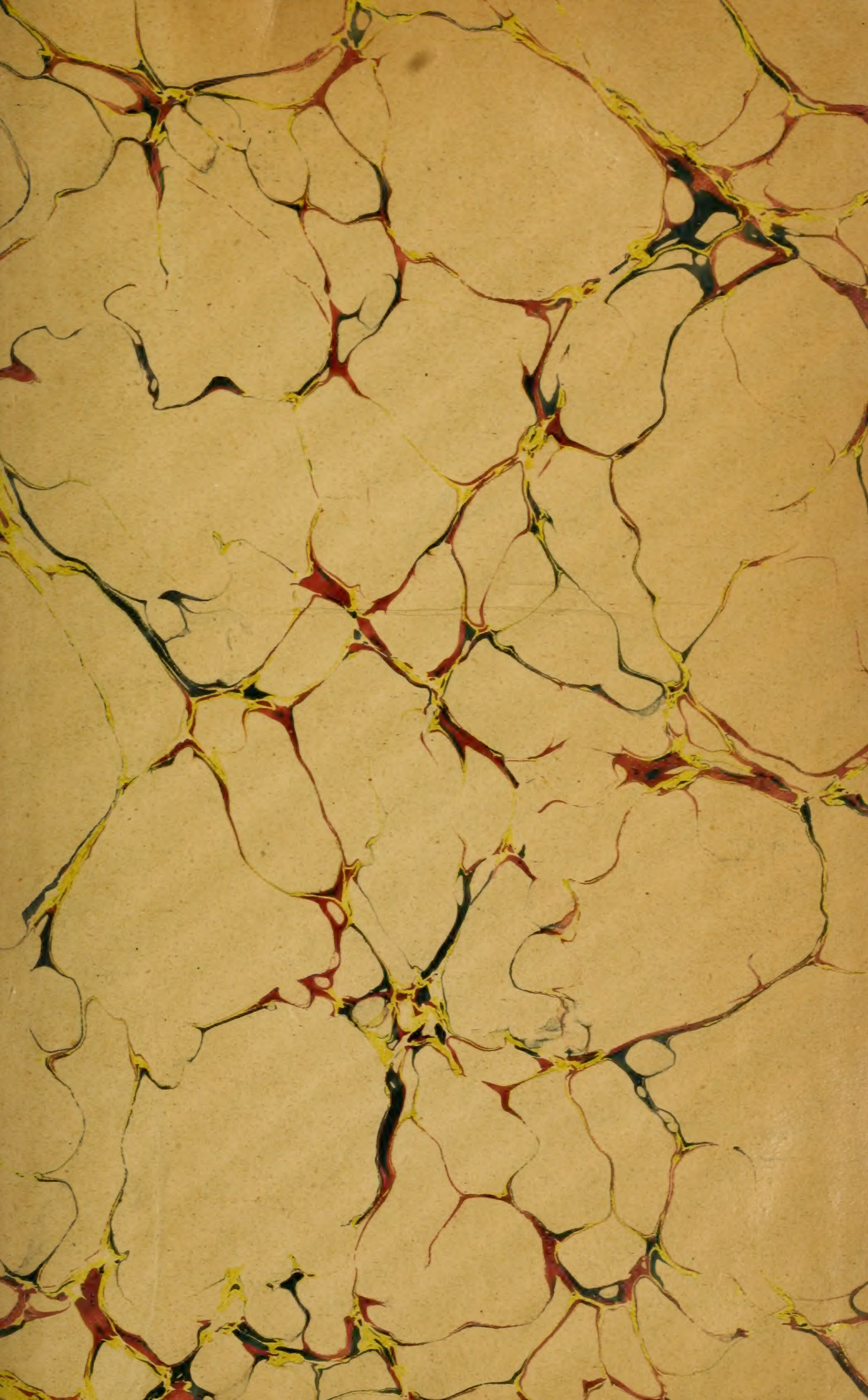






VIE

DE

MERLIN DE THIONVILLE.



d'après un portrait en pied peint en 1795.

Publié par Furne, à Paris.

VIE ET CORRESPONDANCE

DE

MERLIN DE THIONVILLE

PUBLIÉ PAR

M. JEAN REYNAUD

« Memoriam quoque ipsam cum voce perdidissemus si tam in nostra potestate esset oblivisci quam tacere. »

(TACIT., *Agric.*)



PARIS
FURNE ET CIE, ÉDITEURS,
RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARTS, 45

M DCCC LX

VIE ET CORRESPONDANCE

DE

MERLIN DE THIONVILLE

PARIS. — IMPRIMERIE DE L. MARTINET,
RUE MIGNON, 2.

VIE

DE

MERLIN DE THIONVILLE.

I

La vie de Merlin de Thionville reproduit en raccourci les phases principales de la révolution. Liée aux actes les plus essentiels de cette grande période, elle y occupe une position à la fois très générale et très singulière, le milieu entre le peuple et la bourgeoisie. Issu de cette classe éminente à laquelle appartiendra toujours dans l'histoire de notre régénération politique l'honneur de l'initiative, il l'a constamment et énergiquement servie, mais sans cesser de rester attaché à la classe inférieure de toute son âme. Malheureusement il a mieux senti que systématisé cette position, et il la représente plutôt par ses aspirations que par des formules précises; mais comme elle convient excellemment à la cause de la justice et de la liberté, il est à croire que l'avenir saura la développer et donnera ainsi raison à Merlin sur les deux partis extrêmes entre lesquels il a eu à cœur de demeurer. Du reste, tous les ennemis de la nationalité sont les siens, et il figure contre eux au premier rang. Le clergé réfractaire, la noblesse, la royauté, l'étranger, la Vendée, la criminelle commune de thermidor, les Jacobins,

reçoivent successivement ses coups. Mais la France est lassée avant lui par tant d'efforts et de combats ; et quand il croit pouvoir se reposer enfin dans cette victoire et cette paix qui lui échappent sans cesse, vient le tour des soldats, et les masses ayant cessé de se sentir suffisamment intéressées à la république, ce tour funeste réussit. Merlin redescend alors avec tristesse dans le silence de la vie privée, et s'unit à cette élite généreuse au sein de laquelle se concentre, pour un prochain réveil, l'esprit immortel de la révolution.

Merlin était né dans la petite ville dont il a contribué à illustrer le nom en l'attachant au sien. Cette ville, bien que sa population n'ait jamais été considérable, a toujours joui d'un caractère à part. Son origine remonte aux premiers siècles de notre histoire ; les rois francs y faisaient souvent résidence, et plusieurs actes de Charlemagne en sont datés. Placée entre la Gaule et la Germanie, elle s'était vue entraînée par les partages dans le cercle de l'Empire, mais sans cesser de demeurer au fond avec la France, comme l'indique, entre autres témoignages, sa charte du XIII[e] siècle en langue romane. Aussi favorisée que les villes des Pays-Bas, elle avait eu l'avantage d'obtenir de bonne heure cette constitution municipale sous l'empire de laquelle s'étaient formées ses mœurs civiles. Elle possédait ses droits et priviléges, ses élections, ses magistrats, son beffroi, sa couronne de remparts ; et son indépendance, chère à ses habitants, les avait portés plus d'une fois à se défendre vaillamment. Au XVI[e] siècle, un de ses maires s'était fait tuer sur la brèche, et une popularité persévérante s'était attachée à ce souvenir de bel exemple. Enlevé à l'Empire par Condé, à la suite de la victoire de Rocroy, Thionville n'avait pas tardé à se sentir rendu à ses vraies relations en se retrouvant avec la France ; mais il n'avait pas moins gardé, dans cette incorporation à la monarchie, sa physionomie distinctive, et malgré son exiguïté, il constituait une sorte de capitale pour l'imperceptible province que l'on désignait sous le nom de Luxembourg français.

AVANT-PROPOS.

On peut, je crois, sans crainte d'être contredit, poser en fait qu'un homme n'est pas connu tant qu'il ne l'est que sur la foi de ses ennemis politiques. Chacun ne sait que trop, en effet, comment, dans l'ardeur des luttes civiles, il s'élève dans les cœurs de si vives passions, que la vue en est comme troublée, et que l'on n'aperçoit plus ceux qui sont rangés sous le drapeau opposé qu'à travers un prisme qui les défigure entièrement. Les esprits les plus fermes ne sont pas plus à l'abri de ces emportements que de ces illusions, car plus les opinions sont réfléchies et sérieuses, plus on s'y échauffe; et quant aux esprits violents et aveugles, il leur arrive presque toujours de remédier d'instinct à la solidité qui leur manque par une sorte de fanatisme et de vertige : pareils à ces combattants qui, ne sentant pas en eux le vrai courage, se montent la tête. Aussi quelle valeur accorder aux informations que les journaux contemporains, et particulièrement les journaux de bas étage, surtout dans les temps de révolution, peuvent fournir à l'histoire pour établir son jugement sur la vie privée et le caractère des

personnes! Malheur aux écrivains assez imprudents pour s'y fier; car leurs compositions, quelque talent qu'ils y aient dépensé, sont comme des palais sur le sable : un souffle met leurs fondations à nu et tout leur édifice à néant.

Ces réflexions, applicables à tant de noms, s'ajustent d'une manière toute spéciale à celui de Merlin de Thionville. Placé entre les partisans de l'ancien régime qu'il avait énergiquement combattus à l'Assemblée législative, à la Convention, sur les champs de bataille du Rhin et de la Vendée, et les partisans de Robespierre contre lesquels, soit à la tribune, soit dans les rues, il n'avait pas soutenu une guerre moins vive, cet éminent citoyen s'est trouvé naturellement en butte aux flèches empoisonnées des deux partis. Calomnié à la fois par les journaux royalistes et par les journaux républicains, les témoignages de haine et de colère qui s'attachaient ainsi à lui des deux côtés ont semblé se vérifier réciproquement et revêtir le caractère d'une condamnation sans appel. Aussi la plupart de ceux qui, prématurément peut-être, ont commencé à écrire l'histoire de la révolution, sont-ils devenus facilement dupes à son sujet; et pour avoir accepté sans critique l'autorité de ces feuilles d'un jour dont les invectives leur souriaient, ces écrivains, soit démocrates, soit monarchiques, sont entrés à leur tour, sinon dans le mensonge, tout au moins dans la fausseté.

Dès les dernières années de Merlin, les premiers indices de cette tendance, qui ne devait faire depuis lors qu'empirer, s'étaient laissé soupçonner. L'histoire de la révolution s'essayait, et après avoir débuté par des préliminaires d'un caractère assez froid, mais aussi assez impartial, elle n'avait pas tardé à se diviser avec animation entre les partis extrêmes. Merlin, atteint de quelques coups, s'était senti averti; mais sûr de lui et du bon aloi de tous ses actes, il était plutôt d'humeur à se venger de telles attaques, comme il l'avait fait au temps de la mêlée, par la dérision et le mépris que par une riposte sérieuse. Cependant, mis en éveil et comprenant combien pou-

vait devenir critique, faute de défenseurs, la position des hommes qui s'étaient dévoués au parti moyen, il se décida enfin à prendre la plume pour écrire ses mémoires et se faire connaître à la postérité tel qu'il se connaissait si bien lui-même. C'est alors que la mort vint, et nous l'enleva dès les premières pages, tout plein encore de verve et de vigueur, et dans l'incomparable fraîcheur de ses souvenirs.

La perte est sans remède ; non qu'il ne soit facile, heureusement, de débarrasser la personne de Merlin des calomnies qui ont tenté de s'attacher à son nom : c'est une folle poussière qui ne tient pas ; mais parce que l'histoire de la révolution ne peut attendre d'aucune plume les services qu'elle eût retirés de la sienne. Indépendamment de tant de faits de détail propres à éclairer les événements les plus considérables et dont il a emporté le secret, lui seul eût été capable de nous donner un juste exposé des transformations qu'il avait espérées pour la France, loin du despotisme comme des utopies, sur le solide terrain du génie national et de la liberté. Il ne nous est plus possible de nous replacer exactement au même point de vue ; le passé ne s'offre plus à nous sous les mêmes couleurs qu'à ceux qui l'apercevaient à travers les premiers tourbillons de l'ère nouvelle, et ses reflets, en se projetant sur l'avenir, le teignent aussi d'autres nuances ; les mêmes objets, vus de plus loin, prennent d'autres formes ; et la révolution elle-même, en se prolongeant, s'empreint successivement de caractères différents. Nous-mêmes, nourris par d'autres idées et façonnés par d'autres événements que nos pères, nous distinguons de mieux en mieux ce qui, dans les préliminaires dont ils ont été les témoins et les acteurs, doit durer et grandir d'avec ce qui n'a été que passager ; et tout en demeurant d'une manière générale dans leur tradition, nous nous sentons une autre ambition que d'y rester rivés : d'ailleurs les répéter ne serait pas les continuer.

Ma pensée, en méditant le volume que je présente ici au public, n'a donc nullement été de chercher à me substituer à Merlin. Une telle entreprise m'eût semblé, comme je viens de

le dire, chimérique. Si j'ai essayé de le faire revivre, c'a été seulement en recueillant d'une main pieuse, parmi les papiers qu'il avait eu le soin de conserver, les pièces qui m'ont paru propres à le faire connaître et à le venger ainsi des basses injures ; et en joignant à ce secours les informations du Moniteur sur ses discours et ses actes publics, j'ai esquissé sa vie et indiqué le sens dans lequel pourrait aujourd'hui se développer son esprit. Formé par lui, dès mes jeunes années, à l'amour de la patrie et de la république, initié par ses récits aux phases principales de la révolution, la mémoire encore toute retentissante de ses leçons, j'étais peut-être dans des conditions meilleures que qui que ce fût pour m'appliquer à cette tâche dont une profonde reconnaissance me faisait un devoir. Puissé-je, en relevant, comme je ne doute pas de l'avoir fait, l'honneur de ce nom, avoir réussi en même temps à le recommander, autant qu'il en est digne, à l'attention de l'histoire !

VIE

DE

MERLIN DE THIONVILLE.

I

La vie de Merlin de Thionville reproduit en raccourci les phases principales de la révolution. Elle est liée aux actes les plus essentiels de ce grand drame, et y représente avec une fidélité soutenue le parti moyen, ses mérites, ses vertus, son insuffisance. Issu de cette éminente bourgeoisie à laquelle appartiendra toujours dans l'histoire de la régénération de l'Europe l'honneur de l'initiative, Merlin l'a constamment et énergiquement servie. Ardent à la lutte, il figure au premier rang, pendant cette période initiale, contre tous les ennemis de la France et de la liberté. Le clergé, la noblesse, la

royauté, l'étranger, la Vendée, la criminelle commune de Paris, reçoivent successivement ses coups. Mais la nation est lassée avant lui par tant d'efforts et de combats; et quand il croit pouvoir se reposer enfin dans cette victoire et cette paix qui lui échappent sans cesse, vient le tour des soldats, et les masses ayant cessé de se sentir suffisamment intéressées à la république, ce tour funeste réussit. Merlin redescend alors avec tristesse dans le silence de la vie privée, et s'unit à cette élite généreuse au sein de laquelle se concentre, pour un prochain réveil, l'esprit immortel de la révolution.

Merlin était né dans la petite ville dont il a contribué à illustrer le nom en l'attachant au sien. Cette ville, bien que sa population n'ait jamais été considérable, a toujours joui d'un caractère à part. Son origine remonte aux premiers siècles de notre histoire; les rois francs y faisaient souvent résidence, et plusieurs actes de Charlemagne en sont datés. Placée entre la Gaule et la Germanie, elle s'était vue entraînée par les partages dans le cercle de l'Empire, mais sans cesser de demeurer au fond avec la France, comme l'indique, entre autres témoignages, sa charte du XIII[e] siècle en langue romane. Aussi favorisée que les villes des Pays-Bas, elle avait eu l'avantage d'obtenir de bonne heure cette constitution municipale sous l'empire de laquelle s'étaient formées ses mœurs civiles. Elle possédait ses droits et priviléges, ses élections, ses magistrats, son beffroi, sa couronne de remparts; et son indépendance, chère à ses habitants, les avait portés plus d'une fois à se défendre vaillamment. Au XVI[e] siècle, un de ses maires s'était fait tuer sur la brèche, et une popularité persévérante s'était attachée à ce souvenir de bel exemple. Enlevé à l'Empire par Condé, à la suite de la victoire de Rocroy, Thionville n'avait pas tardé à se sentir rendu à ses vraies relations en se retrouvant avec la France; mais il n'avait pas moins gardé, dans cette incorporation à la monarchie, sa physionomie distinctive, et malgré son exiguïté, il constituait une sorte de capitale pour l'imperceptible province que l'on désignait sous le nom de Luxembourg français.

C'est assez marquer que les mœurs municipales, entretenues par un vif esprit de localité, ne s'y étaient point perdues. Fiers de leur origine, qu'à tort ou à raison ils font remonter au temps de César, ses habitants, aujourd'hui encore, aiment à se réclamer du nom de la petite rivière, *genius loci*, qui, conjointement avec la Moselle, baigne leurs remparts après avoir rempli jadis leurs fossés ; et sous le titre d'enfants de la Fensch, ils vivent familièrement ensemble dans une sorte de confraternité civique. Leur tempérament est essentiellement militaire, mais à la manière française, c'est-à-dire plein d'initiative et de personnalité ; et par rapport au chiffre de leur population, la quantité d'officiers qu'ils ont fournis aux armées de la république et de l'empire a de quoi surprendre. Effet ordinaire des villes frontières, et que renforce encore ici la double influence du naturel et de la tradition, l'amour du pays, si lent ailleurs à se développer, s'allume volontiers chez eux dès l'enfance par le spectacle journalier des armes, le culte sérieux du drapeau et le face à face de l'étranger ; et, grâce à cette conscience précoce de la patrie, le soldat s'y prépare inséparablement du citoyen.

La famille de Merlin était une des anciennes familles municipales de la ville. Son père y exerçait, entouré de la considération générale, les fonctions de procureur. Caractère ferme et actif, patriote énergique, au demeurant l'un des meilleurs esprits de l'endroit, il y est mort dans la dignité de président du district. Son fils Christophe était l'aîné de trois frères, qui tous trois sont entrés dans l'armée et tous trois y sont devenus généraux, et d'une sœur qui, unie à un colonel de cavalerie, a perdu au champ d'honneur son fils et son mari. Ainsi, de la paisible étude, où l'on ne connaissait guère d'autres hostilités que celles de la procédure, ne devait sortir, en dépit des efforts paternels, que l'amour des armes et des orages.

En vain le père, calculant au point de vue pratique les chances de la vie et le parti à tirer des heureuses dispositions de son aîné, voulut-il engager celui-ci dans les ordres, où, vu le ralentissement de la concurrence, le plus riche avenir paraissait

assuré à un sujet aussi distingué, le caractère du jeune homme opposa à ces malencontreux projets une résistance invincible. Le spectacle des désordres et de l'hypocrisie du clergé avait soulevé son cœur, et, comme il le dit lui-même, il tenait pour impossible un serment qu'il se sentait au fond de l'âme incapable de respecter. Ce fut, en effet, aux premiers élans d'une de ces passions qui naissent spontanément en nous à l'aurore de la vie, et qui nous sont comme une révélation instinctive de l'une des lois morales les plus essentielles de notre nature, que Merlin se reconnut et comprit bien vite que ni mitre ni crosse ne balanceraient jamais pour lui la simple dignité de chef de famille. Néanmoins, tout en se refusant aux projets de son père, il en retira un avantage dont il lui demeura toute sa vie reconnaissant, celui d'une éducation littéraire plus distinguée que celle dont se contentait généralement alors la petite bourgeoisie des petites villes. Au sortir de ses humanités, faites avec éclat au collége de Thionville, il entra au séminaire des Lazaristes, à Metz, où il fit sa philosophie et sa physique, et reçut pour couronnement de ses études le diplôme de maître ès arts de l'Université de Nancy. Il ne faisait que d'achever ces préliminaires de la théologie, lorsqu'emporté par la haine de la carrière qu'on lui destinait et trop soumis cependant à l'autorité de la famille pour oser la contre-carrer en face, il se décida, par un coup de tête à demi romanesque, à aller chercher refuge dans Paris contre la première explosion du mécontentement paternel. Réduit, faute de ressources, à s'engager comme professeur de latinité dans un pensionnat militaire qui remplissait alors, à l'égard des armes savantes, le rôle dont s'est emparée depuis avec tant de succès l'École polytechnique, il eut tout le loisir d'y compléter ses premières études en se fortifiant dans le goût et la connaissance des lettres anciennes, sans négliger les modernes. Il tenait beaucoup à cette culture et s'en parait volontiers. Secondé par une mémoire prodigieuse, il se plaisait, jusque dans un âge avancé, à se réciter des vers et des passages entiers des auteurs classiques; et ce n'était pas une médiocre

singularité, encore qu'un tel reproche ne manquât pas d'une certaine profondeur, de lui entendre articuler, entre autres griefs plus sérieux contre Robespierre, celui de n'avoir jamais dépassé sa classe de rhétorique.

L'étude des contrats, qui servait autrefois de préliminaire à celle de la théologie, et qui n'est au fond qu'une sorte de cours élémentaire de droit civil, lui avait fait éprouver le soupçon d'une vocation. Forcé de s'esquiver de Paris sous la menace de la Bastille, à la suite de quelques propos trop hardis contre la cour, et jugeant que l'irritation de son père devait avoir eu le temps de se calmer, il revint se jeter dans ses bras et se mit dès lors avec résolution à l'étude du droit. Reçu avocat au parlement de Metz, il ne tarda pas à s'y créer une position satisfaisante. L'étude paternelle, qui possédait la clientelle d'un assez grand nombre d'abbayes et de seigneuries, lui fournissait non-seulement de l'occupation, mais les éléments d'une solide connaissance de la situation de la noblesse et du clergé. C'est dans cette pratique assidue des choses et des personnes, que, se confirmant dans ses impressions de jeunesse sur ces deux classes qui pesaient si lourdement alors sur la France, il apprit à juger en maître, en y touchant du doigt, des inconvénients de la richesse ecclésiastique pour le clergé lui-même, ainsi que des sévices imposés aux campagnes par les derniers restes des droits seigneuriaux et féodaux. Les enseignements philosophiques du siècle ajoutant leur influence à ce que lui révélait son expérience de tous les jours, il compta bientôt parmi les plus vaillantes têtes du parti novateur de sa petite cité. Il atteignait à ses vingt-cinq ans au moment même de l'ouverture de la première assemblée des notables, et l'on peut aisément deviner que le débat entre les parlements et la cour, avant-coureur des grands orages, ne trouva pas notre jeune avocat indifférent. Non-seulement il pérorait, il agissait, et dans le mode le plus cavalier. Thionville, comme la plupart des villes de garnison, avait pris feu, dans la chaleur de ces querelles, par la collision entre les officiers et la bourgeoisie, et les quatre Merlin n'avaient pas été des derniers

à soutenir contre toutes ces légères épées l'honneur du tiers. Ils jouissaient dès lors, dans leurs alentours, d'un certain renom, et, à voir leurs allures, on aurait pu présager sans peine le rôle qui les attendait dans les aventures de la révolution et de la guerre. Le nôtre, tout praticien qu'il fût, ne s'était pas trop embarrassé dans les plis de sa robe, et donnait volontiers le ton à ses cadets. Bon écuyer, passionné chasseur, habile à tous les genres d'escrime, il préludait, sans le savoir, à sa prochaine vie, mi-partie guerrière et mi-partie parlementaire.

Son caractère achevait ainsi de se tremper. Tel notre génération l'a connu, tel devait-il être dès lors, car il fut toujours semblable à lui-même et jeune jusque dans sa vieillesse. Cœur ardent, énergie terrible, puissance merveilleuse de conviction et d'action; grand patriotisme, grande droiture, grand courage; ami de la gaieté, et portant jusque dans les dangers son intrépidité riante; esprit vif, narquois, plein de saillies; Gaulois par toute sa nature, même physique, non moins que par son nom antique de Merlin, il avait particulièrement gardé ce trait dont Ausone se sert pour dépeindre les habitants de la Moselle : *Lætum fronte severà ingenium.*

Il s'était marié vers l'époque dont nous parlons. Revenu de l'attachement idéal qui avait dominé sa première jeunesse, il avait mis sa main dans la main d'une amie d'enfance, et dans des conditions d'une originalité touchante. A l'opposé de ce qu'ont imaginé quelquefois les romanciers, madame Merlin avait vu, avant de s'unir à lui, celui auquel elle était destinée; mais ses yeux s'étaient fermés à la lumière quand elle aurait eu tant de bonheur à le revoir encore. La cécité l'avait frappée dans son printemps. Peut-être ce malheur, qui eût écarté d'elle bien des jeunes hommes, contribua-t-il au contraire à intéresser encore davantage son époux à sa personne. Je ne puis mieux faire que de consacrer à sa mémoire quelques lignes que je trouve écrites de la main, déjà glacée par l'âge, de Merlin : « Ayant eu l'avantage de recevoir de son père, directeur charitable de l'hôpital, une excellente éducation, elle avait de l'in-

struction et de l'esprit. Sa voix était remarquable et cultivée ; elle s'accompagnait agréablement avec la guitare, et ne manquait pas de talent sur le piano. Sa taille était élevée et gracieuse, ses manières aisées, bien que le sentiment de son infirmité lui donnât quelque chose de timide et qu'elle parût respirer la mélancolie. Du caractère le plus doux, son cœur était parfait. Elle aimait à compâtir à toutes les infortunes, à soulager toutes les misères, et elle portait ses consolations jusque dans les prisons. Estimée et recherchée de tout le monde, qui ne l'aurait aimée? Toute la ville applaudit à notre union. » La sérénité de son intérieur, le dévouement d'une compagne qui n'existait que pour lui, le don de deux riants et vaillants enfants, furent sa récompense; et plus tard, dans ses hautes positions, au milieu des séductions et même des instances du divorce, jamais la pensée d'une séparation ne put seulement effleurer son cœur.

C'est par l'intermédiaire des fonctions municipales que Merlin, comme beaucoup d'autres hommes de la révolution, s'éleva aux régions supérieures de la politique. Nommé d'abord officier de la garde bourgeoise, il fut choisi, lors des élections communales, pour premier officier municipal de sa ville. Envoyé en députation à Paris par ses concitoyens, au moment où les patriotes de nos départements de l'Est commençaient à prendre alarme, afin de solliciter du gouvernement les fusils nécessaires à l'armement de la garde nationale, il vit Lafayette ; et bien qu'amené plus tard à juger tout autrement ce personnage entouré alors de tant de prestige, il n'en fut pas moins vivement électrisé par son contact. Il revint à Thionville plus exalté que jamais, indigné contre un clergé qui préférait les intérêts de Rome à ceux de la France, contre une noblesse qui se préparait à guider l'étranger au cœur de la patrie, contre une royauté conspiratrice et déjà prête à trahir tous ses serments pour restaurer toutes ses tyrannies. A sa première arrivée à Paris, la Bastille avait fait son épouvantail, et bientôt même il avait dû fuir devant ses sombres menaces; cette fois, sur l'emplacement qu'elle avait occupé, il avait

pu lire la fameuse inscription : « Ici l'on danse, » et dans son enthousiasme juvénile, cette métamorphose lui avait semblé l'emblème de celle qui allait s'accomplir aussi promptement et aussi sûrement dans tout l'ensemble du pays : heureuse espérance, que partageait alors toute la nation, et dont six écroulements de constitutions en moins d'un siècle ne nous ont que trop fait revenir!

Le moment de quitter, en même temps que sa profession, les modestes fonctions dont il avait été honoré par ses concitoyens, n'était pas loin. Les difficultés croissantes de la révolution appelaient une nouvelle levée, et sa réputation de droiture et de patriotisme, jointe à l'éclat de quelques causes éloquemment plaidées à la cour de Metz contre des prétentions seigneuriales, le désignaient en première ligne à l'attention du département pour les élections de la Législative. Il eut la satisfaction de s'y voir nommer par la presque unanimité des suffrages. Les portes de la carrière politique étaient ainsi ouvertes devant lui. Il dit adieu à cette petite cité qui lui avait donné naissance, éducation, famille, patriotisme, et qu'il était destiné à ne plus revoir qu'à la volée; vingt-huit ans, de la santé, du cœur, des convictions, une énergie à défier l'univers, et devant soi les entraînantes perspectives de la révolution naissante, il n'en fallait pas tant pour décider le jeune représentant de la Lorraine à se jeter avec ravissement et à corps perdu dans la brûlante capitale. Il partit au milieu des acclamations de sa ville, emmenant avec lui, pour refuge et sauvegarde, sa femme et ses enfants.

II

Merlin arrivait à Paris avec une résolution parfaitement arrêtée contre la royauté. Avant même de s'être éclairé au foyer de la capitale, il avait compris que les voies ouvertes par l'assemblée qui venait de finir n'étaient pas de nature à être suivies. Placé, dans sa ville natale, sur la route de Paris à Coblentz,

au contact de la France et de la Germanie, il avait vu de près les manœuvres de l'armée, de l'émigration, de la cour, de l'étranger, et pressenti dans la Lorraine allemande, demeurée presque aussi éloignée de l'esprit du siècle que la Bretagne et la Vendée, toutes les ressources laissées au fanatisme ; c'était sur la royauté que prenaient appui à ses yeux toutes ces menaces à la révolution, et la Constituante avait fait de la royauté sa clef de voûte. Tout en s'associant du fond de l'âme aux principes généraux inscrits par cette illustre assemblée au frontispice de ses lois, il rejetait donc comme dangereuses et inconséquentes ces lois elles-mêmes ; et il avait raison.

Aujourd'hui que, jugeant les choses de plus loin, nous pouvons les juger d'un coup d'œil à la fois plus étendu et plus ferme, il nous apparaît clairement que les hommes d'État de la Législative, avec moins d'éclat que leurs prédécesseurs, étaient cependant animés d'un sentiment plus juste. Engagés plus profondément dans l'ancienne société par tous leurs précédents, et n'apercevant pas encore dans toute leur plénitude les symptômes d'une rénovation radicale, ces derniers avaient cherché à rajeunir ce qui s'éteignait, et composé avec ce dont ils auraient dû tout au moins favoriser la ruine. Il en résultait qu'à l'opposé de l'harmonie politique et sociale qu'ils s'étaient flattés d'établir, ils avaient créé partout des dualités que la violence seule pouvait résoudre : dualité entre l'ancien clergé, maître des consciences et seul dépositaire de la foi catholique, et le nouveau clergé soutenu par les suffrages du peuple et les subventions de l'État ; dualité entre la noblesse, réduite, malgré la supériorité de sa base territoriale et son prestige à peine terni, à la condition légale de la bourgeoisie, et la bourgeoisie elle-même : dualité entre la bourgeoisie, dotée de toutes les faveurs de la loi, et la classe laborieuse tenue en suspicion et laissée en dessous ; dualité entre les entités communales et départementales, douées par elles-mêmes d'une vie complète, et le pouvoir central dépossédé de sa légitime influence à leur égard ; enfin dualité suprême entre la souveraineté de la nation et celle du roi. C'est de toutes

ces dualités, dégénérant inévitablement en conflits, que devaient naître bientôt tous les désordres et toutes les difficultés de la révolution.

Et supposé même que les lois de l'Assemblée constituante eussent tranquillement triomphé de tant de conflits, quel eût été, en définitive, leur résultat? Un clergé redoutable, représentant officiel de la croyance populaire, armé, par le suffrage des citoyens, d'un droit implicite contre les dissidences, et, pour tout dire, d'une juridiction aussi absolue qu'aux temps barbares dont il ressuscitait la discipline; une noblesse qui, largement assise dans les campagnes par la propriété foncière et dégagée de ce qui entretenait contre elle chez les paysans une irritation séculaire, n'aurait pas tardé à reprendre la prépondérance par son crédit, ses traditions d'élégance, ses salons, ses richesses, et à relever peu à peu, la première effervescence une fois apaisée, les lois nécessaires à son existence; une dynastie qui, fondée sur l'autorité des siècles et les habitudes du pays, et travaillant patiemment à sa restauration à l'aide des armes de toute espèce laissées entre ses mains, n'aurait pas eu de peine à ressaisir avant peu, comme préliminaire, sa souveraineté de fait. Les racines mères des anciens États généraux n'étaient pas coupées, elles n'étaient que rafraîchies; et, en dépit des prescriptions unitaires de la constitution, cette vieille forme, depuis longtemps absolument faussée par l'absence d'un corps aristocratique véritable, c'est-à-dire représentatif des libertés individuelles, aussi bien que par celle d'un clergé réel, c'est-à-dire représentatif de toutes les vives lumières du pays, aurait vraisemblablement bientôt fini par reparaître, le bas peuple demeurant oublié, comme au moyen âge, dans sa dégradation, sa misère et sa nullité politique.

C'est à quoi, dans leur animosité contre la timide et illogique constitution de leurs prédécesseurs, les républicains de la Législative barrèrent carrément le chemin, en appelant le peuple à les soutenir; et la postérité, pour laquelle ils se sont généreusement dévoués, leur en devra reconnaissance. S'ils n'ont pas

réussi à fonder l'ordre nouveau, du moins ont-ils puissamment contribué à préparer son établissement futur. Il leur suffit, pour avoir bien mérité de la nation, d'être parvenus à tenir soulevé pendant quelque temps le vieux réseau, clergé, noblesse et royauté, qui pesait sur elle si lourdement, en gênant par sa pression les mouvements par lesquels elle tendait, depuis la décadence de la monarchie, à contracter une forme supérieure à toutes celles qu'elle avait revêtues jusqu'alors; et quand, par l'effet des défaillances et des revers, ce fatal réseau est arrivé à retomber sur le pays, non-seulement il se trouvait en partie décomposé en raison de l'isolement que lui avaient fait subir ces vaillantes mains, mais le pays lui-même avait eu le temps de prendre d'autres dispositions plus avantageuses à son avenir, et dont nulle réaction ne pouvait plus arrêter le progrès.

III

Rien ne s'était développé plus rapidement que les conséquences de la faute commise à l'égard du clergé. Il n'est pas donné à un peuple d'improviser un sacerdoce comme il improvise des armées. Le nouveau corps sacerdotal, comme il était naturel de s'y attendre, s'était montré tout à fait au-dessous de sa tâche ; et même, indépendamment de la défaveur méritée par des hommes qui, après être demeurés prosternés toute leur vie devant Rome, se dégageaient si lestement, pour des avantages temporels, de leur fidélité, le personnel clérical, déduction faite des prêtres réfractaires, ne demeurait pas assez nombreux pour le service du pays. En s'appuyant sur l'idée d'un clergé nouveau, la loi s'était donc appuyée sur une chimère. Et aussi, à prendre les choses, non dans leur système officiel, mais dans leur réalité, était-il permis de se demander quel était finalement le bénéfice de la réforme. On avait, il est vrai, enlevé à l'ancien clergé des ressources matérielles, des traitements, des presbytères; mais on ne lui avait ôté ni les âmes qu'il avait élevées dans sa discipline, ni les moyens de continuer à les tenir soumises, ni même le

droit de préconiser logiquement, avec anathème sur les formes nouvelles, le culte de Rome. Non-seulement ce culte se perpétuait, à l'opposé de la révolution, mais il se perpétuait avec l'ardeur qui anime toujours une secte persécutée. Au fond, rien n'y était changé que son caractère devenu plus simple, ses sectateurs devenus plus fervents, ses ministres à la fois plus fanatiques et plus hostiles. Le poëte Chénier, dans son adresse à la Législative en faveur de la liberté de conscience, disait que la Constituante, après avoir détruit un clergé, en avait fait un autre : il aurait dû dire, pour être exact, qu'en cherchant à en faire un, elle en avait régénéré un autre.

Mais, d'autre part, en brisant les attaches qui liaient l'ancien clergé à l'État et en surexcitant tout ensemble sa haine contre la république et son amour pour Rome, la Constituante avait mis plus à vif que jamais le fond de cette institution. La puissance romaine se témoignait désormais parmi nous sous sa figure la plus roide. Sa hiérarchie se présentait sous les traits d'une armée étrangère cantonnée à la surface du pays, mieux encore comme une sorte de gendarmerie ecclésiastique, dispersée systématiquement jusque dans le dernier village et recevant son mot d'ordre, non des autorités nationales, mais d'une autorité à part, établie au delà des frontières, et guidée par des intérêts personnels diamétralement opposés à ceux de la France ; et chez tous ces représentants de Rome, la qualité de Français semblait s'être évanouie pour ne plus laisser paraître que celle de sujets et serviteurs du pape. La position du clergé réfractaire ainsi définie, la conclusion était toute prête : il ne fallait, pour la formuler, que logique et énergie.

Ce fut Merlin qui s'en chargea. On parlait autour de lui de concessions et d'atermoiements ; il rejette ces vaines mesures : c'est le clergé qui a ouvert les hostilités contre la nation, et la nation n'a plus désormais d'autre parti que de les soutenir. « Les prêtres réfractaires, dit-il à l'assemblée dès novembre 91, sont vos plus cruels ennemis. C'est à eux qu'il faut attribuer les troubles terribles qui désolent la république, et dont le

tableau est mis chaque jour sous vos yeux. N'espérez pas regagner leur amitié à force de bienfaits : la rancune de prêtre est éternelle. Leurs hostilités ne cesseront pas ; et, je vous le prédis, ce sont eux, si vous ne vous mettez en mesure, qui, par leurs relations et leurs menées, finiront par précipiter la constitution dans le gouffre. » Le mot décisif n'est pas encore prononcé ; mais la guerre dirigée contre la révolution dans la chaire et le confessionnal s'animant de plus en plus, ce mot lui échappe : « Le fanatisme, dit-il à l'assemblée en avril 92, est prêt à faire couler le sang des citoyens : je demande que tous les prêtres perturbateurs soient chargés sur des vaisseaux et envoyés en Amérique. » Les applaudissements des tribunes et de l'assemblée répondent à son audace. Vergniaud l'appuie, mais en substituant à la proposition de Merlin une proposition moins radicale, et qui est adoptée par l'assemblée : « Je demanderai aussi, dit-il, non pas que l'on charge les vaisseaux de prêtres, mais que le comité des douze nous développe dans son rapport le principe de la déportation, afin que l'on sache dans quelles circonstances il est permis à une nation de rejeter de son sein ceux qui le déchirent. » Il est décrété à la suite que tout prêtre réfractaire pourra, sur la dénonciation de vingt citoyens de son canton, être conduit à la frontière et expulsé. Cette première loi est une loi comminatoire, mais elle demeure vaine devant les emportements du fanatisme et de la foi. C'est à la fin d'août seulement, au moment où l'ennemi est aux frontières, où la patrie est déclarée en danger et quand la Convention va paraître, que l'assemblée se décide et prend le parti indiqué cinq mois auparavant par Merlin. « Considérant, dit-elle, que les troubles excités dans le royaume par les prêtres non assermentés sont une des premières causes du danger de la patrie, décrète : Tous ecclésiastiques qui, étant assujettis au serment, ne l'ont pas prêté, seront tenus de sortir sous huit jours des limites du district et du département de leur résidence, et dans quinzaine hors du royaume.... Passé le délai de quinze jours, ils seront déportés à la Guyane. Le conseil exécutif donnera en consé-

quence des ordres pour faire équiper et approvisionner les vaisseaux nécessaires au transport desdits ecclésiastiques. »

Peut-être, en droit strict, l'État était-il fondé à considérer les citoyens faisant profession d'octroyer les sacrements comme placés en dehors de la condition commune, et à ne leur concéder, comme à des agents publics, le libre exercice d'une profession aussi grave que sous la garantie d'un serment propre à favoriser la paix civile; peut-être même, assuré que les prêtres réfractaires étaient tenus par leurs engagements à résister sourdement à son autorité et à fomenter contre lui la révolte, pouvait-il encore, sans dépasser son droit, les éloigner du territoire, par mesure de police, tant que leur présence y paraîtrait dangereuse; peut-être enfin, pour demeurer dans la question de fait, la proposition de Merlin, appliquée, dès l'origine, avec l'humanité désirable, comme une sorte de grande retraite ecclésiastique, aurait-elle coûté à la France et au clergé lui-même moins de sang, moins de persécutions, moins de maux et de frais de tout genre que la marche graduellement menaçante suivie par la révolution. On comprend d'ailleurs qu'avec les idées que son expérience lui avait données du corps sacerdotal, cette expulsion de quelques milliers de mauvais citoyens, étrangers à la patrie, sans propriété, sans famille, isolés de tout, sauf de Rome, devait lui causer peu de scrupules. Il ne doutait pas que, soustraits à leurs séductions, leurs partisans ne se rendissent bientôt, comme il l'avait fait lui-même, à l'empire de la raison et de la philosophie. Il ne doutait même pas que les prêtres de l'Église officielle, grâce à leur séparation d'avec cette capitale des papes et des Césars, foyer de toute superstition comme de tout despotisme, ne fussent eux-mêmes prochainement conduits à donner l'exemple en renonçant à leurs mythes pour ne plus s'attacher qu'aux inspirations de la religion naturelle. Conformément aux tendances générales de son temps, il n'avait de goût que pour les vérités pures, et, n'ayant point été instruit à chercher sous les symboles leur fond réel, les systèmes christologiques et les cérémonies qui s'y joignent ne lui

semblaient que des futilités mal proportionnées à la grandeur de celui que, par une sorte d'antithèse tacite, il se plaisait à ne jamais nommer que le Créateur des étoiles fixes. Des prédicateurs de morale lui suffisaient, et il aurait aimé à leur faire immédiatement table rase.

Aussi n'avait-il pas été des derniers à applaudir au spectacle donné à la Législative par les prélats ses collègues, lorsque, par l'organe de l'un d'entre eux, ils avaient fait la proposition de renoncer au costume distinctif des ecclésiastiques. A leur avis, c'était tout uniment rentrer dans les rangs de la multitude ; mais pour Merlin c'était bien davantage. Donnant à cet acte toute sa valeur : « Rompons ouvertement ainsi, dit-il à la tribune en leur répondant, rompons avec un passé odieux ! Proscrivons à jamais des emblèmes qui ne cessent d'entretenir parmi nous les souvenirs de tant d'atrocités ! » Emporté par sa logique et par son zèle pour le monde nouveau, il aurait même voulu aller bien au delà. Le costume n'était pas le seul emblème qui fît entrer jusque dans la révolution les prolongements du moyen âge, et qui mît en communion le clergé régénéré par le sentiment de la nationalité avec le clergé des temps barbares ; du vêtement des prêtres à leur architecture il n'y a qu'un pas, et la proscription de l'un menait tout droit à celle de l'autre. Merlin n'osa cependant pas en faire la motion ; mais que de fois ne l'ai-je pas entendu, dans sa vieillesse, se demander si la révolution, cédant à un vain respect, n'avait pas manqué de vigueur à cet endroit ; si les admirations archéologiques qu'il voyait surgir autour de lui n'étaient pas une fantaisie sans consistance, qui, en tout cas, n'avait besoin pour se satisfaire que de quelques débris comme ceux de l'art antique ; si tous ces monuments d'un âge condamnable ne se trouvaient pas fatalement liés à leurs auteurs, et ne feraient pas éternellement entendre à la nation les mêmes leçons ; et si, en définitive, l'esprit religieux, quel qu'il fût, destiné aux générations à venir, ne se serait pas senti plus animé et plus libre en n'apercevant devant lui que des temples ruinés, et par conséquent des temples nouveaux à rebâtir.

Mais en attendant la réalisation de ces espérances, que devenait le principe sacré de la liberté de conscience, tiré par la Constituante des entrailles mêmes de la nation, et proclamé la veille aux acclamations de tout le pays? Pouvait-on se flatter de convertir les âmes du jour au lendemain, comme on déportait les ministres en révolte? En dépit de l'influence de la philosophie, il y avait encore en France une multitude de personnes, de femmes surtout, qui, nourries dès leur enfance par le sacerdoce de Rome, s'étaient fait de l'usage des sacrements qu'il administre une seconde nature : comment répondre aux exigences de tant de consciences, après avoir expulsé ceux qui constituaient à leur égard les seuls intermédiaires légitimes avec le ciel? Ainsi l'on exaltait la liberté, et l'on instituait du même coup la tyrannie. Et quelle tyrannie plus odieuse, en effet, que celle qui touche au plus secret des cœurs, qui interdit à l'homme de commercer comme il l'entend avec la divinité, qui va jusqu'à le priver de ce qu'il regarde comme ses titres de légitimité dans la naissance, dans le mariage et dans la mort? Dans le fait, par cette violence exercée moins encore sur les prêtres que sur leurs habitués, la révolution se contredisait donc elle-même; et qui ne sait qu'en politique, se contredire, c'est enfermer la mort dans son sein?

A qui la faute cependant? Quand un autre a semé le vent, est-ce à qui récolte la tempête que la responsabilité appartient? La première conséquence du principe de liberté, mis par la Constituante en avant de toutes ses lois, eût été le respect égal de toute conscience, et la seconde l'abolition de toute religion d'État; et pour mener les deux conséquences de front, il ne fallait qu'assurer, par un traitement identique accordé à chacun d'eux, la libre concurrence de tous les cultes. L'assemblée n'eût-elle pas réussi à éviter de la sorte toute hostilité de la part des prêtres de Rome, elle leur aurait ôté du moins tout prétexte légitime; et quelques désordres qu'ils eussent pu dès lors susciter, la révolution était assez forte pour en triompher par une application régulière du droit commun. Tout

en laissant leur institution suivre tranquillement d'elle-même le cours de sa décadence, il suffisait, pour mettre obstacle au débordement des superstitions qui en émanent, d'élever contre elle une instruction publique formidable, soutenue par une large prédication des leçons évangéliques, portée par des hommes dévoués jusque dans les derniers villages. Le clergé principal d'une nation, à une époque de lumières, n'est pas celui qui a la charge des liturgies, mais celui qui nourrit l'esprit du peuple dans toutes les directions, dans les arts, dans les lettres, dans les sciences, dans la philosophie, dans la morale, et qui élève ainsi les cœurs et les intelligences au plus haut. C'est ce qu'avaient admirablement senti nos ancêtres lorsqu'ils avaient rangé à la tête de leur hiérarchie spirituelle les philosophes et les poëtes, ne laissant aux administrateurs de sacrements que le troisième rang; et le clergé romain s'étant peu à peu amoindri lui-même jusqu'à ne plus remplir que ce dernier rôle, le moment semblait venu de le réduire sans violence à la vérité de son état, par le simple effet de l'opinion revenant paisiblement sur ce point à la tradition nationale.

Il ne semble pas douteux qu'en léguant à l'assemblée appelée à lui succéder une telle politique, fondée à la fois sur le respect du droit et sur celui de l'esprit religieux sous toutes ses formes, l'Assemblée constituante n'eût assuré aux tendances de l'esprit moderne toutes les conditions nécessaires à leur succès définitif. Peu à peu, se faisant jour au milieu des encombrements du passé et des nuages entassés sur l'avenir, le génie national aurait trouvé sa vraie route et formulé, dans des types que nous ne sommes pas encore en mesure de soupçonner, les croyances destinées aux âges futurs. C'est alors seulement que, tirant de son propre fonds toute sa foi, le pays aurait pu se trouver logiquement en droit de ne consacrer chez lui, en fait de religion comme en fait de gouvernement, d'autres représentants que les siens, et de ne donner accès à ceux de l'étranger que subsidiairement et à titre de tolérance. A la vérité, la révolution se résignait ainsi à ne s'affranchir com-

plétement de Rome qu'avec le temps; mais d'un engagement créé par les siècles, une nation ne s'affranchit jamais complétement qu'avec le secours des siècles; le passé y demeure toujours inséré dans le présent par quelques prolongements, et c'est une grande faute, en politique surtout, de refuser, dans son développement, au principe de continuité le tribut qui lui est dû; car l'histoire nous montre qu'en dépit de l'audace des révolutions, et trop souvent avec de terribles frais, ce principe ne manque jamais de ressaisir sur elles ce qui lui appartient.

IV

La difficulté relative à la noblesse tendait à se résoudre d'une manière bien plus simple. La noblesse vidait d'elle-même le pays, et, comptant sur une restauration par les armes et sur les larges dédommagements qui en seraient la suite, elle y laissait la place à la bourgeoisie. Plus cette classe était devenue inutile à la nation, plus elle avait pris d'arrogance. Dépouillée successivement de tous ses offices territoriaux par le pouvoir central, de plus en plus infidèle au mandat normal des aristocraties qui est d'entretenir au-dessus de la condition vulgaire des types d'indépendances et de dignité, réduite à ne plus représenter que la servilité courtisanesque et militaire, elle avait affecté en revanche de se donner les caractères d'une caste, et se targuait de renfermer dans ses veines un autre sang que celui du peuple. Quelle que fut, à cet égard, la valeur de ses prétentions, ces prétentions n'avaient pas moins eu pour effet de détacher son cœur du pays, tout en achevant de l'y rendre absolument insupportable : sous leur couleur de descendants des anciens conquérants, les nobles n'étaient plus désormais aux yeux de la multitude qu'une troupe de parasites éparpillée à la surface de la France et y vivant impudemment, de père en fils, à ses dépens.

C'est ainsi que, dès l'origine de la révolution, la question s'était trouvée résolue contre cette classe orgueilleuse, d'après ses principes et sur le propre terrain de sa vanité, avec une

roideur que la passion la plus hostile aurait à peine égalée. Pour la condamner, il avait suffi de la prendre au mot. Si la noblesse se déclare issue de la Germanie, qu'elle y retourne; et si les biens dont elle jouit parmi nous sont une dépouille de guerre enlevée à nos ancêtres par les siens, soyons assez hardis et assez forts pour retourner aujourd'hui contre elle le droit de la victoire : telle était, en effet, la réponse logique de la bourgeoisie à cette aristocratie exaltée et déjà agonisante. Elle s'était catégoriquement formulée, dès l'ouverture de l'Assemblée constituante, par l'organe de Siéyès. « Le Tiers, disait-il, ne doit pas craindre de remonter dans les temps passés; il se reportera à l'année qui a précédé la conquète; et puisqu'il est aujourd'hui assez fort pour ne pas se laisser conquérir, sa résistance sans doute sera plus efficace. Pourquoi ne renverrait-il pas dans les forèts de la Franconie toutes ces familles qui conservent la folle prétention d'ètre issues de la race des conquérants et d'avoir succédé à des droits de conquète? La nation, alors épurée, pourra se consoler, je pense, d'ètre réduite à ne plus se croire composée que des descendants des Gaulois et des Romains. Le tiers deviendra noble en devenant conquérant à son tour. »

Paroles profondes et prophétiques! Elles renfermaient en abrégé tout ce qui allait s'accomplir à l'égard de la noblesse. Seulement, sans avoir besoin, comme à l'égard du clergé, de recourir, pour l'expulser, à des mesures violentes, ce fut assez de lui laisser les portes ouvertes. Lésée, irritée, inquiétée, pleine de mépris pour ce tiers état qui osait la convier à se confondre fraternellement avec lui, résolue plus que jamais à faire corps à part, et se sentant liée par des connexions plus étroites avec la féodalité allemande qu'avec le bas peuple de France, elle repassa la frontière pour aller s'armer sur la terre de ses prétendus ancètres, et revenir de là, en compagnie des Germains, tenter sur la Gaule un nouveau coup. La Constituante avait décrété la liberté, et tandis que les prètres en profitaient pour décrier les lois et fomenter la discorde, les

gentilshommes en profitaient pour émigrer. Ce mouvement, d'abord à peu près insignifiant, n'avait pas tardé à devenir général. Le ban et l'arrière-ban, entraînant avec eux quelques serviteurs égarés, avaient pris position, sous la protection des princes allemands, sur la Moselle et sur le Rhin; cette force, dès les premiers mois de la Législative, s'élevait aux proportions d'une armée; les frères et les cousins du roi la commandaient, et, jointe aux auxiliaires, déjà prêts à marcher, de la Prusse, de l'Autriche et de l'Empire, ce n'était plus chose à dédaigner.

Merlin, pour sentir vibrer en lui toutes les fibres de la vieille Gaule, n'en demandait pas tant. Aussi fut-il des premiers à relever avec toute la sévérité qu'elles méritaient ces provocations. La formule de Siéyès ne lui avait semblé qu'un reflet de ses propres pensées. Il y avait longtemps qu'il était habitué à considérer la noblesse, conformément à la prétention de celle-ci, comme un résidu laissé sur notre sol par les anciennes invasions, et la coalition avec les princes d'Allemagne l'étonnait moins que la longanimité de l'Assemblée devant un si flagrant attentat. A une époque où l'on affectait encore de ne voir dans le fait de l'émigration qu'une affaire de mode et de bon ton, il en possédait déjà les secrets d'une manière presque aussi assurée que la cour elle-même. Il suivait d'un œil ardent et inquiet tous les mouvements de la frontière; et stimulant ses amis de la Moselle, il exerçait par eux une stricte surveillance sur les allées et les venues des émissaires de Trèves et de Coblentz, aux deux importants passages de Thionville et de Longwy. A peine arrivé à l'Assemblée, il met à profit cette situation, et ne se sert pour ainsi dire de la tribune que pour donner l'éveil et dénoncer, non pas, comme on ne le fera bientôt que trop facilement, sur des soupçons, mais toujours preuves en main; il se pose au lieu et place d'une administration à laquelle la complicité ferme les yeux; il brave les moqueries, les quolibets, les calomnies, toute cette artillerie empoisonnée des partis; et non moins intrépide qu'on ne le verra

tout à l'heure aux avant-postes, il poursuit imperturbablement la tâche qu'il s'est donnée.

C'est sur ce terrain qu'il débute : l'Assemblée législative vient de s'ouvrir, et le parti royaliste, dans sa politique d'expectative, déploie tous ses efforts pour atténuer autant que possible l'importance des rassemblements de la frontière ; Merlin paraît à la tribune, tenant à la main un procès-verbal de la commune de Sierck près de Thionville ; ce procès-verbal constate la saisie d'un bateau chargé d'objets d'équipements militaires à l'adresse de M. de Vergennes à Coblentz. Tumulte général ! Les royalistes, arguant du principe de la liberté de circulation, et de celui de la subordination administrative, veulent que la commune de Sierck soit blâmée ; Merlin et ses amis arguent au contraire du fait dénoncé pour qu'un comité de surveillance, indépendant du gouvernement, soit immédiatement institué ; l'Assemblée, indécise et troublée, refuse de se prononcer et ajourne. Dès le lendemain, Merlin reparaît : « Je rappelle à l'Assemblée, dit-il, ma conclusion ; je persiste à demander que la conduite de la municipalité soit approuvée, et que désormais toutes les voitures qui transporteront des armes, vivres et munitions de guerre propres à alimenter les ennemis de l'État soient arrêtées. » Les royalistes résistent, et l'Assemblée n'osant rompre les entraves qui lui sont imposées par la légalité, décide contre Merlin qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur sa proposition.

L'insuccès de ce début ne le rebute pas : le 22 octobre, on le voit de nouveau devant l'Assemblée une lettre à la main. Cette lettre a été saisie à Thionville sur un bateau de passage. Elle est adressée à M. de Calonne, à Coblentz, par un père qui, trop âgé, dit-il, pour aller servir en personne la cause royale, envoie son fils à sa place, en exprimant à l'ex-ministre ses vœux pour le triomphe de l'émigration. Agitation plus violente encore que la première fois ; Vergniaud lui-même prend la parole contre Merlin. Mais le fait est si vif et si flagrant que, nonobstant les oppositions, l'inculpé est mandé par l'Assemblée

à la barre, interrogé, convaincu par ses propres aveux et décrété d'accusation devant la haute-cour. Le lendemain, c'est encore Merlin. « Jusqu'ici, dit-il, on a affecté de nier qu'il existât à la porte de nos frontières des rassemblements commandés par des chefs. Voici une lettre de Luxembourg qui doit vous convaincre! » Et il donne lecture à l'Assemblée d'une lettre adressée de Luxembourg au maire de Thionville par le général Querlonde, commandant les émigrés, au sujet de quelques désordres commis par ses gens. Rien d'aussi décisif ne s'est encore produit. En vain les royalistes se réunissent-ils pour demander à grands cris l'ordre du jour. Cette fois le coup a porté; la nécessité d'agir est démontrée; l'Assemblée vote, sans désemparer, l'établissement d'un comité de surveillance, et, aux applaudissements des tribunes, elle se retire immédiatement dans ses bureaux pour procéder à cette création capitale.

C'est l'un des actes les plus considérables auquel il ait été donné à Merlin de contribuer. Désormais, la révolution est armée; elle possède, en face du gouvernement du roi, pour le surveiller et, au besoin, le remplacer, un principe de gouvernement qui ne ressort que d'elle-même. Le comité de surveillance contient en germe le comité de salut public auquel il prépare les voies; et Merlin, qui est désigné l'un des premiers par l'Assemblée pour en faire partie, en devient aussitôt l'un des membres les plus actifs et les plus fermes.

Les circonstances avaient donné la dernière urgence aux mesures adoptées contre l'émigration par l'Assemblée constituante. Le principe de ces mesures était de droit : le trouble des frontières nécessitant un surcroît d'armement, il y avait justice à ce que ceux qui causaient le dommage fussent tenus à en indemniser. Restait seulement à fixer la valeur de l'indemnité. En février, à propos de l'augmentation du budget de la guerre, l'Assemblée avait décrété en thèse générale que les biens des émigrés seraient mis à titre de gage sous la main de la nation, et le comité de législation se trouvait chargé par elle

de préparer un projet de loi en conséquence. Deux opinions y étaient en présence : l'opinion du parti révolutionnaire qui, prévoyant l'énormité des dépenses et voulant en outre empêcher que la France ne fournît elle-même à ses ennemis les moyens de lui faire la guerre, demandait que l'indemnité à payer par les émigrés fût portée à la totalité de leurs revenus, et l'opinion du comité de législation qui, s'attachant aux termes adoptés par la Constituante, s'obstinait à demander que l'indemnité fût simplement portée au double de la contribution ordinaire. Mais cette opinion même hésitait à se produire. Les semaines s'écoulaient et le comité temporisait toujours. Ce fut Merlin qui, cette fois encore, se chargea de donner l'éveil. « Sans doute, dit-il, l'Assemblée n'a pas voulu mettre ces biens sous la main de la nation, seulement pour les protéger, mais bien pour indemniser la nation. Je demande, en conséquence, qu'il n'y ait plus de retards dans le rapport, à moins que l'on ne veuille faire croire que c'est en faveur des émigrés que le décret de séquestre a été rendu. » Le comité se sent forcé par cette vive parole, et, dès le lendemain, son rapport est déposé ; et sur une nouvelle notion de Merlin, l'Assemblée, qui avait d'abord ajourné la discussion, décrète qu'elle aura lieu sous les trois jours.

Cette discussion n'eut pas le résultat dont Merlin s'était flatté. Le principe de la triple imposition fut voté. En présence de ce qu'allaient coûter à la France les opérations de la guerre, c'était un dédommagement dérisoire. Il était dès lors facile de juger que la saisie, même de la totalité des revenus de la noblesse, demeurerait au-dessous de la dépense. La nation n'avait plus qu'une ressource, extrême il est vrai, mais justifiée, indépendamment de toute considération de pénalité, par les principes les plus élémentaires du droit civil : c'était d'ajouter aux biens de l'Église ceux de la noblesse rebelle et d'en faire monnaie. Ce fut Merlin qui, dès le mois d'avril, la guerre à peine déclarée, prit encore sur lui l'initiative de cette grande mesure. On discutait, au milieu de l'affluence des dons patriotiques, sur

la nécessité d'une nouvelle émission de trois cents millions d'assignats, lorsque le député de la Moselle rompant brusquement tous ces discours : « Puisque nous sommes en guerre, dit-il, il ne s'agit plus de séquestrer, il faut confisquer entièrement les biens des émigrés; nous augmenterons ainsi d'une quantité considérable le gage des assignats; » et il demande en conséquence que les administrations départementales soient tenues de fournir à l'Assemblée, dans le délai d'un mois, l'état nominatif de tous les biens appartenant à des citoyens émigrés.

Cette voix hardie demeura pour le moment sans écho. Merlin, dans son impitoyable logique, avait de nouveau dépassé le niveau de ses collègues. On lui objecta qu'il était en dehors de la question, et l'Assemblée passa outre, se contentant de voter les trois cents millions demandés. Ce fut à la fin de juillet seulement, à la veille de la violation du territoire par les émigrés réunis sous les drapeaux de l'Allemagne, au milieu de l'effervescence générale, que l'Assemblée revint à l'idée émise trois mois auparavant par Merlin; et le 2 septembre, au bruit du canon d'alarme, elle vota la fameuse loi qui devait sauver la révolution en assurant son crédit, et contribuer plus efficacement qu'aucune autre à la dissolution de l'ancienne aristocratie en la ruinant dans sa base : « L'Assemblée nationale, considérant que la persistance des émigrés dans la désertion, depuis le danger déclaré de la patrie, ne permet pas d'user plus longtemps de ménagements à leur égard, et que les pertes que les suites ont entraînées sont devenues pour la nation aussi immenses qu'incalculables, décrète : les biens, tant mobiliers qu'immobiliers, séquestrés ou qui doivent l'être en exécution de la loi du 8 avril relative aux biens des émigrés, sont dès à présent acquis et confisqués à la nation, pour lui tenir lieu de l'indemnité réservée par l'art. 27 de ladite loi. »

Rendant à l'aristocratie haine pour haine, dédain pour dédain, Merlin aurait voulu voir l'Assemblée se porter au delà de ces mesures fiscales et frapper la caste droit au cœur. C'est dans ce but qu'il fit la proposition de déclarer tous

ses membres déchus indistinctement du service militaire. Il achevait de traiter ainsi la noblesse en race ennemie, lui imprimait à son tour le sceau de l'infériorité, et ne lui laissait d'autre alternative que de se fondre au plus vite dans le peuple ou de s'exiler en masse. Sans doute, en se levant héroïquement jusqu'à son dernier homme pour la défense du sol sacré, la Gaule était à la rigueur dans son droit en se déclarant chargée, à l'exclusion de tout sang étranger, de cette tâche glorieuse ; mais pour être logique, le parti n'en était pas moins d'une suprême violence et par là même d'une suprême injustice : *summum jus, summa injuria.*

Merlin ne tarda pas à le sentir. Éclairé par l'expérience des armées où la portion de la noblesse qui avait gardé fidélité à la patrie s'était précipitée avec tant de désintéressement et d'éclat, il n'hésita point à revenir de lui-même sur ses pas. C'est là le vrai courage. Sa proposition, subissant le même sort que tant d'autres projets sortis de cette initiative fougueuse, avait été d'abord ajournée ; mais quelques mois après, en dépit de tant de sentiments patriotiques et de hauts faits qui en accusaient l'injustice, elle avait été reprise sur la recommandation du Comité de salut public et décrétée. Nul mieux que Merlin qui, de ses yeux, avait si bien vu en Allemagne et en Vendée les deux sangs se confondre en un seul sur les champs de bataille, n'était en position de la combattre ; et aussi, dès le lendemain du jour où la Convention l'avait votée, est-ce lui qui, à l'ouverture de la séance, se présente à la tribune ; il rappelle qu'il a été le premier promoteur de cette idée ; il la blâme, et, au nom du principe de l'égalité, il ramène la Convention sur sa décision de la veille. A sa demande, le décret est rapporté, et la nation déclare implicitement ainsi par l'organe de sa plus grande assemblée, qu'elle ouvre les bras, sans distinction de race ou de lignage, à tous ceux qui veulent l'aimer et la servir.

C'est ce que la nation pouvait faire désormais sans danger. Le coup porté à la noblesse par la confiscation des biens d'émigrés était un coup mortel. Que la révolution se refroidissant,

les émigrés soient successivement admis à rentrer; que les plus opiniâtres attendent même qu'il leur soit permis de repasser triomphalement la frontière en compagnie de l'étranger; que, dans l'ardeur de la réaction, on aille jusqu'à leur solder, en récompense de leurs services, une contre-indemnité, et qu'au mépris de la déclaration du 4 août, on rétablisse en faveur de la race noble, pour l'isoler de nouveau, le privilége héréditaire des titres, toutes ces mesures ne sont rien : la caste ne se redressera pas; les racines qui l'unissaient au sol sont désormais coupées, et, s'il en subsiste encore çà et là quelques-unes, elles ne sont pas de nature à résister longtemps : le principe du partage égal des héritages, tiré par l'Assemblée constituante du fond même de l'ancien droit celtique, s'est attaché à l'institution féodale, et il la mine irrésistiblement. En vain les deux principes du droit d'aînesse et du droit absolu de tester, également étrangers tous deux à la tradition et au génie de notre race, essayeraient-ils encore de lutter, les mœurs mêmes les condamnent. Toute famille qui n'entretient pas sa puissance par un service social quelconque, tombe peu à peu dans l'appauvrissement, quels qu'aient été ses ancêtres, et rentre sans rémission dans la foule. Une nouvelle aristocratie, encore informe, ayant à peine conscience d'elle-même, de son caractère, de ses devoirs publics, sort graduellement des entrailles du peuple, prend autorité et prépare à nos constitutions futures un élément spécial auquel il faudra bien que la politique finisse par accorder sa juste part; mais, de même que la nouvelle classe lettrée qui, confusément aussi, s'élabore dès à présent dans les régions de l'esprit, c'est une classe libre, mobile, à rangs ouverts : plus de priviléges séculaires, plus de droits artificiels, plus de fixité; le vieux système féodal qui nous cacha le ciel si longtemps n'est plus qu'un nuage qu'emporte le vent.

V

Merlin, comme la plupart de ses contemporains, était plus préoccupé de la constitution du gouvernement que de celle de la société. Il s'imaginait volontiers que tout se trouvait terminé quant à celle-ci par la destruction des deux ordres privilégiés et la proclamation de l'égalité de tous les citoyens devant la loi. Aussi inclinait-il à ramener toute la politique au principe de la souveraineté du peuple. C'est de là qu'il posait son dilemme favori contre la royauté. « Si la royauté, disait-il, tire, comme le peuple, son droit d'elle-même, il y a conflit; et comme il n'existe aucune autorité supérieure pour le résoudre, le principe le plus robuste dévorera nécessairement le plus faible; et si la royauté reconnaît tirer son droit de celui du peuple par voie d'élection, la faculté dont a joui une génération de se donner un gouvernement de son choix appartenant au même titre à toutes les autres, il n'y a plus de possession héréditaire et partant plus de royauté. Et autrement, ajoutait-il, à moins de rentrer dans les fables du droit divin, où trouveriez-vous une autorité capable d'instituer un contrat entre des populations qui ne sont pas encore et un monarque qui n'existe pas davantage? Le peuple est un être constamment identique avec lui-même; et s'il a eu, dans un temps, la virilité de s'engendrer par ses votes un pouvoir exécutif, ainsi qu'il s'engendre à l'ordinaire un pouvoir législatif, il conserve cette même virilité dans tous les temps. Le succès d'une seule fois suffit pour faire la règle et créer un exemple que l'avenir doit vouloir imiter à son tour. »

« Directoire, consulat, empire, royauté, présidence, laissons tous ces mots, reprenait-il. Il ne s'agit pas du nom, mais de l'origine du pouvoir. Gouvernement électif, voilà le fond, et tout le reste ne compte qu'en second ordre. Et après tout, n'était-ce pas là le droit de nos pères? Ils élevaient sur le pavois le plus digne, et à moins de trahison de sa part, ils le conservaient

pour chef tant qu'il vivait. C'est à quoi notre immortelle révolution nous a ramenés. Depuis Louis XVI, nous n'avons vu d'hérédité que sur le papier. Napoléon II a glissé comme une ombre ; à la suite de Louis XVIII, création de l'étranger, Charles X s'est bien vite brisé ; voici Louis-Philippe se fondant sur un faux-semblant d'élection, et loin de croire à la légitimité de son fils, vous n'admettez pas même la sienne. N'apercevez-vous pas assez clairement à quelle loi différente de la transmission dynastique nous mènent, d'accord avec la raison, de tels précédents? Depuis nous, l'histoire de France a pris ouvertement un tour nouveau. » Avec quelle satisfaction, s'il lui avait été donné de vivre jusqu'à nos jours, n'aurait-il pas ajouté à cette suite de leçons celle de l'héritier de l'empire, renonçant de lui-même à son droit de famille pour s'incliner devant la souveraineté du peuple, et tirant du fait même de cette investiture tout le nerf et toute la validité de son pouvoir !

Appuyé sur ces raisonnements dans lesquels il se plaisait, Merlin attendait tranquillement leur ratification définitive par l'avenir. C'était montrer toute sa foi dans la puissance des idées et la raison du peuple ; car l'histoire ne nous enseigne que par trop d'exemples comment il arrive parfois à une génération de s'affaisser et d'entraîner pour longtemps dans sa chute toutes les générations qui la suivent. Mais son patriotisme ne permettait pas à son jugement d'admettre une telle possibilité pour la France. Le principe de la souveraineté dynastique lui semblait si radicalement vaincu par celui de la souveraineté nationale, qu'il ne concevait pas la nécessité d'une proscription plus formelle que cette condamnation par la logique. C'est une opinion qu'avec son intrépidité ordinaire, il avait osé soutenir en face même de la Convention. On en était aux préliminaires du procès de Louis XVI, et Buzot, aux applaudissements de l'Assemblée, venait de proposer la peine de mort contre quiconque parlerait de rétablir en France la royauté ; Merlin se présente à la tribune pour un amendement ; il demande qu'il soit ajouté au décret cette réserve : « à moins que ce ne soit dans

les assemblées primaires. » Soulèvement terrible ! On se dispute la parole contre lui. Pour les uns les projets du royalisme, pour les autres ceux de la dictature, viennent de se mettre à jour ; on accuse Merlin d'avoir insulté le peuple, outragé la souveraineté nationale ; on demande qu'il soit frappé d'un décret de censure. Mais lui, au milieu de ce tumulte, demeure en repos. Couvert par le principe consacré par la Convention que le peuple retient en lui-même, sans la communiquer, la plénitude de sa souveraineté et délibère en dernier ressort sur les lois, il se sent à l'abri de toutes les récriminations de ses collègues. En vertu de ce principe, auquel, dans la première ferveur du droit nouveau, tous les républicains donnaient les mains, nulle autorité, en effet, ne serait fondée à prendre position au delà du peuple et à restreindre sa liberté dans la majesté de ses opérations primaires. Le peuple serait le seul législateur comme il est le seul souverain. Quels que fussent les dangers de la conséquence, la conséquence était donc régulière, et Merlin, en la maintenant, ne faisait que témoigner de son respect pour la démocratie telle qu'elle se définissait au premier esprit de la révolution.

« Vous faites, dit-il quand le silence s'est enfin rétabli autour de lui, vous faites un projet de constitution. Le peuple qui est votre souverain comme le mien a non-seulement le droit d'accepter ou de rejeter ce projet que vous lui proposez, mais il doit pouvoir exercer son droit en pleine liberté. Rien ne peut le restreindre. Telle est l'idée qui a vivement affecté mon âme au moment où j'ai entendu prononcer que quiconque oserait parler contre notre constitution républicaine serait puni de mort. Certes, je suis loin de supposer au peuple français la pensée de reprendre d'indignes chaînes ; mais il ne vous appartient pas d'entraver de quelque manière que ce soit, par une disposition pénale, sa volonté. » Dilemme invincible ! ou l'exercice de la souveraineté du peuple consiste à engendrer une puissance égale à celle du peuple lui-même et capable de légiférer pour lui, et alors il n'y a pas d'assemblées primaires

délibérantes ; ou cet exercice consiste à créer définitivement les lois, et alors non-seulement les assemblées primaires doivent conserver une indépendance absolue, mais la royauté n'y est pas à craindre, puisqu'elles en constituent la négation par leur existence même. Sans doute il nous apparaît assez clairement aujourd'hui que la première position est la seule que puisse avouer la philosophie politique ; mais en partant de la seconde, comme le faisait toute la Convention, de quel côté y avait-il le plus de logique, le plus de dédain pour la monarchie, le plus d'égards pour la dignité du peuple et la liberté des citoyens? De toutes les luttes qu'il avait eu à supporter dans le cours de sa carrière, il n'en était aucune que Merlin se rappelât plus fièrement que celle-ci : bien que la Convention eût passé à l'ordre du jour contre lui, sa raison lui disait qu'il avait eu droit contre elle.

Ennemi de la royauté en théorie, Merlin ne l'était pas moins de la royauté dans sa personnification d'alors. Nous avons aujourd'hui quelque peine à comprendre que Louis XVI n'ait pas toujours inspiré l'espèce de compassion dont nous sommes généralement saisis devant cette triste nature ; mais il est cependant facile de sentir que des hommes qui sont engagés dans une lutte à mort pour eux et pour leur pays, ne peuvent avoir le même sang-froid que ceux qui jugent de loin avec le désintéressement de l'histoire. Que l'on se représente les conséquences de la politique de la cour, si, par malheur pour la France, cette politique avait pu réussir ; voilà ce qui s'identifiait aux yeux de tous les patriotes avec la personne du roi, et la leur rendait odieuse et monstrueuse. Peu importaient ses intentions secrètes, si, de sa conduite, résultaient, en définitive, les mêmes effets que des dispositions les plus abominables des tyrans. Depuis la Saint-Barthélemy et les persécutions des Cévennes, il n'y avait pas eu d'exemple d'un roi préparant à plaisir, dans le silence de son cabinet, le massacre des citoyens, et jamais on n'en avait vu un seul préméditer, de concert avec l'étranger, la violation du territoire et de la capitale. Fauteur de la coalition, complice des émigrés, instrument des prêtres, Louis avait

la main dans tous les complots que l'opinion publique, sans pouvoir les distinguer au juste, sentait dans l'ombre, et avec tous les soupçons, il appelait sur lui toutes les colères.

Surtout les consciences étaient-elles frappées de l'indignité de son parjure. Non-seulement après avoir juré fidélité à la constitution, il cherchait à la détruire, mais on ne pouvait douter qu'en prêtant le serment, il n'eût déjà dans le cœur la trahison. Ayant tout fait pour déconsidérer sourdement et laisser périr de guerre lasse ce pacte sacré, il se disposait maintenant, au mépris de sa parole, à le frapper ouvertement, à main armée, dans le sang de ses défenseurs. Si le génie de Rome a toujours eu tendance à traiter le serment comme chose légère, il n'en est pas de même chez nous. Cette affirmation solennelle que fait d'elle-même la personnalité humaine en se ramassant en quelque sorte devant Dieu pour le prendre à témoin de sa sincérité, formait déjà pour nos ancêtres un des actes les plus considérables de la religion et de l'honneur; et ni l'Église, par l'abus de ses dispenses et de ses absolutions, ni même la philosophie, par l'affaiblissement de la croyance à la présence de Dieu, n'avaient pu extirper du sein des populations ce noble sentiment. Sous une forme plus ou moins explicite, le serment représentait toujours pour elles les deux termes essentiels de l'univers, la personnalité du créateur et celle de l'homme, et placé ainsi plus à fond dans les âmes qu'aucun dogme, sa violation semblait naturellement le premier des sacriléges. L'élévation du coupable, la majesté du contrat, la grandeur des circonstances, ne faisaient ici que rendre le crime plus éclatant; et par son parjure, plus encore que par les résultats affreux de sa trahison, le roi était désormais devenu le justiciable du dernier de ses sujets, car en se déshonorant, il s'était lui-même découronné.

Voilà, en résumé, ce que sentait Merlin. Bien éloigné de se prêter, comme l'infortuné monarque, aux adoucissements et aux arguties des confesseurs, il jugeait simplement les choses avec l'âme d'un patriote et la conscience d'un honnête homme.

Aussi ne se faisait-il pas faute de détester de toutes les forces de son âme le successeur des Capets. Il ne pardonnait pas à la Constituante d'avoir persisté, par esprit de système, même après la fuite de Varenne, à couvrir ce tyran de l'égide de la loi, et il appelait sur lui toutes les foudres. Et cependant, touchante variabilité! lorsqu'au 20 juin, il vit ce même roi aux mains de la populace, abreuvé d'amertumes, couvert d'affronts devant sa femme et ses enfants, toute cette famille menacée, humiliée, vaincue, son cœur s'ouvrit et il pleura. Envoyé en députation au palais par l'Assemblée, il avait réussi à faire passer le roi dans un cabinet où s'était réfugiée la reine avec ses enfants, et à cet instant, assis près d'eux, témoin de leur émoi, de leurs alarmes, de leurs tendresses mutuelles, oubliant le monarque pour le père et l'époux, et la politique pour l'humanité, ses yeux se mouillèrent et son austère visage se troubla. La reine s'en aperçut, et lui envoyant ses deux enfants : « Vous pleurez, M. Merlin, lui dit-elle. N'est-ce pas qu'il est bien cruel de voir en un tel état un grand roi? — Oui, madame, lui répondit-il, je pleure... je pleure sur les malheurs d'un bon père, d'une mère de famille estimable, mais je n'ai pas de larmes pour les rois (1). » Il est permis à des royalistes de blâmer cette parole si éloignée de la politesse des cours; mais puissent les républicains ne jamais oublier la leçon qu'elle contient : pitié pour les personnes en même temps qu'inflexibilité pour les ennemis politiques.

L'humanité ne pouvait donc arrêter Merlin dans ses hostilités contre la cour : elle l'y excitait bien plutôt; car dans sa pensée, à côté d'une famille en péril tant par la faute de son chef que par la fausseté de sa position, il y avait en balance non-seule-

(1) Madame Campan fait dire à Merlin : « Je pleure sur les malheurs d'une jeune et jolie femme, etc. » Il est évident que celui qui eût été de trempe à tenir, dans de telles circonstances, un aussi impertinent langage, n'aurait point eu un cœur digne de s'attendrir; mais madame Campan n'était point présente à la scène dont il s'agit, et l'on sait, par bien d'autres exemples, combien se défigurèrent, dans les imaginations des gens de la cour, les moindres accidents de cette terrible journée.

ment tout un peuple menacé de toutes les calamités de la réaction et de la guerre, mais la nationalité même, compromise dans l'accomplissement de la plus importante de ses révolutions et placée dans l'alternative ou de s'élever décidément à la tête du monde ou de tomber à jamais dans l'avilissement. Tout le débat se concentrait à ses yeux sur la personne du roi. Démasquer cet ennemi, puis, après l'avoir démasqué, soulever le peuple et le conduire à l'assaut, il n'y avait pas pour lui d'autre moyen de salut. L'Assemblée constituante, disait-il, était tombée dans la folie en confiant au loup, costumé par elle en berger, la garde du troupeau ; mais ce n'était pas une moindre aberration de conserver pour gardien ce même personnage, comme y visait une partie de la Législative, après l'avoir muselé et dompté. Au lieu d'un gouvernement factice, il voulait à la tête du pays un gouvernement vrai, dévoué par son principe même à la cause de la révolution. Selon lui, la monarchie n'était que le couronnement d'un système dont la noblesse et le clergé formaient la base, et pour rendre à la France la liberté complète de ses mouvements, le seul parti était de rompre avec ce vieux régime dans sa totalité.

Conformément à ces idées qui n'étaient encore partagées que par les esprits les plus ardents, mais que l'opinion générale ne devait pas tarder à sanctionner, Merlin, dès son arrivée à la Législative, se pose sans hésiter contre la cour. Investigations de toutes natures, interrogatoires, correspondances, conversations, dénonciations, sa passion est là tout entière. En poursuivant les menées de la noblesse et du clergé, c'est toujours à ce but capital qu'il s'adresse. Non-seulement à la tribune, mais au Comité des douze, aux jacobins, dans les conciliabules, dans la presse, il est infatigable. C'est lui qui livre le premier à l'indignation publique, sous le nom du Comité autrichien, les secrets du roi. Arrêté par ordre du Comité des juges de paix pour avoir fourni à un journal les documents publiés par celui-ci sur les projets de la cour, il fait traduire à son tour à la barre le juge de paix qui avait osé signer contre lui le

mandat d'amener, et soulève ainsi dans l'Assemblée l'éclatante discussion sur le Comité autrichien qui fut comme le premier coup de cloche du dix août. Cette agitation à laquelle il préside, si vive qu'elle soit, ne le trompe pas; elle n'est pour lui que le préliminaire; les esprits suffisamment excités, il est des premiers à sentir et à proclamer la nécessité de l'action, car il n'est pas de ceux qui se complaisent à prolonger outre mesure les guerres de tribune; il sait qu'à moins de se voir promptement réduit à la défensive, la place une fois ouverte, il faut s'y jeter, et que l'attaque orale n'est qu'une imprudence, si elle n'aboutit promptement à une attaque de fait. Restait seulement l'occasion, et lié aux républicains de la ville et de la législature, il l'attendait.

Dès la fin de juillet, le signal avait commencé à retentir. Il était évident que si la révolution ne se décidait pas à donner le choc, elle allait le recevoir. Le monarque, enfermé dans son palais comme dans une forteresse, avait sous sa main, outre les ressources du trésor, une force armée considérable; les généraux constitutionnels, se vouant à le relever au lieu de faire face à l'ennemi, menaçaient de leur épée Paris et l'Assemblée; Brunswick frappait aux portes, et, dans un manifeste insolent, intimait à la France sa volonté; et cependant l'Assemblée, fatiguée et s'affaissant, indiquait assez qu'il n'y avait point à compter sur elle pour faire justice de la puissance dangereuse qui, abritée par l'inviolabilité du trône, guidait secrètement l'invasion et les complots. Le péril était clair, et d'heure en heure croissait l'émoi. Plus d'autre force que le peuple, plus d'autre ressource que l'insurrection, plus d'autre mot d'ordre que d'ouvrir le feu sur-le-champ pour vaincre ou pour mourir. L'Assemblée n'étant plus rien, toute la vie de la révolution se trouvait pour le moment aux jacobins : aussi est-ce là que se transporte Merlin; représentant du peuple, membre du Comité des douze, ennemi public de la cour, tous ces caractères réunis donnent à sa parole un ascendant incontesté, et il en profite pour jeter à tous les échos de la ville le

cri de guerre. « Et moi aussi, disait-il plus tard à la Convention en rappelant ces grands jours, et moi aussi j'ai été aux jacobins, et moi aussi j'y ai appelé l'insurrection, et moi aussi j'y ai dit ces paroles que les logographes et le Moniteur du temps ont conservées : « Ce n'est plus avec des discours, c'est avec du » canon qu'il faut attaquer le palais des rois, et le peuple sera » libre ! » C'était le mot de la situation, dit par d'autres aussi, mais de plus haut, par personne.

La bataille du dix août fut la première scène de sang à laquelle il ait assisté. Bien d'autres suivirent et avec des tapis de cadavres plus étendus, mais aucune ne lui fit jamais une impression aussi grande. Au moment de mourir, c'est ce tableau qui lui revint en imagination : « Au dix août, dit-il, j'ai vu partir pour le même voyage plus grand et plus glorieux que moi. » Chabot, quelque temps après cette terrible journée, disait à la Convention : « C'est Merlin qui, armé de deux pistolets, a porté l'alarme au château et l'effroi dans l'âme du tyran ; ce sont ses menaces au milieu des royalistes dont il était entouré qui les ont fait refluer vers la salle des séances ; c'est lui qui a forcé le tyran à se rendre au milieu de nous. » Ces paroles ne sont pas strictement exactes. Il est vrai que Merlin fut en mouvement toute la nuit, et qu'au lieu d'assister à cette cruelle affaire comme à un spectacle, ainsi que le jeune Bonaparte, il y prit une part vigoureuse ; mais il n'eut aucun rapport direct avec la personne du roi, et ce fut seulement par contre-coup qu'il influa sur lui. Ayant rencontré sur la terrasse des Feuillants son compatriote, le procureur général Rœderer, il lui fit une telle impression par son langage, ses avertissements, sa contenance, que celui-ci, épouvanté des conséquences inévitables de l'assaut, se rendit de suite chez le roi, et l'entraîna, par la vivacité de ses instances, à quitter le château pour l'Assemblée. L'infortuné monarque ne mesura sans doute pas sur-le-champ toute la valeur de sa démarche. Sans laisser aucun ordre à l'armée réunie pour sa défense, il passait tranquillement à l'ennemi : c'était abdiquer. Merlin avait espéré que ce résultat, enlevant

à l'engagement toute raison, arrêterait le feu; mais les armes une fois en présence, qui ne sait qu'il suffit de l'étincelle pour l'explosion? Que de victimes, malgré la soumission du roi, tombèrent au pied de cette forteresse où l'on ne combattait plus que pour de vaines murailles! Sang généreux, fut-il perdu? Non, sans doute, s'il servit à consacrer du côté du peuple, par un signe solennel, cette irrévocable scission entre la nation et la monarchie que, de l'autre part, allait bientôt symboliser le sang du roi.

Dans cette grande journée, de laquelle datera toujours en France la fin de la royauté, Merlin, comme tant d'autres républicains, fit son devoir; mais après la victoire, quel acharnement chez les vainqueurs! C'est à ce moment qu'il s'exposa le plus. Son exaltation avait changé d'objet. Il aperçut dans une des allées du jardin le duc de Choiseul l'épée à la main, essayant encore de se défendre; il se jette sur lui, le saisit et l'entraîne jusque dans l'Assemblée où il le fait asseoir à ses côtés; touchant principe d'une amitié qui, malgré la différence des opinions et des situations, les lia toujours. De là il se porte vers les Suisses poussés à outrance sur la terrasse, et parvient à diriger quelques-uns de leurs officiers vers les appartements du Comité où il les cache. Ce n'était rien : l'humanité parlait là toute seule, et Merlin ne jouait en définitive, à ce jeu, que sa tête. Mais voici venir à lui un fédéré marseillais de sa connaissance, homme fanatique, prêt à tout, l'âme en furie, et les mains teintes du sang de ses deux frères que la fusillade du château venait de lui enlever; cet homme n'avait en tête que de venger les siens en tuant le roi; il allait arriver jusqu'à sa personne, et Merlin, pour l'en empêcher, fut obligé de s'interposer jusqu'à entrer même en collision avec lui; enfin, il fit si bien qu'il le calma, l'éloigna, empêcha le crime. De toutes les actions de sa vie, c'est peut-être celle-ci, tout obscure qu'elle soit, qui a été au fond la plus considérable. « J'ai eu à délibérer au dix août, disait-il plus tard à la Convention, si je ne vous éviterais pas les embarras d'un long et difficile procès. »

Il délibéra, en effet; car la préoccupation du lendemain remplissait déjà son esprit. Il sentait que la personne royale, livrée à merci, n'était plus désormais qu'une superfluité gênante, et pour en délivrer immédiatement le champ de la révolution, il suffisait qu'il s'abstînt et laissât faire : la disparition du monarque, sans engager en rien la responsabilité de la nation, devenait tout simplement un des accidents de la bataille, et pour ainsi dire un épisode. Devant la question ainsi posée, il était certainement permis à la politique d'hésiter, mais la morale n'hésitait pas, et ce fut sa voix qui décida Merlin. Il lui arrivait quelquefois, en entendant autour de lui tant de récriminations sur le jugement de Louis XVI, de se demander si en suivant dans cette occasion les intérêts généraux de l'humanité, il avait servi aussi bien ceux de la république ; mais il se rassurait toujours en se disant que de s'être tirée d'affaire par un assassinat eût été la honte éternelle de la révolution. Il ne se trompait pas; car il est aisé de reconnaître ici par un exemple de plus que la vraie raison d'État ne s'écarte jamais des lois éternelles du juste. Non-seulement la révolution se fût ainsi déshonorée aux yeux de l'histoire dans son acte capital qui était la défaite de la royauté, mais elle eût été privée de l'occasion d'affirmer authentiquement le droit nouveau, comme elle l'a fait, par le procès intenté à la souveraineté monarchique devant le tribunal de la souveraineté populaire; et qui sait même si, malgré l'embrasement des esprits à cette époque, la réaction contre l'assassinat n'aurait pas suffi pour détourner la république et relever momentanément le trône pour y faire asseoir l'orphelin?

Bien que Merlin, éloigné de la Convention par la mission qu'elle lui avait donnée aux armées, n'ait pas assisté au procès de Louis XVI, on peut regarder comme indubitable que son vote, s'il lui avait été donné d'y prendre part, eût été de tous points conforme à celui de ses amis. Il connaissait assez les commentaires de César pour ne pas ignorer que chez nos ancêtres, les rois convaincus de connivence avec l'ennemi ou

de complot contre la liberté étaient punis de mort couramment; et en dépit de tous les systèmes d'inviolabilité, sa conscience conservait clairement ce grand axiome, fondement de toute justice, qu'à l'idée de coupable s'unit indissolublement l'idée de condamnable. Le droit était donc pour lui évident. Le crime ne l'était pas moins; et depuis qu'envoyé aux frontières, il y avait vu sur les champs de bataille et dans les hôpitaux tant de mutilés, de moribonds et de cadavres, ce crime soulevait son indignation en lui apparaissant par des traits bien autrement saisissants que lorsqu'il ne faisait encore que le sentir sous l'enveloppe des dénonciations et des conjectures. La politique achevait de fixer à ses yeux la balance. En frappant dès son avénement un coup aussi retentissant, la souveraineté nouvelle s'affirmait, s'imposait aux dynasties, enhardissait les peuples, exaltait la nation, donnait à tous la plus ferme leçon de l'égalité absolue devant la loi, rompait enfin par le signe le plus décisif et le plus mémorable avec l'ancienne France. Tout se réunissait donc, droit, justice, politique, pour appeler sur la tête du monarque coupable la peine capitale; et Merlin n'était point en dehors du juste, en poussant vers la Convention, du sein des armées aux prises avec l'émigration et l'étranger, ce cri de colère et de vengeance qui lui a été si souvent reproché : « Nous sommes entourés de morts et de blessés; c'est au nom de Louis Capet que l'on égorge nos frères, et nous apprenons que Louis Capet vit encore! »

Mais au-dessus du principe de la justice, il y en a un autre qui n'est pas moins digne d'égards : c'est celui de l'équité, et l'histoire se demandera quelle a été, dans la condamnation de Louis XVI, la part laissée à cette puissance sublime à laquelle il appartient de juger la justice elle-même. Elle voudra savoir s'il a été tenu compte, en même temps que du fait, des circonstances de caractère, d'éducation, de religion, d'intention même qui en atténuaient la criminalité, et peut-être conclura-t-elle que, même au point de vue de l'intérêt de la France, le parti suivi par la Convention n'a pas été le meilleur. N'eût-il pas été digne

en effet de la grande nation que cette assemblée représentait de donner pour complément à l'acte de justice l'acte de grâce ? Pour se témoigner dans sa plénitude, la souveraineté nouvelle n'avait-elle pas à se témoigner à la fois et par le droit de punir et par le droit plus superbe encore de gracier ? Et n'est-il pas évident aujourd'hui que d'une telle alliance de la clémence et de la force il serait résulté une autorité supérieure de la révolution sur la postérité ? Aussi, malgré l'animosité qu'il conserva jusqu'à la fin de ses jours contre les lâches manœuvres de Louis XVI, n'ai-je jamais entendu Merlin exprimer le regret de n'avoir pu frapper de son vote cette tête coupable ; il maintenait que la Convention avait eu droit de condamner et s'en tenait là.

Et de fait, en poussant à l'extrême rigueur la justice contre ce prince infortuné, la Convention, loin de le faire descendre au-dessous de lui-même, ne l'a-t-elle pas au contraire relevé de l'abaissement dans lequel il s'était mis ? S'il conserve encore devant l'histoire une ombre d'intérêt, n'est-ce pas à la main du bourreau qu'il le doit ? Condamné par l'Assemblée sur son interrogatoire et sa défense, puis subsidiairement soumis à une seconde délibération et gracié, avec la faculté d'aller à son gré grossir de sa personne les rangs des émigrés, quelle figure eût-il faite devant l'Europe, et quel danger de plus aurait-il créé à la révolution? La victoire même n'eût servi qu'à aggraver sa condamnation. Le supplice seul pouvait le sauver de l'ignominie, et c'est la voie que ses ennemis, en voulant le perdre, lui ont ouverte. Sa noble simplicité dans la prison a couvert les faiblesses de son âme, et en expiant ses fautes, il a semblé les effacer.

VI

Merlin n'était pas de ces sophistes qui s'imaginaient que pour éviter la guerre il suffisait d'éviter de la déclarer. Il sentait bien que quand même le roi n'aurait point appelé à son aide ses alliés, ceux-ci n'auraient pas moins été amenés

d'eux-mêmes à se comporter bientôt en ennemis. La politique leur en faisait une loi. C'est la gloire de la France, dans la position éminente qu'elle occupe, de régir librement les autres États par la force de l'opinion, et de ne pouvoir se livrer chez elle à aucun mouvement que ce mouvement, sans même qu'elle y songe, ne se propage bientôt. Vouloir l'immobilité des peuples, c'est donc vouloir avant tout que la France ne leur donne pas l'exemple de marcher. Ainsi, la Révolution, en se présentant elle-même comme destinée à faire le tour du monde, ne pouvait manquer d'attirer d'autant plus instamment sur elle l'attention des rois. Ou le principe de la souveraineté populaire n'était qu'un principe de désordre, et par sa proclamation au sein de la France, le même désordre menaçait à la fois toutes les monarchies ; ou il fournissait au contraire un moyen plus parfait de gouvernement, et par le seul fait de son établissement en France, tous les trônes se trouvaient menacés de disparaître. Tel était le dilemme posé devant les dynasties par le nouveau régime, et comme de chacune des deux propositions sortait la menace, de chacune aussi sortait la guerre.

En vain Robespierre et ses amis s'efforçaient-ils d'indisposer les patriotes contre la guerre, en objectant que la cour elle-même la voulait, et que c'était conspirer avec la cour que de vouloir comme elle. De tels arguments n'étaient pas faits pour arrêter les gens de cœur. Peu leur importait que la Cour s'imaginât que de la guerre surgiraient des circonstances plus avantageuses pour elle que de la paix, si, grâce à leur foi dans la force invincible de la Révolution, la guerre leur paraissait au contraire le procédé le plus sûr pour en finir avec tous leurs ennemis, même de l'intérieur. Sous le même but, c'était à des résultats opposés qu'ils visaient. Ou la victoire, et alors le peuple plus exalté, plus superbe, plus impérieux ; ou la défaite, et alors le peuple plus inquiet, plus exaspéré, plus décidé que jamais à ne confier qu'à ses mandataires le soin de son salut. Dans tous les cas, la nation remuée, la révolution en mouvement, la royauté abattue. Telle était, au milieu du conflit des opinions, la ten-

dance personnelle de Merlin, et il la précisait en disant : « La guerre, mais sous une autre direction que celle des traîtres. »

En vain prétendait-on encore que les préoccupations de la guerre étaient faites pour éteindre dans l'esprit des masses le zèle de la Révolution, tout en réveillant dans l'armée l'amour du roi. Les gens à tempérament militaire ne s'inquiétaient pas de ces appréhensions ; ils savaient qu'un État nouveau ne s'impose qu'à la condition de démontrer aux autres sa vitalité par son aptitude à supporter l'épreuve de la guerre. Il fallait donc que la Révolution passât par cette épreuve ; et entraînés par l'effervescence générale dont ils se sentaient solidaires, ils ne craignaient pas plus de voir fléchir dans la lutte avec l'étranger le peuple que l'armée. Dans leur mâle colère à l'idée de la violation du sol de la patrie, ils se sentaient instinctivement d'accord avec la population tout entière, et ils n'ignoraient pas qu'une population comme la nôtre devient elle-même son armée dès qu'elle s'anime. Ils attendaient donc sans trembler l'heure terrible des batailles, pleins de foi dans la victoire et dans ses suites. On est sûr de vaincre en effet quand on est sûr que chacun est disposé à mourir ; car tout le canon des potentats est peu de chose quand il y a une nation pour lui faire front. La Convention discutait sur la prohibition des pourparlers avec l'ennemi tant qu'il aurait le pied sur le territoire : « Avez-vous donc fait un pacte avec la victoire, » s'écrie un des membres. « Nous en avons fait un avec la mort, » répond Merlin.

La question de la guerre, suspendue longtemps, se résolut enfin. L'ennemi dûment averti, tous les artifices de la double partie mûrement préparés, le roi, stimulé d'ailleurs par le ministère dont il s'était entouré, fit à l'Assemblée sa déclaration de l'ouverture des hostilités contre son beau-frère et ami. Dans le rapport lu par ses ordres, il prenait texte des trames ourdies par l'empereur, disait-il, contre la cause de la Révolution, et ne se faisait pas faute de lui reprocher de se couvrir du prétexte avilissant d'une fausse commisération pour sa

personne. Pauvre ruse que le malheureux prince devait, sous peu de mois, cruellement expier, et qui dès lors le mettait à la merci de Paris et de l'Assemblée devenus les seuls maîtres de la situation. La capitale bouillonnait, et dans le sein de la législature une apparence de discussion fut à peine tolérée. Un seul orateur eut la liberté de se faire entendre contre une proposition si impatiemment attendue. Entre autres arguments, il signala l'inconvénient de se charger devant l'Europe du poids de l'initiative : « Vous aurez à combattre, dit-il, non-seulement les despotes, mais les peuples eux-mêmes armés contre vous par la haine naturelle qu'inspire à tout homme celui qui vient le troubler dans la paix de son pays. » Ce motif était juste, et Merlin l'appréciait vivement aussi ; il en était préoccupé depuis la naissance du mouvement, et voulant la guerre dans les conditions les plus avantageuses pour la France, il aurait souhaité que les circonstances eussent permis d'en laisser ostensiblement au compte des rois, pour achever de les discréditer aux yeux des peuples, toute la responsabilité. Du moins entendait-il que, dans la déclaration de guerre, la cause des rois et celle des peuples fussent nettement séparées. C'est dans ce sens qu'il s'était préparé à parler ; mais en vain s'élance-t-il à la tribune, le tumulte lui coupe la voix, et malgré ses instances, la clôture de la discussion est prononcée. Il est désolé, car cette distinction capitale, nul, dans l'unanimité du cri de guerre, ne l'a marquée, et alors, pressé par l'urgence et résumant d'un seul mot tout ce qu'il avait à dire : « Ce que je voulais dire, s'écrie-t-il d'un accent qui domine toutes les voix, c'est qu'il faut déclarer la guerre aux rois et la paix aux nations. » Ce sont là les paroles qui couronnent ce débat solennel ; la tribune et l'Assemblée y applaudissent, et le Moniteur qui les recueille les transmet à l'Europe étonnée et dans l'attente.

Plût à Dieu que la France, dans les développements de la Révolution, fût toujours demeurée fidèle à ce programme ! Que ses emportements au dehors n'eussent jamais eu pour effet que de rompre les dominations artificielles des dynasties, pour

donner jour partout à la libre formation des nationalités ! que même elle n'eût jamais commis la faute de refuser la main aux peuples pour la prêter aux rois ! La cause de la Révolution, pour s'attacher, comme elle a fini par le faire, toute l'Europe, n'aurait eu besoin ni de tant de sang, ni de tant d'années, ni de tant de sacrifices.

L'énergie de Merlin était dès lors trop connue pour ne pas être employée au service de la guerre. Au moment de l'invasion, il fut l'un des premiers commissaires envoyés par l'Assemblée dans les départements. Si grand que fût l'enthousiasme des populations, le sien le dominait encore. Son air, ses gestes, sa parole, électrisaient toutes les âmes. Touché en particulier par le sort de sa ville natale entourée par le flot de l'ennemi, il éprouvait là, en traits plus ardents que qui que ce fût, l'impression de la violation du territoire. Il aurait voulu être libre de se précipiter à la frontière à la tête des volontaires qu'il soulevait sur son passage ; du moins les pénétrait-il de son indignation et de son courage, et les poussait-il en avant de toute la puissance de son patriotisme. « Les routes, écrivait-il d'Amiens à l'Assemblée, à la date du 1er septembre 92, sont couvertes de citoyens enrôlés ; les communes leur ont offert leurs chariots ; les uns s'inscrivent ; les autres fournissent leurs habits, leurs armes, et souscrivent des engagements pécuniaires pour secourir les femmes et les enfants de ceux qui partent. L'amour de la liberté brûle dans tous les cœurs, et la sainte égalité brille partout dans tout son lustre. » Du département de Seine-et-Marne, il fut successivement envoyé par l'Assemblée dans l'Oise, dans l'Aisne, dans la Somme ; partout se reproduisaient les mêmes scènes. A Beauvais, deux mille hommes, neuf cents chevaux, trois cents voitures, se lèvent à sa voix et se mettent en marche à l'instant. Amiens fournit quatre mille hommes, neuf cents chevaux, soixante mille livres. « Il nous a suffi, dit Merlin à l'Assemblée le 14 septembre, de faire entendre la plainte de la patrie, et des larmes d'attendrissement ont été le présage des sacrifices

incroyables faits en notre présence pour la sauver. Le père abandonne sa fille, le fils sa mère, l'époux son épouse, et ceux qui ne peuvent voler aux frontières habillent, arment, entretiennent ceux qui se dévouent au salut de l'empire. Nous avons vu de jeunes citoyennes donner leurs bijoux, des enfants leurs épargnes et pleurer de ne pouvoir faire davantage. Nous essaierions en vain de vous peindre les scènes d'attendrissement qui se succédaient dans Amiens devant plus de dix mille citoyens et les corps administratifs réunis. A Saint-Quentin, nous n'eûmes rien à dire. Nous ne trouvâmes plus dans cette ville riche et patriote que les enfants, les femmes et les vieillards : tous les citoyens capables de porter les armes venaient de partir. »

A Laon, Merlin fut plus utile encore. Sa mission y rencontra des difficultés inattendues, mais qui ne servirent qu'à mettre encore davantage en relief son sentiment du droit et de l'humanité. A la nouvelle des exécutions de septembre, la lie de cette ville, précédemment livrée aux prêtres et aux moines, s'était soulevée. Secondée par un bataillon de fédérés parti de Soissons où des crimes semblables à ceux de Paris venaient de se produire, elle tenait sous le coup de la plus affreuse menace les prisonniers et les suspects. Le meurtre était imminent. Heureusement Merlin arrivait. Soutenu par son collègue et ami, Jean Debry, il entre immédiatement en action ; il se jette dans la foule, et à sa voix la férocité s'éteint, les alarmes de la populace s'apaisent, les prisons se rassurent ; en même temps, il traite d'autorité les fédérés, casse leur chef, montre aux soldats le véritable ennemi, et ramenés au sentiment de l'honneur et de la vérité, ces jeunes gens, sans regarder derrière eux, partent résolûment pour la frontière.

Tout en exaltant de toutes ses forces le patriotisme des populations, Merlin n'oubliait pas de leur faire sentir que le vrai patriotisme, hostile à tout arbitraire, ne se complait que dans le respect de la loi ; et en s'appliquant à les passionner pour les droits nouveaux dont la Révolution venait de les doter, il

leur recommandait au même titre les devoirs connexes. Pour lui l'autorité, l'autorité morale surtout, devait partout, dans la République, marcher de front avec la liberté. « Nous avons montré au peuple, disait-il à l'Assemblée dans ce même rapport, toute l'étendue de ses droits, mais nous lui avons aussi rappelé ses devoirs. Nous l'avons laissé se convaincre que pour conserver l'exercice de la souveraineté, il lui faut la soumission la plus entière aux lois auxquelles il a concouru et à l'autorité des magistrats qu'il s'est choisis. Ainsi nous avons partout encouragé les administrateurs, en les investissant de la confiance publique ; et après avoir uni les corps administratifs entre eux, et avoir identifié les administrateurs avec le peuple pour qui ils existent et sans lequel ils ne sont rien, nous avons eu la consolation de les voir marcher de front, unis par les liens de la fraternité la plus intime. Nous désirons que la Convention nationale suive les mêmes mesures ; le peuple a besoin de voir journellement ses représentants : les tyrans seuls cherchaient à se rendre importants, en se cachant et en cachant ainsi leur nullité. » Ainsi inspiré par le sentiment de l'ordre, il faisait appel, dès l'Assemblée législative, à ces commissaires qui, personnifiant partout aux yeux des citoyens l'idée de l'autorité souveraine, fournirent pour les provinces, dans ces temps difficiles, le seul moyen possible d'administration et de gouvernement.

L'effet produit par Merlin dans les départements qu'il avait traversés avait été si vif qu'on s'y était disputé l'honneur de l'envoyer à la nouvelle Assemblée, et il avait été effectivement élu tout d'une voix dans l'Aisne comme dans la Moselle. Chacun s'était senti représenté en lui. En un clin d'œil, à son signal, sur tout ce territoire, la vieille Gaule s'était levée jusqu'à son dernier homme. Il lui avait suffi, pour la faire bondir, de lui montrer du doigt les despotes d'outre-Rhin ramenant à leur suite la triple alliance des Bourbons, de la noblesse et du clergé. Délivrée par la Révolution de toute influence étrangère et rendue à elle-même, elle sentait alors éclater la plénitude

de sa vitalité. Vingt ans plus tard, la menace des rois d'outre-Rhin réalisée, les Germains et les Slaves, et jusqu'aux hordes de la Tartarie, foulant à plaisir le sol de la patrie, Merlin, dans ces mêmes départements, était encore debout ; mais en vain les parcourait-il en tous sens, parlant, remuant les armes, agitant le tocsin, s'efforçant de toutes manières de relever la vie : la République était oubliée, tout semblait mort.

VII

La Convention s'était réunie au mois de septembre 92. En décembre, Merlin fut envoyé par elle aux armées, et il n'en revint qu'au mois de novembre de l'année suivante. Ainsi la Providence l'avait pris en quelque sorte par la main pour l'enlever aux débats de cette cruelle année, et s'il n'en vit pas moins couler à flots le sang humain, du moins fut-ce loin des affreuses parades de la place publique. Le 21 janvier, il était à Mayence occupé à fortifier les abords du Rhin ; le 9 mars, premier jour du tribunal révolutionnaire, il se reposait de la victoire remportée la veille sur les insurgés de Weinweller ; le 31 mai, assiégé dans Mayence, il faisait décider en conseil de guerre, contre le quartier-général du roi de Prusse, le plus hardi coup de main de ce siége mémorable ; le 17 septembre, la Convention votant la loi des suspects, il chassait de Clisson les Vendéens ; et le 11 brumaire, tandis que les Girondins montaient sur l'échafaud, devenu suspect lui-même, après tant de services, il recevait du Comité de salut public son ordre de rappel.

De Paris, Merlin s'était rendu directement à Mayence. Il y avait deux mois que cette place, grâce à l'incurie de ses possesseurs, était tombée pour ainsi dire d'elle-même entre nos mains. A peine occupée par nous, l'ennemi avait senti toute la valeur de sa perte ; mais de notre côté, soit dans les conseils du gouvernement, soit dans ceux de l'armée, à peine paraissait-on se douter de l'importance de son acquisition. Dans ces

débuts de la guerre, on était encore si peu habitué aux considérations élevées de la stratégie que l'on ne voyait là qu'une ville de plus, sans apercevoir que cette ville, par sa force et sa position, pouvait devenir le pivot des opérations les plus essentielles. C'est ce que Merlin, avec cette intuition rapide qui distingue les hommes de guerre, comprit tout de suite. Au lieu du système, si hautement préconisé alors, qui consistait à disposer le long des frontières de la République pour en défendre l'accès, une série de corps d'armée indépendants les uns des autres, à peu près comme autant de sentinelles, et à attendre ainsi l'agresseur l'arme au bras, il voulait que nos forces, appuyées sur la ligne du Rhin, particulièrement sur Mayence muni et consolidé comme Strasbourg, se portassent immédiatement en avant, en masse, et sans laisser à l'ennemi, encore accablé du poids de sa retraite, le temps de se refaire.

C'est ce qu'il écrivait, dès les premiers jours de janvier 93, au ministre de la guerre ; il lui faisait valoir, vu la pénurie de la République, l'inconvénient de demeurer jusqu'au printemps dans l'inaction, en consommant en pure perte le numéraire et les approvisionnements ; il insistait sur l'urgence de l'offensive ; il demandait que l'on fît justice de la prétendue neutralité de l'électeur palatin, et que par conséquent l'on ne souffrît pas que Manheim demeurât plus longtemps sur notre flanc comme une pointe d'épée ; il voulait que Dumouriez se rapprochât, que l'armée de Beurnonville fît sa jonction avec celle de Custine, que celle de Crassier n'en fût plus qu'une division ; et alors, disait-il, Custine, à la tête de 58,000 hommes, et d'une artillerie imposante de siége et de campagne, « peut tout renverser, tout vaincre et finir la guerre. C'est le devoir des généraux, ajoutait-il, d'oublier les amours propres aigris, et de se concerter pour arrêter sous trois semaines un plan assez bien conçu pour battre en masse et en détail nos ennemis enveloppés par les quatre armées de la République. » Convergence de toutes les opérations militaires vers le point décisif, tel était le moyen ; occupation complète de la ligne du Rhin, devenue le boule-

vard inexpugnable de la France contre l'Allemagne, tel était le but.

La suite des événements n'a que trop bien montré combien ces idées étaient justes. Jomini, raisonnant après coup, ce qui donne au jugement tant d'aplomb, arrive à des conclusions presque semblables sur les combinaisons de la campagne de 1793 : « Si l'on avait joint, dit-il, 25,000 hommes de l'armée de la Moselle à 10,000 autres tirés de la haute Alsace, Custine eût été à même de déboucher de Cassel avec 70,000 hommes, de battre les Prussiens, et de les poursuivre, selon l'occurrence, sur la Lahn ou dans la vallée du Mein. On ne sait trop quelle tournure eussent prise les affaires à la suite d'une semblable manœuvre. La neutralité de l'électeur palatin, peut-être celle de tout l'Empire, eût été le premier fruit d'une victoire décisive, et l'ennemi se fût trouvé pour toute la campagne hors d'état d'assiéger Mayence. » Mais il s'en fallait que l'opiniâtreté de Merlin à l'égard de Mayence fût alors envisagée à Paris comme elle aurait dû l'être. Ses amis eux-mêmes, comme on le voit d'après sa correspondance, commençaient à douter de lui sur ce motif. Il devenait suspect par son obstination à vouloir rester dans la place, comme il allait le devenir bientôt pour avoir été forcé, bien malgré lui, d'en sortir. Les Comités et le gouvernement s'arrêtaient de plus en plus à regarder comme imprudent de porter les armes au delà du territoire de la République au lieu de se borner à le couvrir strictement ; Beurnonville, qui venait de quitter l'armée de la Moselle pour passer, en remplacement de Pache, au ministère de la guerre, était encore plus prononcé que son prédécesseur contre la conservation de Mayence, n'en faisait pas plus de cas que de Francfort, et déclarait que l'on en serait chassé de la même manière ; les départements de la frontière, s'imaginant qu'on les abandonnait, parce qu'on les dégarnissait, signaient des pétitions à la Convention pour le rappel des troupes ; on répandait parmi les soldats, ennuyés par l'inaction et par les fatigues de l'hiver, que c'était mal à propos qu'on s'obstinait à

les tenir à l'étranger, au risque de les laisser couper et massacrer ; enfin, Custine lui-même, après s'être d'abord montré enthousiaste d'une conquête dont il avait été plutôt l'instrument que l'auteur, semblait s'inquiéter à son tour, et frappé de l'opinion qui dominait à Paris, il songeait plutôt à sa retraite qu'aux hardiesses nouvelles que demandait Merlin. « Tout le monde savait, disait-il plus tard devant ses juges, qu'on était d'avis, au conseil, d'abandonner Mayence. » Aussi, loin de maintenir à Mayence son quartier général, avait-il pris le parti, dès le milieu de février, de le porter en arrière, et il n'avait plus reparu dans la place. On aurait pu sans faiblesse se sentir ébranlé par tant d'oppositions. Merlin ne se sentait au contraire que plus ferme ; car plus on lui objectait de motifs pour reculer, plus il en découvrait pour rester.

Sa lettre, écrite le 4 février à son collègue Thirion, en vue de dissiper les ombrages qui s'élevaient contre lui au sein de l'Assemblée, forme un exposé de situation qui tranche singulièrement par sa largeur et sa netteté avec la correspondance des généraux. On y sent un de ces génies militaires nés pour ainsi dire tout armés, et auxquels la vue du terrain suffit pour prendre pleine possession d'eux-mêmes. Dans sa pensée, Mayence, loin d'être un poste indifférent, est justement le point autour duquel doit rayonner toute la campagne ; et c'est à cette même conclusion que, dix jours plus tard, devaient également aboutir, dans leur conseil de Francfort, les puissances coalisées. « Pourquoi, écrit-il à son collègue, n'êtes-vous pas tous ici et ne pouvez-vous tout voir? Vous verriez bientôt que s'il existe une place essentielle au salut de la République, c'est Mayence qui, en mars, se gardera avec 9000 hommes, et donnera à notre armée forte de 60,000 hommes la faculté de tenir la plaine et de s'opposer à tous les mouvements de l'ennemi, qu'elle pourra prendre à revers, soit dans le Luxembourg et le pays de Trèves, soit dans les départements du Rhin, s'il avait l'intention d'inquiéter cette partie de nos frontières. Porte-toi à Mayence sur la carte, et vois si, de là, tu peux te diriger avec

une armée sur tous les points de nos frontières que l'ennemi attaquerait; et si tu trouves qu'étant à portée d'attaquer Rheinfels et Coblentz, tu es en même temps en état de défendre les frontières de la Sarre et de la Moselle, et même d'empêcher l'ennemi de renforcer son armée devant Dumouriez, alors tu penseras sans doute qu'il vaut mieux conserver un tel poste que de se faire suivre sur les frontières par l'ennemi. Et d'ailleurs, si ce poste n'était pas aussi essentiel, dis-moi pourquoi l'ennemi le convoiterait-il avec tant de chaleur? pourquoi combinerait-il toutes ses forces pour nous y inquiéter? Il en sent l'importance aussi bien que moi, et trop faible pour nous y attaquer, il se fortifie sur la route de Wiesbade et de Francfort. Mais si l'on abandonne Mayence, en y abandonnant des ouvrages qui nous coûtent des millions, l'ennemi est maître des cours du Rhin, du Mein, du Neckar, de toute l'Allemagne, en reçoit tous approvisionnements, et peut, en combinant toutes ses forces, attaquer nos villes du Rhin qui, aujourd'hui, d'après ses vues sur Mayence, ne sont qu'en seconde ligne; alors l'ennemi n'a plus rien à redouter; il devient sûr de ses derrières, et quelque soin que nous prenions, il peut faire une trouée; et même sans pénétrer dans l'intérieur de la République, il lui suffit de se tenir en présence pour nous ruiner et nous affamer. »

Avec quelle facilité les odieux et insensés soupçons auxquels Merlin se voyait ainsi obligé de répondre ne se seraient-ils pas évanouis, si le gouvernement de la République avait pu pénétrer jusque dans le secret de ses ennemis! A ce moment même, les puissances coalisées, dans le but de nous chasser de la Belgique pour marcher ensuite sur Paris, convenaient de concentrer immédiatement toutes leurs opérations sur Mayence, « étant dangereux pour l'armée des Pays-Bas de dépasser la Meuse, comme pour celle du Rhin de se porter sur les Vosges, tant que les Français occuperaient cette place. » En conséquence, les impériaux, demeurant en observation sur la Meuse, détachaient un de leurs corps pour le joindre à l'armée prussienne

qui, renforcée en outre par le contingent de la Saxe et de la Hesse et le corps de Condé, devait envelopper Mayence après avoir rejeté Custine vers les Vosges. Ainsi cette place sur laquelle la France aurait pu prendre appui, comme le voulait Merlin, pour diriger contre ses agresseurs un mouvement en avant décisif, allait du moins, en attirant sur elle tout le poids de l'ennemi, sauvegarder pendant quelques mois la République contre les dangers d'une nouvelle invasion.

C'est conformément à ce plan de campagne, dont les dispositions ne devaient se révéler que plus tard, que le 25 mars 1793, sans que Custine en fût seulement averti, l'armée prussienne passait tranquillement le Rhin, à quelques lieues au-dessous de Mayence. Custine, effrayé, craignant d'être tourné, croyant avoir affaire à des forces irrésistibles, lui cède sans coup férir la ligne de la Nahe, et se retire en toute hâte sur celle des Vosges, parlant même d'aller prendre refuge sous Strasbourg. Non-seulement il ne cherche pas à couvrir Mayence, mais une partie des troupes qui s'y trouvaient reçoit de lui l'ordre de rallier l'armée sur-le-champ. Heureusement la route était déjà coupée, et l'ennemi contre lequel ces troupes vinrent se heurter à l'improviste, au lieu de leur livrer passage pour les envelopper ensuite, commet la faute de les rejeter brusquement dans la place avec les deux commissaires de la Convention qui marchaient avec elles.

La ville fut aussitôt investie. Merlin, guidé par son sentiment de l'importance de cette position, n'avait cessé de faire travailler avec la plus grande activité aux ouvrages de défense ; mais, bien que servi à souhait par deux des officiers les plus distingués de l'arme du génie, les généraux Doyré et Meunier, l'un commandant de la place de Mayence, et l'autre de celle de Cassel placée sur l'autre rive, il n'avait cependant pas eu le temps de faire achever tous les retranchements nécessaires. Trois points délicats demeuraient en souffrance. Au-dessous de Mayence, l'île du Rhin, d'où l'ennemi, supposé qu'il s'en rendît maître, pouvait battre à revers la forteresse de Cassel, détruire le pont de com-

munication et ruiner les moulins situés sur le fleuve ; au-dessus, les îles du Mein, au moyen desquelles Meunier songeait à se ménager une issue par où, au dernier moment, on aurait tenté de regagner la France par une sortie en masse ; enfin le front même de la place, moins solide du côté du midi que du côté du nord. Ce fut Merlin qui, après une étude attentive de la défense, eut le mérite de signaler au conseil de guerre ce défaut de l'enceinte, et de proposer en même temps le remède, consistant en un fort détaché disposé de manière à commander toute la ligne ; et ce fort, devenu bientôt l'un des pivots du siége, car les assaillants concentrèrent effectivement leur attaque sur le front qu'il protégeait, reçut de l'armée le nom de celui qui avait eu l'heureuse inspiration de le créer.

La garnison, grâce à l'empêchement qui avait arrêté l'exécution des ordres de Custine, s'élevait à vingt-deux mille hommes. Composée en majeure partie de volontaires, elle avait plus de résolution et de patriotisme que d'instruction et de discipline ; mais n'étant pas destinée à agir en rase campagne, ses qualités compensaient largement ses défauts. Elle avait d'ailleurs l'avantage d'être conduite par des chefs capables et intrépides : Aubert-Dubayet, Beaupuy, Decaen, Kléber, Marigny, Meunier, groupés autour du vaillant conventionnel, formaient un groupe chevaleresque dont l'ennemi lui-même se plaisait à admirer l'héroïsme. Malheureusement les efforts de Merlin, entravés par l'incurie ou le mauvais vouloir de Custine, n'avaient pu réussir à élever les approvisionnements au niveau des besoins. Malgré la quantité de canons amassés dans l'arsenal, beaucoup de pièces se trouvant hors de service ou sans boulets de calibre, on n'avait pu mettre en batterie que les deux tiers de l'armement normal. Les magasins ne renfermaient que neuf cent milliers de poudre, quantité insuffisante relativement à la dépense probable. Il y avait du blé en abondance, puisqu'il est établi que l'ennemi, à son entrée dans la place, en trouva encore 13,000 hectolitres ; mais la condition des moulins était précaire, et par conséquent le pain pouvait manquer, et il était

certain, vu le chiffre de l'approvisionnement, que l'on arriverait inévitablement à une disette de fourrage. Surtout se ressentait-on du défaut, commun alors à toute la France, de la pauvreté : les caisses étaient vides, et pour entretenir l'armée, il n'y eut d'autre ressource que de recourir à un papier-monnaie et de vivre ainsi à crédit sur l'honneur de la République.

C'est au milieu de juin seulement que commença le siége proprement dit. Le roi de Prusse ne possédait pas une artillerie suffisante, et les Autrichiens n'ayant pas voulu lui céder la leur, il avait été obligé de négocier avec la Hollande pour obtenir d'elle le bel équipage de siége de l'arsenal de la Haye, auquel on fit remonter le Rhin. Le cercle d'investissement était formé par 57 bataillons, 40 escadrons et une artillerie de campagne proportionnée. Le roi en personne campait avec sa garde sur les hauteurs de la rive gauche, couvant des yeux cette ville au moyen de laquelle il espérait se relever des hontes de son expédition de Champagne.

Ce long délai servit admirablement à aguerrir la garnison. Soit dans les sorties, soit aux avant-postes, elle ne cessait de voir le feu. Les deux commissaires, exerçant au nom de la Convention le pouvoir souverain, s'étaient partagé les attributions conformément à leurs aptitudes : Reubell présidait à l'administration et Merlin aux opérations militaires. Naturellement porté à ce genre d'action, il avait en outre jugé, ainsi que tous les généraux, qu'il était de la dernière importance de soutenir l'esprit des troupes par l'exemple d'une intrépidité absolue. Lié par la plus vive sympathie avec le général Meunier, qui faisait profession de considérer l'indifférence à l'égard de la mort comme le premier principe de la guerre, il avait pris comme lui l'habitude de vivre bellement au milieu de la grêle des batailles. Aussi fut-il bientôt l'objet de l'amour et de l'enthousiasme du soldat. Il était à ses yeux la Révolution incarnée, et sa parole avait autant d'autorité sur lui que, dans les rangs opposés, celle du roi. Svelte, robuste, l'air ouvert, l'œil du commandement, la voix ferme, une large chevelure tombant en

boucles sur ses épaules, levant à tout instant son panache tricolore dans la mêlée, quelque chose d'héroïque dans toute la personne, de jour ou de nuit on l'apercevait partout où il se faisait quelque chose. Les témoignages sont unanimes à cet égard, et sans y insister, je citerai seulement le passage suivant du général Decaen : « Merlin de Thionville avait entendu le canon ; il n'en avait pas fallu davantage pour l'engager à se rendre sur le terrain. Il avait contracté l'habitude de faire de pareilles visites dans presque toutes les affaires de nuit et de jour, soit sur une rive du Rhin, soit sur l'autre, et de s'exposer aux dangers de la guerre, soit en dirigeant et pointant lui-même les pièces de l'artillerie légère, soit en chargeant l'ennemi avec les troupes. Un pareil exemple, joint à celui que donnèrent de leurs talents et de leur valeur les Meunier, les Kléber, les Dubayet, et plusieurs officiers supérieurs et autres, excitèrent une vive émulation parmi les officiers et soldats fort peu habitués à la guerre. »

Le conseil de guerre avait décidé la formation de plusieurs compagnies de siége composées d'hommes d'élite sortis volontairement des divers corps ; leur rôle était d'inquiéter l'ennemi par des sorties continuelles. Marigny, que Merlin nommait, à la Convention, « Marigny le plus intrépide de tous les hommes, » commandait les compagnies de la rive gauche réunies sous le titre de Légion des Francs. C'est au milieu de ces braves, dont il ne cessait d'exciter l'ardeur et l'esprit d'aventure, que se plaisait Merlin. « Quand les attaques, dit Decaen, avaient un objet sérieux, on prévenait Kléber, et il faisait sortir quelques troupes du camp retranché pour soutenir la légion ; mais lorsque les détachements étaient plus nombreux et accompagnés d'artillerie légère, Kléber commandait en personne. Merlin, qui portait l'uniforme de l'artillerie, était presque toujours de la partie, et descendait assez souvent de cheval pour pointer lui-même les canons. »

C'était toujours avec l'artillerie qu'apparaissait Merlin. Plus encore que le sabre, le canon formait son arme. Sa prédilec-

tion se témoignait par son costume, qui était celui de simple canonnier, couronné, il est vrai, par le panache conventionnel. Aussi, dès qu'au milieu de la fumée de la fusillade, se découvrait aux yeux de l'ennemi ce panache redouté, savait-on bien que la mitraille n'allait pas tarder à éclater. Frappés de cette connexion, les soldats allemands avaient donné au terrible représentant le surnom de *Teufel-Feuer*, diable de feu. Son intrépidité, jointe au caractère d'autorité supérieure dont il était revêtu, en faisait pour eux un objet à part et respecté ; et je lui ai souvent entendu dire qu'il avait vu, en mainte occasion, les soldats, comprenant peut-être confusément que la cause de la Révolution ne leur était pas tout à fait étrangère, refuser, malgré les instances de leurs officiers, de faire feu sur lui. Il était devenu de la dernière habileté dans la manœuvre du canon, et même sur les remparts, il se plaisait souvent à amuser la troupe en lui donnant le spectacle de son adresse. Quelle satisfaction n'éprouvait-il pas, même dans ses vieux jours, à rappeler l'éclatante vengeance qu'il avait su tirer de l'ennemi, presque coup pour coup, au nom de son ami Meunier mortellement atteint sur le Mein ! « Merlin, dit à cette occasion dans son journal le général Beaupuy, animant tout par sa présence, faisait un feu d'enfer. Le mortier surtout produisait le meilleur effet. Il y avait déjà quelque temps que cela durait, lorsque tout à coup j'aperçus une fumée noire et épaisse d'où partaient des éclairs de coups de canon et d'obus : c'était un de leurs magasins qui sautait et qui nous procurait ce magnifique spectacle. »

C'est au logis de Merlin qu'avait été transporté l'infortuné Meunier. Merlin le veilla, l'entoura de soins et de tendresse comme un frère, reçut ses dernières paroles, ramena ses restes dans sa ville natale, et jusque dans l'extrême vieillesse ne cessa jamais de parler de lui avec émotion et comme du meilleur ami dont il lui eût été donné de jouir dans cette vie. Aussi distingué par son savoir que par sa valeur, membre éminent de l'Académie des sciences, républicain réfléchi, caractère de

fer, il semblait promettre à la France un grand homme de plus. L'ennemi même voulut s'associer au deuil de l'armée ; il y eut suspension d'armes durant les funérailles, et au moment suprême, les assiégeants, montant sur leurs lignes, mêlèrent leurs détonations à celles de la garnison.

Ce mode élevé de relations était commun aux deux armées. Tout en se combattant avec énergie, on s'appréciait. La grande figure de Kléber, élevé de prime abord par Merlin du grade d'adjudant à celui de général, commençait à dominer. On comparait son attitude dans la mêlée à celle de Mars, et Merlin résume quelque part d'un seul mot l'impression de l'armée, en désignant sous le nom d'Iliade-Kléber toute cette série d'actions brillantes. Les réminiscences classiques, qui jouaient dans ce moment même sur le théâtre de la législature un rôle si bizarre, anoblissaient ici le caractère de la lutte, en lui imprimant un tour poétique. On ne se rappelait pas seulement Homère; on se rappelait la chevalerie, et l'on tenait en honneur toute courtoisie comme toute vaillance. Les mœurs militaires modernes se formaient. Ainsi, dans une charge de cavalerie, Merlin serrant de près le prince de Prusse et déjà prêt à le frapper, un colonel prussien qui s'était jeté entre eux reçut le coup, et, tombé de cheval, demeura prisonnier. Merlin, loin de lui en vouloir, le fit transporter avec tous les égards possibles dans son propre appartement, lui prodigua tous les soins, et les premiers accidents passés, le fit reconduire aux avant-postes sous la garde du premier chirurgien de l'armée. Il arriva même un jour aux deux états-majors de s'asseoir sur le gazon pour déjeuner ensemble. Le trait est assez curieux pour être dit. Un matin, Merlin, s'occupant de sa visite aux postes ennemis, en compagnie de Marigny, celui-ci, après avoir fait le coup de pistolet avec un officier prussien, lui proposa de se livrer, à la manière antique, à un combat singulier entre les deux lignes. « Mais, lui dit l'officier, si nous nous avancions au contraire en amis. » Ils s'avancèrent effectivement l'un vers l'autre, se donnèrent la main, et Merlin étant venu les re-

joindre, le général prussien, qui n'était pas loin, s'approcha également, et la conversation devint bientôt familière. A une plaisanterie sur la maigre chère que devaient faire les assiégés, Merlin riposta par une invitation à déjeuner ; elle fut acceptée, et le lendemain, au centre des deux lignes, sur un gazon labouré par les boulets, on offrit à l'état-major ennemi le service le plus propre à lui donner le change sur l'état des approvisionnements de la place. Le vin de champagne, grâce à quelques restes de l'office de Custine, ne manquait pas, et le génie inventif de l'art français s'était exercé de toutes manières. Le prince royal de Prusse et le prince Louis avaient voulu être de la partie. Le premier s'était attaché à Reubell, et le second causait avec Merlin d'opérations militaires et d'aventures de combat. « Qui aurait pu fermer les yeux sur la ville et sur les campements des puissances coalisées, dit Merlin dans un fragment sur cet épisode, se serait cru dans une réunion d'amis qu'aucun intérêt ne divisait. » De son côté, le piquet d'escorte sous les ordres de Marigny traitait de son mieux le piquet des hussards prussiens et saxons ; les vedettes buvaient ensemble, et l'on se portait réciproquement des défis, soit à la course, soit à l'escrime, comme dans un carrousel. La fête fut charmante. « Le lendemain, dit le général Decaen, Marigny avec sa légion régala l'ennemi au même endroit d'une autre façon que la veille; il s'empara du village et y tua beaucoup de monde, et après avoir fait quelque butin, surtout en légumes, les Francs rentrèrent en triomphe. »

Cependant l'équipage de siége avait fini par arriver. Le 15 juin, la première parallèle fut ouverte, et successivement prirent position autour de la place, en vingt-huit batteries, deux cent quatorze pièces, dont cinquante-deux mortiers. On imagine sans peine les effets d'une pareille artillerie resserrant son cercle de jour en jour : les maisons écrasées ou incendiées; des bombes et des ricochets dans toutes les rues ; des hommes, des femmes, des enfants tués à chaque instant ; les hôpitaux, au risque des plus graves inconvénients, établis au fond des

caves; les batteries des remparts couvertes du sang et de la chair de leurs servants, et continuellement démontées : « Si l'on me prouve, disait Merlin à la Convention, qu'il y avait dans Mayence une place large comme mon chapeau où un homme ait pu être en sûreté pendant une heure, je porterai volontiers ma tête sur l'échafaud. » — « Pendant six semaines, écrivait de son côté le général Kléber, nous avons vécu sous une voûte de feu. »

Dès la fin de juin, les conditions d'existence étaient devenues si intolérables, qu'une multitude d'habitants sollicita du conseil de guerre la permission de quitter la ville. Cette colonne d'environ trois mille personnes, composée principalement de femmes et d'enfants, traversa le Rhin et sortit de l'enceinte par Cassel; mais arrivée aux avant-postes de l'ennemi, elle trouva le passage fermé. On lui intimait l'ordre de rentrer, et les portes ne se rouvrant pas, le général Schœnfeld, sur le commandement du roi de Prusse, eut la dureté d'appuyer l'ordre par une démonstration à coups de canon. Les lois militaires, dans leur rigueur, autorisent effectivement l'assiégeant à empêcher l'assiégé de s'alléger par l'élimination de la population civile ; mais c'était les outrer d'une manière barbare que de les appliquer à des compatriotes, ces mêmes lois n'interdisant pas moins strictement à l'assiégé de reprendre quiconque a mis une fois le pied hors des murs. Ces malheureux, confondus, pauvres et riches, dans une même misère, sans pain, sans abri, fouettés depuis le matin par la pluie, effarés par le canon, prosternés, agités par le désespoir et la terreur, offraient le plus douloureux tableau qu'ait peut-être jamais produit l'état de guerre. Et cependant comment résoudre le conflit? De part et d'autre, les généraux se disaient liés. Dubayet, indigné, avait envoyé au général ennemi un cartel pour lui proposer de vider par un combat singulier cette question d'humanité ; mais son cartel avait été refusé. Aux approches de la nuit, l'horreur de la situation augmentant, les cris des mères et des enfants s'élevant de plus en plus, Merlin, n'y pouvant tenir, fit monter

à cheval les chasseurs de Cassel comme pour une de leurs sorties ordinaires, et quand ils revinrent, qui eût sondé les ténèbres se serait aperçu que chacun portait en croupe sous son manteau une femme ou un enfant. L'infraction était capitale ; mais en entendant de tels gémissements, notre conventionnel n'avait-il pas dû songer à sa femme et à ses enfants? Le lendemain, le conseil de guerre couvrit de sa propre responsabilité cette noble faute, et donnant en même temps au roi de Prusse une leçon méritée, il autorisa sans conditions la rentrée générale.

C'était accroître la gravité du problème des subsistances. Le peu de viande salée que l'on avait eu en magasin s'était consommé durant le blocus. Les habitants, comme la garnison, n'avaient depuis le commencement du siége que du pain, à quoi on ajoutait les cadavres des chevaux, devenus, par suite d'une si longue abstinence, objet de convoitise. Le soldat, quoique soumis à d'excessives fatigues, se résignait sans murmure à ce sévère régime ; mais du moins eût-il fallu être en mesure de le lui continuer. L'ennemi ayant réussi à désemparer par son feu une partie des moulins du Rhin, on avait essayé de suppléer à leur service par celui des moulins à bras ; mais bien qu'abrités le mieux possible, les ouvriers y étaient continuellement distraits par les boulets, et l'on ne pouvait les maintenir au travail que sous la menace du sabre. Bref, le chiffre de la production quotidienne avait fini par tomber au-dessous de celui de la consommation. Le chapitre des fourrages était encore moins satisfaisant ; l'incendie de l'un des magasins ayant accru le déficit, on ne possédait plus que le nécessaire pour aller à grand'peine à la fin de juillet, et cependant on avait tué et distribué tous les chevaux qui n'étaient pas strictement indispensables au service de la place. A l'hôpital même, il n'y avait plus moyen de donner aux malades, dont le nombre s'élevait à plus de deux mille, d'autre bouillon que des décoctions ; et chose plus grave, bien que la prolongation de la défense dût évidemment augmenter leur nombre, les

médicaments n'étaient plus calculés que pour cinq jours.

En même temps, par le progrès des travaux d'attaque, la place arrivait à cette extrémité où l'assaut est inévitable et où toute forteresse succombe. La redoute Merlin, qui formait en quelque sorte la clef du siége, avait été disputée avec acharnement. Dès la fin de juin, il était devenu presque impossible à la troupe de s'y maintenir, à cause de la concentration du tir des assiégeants sur ce point décisif, et l'on eût été forcé de l'abandonner, si Merlin, stimulant les patriotes mayençais et se mettant à leur tête la pioche à la main, n'avait pris le parti d'y faire exécuter devant lui, sous le feu de l'ennemi, les travaux défensifs nécessaires. Néanmoins, de plus en plus incommodée par l'ennemi dont elle battait le flanc, la redoute n'avait pu éviter l'assaut et avait été finalement enlevée. Occupée par les assaillants et protégée par leurs batteries, elle semblait définitivement perdue. Merlin était exaspéré ; l'honneur de son nom s'y mêlait. Il se présente à cette légion de Francs dans les rangs de laquelle il avait si souvent combattu : « Trente hommes de bonne volonté ! » demande-t-il. Accompagné de Marigny, il s'élance, surprend l'ennemi par son impétuosité, et la position est enlevée. « Dans l'après-midi, écrit à cette occasion dans son journal le commandant de place, Merlin et Marigny, ayant assemblé vingt-cinq à trente hommes de bonne volonté, se portèrent vivement sur la flèche dont ils chassèrent de nouveau l'ennemi. Cette attaque audacieuse leur fait beaucoup d'honneur. » Efforts désespérés : trois fois cette fameuse redoute fut prise et reprise, et elle resta enfin aux mains de l'ennemi. Dès lors les opérations du siége purent continuer leur cours sans contrariété. Une dernière redoute enlevée, le corps de place allait être directement attaqué, et même sans nécessité d'ouvrir la brèche, car dans cette partie le rempart ne consistait qu'en un talus posé sur un soubassement de deux mètres.

Telle était la situation, lorsque le conseil de guerre, sur la proposition du général en chef, décida que le moment était venu d'entamer des négociations avec l'ennemi. La question qui

s'était posée devant le conseil était fort simple ; elle se réduisait à deux termes : Est-il probable que la place soit secourue sous huit jours? Si elle ne doit pas l'être, la défense ne pouvant se prolonger davantage, vaut-il mieux conserver à la République un corps aguerri de dix-huit mille hommes, ou exposer ce corps à se faire prendre ou massacrer en pure perte? Sur le premier point, il parut évident que l'armée de Rhin-et-Moselle, n'ayant pas donné signe de vie depuis quatre mois, n'ayant pas même cherché, ce qui eût été si facile, à faire parvenir aux assiégés la moindre nouvelle, il n'y avait aucune chance de la voir se mettre en mouvement précisément dans cette dernière semaine. Il était à croire que la République, dont on ne connaissait les affaires que par de fausses rumeurs répandues par l'ennemi et même par de faux Moniteurs imprimés à Francfort, se trouvait effectivement aux abois, ou que le parti opposé à la conservation de Mayence ayant pris le dessus, le gouvernement s'était décidé à laisser aller cette place à son sort. Le premier point étant ainsi résolu, l'autre suivait. A ces motifs se joignait une considération importante, celle des patriotes mayençais. En irritant l'ennemi par un acharnement de résistance, on rendait leur position de plus en plus périlleuse. Était-il de l'honneur de la France, qui s'était prêtée à leur appel, qui s'était fait ouvrir par eux les portes de leur ville, de les abandonner sans garantie aux implacables vengeances des réactionnaires et des princes? Ce point, auquel étaient surtout sensibles les deux commissaires de la Convention, emporta l'ouverture immédiate des négociations.

Le roi de Prusse ne fit pas de grandes difficultés sur les conditions à accorder à une garnison dont il ne pouvait s'empêcher d'admirer l'héroïsme, et d'autant que c'était s'honorer lui-même que de lui rendre honneur ; mais sur la question des patriotes, il se montra dès l'abord inflexible. Il ne jugeait pas compatible avec la dignité de ses armes de reconnaître à ses ennemis le droit d'exiger de lui une garantie d'impunité pour des sujets coupables. Sur cet article, les pourparlers faillirent

se rompre ; et plût à Dieu qu'ils se fussent rompus en effet, comme l'exigeait Merlin, puisque à l'insu des assiégeants, par la plus incroyable coïncidence, c'était le jour même de la signature de la capitulation que l'armée française, après quatre mois d'inaction, se décidait à sortir enfin de sa longue torpeur pour commencer sa marche sur Mayence. Mais les Prussiens ayant offert un biais, les pourparlers reprirent ; on accorda que les assiégeants ne s'arrogeant pas le droit de contrôler le personnel de la garnison, les patriotes, confondus dans les rangs et sous l'uniforme de la République, pourraient, s'ils le voulaient, se rendre en France de cette manière. Merlin n'était pas de trempe à laisser fléchir ainsi le point d'honneur ; et le conseil de guerre ayant rejeté comme trop aventureuse sa proposition de se frayer passage à travers les lignes de l'ennemi par une sortie en masse, il ne vit plus qu'une ressource, qui était de s'offrir lui-même, en sa qualité de représentant du peuple, pour couvrir, par l'équivalent de sa personne, celle de ces infortunés. Voici la déclaration qu'il fit consigner en conséquence sur les registres du conseil de guerre, et de tant d'excellents témoignages donnés durant ce siége de l'élévation de son caractère, celui-ci n'en est pas le moindre : « Je déclare que je n'adhérerai jamais à la condition de ne pas comprendre dans la capitulation les habitants de Mayence et des pays du Rhin qui voudront sortir de cette ville et suivre l'armée ; que si le roi de Prusse persiste dans sa résolution, je demande qu'il lui soit offert de laisser sortir ces individus, et de me garder à discrétion en place de ces victimes de leur opinion et de leur confiance dans ma nation. — 20 juillet 1793. » Le roi n'accepta point ; mais finalement on en vint à imaginer une autre solution également accommodée à l'honneur des deux parties et sur laquelle toutes deux tombèrent d'accord. Par un article additionnel à la capitulation, il fut stipulé que les patriotes mayencais seraient échangés à la frontière contre les otages que l'armée de la République, dans son premier mouvement, avait enlevés sur le territoire allemand, et qui étaient depuis lors détenus à Nancy.

La capitulation ainsi réglée, le 24 juillet, la première colonne commandée par Aubert-Dubayet et Kléber, et servant d'escorte aux deux représentants, sortit de la place ; et c'est ici que, nonobstant tous les honneurs de la guerre cordialement accordés à nos armes par l'ennemi, commence l'histoire amère. Aux portes de la ville se présentent sur le passage de la colonne des flots de populace ; un des principaux Mayençais, ami de Merlin et marchant à ses côtés, est reconnu, et l'on fait effort pour l'enlever. Merlin sort des rangs le sabre à la main, et de cette voix qui, même dans la disgrâce, sait imposer le respect, enjoint à la foule une autre contenance, lui signifiant que le drapeau de la France ne s'éloigne que pour revenir bientôt. Mais derrière lui le désordre s'aggrave, et il ne peut empêcher que dans les derniers rangs, au milieu de la confusion du départ, un certain nombre de patriotes ne soient appréhendés et retenus. Ce fut pis encore à la frontière ; les otages y arrivèrent, mais les commissaires Ruamps et Maribon refusèrent l'échange, prétextant que la capitulation de Mayence était œuvre de trahison, et que l'on ne pouvait sans crime lui reconnaître autorité. Et quel ne fut pas le chagrin de Merlin et de tous les généraux quand on apprit que ces patriotes, de la sûreté desquels on avait pris tant de souci, n'étaient pas seulement, comme on l'avait cru, des alliés, mais des concitoyens ! La ville de Mayence, à l'insu de ses défenseurs, avait été, durant le siége, par décret de la Convention, déclarée réunie au territoire de la République ; et peut-être la garnison, si elle l'avait su, se serait-elle fait ensevelir sous les ruines, dans son abandon et son désespoir, plutôt que d'abandonner une ville française.

Humiliation non moins cruelle, l'armée, pour son honneur même, se voyait réduite à laisser entre les mains de l'ennemi son général en chef. Depuis quatre mois, elle n'avait vécu que d'emprunt à l'aide de la monnaie de papier créée par le conseil de guerre. Il fallait maintenant, avant de partir, en restituer la valeur. En vain essaya-t-on durant les pourparlers de négo-

cier au nom de la République, chez les banquiers de Francfort, un emprunt de trois millions; en vain s'adressa-t-on au général en chef Beauharnais; en vain envoya-t-on en toute hâte des délégués jusqu'à Strasbourg : rien nulle part; il ne resta d'autre ressource que de recourir au roi de Prusse, et de lui demander, pour les nécessités les plus urgentes, une partie de la somme, en lui engageant, comme caution du prêt, l'ordonnateur et le général en chef. Provisoirement l'honneur du nom français se trouvait ainsi couvert, et l'on ne doutait pas que le Comité de salut public ne se fît un devoir d'achever au plus tôt de le dégager; mais la réponse du Trésor ne vint pas, et le roi, dans son irritation, poussa la brutalité jusqu'à faire saisir, pour compléter son gage, les malades et les officiers de santé. Ainsi, après tant de souffrances et de dangers, faute des plus simples égards de la part d'un gouvernement qui lui devait tant, l'armée abandonnait près de deux mille hommes à toutes les insultes de l'étranger et à la plus effroyable misère; car l'ennemi, ne leur reconnaissant que le titre de prisonniers pour dettes, leur refusait même le droit à la triste ration de prisonnier de guerre.

Toutefois, au premier abord, en mettant le pied sur le sol de cette patrie que son dévouement venait de sauver, l'armée se sentit heureuse. A Sarrelouis, la population, précédée par ses officiers municipaux, vint au-devant d'elle avec des rameaux et des couronnes de chêne. Des tables avaient été dressées dans toutes les rues, et la réception de ces glorieuses troupes fut une fête publique. Mais le lendemain, quel changement! Merlin et Reubell, à peine partis, Aubert-Dubayet, Kléber, tous les officiers généraux, sont arrêtés par la gendarmerie, sur l'ordre des commissaires de la Convention près cette même armée de la Moselle dont l'impardonnable inertie venait de perdre Mayence. On leur enlève leurs aides de camp; on les fouille pour saisir dans leurs papiers les preuves de leur félonie; ils ne paraissent plus que de vils criminels. C'est un digne spectacle que celui du sang-froid de ces héros devant ces

stupides injures. Kléber se levait au moment où un gendarme, qu'il prit d'abord pour un planton mal appris, forçait sa chambre ; sur la déclaration de celui-ci qu'il venait l'arrêter, il se remit paisiblement dans son lit, en disant à Decaen qui était alors son adjoint : « Allez donc voir ce que c'est. » Decaen courut au quartier général : un homme à bonnet rouge était en train d'y faire la même signification à Dubayet au milieu de son état-major. La colère et l'indignation des officiers s'imaginent ; mais, comme Kléber, et sans hésiter davantage, Dubayet leur donna l'exemple, et les congédiant pour se remettre aux mains des gendarmes, il leur dit après les avoir tous embrassés : « qu'il s'agissait maintenant de montrer autant de soumission qu'ils avaient eu de résignation, de constance et de bravoure, et surtout de s'appliquer à donner aux troupes l'exemple nécessaire. » Voilà la dernière perfection de l'homme de guerre. également tranquille dans toutes les sortes d'adversités, lion devant l'ennemi, agneau devant la loi.

A Metz, l'affront fait à l'armée fut encore plus cruel. Le parti qui dominait en ce moment prétendit lui interdire, comme à une armée pestiférée, le logement dans l'intérieur de la ville ; on lui signifia, à son arrivée, d'avoir à bivouaquer au polygone. A ce coup, déjà irritée par l'arrestation de ses chefs, son exaspération n'a plus de bornes : après quatre mois de fatigues, de dangers de toute heure, de privations de toutes sortes ; après avoir retenu seule et sans secours, au pont de Mayence, comme ce héros de l'antiquité romaine, tout le poids de l'ennemi ; après avoir sauvé, par son dévouement, des horreurs du siége la ville même qui maintenant lui ferme ses portes, tel est l'accueil qu'on lui fait ! La plupart des soldats, dit le général Decaen, versaient des larmes ; d'autres brisaient leurs fusils ou arrachaient leurs cocardes ; mais en un clin d'œil, passant du désespoir à la colère, on vit ces masses formidables, sourdes à la voix des officiers qui cherchaient à les retenir dans le devoir, se précipiter comme un torrent dans la ville. L'alarme y fut grande. A l'hôtel de ville, battu par cette multitude, Beaupuy

qui commandait depuis l'arrestation des généraux, et qui avait suivi à la course, ne trouvait personne : toute la municipalité avait fui. Enfin un membre du district se présenta, et sur la promesse d'une réparation immédiate, la sédition tombant comme elle s'était élevée, l'armée s'écoula en un instant ; mais aussitôt les portes se rouvrirent devant elle, et le lendemain, la population instruite de la vérité par tant de narrations et d'épanchements intimes, soldats et habitants, comme à Sarre-louis, ne faisaient qu'un.

Cependant les deux commissaires, qui s'étaient rendus à Metz dès l'avant-veille pour y présider à la réception de l'armée, avaient été mis en éveil par une certaine froideur de la part des autorités de cette ville, et sans rien savoir de ce qui s'était passé à la Convention, ils avaient jugé prudent de hâter leur marche sur Paris. Arrivés de bonne heure, ils s'étaient fait descendre à la porte même de l'Assemblée. Reubell s'était dirigé vers le Comité de salut public, et Merlin vers la salle où la séance allait précisément commencer. Sorti de Mayence sans bagages, il n'avait pu changer de costume, et sous son habit de canonnier tout couvert encore de la poussière des batailles, avec son sabre à la ceinture, son chapeau garni d'acier comme un casque, sa figure à demi perdue dans la barbe et les moustaches, nul de ses collègues ne le reconnaissait : tout à coup un cri s'élève : « C'est Merlin ! » On s'empresse, on l'entoure, on l'embrasse, et c'est là seulement qu'il apprend que la veille, sur la dénonciation des commissaires de l'armée de la Moselle, la Convention a décrété d'arrestation le général en chef et tous les officiers généraux de la garnison, « pour être conduits à Paris sous bonne et sûre garde. » La foudre tombait devant lui sans qu'il eût eu seulement l'avertissement de l'orage. En ce moment, le président prenait place, et le Comité de salut public entrait dans la salle ; Merlin se précipite à la tribune, et rien qu'à le voir, l'Assemblée est déjà convaincue ; au milieu des applaudissements qui éclatent sur tous les bancs, il prononce confusément quelques paroles, et les applaudissements

qui l'avaient accueilli redoublent sur sa conclusion : « Je laisse à d'autres le soin de demander le rapport du décret sur l'armée de Mayence. » Sans discussion, à l'instant même, le décret de la veille est effectivement rapporté, et la Convention le remplace par le suivant : « La garnison française qui était à Mayence a bien mérité de la patrie. Les membres de l'état-major de cette garnison seront mis sur-le-champ en liberté. Le présent décret sera envoyé par des courriers extraordinaires aux départements et aux armées, et les représentants Merlin et Reubell se rendront sur-le-champ à Nancy, pour le notifier, au nom de la Convention, à l'armée venant de Mayence. »

Le courroux de la Révolution, ainsi détourné de ceux qui avaient si vaillamment retenu l'ennemi, se rejeta sur ceux qui ne les avaient point secourus. Custine et Beauharnais payèrent de leur tête la funeste reddition. Condamnés injustement par le tribunal révolutionnaire sur le prétendu crime de leur trahison, ils méritaient du moins d'être condamnés par l'opinion sur le chef de leur pusillanimité et de leur insuffisance. Il est certain, et tous les historiens militaires s'y accordent, qu'en passant sur le corps aux Prussiens pour délivrer Mayence, comme elle était en état de le faire, et en prenant ensuite appui sur cette place pour se porter en avant, comme l'avait proposé Merlin, l'armée de Rhin-et-Moselle aurait pu imposer à l'ennemi une paix tout au moins momentanée, et épargner ainsi à la France les terribles embarras que la continuation de la guerre allait produire.

VIII

La capitulation de Mayence eut cependant un côté avantageux, et c'est celui qui, à première vue, avait semblé le plus dur : la garnison avait pris l'engagement de ne point porter les armes contre l'ennemi pendant un an ; le gouvernement fut donc obligé de l'utiliser à l'intérieur, et son service y devint peut-être plus décisif qu'il ne l'eût été nulle part au dehors.

La France, par suite des dissidences qu'y avait soulevées le nouveau régime, se trouvait alors dans la situation la plus critique ; la sédition y éclatait de tous côtés : au nord, au midi, au centre, à l'ouest, les départements avaient pris feu et menaçaient Paris. C'est dans l'ouest surtout, en raison de l'exaltation des populations, de l'universalité de la révolte, des obstacles du territoire, de la facilité d'une liaison avec l'Angleterre, qu'était le principal danger ; et c'est là que le Comité de salut public proposa à la Convention de diriger en toute hâte le corps d'armée que venait de rendre disponible la perte de Mayence.

La guerre de Vendée n'était rien moins qu'une guerre de religion. Les nobles qui la dirigèrent au profit de leurs préjugés et de leurs intérêts n'y parurent qu'à la suite des prêtres, et les masses ne s'y couvrirent du nom du roi que parce qu'elles voyaient en lui l'oint du Seigneur et le fils de l'Église. C'est dans la chaire et le confessionnal que cette affreuse guerre s'alluma, et il est indubitable que la Révolution l'aurait évitée, si elle s'était abstenue de persécuter le clergé ; ou si, ayant commis cette faute, elle n'y avait ajouté celle de le laisser en place au milieu de ses ouailles. Il était aisé, surtout dans une contrée villageoise, de tirer parti d'une telle inconséquence. Les agents de Rome n'y manquèrent pas, et sous l'invocation du pape, de Jésus et de Marie, une armée de paysans ne tarda pas à se lever. Elle était redoutable. De toutes les vaillantes races de paysans que possède la France, et qui font sa force et sa continuité, aucune n'est supérieure à celle de Vendée. Robuste, sobre, courageuse, ferme au travail, pleine du sentiment de personnalité, souverainement religieuse, ses défauts ne provenaient que de son manque de culture. Isolé dans la profondeur de ses campagnes, sans communication avec les petites villes posées çà et là dans le pays, privé même presque partout, par l'effet de la dissémination des métairies, des ressources de la société de village, le paysan vendéen ne recevait avant la Révolution d'autre éducation que celle qui

lui était donnée par le clergé. C'est assez dire qu'il était élevé, loin de toute idée comme de tout amour de la grande patrie, dans une soumission absolue à l'autorité romaine et un dévouement aveugle à ses ministres, seuls dispensateurs des sacrements, détenteurs souverains des clefs du paradis et de l'enfer, intermédiaires de l'homme et de Dieu. Immobile dans sa condition depuis des siècles, l'influence du christianisme avait pu changer la forme de ses croyances, mais sur tout le reste, le sang, les mœurs, la foi dans l'immortalité, l'assujettissement au sacerdoce, il était encore le même qu'aux temps de la Gaule. On en put juger dès le commencement des troubles à la vue des processions nocturnes sous les chênes sacrés, aux pieds de cette vierge mystérieuse qui, en se transfigurant et changeant de nom, ne cesse de passer avec le même prestige d'âge en âge ; car ce furent les grossiers miracles accomplis par ses images sous les chênes de Saint-Laurent, de Legé, de Belle-Fontaine, qui devinrent pour ces populations fanatiques les premiers signes de la condamnation par le ciel du nouveau clergé et de ses promoteurs. Ainsi, à l'opposé des nouveautés de la Révolution, l'archaïsme avait là ses légions disciplinées de longue date, et prêtes à tout affronter et à tout faire pour obéir à ses lois.

Rien n'était plus aisé que de les mettre en campagne : le mot d'ordre donné de proche en proche par les prêtres, chacun s'approvisionnait du pain nécessaire pour la durée de l'expédition, chaussait ses sabots, prenait son arme, fourche ou fusil, et, au son des cloches, après avoir entendu la messe et reçu l'absolution et quelques amulettes, se mettait en route avec le contingent de sa paroisse. Il se rassemblait ainsi en un clin d'œil et sans frais des troupes de soixante à quatre-vingt mille hommes. Inhabiles aux manœuvres régulières, ces masses se concentraient, se développaient, s'éparpillaient, s'évanouissaient avec un instinct merveilleux ; et le combat terminé, chacun se hâtant de regagner son village, tout disparaissait comme par enchantement pour reparaître encore au lieu et au jour voulus. Il faut ajouter que le champ de bataille embrassait

une superficie de plus de huit cents lieues carrées, entièrement formée de terrains granitiques, c'est-à-dire, selon l'ordinaire des pays de ce genre, mamelonnée à l'infini, sans plaines ni grandes lignes d'aucune sorte, couverte de friches, de genêts et de bruyères, divisée comme un damier par des fossés et des haies, coupée dans tous ses replis par un dédale de sentiers et de chemins creux, et l'on comprendra combien la nature offrait dans cette contrée de ressources à la révolte. Dans les premiers temps, les insurgés s'étaient contentés de demeurer les maîtres de leur terrain ; ils avaient repoussé les troupes envoyées contre eux, et conduits soit par les plus capables d'entre eux, soit par des gentilshommes campagnards, ils avaient réussi à mettre la main sur quelques malheureuses bourgades. Le fanatisme aidant et le clergé n'y faisant nul obstacle, ils y avaient exercé, à titre de vengeance de Dieu, sur les ennemis du roi et de la foi, de terribles représailles ; et sur le bruit de leurs exécutions et de leurs pillages, la population urbaine, mal défendue et trop faible pour se défendre elle-même, tremblait non-seulement dans toute cette province, mais tout autour. En effet, enhardis par leurs premiers succès et poussés par les nobles qui, apercevant dès lors l'importance de la rébellion, avaient pris le parti de s'y mêler pour s'en servir, les Vendéens n'avaient pas tardé à viser à de plus hautes entreprises. Après avoir constitué un gouvernement et mis, de leur côté, hors la loi tout rebelle, ils avaient passé la Loire, pris Angers, et failli enlever Nantes qui leur eût ouvert l'entrée de la Loire et la Bretagne.

A ce débordement imposant, le Comité de salut public n'avait pu opposer qu'une trentaine de mille hommes empruntés à grand'peine aux forces de la frontière, et divisés, selon le langage hyberbolique du temps, en deux armées : l'une dite des côtes de Brest, l'autre des côtes de la Rochelle. La première, commandée par un homme de guerre expérimenté, le général Canclaux, avait son centre à Nantes ; la seconde, sous les ordres d'un horloger de Paris nommé Rossignol, improvisé

colonel deux mois auparavant pour ses services à la journée du 31 mai, et élevé de la veille au généralat sur la recommandation des Jacobins, avait le sien à Saumur. On avait cherché à remédier à l'insuffisance de ces troupes au moyen de levées opérées dans la garde nationale des départements circonvoisins; mais ces levées, plus valables par le nombre que par les armes, et bien différentes des bataillons de volontaires que l'année d'avant avait vus courir à l'ennemi, offraient peut-être, par leur indiscipline et leur impéritie, autant d'inconvénients que d'avantages. Le but à atteindre avait d'ailleurs été fixé, sur les suggestions du Comité de salut public, par un décret terrible, et propre à réveiller en Vendée jusqu'aux plus lâches. Aux termes de ce décret, les bois et les genêts devaient être brûlés, les récoltes coupées, les bestiaux saisis, les villages détruits, les vieillards, les femmes et les enfants arrêtés et transportés ; le silence même disait que toute la population valide était condamnée à disparaître.

Tel était le terrain, bien différent de celui qu'elle venait de quitter, sur lequel arrivait l'armée de Mayence. Commandée par Aubert-Dubayet qui lui avait été rendu, guidée et gouvernée par Merlin, toujours animée du même esprit, elle devait y trouver des manières non moins héroïques de s'y distinguer par sa persévérance, son patriotisme et son courage. « Le bruit seul de l'arrivée de la colonne de Mayence, écrivait le ministre de la guerre à Rossignol, doit faire trembler les rebelles. » Jusqu'alors la guerre s'était bornée à leur adresser, à peu près au hasard, quelques chocs qui, lors même qu'ils avaient réussi, ne concluant rien, n'avaient servi qu'à attiser le feu ; mais l'heure était enfin venue de songer sérieusement à un plan méthodique, et, quel qu'il fût, le nouveau corps d'armée lui garantissait une exécution stricte et énergique. Compacte, aguerri, discipliné, c'est à lui que devait naturellement incomber la tâche principale, et c'est par lui qu'à Saumur comme à Nantes on espérait la victoire. Aussi, dès son arrivée, se disputa-t-on des deux côtés avec passion

l'honneur et l'avantage de son service. Il y avait en présence, en même temps que deux généraux en chef et deux conseils de guerre, deux plans de campagne, l'un donnant l'initiative à l'armée de Nantes, l'autre à l'armée de Saumur. Le premier consistait à diriger, à partir de Nantes, une colonne principale sur le cœur même du pays, tandis que des divisions convergentes, disposées à la circonférence, refouleraient simultanément l'ennemi sur ce point central où on l'écraserait ; le second se réduisait tout simplement à une battue en ligne opérée de l'est à l'ouest, en vue d'acculer les rebelles entre la Loire et la mer et de les y noyer. L'inconvénient du premier venait de la difficulté de concerter exactement les divers mouvements dont il se composait, et en même temps de la possibilité laissée à l'ennemi de faire à volonté une trouée sur une ligne aussi distendue ; l'inconvénient du second, du danger de s'exposer, par la réussite même de l'impulsion, à jeter sur Nantes toute la masse de la Vendée, et à la mettre ainsi en rapport direct avec la Bretagne et l'Angleterre. D'après l'exposé fait par Barrère à la Convention, ce fut cette dernière considération qui détermina le Comité de salut public à adhérer au premier plan. Mais malgré le succès, il serait peut-être téméraire d'affirmer que le Comité ait eu raison ; car si la République eut le malheur de voir cette guerre désastreuse se porter sur la rive droite de la Loire, et les rebelles, faisant même un instant trembler Paris, se jeter au travers de nos provinces de l'Ouest jusque sur les côtes de Normandie pour y chercher l'Angleterre, c'est qu'il n'avait pas été possible de les renfermer dans un cercle de baïonnettes assez serré ; et si finalement l'armée, lancée à leur poursuite, parvint à les exterminer, ce fut précisément en les acculant entre la Loire et la mer pour les précipiter dans les marais et dans le fleuve.

Quoi qu'il en soit, un conseil de guerre extraordinaire réuni à Saumur sur les instances de Merlin lui-même, ayant confirmé l'adoption du plan du Comité, l'armée de Mayence se dirigea sur Nantes. Arrivée dans cette ville le 8 octobre, elle passa la

Loire le lendemain. Elle devait descendre d'abord dans la basse Vendée, en contournant le lac de Grand-Lieu, et remonter ensuite par Légé, Montaigu, Clisson et Tiffauge, vers Mortagne, centre de l'insurrection, où le rendez-vous général était fixé pour le 16; sa droite était appuyée par l'armée de Nantes sous les ordres du général Beysser, qui, après avoir côtoyé le littoral par Pornic, Bourgneuf et Machecoul, devait la rejoindre à Légé. Les cinq colonnes composant l'armée de Saumur, disposées en demi-cercle autour de la Vendée, devaient converger en même temps à partir d'Angers, de Saumur, de Niort, de Luçon et des Sables, de manière à se trouver concentrées de leur côté, le 16, sur Mortagne. Conformément à ce plan, l'armée de Mayence, victorieuse dans toutes ses rencontres, se trouvait, le 13, à quelques lieues en avant de Légé, lorsque le général Canclaux reçut la nouvelle que Rossignol avait modifié l'ordre de marche, et renonçait à se trouver au jour convenu au lieu du rendez-vous. « D'après la stagnation de l'armée de Rossignol dont il me donne lui-même avis, écrivait le même jour Canclaux à Grouchy, chef d'état-major de la colonne de Nantes, je doute que nous puissions nous porter de cette course à Mortagne. » Ce pressentiment n'était que trop fondé. Le 17, l'armée, que rien n'obligeait plus à se hâter, se trouvant à Clisson, Merlin réunit en conseil les généraux; deux partis se présentaient : ou d'attaquer immédiatement Mortagne, ou d'attendre, pour le faire, le rapprochement de l'autre armée. Le premier jugé téméraire, le second prévalut, et les troupes se mirent en position, l'armée de Mayence à Clisson, la colonne de Nantes à Montaigu. Des désordres avaient eu lieu sur leur passage, principalement dans la seconde colonne; le représentant prit les mesures nécessaires pour en empêcher le renouvellement par une discipline sévère; et essayant à l'égard des habitants d'une politique bien différente de la politique inexorable qui allait bientôt les dévorer, il leur adressa une proclamation par laquelle, dit le Bulletin de l'armée, « il annonçait aux brigands amnistie et fraternité, s'ils

rentraient dans le devoir ; sinon combat à mort et à outrance. »

En attendant des nouvelles des autres colonnes, il avait été décidé par le conseil de guerre que, pour essayer d'en avoir de l'ennemi, on pousserait des reconnaissances jusque dans les environs de Mortagne. Kléber, avec l'avant-garde, s'était dirigé en conséquence sur l'important village de Torfou, situé à trois ou quatre lieues en avant de la ville, sa droite appuyée sur la colonne de Nantes, portée de son côté sur le bourg de Tiffauges ; et Merlin, selon sa coutume, s'était mis amicalement à côté de Kléber. L'attaque avait d'abord semblé réussir. Le village, bien que placé sur une hauteur d'un accès difficile, avait été enlevé sous une vive fusillade par Marigny à la tête des troupes légères ; mais la possession lui en était vivement disputée : l'ennemi, dont la force n'avait pu être soupçonnée tout de suite, caché comme il l'était dans les haies, s'apercevant du petit nombre des assaillants, revenait à la charge avec furie. C'était, en effet, tout le gros des Vendéens, formé de l'armée angevine et de l'armée royale réunies sous les ordres de d'Elbée, Charrette, Bonchamps et Lescure. Non-seulement le village est bientôt repris, mais le flot des insurgés, refluant de droite et de gauche, s'empare, après avoir tué les chevaux et les conducteurs, des deux pièces d'artillerie que Merlin avait fait mettre en batterie pour soutenir l'attaque, et menace de couper la retraite. Merlin, inquiet de l'acharnement du combat, s'était porté de sa personne jusque dans l'intérieur du village pour juger par lui-même de la situation : il faillit y rester. Le reploiement sur le corps principal d'avant-garde, demeuré en arrière sous les ordres de Kléber, ne put se faire que dans le plus grand désordre, au milieu des faux et des fusils surgissant comme par enchantement de toutes les haies. Heureusement on ne tarda pas à rencontrer l'appui d'une excellente troupe mise en position par Kléber pour protéger le mouvement. De la mission dont cette troupe était chargée dépendait le salut ou la destruction. « Kléber, dit le général Decaen, avait recommandé à Chevardin, chef du bataillon, de

conserver le plus longtemps possible la position, et Merlin lui dit de se faire tuer lui et les siens plutôt que de l'abandonner. Tous lui en donnèrent l'assurance. Sublime dévouement ! Chevardin et un grand nombre de ses braves compagnons périrent là pour le salut de leurs frères. » En vain, dans ce terrible péril d'une poignée d'hommes contre une armée, attendit-on le secours de la colonne de Nantes : elle demeura immobile, sous prétexte qu'elle ne devait point agir sans nouveaux ordres. Heureusement Merlin, dès l'instant où il avait aperçu la gravité de la situation, avait envoyé une ordonnance à toute bride à Clisson, et le général Canclaux avait fait tout de suite ses préparatifs ; mais pendant cinq heures, l'avant-garde, exposée seule à tout le poids de l'ennemi, avait eu le temps de faire d'énormes pertes. Ce fut à cinq heures seulement que la colonne envoyée de Clisson ayant enfin rejoint, la lutte changea de face. Les Vendéens, poursuivis à outrance jusqu'à la nuit par ces troupes sous le commandement d'Aubert-Dubayet, payèrent chèrement les frais de la journée. « Les généraux Canclaux et Dubayet, dit Kléber dans son rapport, se sont chargés de terminer cette journée qui, sans la catastrophe, eût été la plus belle de ma vie... Merlin s'est battu comme un lion. »

L'ennemi n'ayant pas reparu, les Mayençais attendirent tranquillement dans leurs cantonnements les nouvelles de l'autre armée qui arrivèrent enfin, mais désastreuses. Le jour même de l'engagement de Torfou, la division d'Angers, en marche sur Mortagne, avait été entièrement défaite. La veille, la division de Saumur, conduite par Santerre et renforcée de plus de 80,000 hommes de nouvelle levée, avait subi un échec encore plus terrible à Coron. De plus, Rossignol, alarmé sans doute des conséquences de la retraite de la division de Luçon, opérée dès le 5 à la suite d'une rencontre malheureuse, avait, deux jours avant le massacre de Coron, envoyé à la division de Niort et à celle des Sables l'ordre de rétrograder. Enfin, pour achever, le surlendemain du jour où l'armée s'était remise à Clisson dans ses positions, la division de Nantes, qui était

revenue de son côté à Montaigu, s'y laissa surprendre et fut contrainte à se retirer aussi. Clisson n'était donc plus tenable. L'armée s'y trouvait en flèche au milieu d'un pays entièrement soulevé, et de plus en plus exalté par tant de succès. D'ailleurs, la ville même de Nantes pouvait être dès lors sérieusement menacée. On prit le parti de rétrograder sous ses murs, et le 24, après une série de succès traversée par un seul échec d'avant-garde, l'armée se trouva ramenée à son point de départ : la campagne était à recommencer.

La reprise des hostilités ne se fit pas attendre. Dès le lendemain de son arrivée devant Nantes, la ville rassurée et les communications avec le quartier général de Saumur rétablies, l'armée se remettait en mouvement sur Mortagne : toujours aussi ferme dans sa confiance, elle ne se doutait pas qu'un coup aussi douloureux qu'une défaite se préparait contre elle dans le lointain. A la suite des échecs successifs de sa division, Rossignol, épouvanté de l'impression qu'ils ne pouvaient manquer de produire à Paris, s'était empressé d'y expédier son chef d'état-major Ronsin, également cher aux Jacobins et aux Hebertistes, et les dénonciations de celui-ci contre les Mayençais avaient eu un plein succès. Reubell, parti de son côté pour Paris, afin d'y contre-balancer l'effet de ces mensonges, écrivait à Merlin le lendemain de son arrivée : « Ronsin, d'autres disent Barthélemy, d'autres disent l'un et l'autre, ont accusé publiquement aux Jacobins Aubert-Dubayet d'avoir, par trahison, sacrifié la plus belle partie de l'armée de Mayence qui était presque entièrement détruite. C'est une misère que cela : elle n'entraînera que la révocation de Dubayet, et la République ne doit pas tenir aux hommes. » Au Comité de salut public se trouvaient d'autres difficultés. La popularité qui s'attachait au nom de l'armée de Mayence, jointe aux calomnies des gens de Saumur, commençait à y causer de l'ombrage. « Collot-d'Herbois, ajoutait à Merlin son ami, me disait hier bien sérieusement qu'il était fâché de m'entendre prononcer les mots d'armée de Mayence, de bonne, de mauvaise armée, de bonnes, de mau-

vaises troupes; que tout cela était du vieux style, contraire à l'unité de la République à laquelle toutes les armées étaient égales. » Conformément à ces idées, le ministre de la guerre écrivait au nouveau général en chef choisi par le Comité pour commander en Vendée : « Les changements faits dans l'état-major pour remplacer ceux qui ne sont pas républicains par d'autres reconnus tels, nous assureront des succès que nous n'aurions pas obtenus sans cela. Faites entendre la voix du patriotisme surtout à la ci-devant garnison de Mayence, qui, longtemps enfermée dans cette terre étrangère, n'a pu se fortifier autant que nous dans les principes actuels de notre gouvernement. » Et quelques jours après, ordre plus grave : « Surveillez l'armée de Mayence, tâchez d'en faire sans affectation des têtes de colonne pour les différentes divisions. »

Cependant l'armée rentrée en campagne, trop peu nombreuse pour oser se flatter de triompher à elle seule, se fondait toujours, comme la première fois, sur la coopération de l'autre armée. « Vous connaissez à présent nos desseins, avaient écrit Merlin et les autres représentants de Nantes à leurs collègues de Saumur; nous espérons de votre amour pour la patrie que vous ferez de votre côté tous vos efforts pour nous donner la main. » — « Nous vous répétons, avaient répondu ces derniers, que les divisions de Saumur et d'Angers ne peuvent faire de mouvements importants; mais Chalbos reçoit l'ordre de réunir un corps considérable pour vous seconder; il sera dans le cas d'occuper fortement l'ennemi. » Ayant donc tout lieu de compter que, pour cette fois, arrivés au cœur du pays, le concours promis ne leur manquerait pas, les Mayençais étaient revenus à Montaigu et y avaient pris position. Ils y étaient depuis cinq jours lorsqu'en poussant une reconnaissance, Merlin, arrivé à Saint-Fulgent, apprend qu'il y a en ce moment même, à cinq lieues plus loin, sur la même route, une [colonne venant de Niort. Nul doute, c'est Chalbos, et les grandes opérations vont enfin commencer. C'est bien Chalbos, en effet; mais il a reçu de Rossignol d'autres ordres et

il s'éloigne. On s'adresse, en désespoir de cause, aux deux autres divisions postées, comme la précédente, au midi de la Vendée ; mais l'une des deux est désorganisée, l'autre est composée en majeure partie de recrues sans armes, et toutes deux sont pour le moment dans l'impuissance d'agir. La situation de l'armée de Mayence redevenait donc exactement la même que trois semaines auparavant : isolée au centre de l'ennemi. Elle en prend héroïquement son parti, et l'ordre est donné de marcher en avant.

Cette hardiesse fit le salut de l'armée. Kléber, accompagné de Merlin, revenait avec l'avant-garde dans ce même canton de Tiffauges où il avait été précédemment si maltraité. Marigny, à la tête de la légion des Francs et de celle de Cassel, était en avant. La colonne était partie à minuit, et le jour commençait à poindre, lorsque tout à coup on vint se heurter aux avant-postes vendéens : c'était l'armée tout entière. A peine prit-on garde à la disproportion des forces ; chacun brûlait de se venger : « Je profitai, dit Kléber, de l'intervalle que laissait l'arrivée des colonnes pour faire passer dans les âmes l'intrépidité, le courage, le feu, qui dévoraient la mienne ; car, jaloux de réparer ce que l'on avait nommé un échec, j'étais, comme tout mon état-major, décidé à rester sur le champ de bataille ou à ne le quitter que victorieux. » Une charge générale à la baïonnette, secondée par une heureuse action de l'artillerie due à l'initiative de Merlin, décida la victoire. « Merlin, que son courage porte toujours à la tête des actions, ajoute Kléber dans le même rapport, crut devoir faire tirer quelques coups à toute volée. Nos intrépides soldats se battaient corps à corps ; mais le bruit du canon ayant achevé de jeter l'épouvante parmi les rebelles, ils ne cherchèrent plus leur salut que dans la fuite. » La déroute fut complète. Trois mille hommes en avaient battu plus de trente mille. Merlin, à la fin de la journée, écrivait à ses collègues de Nantes : « Vive la République, braves amis ! Nous avons battu les brigands à Saint-Symphorien à plate couture, après un combat de deux heures pendant lesquelles notre avant-

garde seulement a combattu contre vingt-cinq mille brigands au moins. Nous les avons repoussés et menés la baïonnette aux reins pendant une grande lieue. La fatigue des troupes est telle que nous n'avons pu les mener plus loin. » On ne tarda pas à apprendre combien ce succès était plus important encore qu'on ne l'avait cru sur le moment. Les Vendéens avaient formé le plan d'enlever l'armée de Mayence dans ses cantonnements, et ils devaient l'attaquer simultanément sur trois colonnes : l'une par l'est, venant de Tiffauges; l'autre par l'ouest, venant de Légé; la troisième par le nord, venant de Clisson. On s'était, par un heureux hasard, heurté à la première, et sa déconvenue avait tout déconcerté.

Il ne restait qu'à profiter du désordre jeté dans les rangs et les conseils de l'ennemi pour continuer le mouvement en avant, lorsque, dans la soirée même de la victoire, une foudroyante nouvelle arrive au camp : le général Canclaux est révoqué, et Aubert-Dubayet est mandé à Paris pour y rendre compte au ministre de la guerre de sa conduite. Ainsi, au moment décisif, alors que, seule, sans appui, au centre du territoire insurgé, ne prenant conseil que de son patriotisme et de son courage, elle allait entreprendre de débusquer définitivement l'ennemi et peut-être réussir, l'armée se trouvait tout à coup sans général. Comment remplacer Canclaux? comment remplacer cet héroïque Aubert-Dubayet, idole des troupes? Le général Vimeux, doyen d'âge, se fondant sur ce titre même, refusait; Kléber par modestie, peut-être par mécontentement, refusait aussi. Merlin n'hésita pas. De cette main aussi ferme dans le conseil que dans l'action, il signa l'ordre suivant : « Le général Kléber, général en chef par intérim de l'armée, mettra à l'ordre du jour ce qui suit : Il est ordonné au général de brigade Kléber de prendre le commandement en chef provisoire de l'armée et de se faire reconnaître à l'instant en cette qualité. »

Malheureusement la nomination faite par Merlin, qui avait su deviner dans le général d'avant-garde le grand capitaine, n'eut pas toutes les suites qu'il eût fallu. Le général en chef

Léchelle, choisi par le Comité de salut public pour centraliser désormais le commandement de toutes les forces de l'ouest, ne tarda pas à arriver. C'était un ancien soldat, maître d'armes à Saintes, nommé par ses compatriotes chef d'un bataillon de la garde nationale, et désigné par les Jacobins en raison de son patriotisme. On en disait merveille. En fin de compte, il se trouva que ce n'était pas seulement un sot, mais un poltron. Au demeurant, assez bonhomme, il était absolument étranger à toute idée stratégique, et ne savait écrire ses rapports que par la main d'un confident (1). Aussi ne fut-il pas très difficile à Merlin d'obtenir de lui que Kléber resterait spécialement chargé du commandement des troupes de Mayence en remplacement d'Aubert-Dubayet, et même son inaptitude une fois bien établie, on en vint à ne plus lui rendre compte des opérations que pour la forme et par une sorte d'hommage envers la discipline. Ce général ne fit d'ailleurs que traverser la guerre. Après quinze jours d'exercice, accablé par le sentiment de sa responsabilité et de son insuffisance, il demanda de lui-même au Comité de salut public à se retirer, et mourut bientôt après à Nantes dans les bras de Carrier.

En même temps que Léchelle et pour présider à sa réception

(1) M. Louis Blanc, dans son *Histoire de la Révolution* (t. IX, p. 361), nie que l'ignorance de Léchelle ait été poussée au point de savoir à peine signer son nom. « Un fait, dit-il, donnera la mesure du degré de confiance que méritent les assertions dictées par l'esprit de parti. On lit dans Savary, que Léchelle savait à peine signer son nom. Eh bien, nous avons sous les yeux plusieurs autographes de Léchelle, dont non-seulement le style est très correct, mais dont l'orthographe est irréprochable. » Kléber, dans le portrait qu'il trace de Léchelle, est, sur ce point, de la même opinion que Savary : « il ne connaissait pas la carte, dit-il, savait à peine écrire son nom et ne s'est pas approché une seule fois à la portée du canon de l'ennemi. » Le général Decaen, qui rapporte dans ses Mémoires les paroles de Kléber, les dit « d'une vérité frappante. » Comme ce général cite au même endroit des dépêches de Léchelle au ministre de la guerre, il savait bien cependant qu'il y avait des pièces signées du nom de ce général. Or, quelle preuve y a-t-il que les prétendus autographes mentionnés par M. Louis Blanc soient bien de la main de Léchelle, et non, comme les dépêches en question, de la main de son acolyte et chef d'état-major Robert ? C'est ce que l'historien aurait dû dire. Le témoignage de trois hommes considérables, qui ont servi en Vendée sous Léchelle, ne saurait être sans poids aux yeux de la critique historique.

avaient été envoyés, pour le malheur de la Vendée, deux commissaires qui allaient présider à une politique bien différente de celle que tentait d'y faire prévaloir Merlin; c'étaient Hentz et Carrier. Merlin avait profité du temps d'arrêt de l'armée pour lancer dans les villages une nouvelle proclamation analogue à celle dont il avait déjà fait précéder la marche des troupes. Il y mettait sous les yeux des insurgés l'affreuse et inévitable condition suspendue sur leurs familles s'ils persistaient dans la révolte, et leur promettait protection en retour de soumission. Sa voix avait été entendue, et chaque jour se présentaient des députations de paysans apportant au quartier-général la capitulation de leur paroisse. En présence même de Carrier, il en était arrivé plusieurs, et ce dernier les avait haranguées de concert avec Merlin. Léchelle, en écrivant au ministre de la guerre, n'avait pas cru pouvoir se dispenser de mentionner le fait, mais avec une extrême réserve: « Six communes, disait-il laconiquement, veulent promettre fidélité à la République. » Decaen, d'accord à cet égard avec Merlin, dit expressément que l'on avait promis à ces communes qu'elles seraient respectées; mais Carrier se contenta de leur avoir fait poser les armes pour les massacrer ensuite plus à l'aise: « Ces mêmes communes, écrivait Merlin lors du procès de l'infâme Carrier, ces mêmes communes furent fusillées; on assassina des hommes qui tombaient à genoux, et qui montraient ma proclamation qu'ils conservaient comme une sauvegarde. »

Cependant la colonne de Chalbos qui, en s'éloignant de l'armée de Mayence, n'avait eu pour but que d'aller chercher une liaison directe avec les divisions de sa propre armée, n'était pas restée inactive. Elle avait tenté d'enlever Mortagne d'elle-même, en dirigeant contre cette ville, au mépris de l'accord convenu, du côté opposé aux Mayençais, une attaque particulière; mais les forces qu'elle avait détachées à cet effet, trop faibles pour une opération de cette importance, avaient été mises en pleine déroute, et avaient entraîné dans leur retraite la colonne tout entière. C'est ce qu'avait très bien prévu Merlin

dans une lettre adressée à Santerre trois jours auparavant, où, lui remontrant l'inconvénient des modifications introduites continuellement dans le plan primitif, il indiquait avec autant de simplicité que de bon sens le programme à réaliser : « Je suis fâché, lui disait-il, que tu aies adopté le plan que tu m'annonces et qui éloigne nos succès. Raisonnons-en : vous venez à l'opposite de nous, l'ennemi entre nous, ainsi que les places que nous voulons attaquer, de manière qu'il faut décrire le demi-cercle pour pouvoir communiquer, et qu'avec 12,000 hommes, tu prétends encore n'être pas assez fort pour agir d'une manière bien offensive. Si au contraire, mon cher ami, tu avais laissé venir Chalbos à Chantonnay, pour y opérer sa jonction avec l'armée des Sables et nous forts de 20,000 hommes à peu près, nous aurions pris Mortagne, et Chollet avec Châtillon tombaient d'eux-mêmes. »

Toutefois, l'échec de Chalbos avait été réparé par ce général lui-même, et les Vendéens, battus à leur tour à Châtillon, avaient été rejetés en désordre sur Mortagne. On pouvait donc compter de nouveau sur la coopération de cette colonne. L'armée de Mayence s'ébranle encore ; elle se remet en marche sur Mortagne par Tiffauges, et trouvant Mortagne évacué, elle poursuit hardiment sa route sur Chollet. Sa force s'était accrue d'environ 4000 hommes de la colonne de Luçon, qui, répondant à l'appel de Merlin, étaient venus la rejoindre chemin faisant. Ce concours fut immédiatement utilisé. Les masses vendéennes n'avaient quitté Mortagne que pour mieux disputer les approches de Chollet ; on se jeta sur elles sur-le-champ. Le combat fut acharné. Les insurgés, sentant leur dernière heure venue, luttaient avec plus de fureur et de ténacité que jamais. Ce fut l'artillerie qui, cette fois encore, décida le succès. Le général Beaupuy, qui commandait le centre de la ligne et qui eut tous les honneurs de la journée, s'étant vivement porté en avant au moment décisif, se désolait de se trouver sans artilleurs devant ces bandes décontenancées et chancelantes : « Ce fut dans ce moment, dit-il dans son rapport, que le représentant

Merlin arriva. Je manquais de pointeurs ; je ne le priai pas deux fois de m'en servir, et la justesse de son tir, ainsi que celle des canonniers que j'avais laissés dans ma première position, ne contribuèrent pas peu à terminer ce combat. »

Les Vendéens, battus sur tous les points, se retirèrent dans Chollet. L'armée, à bout de forces, demeura étendue sur le terrain même de sa victoire. C'est là, dans cette mémorable soirée, que Merlin fit connaissance avec Marceau. C'était un jeune et brillant officier de la colonne de Luçon qui, pendant l'action, avait pris le commandement à la place de son général frappé de deux balles et obligé de se retirer. Merlin le jugea sur-le-champ comme il avait jugé Kléber. Du grade de chef de bataillon, il l'éleva ce jour même à celui de général de brigade, et voulait le maintenir à la tête de la colonne que, pour son coup d'essai, il venait de mener si brillamment ; mais Léchelle n'ayant pas voulu y consentir, Marceau fut réduit à passer à l'état-major, en attendant un général plus capable de s'associer au sentiment de Merlin. Que de fois n'ai-je pas entendu celui-ci raconter cette première entrevue sur la bruyère labourée et sanglante, aux dernières lueurs du jour, avec ce fier jeune homme dans lequel la France ne devait pas tarder à saluer un héros !

Dès la fin de l'affaire, Merlin s'était hâté d'expédier à Chalbos une ordonnance pour l'engager à presser sa marche, afin de se mettre en mesure de prendre part au moins au dernier choc. Ce général, conformément à l'invitation, rejoignit en effet, mais seulement dans la nuit du surlendemain. Déjà l'armée de Mayence était au delà de Chollet ; elle n'avait fait que traverser cette ville, évacuée à la hâte par les insurgés en désarroi, et avait pris ses positions de bataille sur la route de Beaupréau. A l'extrême gauche, en avant du bois de Chollet, se trouvait Beaupuy avec l'avant-garde ; à la gauche, Haxo avec la réserve ; au centre, appuyé sur Chollet, Marceau avec la colonne de Luçon ; à la droite, Vimeux avec les deux dernières brigades de Mayence. Dans la soirée arrivèrent les représentants de Saumur,

Bourbotte, Choudieu, Fayau, Bellegarde ; dans la nuit, à deux heures, Chalbos. Dès le matin, on tint conseil. Sept représentants et quatorze généraux y siégeaient. L'heure solennelle était venue, et la question de vie ou de mort des bandes vendéennes allait se résoudre. Il paraissait évident que, saisies enfin au centre de leur foyer et terrifiées, elles tendaient à se dérober ; des renseignements donnés par des habitants de Chollet indiquaient même assez clairement qu'elles songeaient à chercher fortune au delà de la Loire : il n'y avait pas un instant à perdre. Merlin, Kléber, Marceau qui avait déjà reconnu en eux ses vrais frères d'armes, tous les généraux de Mayence, étaient d'avis de poursuivre l'ennemi sans désemparer sur trois colonnes, de lui couper ainsi le chemin à droite et à gauche, et s'il se décidait réellement à passer le fleuve, de l'y surprendre dans les embarras du passage, et de l'y noyer d'autant plus facilement qu'il se trouverait là entre deux feux, celui de l'armée, et celui des deux postes de Varades et d'Ancenis où les divisions de Saumur avaient laissé garnison. Malheureusement la colonne de Chalbos était fatiguée de sa marche de nuit, et l'on craignit de l'engager sous le poids de cette lassitude. « On trouva, dit le général Decaen, que la colonne de Chalbos était trop harassée pour exécuter de suite ce mouvement ; que l'armée de Mayence, réunie à la petite colonne de Luçon, était trop faible pour se disperser ainsi ; qu'on ne croyait pas d'ailleurs que l'intention de l'ennemi fût de passer la Loire ; qu'il était à Beaupréau, et qu'il fallait y marcher en masse. » En dépit de l'insistance des Mayençais, ce fut cet avis qui prévalut. Il décida de la tournure nouvelle de la guerre ; car les bandes eurent ainsi la liberté de passer le fleuve, et de porter dans l'Anjou, la Normandie et la Bretagne, la dévastation et la terreur.

En effet, dans le moment même où l'on délibérait, cent quatre-vingt mille hommes passaient la Loire. Les Vendéens, ayant noué des relations avec les royalistes des départements du nord-ouest et particulièrement de la Bretagne, comptaient voir

ces contrées se soulever, à leur approche, comme la leur ; et plus voisins de l'Angleterre sur ce nouveau terrain, se faire aider plus commodément par elle. Depuis quelque temps déjà ce projet s'était agité dans leurs conseils, et la prise de Mortagne et de Chollet venait de lui donner, aux yeux des masses épouvantées, sa dernière raison. Il s'accomplissait donc, et tandis que les vainqueurs s'attardaient, les vaincus leur enlevaient presque sans coup férir les deux places de Varades et d'Ancenis, et, maîtres du passage, le commençaient. Cependant, désespoir pour les uns, reste de confiance pour les autres, ils ne voulurent pas abandonner leur pays sans y tenter une dernière fois la fortune. Le surlendemain de leur défaite, tandis que les plus faibles traversaient, ils vinrent au nombre de quarante mille hommes, sous d'Elbée et Bonchamps, donner d'eux-mêmes le choc aux lignes républicaines. Grâce à Kléber, ils les trouvèrent en bon ordre. L'armée de Mayence n'avait pas quitté ses positions de la veille, et la division de Chalbos, reposée et placée de l'autre côté de la rivière, augmentait son assurance en lui formant une réserve. Ce fut sur la brigade du général Beaupuy que tomba le premier flot : c'était en effet, de toute la ligne, le point le plus faible, et menacée d'être tournée, cette brigade fut bientôt réduite à se replier. Kléber y accourt, fait demander du renfort à Chalbos, et, prenant en attendant quelques bataillons de la gauche, parvient, aidé de Beaupuy, à la rallier et à prendre à son tour l'offensive. « Pendant que ceci se passait, dit Kléber, et que le combat était encore douteux sur la gauche, arrive la tête de la division Muller. Quel renfort dans ce moment critique ! Elle s'avance ; mais, avant d'avoir gagné les hauteurs, saisie d'une frayeur soudaine, elle fait volte-face. Les soldats se pressent, jettent leurs armes, se renversent ; jamais on ne vit un pareil désordre. C'est ainsi que, sans avoir vu l'ennemi, ils laissèrent la gloire de cette journée à l'armée de Mayence et à la colonne de Luçon. »

La victoire en effet n'hésita pas longtemps. Chassé par la gauche, le gros de l'ennemi se rejette sur le centre ; mais là

une artillerie habilement masquée, se découvrant à l'improviste à portée de fusil, le couvre de mitraille ; il s'arrête, hésite, et, entraîné par l'exemple des bandes qui, restées sur sa droite, s'enfuient devant les brigades d'Haxo et de Beaupuy, il se décide et tourne à son tour les talons. Il fut poursuivi à outrance jusqu'à la nuit. Le sol était couvert de sang et de cadavres, et nul de ceux qui échappèrent aux horreurs de cette dernière journée ne revit jamais le sol natal : ils pouvaient fuir, les malheureux, mais la mort était sur eux, et il n'y avait pas de manière de fuir qui pût désormais les sauver. Du côté des républicains, les pertes furent grandes aussi et cruelles : « J'ai perdu, dit Kléber, dans les journées des 15 et 17 octobre, de ma seule division, quatorze chefs de brigade, chefs de bataillon ou officiers de mon état-major, tous mes amis et compagnons d'armes de Mayence. Le représentant Merlin était toujours en avant. Dès qu'on avait pris une pièce à l'ennemi, il mettait pied à terre et la dirigeait contre les rebelles. Il fut très sensible à la perte de Juif, son ami et son secrétaire, qui fut tué à ses côtés. Si dans le récit de cette bataille il n'est pas fait mention, ajoute-t-il, du général Léchelle et de son acolyte Robert, c'est que personne ne peut assurer les y avoir vus. »

Les deux généraux vendéens d'Elbée et Bonchamps étaient blessés à mort, et la terreur était si grande parmi leurs bandes qu'elles coururent d'une traite jusqu'à la Loire, sans penser seulement à disputer Beaupréau. Il n'y avait rien à faire que de continuer à les poursuivre, tant pour achever de les détruire que pour mettre Nantes et Angers à couvert de leurs atteintes. Merlin, dans sa fougue et sans attendre le reste de l'armée, se mit en route sur-le-champ, avec un parti de cavalerie, pour Saint-Florent par où l'on avait appris qu'un énorme passage s'opérait ; déjà le passage était achevé, et faute d'embarcations, il était impossible de se jeter, comme on l'avait projeté, sur le derrière des colonnes ; mais presque aussitôt l'on fut informé que le flot s'écoulait aussi par Ancenis. Là le mouvement n'était point encore terminé. Merlin, suivi de cette

cavalerie des Francs et de Cassel qui avait déjà partagé avec lui tant d'aventures militaires, y courut en toute hâte : mais, malgré sa précipitation, il ne put arriver que sur les extrémités de l'immense colonne : les derniers Vendéens passaient le fleuve. Quelques pièces de canon, dans le désordre de la fuite, avaient été abandonnées sur la rive ; Merlin se hâta de les diriger sur l'arrière-garde, et ne pouvant, dans l'emportement de la fureur, s'en tenir là, et aussi pour augmenter la panique et le découragement, il se jeta, suivi de vingt dévoués, en plein courant et traversa la Loire à son tour. Le spectacle était le même que celui auquel il avait assisté la veille du haut de la terrasse de Saint-Florent, mais ici il en saisissait de plus près tous les traits. Il le comparait à la description que César nous a laissée de l'état des Helvètes quand il les surprit dans leur fuite : ici également c'était une province dont la population tout entière se dérobait à l'ennemi avec ses chariots, ses bestiaux, ses bagages ; les femmes, les enfants, les blessés pêle-mêle avec les combattants ; les prêtres au milieu de la foule, les uns dans l'abattement, les autres dans l'exaltation et cherchant à ranimer encore les colères ; point de chefs, une terre étrangère, le désespoir et la peur dans toutes les attitudes et tous les cris. « L'armée marche après nous en ce moment, écrivait le même jour Merlin, et j'espère que demain elle talonnera les brigands de la belle manière. Avec trois cents hommes, nous avons mis en fuite ces mêmes brigands qui, hier, avaient chassé nos troupes de Varades et d'Ancenis. Que Nantes soit tranquille ! j'irais en enfer pour exterminer le dernier des brigands et des ennemis de mon pays ! »

Kléber a blâmé Merlin d'avoir écrit à la Convention, après le passage de la Loire, que la guerre était finie : « Hélas ! dit-il, cette affreuse guerre n'avait fait que changer de théâtre. » Mais pour une guerre de cette nature, changer de théâtre, c'était effectivement finir. Merlin, en voyant les bandes sur la rive droite, s'écriait : « Elles sont perdues, car elles n'éviteront pas d'être noyées demain ou dans la mer ou dans le

fleuve. » Par l'effet de ce passage, la Vendée était désormais chassée de la Vendée. Semblable à ce géant qui ne reprenait force qu'en touchant terre, elle allait expirer faute de pouvoir poser le pied sur le sol qui la vivifiait. Malgré ses courses et ses circuits, sa triste armée, traquée et forcée comme un gibier jeté hors de la forêt dans la plaine par les chasseurs ameutés, n'avait devant elle d'autre issue que la mort. Encore deux mois, et Beaupuy écrivait de Savenay à Merlin rentré à la Convention : « Enfin, enfin, mon cher Merlin, elle n'est plus cette armée royale, ou catholique. J'en ai vu les débris, consistant en cent cinquante cavaliers, battant l'eau dans les marais de Montaire... Je ne sais si je me trompe, mais cette guerre de brigands, de paysans, sur laquelle on a jeté tant de ridicule, que l'on dédaignait, que l'on affectait de regarder comme méprisable, m'a toujours paru, pour la République, la grande partie, et il me semble à présent qu'avec nos autres ennemis, nous ne ferons plus que peloter. »

Merlin aurait été heureux de pouvoir continuer à accompagner ses amis dans la fatigue et le danger jusqu'à l'entier accomplissement de la tâche que la République leur avait confiée ; mais au moment même où il contribuait si énergiquement de sa personne au succès des deux journées capitales qui balayèrent l'insurrection loin du sol où elle avait pris naissance et causèrent sa fin, il était à son insu révoqué. Le 13 octobre, le jour où l'armée de Mayence, ne prenant conseil que de son courage, s'ébranlait dans ses positions de Montaigu, la Convention, sur le rapport du Comité de salut public, avait rappelé Merlin dans son sein, et, par le même décret, placé l'Ouest sous la main des cinq commissaires Carrier, Bourbotte, Francastel, Pinet et Turreau dont les noms disaient déjà beaucoup, mais pas encore tout ce qu'ils disent maintenant à l'histoire. Merlin demeura cependant avec l'armée jusqu'à la fin d'octobre. Il ne pouvait se résoudre à la quitter dans les circonstances nouvelles que le déplacement de la guerre venait de créer, et se fondant sur l'absence de celui qui devait lui succéder, il restait ; d'ail-

leurs, les nouveaux commissaires eux-mêmes sentant combien il était utile à l'armée, le retenaient. C'est ainsi qu'il fut amené à assister encore à la désastreuse affaire de Château-Gontier, dans laquelle périrent à ses côtés tant de braves gens ; mais l'armée remise de l'émoi de cette journée, il s'éloigna. Bourbotte venait de lui signifier l'arrêté du Comité par lequel il se trouvait itérativement rappelé. Le terrible Comité le menaçait de la rigueur des lois ; il répondit : « J'en atteste et mes collègues et l'armée, mes collègues m'ont forcé de rester jusqu'à l'arrivée de Francastel : Francastel est ici d'hier et je pars, craignant peu les peines prononcées contre les députés qui ne se soumettent pas aux lois, parce que ma vie entière a été occupée à les faire respecter et à donner l'exemple. » Il partit donc, mais secrètement, de nuit, sans adieux à l'armée, en homme qui s'esquive. « Les Mayençais, dit le général Decaen, avaient pour lui un si grand attachement qu'on aurait probablement voulu le retenir, s'il n'avait pris la précaution de sortir d'Angers, en laissant ignorer qu'il devait partir (1). »

Mais derrière l'armée vendéenne séparée de sa base demeurait cette base elle-même. Qu'en ferait-on ? Le décret d'extermination et d'incendie serait-il considéré comme implicitement abrogé, par suite du changement des circonstances, ou comme toujours rempli d'une force impérative ? Il était si monstrueux que, dès le principe, le ministre de la guerre lui-même avait écrit aux généraux pour en atténuer la portée. Mais, tandis que, du côté de l'armée de Mayence, sauf quelques excès commis par la colonne auxiliaire de Beysser et bientôt réprimés, on l'avait laissé sans exécution, comme contraire à la dignité du drapeau, du côté de l'armée de Saumur, moins animée par le sentiment militaire que par la fureur politique, on l'avait à peu près suivi à la lettre. La torche y avait été partout, entre les

(1) « Convaincus du bien que sa présence opérait à l'armée, nous avons exigé de lui qu'il ne se rendît auprès de vous qu'au moment où le décret lui serait légalement connu. » — Angers, 12 brumaire. — *Signé :* Turreau, Carrier, Bourbotte, Francastel. (Extrait d'une lettre au Comité de s. p.)

mains des colonnes, la compagne de l'épée, et les lignes de marche restaient marquées sur le sol par les ruines et les morts. « Une solitude profonde, écrivaient au Comité Bourbotte et Francastel, règne actuellement dans le pays qu'ils occupaient. On ferait beaucoup de chemin dans ces contrées avant de rencontrer un homme et une chaumière ; car, à l'exception de Chollet, de Saint-Florent et de quelques petits bourgs où le nombre des patriotes excédait de beaucoup celui des contre-révolutionnaires, nous n'avons laissé derrière nous que des cendres et des monceaux de cadavres. » Mais, maintenant que par l'expulsion de la partie la plus fanatique et la plus brave de la population, l'opération était devenue plus facile, fallait-il étendre le même régime à toute la surface de la contrée, ou, au contraire, s'occuper au plus tôt des moyens de la rendre à la paix et à la République? Tels étaient les deux partis en présence, et il n'est pas nécessaire d'ajouter que le second était à la fois le plus politique comme il était le plus juste.

Si les paysans étaient coupables, la nation tout entière l'était avant eux; c'est elle qui était responsable de leur état. Pourquoi les avait-elle laissés si longtemps à l'écart, sans rien faire pour se les assimiler? Isolés dans leurs villages, sous le poids du labeur des champs, loin de toute communication avec l'esprit moderne, privés de commerce, d'écoles, de lecture, ils vivaient sans autre idéal que les fantômes que promenaient à leurs yeux dans le ciel, au-dessous de Dieu, les représentants de Rome : n'étaient-ils donc pas excusables d'avoir relevé la tête contre un pouvoir qu'ils ne connaissaient que par les charges qu'il leur avait imposées, et qui, par surcroît, venait encore les troubler dans la jouissance d'un sacerdoce qu'ils étaient habitués à considérer comme la seule garantie de leurs espérances dans l'immortalité? Ce n'étaient pas eux qui méritaient la rigueur des lois, mais bien les hommes criminels qui, sans souci d'attirer sur ces masses malheureuses, en même temps que sur la République, toutes les calamités de la guerre, avaient spéculé sur leur simplicité et leur ignorance des sentiments nationaux pour en

faire des instruments politiques. C'est là que devait hardiment frapper le châtiment, car la justice l'y appelait. Courroux contre les sacristies et les châteaux, indulgence pour les chaumières : la population rurale, dans son imperfection civique, avait pu être éblouie et égarée par les premiers éclats de la Révolution, mais le dogme sacré de la fraternité devait être en permanence au sommet de l'État pour la couvrir. Tels étaient les sentiments de Merlin, lorsqu'au milieu même des emportements de la lutte, il ne cessait de montrer aux communes insurgées, d'une main l'épée vengeresse, et de l'autre la sainte image de la patrie, radieuse aussi, et ne demandant qu'à se faire reconnaître de ses enfants en leur ouvrant les bras ; et finalement l'épée ayant été condamnée par l'obstination de la révolte à remplir son dur office, il ne restait plus, selon lui, d'autre parti que de tout essayer pour se réconcilier les survivants, en réparant autant que possible, à leur égard, les suites de leur long délaissement. Non-seulement l'équité, mais l'intérêt même de la Révolution le voulait ; car l'extermination absolue d'un peuple étant en définitive une monstruosité impraticable, la persistance de la persécution ne pouvait avoir d'autre résultat que d'enraciner, dans ce sol tenace, les ressentiments et les haines, et de remplacer au cœur de la France une contrée arriérée par une contrée persévéramment hostile.

Dès le passage de la Loire, Merlin s'était empressé d'écrire dans ce sens au Comité de salut public. Il voulait que le gouvernement, en remettant sous les yeux de la Vendée les maux qu'elle avait déjà subis et ceux qu'elle s'exposait à subir encore, et désormais sans espoir, fît généreusement les avances et appelât de nouveau les paysans à la paix. Il les connaissait assez pour ne pas se dissimuler la valeur des résistances qu'ils devaient continuer à offrir, même pacifiés ; mais il possédait en même temps assez d'énergie pour affronter ces résistances et s'appliquer avec patience à les vaincre. Il avait clairement aperçu, en parcourant le pays, que le principe de l'insurrection y résidait essentiellement dans la nature et dans les mœurs, et c'était là, selon lui,

qu'il fallait désormais s'attacher à le poursuivre par une guerre plus difficile et plus fine que celle des armes. Pour lui, réduire la Vendée, c'était l'élever à la civilisation, et non point, comme le voulaient les hommes de la terreur, achever de la dévaster et de la dépeupler ; et dans ce but, deux moyens surtout lui paraissaient efficaces : ouvrir la province aux rayonnements généraux du commerce, et de plus y faire entrer directement la France par des colonies envoyées de tous les départements dans les cantons que la guerre venait de rendre déserts. C'est là ce que, dès le lendemain de son arrivée à la Convention, il lui exposait en toute hâte, pour la détourner de la mauvaise voie où elle allait s'engager.

« Citoyens, disait-il, c'est dans le choix des moyens et la prompte exécution des mesures que résident les succès ; mais c'est la prudence qui en conserve les fruits. Le plan du Comité de salut public pour la guerre de la Vendée a été exécuté, et la Vendée n'est plus dans la Vendée ; mais il faut se hâter d'empêcher qu'elle ne renaisse de ses cendres, et je crois en avoir trouvé le moyen. Je crois, après l'avoir parcourue, que c'est le sol lui-même qu'il faut y combattre aujourd'hui, si l'on veut en éloigner pour jamais le monstre des discordes civiles. Les prêtres et les nobles en sont chassés, mais l'égoïsme y reste attaché à la terre. Je dis plus : le sol y engendre de lui-même ce fatal ennemi des républiques. En Vendée, chaque cultivateur trouve dans son quartier de terre son pain, son vin, son bois, son pâturage. Partout il se passe du commerce de ses voisins. Des retranchements, des abatis, des chemins détestables, ferment chaque héritage et l'isolent de l'héritage d'à côté. Point de communications établies entre les habitants par les nécessités de la vie, même par les plus simples besoins. C'est là le vice antisocial qu'il faut aujourd'hui extirper. Il faut que les besoins réciproques qui enfantèrent jadis la société chassent désormais de la Vendée l'égoïsme sombre des chaumières, et qu'ils y fassent naître l'usage de communiquer entre soi ; il faut que la crainte de se voir troubler dans leur apathie ne serve

plus de prétexte à des scélérats pour armer des hommes d'autant plus dangereux lorsqu'ils sortent de leurs repaires, qu'ils ne connaissent d'autre principe social que la propriété exclusive de leurs champs ; si bien que réunis entre eux pour combattre, ce ne sont que des tigres ameutés qui s'isolent et s'abandonnent sans pitié après le combat, laissant partout leurs blessés sur le champ de bataille, ou dans les villes et villages qu'ils sont obligés d'abandonner au vainqueur. La première mesure à prendre par la Convention serait donc de rendre ce pays à la société, en y attaquant le sol, en y rompant les barrières, en y forçant l'habitant à commercer avec l'habitant, en lui faisant naître des besoins. Mais il reste peu de citoyens dans ces contrées si fertiles. Un des plus beaux pays de la République est presque totalement abandonné et sans culture, et n'offre, à la vue du voyageur qui le parcourt en tremblant, que des cendres et des cadavres. Que la Convention appelle de chaque contrée de la République, dans la Vendée, une famille de cultivateurs infortunés ; la ville et le département de Paris en fourniront, à raison de leur population et de leur civisme ; on donnera encore de ces terres aux patriotes réfugiés d'Allemagne, et je vois le département qui fut la Vendée devenu bientôt l'un des sols les plus paisibles et les plus riches de la République et de l'Europe. »

Suivait, à l'appui de cet exposé, un projet de décret qui en résumait les aperçus principaux. Ce fut Fayau, l'un des commissaires près l'armée de Saumur, rappelé depuis peu, comme Merlin, au sein de la Convention, qui se chargea de répondre : « On n'a point assez incendié, dit-il, dans la Vendée. La première mesure à prendre est d'y envoyer une armée incendiaire ; il faut que pendant un an, nul homme, nul animal ne trouve de subsistance sur ce sol. » C'était la même morale que celle de Carrier, concluant son rapport plus laconiquement encore : « Tuons donc les rebelles sans miséricorde. » La Convention, sans s'expliquer, se contenta de renvoyer au Comité le projet de Merlin, et le Comité y répondit, en expédiant en Vendée les douze colonnes de Turreau, si bien nommées les colonnes infer-

nales, avec mission d'y promener dans tous les sens l'extermination et l'incendie, à peu près comme on laboure avec le fer et le feu les chairs malades. C'était l'application légale de l'atroce formule : *Ubi solitudinem faciunt pacem appellant.*

Mais la tâche était longue, et avant qu'elle fût à son terme, le 9 thermidor devait paraître. On en revint alors aux idées de pacification et de concorde, mais en face d'une population plus profondément aliénée que jamais, et en se tenant trop loin peut-être des mesures nettes et radicales imaginées par Merlin, et que la première ferveur révolutionnaire rendait seule possibles.

IX

La connaissance pratique des choses de la guerre acquise par Merlin, tant à Mayence qu'en Vendée, lui donnait à cet égard une autorité réelle. Aussi est-ce sur ce terrain qu'il se plaça tout d'abord en revenant à la Convention. Étranger au Comité de salut public, qui possédait à ce moment toute puissance à l'Assemblée comme au dehors, mais auquel il n'aurait pu s'associer sans toucher, en même temps qu'à l'épée de la France, à un autre glaive qui lui faisait horreur, il avait pris position au sein du Comité de la guerre, et, par l'autorité de ce Comité jointe à la sienne, il lui était loisible de se donner ; de temps à autre, carrière. Improvisée dans le premier tumulte de la Révolution, et devenue déjà la première de l'Europe par son patriotisme et son courage, notre armée, sous le rapport de son organisation et de sa discipline, n'était encore qu'ébauchée, et Merlin, à qui les hommes chevaleresques avec lesquels il s'était trouvé lié avaient fait concevoir un idéal supérieur, rêvait pour elle une condition sans défaut. Son initiative, dans cette direction, s'est particulièrement témoignée dans trois décrets qui méritent d'autant mieux d'être rappelés qu'ils intéressent, non-seulement son histoire, mais l'histoire même de l'armée.

Le premier sur les mœurs. On peut croire qu'il lui avait été inspiré par le dégoût de celles de Rossignol et de Ronsin qui,

entourés de mauvaises femmes, tendaient à inculquer aux troupes, par leur exemple, la débauche, comme si la débauche eût été une forme normale de la vie militaire. Frappé, par la concordance des rapports venus de toutes les armées, de l'extension menaçante de ce désordre, et sachant par expérience tout ce qui en résulte de mollesse, d'indiscipline, de défaut de volonté et de santé chez le soldat, il demanda à la Convention de décréter trois mois de prison contre toute femme trouvée à la suite des troupes en dehors des cadres réglementaires.

Le second sur l'instruction obligatoire ; et, dans celui-ci, il faut peut-être reconnaître une réminiscence de ce général Léchelle, qui, au témoignage de Kléber, savait à peine ses lettres, et n'avait pas même idée de l'usage d'une carte. « Interrogez les soldats, disait à ce sujet Merlin à la Convention, les uns vous diront : Notre général n'a pas vaincu parce qu'il ne connaissait pas le pays ; parce qu'il a pris sur la carte une rivière pour une route, une flèche pour un pont-volant, une ombre pour un fond, un vide pour une montagne ; en un mot, parce qu'il ne savait pas lire. D'autres vous raconteront que leur capitaine a fait lire l'ordre par un soldat qui, ensuite, a passé à l'ennemi. D'autres, qu'un bataillon qui devait donner à onze heures a donné à dix heures et demie et a été écrasé ; qu'un autre n'a donné qu'avec la ligne quand il devait commencer l'attaque ; tout cela parce que les chefs, n'ayant pas su lire, s'étaient fait expliquer l'ordre, qui s'était dénaturé en venant jusqu'à eux. » Merlin demandait, en conséquence, à la Convention, au nom du Comité de la guerre, qu'aucun grade, pas même celui de caporal, ne pût être conféré à un militaire illettré : c'était un principe qui, une fois admis, impliquait logiquement tout ce qui s'est développé depuis lors touchant les connaissances obligatoires pour tous grades et toutes armes. Malheureusement il existait un précédent contraire. Quelques mois auparavant, à propos d'un militaire pour lequel on sollicitait, à titre de récompense, le grade d'officier, mais auquel on objectait son ignorance de l'alphabet, l'Assemblée avait

entendu un de ses membres s'écrier : « Nous n'avons pas besoin d'officiers qui sachent lire et écrire, mais d'officiers qui sachent bien se battre, et pour cela il ne faut pas savoir sa rhétorique ; ce ne sont pas des savants que nous cherchons, puisque nous venons de détruire les académies ; » et, sur ce discours, l'Assemblée prenant parti, avait effectivement accordé le grade demandé. Le principe de l'égalité, tel qu'on l'entendait alors dans les rangs de la démagogie, semblait en effet s'opposer à une distinction dans laquelle les classes inférieures ne trouvaient pas avantage. Mais Merlin, s'armant de l'un des textes de l'acte constitutionnel de 93, portant « que les seuls motifs de préférence dans les élections sont les vertus et les talents, » posait en fait que la connaissance des lettres appartient essentiellement au talent du militaire, et crée, par conséquent, en faveur de qui la possède, une supériorité legitime. Il allait même plus loin, car il ne se faisait pas faute de statuer, en dépit des oppositions, que ce savoir, à l'égard des grades supérieurs, ne devait être pris que pour le préliminaire des connaissances générales qui leur sont indispensables. « En obligeant des hommes, faits d'ailleurs pour la guerre, à apprendre à lire et à écrire, vous les appelez par là, disait-il, à d'autres connaissances qui peuvent seules les conduire aux postes qui sont les plus honorables, parce qu'ils mettent les citoyens en position de contribuer davantage au bien public. Vous vous ferez donc ainsi de bons officiers supérieurs, d'autant mieux nourris dans les combats que l'étude les y aura préparés. D'ailleurs, ajoutait-il en se plaçant à un point de vue encore plus élevé, n'est-il pas nécessaire que chaque républicain connaisse ses devoirs? N'ayant plus de maîtres, le républicain n'a plus d'autres obligations que celles qu'il s'est imposées à lui-même : ce sont les lois qui les lui dictent ; il faut donc que tout républicain soit en état de les lire ; et si cette vérité est de principe général dans le gouvernement républicain, c'est surtout dans les armées qu'il importe que ce principe reçoive exécution. » Cette voix si ferme et si sage fut entendue, et mal-

gré le frémissement des passions, fut voté, séance tenante, le décret proposé par Merlin, premier terme de la série d'institutions qui a fini par rendre de l'armée française, sous le rapport de l'instruction comme de la valeur, le modèle des nations.

Mais c'est surtout au décret sur l'artillerie qu'est attaché dans l'histoire de notre législation militaire l'honneur du nom de Merlin. Ce mémorable décret, dont il fut le rapporteur, et dont la connaissance qu'il avait faite sur le Rhin de la tactique prussienne lui avait mis à cœur la première idée, peut être regardé comme ayant définitivement constitué chez nous l'artillerie légère. Jusque-là cette arme, qui joue un rôle si capital dans la destinée des nations, et à laquelle l'Empire a dû ses principales victoires, n'avait eu dans nos armées qu'un caractère accessoire. Elle n'y avait même paru que depuis la Révolution. En vain, dans la guerre de Sept ans, Frédéric avait-il montré par les plus vifs exemples le parti qu'un général habile peut tirer d'une telle mobilité imprimée à une telle force, la monarchie, renfermée dans les traditions de Louis XIV, n'en avait tenu compte ; et tout en augmentant graduellement, comme toutes les puissances militaires de l'Europe, la proportion de son artillerie, elle s'était bornée à en perfectionner l'organisation sans y introduire cette innovation décisive. Ses pièces de campagne étaient toujours divisées, comme au temps de Gustave-Adolphe, en pièces de position et pièces de régiment, servies simplement, comme celles de siége, par des hommes à pied. L'initiative de Mirabeau, admirateur passionné de Frédéric, avait fait adopter en principe par l'Assemblée constituante le système des canonniers à cheval ; mais ce décret, plus théorique que pratique, n'avait abouti qu'à l'établissement de deux compagnies. C'est seulement au printemps de 92 qu'on s'était décidé, dans l'imminence du danger, à donner formellement corps à l'idée : l'Assemblée législative, sur la proposition du gouvernement, avait voté la création de neuf compagnies d'artillerie à cheval, indépendantes les unes des autres, et destinées à être distribuées, selon les

besoins, entre les divers corps d'armée. Le sentiment que l'on avait alors de l'utilité de la nouvelle création était d'ailleurs parfaitement en rapport avec le peu de développement de ses cadres. Ainsi qu'on en peut juger par les paroles mêmes du rapporteur, qui était cependant un de nos bons officiers d'artillerie, on ne voyait encore dans cette arme qu'un service auxiliaire de la cavalerie, analogue à celui des pièces de régiment pour l'infanterie. « Tout le monde, disait cet officier, est convaincu qu'il faut se battre au moins à armes égales ; nous aurions donc l'infériorité si notre cavalerie se trouvait sans artillerie vis-à-vis d'une cavalerie qui en aurait une. » Tant il s'en fallait que cette arme, que n'avait encore expérimentée aucun de nos officiers généraux, nous eût si facilement livré le secret de sa véritable valeur ; et cependant le moment était venu où, pour le salut de la France, il était nécessaire de comprendre que l'artillerie, ainsi mobilisée, constituait désormais une arme à part faite pour marcher de pair, dans l'ordonnance des batailles, avec les deux armes ordinaires.

Nous pûmes l'apprendre à nos dépens dès nos premiers engagements avec l'ennemi, et les succès de l'armée prussienne aux journées de Pirmasens et de Kaiserslautern, déterminés en grande partie par son artillerie légère, durent achever de nous convaincre. Pour Merlin surtout ces leçons de l'Allemagne n'avaient point été perdues. Dès son envoi aux armées, il s'était attentivement appliqué à l'étude des documents relatifs à la guerre de Sept ans, et la comparaison de notre artillerie avec celle que lui mettaient journellement sous les yeux les rangs opposés, achevant de lui éclaircir les textes par de vives expériences, il n'avait pas tardé à se sentir frappé de notre infériorité sous le rapport de l'armement comme de la tactique. En observant sur place l'action du canon, il lui avait été facile de reconnaître que c'était là en effet, comme le disait Frédéric, la dernière raison, et que, par conséquent, à valeur égale, la victoire ne pouvait manquer d'appartenir à celui qui, à un instant donné, et sur un point donné, se trouvait le

maître de jeter à l'improviste sur le champ de bataille la plus grande masse de boulets, d'obus et de mitraille. « Les lignes, disait-il avec sa logique ordinaire, ne sont que des murailles mobiles, et par conséquent dans une bataille comme dans un siége, toute la question est d'ouvrir la brèche. »

Aussi sa prédilection pour l'artillerie légère s'était-elle tout de suite manifestée. Il se plaisait, comme on l'a déjà entrevu, à l'afficher doublement, soit en ne se montrant à la troupe que sous le costume de canonnier, soit en s'attachant de préférence, dans toutes les affaires où il se trouvait, au service du canon, dans lequel il était devenu, tant comme officier que comme servant, d'une habileté consommée. Rappelé à la Convention, il n'en était pas moins resté fidèle à cette arme avec laquelle les combats l'avaient si étroitement lié. Sa position au Comité de la guerre lui avait facilité les moyens de se mettre au courant de l'état du service dans l'ensemble de nos armées, et confirmé par tous les rapports dans son sentiment de l'imperfection et de l'insuffisance de notre organisation à cet égard, il s'était fait un devoir d'assiéger le Comité de ses réclamations et de ses instances. Les deux campagnes de 92 et de 93, loin de servir au développement de la nouvelle création, n'avaient fait que l'épuiser, et bien que, dans le courant de 93, la Convention eût décrété une augmentation de huit compagnies, l'effectif, au commencement de 94, ne représentait pas même les neuf compagnies primitives. Il faut dire qu'indépendamment de l'insuffisance du corps, le service, tel qu'il avait été institué par la Législative, n'était en quelque sorte qu'un service d'occasion. Les canonniers n'étaient montés que pour le temps de la guerre, et à la paix, ils devaient être réintégrés dans les régiments ordinaires. L'artillerie à cheval n'avait ni recrues, ni dépôts, ni relations d'une compagnie à l'autre, et c'était l'artillerie à pied, dont elle ne cessait de dépendre, qui était en possession de fournir à son roulement. Aussi, s'en fallait-il que ses cadres, continuellement entamés par un exercice meurtrier, eussent reçu les réparations nécessaires, et,

sans les soins des représentants, qui avaient pris sur eux de modifier les stipulations du décret, le corps, comme le disait Merlin à la Convention, eût été, dès cette époque, entièrement dévoré. L'intérêt de la République exigeait donc impérieusement qu'il fût enfin, et au plus tôt, organisé d'une manière convenable, et c'était au Comité de la guerre qu'il appartenait, selon les usages d'alors, de prendre l'initiative de l'affaire.

C'est au nom de ce Comité que, le 28 janvier 94, Merlin fit son rapport à la Convention. Au lieu de neuf compagnies, il demandait à l'Assemblée de porter immédiatement la force de l'arme à neuf régiments, et, au lieu de continuer à n'en faire qu'une dépendance de l'artillerie à pied, de la constituer en corps spécial. Sa proposition était fondée sur l'importance, désormais constatée, de ce genre de force qui venait d'être expérimenté de toutes manières, bien que dans des proportions trop restreintes, sur les champs de bataille de la Révolution. L'histoire militaire devrait donner place dans ses annales à ce discours, car il est le premier monument où la connaissance de l'artillerie légère se soit fait jour chez nous ; avec la concision nécessaire devant une Assemblée de législateurs, tous les principes essentiels de l'art y sont marqués, et l'on peut y référer, comme à un point de départ, tout ce qui s'est successivement développé dans cette partie par la pratique de nos grandes guerres. « Je viens vous entretenir, disait Merlin, de l'organisation de l'une des parties les plus essentielles de l'armée ; je viens vous parler de l'artillerie légère : l'infanterie de la République est terrible, sa cavalerie formidable, son artillerie de place aussi savante que brave, et son artillerie légère, quoique déjà si redoutable aux tyrans qui l'ont inventée, est encore dans l'enfance. » Il esquissait alors à grands traits les services divers dont, à raison de sa mobilité, l'artillerie légère peut être chargée dans l'ordonnance d'une bataille : il ne s'agit plus, comme précédemment, de prêter tout uniment main-forte à la cavalerie ; il y a dans le principe de l'arme tout un système d'actions à part et de premier ordre :

se porter avec rapidité en avant pour se mettre en batterie devant le front de bataille et le protéger; manœuvrer directement contre l'ennemi pour le prendre en flanc ou à revers; se précipiter sur les points où éclate son feu pour le ralentir ou l'éteindre; briser ses lignes, les mettre en désordre; déterminer la retraite, et, dans la retraite même, poursuivre avec célérité et violence pour déterminer la déroute. A cette spécialité dans l'attaque s'ajoute la spécialité dans la défense: tandis qu'il arrive souvent qu'une batterie à pied se trouve tournée et enlevée, la batterie à cheval, après avoir endommagé l'ennemi jusqu'au dernier moment, l'évite en se repliant au galop, ou même le repousse, selon les occurrences, par la transformation instantanée de ses canonniers en cavaliers. La possession du temps, voilà surtout l'avantage que confère au général l'arme nouvelle, car à la guerre, comme le disait très bien encore Merlin, ce sont souvent quelques minutes de plus ou de moins qui décident du sort des empires. Mais, en outre, il y a un dernier avantage qui, aux yeux du législateur, doit être décisif: c'est de ménager le sang des citoyens. « Le système de toute organisation militaire en République, faisait observer Merlin, doit être basé sur ce principe: que les victoires, funestes aux vaincus, soient le moins cher possible aux vainqueurs. Cette vérité, méconnue par les tyrans qui sacrifiaient le sang avec tant de facilité à leur prétendue gloire, s'applique parfaitement à ce que nous avons déjà décrété pour les différentes armes; mais c'est surtout à l'artillerie légère qu'elle convient. Soit à l'avant-garde, en première ligne de bataille, soit au centre, ou sur les ailes, si elle est forte, bien servie, supérieure, elle éloigne le feu de l'ennemi; elle ménage donc le sang républicain, fait taire les feux de file meurtriers, et ouvre le chemin à la baïonnette, à laquelle les esclaves n'ont jamais résisté. »

Si cette arme est douée d'une action aussi déterminée, ne lui faut-il pas, en conséquence, une instruction et une organisation spéciales? N'est-il pas illogique de la laisser confon-

due, comme l'avait fait l'Assemblée législative, dans l'ancienne artillerie? C'est en assurant son indépendance que l'on doit achever de la définir et l'aider à sortir de son berceau. « Il n'y a pas plus de rapport, dit avec une vive image l'orateur, entre le cavalier-canonnier et l'artilleur de place qu'entre le fantassin et le dragon se servant tous deux également de la baïonnette. L'Assemblée législative a placé, dans la source même de l'artillerie légère, le germe de sa prochaine destruction. Comment ce corps aurait-il résisté longtemps, formé, comme il l'était, de compagnies isolées, sans rapports, sans soutiens mutuels, sans dépôts de recrues et toujours au plus grand feu? Et comment aurait-il pu agir avec toute son efficacité quand un officier cavalier, allant prendre son rang dans l'artillerie à pied, cédait sa place, souvent à un enfant qui, ne connaissant que son étui de mathématiques, venait commander à cheval sous les coups redoublés de la foudre? » Enfin, il y a urgence à ce que la force de l'arme soit augmentée de manière à se trouver en proportion avec les autres armes de la République, et, en même temps, à ce que l'énergie de son personnel soit vivifiée par le bon choix des officiers et l'assurance de l'avancement. « Montrons à l'Europe, disait en concluant le rapporteur, que nous acquérons de la force en avançant dans la carrière, et qu'à mesure que nous faisons, nous sentons que nous pouvons faire davantage. Que nos armées soient fortes, soient une comme le peuple; que leur harmonie soit celle de nos volontés et de la volonté nationale, et le bonheur public naîtra bientôt de la victoire fixée pour jamais sous nos drapeaux. Le Comité vous propose donc d'augmenter l'arme de l'artillerie légère en raison des autres armes et avec une organisation telle que les braves qui y sont attachés puissent s'apercevoir que leur patriotisme et leur valeur sont sous les yeux de la patrie. Mais la patrie elle-même veut qu'on appelle au commandement, dans cette arme, les plus capables; le génie de la République exige que ce soient les talents, les mœurs, la bonne conduite, et surtout l'amour de la discipline et du

devoir qui leur vaillent le suffrage de nos camarades. »

Dix jours plus tard, Merlin produisait à la discussion, selon l'expression du Moniteur, « son projet de décret. » Ce projet était adopté sans opposition, et neuf régiments se trouvaient ainsi improvisés par décret, la Convention se réservant la première nomination des chefs de brigade et d'escadron. Peu importent les modifications de détail que l'organisation était appelée à subir successivement ; l'arme était désormais constituée, et dans les conditions les plus propres à son essor ; Bonaparte allait la recevoir, des mains de la Révolution, toute créée, et sans rien lui ajouter d'essentiel, sinon l'établissement du train, lui donner, sur des champs de bataille encore plus étendus, le dernier grandiose qui est dans son essence.

X

Merlin, parti de la Convention en 92 et revenu dans son sein à la fin de 93, s'y trouvait en quelque sorte dans un pays nouveau. Réduit à peu près aux sommaires du Moniteur dans ces temps si peu favorables à l'épanchement des correspondances, distrait d'ailleurs par les travaux de la guerre, il n'avait fait qu'apercevoir de loin le courant des événements sans s'y plonger. Aussi la transformation qui, durant cet intervalle, s'était opérée dans les idées, les passions, les mœurs, les personnes, le rendait-elle aux yeux de tous un objet d'étonnement et réciproquement.

Il n'était de retour que depuis trois jours, lorsqu'il voit un de ses collègues monter à la tribune, et demander à l'Assemblée de livrer au tribunal révolutionnaire un autre collègue accusé par une section d'avoir prêté appui à une dame accusée elle-même du fait d'émigration : Merlin se récrie ; il court à la tribune ; il déclare qu'il conçoit bien qu'un de ses collègues puisse être coupable, mais qu'il ne conçoit pas que la Convention puisse le livrer sans l'entendre. On lui répond à peine ; on

passe outre, et le député est expédié aux prisons en attendant le tribunal. A quelque temps de là, aux Jacobins, il entend mettre en suspicion, sur les calomnies les plus absurdes, le patriotisme de Danton ; tant d'injustice le révolte, et sans être précisément l'ami de Danton (1), il vole à sa défense, en rappelant les services rendus par ce tribun au dix août ; mais en dix-huit mois, que de chemin s'était fait depuis le dix août ! Autre surprise : le bruit se répand que Chabot et Bazire viennent d'être arrêtés dans la nuit ; ils sont impliqués dans une indigne affaire de faux et de vénalité. Merlin les avait connus tous deux à l'Assemblée législative ; il les y avait vus marcher constamment à ses côtés : une telle infamie de la part de patriotes aussi zélés, de la part de Bazire surtout, lui semble une monstruosité impossible ; aussi n'hésite-t-il pas à se présenter immédiatement pour eux, et il demande deux choses : la première, que leur procès se fasse sur-le-champ, afin que leur honneur ne reste pas une minute de plus sous le coup du soupçon ; la seconde, d'être autorisé à les visiter et à les défendre. Au milieu de tant d'amis de la veille, glacés maintenant, il étale sans crainte toute son amitié pour en couvrir ces deux malheureux : « Car le titre d'ami, remarque-t-il amèrement, ne doit sans doute pas être proscrit en République. » Sa confiance dans Bazire ne

(1) Merlin a été quelquefois représenté comme un des amis et familiers de Danton. Il parla à la vérité en faveur de Danton aux Jacobins, mais à la séance même, ou avec d'autres vues et un tout autre langage, Robespierre en fit autant. Un sentiment de patriotisme et de droiture que tout le monde comprend l'y porta. Mais au fond, tout en n'ayant jamais mis en doute le dévouement de Danton à la cause de la Révolution, Merlin ne professait aucune sympathie pour sa personne. Il lui reprochait la jactance, le cynisme, l'emphase, et ne lui pardonnait pas sa complicité, tout au moins tacite, dans les massacres de septembre. Dans un écrit publié à la suite du 9 thermidor, c'est-à-dire à une époque où les amis de Danton avaient repris toute faveur, il lui donnait pour figure, comme expression de ses qualités morales, celle d'un dogue ; comparaison vigoureuse, mais de laquelle on ne saurait assurément déduire l'admiration ; et dans ce même écrit, par une assimilation plus vive encore, il lui décernait le nom d'Antoine. Aussi est-il à remarquer que dans le discours prononcé par Merlin, dans la séance du 21 janvier 95, pour demander la réhabilitation de Philippeaux et de Camille Desmoulins, il n'est fait aucune mention de Danton, condamné dans le même procès.

le trompait pas; mais à l'égard de Chabot, lancé durant son absence dans le monde financier, Merlin n'avait pas appris dans la vie des camps avec quelle rapidité, une fois entre les griffes de Mammon, s'étourdissent les âmes. Aussi était-il loin de se douter qu'en activant ainsi le procès, il ne faisait qu'activer le supplice ; et surtout était-il plus loin encore de se douter que ce procès, en se prolongeant, allait venir se joindre, afin de souiller ce dernier par la communauté de la sentence, au procès de Danton, de Philippeaux et de Camille Desmoulins !

Arrivé à Paris le 6 novembre, il avait encore pu y voir sur le pavé le sang des Girondins versé la semaine d'avant. Les deux filles de Duperret, privées tout à coup de tout appui par le supplice et de toute ressource par la confiscation, se trouvaient réduites à s'adresser à la pitié de la Convention pour obtenir un secours : Merlin n'hésite pas à leur tendre la main ; il se présente aussi pour elles, et au nom de la générosité de la nation qui fait, dit-il, un devoir de les soulager, il stimule l'Assemblée qui, s'humanisant, souscrit à sa requête. Une autre fois, c'est pour une fille du sultan, jetée dans la misère par les tempêtes de la vie, qu'il implore la bienveillance de ses collègues ; il trouve l'occasion excellente de faire aux enfants des rois, dans la personne de cette infortunée, une aumône prophétique, et la Convention, souriant sans doute un instant, lui cède encore. Enfin, c'est encore lui qui, avec une des pensées les plus fécondes de la charité moderne, se jetant à travers des discussions d'une nature bien différente, détermine la Convention à consacrer le principe de l'assistance publique en faveur des citoyens incapables de travailler. Rien ne l'embarrasse, et au milieu de tant de piéges qui se cachent dans l'ombre, il se meut en pleine liberté, tantôt réclamant contre les exactions commises dans les départements par les commissions révolutionnaires, tantôt contre le scandale des prêtres venant déposer à la barre leurs ornements sacerdotaux, tantôt contre les négligences et les dénis de justice de l'administration de la guerre,

poursuivant, provoquant, défendant, toujours le même qu'aux avant-gardes.

Il s'entend assez que Merlin n'était engagé jusqu'alors dans aucun des partis qui se divisaient le champ de la Révolution. Cependant sa franchise, sa générosité, son courage plaisaient. La Convention le lui avait témoigné en le nommant secrétaire, et la société des Jacobins en lui donnant place dans sa commission des quinze. On voyait en lui, à côté du républicain sincère, l'homme de main précieux pour les occasions prochaines auxquelles se préparaient en secret, chacune dans ses voies, les diverses fractions de l'Assemblée, et il n'en était aucune qui ne se fût estimée heureuse de le posséder. Aussi les deux partis qui commençaient à guerroyer sourdement au sein du Comité de salut public lui avaient-ils fait tous deux leurs avances; mais, sans rompre ouvertement, il avait su éluder et il observait. A mesure qu'il avait mieux pénétré, en l'étudiant de plus près, ce gouvernement sanglant et fanatique, il s'en était écarté davantage. Tous ses membres lui étaient odieux, et s'il faisait de la différence de l'un à l'autre, ce n'était que dans la grandeur de la haine qu'il leur portait. Robespierre surtout le révoltait; il le comparait, pour sa feinte douceur et sa méchanceté, au chat sauvage. Son ambition, sa fausseté, sa vanité, ses manières de procéder, ses utopies, tout son être, lui étaient antipathiques. D'ailleurs, trop de sang formait entre eux un fleuve infranchissable. Aussi combien ne s'était-il pas amassé d'amertume dans son cœur à la vue de la Convention inclinée par la terreur devant cet homme, et le laissant s'élever lentement, de calomnie en calomnie, sur un pêle-mêle de cadavres, au faîte de l'État. Il se contenait toutefois, attendant l'heure inévitable où la fièvre du peuple se calmant, l'idole perdrait son équilibre et se livrerait peut-être. Mais à la fête de l'Être suprême, marchant avec l'Assemblée au milieu des flots de Paris, à la suite du triomphateur enivré, il ne put cependant empêcher, dans l'irritation de son âme, le fond de sa pensée de se découvrir un instant : « Vive Robespierre ! » criait une

femme placée à ses côtés dans la foule. « Crie donc vive la République, malheureuse ! » lui répond Merlin avec une bourrade. « Pourquoi, lui dit Robespierre, en se tournant vers lui d'un air placide, maltraiter ainsi cette pauvre femme ? » Tout était dit. Ceux qui s'entendaient déjà pour mettre fin à la tyrannie menaçante firent à Merlin, le soir même, leur première ouverture ; et c'est alors aussi que l'homme sinistre inscrivit sur ses tablettes, pour une de ses prochaines harangues, cette phrase derrière laquelle Fouquier-Tinville et la suite : « Merlin, fameux par la capitulation de Mayence, plus que soupçonné d'en avoir reçu le prix. »

XI

L'élévation de Robespierre s'était faite assez facilement ; il avait eu l'habileté de comprendre que pour acquérir domination sur l'Assemblée, et par celle-ci sur le pays, ce n'était pas dans l'Assemblée, mais en dehors qu'il fallait prendre appui. Isolée et sans moyen de défense au milieu de Paris, rien n'était plus aisé que de lui inspirer la crainte, et par conséquent la condescendance, par la menace de l'insurrection. Aussi Robespierre s'était-il appliqué avant tout à capter le peuple par l'intermédiaire de la société des Jacobins ; et comme il est dans la nature des multitudes, surtout dans les temps de révolution, d'incarner bien plus volontiers leur enthousiasme dans un individu que dans une Assemblée, il n'avait pas eu de peine à balancer l'autorité de la Convention par celle qu'il avait prise sur ces masses exaltées qui se considéraient de bonne foi comme le véritable souverain, et qui à la puissance des décrets répondaient par celle des coups de main. A force de leur parler de vertu, et grâce au prestige d'une vie sévère, il avait fini par leur sembler le type le plus parfait de l'incorruptibilité ; et dans un moment où tout étant désorganisé, chacun sentait avec effroi que la corruption pouvait tout perdre, une telle réputation avait suffi pour donner à

sa parole un crédit incomparable. A la vérité, son éloquence était d'un rhéteur plutôt que d'un homme d'État, même d'un tribun; mais les vrais orateurs ayant disparu, et ceux qui auraient pu le devenir s'étant trouvés ou trop occupés ou trop accablés pour s'étudier à composer des discours, ses harangues, pour faire impression au milieu de la négligence de toutes les autres, n'avaient eu besoin que d'offrir une certaine recherche des procédés oratoires, et çà et là quelques mouvements à effet. D'ailleurs, il avait su employer le moyen le plus sûr pour réduire au silence quiconque avait assez de talent pour lui porter ombrage. En soulevant peu à peu contre ses concurrents la défiance, puis, au moment voulu, le courroux de la multitude, il les avait précipités l'un après l'autre, intimidant en outre par leur exemple qui aurait pu vouloir les imiter. C'est ainsi qu'au-dessus d'une foule de noms s'agitant en sous-ordre, le sien était parvenu à rayonner exceptionnellement; et pour la France et l'étranger, aussi bien qu'à ses propres yeux, il représentait ouvertement, surtout depuis la chute des Girondins, le personnage principal de l'État.

Il n'était cependant doué d'aucune des qualités qui font l'homme d'État, et peut-être était-il plus ambitieux d'arriver au pouvoir suprême pour être acclamé et applaudi que pour agir. Ses discours accusent un dénûment absolu de toute idée de gouvernement. En dehors des personnalités et des lieux communs, on n'y rencontre guère que des développements des pages de Rousseau, et l'on pourrait dire de lui, si une telle qualification appliquée à un tel homme ne devait paraître un affreux paradoxe, qu'il était moraliste plutôt que politique. On ne saurait nier qu'il n'ait été sincèrement attaché, sous le nom de vertu, à un certain idéal d'austérité, de probité, de dévouement aux intérêts communs, et il s'était même laissé passionner par ce sentiment jusqu'à glisser dans le crime pour en assurer le triomphe, à peu près comme ces fanatiques qui, en vue de la gloire de Dieu, se perdent sans scrupule dans l'inhumanité. C'est à cette abstraction bien plus qu'au monde réel qu'il

visait. « La République, avait dit son ami Saint-Just, n'est pas un sénat ; c'est la vertu. » Et lui, tirant la conséquence de ces prémisses : « Les ennemis de la République, concluait-il, ce sont tous les hommes corrompus. » Conformément à ces fantômes, confondant la morale et la politique, et appliquant aux attentats contre la vertu la même pénalité qu'aux attentats contre la société, il ne tendait à rien moins qu'à extirper par le mode le plus radical tous les éléments vicieux ou suspects ; et bien éloigné des voies de la libre et spirituelle démocratie française, il s'imaginait avoir trouvé le secret de la Révolution, en lui proposant d'aboutir à la triste et sombre théocratie du déisme. Il était si infatué à cet égard que l'on peut croire qu'à ses yeux, comme elle l'est en effet à ceux de l'histoire, cette fête célèbre, dans laquelle il se donna la satisfaction de présider à la Révolution sous la forme d'un pontificat, et d'exterminer de sa main, dans leurs images, les hommes vicieux de tous les genres, forma, mieux que ne l'eût fait aucun couronnement, le sommet logique de sa vie : « Être des êtres, disait-il avec une naïve emphase au retour de la cérémonie, le jour où l'univers sortit de tes mains toutes puissantes, brilla-t-il d'une lumière plus agréable à tes yeux que ce jour où, brisant le joug du crime et de l'erreur, il parut devant toi digne de tes regards et de ses destinées? »

Entraîné par les sophismes du philosophe de Genève, le malheureux ne touchait même plus à la France. Rien pour la protection du droit individuel contre le droit social, rien pour la variété légitime des conditions, rien pour la constitution méthodique du législateur et de l'État. Bien éloigné de sentir la continuité de la nation dans la discontinuité de ses gouvernements, et de chercher, par conséquent, dans son passé la révélation de son avenir, il rejetait aveuglément, du haut de son utopie, toute tradition. « La liberté et la vertu, s'écriait-il, se sont à peine reposées un instant sur quelques points du globe : Sparte brille comme un éclair dans des ténèbres immenses. » Ces ténèbres, dans lesquelles la France disparaissait pour

lui, n'étaient que l'effet de la nuit qui l'enveloppait lui-même, car il ne voyait rien de notre histoire, pas même ce grand principe de la représentation nationale intronisé dans le monde par nos pères, et descendu jusqu'à nous à travers tant d'obstacles pour le salut de notre communauté. Au lieu de tout classer pour tout coordonner, il visait à tout confondre, sous les rayons de sa Sparte imaginaire, comme dans le chaos des sociétés primitives : le peuple seul et tout égal, détenteur de tous les pouvoirs au lieu d'en être seulement le générateur, délibérant sur les lois au lieu de les recevoir, contrôlant ses magistrats au lieu de leur obéir, non-seulement souverain, mais tout à la fois puissance exécutive et législative ; point d'autre civilisation que celle du Discours sur l'inégalité des conditions ; point d'autres mœurs que celles de l'Émile ; point d'autre constitution que celle du Contrat social ; point d'autre droit que l'arbitraire des majorités. Telles étaient les idées avec lesquelles Robespierre, loin d'aider à la marche de la Révolution, la menait rapidement à sa perte, encouragé même par son système à travailler sans scrupule à l'avilissement de la Convention, devenue tout simplement pour lui la servante du peuple.

Étrange idole d'une époque si pleine de grandeur malgré tant de crimes et de folies, c'est une des gloires de Merlin d'avoir su la juger victorieusement en même temps que l'abattre. Assez ferme pour ne point se laisser troubler par les exagérations des partis, il a eu le mérite d'apercevoir, au milieu même des tourbillons de la tempête, ce qui la caractérisait essentiellement comme toute idole véritable : l'incapacité d'action. A l'opposé de ceux qu'effrayait dans Robespierre la renaissance de la tyrannie, il lui refusait précisément tout ce qui est indispensable pour la fonder, voyant en lui le factieux qui augmente le désordre et non celui qui l'arrête, craignant sa langue, méprisant son bras. Le jugement de Merlin, consigné dans un écrit adressé à ses collègues au moment même de la chute de l'homme des Jacobins, est le rayon le plus limpide qui nous soit venu sur ce

sujet du sein même de la Révolution. « Il est faux, disait-il, que Robespierre ait aimé la suprême puissance ; il n'était capable ni de l'exercer, ni d'en jouir. Il peut avoir eu l'idée confuse et le désir vague d'amener les Français à une soumission superstitieuse pour ses opinions, mais il n'était pas digne de prétendre à l'obéissance. S'il a désiré paraître roi, ç'a été précisément par incapacité de l'être, et tout au plus pour qu'un autre ne le fût pas. Il a fini, sans doute, par vouloir la tyrannie suprême, mais c'est parce qu'elle lui était devenue nécessaire pour en soutenir l'insolence, et il n'a eu l'audace de l'usurpation que pour ne rien rabattre de l'effronterie de son apparente suprématie. Jamais il n'aurait fixé l'attention de l'Assemblée, s'il n'eût fixé d'abord celle des tribunes, et jamais il n'eût obtenu celle-ci sans ses jongleries de prophétisme, et surtout sans l'adulation dans laquelle il se vautra devant les tribunes. C'est par ces jongleries et cette bassesse qu'il a réussi à former l'espèce de confrérie avec laquelle des gens plus habiles ont formé cette faction dont il fut l'orateur sans en être le chef. Comment aurait-il jamais eu l'énergie de la parole, étant paralytique quand il fallait agir? Qui de nous l'a jamais vu en action ? Je ne parle pas seulement des moments de péril où il se tenait caché, mais aussi des circonstances les plus calmes. Il est bien remarquable que cet homme, dont on a tant parlé depuis six ans, qui paraît avoir seul porté le poids de la mission des deux Assemblées nationales, n'ait pas mis une seule ligne dans quarante volumes de lois émanées de ces deux Assemblées ; et même, dans les mesures révolutionnaires prises depuis deux ans, il n'y en a pas une de son invention, quoique plusieurs aient mérité son étroite adoption. Outre qu'il était incapable de faire, il était inhabile à se servir de la chose faite. Aussi était-il ennemi né de toute organisation. Il n'existait aucune institution qui, selon lui, ne fût contraire aux principes par cela seul qu'elle existait. Il avait besoin, dans sa double impuissance, que toute la machine sociale s'écroulât pour paraître nécessaire sans être dans l'obligation de se rendre utile, et régner sans se

mouvoir sur un peuple hébété par le malheur et convaincu qu'il n'a désormais à demander à son chef que des regards. Une seule fois, dans toute sa vie, il voulut marcher, et ce pas l'a conduit... à la mort. »

Merlin, en s'unissant à ceux qui avaient résolu de mettre fin à cette domination insensée, avait donc pour lui, outre l'humanité, la politique et la justice : il ne devait pas tarder à rencontrer le droit et l'occasion. Robespierre avait bien eu la sagacité de comprendre que la position la plus propice à l'ambition est celle de juste milieu, mais il n'avait pas eu celle de comprendre combien cette position est précaire dans des temps où tout est mouvement et variation. Celui qui, lorsque la marée est au plus haut, croit dominer longtemps les flots en se postant sur un rocher entre la pleine mer et le rivage, se voit bientôt sur le sable : telle avait été l'histoire de sa fortune. Placé entre les terroristes excessifs et les républicains modérés, l'apaisement inévitable de l'exaltation révolutionnaire l'avait peu à peu, sans qu'il s'en aperçût, laissé à sec. Toujours assis de même, il se croyait toujours entouré de même, et, peu au courant des lois de la popularité, il se jugeait plus assuré que jamais, alors qu'il était déjà sous la main de ses ennemis. En vain, avec l'affreuse méthode de l'époque, avait-il eu le soin de se délivrer des têtes placées à droite et à gauche le plus près de lui ; d'autres têtes, sorties des mêmes rangs, avec les mêmes menaces, leur avaient succédé ; et, pris entre les deux extrêmes comme entre deux hydres, il ne possédait d'autre moyen pour se sauver que de continuer à abattre des têtes toujours renaissantes. Comment mettre fin à cette lutte monstrueuse? En faisant décidément sanctionner sa toute-puissance par la Convention entraînée à sa suite par contrainte morale ou contrainte de fait ; mais pour l'un des partis comme pour l'autre, le concours des masses était également nécessaire, et déjà les masses se retiraient. C'est ce que sentaient à la Convention, même les plus timides ; et aussi quand, précédé, comme au 31 mai, par une députation des Jacobins, Robes-

pierre vint tenter sur l'Assemblée l'effet ordinaire de sa parole, la trouva-t-il toute changée. Ses ennemis faisaient corps, et, la majorité lui manquant, l'abîme s'ouvrait. Quelle ressource, en effet, lui restait-il? L'appel à l'insurrection? Mais le peuple y restant sourd, c'était la mort.

La Convention, après avoir frappé de ses décrets Robespierre et les conspirateurs plus hardis que le malheureux, presque malgré lui, avait été conduit à suivre, troublée, étonnée d'elle-même, inquiète, n'aurait pu mieux faire que de charger Merlin de la défendre. Il ne suffisait pas d'avoir légiféré, il était urgent d'agir, et nul, dans le sein de l'Assemblée, ne paraissait plus apte à diriger une action que celui qui venait de se former si brillamment à l'école de Mayence et de la Vendée. Mais n'étant pas engagé d'assez près dans les intimités de la conspiration, on lui avait préféré Barras, et Barras, en se choisissant des adjoints, n'avait pas jugé à propos de s'adresser à lui. Les affidés l'avaient relégué au corps de réserve, lui qui ne s'était jamais plu qu'aux avant-gardes. C'était déjà beaucoup pour lui de s'être résigné à ce rôle pendant les hostilités de tribune, et il n'était pas de trempe à s'en accommoder sur le terrain des armes. Membre du Comité de la guerre, et tirant habilement parti, au milieu de la confusion, de ce caractère officiel, il expédie du Comité, comme d'un quartier-général, des ordonnances aux brigades de gendarmerie des départements de la Seine et Seine-et-Oise, en leur donnant l'ordre de se rallier au plus tôt, et dès dix heures du soir, cette force importante se trouve effectivement réunie aux places indiquées et prête à seconder les sections. Mais il y avait à attendre; et, en attendant, alarmé de l'isolement de l'Assemblée que le premier coup de main pouvait atteindre, il s'était mis, en proclamant les décrets, à attrouper le peuple pour en faire rempart à ses collègues, lorsqu'arrive précisément sur lui, à la tête d'un escadron de gendarmerie, le commandant-général Hanriot, décrété en vain d'arrestation, et courant les rues, au nom de la Commune, pour appeler aux armes. Peu s'en fallut que ce jour ne

fût le dernier de Merlin. Manqué d'un coup de pistolet par Hanriot, il est enlevé à l'aide de sa longue chevelure par un des gendarmes, et déposé au poste du Palais-National comme désigné pour le supplice : déjà, en effet, sans le savoir, il se trouvait mis hors la loi par le Bureau de police qu'avait érigé Robespierre contre le Comité de sûreté générale. Mais à sa voix le poste s'électrise, et c'est lui-même qui, une pique à la main, marche à son tour sur Hanriot. Il parle à la troupe ce langage qui ne s'apprend que sur les champs de bataille, et lui rappelant les lois de l'honneur et de la République, décide les gens mêmes d'Hanriot à courir sus à ce forcené, et l'amène garrotté au Comité. Cependant, au milieu de toutes les péripéties de ces préliminaires, la nuit était venue. Tout était prêt pour l'investissement de la commune, où se trouvaient réunis en comité de gouvernement les députés rebelles ; on savait déjà qu'ils s'agitaient dans le vide, comme on l'avait espéré : les faubourgs, frappés par l'énergie de la Convention et fatigués des Jacobins, avaient refusé de se rendre à l'appel du tocsin, abandonnant à elle-même la municipalité. L'heure même conspirait contre elle ; il était minuit, et à peine restait-il çà et là, dans les rues d'alentour, quelques hommes disposés à défendre les imprudents ennemis de la représentation nationale. Merlin avait disposé en capitaine expert ses gendarmes : une partie avait été envoyée au delà de l'Hôtel de ville pour couper les communications avec les faubourgs, et l'autre marchait par les quais, sous son commandement, de concert avec les contingents des sections conduits par Bourdon. Les insensés qui, aussi dépourvus de force que de droit, rêvaient en ce moment l'usurpation de l'autorité souveraine, sont arrêtés honteusement comme de mauvais joueurs que surprend une patrouille ; et, pour compléter la capture, Merlin monte, en rentrant, au Bureau de police, et y fait également saisir en séance, pour les adjoindre à leur chef, les administrateurs qui, quelques heures auparavant, avaient audacieusement signé sa mise hors la loi.

Le grand éclat de Robespierre avait duré un an. Investi par la faveur des Jacobins d'une sorte de dictature, il n'avait rien produit, au delà du stérile retentissement de son nom, que des proscriptions. En donnant à la démocratie l'exemple de la rébellion contre la représentation nationale au nom d'une populace revêtue par abus de langage du titre auguste de peuple souverain, il n'avait fait que préparer au développement de la Révolution, compromise d'ailleurs par son ineptie et son inhumanité, une suite de difficultés nées de l'insanie des gens formés à ses leçons. Dès à présent, il est sensible qu'aucun homme n'a été plus nuisible que lui à la République, non-seulement de son vivant, mais par son influence posthume. Nonobstant les sophismes allégués en sa faveur par les disciples qu'il a laissés derrière lui, le droit de la France le condamnera toujours, et l'on peut croire que l'histoire ne s'écartera pas beaucoup de la sentence prophétique inscrite par Merlin sur le tombeau qu'il avait contribué à lui creuser. « L'histoire dira peu de chose de ce monstre, elle se bornera à ces paroles : Dans ces temps, tel fut, à l'intérieur, l'avilissement de la France, qu'un jongleur sanguinaire, sans talent et sans courage, nommé Robespierre, fit trembler sous sa tyrannie tous les citoyens. Tandis que douze cent mille guerriers versaient leur sang aux frontières pour la République, il la mettait à ses genoux par ses proscriptions. Elle y était encore quand des mains vengeresses la délivrèrent, et alors même qu'elle applaudissait à sa chute, elle n'osait se relever de toute sa grandeur. »

XII

Merlin était animé d'un sentiment profond de la France et de son droit. De là son peu de sympathie pour les Girondins (1),

(1) Merlin, absent de la Convention pendant le débat entre les Jacobins et les Girondins, n'avait pris aucune part à cette lutte cruelle ; mais tout en regrettant qu'on eût violé dans ces derniers la Représentation nationale, il n'était nulle-

et, plus encore, son animosité contre les Jacobins. Tant qu'il ne s'était agi que de déterminer l'insurrection de Paris contre la royauté et les premiers entraînements de la France vers la République, l'institution de cette société lui avait semblé excellente, et il avait été l'un de ses partisans les plus ardents. Mais maintenant, l'ancien régime abattu et l'amour du nouveau allumé dans tous les cœurs, elle lui paraissait arrivée au terme de son service. Admirable pour contrecarrer et miner un gouvernement, elle n'était plus que dangereuse du jour où il s'agissait de fonder et d'affermir. L'unité formait le principe le plus essentiel de la République, et cette grande association lui était manifestement contraire. Après avoir renversé les Girondins, en s'armant de leurs tendances au fédéralisme, elle tombait elle-même, par une autre voie, dans un fédéralisme plus redoutable encore. La solidité d'une nation se détruit en effet de deux manières : ou par l'établissement de sociétés territoriales indépendantes, ou par celui de sociétés générales qui, assises dans toute l'étendue du pays, avec un esprit, des intérêts, une direction à part, y créent des divisions intestines plus fécondes peut-être en désordres que les séparations géographiques. Ou la société des Jacobins, enracinée dès lors dans tout le pays par ses succursales et ses correspondances, suivrait les

ment disposé en leur faveur. Lorsque, à la suite du 9 thermidor, le parti qui leur était demeuré attaché voulut qu'ils fussent rappelés par acclamation au sein de l'assemblée, Merlin, sans s'opposer à ce rappel, exigea du moins qu'il n'y fût procédé qu'après examen et suivant des formes régulières. Il comprenait que si la Convention voulait garder le droit de poursuivre les Jacobins, il était indispensable qu'elle ne se jetât pas étourdiment dans les bras des Girondins. « Et moi aussi, dit-il dans la séance du 29 vendémiaire, je veux la sévérité des principes, et je ne souffrirai jamais qu'on nous ramène à la tyrannie par la persécution. On vient de préjuger l'innocence de nos collègues (les députés incarcérés à la suite du 31 mai) ; j'aime à y croire ; mais vous avez décrété qu'il vous serait fait un rapport sur leur compte : vous devez l'attendre. C'est parce que vous voulez qu'on examine sévèrement la conduite actuelle des Représentants du peuple (ceux qui continuaient à soutenir les Jacobins), qu'il faut aussi examiner de la même manière celle de ceux-là. Je ne sais pas ce qu'ils ont fait : je combattais alors à Mayence ; mais je sais qu'ils sont accusés d'avoir protesté contre les décrets de la Convention. Cette accusation est assez importante pour mériter d'être examinée. »

mêmes voies que la Convention, et alors elle était inutile ; ou elle continuerait à en chercher d'autres, et alors il se formait dans la République deux puissances, deux assemblées, deux têtes, l'une supérieure par l'autorité de droit, l'autre par l'autorité de fait, chacune en guerre sourde ou déclarée contre l'autre.

Les doctrines qui avaient fini par prévaloir dans cette espèce de congrégation n'effrayaient pas moins Merlin par leur excentricité. De patriotes qu'ils étaient dans l'origine, les Jacobins, sous l'influence de l'exaltation croissante de la fièvre populaire, s'étaient peu à peu laissés aller à ne plus être que des sectaires. Enivrés par Robespierre et Rousseau, ils glissaient, sans s'en apercevoir, de l'égalitarisme au communisme, et Babeuf allait en effet bientôt jeter au vent le dernier mot de cette démagogie insensée. Il ne s'agissait plus pour eux de la France, mais d'une société chimérique née de leur cerveau, et qu'ils prétendaient introniser même de force. La proclamation de la souveraineté du peuple, de la représentation nationale, de l'éligibilité du gouvernement, l'établissement de l'unité territoriale, de la liberté civile et politique, de l'égalité devant la loi, de l'égale admissibilité aux emplois, de la gratuité de l'instruction, de l'assistance publique, le mouvement imprimé à toutes les puissances de l'esprit et de la nationalité pour le progrès de la civilisation et l'amélioration sous tous les rapports de la condition des classes inférieures, en un mot l'ouverture devant la politique de tous les horizons de la perfectibilité, n'étaient à leurs yeux que des préliminaires sans valeur ; et, à moins que d'aboutir à leur utopie, la Révolution n'était rien. De là leur arrogance à l'égard de l'Assemblée. Quiconque ne marchait pas avec eux n'était pas seulement ennemi, mais criminel ; et ressuscitant au nom du dieu de la nature le même droit que les prêtres romains au nom du dieu de l'Évangile, il ne se faisaient pas scrupule de tendre à l'harmonie sociale par l'extermination de tous leurs adversaires. Aussi, tout en prêchant, comme Robespierre, la vertu, ne propageaient-ils en réalité que la haine, la discorde et la fureur.

Ils en étaient venus à ce degré de fanatisme où le sang des hommes ne compte plus, et ils en versaient à plaisir, comme par un hommage légitime à cette idole sauvage et sans consistance que dans leur frénésie et leur aveuglement ils appelaient la patrie. C'est là ce qui préoccupait surtout Merlin. Ces sentiments d'inhumanité si propres à compromettre la Révolution devant l'Europe et la postérité, ces doctrines, subversives de toute nationalité, soumettant à l'arbitraire du peuple des capitales le sort des assemblées, ces appels permanents aux insurrections et aux supplices, constituaient à ses yeux des dangers encore plus redoutables que la proclamation du système : « L'effet des utopies se dissipe, disait-il, mais le sang versé contre le droit fait une tache qui ne s'efface jamais. »

Aussi, bien convaincu par l'étude du caractère et du personnel de cette société de l'impossibilité de la régénérer, n'avait-il rien plus à cœur que de voir la Révolution se dégager de toute solidarité à son égard. Il voulait que la France nouvelle la mît d'elle-même au ban de l'histoire, comme un dérèglement éphémère, en la frappant d'un vote solennel, ainsi qu'elle avait frappé Robespierre. Comme les Jacobins auraient triomphé avec celui-ci, il entendait qu'ils fussent anéantis avec lui. C'est pourquoi il accusait la Convention d'avoir manqué d'énergie au 9 thermidor. La salle des Jacobins, pendant cette nuit décisive, avait été fermée sans résistance : il aurait fallu, disait-il, leur défendre de la rouvrir. Rien n'eût été plus facile, selon lui, que de profiter de la victoire sur le corps principal pour mettre aussitôt en déroute, sans coup férir, toute l'armée ; et, faute de l'avoir fait, l'Assemblée s'exposait à voir l'ennemi, remis de son émoi, reprendre contre elle, avec plus d'âpreté que jamais, ses anciennes positions. Quinze jours ne s'étaient pas écoulés que, prévoyant les embarras qui allaient naître, il osait dire à ses collègues, encore enivrés de leur triomphe, « que les choses n'avaient été faites qu'à demi. » En effet les Jacobins commençaient déjà à relever la tête. Le peuple, après les avoir un instant abandonnés, effrayé main-

tenant par la crainte d'une réaction trop vive, semblait leur revenir; et raffermis, en quelque sorte, par la chute même de Robespierre, qui avait fait cesser toutes divisions entre les partis extrêmes, ils se croyaient de nouveau les maîtres de Paris. Le 8 fructidor, ils reparaissaient devant la Convention, lui intimant sous forme d'avertissement, comme sa longanimité les avait trop longtemps accoutumés à le faire, leur volonté. « Représentants du peuple, disait leur orateur, la société régénérée des Jacobins, rendue à son énergie primitive, vient vous dire des vérités indispensables, vous demander des mesures que le salut public commande. » Mais cette fois, l'Assemblée, au lieu d'écouter tête baissée pour s'incliner ensuite devant les injonctions de l'assemblée rivale, se sentait dans des dispositions toutes différentes, et son président était digne de les comprendre. C'était Merlin. La députation des Jacobins trouvait en lui à qui parler; sans emportement, comme sans emphase, il sut leur rappeler laconiquement les deux termes de leur histoire, et leur montrer en deux mots la juste place où ils avaient désormais à se tenir devant la représentation nationale.

« La République, dit-il, n'oubliera jamais ce qu'elle doit à la société si honorablement calomniée par les rois. Les Jacobins ont puissamment contribué à la chute du trône; et, dans ce moment même, beaucoup de ces généreux amis de la liberté cimentent de leur sang, à la frontière, les droits du peuple qu'ils ont précédemment défendus par leur éloquente et courageuse énergie. Ceux-là ne sont pas les amis de quelques hommes : ils n'aiment et ne voient que la patrie; ceux-là n'ont pas prêté serment à la Commune criminelle, pendant que, seule, abandonnée à elle-même, mais forte de ses principes et de l'amour ardent du peuple et de la liberté, la Convention nationale attaquait, accusait et renversait en un instant le tyran que des pervers défendaient encore à votre tribune. Vous avez désavoué ces monstres, vous les avez proscrits : ils tomberont bientôt sous le glaive des lois; faites davantage

aujourd'hui; prouvez que vous voulez en effet le gouvernement révolutionnaire, qui peut seul nous conduire à la paix et au bonheur, en donnant l'exemple de la soumission aux lois, et en dirigeant vous-mêmes l'opposition contre les ennemis du peuple et de la représentation nationale. »

Les Jacobins étaient loin de là. Leur exaltation se développait de plus en plus. Dépossédés de leurs positions dans les comités, dans les administrations, dans les départements, ils se sentaient perdus s'ils ne se hâtaient de reprendre une offensive vigoureuse. Défaits par surprise au 9 thermidor, rien ne les empêchait de tenter de nouveau la même partie. La Convention avait exigé d'eux l'élimination de ceux de leurs membres qui s'étaient signalés dans la rébellion de la Commune, mais comme elle s'en était remis à eux pour cette opération, leur ancien personnel s'était réintégré peu à peu. Sauf Robespierre et ceux qui avaient succombé avec lui, qu'y avait-il de changé dans leur situation ? Rien, sinon une irritation rendue plus grande par le ressentiment et un désir plus ardent que jamais d'en finir avec une Assemblée dont les tendances se montraient si absolument contraires à la révolution telle que l'entendaient les égalitaires. Le péril pressenti dès l'origine par Merlin se découvrait donc ; les rangs ennemis se reformaient ostensiblement ; et, sous l'influence des discours prononcés à la tribune des Jacobins, les esprits s'échauffaient jusqu'à vouloir préluder par l'assassinat à l'insurrection. Tallien qui, le premier, avait donné le signal du soulèvement contre Robespierre, et qui semblait présider maintenant à la nouvelle politique inaugurée par l'Assemblée, venait d'être frappé par la main de l'un des sectaires. Le bruit de l'attentat avait ranimé la Convention qui, indignée et frémissante, paraissait prête à se remettre en mouvement contre ces incorrigibles adversaires. Merlin, qui n'attendait que l'occasion, en profite aussitôt pour essayer d'entraîner ses collègues en dépouillant du voile dans lequel ils s'enveloppaient les Jacobins ; et montant à la tribune sous le coup de la communication émouvante qui vient de se faire :

« Il est temps, s'écrie-t-il, de tout dire à la Convention ; il est temps qu'elle ouvre les yeux sur le précipice dans lequel on veut l'entraîner, et qu'elle fasse un pas en arrière pour frapper plus sûrement les ennemis du peuple. Existe-t-il des continuateurs de Robespierre ? Voilà la question qu'il faut examiner, et le sang d'un patriote qui a coulé cette nuit me semble l'avoir résolue. Le peuple ne veut plus désormais deux autorités. Il veut que le règne des assassins finisse. Il ne pense pas que les amis de la justice, ceux qui, les premiers, osèrent la prêcher, qui, armés du poignard de Brutus, traînèrent Robespierre à cette barre, il ne pense pas que ceux-là aient jamais l'intention de le ramener sous le régime tyrannique. Eh bien, citoyens, je vous dénonce ici les assassins de mon pays, ceux qui, dans l'Assemblée législative, ont voté à côté de moi pour les principes, et qui, maintenant, à côté de moi, votent en sens contraire ; je vous dénonce ces hommes qui ont eu l'impudeur de dire dans une société trop fameuse, dans une société qui a puissamment aidé à renverser le trône, mais qui, n'ayant plus de trône à renverser, veut renverser la Convention... (la fin de la phrase se trouve perdue dans les applaudissements) ; je vous dénonce ces hommes qui, teints du sang des malheureux qu'ils ont sacrifiés à leurs vengeances personnelles, voudraient aujourd'hui couvrir tant de forfaits en ramenant la terreur sur le tribunal qui doit les juger, en effrayant la Convention. Ne vous y trompez pas, citoyens, ceux qui sont, comme je viens de le dire, couverts du sang des Français ; ceux qui rappellent sans cesse ce gouvernement terrible dont tous les vrais amis du peuple voudraient ensevelir la mémoire et arracher le souvenir à l'histoire ; ces hommes n'ont d'autre intention que d'opprimer la Convention pour parvenir à leurs fins. Lisez la séance qui a eu lieu hier aux Jacobins, vous y verrez que les victimes sont indiquées, et que des représentants du peuple sont mis sous le poignard. Entendez cette phrase prononcée aux Jacobins : « Des mesures de sûreté générale ont été prises, il s'en prépare encore d'au-

tres dans le silence. » Voici encore une autre phrase dite hier, et qu'il est bon de citer : « Les crapauds du marais relèvent la tête, ils en seront plus tôt anéantis. » Un membre a proposé ensuite qu'il fût fait à la Convention une députation qui serait accompagnée des tribunes, et qui présenterait une adresse dont voici le sens : « Il est temps que la Convention dise si elle est déterminée à sauver le peuple. » Répondons à l'insolent interrogateur que la Convention est déterminée, en effet, mais non pas à sauver le peuple, car le peuple a prouvé qu'il saurait se sauver lui-même dans tous les temps, et ce peuple généreux qui abat les tyrans et donne des lois à l'Europe, n'ira pas chercher pour cela le bras des assassins. Le peuple sait que son centre est ici ; il sait que le séparer de ses fidèles représentants, c'est amener la guerre civile ; il sait que, dans le choc des passions, les aristocrates, les patriotes, les modérés, les anarchistes, s'entre-égorgeraient ; il veut que la justice dirige son bras ; il ne veut pas intimider l'innocent, il ne menace que le coupable. Considérez aussi quels sont ceux que l'on a nommés pour rédiger l'adresse : c'est Carrier ; c'est Royer, substitut de Fouquier-Tinville ; c'est Billaud-Varennes. On a ajouté qu'aujourd'hui le mot de Vive la Convention était le mot de ralliement des aristocrates. Je crois en avoir dit assez pour déterminer la Convention, sinon à fermer la société des Jacobins, du moins à défendre à aucun de ses membres d'y assister. »

La Convention hésite, et sans se décider à sortir encore de sa longanimité à l'égard des Jacobins, elle se borne à charger ses comités de lui faire un rapport sur l'état de la République. Mais la semaine suivante était à peine écoulée, que les nouvelles arrivées des départements jetaient par elles-mêmes, sur le point critique de la situation, un jour plus significatif qu'aucun rapport. Les représentants en mission à Marseille venaient de découvrir dans cette ville les fils d'une vaste conspiration destinée à incendier tout le Midi en y rétablissant de vive force le règne de la terreur. La Convention, qui était

au moment de se rendre à la fête instituée, par un renversement d'idoles, en l'honneur de Marat, rentre aussitôt en séance, et ordonne que la société des Jacobins de Marseille soit épurée par le soin des représentants en mission, invités, par le même décret, à faire respecter par tous les moyens nécessaires la représentation nationale. Merlin reparaît à la tribune, et, montrant que la société de Marseille n'est qu'une ramification de la société de Paris, il conclut qu'il est impolitique et illogique de frapper l'une sans l'autre. « Représentants d'un peuple que vous devez amener le plus promptement possible au bonheur, ce ne sont pas, dit-il, des invitations à nos collègues qu'il faut aujourd'hui ; ce qu'il faut, ce sont des mesures assez fortes et assez décisives pour que l'on sache que vous avez recouvré votre énergie. Songez que c'est dans le principe qu'il faut savoir frapper les factions naissantes. Si vous n'aviez pas accordé d'abord à vos anciens comités des décrets presque indifférents, ils n'en auraient pas exigé ensuite de dangereux, et vous n'auriez pas été opprimés. Décrétez ; le peuple est là pour faire exécuter vos lois. Vous venez de couper la trame de la conspiration du Midi contre la représentation nationale et l'unité de la République ; ayez maintenant le courage de voir quelles étaient les ramifications de ce projet si souvent conçu et toujours avorté. Si vous doutiez qu'elles soient attachées ici, là ! (applaudissements) je vous dirais de relire les criminelles séances de cette société du 9 au 10 thermidor. Vous verriez dans sa correspondance avec Marseille que les égorgeurs, après avoir blâmé vos lois bienfaisantes, après vous avoir menacés publiquement de l'assassinat et avoir préparé des mesures dans le secret, ont demandé des secours à Marseille pour soutenir leur autorité défaillante, et que la société de Marseille leur répond : « A la voix des Jacobins, un bataillon est venu se joindre aux Parisiens le dix août pour renverser le trône : Jacobins, parlez, et nous arrivons encore ! » Et contre qui, si ce n'est contre la Convention nationale et les bons citoyens? Quelle autre preuve voudrait-on

de l'existence d'une confédération de tous ceux qui pleurent Robespierre et regrettent son règne? Convention nationale, jusques à quand souffriras-tu à côté de toi une puissance que le peuple n'a point voulue ; qui demande et qui reçoit des promesses de renfort ; qui tient à sa disposition des bataillons ; qui corrompt l'opinion ; qui dit que les aristocrates seuls crient Vive la Convention ; qui retire son affiliation à une société qui ose prendre le nom d'Amie de la Convention ; pour qui enfin l'attachement aux principes éternels est une raison d'exclusion ; l'amour de la justice, le désir de la paix et du bonheur public des preuves de conspiration avec Pitt, Cobourg et le roi de Prusse? N'oserez-vous pas, enfin, vous prononcer avec le peuple ; avec le peuple qui connaît vos ennemis et les siens ; avec le peuple qui ne veut pas dans la République d'autre autorité que celle dont il a investi la représentation nationale? Les assassins de mon pays, les conspirateurs de la nuit du 9 thermidor, existent encore à côté de vous, et vous ne les avez pas frappés! Attendez-vous donc que ces agents du tyran renversé, redoublant d'audace, viennent encore une fois vous braver, vous insulter, et réussissent enfin à vous renverser? Citoyens, voulez fermement, et leur règne est détruit. (Merlin, s'écrie-t-on, montre le bout de l'oreille : il veut détruire les sociétés populaires.) Non, répond-il, je ne veux pas détruire les sociétés populaires qui, fidèles à leur institution, respectent les lois, les expliquent au peuple, surveillent les autorités et démasquent les fripons. Mais je veux que l'on punisse les criminels, les ennemis de la liberté, les conspirateurs, quel que soit leur refuge ; et, puisqu'il est démontré que tout ce qu'il y a de gens qui ont perdu à la chute de Robespierre trouve asile et protection dans la société que j'accuse ; que cette société est encore celle du 9 thermidor ; que dans ses tribunes on pleure le tyran ; que là se trouvent toujours les mêmes bacchantes et les mêmes agents de conspiration qui ont assailli Collot lorsqu'il accusait, le 8, le tyran à la tribune ; puisqu'il est certain que cette Société correspond avec Marseille dans le

même sens qui vient d'exciter votre indignation et de nécessiter des mesures, je demande que la Convention nationale fasse apposer les scellés sur le comité de correspondance des Jacobins, et que leur société soit épurée comme vous venez de le décréter pour la société de Marseille. »

Cette fois encore la Convention passa outre. Billaud prit la parole après Merlin, et, sans lui répondre, invita simplement l'Assemblée à se rendre sans délai à la fête du héros. En cherchant à temporiser, tout en flattant ainsi le peuple par sa condescendance, la Convention s'estimait plus habile que Merlin qui ne songeait qu'à lui faire prendre, au centre des partis, une large et hardie position ; mais l'on peut croire que la Convention se trompait, car, dans les temps de révolution, c'est justement dans l'audace que consiste la suprême habileté : les masses se rendent volontiers à qui elles voient du cœur, et l'attitude énergique de Merlin était plus faite pour les conquérir que la vacillation de ses collègues. Cependant, tout en résistant à son impétuosité, la majorité ne s'applaudissait pas moins de son concours, car, sans vouloir sortir de l'inaction, elle ne jugeait pas inutile de le laisser comme une épée de Damoclès sur la tête de ses ennemis. C'est un sentiment qui se laisse apercevoir, non-seulement dans le choix de Merlin pour la présidence et dans les applaudissements chaleureux donnés à ses discours, mais dans des témoignages dont nous citerons seulement le suivant, emprunté à l'un de ses adversaires de la plaine : « Plus énergique qu'adroit, dit Dussaulx, plus terrible aux ennemis que redoutable aux sophistes, d'une physionomie vraiment martiale, célèbre par la bravoure qu'il montra au siége de Mayence, Merlin de Thionville était d'une grande ressource pour la majorité. »

Les difficultés de la situation devenaient pourtant de jour en jour plus sensibles. Une position mitoyenne ne convient en effet à la conservation du pouvoir qu'à la condition d'être fortement occupeé, sans quoi les partis extrêmes, devenant assez puis-

sants pour se faire mutuellement la guerre par-dessus le gouvernement, celui-ci se trouve bientôt annihilé. C'est ce qui menaçait d'arriver à la Convention. Le maintien de la société des Jacobins dans un moment où les esprits, après une agitation violente, tendaient de tous côtés à se calmer, loin de profiter à la cause de la République, n'avait servi qu'à raviver le parti contraire. Les royalistes surgissaient devant les provocations de cette société avec une animosité correspondante; et s'écriant que l'on visait à ramener le régime de la terreur, tandis que, de leur côté, les Jacobins dénonçaient à grands cris le retour imminent de l'aristocratie et de la royauté, une véritable guerre civile tendait à s'établir autour de l'Assemblée inerte et silencieuse. Persévérer dans une telle neutralité c'était s'anéantir. Il était urgent de frapper, et, pour atteindre le désordre dans son principe générateur, c'était sur la société des Jacobins qu'il fallait se décider à frapper en premier lieu. La Convention, à bout de forces, fut donc, en définitive, obligée d'en revenir au parti qu'un homme d'état résolu n'eût pas manqué de prendre à l'heure même de la victoire du 9 thermidor; mais, par l'effet même du délai, la mesure avait alors perdu de sa valeur : d'une part, le parti royaliste avait eu le temps de se ranimer, et de l'autre, en agissant contre les Jacobins, le gouvernement semblait désormais agir avec lui et pour lui; faute immense, dont les suites, pour le malheur de la République, ne devaient pas tarder à se développer.

Ce fut le 25 vendémiaire, deux mois et demi après la journée de thermidor, qu'au nom des trois comités réunis, fut enfin présenté un projet de décret sur la police des sociétés populaires, destiné spécialement à réduire les Jacobins. La résistance fut vive. Les partisans des anciens comités se voyant enlever leur dernier appui, se récriaient à l'envi, demandant à l'Assemblée un ajournement; Merlin, avec cette ardeur qu'il portait à la tribune comme sur les champs de bataille, suivant l'expression d'un historien, enleva le vote. « Citoyens, dit-il,

lorsque vous avez décrété la République, vous vous êtes tous levés d'un commun accord, et personne n'a demandé ni renvoi ni rapport. Depuis plusieurs jours vous avez chargé vos comités de vous présenter les mesures qu'ils vous proposent aujourd'hui. Ils ont vu les circonstances s'aggraver de plus en plus, et ils ont estimé qu'elles ne leur laissaient pas même le temps de rédiger un rapport ; ils ont pensé que vous sentiriez suffisamment la nécessité des mesures en réfléchissant que, même depuis le 9 thermidor, ces sociétés n'ont pas cessé de vouloir rivaliser avec la Convention. Citoyens, il ne faut pas craindre d'aborder cette caverne. Il faut prendre des mesures telles que les intrigants et les meurtriers en soient expulsés, et que les citoyens qui veulent réellement sauver la République puissent s'y réunir et y peser avec tranquillité les graves intérêts de la patrie. Je demande donc qu'ainsi que vous avez décrété la République sans renvoi ni rapport, vous décrétiez de même aujourd'hui le projet qui doit la sauver. » Et aux applaudissements couronnant cette brève harangue, fut immédiatement votée toute la loi, résumée dans son premier article : « Toutes affiliations, agrégations, fédérations, ainsi que toutes correspondances en nom collectif entre sociétés, sous quelques dénominations qu'elles existent, sont défendues comme subversives du gouvernement et contraires à l'unité de la République. » De ce jour fut frappée, dans le principe même de son existence, cette grande association qui, couvrant le pays de ses quarante-quatre mille affiliations, avait, pendant un instant, formé en France une autre France ; jour à jamais déplorable pour ceux qui s'imaginent que la Révolution devait avoir pour effet de métamorphoser la nation en une société de cénobites, mais digne de tous les éloges de l'histoire, s'il est vrai que cette même Révolution n'impliquait en réalité qu'un développement régulier de la civilisation et de la liberté.

XIII

La position prise dès lors par la Convention aurait dû être franchement démocratique : d'une part les utopistes du passé, de l'autre les utopistes de l'avenir, et au centre l'Assemblée s'appuyant sur le sentiment de la nation. Mais il était à craindre qu'ayant eu besoin d'incliner du côté des royalistes pour se renforcer contre les Jacobins, elle n'en vînt à se laisser insensiblement entraîner jusqu'à ce milieu trompeur qui se fonde sur la bourgeoisie, dans un prétendu équilibre entre la noblesse et le peuple. Merlin, qui n'avait pas voulu sympathiser avec ceux qui visaient à créer une France nouvelle en dehors de cette féconde bourgeoisie qui, dans le commerce, l'industrie, les mœurs, les lettres, même l'armée, forme en quelque sorte la fleur du pays, ne se sentait pas plus satisfait de ceux qui, non moins injustes et non moins impolitiques, songeaient à constituer l'État en dehors du peuple, qui en est la racine naturelle. La prospérité de la nation ne lui paraissait pas moins liée à l'une des deux classes qu'à l'autre, et son bonheur eût été de les voir concourir toutes deux également au mouvement de la République.

De là ses instances à la Convention pour l'exciter à déployer toute son énergie, à se renfermer dans la conscience de son droit et de sa force, à s'abstenir sévèrement de connivence avec aucun parti. Cette attitude lui semblait la condition indispensable d'un gouvernement solide, et un gouvernement de cette espèce lui semblait seul capable d'assurer l'ère nouvelle en y faisant enfin régner, après tant de tumultes et de violences, la justice et la paix avec la liberté. Ainsi, au commencement de 95, à propos des nouvelles mesures de police par lesquelles il était question de remplacer les certificats de civisme : « Citoyens, disait-il, ce qu'il faut pour assurer la tranquillité et la liberté, c'est un gouvernement, et un gouvernement ferme. Que le nôtre le soit donc ! qu'il ne craigne pas de frapper à la

fois et les agitateurs et les intrigants (les démagogues et les royalistes). L'Assemblée applaudira à ses mesures, et le peuple avec elle. Nos armées pulvérisent les ennemis de l'extérieur : que, de son côté, le Comité de sûreté générale appesantisse une main de fer sur tous ceux de l'intérieur. » Ni chouans, ni terroristes, c'était sa devise ; et il y ajoutait, comme complément nécessaire : concorde dans l'Assemblée. C'est ainsi encore qu'à propos du rappel des Girondins, regrettant que la Convention, au lieu de prendre les devants, se fût, en quelque sorte, laissé imposer par la réaction cette réparation tardive : « C'est de la paix de cette Assemblée, disait-il, que dépend la paix du globe entier. C'est toujours tarder trop longtemps à faire le bien que de ne le point faire de son propre mouvement et de ne s'y décider que sur des sollicitations réitérées. Songez, citoyens, que si les lois ne sont que des moyens du plus fort contre le plus faible, une tyrannie succédera toujours à une autre, et que nous demeurerons perpétuellement entourés des mêmes maux. Je crois que, tous, nous formons le même vœu, celui de la prospérité de la République, pour laquelle nous nous sacrifierions nous-mêmes avec joie. Eh bien, je vous le demande, est-ce préférer son pays à soi-même que de se livrer sans cesse à ses haines particulières? Ne nous occupons désormais, citoyens, que du pays lui-même ; et après avoir fait justice de ces hommes affreux qui l'ont si cruellement désolé, tirons un rideau impénétrable sur le passé, et que ce rideau soit assez épais, s'il est possible, pour dérober à l'histoire des erreurs dont la Convention et le peuple français tout entier ont été les complices. »

Mais était-il possible à la Convention de jeter sur son passé le voile auquel Merlin, dans ses aspirations vers l'avenir, revenait sans cesse? Réunissait-elle les conditions nécessaires pour s'opposer efficacement à une réaction? Était-elle assez solide elle-même pour donner force à un gouvernement? Il suffit, pour répondre, de se rappeler son histoire. Sans doute il serait injuste de lui imputer trop rigoureusement à crime ses varia-

tions, car elle s'est malheureusement trouvée dans des circonstances qui les rendaient peut-être inévitables ; mais il faut du moins reconnaître que ces variations n'avaient pu manquer de porter de mortelles atteintes à son autorité. Dans les temps ordinaires, la France possède deux représentations, une représentation libre, qui est la population de Paris, et une représentation officielle, qui est le corps des législateurs ; l'une qui fait l'opinion, l'autre qui fait les lois ; et c'est un grand avantage pour celle-ci de pouvoir s'éclairer sans cesse au flambeau de celle-là et d'être ainsi en mesure de garder perpétuellement fidélité, jusque dans les nuances, à l'ensemble de la nation dont elle doit demeurer perpétuellement l'image. Pour les lettres, pour l'aristocratie, pour l'industrie, la capitale forme effectivement chez nous le résumé le plus exquis de la vitalité du pays, et la France tout entière se plaît à s'y mirer. Mais, dans les temps de crise, cette heureuse combinaison s'évanouit ; les lettres se troublent, l'aristocratie s'efface, et la classe laborieuse reste seule debout, sans contre-poids, et surexcitée encore par la misère, suite inévitable de l'interruption des travaux de luxe qui forment son lot. Au lieu de l'harmonie, la division éclate donc, et comme la puissance de fait est dans les mains du peuple, installé dans la ville comme dans un camp, la situation de l'Assemblée, et par conséquent du pays, devient critique. Il suit de là que le principe de la représentation nationale, fondement de toutes les grandes républiques, ne peut être assuré chez nous qu'à deux conditions : la première, que le peuple, par la vertu de son éducation civique, soit pénétré, envers ce principe, d'un respect religieux ; la seconde, que le corps législatif, pour paralyser d'avance toute idée d'insurrection, soit maître de s'entourer à volonté d'une force suffisante pour imposer obéissance à qui serait tenté d'y manquer. Or, dans la Révolution, ces deux conditions faisaient malheureusement défaut l'une comme l'autre. La population de Paris, égarée par de fausses doctrines et par l'enivrement de la souveraineté populaire encore mal comprise, loin de se

regarder comme subordonnée à l'Assemblée, se considérait au contraire comme investie à l'égard de celle-ci d'une supériorité légitime ; et, en même temps, la guerre absorbant toutes les ressources de l'armée, l'Assemblée se trouvait isolée au milieu des flots de Paris et livrée à merci. Que pouvait-elle faire ? Résister au peuple : c'était se faire briser, et entraîner dans sa ruine la République tout entière ; céder : c'était sauver provisoirement le régime nouveau en lui maintenant des apparences légales jusqu'à des temps meilleurs ; mais aussi c'était perdre sa majesté, et la majesté perdue ne se relève jamais.

Le 31 mai, placée en face du canon, son président lui-même menacé par le fusil sur l'ordre du commandant de la force armée de Paris, la Convention céda. Sur l'injonction d'une multitude exaltée, elle se décima de ses propres mains et passa sous le joug. En ce jour malheureux, le principe national de la souveraineté représentative s'abaissa momentanément devant le principe hellénique de la souveraineté directe, érigé en droit, à son profit, par la population de Paris. En réalité, les Jacobins furent maîtres. Leur club élaborait ; sous son influence, les sections se décidaient, et communiquaient leurs volontés à la Commune, qui, sous forme de pétition, les transmettait à son tour à la Convention ; et celle-ci, leur donnant forme de loi, les faisait mettre à exécution par ses comités. Telle était, de l'aveu même de ses apologistes, la théorie de ce gouvernement nouveau dans lequel l'Assemblée législative, déchue de la haute position qui lui appartient, se trouvait redescendue au niveau des anciens parlements. Placée au milieu de conjonctures aussi difficiles, la Convention avait-elle du moins conservé dans sa condescendance autant de dignité qu'elle le pouvait, et n'avait-elle jamais cédé aux masses populaires que sous l'imminence évidente de sa destruction ? C'est ce dont, malheureusement pour l'honneur de cette illustre Assemblée, l'histoire doutera peut-être ; et dès à présent, quel cœur vraiment républicain ne se sent ému, en voyant le président faire asseoir à ses côtés, en lui donnant l'accolade, la déesse de la raison, et l'Assemblée

elle-même, sur l'invitation de la Commune, se rendre à l'inauguration du nouveau culte, pour le déserter bientôt, sur une autre invitation, et accompagner Robespierre à sa fête, toute prête à figurer encore le lendemain, par complaisance pour le peuple, à celle de Marat. Et si la conscience parvient à tempérer sa légitime révolte devant de tels tableaux au souvenir de l'indifférence de cette époque en matière de religion, ne se soulève-t-elle pas avec une ferveur qu'aucune excuse n'atténue, en voyant l'Assemblée voter, au mépris de la justice éternelle, sur le premier signe de l'homme des Jacobins, l'affreux décret de prairial digne de l'exécration de tous les siècles? En vain, alléguerait-on que grâce à cette audace d'une part et à cette abnégation de l'autre, la Révolution s'est défendue ; ce qu'il faudrait démontrer, c'est que la Révolution n'aurait pu se défendre autrement, et d'une façon plus héroïque, au moyen de la représentation nationale abandonnée à elle-même dans la majesté de son initiative et de son indépendance. La tâche imposée à la Révolution n'était pas de défendre momentanément la République, mais de la fonder ; et le devoir de ses représentants était par conséquent d'imprimer à cette forme de gouvernement un caractère assez ferme pour lui donner durée, de ne pas l'exposer, en l'exagérant, aux reprises victorieuses des réactions, enfin de la consacrer à l'émulation de la postérité par un exemple sans tache. Que de difficultés, au contraire, ne nous ont-ils pas préparées, dans le désordre de leur politique, en nous léguant à la fois la charge de soutenir la supériorité du droit nouveau et la responsabilité des excès que la première apparition de ce droit a fait naître ! Et qui n'avouera, si la passion ne l'aveugle, que l'œuvre générale d'affranchissement que s'étaient proposée nos pères nous serait aujourd'hui plus facile, si de tels précédents ne la contrariaient ! à ce point qu'il serait plus avantageux peut-être aux intérêts de l'avenir que le régime nouveau fût encore, comme en 89, dans la région sereine des idées, que d'être entré, ainsi que la mémoire n'en subsiste que trop, dans celle des faits.

Rien ne pouvant éteindre tant de souvenirs jusqu'à rendre à la Convention sa première vertu, la logique ne laissait donc d'autre ouverture que de faire appel à la France pour la production d'une Assemblée nouvelle ; et ce parti était même d'autant plus instant que la réaction royaliste ne cessant de s'étendre, il était à craindre que les élections, pour peu qu'on les différât, ne fussent exposées à en subir l'influence, et que, par conséquent, la Révolution, au lieu de reprendre carrière avec plus de fermeté, ne fût au contraire plus en danger que jamais. Il résultait de là, il est vrai, un inconvénient considérable : la nécessité de donner cours à une constitution éclose aux plus mauvais jours de 93, et empreinte, par l'effet de son origine, des idées démocratiques les plus fausses. La loi, au lieu d'être formellement engendrée par le Corps législatif, ne devait l'être que par le peuple lui-même, délibérant en souverain dans ses comices. Mais ce point, si capital en théorie, était-il de nature à inspirer dans la pratique de sérieuses alarmes? L'effervescence de la nation ne pouvant manquer de se modérer par l'établissement d'un régime régulier et de la paix, l'avenir de la République semblait plutôt menacé par le trop d'indifférence que par le trop d'empressement des masses à l'égard des affaires publiques ; et conséquemment il n'y avait rien d'impolitique à consentir, au moins pour un temps, à toute mesure propre à entretenir chez les citoyens le sentiment de la haute dignité qui venait de leur être restituée par la Révolution, et qui, avec tant de droits, leur imposait tant de devoirs. Le peuple, en présidant sans cesse, d'après l'esprit de cette constitution, au mouvement de l'État, se trouvait excité à s'y intéresser ; il ne pouvait ignorer les lois, les ayant lui-même votées, ni prendre en haine le gouvernement, ayant concouru lui-même au choix de ses agents. D'ailleurs, en réglant par les lois organiques l'application des principes généraux contenus dans la constitution, rien n'empêchait d'apporter d'avance des correctifs aux désordres et aux conflits les plus menaçants ; sans compter que la facilité de révision, instituée par ce même pacte,

en éliminait d'avance tout vice durable. De tous les dangers de la situation, le plus grand était incontestablement de prêter le flanc au royalisme, et c'était donc contre celui-là qu'il importait surtout de se mettre en garde, en bravant même, pour y parvenir, tous les autres.

Telles furent les raisons qui durent décider Merlin, la défaite des Jacobins une fois achevée, à se séparer de ceux auxquels il s'était réuni pour faire la guerre à cette société redoutable. Il était dès lors sensible que les thermidoriens, plus portés par leurs opinions et par leurs goûts vers la bourgeoisie que vers le peuple, songeaient à profiter de leur victoire pour revenir aux idées de l'Assemblée constituante, et fonder le règne de la Révolution sur la classe moyenne au détriment de la classe inférieure; tendance funeste qui, en réduisant outre mesure la base légitime de la République, devait naturellement entraîner sa ruine, et contre laquelle Merlin ne cessa de protester jusqu'à la fin de ses jours. Aussi dès qu'il la vit poindre, en s'accordant même de loin aux dangers que lui faisait pressentir la renaissance du royalisme, sa prudence prit-elle l'alarme, et avec sa franchise ordinaire, sans calculer que par sa rupture avec le parti dominant il s'exposait à rester seul, il rompit intrépidement, et proposa à la Convention d'aller au-devant du péril en se dissolvant sur-le-champ. D'accord avec son ami Merlin de Douai, animé comme lui, à cette époque, d'un libéralisme sincère, il prit la parole le 8 germinal, au milieu des disputes personnelles devenues plus acharnées que jamais, et tint à ses collègues le discours suivant :

« Citoyens, le peuple français menacé par ses ennemis a levé une armée pour se défendre; mais il est arrivé que cette armée, au lieu de battre l'ennemi, s'est mise à se battre entre elle. Quel spectacle nous présente-t-elle aujourd'hui? D'un côté, je vois des vainqueurs; de l'autre, je vois des prisonniers, et dans le milieu, un vaste tombeau rempli des cadavres des soldats qui, au lieu de s'entre-tuer, auraient dû se réunir pour frapper ensemble l'ennemi commun. Eh bien! un soldat qui

fut à la bataille du dix août, qui était occupé aux frontières tandis qu'on massacrait ici le 2 septembre, qui défendait son pays alors qu'au 31 mai on conspirait contre la représentation nationale, enfin qui s'est encore trouvé à la bataille du 9 thermidor, sort en ce moment des rangs et dit au peuple : Peuple, on s'applique à te faire croire qu'une partie de cette Assemblée est liée aux royalistes et que l'autre est liée aux buveurs de sang. Comment, au milieu de telles discordes, y aurait-il à espérer de faire le bien ? Est-il possible qu'une Assemblée composée de tant de parties hétérogènes, et dont les dissensions perpétuelles ont fait peser sur elle tant de défiances, est-il possible qu'une telle Assemblée soit capable de sauver la patrie ? Non, il n'existe désormais qu'un seul moyen d'anéantir les ennemis de la République : c'est de faire marcher sur-le-champ la constitution. Que la constitution soit mise à exécution, et je vous réponds que les armées étrangères ne tarderont pas à être repoussées jusqu'au delà du Danube, car l'Assemblée qui viendra nous remplacer aura pour elle la confiance du peuple. Le peuple est fatigué des crises de la Révolution ; il a besoin de repos ; il a besoin d'un gouvernement qui soit en état d'assurer aux citoyens probes et fidèles que l'échafaud ne les menacera pas. Vous qui êtes sincèrement attachés à la République, le moment est venu pour vous de l'affermir. Le sort de la constitution dépend des successeurs entre les mains desquels vous la remettrez. Craignez donc, si vous attendez plus longtemps, que l'intrigue ne s'agite, et que l'audace ne supplée au patriotisme et au talent. »

Il concluait en demandant que les assemblées primaires fussent convoquées sous un mois ; que l'on fît trêve aux querelles personnelles, en déférant à la législature suivante le procès des anciens membres des Comités ; enfin que l'on s'engageât immédiatement dans le travail des lois organiques nécessaires à la mise en activité de la constitution. Merlin de Douai l'appuya, personne ne le combattit, et la Convention, sans se prononcer, renvoya la discussion à trois jours. Mais

trois jours après, le mouvement de germinal avait éclaté ; l'antagonisme entre la représentation nationale et la population de Paris avait repris feu ; et quand, après l'apaisement du tumulte, la Convention put revenir à la proposition de Merlin, ce fut pour nommer, sous le prétexte des lois organiques, une commission destinée à préparer l'abolition de la constitution de 93 et le programme d'une constitution nouvelle. La position de Merlin à l'Assemblée n'était plus tenable ; et le 24 germinal, ayant remis les pouvoirs sur la force armée de la capitale dont il avait été investi durant le danger, il s'éloigna de la Convention pour ne plus la revoir, et alla de nouveau servir aux frontières la cause de l'avenir.

XIV

Merlin, en rejoignant les bords du Rhin, y trouvait la guerre roulant plus que jamais sur Mayence. Attaché à cette place par le sentiment de son importance et tant de souvenirs, il n'avait pas attendu pour y retourner les circonstances que nous venons de rappeler. Dès qu'il lui avait semblé possible de s'absenter de la Convention sans inconvénient, il en avait profité pour courir à la frontière. Parti de Paris à la fin d'octobre, il y était revenu au milieu de janvier pour la discussion contre les membres des anciens comités, et reparti aussitôt après, il y avait un mois qu'il était encore une fois de retour, quand il fit à l'Assemblée la rude proposition dont l'insuccès le détermina à la quitter de nouveau et pour toujours.

La situation des armées dans cette partie était redevenue à peu près la même qu'à l'époque où Merlin avait été obligé d'abandonner Mayence. L'ennemi qui, à la suite de la reddition de cette place, s'était avancé jusque sur la ligne des Vosges, y avait été battu, et inquiété d'ailleurs par le progrès de nos armes dans le Nord, il avait pris le parti de se retirer provisoirement sur la rive droite du Rhin, mais en se conservant

sur la rive gauche trois points par lesquels il lui était loisible de déboucher à volonté, Mayence, Saint-Goar et la tête de pont de Manheim. Ainsi, il ne cessait pas au fond d'avoir toujours le pied chez nous; tandis que, n'ayant même pas d'équipage de pont, il nous était impossible de le suivre dans son retranchement, où, libre de toute inquiétude, il réparait tranquillement ses pertes, prêt à se déployer de nouveau à la première occasion, et d'autant plus redoutable que, de Mayence, il pouvait en un clin d'œil s'élancer jusqu'à Luxembourg qui, invincible au sommet de son rocher, nous bravait toujours. De ces divers débouchés, Mayence, tant par sa force que par sa position géographique, était pour nous le plus dangereux, et le Comité de salut public n'avait pas balancé à en ordonner l'investissement; mais cet investissement, malgré des lignes de circonvallation formidables, avait plus de valeur pour empêcher un retour offensif de l'ennemi que pour déterminer la prise de la ville. En effet, composée réellement de deux parties, Mayence et Cassel, cette place ne pouvait être enveloppée qu'à moitié tant que nos armées se trouvaient exclues de la rive droite du Rhin; et jouissant ainsi, comme une batterie sur le front d'une armée, d'une pleine communication avec sa base, elle demeurait à peu près imprenable. La clef de la campagne était donc le passage du Rhin, qui, nous donnant le moyen de compléter l'investissement de Mayence, nous ouvrait celui de débarrasser définitivement la rive gauche de tout ennemi.

Mais sur quel point effectuer ce passage capital? Dès son arrivée sur le Rhin, en novembre, Merlin avait désigné Manheim. La tête de pont de cette ville étant à la fois moins forte et moins solidement liée à la rive droite que Mayence, il fallait d'abord s'en emparer; puis, de cette position, forcer Manheim, soit par un bombardement, soit à la rigueur par un assaut. En même temps, on aurait essayé sur Mayence une action pareille, et en cas d'insuccès, comme il n'était que trop probable, il serait resté la ressource de faire marcher par Manheim des

forces suffisantes pour compléter et achever le siége. « Pour le succès des opérations, écrivait trois jours après son arrivée Merlin de Thionville à son ami Merlin de Douai, il faut un général habile, sage et intrépide ; il faut en outre avoir Rheinfels et Saint-Goar, et conséquemment il faut l'aide de la colonne de Sambre-et-Meuse jusqu'à la reddition de ces petites places ; surtout, il faut que l'armée ne manque de rien ; que la direction des vivres, que le commissaire général, que la commission des transports, répondent de la subsistance et des convois. Sans cela point de siége, point de guerre. » Dans ce peu de mots étaient comprises toutes les difficultés qui allaient assaillir Merlin dans la surveillance et la conduite générale de cette campagne. Point d'argent, point de vivres assurés, point de chevaux, un matériel insuffisant, une administration en désordre, trop peu de faveur du gouvernement pour cette partie si intéressante du théâtre de la guerre, et par surcroît, en remplacement d'un général en chef incapable, un général en chef malveillant et trahissant : voilà les causes de la longue inaction de l'armée, et finalement de son échec, au moment où, à force d'activité de la part de Merlin, elle arrivait à son but. En avril, le général Michaud ayant été obligé, par suite d'un accident, de se retirer, Merlin, qui se connaissait en hommes, avait désiré que Kléber fût mis à la tête de l'armée et l'y avait même placé provisoirement ; peut-être si le Comité de salut public avait consenti à cette nomination, la guerre, sous la conduite de cet habile et loyal capitaine, aurait-elle suivi un autre cours. Mais au lieu de Kléber, ce fut Pichegru, illustre en ce moment par une conquête à laquelle l'héroïsme du soldat et les singularités de la saison avaient plus contribué que son génie, qui fut appelé au commandement, et après trois mois d'une inaction que l'on peut croire calculée, ce général de bas étage, dans ces mêmes lieux où il était hier le familier des Jacobins, tout prêt à livrer à l'ennemi et la République et l'armée, se mettait en relation avec Condé.

La correspondance de Merlin forme le plus précieux témoi-

gnage de sa constance et de son activité dans cette mission difficile. Non-seulement il travaille avec une infatigable sollicitude au service des approvisionnements et du personnel, mais il ne cesse d'avoir l'œil sur toutes les opérations militaires, qu'il remplit jusque dans leurs derniers détails de son initiative et de son expérience, et en même temps c'est lui aussi qui préside à l'organisation des pays conquis et à la réparation de leurs désastres. Par l'étendue et la diversité de ses pouvoirs, c'est presque un proconsul, mais, par son caractère, c'en est un des plus beaux temps de Rome. Porté par les circonstances à cette haute position, il s'y montre homme de guerre plus encore qu'à Mayence et en Vendée. Le passage du Rhin est son idée fixe. On le voit dans un va-et-vient continuel, le long du fleuve, de Mayence à Huningue, flairant l'ennemi et rugissant de ne pouvoir l'atteindre. Il presse les siéges, il enrégimente des charpentiers pour lui construire des pontons, il fait étudier tous les passages, en remontant même jusqu'en Suisse, il combine les dispositions les mieux calculées, et confiant dans les vaillantes baïonnettes qui frémissent autour de lui, il savoure d'avance la victoire et la paix. Mais tout ce mouvement demeure vain ; l'animation du représentant vient se briser devant l'impassibilité du général, qui, appuyé sur sa haute réputation militaire et la faveur du Comité, arguant de sa responsabilité, et avec trop d'apparences de raison, de l'insuffisance de ses ressources, refuse de s'engager et temporise. « Tu sais, écrivait Siéyes, du sein de la Convention, à Merlin, que la perte de cette campagne ou la continuation de notre inaction équivaudraient à une suite de batailles perdues, puisque le Trésor national se vide d'une manière irrémédiable. » Merlin ne l'ignorait pas, et son acharnement à sa tâche le montre assez ; mais Pichegru, malheureusement pour la République, ne l'ignorait pas davantage.

C'est ce qui donne le secret de cette campagne, dans laquelle toute l'activité est du côté du représentant, toute la résistance du côté du général. La correspondance de Merlin marque ici

chacun de ses pas. Arrivé à l'armée le 1er novembre, il voit Rheinfels, comme pour saluer sa bienvenue, se rendre sans coup férir dès le lendemain ; le 9, il adresse au gouvernement de Manheim, sous la menace d'incendier la ville, sa première sommation pour la tête de pont ; le 10, il écrit à Desaix pour le décider à se charger du siége de Mayence et à l'activer ; le 20, il est à Luxembourg et s'occupe lui-même de disposer le blocus, prévoyant déjà la disette qui déterminera avant peu la reddition de cette place ; à la fin du mois, les ouvrages devant le fort de Manheim sont déjà assez avancés pour qu'on puisse le battre, et le 25 décembre, ce poste important, après une vive attaque, se rend à nous. Au printemps de 95, à la suite d'un hiver terrible, les hostilités recommencent, mais sous Pichegru ; aussi Merlin est-il plus que jamais en avant. Il comprend que la coopération des deux armées qui manœuvrent sur le Rhin au-dessous de la sienne est désormais indispensable au succès de la campagne, et il s'adresse à Paris pour l'y recommander. « Finissez tout de suite avec la Hollande, écrit-il, afin de rendre l'armée du nord disponible ; que l'armée de Sambre et Meuse agisse de son côté, et nous irons mettre tout le monde à vos pieds. » Pour en finir plus vite, il vise à jeter l'armée sur la rive droite par le Rhin supérieur, en même temps que l'armée de Sambre-et-Meuse s'y jettera de son côté par les environs de Cologne ; mais, cédant à l'influence de Pichegru, le comité de salut public ne souscrit point à ce plan, et Merlin se trouve réduit à en revenir au passage par Manheim. La position de cette ville est devenue plus critique ; l'armée du Rhin possède enfin un équipage de pont et menace de passer le fleuve ; l'armée de Sambre-et-Meuse, qui vient de le traverser, est en marche sur la rive droite pour opérer sa jonction ; le bombardement et l'assaut sont imminents, et sur la sommation adressée directement par notre conventionnel, à défaut du général retranché dans de nouvelles difficultés, cette place, travaillée d'ailleurs depuis longtemps par les agents secrets de Merlin, capitule sans coup férir, nous livrant, outre ses remparts et

le pont du Rhin, deux cents pièces de canon et des approvisionnements considérables.

La campagne pouvait être dès lors considérée comme décidée. La république avait deux armées dans le quadrilatère compris entre le Rhin, le Mein et le Necker et une solide forteresse pour leur servir de pivot. Joubert, commissaire de la Convention à l'armée de Sambre-et-Meuse, écrivait à Merlin le 22 septembre, sur la nouvelle de la reddition de Manheim : « Le passage du Rhin à Manheim décide absolument du sort de la campagne. L'ennemi ne pourra tenir sur le Rhin et bientôt Mayence sera à nous... Nous allons en avant ; l'armée a déjà passé la Lahnn, et l'ennemi n'a fait qu'une légère résistance. » Merlin, satisfait de l'accomplissement des desseins auxquels il n'avait cessé de viser depuis l'ouverture de la campagne, se voyait déjà dans Mayence : » J'espère, écrivait-il au comité le 1er octobre, avoir le bonheur d'y entrer bientôt ; c'est la seule récompense que je désire pour les peines que je me suis données. » Mais Pichegru était là, tenant dans sa perfidie un moyen facile de tout déjouer. Au lieu de concentrer sur Manheim, comme tout l'y invitait, la masse de son armée pour donner la main devant Mayence à celle de Sambre-et-Meuse, il ne porte au delà du Rhin qu'une force insuffisante, et l'autre armée, privée d'appui et comprimée entre le fleuve et la ligne de neutralité imposée par la Prusse et concédée malgré Merlin, est réduite à se retirer en abandonnant à la discrétion de l'ennemi nos lignes de Mayence. L'année était ainsi perdue, et la marche en avant des deux armées au cœur de la Germanie, qui devait former la conclusion de la campagne, se trouvait forcément remise à la campagne prochaine. Merlin, rappelé à Paris par l'expiration de ses pouvoirs, arrivés à leur terme en même temps que l'assemblée qui les lui avait confiés, n'y rapporta que son chagrin, en y joignant toutefois l'espérance de réussir peut-être à démasquer le traître.

Malgré son caractère si éminemment militaire, Merlin, tout en guidant les armées, était plus occupé encore de la paix que de la guerre. Dévoué avant tout au bonheur de son pays, il sen-

tait en effet que la république, née dans la guerre, ne pouvait se consolider que dans la paix. Aussi, à peine arrivé en face de l'ennemi, sa première pensée était-elle déjà de découvrir des ouvertures propres à faciliter l'action de la diplomatie. « La guerre, écrivait-il au Comité de salut public dès le mois de novembre, doit conduire un état à la paix ou à sa perte, quelle que soit sa puissance, de la même manière que la fièvre conduit l'homme le plus robuste, ou à la guérison, ou à la mort. » S'il se réjouissait du progrès de nos armes dans le nord, c'était bien moins en vue de l'acquisition de nouveaux territoires, que parce qu'il ne doutait pas que ce succès, tout en irritant les puissances coalisées, ne dût les rendre plus accommodantes envers la République. « Nous pensons que si jamais le moment de la diplomatie est arrivé, écrivait-il à la même époque à Merlin de Douai, c'est ce moment où nos armées sont victorieuses. Louis XIV vainqueur dictait des lois à l'Europe; Louis XIV vaincu payait un subside pour faire la guerre à son petit-fils. » Il savait bien que la Prusse, revenue de son fol emportement contre la révolution, et attirée sur ses frontières septentrionales par des intérêts plus directs que ceux qui la retenaient sur le Rhin, inquiétée d'ailleurs par la possibilité d'une paix séparée entre la France et l'Autriche, n'était pas éloignée de traiter; mais partant de l'idée incontestable que la guerre avec l'Autriche était la grosse affaire de la République, et calculant la valeur des ressources militaires de cette puissance, fécondées encore par les subsides de l'Angleterre, c'est à la conclusion de la paix avec l'Empereur qu'il aurait voulu subordonner tout le reste. Seulement, il ne se dissimulait pas qu'il était nécessaire de se résigner ici à des sacrifices réels : un état qui demeure en force ne se soumet jamais définitivement à une paix qui lui impose un amoindrissement trop sensible. Aussi, Merlin entendait-il que la République, privant l'Autriche des Pays-Bas, devait, pour se concilier cette puissance d'une manière durable, lui laisser ailleurs une compensation suffisante. C'est dans ce but qu'il proposait de lui abandonner

la Bavière. Se détachant de provinces lointaines et sur lesquelles elle ne régnait qu'à titre d'étrangère, en revanche l'Autriche s'agrégeait de la sorte des contrées à portée du siége de son empire et appartenant à sa nationalité principale ; et la France s'accroissant en même temps dans une proportion au moins égale par l'acquisition de la frontière du Rhin, l'équilibre ne se trouvait troublé de ce côté aux dépens de personne, et l'on pouvait ainsi espérer de rencontrer dans la nouvelle combinaison les éléments d'un nouveau traité de Westphalie. « En résumé, écrivait Merlin au Comité de salut public, il faut sonder l'Autriche, entamer avec elle des négociations relatives à la Bavière, et si l'Empereur convient avec nous, il faut traiter avec lui sans aucune considération, ni pour le roi de Prusse, ni pour l'Empire, parce que nous conserverons dans ce cas et les Pays-Bas et la rive gauche du Rhin. » — « Je ne vois pas, écrivait-il encore au Comité en revenant sur le même sujet à la suite d'une entrevue avec le prince de Hardenberg, qu'avec le Rhin pour limite, l'Empereur puisse jamais être bien redoutable pour la République, fût-il maître de la Bavière : mais le tout est de savoir si les négociations sont possibles sur ce point. »

Les négociations étaient possibles en effet. La Prusse qui ne l'ignorait pas, puisque c'était, depuis le règne de Frédéric, une de ses maximes d'empêcher à tout prix l'Autriche d'augmenter sa prépondérance en Allemagne par l'annexion de la Bavière, s'était empressée d'accéder aux conférences avec la République dès qu'elle avait entrevu la perspective de ce danger. L'Autriche, de son côté, au premier soupçon de la possibilité d'un accord de cette nature avec la France, n'avait pas hésité à dépêcher à Paris un agent secret. Le Comité de salut public, d'abord peu favorable aux idées que lui avait soumises Merlin, avait fini par y montrer plus d'inclination : « Nous pensons tous ou presque tous comme toi sur la rive gauche du Rhin, lui écrivait Merlin de Douai ; il faut passer le Rhin et le passer bien vite ; alors il sera facile de traiter avec l'Autriche, et s'il faut sacrifier la Bavière, ma foi, nous sauterons le bâton. La

conservation de nos conquêtes est un assez grand avantage pour en passer par là. »

Merlin voyait dans cette politique, non-seulement l'avantage de détourner de la République naissante les inconvénients de la prolongation des hostilités contre une puissance anssi considérable que l'Autriche, mais celui de rejeter momentanément par là toute l'Allemagne sur elle-même. L'Allemagne, au mépris de toute justice, s'était coalisée pour envahir la France et y étouffer la liberté ; la France, par représailles, lui lançait un brandon de discorde et se délivrait de ses menaces en l'abandonnant à ses propres embarras. Il était manifeste, en effet, que la Prusse et les principautés germaniques, bien que sacrifiées par la France dans cette combinaison, se trouveraient portées contre l'Autriche bien plus instamment que contre elle, et n'auraient d'autre ressource que de se détourner au plus vite tout en grondant. « Eh ! que nous importe, écrivait encore Merlin, que les lions s'entre-déchirent, pourvu que la République triomphe ! Je voudrais voir le feu partout en Allemagne : la République jouirait du calme et deviendrait, en fait de bonheur et de commerce, ce qu'est actuellement la Suisse dans sa neutralité. »

Mais en définitive, ce remaniement des populations germaniques, si conforme au principe des nationalités proclamé par la Révolution, n'était pas entièrement à la disposition de la France. Il fallait prévoir le cas où l'Autriche, stimulée par l'Angleterre et persistant à vouloir amener la République à merci par les souffrances de la guerre, ne consentirait à aucun prix à l'extension de nos limites jusqu'au Rhin. Dans cette hypothèse, à quel parti s'arrêter ? Valait-il mieux continuer à tenter la fortune sur les champs de bataille au risque de perpétuer à l'intérieur les causes d'appauvrissement et de désordre, et par conséquent de réaction ; ou se résigner à ne conquérir pour le moment que la tranquillité et l'indépendance, en restituant à l'Europe, jusqu'à nouvel ordre, les territoires envahis ? C'était ouvrir à la cause de la démocratie la

porte de la paix ou la porte la guerre ; en d'autres termes, choisir, quant à la question de primauté, entre le perfectionnement social et le perfectionnement territorial. Merlin n'hésita pas. Malgré son attrait personnel pour les jeux de la guerre, il ne se faisait pas illusion sur les entraînements et les dangers de l'esprit de conquête, et voyant la République désormais constituée et reconnue, rien ne lui coûtait pour la mettre au plus tôt dans les conditions les plus favorables à son essor. Il savait bien cependant que, dans l'état des esprits enthousiasmés par tant d'actions militaires, parler de concessions à l'ennemi, c'était s'exposer à soulever l'opinion contre soi ; mais, si jaloux qu'il fût de sa popularité, il l'était bien davantage du salut de la révolution, et consulté confidentiellement par Merlin de Douai, au nom du Comité de salut public, sur cette question, il répondait par la lettre suivante :

« Tu me mets à une bien cruelle épreuve en voulant que je m'explique sur l'objet le plus important qui ait jamais été traité relativement au bonheur de notre patrie. Qui peut avoir des idées fixes sur cette effrayante question dont la décision peut sauver ou perdre la France : « le Rhin doit-il former la limite de la République française ? » Puisque l'amitié me consulte, je ne dois rien lui taire, et n'ayant jamais craint les factions, je soutiendrai, s'il en est besoin, publiquement, ce que je te confie. Depuis le commencement des négociations avec la Prusse, vous devez vous être aperçus que son système était de s'ériger en protectrice de l'Empire ; le roi qui voulait river nos fers veut aujourd'hui sauver sa gloire et sa puissance ; trompé par notre énergie, il veut devenir le pacificateur de l'Europe. Mais lui laisserons-nous jouer ce superbe rôle, et n'est-ce pas à nous qu'il appartient tout entier ? Nous marchons de troubles en troubles ; nous succombons, pour ainsi dire, sous le poids de nos victoires ; bloqués jusqu'ici dans la France même, nous manquons de tout ; le commerce est nul, les assignats rien et les ressources qui nous restent seront bientôt épuisées. Nous n'avons ni constitution, ni gouvernement.

Le royalisme s'agite, le fanatisme rallume ses torches, les espérances des traîtres qui ont abandonné leur patrie se raniment, et cependant l'Europe est à nos genoux. Le monde nous demande la paix quand un seul échec pourrait nous faire perdre en un seul instant tout notre éclat antérieur. Et maintenant, je le demande, pourquoi avons-nous pris les armes? pour conquérir notre liberté, pour ramener chez nous la paix, l'abondance et le bonheur. Appelons donc l'Europe à recevoir la paix, et tâchons d'en jouir nous-mêmes. On semble disposé à nous abandonner l'évêché de Spire, Trèves et le Luxembourg jusqu'à la Meuse, qui deviendrait notre limite : recevez cela en indemnité, et donnez-nous la paix. Donnez-nous la paix, dussions-nous même rentrer dans nos anciennes limites : nous serons encore assez grands, plus grands peut-être, puisque nous prouverons ainsi au monde que nous n'avons pris les armes que pour notre liberté et que nous l'avons conquise sur nos ennemis de l'intérieur et de l'extérieur. Voilà mon opinion. Je la crois seule salutaire. Puisse-t-elle prévaloir sur les projets gigantesques des hommes qui ont oublié à quoi tiennent les destinées des Empires! »

Les événements n'ont que trop montré si ces idées étaient vraies! Merlin avait vu juste en signalant dans l'avenir de la France deux questions différentes : l'une, le perfectionnement territorial, qui appelle la guerre; l'autre, le perfectionnement social, qui appelle la paix, et il était bien fondé en voulant donner le pas à celle-ci. Il était à craindre, en effet, qu'en se laissant aller à poursuivre les deux perfectionnements à la fois, la République, par le débordement de l'esprit militaire et les dangers qu'il entraîne au dedans comme au dehors, ne fût bientôt sur la voie de les manquer tous deux également. D'ailleurs le danger réel n'est plus désormais du côté de la Germanie, mais du côté des Slaves. Que l'Allemagne du nord et l'Allemagne du midi se délimitent par un débat mutuel d'une manière conforme au principe de leurs nationalités; qu'elles s'agrandissent même toutes deux, autant qu'il leur appartient,

sur leur fond naturel; pourvu qu'à ce prix l'Italie se délivre comme se sont délivrés les Pays-Bas, la France n'a aucun intérêt qui s'y oppose, car, devant les menaces lointaines de la nouvelle barbarie, ce qui importe à la liberté du monde, c'est que l'Occident tout entier soit prospère.

XV

Merlin n'avait pris aucune part à la nouvelle constitution. Elle s'était faite en son absence et dans un esprit qu'il avait pressenti et auquel il ne lui avait point convenu de s'associer. Il l'accepta néanmoins et lui promit fidélité, et il n'a pas tenu à lui qu'elle n'ait duré. Mais créée sous le coup d'une réaction et par une assemblée fatiguée, cette constitution n'était inspirée ni du génie permanent de la France, ni même de celui de la révolution, et il était inévitable qu'abandonnée, sans aucune valeur intrinsèque, aux chocs et aux intrigues, elle ne succombât bientôt.

Les sociétés civilisées se composent en effet de trois termes distincts qui, leur étant tous les trois également essentiels, doivent être également appelés tous les trois à la détermination des lois qu'elles s'imposent. Sous les noms de Clergé, Noblesse et Tiers-État, le moyen-âge les connaissait déjà; et sous celui d'États-Généraux, il les réunissait par voie d'élection en un corps central, tantôt triple et tantôt délibérant en commun, qui, malgré l'imperfection de ses formes et de son autorité, lui offrait une représentation assez fidèle de l'état social. Le mouvement général des idées et des mœurs avait eu pour effet d'entraîner peu à peu à leur ruine les deux premiers éléments, mais en préparant lentement par-dessous les deux puissances nouvelles destinées à leur succéder; et il semblait que la Révolution, en achevant de balayer leurs derniers restes, tout en donnant figure à la classe inférieure, avait

mis assez vivement à découvert le fond réel de la France pour qu'il fût dès lors facile aux législateurs de le discerner et de le constituer. A la vérité, la classe lettrée qui, jusqu'ici, a fait à peine, sous le nom de capacités, une première apparition sur la scène politique, était encore trop inconsciente d'elle-même, malgré tant de services rendus au dix-huitième siècle, pour imposer son droit ; mais le peuple et la bourgeoisie, debout à ses côtés, l'appelaient naturellement à compléter, de concert avec eux, l'ordre nouveau. Cet ordre est simple. La classe inférieure, comme l'a bien aperçu la Révolution, est le fond même de la nation, et c'est de son sein que s'engendrent continuellement les deux classes brillantes qui la couronnent et fournissent à la société les guides dont elle a besoin ; les uns qui impriment une direction générale à ses idées et à ses sentiments ; les autres, qui, dans une multitude indéfinie de cercles particuliers, président à son activité matérielle. Ce sont ces trois classes qui, en s'alliant librement, produisent la force, la complexité et l'éclat de la vie nationale, et nulle des trois ne doit manquer à la représentation, si l'on veut que cette représentation soit exacte. D'où il résulte que les deux premières constitutions de la République durent inévitablement s'écrouler parce qu'elles manquaient toutes deux de base, la première ayant visé à confondre toute la représentation nationale dans la représentation de la classe inférieure, et la seconde dans celle de la bourgeoisie.

Il faut ajouter à ce défaut primordial que le pouvoir exécutif n'avait pas été mieux conçu, dans ces constitutions, que le représentatif. Celle de 1793, en le faisant procéder de l'action simultanée de la nation et de la représentation nationale, était bien mieux entrée dans la profondeur des principes que celle de 1795, qui ne lui donnait racine que dans le corps législatif; mais elles avaient toutes deux péché de la même manière en substituant, par une réaction irréfléchie contre la royauté, la pluralité d'un conseil à la solide unité qui est dans les nécessités de ce pouvoir. S'il est multiple, ainsi que les deux autres,

c'est par l'ensemble de sa hiérarchie, et non dans le sommet qui la surmonte, et duquel partent incessamment la volonté, la responsabilité et le mouvement. Cette tête auguste le résume tout entier; et loin de se subordonner à l'Assemblée, comme tirant d'elle seule sa raison d'être et son droit, elle se tient, comme d'égale majesté, entre l'Assemblée et le peuple, procédant de tous deux en même temps et complétant par sa présence la perfection de l'État, qui, à l'exemple de tout être viable et raisonnable, se compose ainsi de trois termes : le peuple, puissance souveraine, mais inconsciente, origine de tout; la représentation nationale, issue de lui et lui offrant son image, et dans son image, ses lois; le pouvoir exécutif, produit par la conspiration harmonique des deux termes précédents, et dirigeant par son activité le rayonnement des lois dans la totalité du système.

Si l'on consent à ces vues qui semblent se dégager à la fois d'une méditation attentive et des longs préliminaires de l'histoire, il sera aisé de comprendre combien était précaire le sort de la République naissante, sortant de son berceau appuyée d'une part sur une représentation imparfaite, et de l'autre sur un gouvernement sans unité et inconnu à la masse du peuple. Toutefois la consécration de l'anéantissement de l'édifice du moyen-âge, vieux clergé, vieille noblesse, vieille royauté, suffisait pour donner provisoirement satisfaction au pays, et le principe de révision, largement écrit dans la constitution, laissait à tous les développements légitimes les champs de l'avenir. Chacun, sous l'invocation de la souveraineté du peuple, de la perfectibilité du pacte social et de la liberté, pouvait donc entrer franchement dans les voies ouvertes par le testament de la Convention; Merlin, malgré les réserves que lui inspirait son profond respect des intérêts et des droits de la classe inférieure, ne pouvait hésiter. Porté à la députation, tant sur les listes directes que sur les listes supplémentaires, par plus de trente départements, il parut à la tribune, dès l'une des premières séances des Cinq-Cents; son ancienneté dans les assemblées,

ses services, sa réputation de droiture et de patriotisme lui donnaient droit de conseil, et il en profita pour de sages paroles. « Environnons, dit-il, de notre puissance toutes les autorités : respectons le conseil des Cinq-Cents ; donnons de la force au Directoire ; respectons-nous nous-mêmes si nous voulons être respectés ; répondons à la calomnie à force de vertus ; soyons unis, vivons en frères, et la République, heureuse et triomphante, nous bénira. »

Il avait alors trente-trois ans, de la popularité, de l'expérience, toute sa force, la pleine possession de lui-même ; il semblait qu'il y eût devant lui un long avenir, et cependant sa vie politique était arrivée à son terme. Placé en dehors des partis qui divisaient la République, odieux aux royalistes par les souvenirs du dix-août et de la Vendée, aux Jacobins par ceux du 9 thermidor et de ses suites, hostile aux intrigues de toutes sortes dans lesquelles la représentation nationale tendait dès lors à se dissoudre, mécontent de voir le gouvernement, dans l'éloignement et l'indifférence de la classe inférieure, incliner de plus en plus à prendre appui sur l'armée, il renonça promptement à toute tentative d'influence, entra dans les rangs obscurs, et, contrecarré par la réaction, ne fut pas réélu.

Éliminé de la politique, il essaya de l'administration. Il fut d'abord nommé à la direction des postes, régie alors par un conseil supérieur dont il fut membre ; mais le bruit des armes qui retentissait au dehors plus que jamais ne lui permettait pas de se complaire dans des occupations aussi tranquilles, et il se fit envoyer, en qualité d'ordonnateur, à l'armée d'Italie. Peut-être avec l'esprit d'ordre qui l'animait, aurait-il rendu dans cette carrière des services dignes de lui ; mais les événements l'obligèrent bientôt à y renoncer aussi. L'esprit militaire, par suite de l'extension de la guerre contre l'Autriche et des conquêtes brillantes qui en étaient résultées, n'avait pas tardé à prendre décidément le dessus ; le mouvement de la révolution s'était arrêté, et les conditions de discipline nécessaires à la poursuite de l'action extérieure avaient commencé à rejeter en sous-

ordre la liberté : Merlin comprit que des temps nouveaux se préparaient, et il se retira devant le Consulat à vie. La nation s'engageait, par ce revirement, dans des voies opposées à celles qu'il avait travaillé toute sa vie à lui frayer, et il n'était pas de trempe à imiter, comme tant d'autres, ce barbare qui, du jour au lendemain, adorait sans scrupule ce qu'il avait brûlé, et brûlait ce qu'il avait adoré. Hors d'état d'empêcher l'utopie nouvelle qui couvait dans le cerveau du Consul de s'étaler à son tour sur la scène, du moins ne voulut-il y assister que de loin. Il se voila la face en voyant les portes du passé se rouvrir et Charlemagne, secouant sa poussière, tenter, le sceptre en main, de sortir de son tombeau. Le génie romain, dans la personne d'un soldat habile, mais aussi étranger par ses idées que par son origine au souffle de notre race, allait opprimer de nouveau, pour un temps, le génie de la Gaule si merveilleusement réveillé par l'aurore de 89. Plus d'intervention du peuple dans l'État, plus de représentation véritable, ni liberté politique, ni liberté individuelle, ni tribune, ni presse, ni philosophie, ni esprit, l'arbitraire pour règle suprême, la vieille royauté, appuyée comme celle des Césars sur un Sénat docile, et comme celle du moyen-âge, sur le clergé sacerdotal et la noblesse à priviléges, en un mot, la société s'incarnant tout entière dans le chef du gouvernement, le patriotisme se transformant en impérialisme, et la France en Empire français, voilà pour l'intérieur ; et à l'extérieur, pour contre-balancer la monarchie barbare du septentrion, au lieu d'une Fédération de nationalités fermes et heureuses, une autocratie de l'Occident mise en face de l'autocratie de l'Orient, ainsi qu'au Bas-Empire. Par le plus étrange renversement, au moment où toutes les voix de la patrie appelaient Vercingétorix, c'était César qui allait paraître et imposer silence.

XVI

Merlin, qui s'était mis en lumière avec la Révolution, rentra donc dans l'ombre avec elle. Il se réfugia dans cette vie de famille qu'il avait toujours aimée, et qui, à défaut de toutes les autres libertés momentanément perdues, lui assurait du moins la liberté domestique. Une heureuse spéculation qu'il avait faite à l'époque de la vente des biens du clergé, en achetant l'ermitage du Mont-Valérien, avait donné à sa fortune patrimoniale l'accroissement nécessaire pour son repos et son indépendance. Sa position, au milieu de sa petite ville, après les hautes fonctions qu'il avait occupées, ne lui ayant pas semblé facilement compatible avec sa dignité, il s'était fixé dans les contrées qui avaient jadis donné asile à sa jeunesse, et dont plus tard, par son élection à la Convention, il était en quelque sorte devenu l'enfant adoptif. Possesseur d'un bien rural assez considérable, situé près de Chauny, il le cultivait lui-même, se plaisant à conduire la charrue de ces mêmes mains qui avaient si bien manié le sabre et le canon, et, réalisant ainsi ce qu'il avait écrit, dès 95, au Comité de salut public : « J'ai si peu envie de conserver de la puissance, que je vais, je l'espère, devenir paysan. » Les gens de campagne, en qui, malgré sa supériorité, il n'avait jamais cessé de respecter consciencieusement la dignité de citoyens, l'aimaient, et il ne croyait pas s'abaisser, lui qui avait traité avec les princes et les chefs d'armée, en s'appliquant, en qualité de suppléant du juge-de-paix, à concilier leurs intérêts et à faire régner autant que possible l'harmonie dans son village.

Soldat-laboureur, il aurait ainsi fini ses jours dans l'heureux travail des champs, si la catastrophe de 1814 n'était venue troubler sa paix. L'esprit de conquête avait enfin achevé, au milieu des vertiges, sa périlleuse évolution ; les projets gigantesques des hommes qui oublient, ainsi que l'écrivait Merlin

vingt ans auparavant, à quoi tiennent les destinées des empires, aboutissaient à leur néant ; la France, qui avait sacrifié son perfectionnement politique à son agrandissement territorial, se réveillait maintenant de son rêve en entendant sur son sol le pas lourd de l'étranger, et loin d'avoir rien tiré de tant de sang et de dépenses, elle se voyait rejetée par la loi du vainqueur en deçà des limites que lui avait données la République. Au bruit de l'invasion, Merlin courut aux armes. Peu lui importait le chef de l'État ; il ne s'agissait pour l'instant que de sauver la patrie. Revêtu par le ministre de la guerre du titre de colonel, il s'appliqua aussitôt à rassembler un corps franc. Il espérait retrouver autour de lui ce même peuple qui, en 1792, dans ce même département, s'était levé si héroïquement à son appel; mais il ne savait pas encore avec quelle rapidité le despotisme dessèche l'esprit d'une nation, et combien, pour le relever, il faut ensuite d'efforts et de temps. Tout s'étant peu à peu absorbé dans le gouvernement, il semblait que la patrie n'appartînt plus à personne ; en vain sonnait-on le tocsin, nul ne se souciait de sortir de chez lui ; les bourses, comme les cœurs, se fermaient, et l'on eût dit que la défense ne regardait désormais que Bonaparte. L'autorité militaire, qui s'était laissé surprendre la commission donnée à Merlin, commençait même à voir avec défiance ses allures ; ses provocations au peuple l'inquiétaient ; et le ministère ne répondait que par l'apathie à ses instances, laissant la pauvre légion avec laquelle il songeait à se jeter intrépidement sur les derrières de l'ennemi, traîner dans la pénurie et l'abandon, entre les murs de Péronne, ses cadres presque vides. Sauf la protection de cette ville garantie par lui des insultes du corps d'invasion, Merlin, malgré le feu qui l'animait, ne fit donc presque rien. Mais si l'on prend idée des choses d'après leur valeur morale et non d'après leurs proportions matérielles, on trouvera peut-être que dans aucune circonstance de sa vie, ce généreux patriote n'a déployé plus de grandeur que dans celle-ci, où seul, sans encouragement d'aucune sorte, ne prenant conseil que de lui-même, il

lutta jusqu'à épuisement pour préserver son pays d'un affront dont il n'était pas responsable.

L'invasion avait compromis sa fortune. Il s'était endetté pour sa légion, et sa maison, dans un esprit de basse vengeance, avait été mise à sac par l'ennemi. De plus, tout en obtenant de rester en France, il était banni de son département, où sa seule présence, lui écrivait le préfet, pouvait suffire « pour ranimer des espérances qui ne devaient plus exister. » Il vendit sa propriété, partagea entre ses enfants le bien de leur mère, et vint prendre modestement asile dans un des faubourgs de Paris. Il y est mort en 1832, âgé de soixante-dix ans, toujours plein d'ardeur et de patriotisme, et saluant de loin la République renaissante.

RÉPONSE

AUX INCULPATIONS.

RÉPONSE

AUX INCULPATIONS.

Merlin de Thionville peut être présenté à l'histoire sous un jour tout différent de celui dans lequel il vient de paraître : il suffit de le peindre d'après ses ennemis. Sulpicien renégat, c'est par le dur métier d'huissier qu'il se prépare à la vie politique. Délateur par tempérament, il se complaît à frapper de ses dénonciations jusqu'à ses amis ; et la tribune ne suffisant pas à ses instincts de haine, il descend au rôle de pamphlétaire. S'il n'est pas possible de démontrer par des preuves formelles qu'il ait vendu Mayence à l'ennemi, du moins y a-t-il de fortes présomptions pour le croire. Dévastateur du Palatinat, les atrocités qu'il y a commises y ont fait perdre le souvenir de celles de Louis XIV. Son luxe et ses désordres dans ses missions ne peuvent se comparer qu'aux scandales des anciens proconsuls. Produit de ses concussions et de ses rapines, l'opulence qu'il avait l'impudeur d'afficher dans Paris aux yeux mêmes de

Robespierre, dépassait toutes les bornes : équipages de chasse, chevaux de luxe, carrosses de Cour, rien n'y manquait. Comme pour ouvrir la voie aux généraux de l'Empire, parti sans un sou vaillant du fond de sa province, il avait su trouver l'art de faire de la guerre une source de lucre ; et, rejeté enfin par un gouvernement réparateur, il s'est aisément consolé de ce déboire au milieu des vastes propriétés dont il s'était rendu, grâce à ses déprédations, l'heureux acquéreur. C'est ce que l'on peut nommer le revers de la médaille ; et il ne serait peut-être pas sans intérêt de l'étudier, ne fût-ce que pour faire valoir par le contraste la noble figure que nous avons en vue.

Cependant, je l'avoue, j'aurais été disposé à laisser tout à fait de côté ce triste sujet, s'il ne m'avait fourni l'occasion de développer certains traits de la biographie de Merlin, auxquels je n'aurais pu donner place qu'à titre de digression dans le récit qui précède. Les injures en question sont en effet sans valeur devant la critique historique. C'est une boue qui ne salit que les mains qui la ramassent ; et s'il y a quelque chose à en tirer, c'est seulement de montrer, par un exemple de plus, quelle est souvent, pendant de longues années, la récompense des hommes qui ont le mieux servi leur pays.

LE SÉMINAIRE.

Merlin, après avoir commencé ses études à Thionville, chez les Augustins, les a terminées à Metz, au séminaire ; il y a fait sa philosophie, sa physique et ses préliminaires de théologie : son père, comme nous l'avons dit, le destinait à l'état ecclésiastique. A cette époque, il n'y avait rien d'extraordinaire à une éducation de ce genre. En province, les classes supérieures ne se rencontraient guère que dans les séminaires, et beaucoup de jeunes gens, sans se destiner le moins du monde à la cléricature, allaient tout simplement les y chercher afin d'éviter de trop s'éloigner de leurs familles. En ce sens, Carnot a été séminariste comme Merlin. Mais il était aisé, en forçant le trait, de représenter Merlin jetant sa soutane, à peu près comme Chabot son froc de capucin. C'est ce dont les écrivains royalistes ne se sont pas fait faute. « Après avoir fait ses études au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, le jeune Merlin quitta la soutane, etc. (Biogr. univ., Michaud.) » M. Louis Blanc, dans son Histoire de la Révolution, dit la même chose.

D'autres se sont amusés à travestir Merlin en huissier. C'est à peu près ainsi qu'en 1815, Chateaubriand faisait de Bonaparte un fils d'huissier, ne pouvant le faire huissier lui-même. On voit le dur porteur de contraintes émerger du milieu de ses recors, pour venir opérer sur la scène politique. « Merlin exerçait à Thionville la profession d'huissier (Biogr. univ. des contemporains, par Rabbe, etc.). » « Il était huissier au moment

de la Révolution (Dict. gén. de biogr., par Desobry et Bachelet: 1857.) » Cette qualification devenue aujourd'hui, grâce au progrès des mœurs, moins odieuse qu'alors, avait été imaginée contre Merlin du temps même de la révolution. « Votre mission auprès de Merlin a réussi, écrivait Lakanal à Geoffroy Saint-Hilaire, et je m'en étonne, car cet huissier de Thionville était un véritable crâne, fort influent d'ailleurs : tout autre que vous eût échoué. » (Vie et trav. de G. S.-H., p. 57.) Quel sanglier de Lorraine! et quelle idée se faire de la culture intellectuelle d'un tel personnage!

Il existe heureusement, pour les premières années de Merlin, un récit authentique, de la main de Merlin lui-même, et qui était destiné à former le premier chapitre de ses mémoires. Le public, nous l'espérons, le recevra d'autant plus volontiers, qu'indépendamment de l'intérêt, nous dirions volontiers romanesque, dont il est plein, il donne de curieuses lumières sur un coin de la société de cette période pour laquelle les documents contemporains n'abondent point; et l'on comprend sans peine, après l'avoir lu, le peu de sympathie de Merlin pour l'ordre clérical.

1er février 1829.

Je suis né à Thionville, le 13 septembre 1762. Ma famille, comme il en existe des preuves multipliées dans les archives de la ville, y était connue dès avant la conquête (1). Mon père, Christophe Merlin, avait fait de très bonnes études chez les jésuites de Luxembourg; il parlait aussi facilement le latin et l'allemand que le français, ce qui avait contribué à lui procurer la clientèle des riches abbayes de Bénédictins de Trèves et de Luxembourg, dans lesquelles il avait des camarades de classe; elles possédaient de grandes propriétés et des seigneuries dans le ressort de Thionville, et notre maison était pour ainsi dire la leur : on y parlait latin et allemand presque autant que français. Mon père était procureur au bailliage et gref-

(1) La conquête de Thionville par le prince de Condé, au dix-septième siècle.
J. R.

lier du tribunal de police : il fut l'un des notables de la municipalité et il est mort président du district. Ma mère, Élisabeth Augustin, était fille de M. Damien Augustin, garde-marteau de la maîtrise des eaux et forêts de Metz, et a fini ses jours chez moi, à Commanchon, près Chauny, à l'âge de quatre-vingt-six ans.

A peine sus-je marcher que je fréquentai l'école d'un maître ès arts, répétiteur du collége, nommé Manisse, notre voisin, rue de la Tour. J'ai fait ma première communion et prononcé le discours solennel du renouvellement des vœux de baptême le jour de la Trinité 1774. A la Toussaint de la même année, j'entrai au collége en cinquième ; j'y eus successivement pour professeurs pendant cinq ans les RR. PP. Valette, Mick, d'Avillée, Noël, et je le quittai après ma rhétorique.

Prévoyant que, dans un prochain avenir, les abbés de Munster de Luxembourg, de Saint-Mathias et de Saint-Maximin de Trèves, de Metlach sur la Sarre, pourraient me conférer de riches bénéfices, mon père, à l'automne de 1779, me fit entrer au séminaire de Sainte-Anne de Metz, où j'étudiai pendant deux ans la logique et la physique, sous MM. Dubois et Hanenon, lazaristes ; le supérieur était M. Théobald, vieillard d'une simplicité angélique, et M. de Sarre, qui avait une merveilleuse habitude de pérorer en latin, y était directeur et procureur. J'y pris le grade de maître ès arts en philosophie de l'Université de Nancy La même année j'entrai au séminaire de Saint-Simon confié aux Lazaristes. M. Pignard était supérieur, M. Maudru professeur de scolastique, et M. Salorgne professeur de morale. J'avais gagné l'amitié de ces deux professeurs, et je faisais des progrès rapides, lorsque les vacances me firent revenir dans ma famille.

M. le duc de Montmorency-Laval était alors évêque de Metz, et mon protecteur M. l'abbé Raveaud, promoteur, vieillard que ses vertus, sa science et sa douceur faisaient aimer et admirer, m'avait fait nommer de la chapelle de l'évêque ; je montai en cette qualité dans les voitures de monseigneur pour aller à Thionville, où le conduisait la visite d'une partie de son diocèse. On s'arrêta au château de madame la comtesse d'Hunolstein à Hombourg, village situé à trois lieues de Thionville, et l'on fut ensuite de château en château, dans presque toutes les maisons religieuses des deux sexes et chez tous les curés. Ce voyage ne contribua pas à fortifier ma résolution d'entrer dans les ordres, et un événement que je raconterai tout à l'heure eut pour effet de me déterminer complétement.

A la suite de cette tournée, pendant les mêmes vacances, invité à différentes fêtes de village par les curés, je me rendis entre autres à celle de Kœnigsmaker, chez M. Francon, le plus bel homme du département, ce qui le fit nommer depuis évêque constitutionnel de Metz ; et à Valmunster, chez dom Colignon, qui y était tout à la fois seigneur haut-justicier et foncier, représentant de l'abbaye de Metlach, décimateur et curé. Des moines mendiants et des religieuses du couvent de Richstroff près Sierck, invités comme

moi à la fête de Kœnigsmaker, que je vis boire avec excès, danser et se réjouir chez le bon curé, grand chasseur, parlant très haut, et qui buvait lui-même comme un Allemand et laissait faire ces orgies, ne m'avaient pas donné une haute idée de la piété des moines ; quoique très sensible aux éloges que je recevais sur ma conduite réservée et ma science, ces scènes répétées sous mes yeux enflammaient mon imagination et mettaient singulièrement la grâce en défaut. A Valmunster, chez dom Colignon, régnait un très bon ton et de la décence : j'y vis pour la première fois M. l'abbé Grégoire, jeune curé, depuis évêque et député à l'Assemblée constituante et à la Convention. La société était choisie : elle se composait de peu d'ecclésiastiques, de quelques gentilshommes de campagne, du lieutenant-général du bailliage de Bouzonville et de son épouse, du procureur du roi et de sa famille. Dom Colignon avait reçu de l'éducation ; il était bel homme, fort aimable, parlant bien ; procureur de la maison de Metlach, il allait succéder à l'abbé tombé en imbécillité, quand la cure de Valmunster était venue à vaquer ; le presbytère était joli et commode, le pays riche, peuplé, fort agréable, arrosé par la Sarre : sacrifiant l'ambition à la liberté, il avait fait nommer abbé un de ses amis qui lui avait ensuite conféré la cure, la seigneurie et les revenus de Valmunster. Après trois jours passés fort agréablement dans cette résidence, je voulais partir avec la société ; mais dom Colignon m'engagea à rester, m'offrant de me reconduire le lundi d'après à Thionville, où il devait aller trouver mon père pour quelques procès de l'abbaye. Je restai donc seul avec lui. Ses conversations devinrent alors sérieuses, intéressantes, amicales même, et surtout très nouvelles pour moi. Il envisageait la religion en elle-même, comme la meilleure loi pour les peuples et pour les rois, puisqu'elle avait la charité pour base et la fraternité pour maxime ; mais, séparant cette religion de ses rites, de ses cérémonies et de sa hiérarchie, il regardait seulement tout cela comme nécessaire pour occuper le peuple et le maintenir ; il voulait l'ordre établi par les premiers missionnaires qui avaient fait éclore les germes de la civilisation dans les Gaules ; il ne trouvait rien au-dessus ni de meilleur pour lui comme pour les autres ; mais il ne croyait pas un mot de la nécessité de se soumettre dans le for intérieur à ce que réclame l'exemple qu'un prêtre doit au peuple en public, ne voyant le péché que dans l'injustice, le défaut de charité et le scandale. Il évitait ce dernier autant que possible, et se montrait extrêmement juste et humain.

Demeuré seul avec moi, comme je viens de le dire, il reprit ses habitudes. Deux belles paysannes de dix-huit à vingt ans, l'une brune et l'autre blonde, que je n'avais pas même aperçues jusque-là, vinrent se placer le soir à la table du maître. Dom Colignon m'avait préparé à cette scène par ses leçons : il ne parut pas s'apercevoir de mon émotion. Plein de foi et ne trouvant cependant rien à répondre à ma raison, qui s'était rangée du parti du curé, j'étais dans une situation extraordinaire, quand nous partîmes

enfin pour Thionville. Dom Colignon y resta quelques jours ; mon père avait les yeux fixés sur moi : il semblait me demander des confidences... Je lui racontai les scènes scandaleuses des Pères capucins avec les sœurs de Richstroff ; je lui en exprimai mon indignation ; mais pas un mot des jolies filles de Valmunster. Ce fut lui qui chercha l'occasion de m'en parler, en me faisant remarquer combien pouvait être douce et heureuse l'existence d'un curé qui sait ménager les convenances. Mais je me sentais révolté de ces maximes, ne comprenant pas comment on pouvait se parjurer ainsi, et se consacrer à Dieu, tout en restant attaché aux vanités du monde.

Je rentrai au séminaire, mais en y apportant dans ma tête la tempête que le monde y avait élevée. Peut-être les austérités et l'étude l'auraient-elles calmée, si de nouvelles occasions, prochaines et pour ainsi dire inévitables, n'étaient venues s'interposer entre la grâce et la nature. J'avais fait, en arrivant à Sainte-Anne, la connaissance particulière d'un de mes condisciples nommé Henequin, dont la famille, parfaitement honorable, demeurait en bas de Fournirue. Henequin avait un génie privilégié et supérieur : nulle science, nul art n'avait de difficultés pour lui. Agé de dix-sept ans seulement, il avait déjà fait sa logique et sa physique à la maison professe de Saint-Lazare, à Paris ; sa voix de basse taille était superbe ; ne sachant pas une note de musique, en trois mois de leçons, il était arrivé à chanter à livre ouvert ; il avait fait en moins de temps encore les plus grands progrès dans la déclamation ; il récitait toutes les tragédies et prêchait en Sabbatines d'une manière admirable. Il était revenu au séminaire de Metz pour y obtenir un canonicat. Professeurs, supérieur, grands vicaires, tout le monde était charmé de sa personne ; on lui passait tout, et malheureusement il en abusa. Il y avait au couvent de la congrégation deux sœurs fort jeunes, toutes deux fort jolies et fort spirituelles. Victimes de la nécessité qui les dépouillait pour soutenir leur famille et un frère au service, elles étaient toutes deux religieuses. Henequin était de la chapelle, ainsi que moi, et l'évêque étant venu officier à la congrégation, il lui arriva, en allant chercher du feu, de rencontrer seule la sœur Sainte-Marie : ce fut assez. Après l'office, on nous servit à déjeuner, suivant l'usage, dans le grand parloir, où les religieuses venaient nous apporter à la grille bonbons et confitures ; là, madame de Sainte-Marie et Henequin s'entendirent. Henequin qui, dans notre voyage avec monseigneur, m'avait raconté les progrès de sa passion, me mit alors au fait de ses projets futurs, qui n'étaient rien moins que d'enlever sa maîtresse et de fuir avec elle en Angleterre ou en Hollande. Je lui représentai avec énergie les suites de cette passion criminelle : ce fut en vain ; le moment de la crise approchait. Henequin, étant trop jeune pour recevoir le sous-diaconat, était resté chez son père, et ne devait rentrer au séminaire qu'après les vacances de Pâques ; tout semblait favoriser ses projets ; son père, qui aurait pu surveiller sa conduite, fut obligé de partir pour Saint-Domingue, où il avait

à recueillir une succession, abandonnant sa famille et la direction de sa maison aux soins de sa femme, déjà atteinte de la maladie qui devait, l'année d'après, la mettre au tombeau. Henequin, aimé de ses sœurs, adoré de sa mère, était maître de ses actions ; et le carnaval étant arrivé, madame de Sainte-Marie, dont l'imagination ardente était parfaitement en rapport avec celle de son amant, consentit à sortir plusieurs fois par un soupirail de la cave, donnant dans la rue du Pontifroid, où celui-ci l'attendait. Ils allaient alors prendre des dominos et couraient au bal de la comédie, où ils passaient une grande partie de la nuit.

Malheureusement, une nuit on s'aperçut, au couvent, que la porte de la cave était entr'ouverte, et l'on reconnut bien vite que le soupirail donnant sur la rue servait de passage. Une visite fut ordonnée dans les cellules ; celle de madame de Sainte-Marie se trouva vide. On y fouilla, et l'on parvint à mettre la main sur la correspondance, indiscrètement conservée. Des sœurs blanches furent placées en sentinelle dans la cave, et elles se saisirent de madame de Sainte-Marie au moment où elle s'y glissait. Conduite en prison, M. de Chambre, grand vicaire, fut commis par l'évêque pour présider à l'information de son affaire. Elle refusa de répondre ; mais la correspondance ayant tout mis à découvert, elle fut condamnée à un an de prison au pain et à l'eau, et le séminaire fut fermé à jamais à son amant.

Désespéré, il était à craindre qu'Henequin ne se portât aux dernières extrémités pour enlever madame de Sainte-Marie ; mais son attachement pour sa mère, qui le plaignait quand elle aurait eu tant de droits de le blâmer, son attachement pour ses sœurs dont l'aînée venait d'épouser M. Puirat, avocat à la cour, et les remontrances énergiques du père Berguet, de l'ordre de Saint-Georges, le déterminèrent enfin à prendre le parti d'aller rejoindre son père à Saint-Domingue. Je devrais peut-être arrêter ici ce récit, pour le reprendre plus tard ; mais afin de ne plus interrompre ce qui a directement rapport à moi, je le terminerai. Mon malheureux ami ne réussit point dans le Nouveau-Monde ; les démarches de son père y étaient demeurées à peu près infructueuses, et rappelé par un constant et douloureux souvenir, il revint en France et débarqua à Nantes. Arrivé sans argent et sans ressources dans cette ville qui réunissait tous les genres de plaisirs, Henequin se fit comédien ; mais ayant excité la haine et l'envie de ses camarades par la préférence et les applaudissements que le public prodiguait à son talent extraordinaire, il périt assassiné en sortant d'un souper chez son directeur. Et dans ce temps, que faisait madame de Sainte-Marie ? Après avoir tenté tous les moyens de s'échapper de sa prison, elle y mit le feu. On parvint, non sans peine, à l'éteindre, et resserrée plus étroitement que jamais, elle n'a recouvré sa liberté qu'à la révolution.

A Saint-Simon, ma chambre placée à côté de celle de M. Maudru, mon

professeur de scolastique, avait vue sur le couvent des religieuses de la Madeleine, dont le jardin n'était séparé du séminaire que par la largeur de la rue. J'avais sans cesse les yeux sur ce jardin, où les pensionnaires se promenaient, et je n'avais pas tardé à surprendre des signes d'intelligence entre l'une d'elles et mon voisin. Un jour on apporta à M. Maudru un serin en cage avec une lettre ; comme il n'était pas chez lui, le commissionnaire me laissa chargé de l'envoi, et je parvins à savoir qu'il venait de mademoiselle de Pavant, de mademoiselle de R... et de sa sœur, la chanoinesse de Réchicourt. M. Maudru reçut de mes mains la lettre et l'heureux serin ; il me fit des questions sur le commissionnaire, et j'y répondis avec intention qu'il avait été envoyé par une demoiselle des Madeleines... Il rougit, et la conversation en resta là pour le moment. La nièce du curé de Manom, près Thionville, était pensionnaire dans la même maison, et j'avais été chargé par le bon curé d'une lettre pour elle ; j'allai la lui remettre au parloir pendant la récréation ; elle s'y trouvait avec mesdemoiselles de R... et de Réchicourt, et je crus m'apercevoir que mademoiselle de R... m'avait marqué quelque intérêt ; elle m'avait même indirectement engagé à revenir : je sortis du monastère, transporté ; je pouvais à peine contenir les élans de mon cœur ; une demoiselle de dix-sept ans, belle, spirituelle, et qui possédait sans doute tous les talents, toutes les vertus, avait paru me distinguer ! Pourquoi lui cacher l'état de mon âme ?... Les lazaristes de Saint-Simon étaient directeurs et chapelains de la Madeleine ; M. Maudru y officiait assez souvent ; il me demanda alors, comme voisin, de venir servir sa messe ; je ne me fis pas prier et j'obtins ainsi ce que je désirais avec tant d'ardeur, l'occasion de revoir mademoiselle de R... et de lui exprimer tous les sentiments de mon cœur ; je lui écrivais, elle me répondait, et les lettres d'Héloïse à Saint-Preux n'étaient pas plus tendres. Ce commerce épistolaire, qui me suffisait, décida de mon sort. Un jour, mademoiselle de R... m'annonça qu'elle quittait la Madeleine, qu'elle en était au désespoir, qu'elle se rendait à Paris, et qu'elle me donnerait de ses nouvelles.

En vain je cherchai le calme dans l'étude ; je ne l'y trouvai pas : j'étais triste et désolé. M. Maudru me prit alors à part et me dit qu'il connaissait mes chagrins, que mademoiselle de Pavant lui avait tout dit, et qu'il fallait bannir ma passion, n'ayant aucun moyen de réussir. Il avait eu la précaution de faire brûler mes lettres, et il fit subir le même sort à celles de mademoiselle de R... A quelque temps de là, il revint encore sur le sujet de mes amours romanesques, et sur tout ce qui s'opposait à ce que je revisse jamais l'objet de mes vœux : « Si vous viviez à Paris, me dit-il, le hasard peut-être pourrait vous servir... Pourquoi n'entreriez-vous pas dans notre congrégation ? réfléchissez ! » Voir Paris, y vivre, y rencontrer mademoiselle de R..., mille chimères entrèrent aussitôt dans mon esprit. Les nuits étaient devenues pour moi sans sommeil. Je revis M. Maudru, et je le priai

de demander à M. Pignard, notre supérieur, s'il consentirait à ce que je quittasse le séminaire sans en informer mes parents, et s'il voudrait bien me recommander à M. le général. Il me fit savoir le lendemain que si je voulais me rendre à Saint-Lazare, j'aurais toutes les recommandations nécessaires, et même des lettres de M. Bonet, supérieur de Sainte-Anne; que l'on me remettrait mon titre de maître ès arts et toutes les attestations nécessaires. Ma résolution fut bientôt prise, et j'en fus faire part au supérieur, qui ignorant sans doute l'état de mon cœur, se plut à me faire valoir tous les avantages que je rencontrerais dans son ordre : je ne ferais que des vœux simples, qui ne m'empêcheraient pas d'accepter une cure ou des bénéfices : il serait glorieux pour moi de revenir professeur, après deux ans, dans ces mêmes séminaires où j'avais étudié, de prêcher, de me faire un nom, d'être docteur en théologie, etc.

Ayant vendu mes meubles pour deux cents livres au fripier de la maison, qui ne devait les retirer qu'après mon départ, touché, avec l'agrément du supérieur, cent livres de ma pension, pris les lettres de MM. les lazaristes de Sainte-Anne et de Saint-Simon pour leur général et leurs amis de Paris, et une obédience pour la maison de Saint-Lazare, qui devait me servir de passe-port et de recommandation, sans revoir mes camarades, sans leur parler, sans avoir écrit à ma famille, je sortis le soir du séminaire, et m'en allai coucher à l'auberge. La nuit, dit-on, porte conseil : je passai celle-ci sans dormir, et je me levai avec la résolution bien formée de ne pas m'engager dans les ordres et de ne pas me rendre à Saint-Lazare. Mais si j'allais à Paris librement, comment y vivrais-je? D'ailleurs, mon père serait bientôt averti, et ne manquerait pas de prendre les moyens de me faire revenir et de me forcer à rentrer au séminaire. Que faire? J'avais à la chartreuse du Val-Saint-Pierre-en-Thiérarche, un parent, dom Barthélemy Effinger, qui y était procureur; je ne l'avais jamais vu, mais il savait que j'étais au séminaire et me destinait une cure : je pris le parti d'aller le trouver. « Je resterai, me dis-je, au monastère sous prétexte d'en vouloir connaître l'intérieur, les pratiques, et peut-être d'en devenir un des moines ; sous ce prétexte, j'exigerai et j'obtiendrai le secret. » Au lieu de prendre la diligence de Paris, je pris donc celle de Reims, dans l'intention de séjourner au Val-Saint-Pierre pendant le temps des recherches que l'on ferait sans doute pour savoir ce que je serais devenu, et de me rendre ensuite à Paris pour y tenter la fortune, comme tant d'autres dont j'avais vu les projets couronnés de succès. Que de folies, que de châteaux en Espagne se succédèrent dans ma jeune et fougueuse imagination durant ces journées de voyage! que de vœux j'adressais au ciel pour avoir le bonheur de revoir, ne fût-ce qu'un instant, cette personne à la recherche de laquelle je sacrifiais un état assuré, alors si honoré, les espérances de ma famille et le fruit de tout ce qu'elle avait fait pour mon éducation! Arrivé à Reims, je repartis le même jour pour Ver-

vins, et le surlendemain à midi, j'étais à la chartreuse. On courut avertir M. le procureur, je me jetai dans ses bras ouverts pour me recevoir, et après m'avoir comblé d'amitiés et de caresses, il me donna un appartement et un domestique auquel il ordonna de ne me laisser manquer de rien et de m'obéir en tout.

Le couvent du Val-Saint-Pierre-en-Thiérarche est situé au milieu de forêts immenses qui faisaient partie de son domaine. Les approches de la maison, environnée de terres labourables, de prairies, d'étangs et de belles fermes, offraient à la vue des sites variés, mais qui manquaient de mouvement, et auxquels la proximité des forêts donnait quelque chose de grave et de mélancolique. Une route magnifique traversait la forêt et conduisait au couvent. Une muraille très élevée en masquait et en fermait l'intérieur; une porte, une vraie porte de ville, que surmontait un pavillon sans jour sur la campagne, donnait entrée sur une cour, ou plutôt sur une place magnifique. L'église, d'une architecture moderne, en occupait le fond, et deux ailes en formaient les côtés. Dans celle de gauche, les salles à manger, les offices, l'antichambre, le vestibule et l'escalier, et au premier les chambres d'hôtes. En retour de cette aile, une grande terrasse, soutenue par un mur de trente pieds d'élévation, et sur cette terrasse un très beau pavillon avec jardin, réunissant l'élégance à la simplicité, servait de cellule au prieur. Derrière, se trouvaient les cuisines les logements des domestiques et des frères lais, chargés des détails de la maison, de la surveillance des jardins, des terres et des forêts. L'aile de droite était occupée par le religieux qui portait le titre de courrier, spécialement chargé de l'administration des forêts, de la vente des bois et de la rentrée des fonds dans la caisse du procureur. Le procureur, mon parent, habitait seul les autres appartements du rez-de-chaussée, et le haut était encore destiné aux visiteurs étrangers. En retour de cette aile, on descendait dans la basse-cour, où se trouvaient les écuries des chevaux de luxe et des chevaux de labour, les remises pour les voitures, chaises de poste, etc., une vacherie à la suisse de cent vaches, un atelier de charronnage, une forge, une tannerie sur un ruisseau, une buanderie, une brasserie, une pharmacie, une infirmerie. De cette basse-cour on entrait dans un très beau potager, surmonté à l'est par plusieurs terrasses plantées d'arbres fruitiers et formant la base d'un côté du cloître des chartreux. Les carrés de légumes se trouvaient dans la partie la moins elevée, et aboutissaient tous à un grand étang placé au milieu, et sur lequel était construite une machine hydraulique qui envoyait de l'eau dans les cuisines et dans toutes les cellules et alimentait plusieurs jets d'eau dans le grand jardin du cloître et dans celui du prieur. Derrière l'église était le cloître, contenant quarante cellules, composées chacune de quatre belles pièces, et ouvrant d'une part sur un joli jardin, et de l'autre sur le cloître, en communication lui-même avec le grand jardin, orné d'ifs taillés en pyramides, de gazons et d'un bas-

sin avec un superbe jet d'eau. L'église était resplendissante de dorures et divisée en quatre parties : le sanctuaire, surmonté d'une couronne soutenue par des colonnes de marbre de vingt-cinq à trente pieds de hauteur; le chœur des chantres, garni de stalles en bois de chêne d'une rare beauté, avec des panneaux incrustés en bois de diverses couleurs, et des tableaux représentant la vie de saint Bruno ; le transept contenant d'un côté l'autel de la Vierge, de l'autre celui de Saint-Bruno, avec la statue en marbre blanc de ce bienheureux ; la nef, dans laquelle le public était admis une fois l'an, séparée du reste par une haute et magnifique grille, toute chargée de dorures. La porte donnait sur un péristyle élevé de douze marches au-dessus du sol de la cour, et au-dessus s'élançait un élégant clocher renfermant l'horloge et le carillon, qui, tous les quarts d'heure, se mettait en mouvement et sonnait des hymnes.

Telle était pour le dehors cette somptueuse maison. Mon parent, dont la principale occupation consistait à recevoir honorablement les personnes qui venaient la visiter, ainsi que les curés, les avocats et administrateurs qui y affluaient des villages et des villes voisines, surtout en carême, fut rès satisfait de pouvoir m'adjoindre à lui dans ces fonctions assez fatigantes et finit même par me les abandonner entièrement. Les jours, assez rares, où nous nous trouvions seuls, on nous servait dans son appartement ; et aux questions sans fin que je lui adressais, il répondait avec bonté et toujours avec une franchise qui a profondément influé sur mes sentiments religieux, et m'a permis de porter dans la suite des jugements sûrs partout où j'ai rencontré les mêmes formes, tout enveloppées qu'elles fussent d'hypocrisie. C'est là que s'acheva mon initiation.

Comme je remplaçais dom Barthélemy à la table des hôtes, je le suppléais aussi au chœur. Un autre chartreux de Thionville, dom Ignace Jaunez, oncle de madame Hoche, lequel, en sa qualité de sacristain, avait le droit d'entrer dans les pavillons, venait me chercher dans ma chambre vers onze heures ou minuit ; je vois encore ce spectre blanc, aux yeux caves, avec la tête encapuchonnée, avançant sous mes yeux sa lanterne sourde, et prononçant *Ave Maria*, à quoi, me levant pour le suivre, je répondais *Amen*. Une fois, sortant de l'église au petit jour, à la file des chartreux, avec dom Ignace qui me reconduisait chez moi sans mot dire, je remarquai que le mur en pierre de taille sur lequel s'ouvraient les cellules était usé d'une manière sensible à la hauteur des bras, et que les dalles du pavé étaient creusées uniformément comme les chemins battus par les bœufs ; j'arrêtai dom Ignace et lui demandai si ces traces n'étaient pas l'effet du passage quotidien des religieux ; par un simple mouvement de tête, il me répondit affirmativement. Je ne saurais dire quel effet cette idée lugubre produisit sur mon cœur : une sueur froide me couvrit le front ; je me hâtai de rentrer dans mon appartement et me jetai tout habillé sur mon lit : loin d'être disposé au sommeil, les réflexions les plus accablantes se succédaient

en moi jusqu'à m'effrayer, et je ne fus délivré de mon angoisse que lorsque mon domestique entra dans ma chambre.

Effrayé de ma pâleur et de mon abattement, il courut chez le procureur l'avertir que j'étais fort malade, et lorsqu'un moment après j'entrai chez celui-ci, il s'informa avec bonté de ce qui avait pu m'occasionner du malaise ; je lui avouai naïvement le sujet de l'émotion que je venais d'éprouver, et il me raconta en retour comment un amour malheureux l'avait jeté dans une Chartreuse, tandis que son amie se jetait de son côté dans un couvent ; « et cependant il est bien avéré, me dit-il, ce sont là ses expressions, qu'on ne peut vivre dans le cloître qu'en renonçant au sens commun et en courant risque d'y perdre la raison, comme dom Ignace et une grande partie de nos jeunes religieux. » Pour lui, il avait réussi à se rendre nécessaire, parce qu'il se trouvait le seul qui eût reçu quelque éducation, et qui pût, avec le prieur, faire les honneurs de la maison. L'envie l'avait fréquemment poursuivi : les vieux chartreux l'avaient accusé de mener une vie dissipée, de trop dépenser, de manquer d'égards, parce qu'il avait quelquefois refusé de satisfaire leurs fantaisies, et notamment de leur fournir à volonté des vins étrangers et de l'eau-de-vie de Dantzig. Dans ces circonstances, il avait plusieurs fois demandé aux frères visiteurs de rentrer dans le cloître; mais plus il avait insisté, plus ils l'avaient supplié de conserver ses fonctions dans lesquelles il savait bien que personne n'était en mesure de le remplacer.

J'ai déjà fait connaître cet excellent parent, l'être le plus heureux du monde en dépit de ces petits tracas, aussi libre de préjugés que de passions, et en somme, insouciant comme un moine. Il s'était mis en tête de me faire chartreux, projetant de me donner sa place, et me montrant en perspective fortune et bonheur pour moi et les miens. Il fallait seulement passer par le cloître. Mais c'est alors que l'image de ces moines, qui avaient consumé leur inutile existence à user avec leurs sandales et les manches de leurs robes les pierres de ce cloître, se dressait devant mon imagination effrayée, en même temps que l'espoir de retrouver un jour celle qui ne cessait d'occuper toutes mes pensées se soulevait contre tant de belles promesses. Dom Le Noble, le prieur, avait d'ailleurs pris soin de me désenchanter de ce tableau d'un bonheur qu'il aurait fallu payer si chèrement. Dom Le Noble, jeune encore, était assez savant pour un chartreux de cette époque. Avec de l'éducation, il avait une certaine aisance dans les manières, sans que ses traits assez beaux en perdissent rien de l'austérité de rigueur. Il m'avait parfaitement accueilli dès mon arrivée, et dom Barthélemy lui ayant laissé entrevoir que j'étais sans doute venu au val Saint-Pierre dans l'intention de me vouer à l'état monastique, il avait paru s'intéresser à moi. Un jour que je me trouvais seul avec lui, il amena la conversation sur le sujet de la vie religieuse, et après en avoir tracé de main de maître les avantages inappréciables pour l'autre vie, il arriva à ce qu'elle a d'af-

freux dans celle-ci ; il me montra qu'un chartreux, condamné à finir ses jours dans le cloître, y devenait nécessairement imbécile ou fou, et que l'on en voyait parfois, pris par le désespoir, mettre fin eux-mêmes, en blasphémant, à une existence exécrée. Il me cita alors pour exemple plusieurs de ses jeunes moines qui étaient détenus dans des chambres grillées et qui avaient totalement perdu la raison. « Quoique je puisse comme prieur, me dit-il, porter assez loin ma liberté, voyager commodément en habit de prêtre séculier, sortir tous les jours, commander, je ne cesserai toute ma vie de me repentir d'avoir embrassé un état qui ne convient qu'à une brute. Vous avez fait, ajouta-t-il, de bonnes études, et après une année de noviciat vous pourriez entrer dans les ordres : raison de plus pour vous désespérer quand vous vous verrez renfermé pour jamais dans ces murailles, sans livres, sans conversation, sans amis, au milieu d'envieux imbéciles et méchants, qui ne chercheront qu'à vous empêcher de sortir du cloître. Le procureur, le plus égoïste et le plus insouciant de tous les hommes, est le seul avec qui je puisse parler. Ne vous fiez point à ses promesses : il n'a pas le droit de vous céder sa place, et, le pourrait-il, il ne le ferait pas. Sa place et la mienne elle-même ne tiennent à rien : un caprice des visiteurs peut nous replonger dans le cloître et nous replacer sous la main de ces moines qui nous haïssent. Gardez-vous donc de devenir chartreux ; ne soyez pas même prêtre, si vous ne savez pas feindre, car vos études vous conduiront à vous éclairer, et alors malheur à vous si vous semblez douter ! »

J'étais déjà, comme je l'ai dit, bien convaincu ; je ne restais à la Chartreuse que parce que j'avais besoin d'y prolonger encore un peu mon séjour. Quand nous nous trouvions seuls avec dom Barthélemy, ou avec le curé de Savigny ou celui de Bray, nous allions après dîner chez le courrier. Ce religieux, âgé seulement de quarante ans, touchait à la fin de sa carrière. Né à Vervins, il avait fait quelques études à Paris, et, n'ayant pu percer, il était revenu se faire moine du Val-Saint-Pierre. A deux reprises, il était devenu fou à lier. Le prieur avait obtenu des visiteurs de le faire changer de maison, mais son état n'ayant fait qu'empirer, on le lui avait renvoyé : et le bon prieur, connaissant bien la source de son mal, l'avait fait sortir du cloître en lui conférant l'emploi de courrier. Sa raison s'était rétablie ; mais sa figure et ses gestes avaient conservé les tristes empreintes de la folie et sa santé était à jamais perdue. Son occupation principale consistait à tirer des étincelles d'un électrophore, ou à déclamer les tragédies de Voltaire, avec la prétention d'imiter le Kain qu'il avait vu jouer : c'était un affreux Brutus en capuchon. Il ne se nourrissait alors que d'échaudés et encore ne pouvait-il digérer qu'étendu sur des chaises. Nous jouions chez lui à la mouche, et bien que je n'aie jamais su aucun jeu, je gagnais facilement.

En compagnie du prieur, je faisais fréquemment des excursions, soit à

Bray chez le curé, qui était un vrai paysan, mais qui avait de très jolies et très aimables nièces, soit chez le curé de Savigny, homme du monde qui recevait la bonne société du pays et chez qui je fis, entre autres, la connaissance de Jean de Bry qui devait être plus tard mon collègue à l'assemblée législative et à la convention. A certains jours de fête, toute cette compagnie se rendait aussi au Val-Saint-Pierre ; on y recevait les dames soit à la basse-cour, soit dans le pavillon du concierge nommé la *Mal-gouverne*, et on leur faisait fête. J'allais souvent à la chasse avec un M. Bouvet, horloger de Laon, qui était chargé du soin des pendules et des horloges du couvent ; il était bon chasseur, et c'est à lui que je dois d'être devenu assez habile tireur. On préparait et l'on servait notre gibier soit à la basse-cour, soit à la Mal-gouverne. Je visitais aussi les fermes de la maison avec le procureur, ou les ventes de bois avec le courrier.

A diverses fêtes, où les chartreux se réunissaient, on m'accordait la faveur insigne de manger avec eux au réfectoire. Chaque chartreux avait devant lui un pot d'étain, d'une pinte, rempli de bière, un autre de même dimension rempli de vin de champagne ordinaire, et une bouteille cachetée de vin vieux ; et ce qu'il ne buvait pas était porté par les frères lais dans le tour placé à côté de la porte de la cellule ; on servait à chacun une tranche d'esturgeon d'une livre, du poisson de rivière en pareille quantité, une omelette de six œufs, du pain frais à volonté, du fromage et les plus beaux fruits. Chaque chartreux, enfermé dans son capuchon, mangeait dans le plus profond silence et sans lever les yeux sur son voisin. Je ne pouvais concevoir comment un homme, et surtout un homme oisif, pouvait engloutir tant de nourriture ; cependant, à l'exception du prieur, tous les moines mangeaient leur portion, et j'ai même vu dom Pierre et dom Quentin, deux vieillards octogénaires, et dom Lucien, aide-sacristain, jeune encore, mais à peu près stupide, demander des suppléments !

Ces jours-là, après les grâces dites à l'Église, les chartreux se promenaient dans le grand jardin, en formant trois groupes séparés : les vieillards excluaient leurs confrères au-dessous de quarante ans, et ceux-ci les confrères au-dessous de trente ; les jeunes erraient pour la plupart seuls, craignant de se communiquer leurs tristes et douloureuses pensées ; la tête baissée, ils regardaient la terre et me semblaient lui demander de se hâter de s'ouvrir pour eux. Pour moi, j'allais des uns aux autres ; sachant que j'avais la permission de leur parler, les uns me questionnaient sur ce qui se passait hors du cloître, les autres sur la théologie ; les vieux m'exhortaient à partager leur sort, tandis que les jeunes, croyant que je devais entrer au noviciat, me regardaient ou avec pitié ou avec des yeux surpris et hébétés.

Cependant le temps se passait : nous étions au mois d'août de l'année 1781 ; j'étais sans nouvelles directes ni indirectes de Thionville, et sans être encore fixé sur ce que j'allais devenir, je voulus me rendre à

Paris. Mon parent, le prieur, le courrier, dom Ignace-Jaunez firent en vain leurs efforts pour me retenir encore : j'insistai sur la nécessité de voir Paris avant de me décider sur le parti que je croirais devoir prendre. Bien portant, bien vêtu d'un habit violet, d'une veste et d'une culotte noires, ma malle bien garnie, vingt-cinq louis dans ma poche, et chargé d'une petite boîte contenant des cure-dents et une vierge de cire que dom Jaunez m'avait prié de remettre de sa part à madame de Réjeat, sa sœur, je partis après avoir été faire mes adieux à mes connaissances du dehors. Mon parent voulut m'accompagner à Laon où nous prîmes gîte à l'hospice des chartreux, et le lendemain, les larmes aux yeux, je l'embrassai avec effusion et pris la route de Soissons et de la capitale. Où descendre ? à l'auberge. Où demeurer? dans le quartier latin, près des Grands-Augustins et des Dominicains où j'avais, au noviciat, des amis de collége que je retrouverais et qui me dirigeraient. Avec ces idées et bien d'autres dans la tête, je me laissai rouler par la diligence, et le lendemain, à trois heures de l'après-midi, je fis mon entrée dans Paris.

Je me rendis le jour d'après au couvent des Grands-Augustins, situé sur le quai près du Pont-Neuf, à la place où est aujourd'hui le marché à la volaille. Je ne dirai rien de l'histoire de cette maison, ni des savants religieux qui l'ont illustrée, ni de ceux qui l'honoraient encore au temps dont je m'occupe : elle était riche en bons professeurs, en prédicateurs et en docteurs d'un mérite distingué, à la tête desquels le P. Huet, prédicateur du roi. Mon ami et ancien condisciple, M. Maire, fut aussi étonné que charmé de me revoir ; il était profès et sur le point de soutenir sa thèse de logique, ainsi que M. Barthélemy, beau-frère du procureur du roi de Thionville. Ils demandèrent et obtinrent la permission de me recevoir, et même de sortir avec moi ; et nous en fûmes bientôt aux confidences mutuelles. Bien que je leur eusse avoué que je n'avais encore pris aucun parti, ni l'un ni l'autre ne me proposa d'entrer aux Augustins ; ils me prièrent seulement de venir les argumenter à l'exercice public qui allait avoir lieu et me remirent leurs thèses. Dans l'intention de les faire briller, je leur laissai en retour mes arguments contre les preuves de l'existence de Dieu qu'ils avaient pour objet de maintenir. Nous allâmes ensemble aux Jacobins du faubourg faire visite à M. Vinkel, notre ancien camarade, profès-diacre, qui devait, avant les vacances, soutenir une thèse sur la grâce, d'après saint Thomas et saint Augustin, et une seconde thèse sur le traité des contrats que je venais d'étudier à Metz, d'après Collet. Nous fûmes reçus avec cordialité par notre ami qui nous présenta à ses supérieurs, et l'on nous offrit une collation à laquelle nous ne manquâmes pas de faire honneur. Plusieurs des professeurs avec lesquels j'étais entré en conversation sur les études m'invitèrent à revenir et à assister à l'exercice dont ils me feraient savoir le jour. Nous sortîmes, et je priai mes amis de vouloir bien m'indiquer une maison honnête dans laquelle je serais à portée

d'aller souvent leur faire visite. Ils me conduisirent rue Traversière-La Harpe, où je louai une chambre garnie d'un lit, d'un secrétaire en noyer et de deux chaises. Je les quittai après les avoir ramenés à leur couvent, et je retournai à mon auberge d'où je revins avec ma malle m'installer dans mon modeste logement.

Je passai le reste de cette première journée et la nuit tout entière dans un tourbillon de pensées qui faisait continuellement succéder dans mon âme agitée le découragement à l'espérance. Entrer chez un maître de pension en qualité de professeur de latin? mais n'était-ce pas me condamner au labeur le plus ingrat, et surtout renoncer aux hasards qui pouvaient me remettre sur les traces que j'étais si jaloux de retrouver? Aller chez madame de Réjeat lui remettre le présent de son frere le chartreux, et la prier de me trouver un emploi de précepteur dans une grande maison? mais ces emplois sont rares et courus par une multitude de jeunes abbés plus au fait que moi des habitudes du monde et des moyens de s'y faire valoir. Néanmoins, ce fut à cette dernière idée, comme plus favorable à mes espérances, que je m'arrêtai. Je passai ma matinée à me parer de mon mieux, et vers midi je me rendis rue Saint-Louis-au-Marais, hôtel de Réjeat.

M. de Réjeat m'offrait un exemple frappant des caprices de la fortune, et je me demandais pourquoi elle ne me serait pas favorable comme à lui. Né à Metz, il y avait été commis de M. Jaunez, entrepreneur de bâtiments, puis des fortifications. Avec du zèle et son arithmétique, il n'avait pas tardé à obtenir la confiance de son patron, et s'était enhardi jusqu'à adresser ses vœux à l'aînée des demoiselles, lorsque les parents, s'étant aperçus de cette intimité, renvoyèrent l'audacieux commis. Parti pour Paris où il était entré en sous-ordre dans les bureaux de la recette du Temple, il s'y était fait distinguer, et après un an, ayant obtenu 2400 livres de traitement et un logement, M. Jaunez avait enfin consenti à lui donner sa fille avec mille livres de pension. Telle avait été l'origine de la fortune rapide de M. de Réjeat que j'allais trouver millionnaire, dans un superbe hôtel, avec une nombreuse livrée, un train de prince, et des équipages pour monsieur et pour madame. Admis chez madame, elle me reçut avec bonté, en compatriote, et m'interrogea sur la santé de son « pauvre frère: » je lui remis le présent dont il m'avait chargé pour elle, et elle le reçut avec un sourire de bienveillance et des larmes dans les yeux. Je lui assurai que l'état de dom Ignace était moins alarmant depuis qu'il était devenu sacristain, et qu'il y avait même lieu d'espérer que le peu de liberté dont il jouissait finirait par le rétablir tout à fait. Cette dame voulut bien s'informer alors des motifs de mon voyage, et je lui fis part de mes projets et de mes espérances, dans lesquelles j'avais osé faire entrer la protection de M. de Réjeat. Après un moment de silence: « Vous verrez, me dit-elle, M. de Réjeat; son abord n'a rien de prévenant, et il n'a rien conservé de notre

bonhomie de province et de famille. Je vous le dirai même franchement, je doute qu'il vous soit utile. Voyez-le cependant, tâchez de lui inspirer de l'intérêt et ne lui demandez rien encore : je lui parlerai moi-même dans un moment convenable. Revenez me voir dans quelques jours. »

Je me fis annoncer chez M. de Réjeat ; il était à son bureau, et il me fit approcher un siége. J'eus assez de malice pour admirer avec des yeux éblouis le luxe des bronzes, des candélabres, des porcelaines, de tous ces meubles opulents : la figure du financier s'épanouissait, et il daigna laisser tomber quelques paroles : « Avez-vous vu madame de Réjeat et sa fille ? » Il m'apprit qu'il avait un fils de quatorze ou quinze ans à l'École militaire, chez Longprés, au faubourg Saint-Antoine, et enfin, après un quart d'heure de conversation, sans m'avoir dit un mot de son beau-frère le chartreux à qui je devais l'honneur de lui faire ma cour, et après avoir pris soin de me montrer tous ses bijoux, à commencer par la tabatière d'or avec laquelle il jouait en parlant, sa boîte à cure-dents, ses chaînes, etc., il me laissa prendre congé.

De chez lui, je me rendis au Jardin du roi, en longeant les fossés de la Bastille. En extase devant ces terribles tours sur le haut desquelles j'apercevais des sentinelles en observation, je me rappelais avec frémissement les vers de Virgile :

> Hinc exaudiri gemitus et sæva sonare
> Verbera ; tum stridor ferri, tractæque catenæ.

L'émotion me fit hâter le pas vers les bords de la Seine, et une barque me mit à l'autre rive. Je n'eus que le temps de faire le tour du Jardin du roi dont je ne fus pas émerveillé, et après m'être égaré dix fois, je rentrai chez moi vers neuf heures. Mes premières journées se passèrent ainsi à visiter tout ce que Paris offrait d'intéressant ou de curieux : les Tuileries, le vieux Louvre encombré d'échoppes, le Palais-Royal en construction, la Comédie-Française, l'Opéra dans sa bonbonnière de la porte Saint-Martin, Versailles plus brillant et plus retentissant que Paris, la terrasse silencieuse de Saint-Germain, les tombeaux de Saint-Denis entre lesquels je remarquai celui de Turenne. J'allais revoir souvent mes condisciples des Augustins ; le dimanche, j'assistais au chœur avec eux ; j'étais connu dans la maison et j'y mangeais quelquefois.

Enfin, l'époque des exercices étant arrivée, on imprima et l'on afficha les thèses. J'avais eu plusieurs conversations avec le professeur de logique. Sa figure sévère annonçait sa confiance dans son mérite, il était grand ergoteur, mais beaucoup plus en français qu'en latin. Ses élèves ne se louaient pas de la politesse de ses manières et se plaignaient de ses emportements. Ils n'étaient pas très forts, je dois le dire : ils s'étaient occupés à nier mes mineures, à réciter leurs preuves et les *et certe* que je leur

avais donnés : je ne doutais pas de les faire briller, mais peu rassuré sur le parti que prendrait le sévère professeur à qui nous avions caché nos innocents préparatifs, je m'étais disposé à prouver vivement mes majeures, et à mettre au sac celui qui oserait soutenir la négative. Le jour de l'exercice arrivé, monseigneur l'archevêque de Paris, des chanoines, des docteurs du clergé séculier et régulier remplissant la salle, je me glisse sur un banc du milieu, frisé, en soutane et en petit manteau. La thèse est distribuée, et paraissent enfin les lauréats au nombre de cinq : il était convenu que j'attaquerais, le troisième, M. Maire. Les deux premiers ayant remporté des palmes, je me lève, et après les compliments d'usage à monseigneur l'archevêque et à l'illustre assemblée dont j'implore la bienveillance, je dis en latin que, bien que parfaitement convaincu de l'existence de Dieu, j'étais persuadé que l'homme était incapable de comprendre l'Être éternel et nécessaire, et encore moins de pouvoir démontrer son existence par des raisonnements. Je m'étendis sur ce terrain, donnai les preuves à l'appui de ma proposition, puis réduisant tout mon discours en syllogismes, je développai tous ceux dont j'allais me servir, et finis par me résumer dans cette majeure : Si l'on pouvait prouver l'existence de Dieu, ce ne pourrait être qu'*à priori, à simultaneo, vel à posteriori* : or, ce ne pouvait être *à priori*, puisque rien n'existait avant Dieu ; ce ne pouvait être *à simultaneo*, puisque, embrassant tout, rien ne pouvait exister avec lui ni devant lui, et encore moins *à posteriori* d'une existence à prouver, pétition de principe, etc. M. Maire, quoique prévenu depuis longtemps, hésita, et le professeur, se levant, nia la majeure. Il se fit alors autour de moi un mouvement dont je m'aperçus, et j'entendis même quelqu'un qui disait : « Ce prêtre allemand va le mener loin. » Effectivement, je prouvai l'évidence de ma majeure, mais en indiquant une distinction dont M. Maire s'empara tant bien que mal, et qui lui fournit l'occasion de glisser quelques-unes de ses preuves. J'en restai là ; je terminai, toujours en latin, par l'éloge du professeur et de ses élèves. L'exercice terminé, il y eut une grande collation à laquelle je fus invité ; j'allai prendre la main du professeur qui voulait encore argumenter ; mais on se mit à table et je le laissai disserter sans lui répondre. Après le repas, le P. Huet me combla d'honnêtetés, me parla de son ordre, et me fit promettre d'aller un matin causer avec lui. Quelques jours après, ce fut le tour de la thèse des Jacobins ; nous nous y rendîmes avec mes amis les Augustins, et je me donnai le plaisir d'argumenter de nouveau. Il s'agissait des Contrats, que j'avais assez bien étudiés, et j'y reçus pour moi-même une partie des applaudissements qui récompensèrent mon ami.

Cependant le temps s'écoulait et je n'arrivais à aucune résolution : je craignais toujours, si je me fixais, de n'être plus libre de fréquenter les lieux publics où le hasard pouvait me faire rencontrer celle que ma pensée cherchait toujours, bien que je ne me dissimulasse déjà plus que c'était de

ma part pure folie. On a vu que je ne m'étais pas encore présenté à Saint-Lazare. J'étais curieux de juger par moi-même des raisons qui avaient déterminé mon ami Henequin à en sortir, et avant d'aller voir le général, je voulus consulter quelques novices de ma connaissance qui avaient passé du séminaire de Metz dans cette maison. Je m'y rendis donc dans cette intention un beau matin, et mes anciens camarades me témoignèrent toute leur joie de me revoir ; mais aucun n'était satisfait de son sort : mal habillés, mal chaussés, mal nourris, ils avaient passé leur première année en retraite et dans le jeûne, sans autre occupation que la lecture des livres ascétiques, la méditation et la prière. Ils avaient l'air de véritables spectres. La seconde année, ils ne jouissaient pas de plus de liberté. Ils ne voyaient Paris que du clos dans lequel on les menait en promenade une fois la semaine. Ils regrettaient tous le séminaire, et l'un d'eux m'avoua franchement qu'il se ferait soldat, s'il parvenait à s'échapper. Il ne m'en fallut pas davantage : je les quittai parfaitement déterminé à ne point partager leur prison, et ayant passé le reste du jour à méditer, je conclus sérieusement que ni l'état de moine ni l'état de prêtre me me conduiraient jamais à autre chose qu'au parjure.

Je me rendis cependant à l'invitation du P. Huet qui m'avait si bien engagé à aller le voir. Il logeait dans le couvent ; mais son appartement, très bien meublé, était situé dans la première cour et sans communication immédiate avec le cloître, ce qu'il prit soin de me faire remarquer. « Je suis chez moi, me dit-il, servi chez moi ; je ne suis tenu à rien, je vis sans contrainte, et tout ce que je fais est volontaire. J'aime mon état, et la considération dont je jouis et que je lui dois. Avec vos moyens, de l'application et de la constance, une fois religieux de notre ordre, vous êtes certain d'arriver de bonne heure à être docteur de Sorbonne, état que je ne changerais pas contre un évêché. Vous avez fait de bonnes études, votre noviciat ne sera rien ; vous le passerez à travailler sur les grands prédicateurs, vous prendrez vos grades, et un jour vous me saurez gré du conseil que je vous donne en ce moment. » Tout cela était superbe, et je promis au père d'y penser , mais j'allai répéter cette conversation à mes amis qui se regardèrent en riant. Je les priai de s'expliquer : ils hésitèrent longtemps; enfin. pressés par mes supplications, ils se décidèrent à me faire des révélations qui achevèrent de me confirmer dans la résolution de ne jamais promettre ce que d'autres ne pouvaient tenir.

J'avais une lettre de dom Ignace pour son frère Jaunez, architecte de l'évêché, lequel avait épousé depuis deux ans une demoiselle Albert, fille du propriétaire de l'hôtel du quai d'Orçay, dit les Bains d'Albert. Je fus le trouver un matin rue de la Perle, au Marais, où il demeurait. M. Jaunez me reçut cordialement, en compatriote, lut la lettre de son frère, me demanda de ses nouvelles, et parut charmé de l'espérance que je lui donnai de son prochain rétablissement. C'était un brave et honorable bourgeois

du Marais, tout pénétré des affections de famille ; il me conduisit chez sa femme que nous trouvâmes jouant sur le tapis avec un bel et heureux enfant. J'ai rencontré peu de femmes aussi jolies et aussi aimables. Ses cheveux tombaient jusqu'à terre, et elle en enveloppait son fils avec lequel elle continua à jouer devant nous. M. Jaunez me contraignit à rester à déjeuner en famille, me parla de Metz, du val Saint-Pierre, de son bonheur domestique, de son aisance dont il se tenait satisfait, n'ayant jamais désiré qu'une heureuse médiocrité, de son état dans lequel il avait réussi, et qui le mettait en rapport avec des artistes et des gens de lettres distingués ; et la conversation étant tombée sur M. de Réjeat, il me confirma parfaitement dans l'opinion que j'en avais déjà prise. Le tableau de cette félicité était bien fait pour me toucher.

Je me présentai quelques jours après chez madame de Réjeat ; elle avait parlé à son mari qui lui avait promis de me protéger pour me faire entrer chez M. de Longprés, où il espérait vraisemblablement que la reconnaissance me ferait prendre un soin particulier de son fils. « Venez, me dit-elle, dîner avec nous samedi prochain ; venez de bonne heure. Je crois que M. de Réjeat veut vous conduire lui-même rue de Reuilly. Si vous vous destinez à la carrière du préceptorat, vous trouverez dans cette maison des occasions, et peut-être même, dans quelques années, M. de Réjeat vous confierait-il son fils. »

Le samedi arrivé, je me rendis chez M. de Réjeat que je trouvai dans son jardin, entouré de terrassiers, ordonnant des mouvements de terre. Après avoir pris le temps de m'apercevoir, il me dit : « J'ai pensé à vous ; j'ai parlé à Longprés ; il vous recevra. Présentez-vous à lui de ma part, muni de vos diplômes. » Et continuant à donner ses ordres, il ne m'aperçut plus. Je passai chez madame qui avait près d'elle sa fille, personne charmante, qui est devenue depuis madame de Vintimille-Lascaris, que j'ai eu occasion de revoir à la suite du 9 thermidor, et qui voulut bien se souvenir de m'avoir vu à cette époque chez son père. Madame de Réjeat me dit que je serais reçu chez M. de Longprés en qualité de professeur de latin. J'y allai le lendemain. M. de Longprés était un fort brave homme, cherchant à faire ses affaires. Il lut mes papiers, me montra un magnifique avenir, me fixa un traitement de trois cents francs, et me fit hautement valoir les avantages du logement et de la nourriture. Il fut convenu que je me rendrais chez lui le surlendemain. J'employai ce temps à revoir mes amis, payai mon hôte qui me vit partir à regret, et suivi de ma malle confiée au commissionnaire de la maison, j'allai m'installer rue de Reuilly (1).

(1) Cette institution avait été fondée pour préparer les jeunes gens, par l'enseignement des mathématiques, aux corps du génie et de l'artillerie, et en général à

Je ne dirai rien des six mois que j'ai passés dans cette maison ; je la quittai à Pâques, malgré les instances du maître et les reproches de M. de Réjeat que je n'ai plus revu depuis lors. J'étais à peu près assuré d'entrer en qualité de précepteur chez le marquis de la Roche-Lambert. J'avais gagné l'amitié de son fils qui était un de mes élèves, et le père qui était venu quelquefois à la pension et qui avait tenu garnison à Thionville, m'avait montré de l'intérêt et promis de m'attacher à son fils. Comptant sur un avenir prochain et comparativement brillant, je ne me bornais plus à visiter les couvents et mes amis les novices ; je courais les promenades publiques et les spectacles. Un jour, c'était au mois de mai, j'étais allé à l'Opéra : la reine y arriva et ne fut pas trop bien accueillie. En sortant, j'entrai au café de la Porte Saint-Martin. Il y avait foule. Un chevalier de Saint-Louis y faisait beaucoup de bruit, racontant qu'un garde de l'escorte, dont le cheval s'était abattu au galop sur le boulevard, venait d'être ramassé pour mort. Il laissait échapper des insinuations peu favorables à la reine et déblatérait contre la cour. Plusieurs personnes paraissaient de son avis ; les autres gardaient le silence. J'aurais dû faire comme elles ; mais jeune et sans expérience, je me laissai aller à abonder dans le sens du chevalier. Il applaudit à la générosité de mes sentiments, me demanda à faire ma connaissance, me donna son adresse, en me priant de lui rendre la mienne, ce que je fis sans défiance.

A quelques jours de là, rentrant le soir chez moi, dans mon quartier latin, mon hôte m'apprit qu'un chevalier de Saint-Louis était venu pour me voir, qu'il s'était beaucoup informé de moi et avait dit qu'il reviendrait au matin. Le lendemain, à sept heures du matin, on ouvre ma porte. Un inconnu, vêtu de noir, me dit qu'il a l'ordre de me mener à l'audience de M. Lenoir, lieutenant de police, qui a quelques renseignements à me demander. Je me lève fort tranquillement, je m'habille, ne prenant que ma bourse et mon portefeuille, et je suis mon conducteur. Il avait les formes les plus honnêtes et le langage le plus mielleux, et m'assurait que, bien qu'il ne connût pas les motifs de M. le lieutenant de police, il fallait que l'accusation portée contre moi fût bien peu de chose puisqu'on n'avait pas déployé plus d'appareil. Je commençai à n'être plus si rassuré : des réflexions sinistres me traversaient l'esprit, et je roulais déjà mille projets d'évasion ; nous étions arrivés à l'entrée du boulevard Saint-Martin, et mon homme, rassuré par ma contenance, paraissait sommeiller, lorsque tout à

toutes les écoles militaires. C'est là que, dix ans auparavant, Carnot avait fait ses études, et il en était sorti pour entrer à l'école de Mézières. M. de Longprés était, du reste, un mathématicien distingué. Dalembert en faisait cas et s'intéressait particulièrement à son pensionnat, auquel, dans son zele pour la propagation des sciences physiques et mathématiques, il faisait de frequentes visites. J. R.

coup je lui assénai un vigoureux coup de poing entre les deux yeux, et sautai par la portière. C'était un dimanche, il y avait foule sur le boulevard, on me favorisa, et j'eus bientôt gagné la barrière. La terreur de la Bastille me talonnait, et le même jour, à dix heures du soir, j'entrais à Soissons. Je pris le lendemain la route de Laon, et j'arrivai à l'hospice des Chartreux, où l'on ne m'attendait pas. J'écrivis de là à dom Barthélemy, et le surlendemain, arriva Picard avec la chaise. Mon parent ne s'informa même pas du sujet de mon retour ; je lui donnai des nouvelles de sa famille, et lui confiai que mon désir était désormais de retourner chez mon père ; lui ayant dit que, faute d'argent, j'avais laissé ma malle à mon hôtel, d'où l'on devait me la renvoyer sur ma demande, il donna de suite les ordres nécessaires pour mes besoins, et je repris bien vite mes anciennes habitudes de la Chartreuse, racontant au prieur et à mes autres amis tout ce que j'avais fait et vu dans la capitale, sans laisser deviner toutefois la cause de mon retour.

Mais quand je me trouvais seul, soit dans ma chambre, soit à la chasse dans les bois, je m'interrogeais moi-même. Qu'allais-je devenir ? Mille projets extravagants se succédaient dans ma tête. Je songeais à passer en Russie, en Amérique. Cependant, avant tout, je jugeai à propos de m'informer de ce qui se faisait à Thionville. J'écrivis donc au P. Mick, mon ancien professeur de rhétorique, en le priant d'aller voir ma famille, et de dire à mon père que, dans le cas où il ne persisterait pas dans sa résolution de me faire entrer dans les ordres, je reviendrais à la maison, où j'espérais, à force de travail et de zèle, le dédommager de tout ce qu'il avait fait pour mon éducation et parvenir à me faire recevoir avocat ; si la réponse n'était pas favorable, je lui demandais de ne pas indiquer mon asile et de me répondre franchement. Quinze jours après je reçus une lettre du P. Mick : elle était excellente ; mon père consentait à tout oublier et à me recevoir en grâce. Je ne crus cependant pas cette assurance suffisante ; je répondis à mon professeur en lui envoyant une lettre pour mon père, dans laquelle, après avoir tenté ma justification et l'avoir remercié du pardon qu'il voulait bien m'accorder, je le suppliais de me confirmer ma grâce et ses promesses par une lettre de sa main. Enfin, après plus d'un mois d'attente et d'inquiétude, je reçus la bienheureuse réponse qui me rappelait définitivement à la maison paternelle, avec la promesse formelle que je demeurerais le maître de me choisir l'état que je croirais devoir le mieux me convenir. Je m'empressai de faire part à mon parent et à M. le prieur de ces dispositions, dont ils me félicitèrent sincèrement. Ma nouvelle malle bien garnie et ma bourse même un peu renflée, dom Barthélemy et dom courrier me conduisirent eux-mêmes jusqu'à Reims, où ma place à la diligence était retenue. Nous passâmes tous trois une partie de la nuit dans les plus doux épanchements de la confiance et de l'amitié, et le lendemain, chargé des lettres de l'excellent procureur pour la famille

Effinger et pour la mienne, et après l'avoir tendrement embrassé, je pris la route de Metz (1).

Arrivé à Thionville, mon père me reçut dans ses bras en me confirmant ses promesses ; et, dès le lendemain, ayant quitté pour jamais toutes les traces de mon costume ecclésiastique, je me mis au travail. Après avoir rapidement acquis toutes les connaissances nécessaires, je fus admis à remplacer le premier clerc. Les études que j'avais faites au séminaire me facilitaient beaucoup celles du droit, auxquelles je m'adonnais sérieusement, et chaque jour je trouvais l'occasion d'appliquer la théorie en plaidant en première instance dans les justices seigneuriales ressortissantes au bailliage de Thionville. Ainsi, je me préparais au barreau, et les affaires, en grossissant mon petit pécule, me permettaient de prendre, sans gêner ma famille, mes inscriptions de droit à l'Université de Nancy. J'étais lié avec la jeunesse de la ville, et n'étais étranger ni aux fêtes ni aux bals qu'elle donnait, ni à ses démêlés de plus en plus fréquents avec les officiers de la garnison; je faisais partie de la garde bourgeoise, je savais faire et commander l'exercice, je tirais assez habilement les armes et le pistolet, et je trouvais même le temps de me livrer à ma passion pour la chasse dans les domaines des maisons religieuses dont nous avions la confiance. Je puis dire, sans crainte d'être contredit par ceux de mes contemporains qui vivent encore, que, dès 1786, je possédais à Thionville l'estime générale. L'étude de mon père avait pris du développement; les premiers avocats du bailliage se plaisaient à traiter les affaires les plus sérieuses avec moi, et je jouissais à Metz de la considération de MM. Pasquier, Rœderer père et fils, Émery, qui étaient alors les lumières du barreau. Ce dernier, qui fut depuis un des députés les plus célèbres de l'Assemblée constituante, m'avait pris particulièrement en affection et me prodiguait ses leçons. M. Chifflet, premier président du parlement, me recevait avec bonté. Je me voyais, dans un avenir prochain, le successeur des avocats, déjà fort âgés, qui avaient la clientèle des abbayes et des seigneurs justiciers, et j'étais appliqué tout entier à une carrière que je jugeais définitive. Je ne prévoyais pas que l'orage qui commençait à gronder sur la France allait bientôt changer mon sort et me jeter dans une sphère où j'aurais besoin de tout mon caractère et de toute mon énergie.

(1) Merlin fut un fils pour le bon chartreux. Banni de son couvent par la Révolution, dom Effinger était d'abord venu prendre asile à Thionville, chez mon grand-père ; mais quand Merlin se fut fixé à Commanchon, il se rendit à ses instances, et alla s'établir chez lui où il mourut dans un âge avancé, paisible et entouré d'affections.

LE PAMPHLET CONTRE ROBESPIERRE.

Après avoir fait de Merlin un huissier, on en a fait un pamphlétaire. L'écrit contre Robespierre, dont nous avons déjà parlé, forme la base de cette accusation. M. Louis Blanc, en le mentionnant, emploie le mot de *libelle*, peut-être encore plus vif que celui de *pamphlet*. Parlant des transformations de la physionomie de Robespierre, « ce changement, dit-il, est noté en termes haineux dans un libelle que publia contre Robespierre, Merlin de Thionville devenu son adversaire. » (Hist. de la Rév., t. VII.) Des termes haineux contre Robespierre !

En fait, cette brochure est une des meilleures productions littéraires de la Révolution. En la comparant aux écrits politiques de la même époque, on ne peut qu'être frappé de sa retenue, et vu le personnage à qui elle s'applique, sa modération est manifeste. Je ne crains pas de dire que, malgré les réserves à faire, elle donne de Robespierre le jugement le plus sérieux et le plus reposé qui ait encore été publié.

C'est un portrait : il est tracé d'une manière sentencieuse, poussée souvent jusqu'à une tension bien éloignée du style ordinaire de Merlin. Peut-être même le travail exercé sur la pensée pour la resserrer et la contraindre à entrer dans la forme voulue, y est-il parfois trop à découvert. On dirait que l'auteur, après avoir donné à ses collègues tant de marques de sa valeur et de sa vivacité, a cherché à leur donner un

spécimen de son éducation classique, et qu'à cette intention, il a déposé un instant le sabre pour se remettre à tailler sa plus fine plume de professeur. Il analyse en effet Robespierre avec la sagacité patiente et méthodique d'un maître, pour finir par le juger en historien (1).

La brochure est de 16 pages et sans date ; mais il est aisé de la dater d'après elle-même. La mention qui y est faite des honneurs décernés à Marat, montre qu'elle est de l'an III, et, comme à partir de brumaire de cette année, Merlin fut de nouveau en mouvement aux armées, il s'ensuit qu'elle est vraisemblablement de la fin de vendémiaire, époque où le fantôme de Robespierre commençant à s'agiter aux Jacobins, Merlin s'appliquait par tous les moyens à engager la Convention à lever la tête. Il résulterait donc de cette date qu'il avait eu environ trois mois pour coordonner ses observations et les réduire aux aphorismes sévères qu'on va lire.

Portrait de Robespierre. — Merlin de Thionville, représentant du peuple, à ses collègues.

Les gens qui se plaisent à trouver des rapports entre les figures et les qualités morales, entre les figures humaines et celles des animaux, ont remarqué que, comme Danton avait la tête d'un dogue, Marat celle d'un aigle, Mirabeau celle d'un lion, Robespierre avait celle d'un chat. Mais cette figure changea de physionomie ; ce fut d'abord la mine inquiète, mais assez douce, du chat domestique, ensuite la mine farouche du chat sauvage, puis la mine farouche du *chat-tigre*.

Le tempérament de Robespierre fut d'abord mélancolique, il finit par être atrabilaire. A l'Assemblée constituante, il avait le teint pâle et terne : à la Convention, il devint jaune et livide. Longtemps il ne parla à l'Assem-

(1) Je dois peut-être consigner ici une observation singulière ; c'est que Merlin, quoique parfaitement en possession du génie de la langue française, ainsi qu'on en a déjà vu tant de preuves, n'en suivait que très médiocrement l'orthographe. C'est un défaut commun à beaucoup d'hommes de cette époque, et qui accuse des études classiques trop exclusivement vouées à la langue latine. Les manuscrits de Merlin montrent qu'il ne parvint à se corriger à cet égard que dans ses dernières années.

blée constituante qu'en gémissant : à la Convention, il ne parlait qu'en écumant. L'histoire de son tempérament est une grande partie de son histoire.

Les facultés de son esprit ont toujours été bornées ; mais, dans le principe, elles étaient assez saines. Il a toujours eu peu d'idées, mais des idées fixes ; peu d'imagination, mais une mémoire tenace ; peu de mouvement, mais toujours la même direction : ces circonstances appartiennent au tempérament mélancolique qui rend les esprits paresseux et rares, le cerveau sec et rigide. A la suite, l'atrabile a fait du mouvement de ses idées une tourmente ; de ses pensées d'effroyables fantômes ; de son imagination, une furie. Destinée ordinaire des tyrans, toujours poussés à la fureur par la crainte, à la crainte par la fureur ; chaque jour et plus cruels et plus malheureux.

Il n'eut jamais de connaissances. Il ne lui restait rien des stériles études qu'il avait faites au collége, non plus que de ses exercices du barreau. En travaillant sur des sujets de prix proposés par des académies de province, il avait acquis quelques notions plutôt philanthropiques que philosophiques. C'est à cela que s'est bornée son instruction. Il n'a jamais eu la moindre idée de gouvernement, d'administration, de négociation. Il n'a jamais rien connu entre la guerre et l'extermination totale des ennemis, entre l'anarchie et l'oppression, entre la régie vexatoire des propriétés privées et des ménages et le défaut absolu d'administration publique ; et encore ne savait-il faire la guerre qu'à force d'hommes, opprimer qu'à force de tyrannie, et régir qu'à force d'argent.

Il n'éprouva jamais ces besoins doucement énergiques, ces passions physiques intimes et pressantes d'où procèdent ces fières passions morales qui paraissent souvent si supérieures à leur origine. Une inquiétude vague et pénible, effet de son tempérament, était l'unique principe d'activité qu'il renfermait en lui-même. Cette inquiétude le poussait sans cesse hors de lui et l'y rappelait sans cesse. Elle le pressait continuellement de chercher des secours contre lui-même et non des jouissances ; des sujets de distraction et non des sujets d'affection.

Incapable de s'attacher à rien, Robespierre s'aima d'abord exclusivement : mais bientôt il devint ennemi de tout le monde, et alors il perdit la faculté de s'aimer lui-même : il eut besoin du malheur général et ne sut plus où trouver le bonheur.

Il est faux qu'il ait eu l'honneur d'aimer les femmes ; au contraire, il leur a fait l'honneur de les haïr. S'il les eût aimées, eût-il été cruel ?

Il est faux qu'il ait aimé la gloire. A la vérité, au sortir du collége, il contracta dans le pugilat du barreau un besoin de spectateurs et d'applaudissements auquel son mal-être l'avait préparé. Mais ce besoin est bien différent de l'amour de la gloire. Toujours avide de suffrages bruyants, qu'a-t-il fait pour obtenir des suffrages honorables ? il aimait uniquement

le bruit dont il était l'objet, parce qu'il était placé au centre de celui-là, et qu'il n'y en avait pas de plus propre à l'étourdir.

Il est faux enfin que Robespierre ait aimé la suprême puissance : il n'était capable ni de l'exercer ni d'en jouir. On suppose qu'il était ambitieux du tribunat dans un temps où il ne songeait qu'à paraître à la tribune. On suppose qu'il aspirait à l'empire, lorsque, occupé à signaler les progrès de sa puissance, comme Octave l'avait été à déguiser les siens, il faisait pour la perdre autant que celui-ci avait fait pour l'augmenter. Il peut avoir eu l'idée confuse et le désir vague d'amener les Français à une soumission superstitieuse pour ses opinions, à une sorte de bigoterie imbécile dont il serait l'objet; mais il n'était pas digne de prétendre à l'obéissance. S'il a désiré paraître roi, ça été précisément par incapacité de l'être, et tout au plus pour qu'un autre ne le fût pas. S'il a ambitionné l'appareil de la puissance, ça été sans aimer la puissance en elle-même, et en vil eunuque qui ne pouvait souffrir de la voir en d'autres mains.

Il a fini sans doute par vouloir la tyrannie suprême; mais c'est parce qu'elle lui était devenue nécessaire pour en soutenir l'insolence : il n'a eu l'audace de l'usurpation que pour ne rien rabattre de l'effronterie de son apparente suprématie.

Je ne prétends pas dire, au reste, que, depuis longtemps, il ne fût jaloux du pouvoir nécessaire pour satisfaire ses vengeances ou ses haines, et que ce pouvoir ne fût pas une tyrannie; mais il le partageait avec d'autres, et il est triste de penser que, s'il se fût borné à celui-là, il l'exercerait encore.

Robespierre ne ressentit jamais que les passions subalternes qui procèdent de l'égoïsme : c'est-à-dire l'envie, la haine, la vengeance; et encore ces passions manquèrent-elles en lui du ressort du courage.

L'envie fut sa passion dominante. Quand, à l'Assemblée constituante, il vit tant de talents embrasser tant de gloire, il fut anéanti. Les réviseurs se déshonorèrent : il respira et il crut les avoir terrassés. Mais Condorcet, les orateurs de la Gironde, Brissot, parurent sur la scène nouvelle : nouvelle crise; ils périrent, et Robespierre respira encore. De tant d'orateurs, Danton seul resta à la tribune : Danton fut accusé : l'envieux Robespierre s'oublia un moment jusqu'à le défendre, mais bientôt, revenu à lui-même, c'est-à-dire à l'envie, il le livra. Il n'eut pas le temps de se tourmenter de la puissance de Marat, qui mourut avant les Girondins; mais obligé de présider à son apothéose, il eut plutôt l'air de le traîner à la voirie que de le porter au Panthéon. Quand il n'eut plus de rivaux de tribune, il se déchaîna contre ceux qu'on y avait applaudis avant lui et qui pouvaient y revenir encore; il se déchaîna contre les hommes de mérite que la modestie avait retenus dans l'obscurité, et que notre indigence en talents pouvait en tirer à la suite : il se déchaîna contre les femmes célèbres par l'esprit ou la figure; contre des femmes vertueuses, parce

qu'elles étaient respectées : contre des courtisanes, parce qu'elles étaient l'objet de quelques empressements : il se déchaîna sur les morts dont on se rappelait encore les noms, dont on lisait les écrits : il proscrivit la mémoire de ceux dont il avait proscrit la tête. Il étouffait au récit de nos victoires, qui prenaient trop de temps dans les assemblées et trop de place dans les gazettes. L'idée de ce Panthéon, où tant de héros avaient pris leur place, et où l'on en a fait une à Marat, l'importunait. Il n'est pas jusqu'à la hache de ses proscriptions qui ne l'eût tourmenté par sa célébrité, si elle n'eût été le terme d'autres célébrités plus incommodes et l'un des soutiens de la sienne. Il n'a ressuscité l'Éternel que parce que l'Éternel est invisible, et qu'en faisant lever tous les yeux vers le ciel, il les éloignait de la terre, où il voulait qu'on n'entendît que sa voix. Jamais hydrophobie n'égala son horreur pour tout ce qui attirait l'attention. L'envie est pour moitié dans les crimes qui l'ont perdu ; et s'il n'eût péri des crimes que l'envie a contribué à lui faire commettre, il serait mort de l'envie même.

Robespierre n'a eu d'autres talents que ceux de ses vices, et n'en a même eu qu'une partie. Quelquefois il a montré des talents oratoires, lesquels ne suffisent pas, à beaucoup près, pour faire un orateur, et il n'a jamais montré le moindre talent d'action.

Son style a toujours été lâche et diffus, sans couleur et sans mouvement. La raison en est simple : toutes ses idées étaient vagues et confuses ; il en avait peu, et elles se reproduisaient difficilement à son esprit. Il y a des gens qui ont cru qu'il était toujours prêt à parler de tout et capable de parler de tout, parce qu'à l'occasion de tout il parlait, non des choses, mais des personnes qui avaient parlé avant lui, et de leurs mauvaises intentions, etc. Robespierre n'avait de net dans l'esprit que les vues de la haine et celles de l'envie. Mais comment s'exprimer avec énergie quand on n'est animé que de passions honteuses ? et avec hardiesse, quand on veut nuire et qu'on est lâche ? On peut être artificieux, adroit, dans le langage des vices abjects : on n'est éloquent que dans l'abandon des grandes vertus, et tout au plus dans celui des vices qui ont de la grandeur. Robespierre posséda éminemment l'art des insinuations perfides, jamais celui de la persuasion franche et de la conviction énergique. Et même, son envie de nuire ne se montra longtemps qu'à travers la crainte d'offenser : il n'attaquait que par derrière ; ses traits étaient empoisonnés, mais il les lançait de si loin et tellement émoussés ou enveloppés, qu'on succombait souvent sans les avoir sentis. A la fin de son règne, à cette époque où il eut le courage d'attaquer de front des malheureux qui n'osaient se défendre, quelquefois il parla en ennemi insolent et cruel, jamais en ennemi supérieur.

Depuis sa mort, un écrivain qui a fait son portrait a avancé qu'il avait le talent de la réfutation : ce mérite est un de ceux auxquels il était le

plus étranger. Ce n'est pas qu'il manquât de logique : il en avait assez pour bien conduire sa pensée ; mais il manquait de la sagacité et des connaissances nécessaires pour pénétrer, décomposer et réduire à sa valeur la pensée des autres. Il est de fait que jamais il ne se mesura avec personne, que toujours il se tenait à côté de la question et qu'il ne s'attachait qu'à l'adversaire.

En 1790 et 1791, il lui était très difficile d'obtenir accès à la tribune, et plus difficile encore de s'y faire écouter quand il parvenait à s'y faire entendre, tant il était obscur et nébuleux, ou fastidieux et léthargique. Jamais il n'aurait fixé l'attention de l'Assemblée, s'il n'eût fixé celle des tribunes ; et jamais il n'eût obtenu celle-ci sans la jonglerie du prophétisme qu'il exerça quand les réviseurs eurent justifié ses précédentes déclamations, et surtout sans l'adulation dans laquelle il se vautra devant les tribunes. C'est par cette jonglerie et cette bassesse qu'il a réussi à former l'espèce de confrérie avec laquelle des gens plus habiles ont fait cette faction dont il a été l'orateur sans en être le chef. Toujours flasque dans ses discours, il pouvait à peine soulever l'opinion ; il ne lui appartenait ni de remuer ni de déterminer les volontés. Et à quoi sert le langage d'un factieux, si l'on n'y peut joindre le langage et surtout l'accent du séditieux ? l'un ne fait que préparer les succès de l'autre.

Comment Robespierre aurait-il eu l'énergie de la parole, étant paralytique quand il fallait agir ? Qui de nous l'a jamais vu en action ? Je ne parle pas seulement des moments de péril, où il se tenait caché, mais aussi des circonstances les plus calmes. Il est bien remarquable que cet homme dont on a tant parlé depuis six ans, qui paraît avoir seul porté le poids de la mission de deux assemblées nationales, n'ait pas mis une seule ligne dans quarante volumes de lois émanées de ces deux assemblées : et même dans les mesures révolutionnaires qui ont été prises depuis deux ans, il n'y en a pas une de son invention, quoique plusieurs aient mérité son étroite adoption.

La Bastille et le despotisme sont tombés en 1789 ; une constitution a été faite en 1790 ; la Belgique envahie en 1792 ; la royauté abolie, la république établie, la faction des réviseurs dispersée, celle de la Gironde abattue, la superstition détruite, le gouvernement révolutionnaire établi, une armée formidable créée, une flotte nombreuse équipée, la Belgique une seconde fois conquise : Mirabeau, Barnave, Lafayette, Condorcet, Vergniaud, Brissot, Chaumette, anéantis ; enfin la tyrannie de Robespierre même établie, cimentée, exercée... et Robespierre n'a eu aucune part à ceux de ces événements qui sont purement glorieux, et n'a contribué qu'en subalterne à tous les autres.

Outre qu'il était incapable de faire, il était inhabile à se servir de la chose faite : aussi était-il ennemi né de toute organisation. Il n'existait aucune institution qui, selon lui, ne fût contraire aux principes, par cela

seul qu'elle existait. Il avait besoin, dans sa double impuissance, que toute la machine sociale s'écroulât, que toute ressource parût impossible, que le salut public fût entièrement désespéré, pour paraître nécessaire sans être dans l'obligation de se rendre utile, et régner sans se mouvoir sur un peuple hébété par le malheur et convaincu qu'il n'a désormais à demander à son chef que des regards.

Ce sont des événements étrangers aux combinaisons de Robespierre qui expliquent la fortune si extraordinaire de cet homme si commun. C'est parce qu'il n'a rien fait pendant que les circonstances travaillaient pour lui qu'il a acquis cette puissance d'un an qui, à la vérité, fait un siècle de crimes. S'il paraît avoir été constant dans ses vues, c'est qu'il n'en eut aucune. S'il paraît avoir été longtemps un factieux puissant, c'est qu'il ne fut longtemps qu'un orateur de faction. S'il paraît s'être élevé sur tant d'hommes de talents divers, c'est qu'ils se renversèrent les uns sur les autres et qu'il resta seul debout dans l'arène ; et il ne resta debout que parce qu'il n'avait ni marché ni agi. Et si l'on fixa alors les regards sur lui, ce ne fut que parce qu'il avait interdit la concurrence à tout autre, et qu'il était en possession de parler depuis cinq ans, et qu'il avait toujours dit la même chose, et que les choses qu'il avait dites, ayant été inspirées par la haine, la vengeance et l'envie, étaient malheureusement devenues autant de prophéties. Une seule fois, dans toute sa vie, il voulut marcher : il a fait un pas, un seul pas, sans appui, sans précurseur, sans guide, et ce pas l'a conduit... à la mort.

Construisez une machine humaine faible et lâche ; animez-la de la passion de l'envie, placez-la dans les circonstances où s'est trouvé Robespierre, et vous recommencerez Robespierre.

On l'appella d'abord le patriote Robespierre, ensuite l'incorruptible Robespierre, ensuite le vertueux Robespierre, ensuite le grand Robespierre ; le jour vint où le grand Robespierre fut appelé tyran, et, ce jour-là, un sans-culotte, le considérant étendu sur un grabat au Comité de sûreté générale, dit : *Voilà donc un tyran, ce n'est que ça?*

Tout homme instruit s'indigne contre l'indignation publique quand il entend les dénominations qu'elle donne à Robespierre : il n'en est pas une qui ne soit une faveur. Il ne fut ni un Sylla, ni un Catilina, ni un Octave, ni un Cromwell. Tous ces hommes furent des guerriers ; plusieurs d'entre eux furent d'habiles usurpateurs : Robespierre ne fut pas même un Néron ; quoique Néron soit mort en lâche, Néron fut au moins hardi gladiateur. Robespierre sera-t-il nommé Catilina, parce qu'on vit près de lui des Cethegus pour intriguer ; Octave, parce qu'il eut un Antoine à immoler ; Sylla, parce qu'il eut des Mallius pour corrompre les armées ; Cromwell, parce qu'il eut des Vane pour pérorer ; Néron enfin, parce qu'il eut des Anicetus pour assassiner? Ah ! souffrez donc que les dévotes l'appellent un Dieu, puisqu'il eut aussi son paralytique pour marcher à ses côtés.

On ne varie pas moins sur le titre politique qu'il convient de lui donner. Il ne fut ni dictateur, ni empereur, ni roi, ni protecteur, ni triumvir, ni tribun. Il fut l'Appius des décemvirs ; et il se trouva des Clodius qui, pour lui plaire, jetèrent, non dans ses bras, mais sur l'échafaud, une autre Virginie.

Quelques gens pensent que Robespierre fera une grande figure dans l'histoire : ce n'est pas Robespierre qui est remarquable dans l'époque présente de la République française, c'est la République française devant Robespierre. L'histoire dira peu de chose de ce monstre : elle se bornera à ces paroles :

« Dans ces temps, tel fut, à l'intérieur, l'avilissement de la France, qu'un jongleur sanguinaire, sans talent et sans courage, nommé Robespierre, fit trembler tous les citoyens sous sa tyrannie. Tandis que douze cent mille guerriers versaient leur sang aux frontières pour la République, il l'a mise à ses genoux par ses proscriptions. Elle y était encore, quand des mains vengeresses la délivrèrent de sa tyrannie ; et alors même qu'elle applaudissait à sa chute, elle n'osait encore se relever de toute sa grandeur. »

Quelle que soit l'énergie de cet écrit, l'action de Merlin contre Robespierre serait demeurée incomplète, si, aux paroles qui précèdent, ne s'était jointe sa coopération au 9 thermidor. Permis aux partisans des Jacobins de la juger également haineuse ! On en trouve les détails dans les Mémoires du Conventionnel Monnel. Ces mémoires, publiés sous la Restauration, ont subi à peu près le même traitement que ceux de Levasseur ; mais tombés en moins bonnes mains, ils s'en sont cruellement ressentis. Le manuscrit de Monnel a été remanié par un homme de lettres, nommé Alexandre Martin, auteur d'une multitude d'ouvrages de pacotille, qui, pour augmenter l'intérêt de celui-ci, l'a décoré d'une préface romanesque ; et pour surcroît, l'éditeur, en vue du débit, a exigé que les mémoires de ce malheureux homme fussent présentés au public sous un titre à effet : *Mémoires d'un Prêtre régicide* ; ce qui leur a, en effet, assuré une place dans les catalogues de presque tous les cabinets de lecture. Merlin, qui était en relation avec cet éditeur, lui avait donné, sur le 9 thermidor, des notes qui ont été utilisées par le metteur en œuvre, et l'histoire de

la célèbre journée est effectivement retracée dans l'ouvrage avec des particularités que l'on chercherait vainement ailleurs. Il se rencontre aussi dans les mémoires de Monnel des renseignements intéressants sur divers autres points, et il serait à souhaiter que l'on en publiât une édition critique en leur restituant leur vrai titre.

LA REDDITION DE MAYENCE.

« Merlin, fameux par la capitulation de Mayence, plus que soupçonné d'en avoir reçu le prix. » (Extrait des papiers de Robespierre.) (1)

M. de Lamartine, dans son Histoire des Girondins (t. VIII, p. 231, 1re édit.), relate cette phrase sur Merlin sans autre commentaire que les paroles suivantes : « Les notes de sa propre main (de Robespierre) révèlent sa continuelle méditation sur les caractères et les antécédents des hommes qu'il se préparait à écraser avec les comités ou à élever au gouvernement. »

M. Villiaumé, dans son Histoire de la Révolution, est beaucoup plus formel. Voici ce qu'il dit (t. III, p. 145, 146) : « Tandis que la trahison livrait aux Anglais Toulon, elle livrait Mayence aux Prussiens... Merlin de Thionville lui-même fut soupçonné de trahison. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il vécut depuis ce moment avec un grand luxe ; et comme il était, au surplus, d'une immoralité cynique, on pensa qu'il reçut de l'or du roi de Prusse. »

M. Buchez (Hist. parlem., t. XXXVI, p. 29) découvre au delà des motifs de vénalité des motifs d'une nature bien plus extraor-

(1) La date de cette phrase se découvre par le passage suivant, placé à côté, et relatif à l'attitude de Bourdon à la fête de l'Être suprême : « Il faisait remarquer avec affectation à ses collègues, les marques de faveur que le peuple me donnait, etc. »

dinaire : « Si Merlin, dit-il, recueillait de ses amis quelques flagorneries pour s'être battu plusieurs fois en simple soldat, l'opinion publique lui reprochait d'avoir manqué de véritable courage en aimant mieux rendre Mayence que d'endurer la moindre privation... On savait la réponse de Merlin aux condoléances que Thirion lui adressait sur le désagrément qu'il avait dû éprouver en mangeant du cheval mort, des chats et des rats : « Imbécile, avait-il dit, nous mangions du bon brochet du Rhin. »—Ainsi le vrai courage, suivant cet historien-ci, consiste à savoir se passer de faire bonne chère, et Merlin, ne l'ayant point eu,.... rendit la place quand les brochets du Rhin furent épuisés !

Merlin, qui ne se doutait pas du chemin que ferait après lui la phrase de Robespierre, n'y a jamais répondu. Il se contentait, lorsqu'on lui en parlait, de lever les épaules avec mépris. S'il est difficile d'imaginer une calomnie plus atroce, il n'est pas moins difficile, en effet, d'en imaginer une plus absurde. La place capitula, non sur une décision de Merlin, mais, conformément aux usages de la guerre, sur une décision du conseil de défense, signée de tous les officiers généraux de l'armée, Aubert-Dubayet, Doyré, Haxo, Kléber, Schaal, Vimeux ; et l'or n'aurait pu atteindre Merlin sans atteindre à la fois tous ces nobles militaires et l'austère Reubell, son collègue, qui lui feraient rempart de leurs personnes contre l'accusation, s'il en avait besoin.

Mais Merlin, qui jouissait de tant d'influence sur le conseil de guerre, n'en a-t-il pas tout au moins abusé ? On a déjà vu que, le 20 juillet, le conseil de guerre ayant ouvert les dernières négociations avec l'ennemi, Merlin faisait inscrire sur les procès-verbaux sa magnanime protestation en faveur des patriotes mayençais, déclarant qu'il ne signerait pas la capitulation tant que le roi de Prusse leur refuserait sauve-garde. Je puis y ajouter que, le 10 juillet, le général en chef, alarmé des progrès de l'attaque et de l'insuffisance des ressources de la place, ayant fait au conseil de défense un premier exposé de situation qui laissait entrevoir la nécessité prochaine d'une capitulation, Mer-

lin, loin d'y incliner, fit consigner à la séance suivante, sur les procès-verbaux, les observations contradictoires dont voici le commencement :

Observations rapides du commissaire de la Convention nationale, Merlin, sur le mémoire du général en chef présenté au Conseil de guerre le 10 juillet 1793, l'an II de la République et quatrième mois des blocus, siége et bombardement de Mayence.

« Je prie les membres du Conseil de guerre de dire leur opinion sur cet » exposé, d'en redresser les erreurs, d'y ajouter les modifications qu'ils » jugeront convenables, et de permettre qu'il soit inscrit dans le registre » des délibérations. » (Conclusion du mémoire du général en chef.)

Le général ne consulte pas, sans doute, les membres du Conseil sur la question de savoir si *le moment de capituler avec l'ennemi est arrivé.*

Tout m'engage à le croire ; ses connaissances militaires, l'existence même d'une loi précise, et la situation où nous nous trouvons, tracée dans le mémoire même du général. Le général n'a donc pour tout objet que de recueillir les lumières du Conseil afin de tirer le meilleur parti de notre position et de trouver les moyens de prolonger le plus longtemps possible une noble résistance qui doit sauver la patrie en annihilant une grande partie des forces des Confédérés. Ainsi, nous devons nous borner à envisager notre situation :

1° Relativement à la défense de Mayence quant à sa défense extérieure et à sa défense souterraine ;

2° Quant à celle du corps de place.

3° Nous devons voir quel est l'esprit, l'espoir et la force de la garnison assiégée ;

4° L'état actuel des subsistances, des munitions, des médicaments, etc.

5° La capitulation à laquelle il faudrait en venir, en dernière analyse, dans le cas où une armée française ne viendrait pas nous secourir.

1° La défense extérieure de Mayence est encore tout entière. Au 10 de ce mois nous étions maîtres de nos ouvrages de campagne, et, dans ce moment, nous possédons encore les redoutes de Salzbach, sur lesquelles, par extraordinaire, la gauche de la tranchée de l'ennemi vient s'appuyer ; de manière que, si la force de la garnison le permettait, nous pourrions fortifier notre droite sur ce point et nous mettre à couvert de toute attaque dans cette partie par le vallon de Dalheim et Remondis, l'ennemi agissant trop prudemment pour couper ses lignes à Salzbach, pour laisser l'intermédiaire et le couvrir après Belzeneim.

Quoi qu'il arrive, nous sommes dans tous nos forts, et les coupures ordonnées par le général en chef forceront l'ennemi à prendre ces forts l'un

après l'autre avant d'attaquer le corps de place. Les défenses souterraines existant anciennement sont, ou augmentées par de nouvelles branches, ou ét..gées. La prise du fort doit encore coûter infiniment de monde, et des meilleures troupes de l'ennemi.

2° Le corps de place est armé. Sa défense est complete, excepté où il paraît que l'ennemi n'attaquera pas. D'ailleurs on peut escarper Remondis et faire des cunettes, si l'on avait quelques indices qui annonçassent des projets de l'ennemi sur cette partie.

Il résulte du mémoire du général, dans lequel je puise ce que je dis comme sur le terrain, que nous sommes encore entiers du côté de la défense....

Je n'ai malheureusement que les premiers feuillets de cette réponse, mais ils suffisent. Si ce n'était faire trop d'honneur à de tels mensonges que de les trop réfuter, je pourrais encore remarquer combien il serait singulier que, lorsque Merlin se retrouva en 95 sur le Rhin, en face de la diplomatie prussienne qu'il cherchait à contrecarrer, le cabinet de Berlin ne se fût pas souvenu de la méthode qui lui avait si bien réussi deux ans auparavant pour le conquérir, d'autant qu'il aurait vraisemblablement suffi pour l'assouplir de lui remettre en mémoire ses précédents.

De tous ses souvenirs de guerre, ceux qui revenaient le plus volontiers à l'esprit de Merlin étaient ses souvenirs de Mayence. C'est à Mayence qu'il avait fait ses premières armes et connu pour la première fois les héros. Dans son extrême vieillesse sa pensée s'y promenait continuellement, et il se plaisait à répéter avec un certain orgueil les divers épisodes de cette défense à laquelle il avait eu une si grande part. Oublié par ses contemporains, obscur, délaissé, il se relevait à ses propres yeux en se retraçant ces nobles images dans lesquelles il ne trouvait devant lui qu'honneur et dévouement. Non-seulement sa conversation en était remplie, mais j'ai rencontré dans ses papiers quantité de feuillets commencés de sa dernière écriture, sur lesquels se lisent des lignes inachevées sur cette partie de sa vie : je consigne ici, par hommage envers sa mémoire, les plus complets.

... Le général Kalkreut arriva à l'heure indiquée avec le roi de Prusse actuellement régnant, le prince Louis, le duc de Weimar, etc. Le couvert était posé sur le gazon entre les avant-postes. Un piquet de cinquante chasseurs à cheval de la légion des Francs, commandé par le colonel Marigny, était en bataille, à portée de carabine, du coté de la ville, et cinquante hommes de Wurmser du côté de l'ennemi, moins pour veiller sur nous que pour empêcher les officiers trop curieux de s'approcher. Les représentants du peuple Reubell et Merlin de Thionville, les généraux Doyré, commandant la place, Dubayet, Kléber, etc., reçurent les généraux ennemis. On s'étendit sur l'herbe un peu labourée par les boulets, et l'on fit honneur au banquet, surtout au vin de Champagne. La conversation s'engagea plus particulièrement entre le Prince royal et Reubell : elle paraissait rouler sur la politique générale de l'Europe; le prince Louis et Merlin parlaient de guerre. Qui aurait pu fermer les yeux sur la ville et les camps des puissances coalisées se serait cru dans une réunion d'amis qu'aucun grand intérêt ne divisait. Au nombre des officiers d'ordonnance, on remarquait un très joli militaire, sous-lieutenant dans le beau régiment des hussards rouges d'Ébey ; il pouvait avoir de seize à dix-sept ans : c'était un émigré français, armé contre sa patrie... M. le duc de la Roche-Aymon, aujourd'hui pair de France, lieutenant général des armées du roi, etc., etc.; et Merlin... le prie d'attester la vérité de ce récit.

... Le général fit ce que je demandais, et Kléber partit. Nous eûmes bientôt de ses nouvelles : il se créa une petite marine, qu'il cacha dans une anse : il se créa de la même manière une compagnie de mariniers recrutée parmi les habitants de Bingen et des environs : et un beau jour de carnaval, MM. les officiers prussiens étant à danser sur la rive droite, à l'auberge du Cheval blanc, Kléber passe le Rhin à minuit, surprend les sentinelles, tombe sur la garde, et fait prisonniers MM. les officiers, au nombre de dix, console les dames, et les laisse se retirer en leur offrant ses excuses d'avoir ainsi troublé leur fête. Ses prisonniers, tant officiers que soldats, au nombre de cent, ainsi qu'une pièce de trois et un obusier, arrivèrent le lendemain à Mayence.

... Boisgérard, officier distingué du génie, celui-là même qui servit si utilement Moreau dans sa mémorable retraite, avait été visiter ses positions, et ils avaient concerté un plan de défense Kleber le fit exécuter par sa troupe au milieu de l'hiver le plus rigoureux. Cependant jamais aucune plainte n'arriva contre lui ; ses grenadiers du Calvados presque tous de

Caen, n'avaient jamais été employés à de pareils travaux : plusieurs succombaient de fatigue ; jamais on ne les entendit accuser leur commandant. Au contraire, ils s'empressaient tous d'exalter sa justice et de vanter son activité.....

Depuis Mayence, nous étions à cheval, marchant en tête de la colonne. Arrivés aux avant-postes de l'armée française, M. Hohenlohe, commandant du détachement de hussards saxons, s'approcha de moi et me demanda l'ordre de nous quitter, ainsi qu'une attestation de bonne conduite. Après une courte délibération, à laquelle, outre mon collègue, prirent part les généraux Dubayet, Kléber, Beaupuy, Vimeux, nous lui délivrâmes l'attestation qu'il avait bien méritée par ses soins empressés et l'excellente discipline de son détachement, et les Saxons s'en retournèrent à leur armée. Plusieurs jeunes officiers auraient voulu nous suivre ; ils parlaient le français comme l'allemand, croyaient à une paix prochaine, et brûlaient du désir de voir Paris, devenu le séjour d'un peuple libre. Cependant un poste français vint nous reconnaître. Bientôt nous fûmes complimentés par les chefs de l'armée, et par les autorités constituées qui venaient au-devant de nous avec des palmes et des couronnes. Un cri général se faisait entendre : « Vive la République ! Vive la garnison de Mayence ! » On nous plaignait. Pourquoi, disait-on, avoir tant tardé à vous secourir ? On a fait quatorze lieues en quinze jours En entrant dans la ville, la colonne mayençaise trouva des tables dressées sur la place par les soins de la municipalité et du district, et la journée s'acheva dans les épanchements de la plus intime confraternité. Le même jour, à neuf heures du soir, Reubell et moi nous partîmes pour Metz, afin de faire donner les ordres nécessaires pour la subsistance de l'armée, qui devait y séjourner jusqu'à la réception des ordres du ministre de la guerre. Nous fûmes accueillis partout, sur notre passage, par les démonstrations de l'estime et de la reconnaissance de nos concitoyens, et, n'ayant aucune appréhension de l'orage qui grondait sur nos têtes, cette récompense nous faisait oublier tant de fatigues et de dangers supportés depuis quatre mois pour la gloire et le bonheur du pays. A Thionville, je logeai chez moi, où je revis pour la dernière fois mon vieux père, et j'y laissai les ordres nécessaires pour que ma femme, mon fils âgé de cinq ans et ma fille de deux, que j'avais ramenés à Thionville en me rendant à l'armée, vinssent me rejoindre à Paris. Le lendemain, de bonne heure, nous arrivâmes à Metz. Nous convoquâmes aussitôt une assemblée générale de l'administration du département, laquelle eut lieu le soir même. Tout le monde s'empressa de concourir aux mesures propres à témoigner à l'armée de Mayence la reconnaissance publique, et l'on allait lever la séance, quand le citoyen Lajeunesse, secrétaire général, m'adressant la parole, me demanda à voix

basse, et comme en confidence, pourquoi on avait rendu Mayence au moment où la place allait être secourue. Étonné, indigné, je lui dis, en le regardant d'un air à la fois menaçant et méprisant : « Tu m'interroges, je crois ? » Mais cette simple question avait ouvert mon âme au soupçon : je me hâtai de lever la séance, et à peine rentré à l'auberge, je communiquai mes réflexions à mon sage et prudent ami. Nous convînmes d'envoyer chercher des chevaux de poste, et de partir à l'instant même pour Paris, où nous arrivâmes le surlendemain matin. Nous descendîmes de voiture à la porte même de la Convention. Reubell se rendit au Comité de salut public, et j'entrai à l'Assemblée. Je portais le costume que je n'avais pas eu le temps de changer depuis mon départ de Mayence. Mes cheveux, ma barbe et mes moustaches me couvraient la figure : un chapeau militaire dont la forme était recouverte d'une croix d'acier bruni, un habit de canonnier d'artillerie légère, un gilet rouge, un pantalon de daim, des bottes à la hussarde, le sabre à la ceinture, le tout en très mauvais état. La sentinelle refusait de me laisser entrer. La séance n'était pas encore ouverte, mes collègues s'approchèrent et me reconnurent. Cent voix s'écrièrent : « C'est Merlin ! » Les applaudissements réitérés de la salle et des tribunes, mille questions, mille embrassements, me poursuivent dans la salle : la joie éclatait dans la plaine comme sur la montagne. Cependant Thuriot, qui croyait que je savais ce qui s'était passé et qu'un décret surpris à l'Assemblée ordonnait d'arrêter et de conduire à la barre les généraux de l'armée, m'exprimait son regret ainsi que le plaisir qu'il éprouvait de voir que le décret allait être rapporté ; j'écoutais, et à peine comprenais-je. D'autres, les larmes aux yeux, me disaient : « Hier encore, on assurait que, n'ayant pas voulu survivre à une capitulation honteuse, tu t'étais jeté dans le Rhin. » Mille autres discours pareils. Je n'avais pas le temps de me recueillir, de fixer mes idées, d'y mettre de l'ordre. Cependant Reubell, avec son air calme, entrait dans la salle, au milieu des membres du Comité du salut public, et le Président montait au bureau. Ici je n'ai d'autre ressource que de renvoyer au Moniteur, quoiqu'il n'ait pas rendu mes paroles avec beaucoup d'exactitude. Il appartenait alors à la Montagne, c'est-à-dire au parti (1)... (La dernière phrase interrompue.)

(1) Il est en effet sensible que le discours est très imparfaitement rendu, et l'on peut même croire que certaines expressions y ont été introduites, sans qu'elles aient été prononcées, confirmation de ce que l'on sait d'ailleurs par la publication des papiers de Robespierre touchant la méthode employée à cette époque pour les comptes rendus des séances ; mais on peut juger de l'impression que ce discours causa, et par les vifs applaudissements relatés par le Moniteur, et par le nouveau décret que rendit immédiatement la Convention, et par ce qu'en disait Lacroix, cinq jours après, à propos des attaques de Montaut : « Vous avez entendu Merlin dont le récit vous a arraché les larmes des yeux. »

LA DÉNONCIATION DE HENTZ.

Il s'est élevé, à l'occasion de Hentz, des impressions défavorables à Merlin, principalement parmi ses compatriotes. On lui a reproché d'avoir dénoncé et livré à la proscription un des patriotes de la Moselle, son collègue dans la députation du département, dans la municipalité de sa ville, son ami. Je crois qu'il suffit pour toute réponse de réveiller ici l'histoire.

Hentz, ancien commis aux vingtièmes, avait été nommé maire de Thionville aux élections de 1790, en même temps que Merlin y était nommé premier officier municipal. L'année suivante, ayant abandonné ces fonctions pour celles de juge de paix du canton de Sierck, il avait trouvé moyen d'y faire quelque bruit à propos de l'arrestation d'émissaires de Coblentz déférés par lui à l'Assemblée législative. Élu à la Convention, il s'y rangea du côté de Robespierre ; et investi de sa confiance, il parut précisément à la suite de Merlin en Vendée et sur le Rhin. Le contraste des deux hommes était celui du jour et de la nuit. Les populations auxquelles Merlin avait appris à connaître l'éclat de la valeur et de la fermeté purent apprendre sous son successeur ce qu'est la bassesse unie à la férocité ; car si le premier mérite de prendre place à côté de Kléber, l'autre est à côté de Carrier.

C'est ce même Hentz qui, envoyé dans les Ardennes en compagnie de Levasseur, s'était avisé, dans son zèle démagogique, de frapper d'incapacité à toutes fonctions municipales ce qu'il

nommait dans son style trivial « avocats, scribes, et autres gens à écritoires », déclarant guerre ouverte, suivant son propre rapport, « à tous les ci-devant chapeaux noirs » ; ce qui ne l'empêchait pas d'écrire à la Convention, dès le surlendemain du 9 thermidor, de Thionville, où il était alors en mission, pour féliciter la République de sa victoire.

Après l'expulsion de l'armée vendéenne, il avait été l'un des commissaires chargés de la pacification du pays, et à force de sévices, il était parvenu à ranimer cette malheureuse province évanouie dans le sang. C'est sous lui que le général Turreau avait réalisé son plan d'extermination et d'incendie. En une seule fois, d'après ses ordres, deux mille sept cents hommes qui avaient mis bas les armes sur la foi de l'amnistie avaient été exécutés. « Vous saurez, disait Lofficial à la Convention, que c'est à Hentz et à Francastel que vous devez cette guerre interminable. » La société populaire d'Angers avait également élevé ses plaintes contre lui : « La marche tenue à Nantes par Carrier, disait-elle, a été suivie par Hentz et Francastel dans notre commune. »

Dès le 3 octobre, un premier examen de la conduite de Hentz avait été proposé à l'Assemblée, et renvoyé par elle à ses comités. Il faut lire les excuses présentées à cette occasion par cet homme, pour avoir idée de son ineptie et de sa bassesse. On lui oppose, dit-il, un arrêté signé de lui pour brûler soixante villages ; mais il a dit, au contraire, au général : « Tu ne brûleras que ce qui est indispensable pour la destruction des brigands. » Il a si attentivement veillé aux intérêts de l'innocence, qu'il a pris un arrêté « pour inviter les bons citoyens à se réunir à vingt lieues des départements ravagés, afin d'isoler les brigands et de les détruire avec plus de facilité. » On fait injure à son cœur en l'accusant : il a parcouru toute la Vendée, et n'a jamais vu égorger un seul homme !

Envoyé en juillet 1794, à l'armée du Rhin, au moment où cette armée reprenait l'offensive, il avait transporté sur le sol conquis ses habitudes de la Vendée. Pour y propager l'amour

de la France et de la République, il y promenait la terreur et l'incendie. Il faut croire qu'il s'établit, pour leur châtiment, dans le cœur des hommes qui se sont une fois accoutumés à outrager l'humanité, une furie qui les anime et ne les quitte pas; amené dans le Palatinat à la suite de nos victoires, et s'y rappelant vraisemblablement les atrocités de Louis XIV, il voulut s'y donner les mêmes satisfactions; et, à l'imitation du monarque qui, sans autre raison que de ne pas laisser un tel joyau dans les mains de ses ennemis, avait fait brûler la ville de Spire, il imagina de brûler la ville de Coussel.

Coussel est une jolie petite ville située entre Spire et Sarrelouis, sur un des affluents de la Nahe, au milieu des verdures qui garnissent les dernières pentes des Vosges. Hentz, quinze jours après son arrivée, informé par des ouï-dire que, dans cette ville tout allemande, l'opinion était favorable aux Allemands, et que l'on en avait vu sortir de faux assignats, la confondant même peut-être, par erreur de noms, comme on peut le conjecturer d'après les termes de son arrêté, avec la commune de Cussell, du pays de Trèves, précédemment accusée au même titre, sans instruction préalable, sans entendre aucun témoin, sans être seulement venu sur les lieux, la condamne de sang-froid, fait placarder son arrêté dans les villes d'alentour, et avant même d'en avoir donné connaissance à la ville infortunée, y envoie de la troupe et la fait mettre en cendres. J'ai sous les yeux un exemplaire de cette infâme affiche, imprimée à deux colonnes, l'une en français, l'autre en allemand, sur mauvais papier gris; et, je l'avoue, mon cœur frémit en y lisant en tête ces mots sacrés : « Au nom du peuple français. » La date, qui est inscrite au-dessous, 7 thermidor, annonce heureusement la proximité de la justice. Voici le texte :

Au nom du peuple français.

Pirmasens, le 7 thermidor, l'an 2e de la République une et indivisible.

Le Représentant du peuple envoyé près les armées du Rhin et de la Moselle, instruit qu'il existe dans la ville de Couselle, pays de Trèves, des

fabricateurs de faux assignats qui sont tolérés et protégés par les habitants de cette ville, et que c'est de là que provient l'émission désastrueuse (*sic*) de faux assignats dans la République : après avoir consulté le général en chef de l'armée de la Moselle, qui a assuré que l'existence de cette ville n'est pas nécessaire aux opérations militaires des armées de la République ;

Arrête ce qui suit :

La ville de Couselle s'étant, dans toutes les circonstances, montrée l'ennemie de la République et l'amie dévouée de ses ennemies (*sic*), et notamment des Prussiens, ***sera brûlée.***

Le général en chef de l'armée de la Moselle fera mettre incessamment le présent arrêté à exécution, et donnera les ordres nécessaires à cet effet.

Signé Hentz.

On va voir maintenant, d'après une touchante pétition des habitants à la Convention, quelles furent les suites de ce monstrueux arrêté .

Citoyens,

Nous ignorons, et doutons même très fort, si vous êtes instruit du sort terrible que la malheureuse ville de Coussel a essuyé le 26 juillet passé. Ce jour-là, quelques mille Français, sous les ordres du général Renault, avec du canon, occupèrent les hauteurs qui dominent la ville, où il entra en même temps un nombreux détachement de cavalerie et d'infanterie, dont le commandant, après avoir ordonné aux habitants de se rassembler sur la grande place, leur fit notifier qu'ils eussent tous, sans distinction d'âge ni de sexe, à quitter la ville dans une demi-heure, sous peine d'être fusillés. Intimement convaincus que la ville n'avait rien fait qui pût attirer le courroux de la République sur elle, nous nous informâmes des motifs de cet ordre si sévère. Quelques soldats prétendirent que c'était pour une visite domiciliaire, ce qui engagea une partie des habitants à s'éloigner tranquillement sans prendre la moindre chose de leurs effets avec eux : mais d'autres, imaginant qu'il devait y avoir une autre raison, restèrent pour s'en instruire et pour tâcher de fléchir le commandant, qui garda le silence sur le premier point et fut inexorable sur le second. Vingt minutes étaient déjà passées sur la demi-heure lorsqu'enfin un officier compatissant nous dit que la ville serait brûlée et que nous ferions mieux d'employer le peu de temps restant à sauver encore quelque chose hors de la ville qu'à faire des représentations inutiles. Alors seulement le commandant confirma

ce que l'officier venait de dire, en ajoutant qu'on nous brûlait pour raison de trahison et de faux assignats. Il fut impossible de tirer d'autres éclaircissements de lui, et il refusa même de différer l'exécution jusqu'au retour d'une députation que nous voulions encore envoyer au général, éloigné d'environ un quart de lieue, pour obtenir, sinon la révocation de l'ordre, du moins un petit délai de quelques heures pour pouvoir emporter nos meilleurs effets. Il défendit aux habitants d'emmener leurs bestiaux, qu'il fit emmener par les soldats ; et même, avant que cela fût fait par toute la ville, juste à la trentième minute à compter de la première notification de l'ordre aux habitants de sortir de la ville, il fit donner par un coup de canon le signal de l'incendie. Des malheureux habitants qui se trouvèrent encore dans la ville, quelques-uns périrent par les flammes, les autres furent chassés et pillés, et le feu mis à chaque bâtiment : de manière que, comme tous les foins et grains étaient rentrés, toute la ville, en moins de six minutes, fut en plein feu, et les habitants réduits complètement à la mendicité : car ceux mêmes qui eurent assez de présence d'esprit et de bonheur pour emporter quelque chose furent pillés hors de la ville par les hussards et les volontaires nationaux répandus dans les chemins et les champs.

Ce ne fut que le cinquième jour après cette expédition inouïe que le représentant Hentz près l'armée du Rhin et de la Moselle nous fit communiquer l'arrêté ci-joint, daté de Pirmasens le 7 thermidor, qui contient en même temps l'ordre de nous brûler et les prétendus motifs de notre condamnation.

Nous voulons croire que, dans l'état de révolution où la France se trouve, il est parfois conforme à la prudence, et même nécessaire, de négliger dans la manière de procéder sur les crimes commis contre la nation les formalités usitées ailleurs. Mais d'abord cette maxime, très juste peut-être en France, ne saurait, de droit, être appliquée à une ville située hors des limites de la République, non encore incorporée ni réunie à la France, et qui, à cause de sa situation, est occupée tantôt par les Français, tantôt par leurs ennemis. Ensuite, si même la République était intentionnée d'étendre ses frontières jusque sur notre contrée, et si, dans cette supposition, on voulait soutenir que la ville et les habitants de Coussel pouvaient et devaient être jugés d'après les lois révolutionnaires que les Français se sont imposées volontairement, nous croyons pourtant pouvoir dire hardiment qu'aucune loi révolutionnaire ne saurait dispenser de ce principe de droit naturel universellement reconnu, de ne condamner ni punir un accusé sans l'avoir préalablement entendu, à moins de vouloir pécher grièvement contre la justice, et commettre un vrai crime contre les droits de l'homme, déterminés et défendus avec tant de générosité et d'énergie par cette même nation au nom de laquelle notre ville a été détruite et ruinée de fond en comble.

Or, avant la destruction de notre ville, on nous a si peu entendus sur les prétendus crimes mis à notre charge, que nous ne savions même à quelle raison l'attribuer, jusqu'au quatrième jour après, où il plut enfin au représentant de nous dire que nous étions, à ses yeux, fauteurs de fabricateurs de faux assignats dont nous avions inondé l'intérieur de la République, et qu'il nous avait fait brûler, non pas précisément pour cela, mais à cause que notre ville s'était montrée dans toutes les circonstances l'ennemie de la République et l'amie dévouée de ses ennemis, et notamment des Prussiens.

L'accusation, comme vous voyez, est si vague, que malgré la facilité d'attaquer en général ce décret si décousu, si peu concluant, et qui présente des nudités sur tous les points, il est pourtant difficile de se défendre contre les crimes y énoncés, vu que l'inculpation est trop générale et n'appuie sur aucun fait... Si le représentant avait voulu se donner la peine d'approfondir ce point d'accusation (les faux assignats), comme il le devait, il aurait trouvé que les habitants du malheureux Coussel n'étaient et ne pouvaient être raisonnablement coupables à cet égard. Dans notre petite ville, il n'y a jamais eu d'imprimerie, pas même un artisan qui sût graver des caractères de lettres, bien moins quelqu'un assez adroit pour oser contrefaire des assignats. Il aurait donc fallu que de pareils faussaires fussent venus de l'étranger, et qu'on les eût tolérés et protégés chez nous.

Nous ne voulons point mettre le représentant dans l'embarras en lui demandant quels sont ces falsificateurs, quand et comment ils ont été reçus et protégés par nous : nous observerons seulement que notre ville, depuis le commencement de la guerre présente, s'est toujours trouvée au milieu du théâtre de la guerre et presque constamment dans les mains des Français, surtout depuis l'enlèvement de nos otages, époque où, pour la première fois, nous avons été obligés d'acquérir des assignats pour leur entretien. Dans les intervalles, il y avait parfois des troupes allemandes, mais leur position était ordinairement telle, qu'il dépendait presque toujours de vos armées de venir les en déloger.

Nous vous demandons maintenant, à vous-mêmes, citoyens députés, si l'on peut supposer avec quelque vraisemblance qu'un fabricateur de faux assignats vînt placer son attirail dans un endroit où il serait quasi journellement dans votre pouvoir. Qui le peut s'éloigne du théâtre de la guerre, quand même il n'a rien à se reprocher. C'est pour cela que nous n'avons presque pas vu d'etrangers depuis près de deux ans chez nous ; et à plus forte raison, un homme qui n'aurait la conscience nette envers la nation se gardera bien de venir chez nous ; et quand même un pareil homme aurait perdu le jugement au point de se hasarder jusqu'à Coussel pour exercer son métier dangereux, croyez-vous que nous eussions été assez privés de bon sens pour le souffrir ou protéger parmi nous, et nous exposer au ressentiment de la nation au pouvoir de laquelle nous

étions à chaque instant. Il est donc absolument incroyable qu'il se soit jamais trouvé de fabricateurs de faux assignats domiciliés à Coussel ni venus là de l'étranger, tolérés ensuite ou protégés par nous, et il est, par conséquent, tout à fait impossible que de notre ville soit provenue l'émission désastreuse de faux assignats dans la République; d'autant plus que notre commerce, très mince de tout temps, a été nul, depuis le commencement de la guerre, sur les frontières; qu'en outre, et de plus, il n'y a pas un seul particulier dans Coussel qui ait jamais trafiqué avec des assignats.

..... Les papiers publics nous ont appris parfois qu'on a fabriqué de faux assignats en quelques villes de France, que la chose a été prouvée, que les contrefacteurs surpris ont été jugés sans qu'aucune de ces villes ait été brûlée pour cela. Mais nous, nous sommes brûlés sous ce prétexte, sur un ouï-dire, sans que l'on ait seulement constaté le fait Quelle justice! Il semble cependant que le représentant Hentz ait eu honte lui-même de donner cette inculpation, si ouvertement fausse, pour motif de son décret dévastateur : du moins, il n'en parle que dans l'exorde de son arrêté incohérent, et finit ensuite par nous condamner au feu pour une tout autre raison.

C'est le second grief du représentant contre nous, d'après lequel il nous qualifie de sentiments hostiles envers la République et de dévouement à ses ennemis, notamment les Prussiens. Ce grief est de nature à nous forcer absolument à demander que les faits sur lesquels il doit être fondé soient énoncés; car, jusqu'au moment où ils seront articulés et prouvés, nous sommes réduits à la simple négative et à alléguer des faits propres à prouver l'invraisemblance de l'accusation et le contraire de ce que le représentant a avancé, nous réservant de réfuter son raisonnement quand les bases sur lesquelles il est bâti nous seront une fois connues.

D'abord il est notoire qu'il est impossible à un endroit qui se trouve si souvent entre les avant-postes des deux armées ennemies de se conduire toujours de façon à contenter les deux parties et à ne point s'attirer de reproches de l'un et de l'autre côté. C'est ce qui nous est arrivé, malgré que la ville se soit efforcée d'éviter tout sujet de mécontentement: car, tandis que le représentant Hentz nous fit brûler comme ennemis de la République, il y eut des gens parmi les troupes allemandes qui s'en réjouissaient, nous accusant d'une prédilection marquée pour la République. Et, effectivement, elle aurait trouvé, si elle avait jugé à propos de faire examiner la conduite des habitants de la ville, que, loin de montrer de l'aversion pour elle ni de favoriser ses ennemis, on avait, du su même des magistrats, caché des soldats français surpris par l'arrivée subite dans la ville des Autrichiens, qu'on les avait logés en cachette, nourris et fournis de tout le nécessaire pendant près de six semaines, et qu'on leur avait enfin procuré les moyens de se sauver et de rejoindre l'armée française,

au risque d'encourir l'animadversion des Autrichiens cantonnés pendant tout ce temps-là dans la ville. Elle aurait trouvé que, l'hiver dernier, un détachement français cantonné à Coussel ayant été surpris de nuit par les troupes saxonnes et presque réduit à se rendre, les habitants, non contents d'éveiller les officiers et soldats, fermèrent eux seuls la porte par où l'ennemi aurait infailliblement pénétré, aidèrent aux troupes à barricader une autre porte exposée à l'attaque, et leur donnèrent par là le temps de se retirer par la troisième porte, revenir de la première frayeur et repousser l'ennemi ; ce qui fut reconnu par le commandant français lui-même, qui en remercia formellement les habitants. Elle aurait trouvé, de plus, que le général Vincent ayant imposé, l'hiver dernier, à la ville, une contribution dont il restait 6000 livres à payer lorsqu'à l'approche des Prussiens, il fut forcé de se replier sur Kaiserslautern, les habitants, fidèles à leur engagement, lui envoyèrent quelques jours après les 6000 livres restant à Kaiserslautern, quoique alors la ville fût occupée par les Allemands, et qu'il fallût se glisser avec cet argent à travers leurs avant-postes, au risque d'être privé du numéraire découvert et puni sévèrement pour cette preuve de bonne foi envers la République. Le général et les commissaires alors à Kaiserslautern ne purent s'empêcher eux-mêmes d'admirer ce trait unique dans la guerre présente, dont ils promirent de rendre compte pour la rareté du fait. Il ne nous coûterait pas de peine d'alléguer encore d'autres faits notoires qu'on peut vérifier à chaque moment, qui déposent aussi des sentiments et intentions de la ville et de ses habitants pris en général envers la République, et qui, de droit, nous auraient dû gagner la bienveillance de la nation.

Voilà, citoyens députés, le précis de notre défense, que nous avons raccourci autant que possible pour ne point interrompre trop longtemps vos travaux. Si elle vient trop tard, ce n'est pas de notre faute : si on l'avait demandée en temps et lieu, nous sommes persuadés que notre pauvre ville existerait encore. O nation française, peuple d'ailleurs si juste, si éclairé, qui témoignes toujours tant d'humanité et de générosité envers tes ennemis, et vous, membres de l'auguste Convention nationale, comment est-il possible que, malgré les raisons irrésistibles qui parlent pour notre cause, vous ayez pu ordonner ou permettre la dévastation complète d'une pauvre petite ville qui ne vous avait jamais offensés, la ruine entière de quatre cents familles innocentes, réduites maintenant à la mendicité, errantes, sans abri, sans habits, sans lits, même sans nourriture, autour des décombres fumants de leurs anciennes demeures, et enviant le sort de ceux de leurs concitoyens qui ont trouvé la mort dans les flammes ! Nous le répétons, nous le jurons par la Divinité, et sommes prêts à le sceller par la mort, que les accusations portées contre nous sont fausses, et que jamais nous n'avons mérité d'être regardés comme ennemis de la nation française.

Cette pétition si vive par sa modération même ne produisit cependant pas les résultats désirables. La Convention, trop occupée en ce moment, et s'arrêtant peut-être devant l'idée d'ouvrir aux réclamations une voie trop large par un tel précédent, se borna à donner aux délégués de la ville un témoignage d'intérêt par l'allocation d'une indemnité de retour, et, sans rejeter formellement la réparation demandée, elle l'ajourna. Heureusement, dans l'intervalle, Merlin avait été envoyé sur le Rhin. C'est lui qui entendit les premiers gémissements de ces victimes, et qui, de lui-même, sous sa responsabilité, leur apporta les premiers secours. Il serait inutile de retracer exactement le détail des mesures qu'il adopta pour venir en aide à ces familles dispersées dans les forêts, sans habits, sans aliments, sans crédit, sans magistrats, sans police, sans culte, et livrées à toutes les appréhensions d'un hiver menaçant ; je ne puis d'ailleurs que les indiquer d'une manière approximative d'après divers documents que j'ai sous les yeux : exemption d'impôts, tant pour les habitants de Coussel que pour ceux des communes voisines qui les aideront à rebâtir; autorisation de prendre les bois de construction nécessaires dans les forêts seigneuriales du district ; droit d'obliger les maîtres de forges des environs à les servir exclusivement ; confirmation de l'abandon fait à leur profit, par le duc des Deux-Ponts, du produit de ses récoltes ; vente du sel à prix réduit dans les salines de Dieuze et de Kreuznach ; secours immédiats pour la reconstruction de l'école et de la maison commune, etc. En résumé, je trouve dans une note de la main de Merlin, « qu'il avait donné des secours suffisants pour la reconstruction de la ville. »

Tel est, pour nous borner à le juger d'après un de ses actes, l'homme contre lequel s'est élevée la voix de Merlin. Rompant toute liaison avec lui, il l'a repoussé au nom de l'humanité outragée, du droit violé, de la République compromise, au nom même de l'honneur de son département, et le marquant aux yeux de la France d'un fer rouge, il l'a nommé

l'Incendiaire de mon pays. « Ceux qui ont égorgé les citoyens, dit-il en prenant place à la tribune dans la mémorable séance du 5 avril 95, ceux qui ont brûlé les villes, qui ont promené la terreur sur toute la République, à qui leur conscience bourrelée ne laisse aucun repos, n'ont plus d'autre espoir que de rétablir les échafauds ou de mourir en entraînant la patrie avec eux... J'ai le malheur de compter parmi les députés de mon département un de ces hommes qui ont entassé les victimes vivantes sur les victimes mourantes, un de ceux qui brûlaient tout, détruisaient tout : c'est de Hentz que je veux parler. Par une proclamation qu'il fit, il ordonna de brûler une ville du Palatinat parce qu'elle nous était inutile et qu'il avait circulé de faux assignats dans cette petite cité. J'ai été obligé moi-même de donner du bois et de la paille à ces malheureux habitants pour qu'ils pussent se faire des cahutes à la place de leurs maisons. Ne nous laissons pas tromper par le faux repentir de ces hommes : ils nous demandent la paix et nous présentent la main, mais comme Médicis, en préparant de nouveaux assassinats. » Puis, étant monté au fauteuil, en qualité de président, il mit aux voix le décret d'arrestation demandé par l'Assemblée, et dont les plaintes qui s'élevèrent bientôt du sein de l'Anjou et de la Vendée ne confirmèrent que trop l'à-propos et la justice (1).

(1) Hentz, rendu à la liberté par l'amnistie de Brumaire, après avoir traversé l'Empire, caché et misérable, loin de son département, s'est éteint, sous la Restauration, en Amérique. La ville de Coussel, relevée par Merlin, a fini, après une longue misère, par reprendre son ancienne prospérité, et ce n'est sans doute pas dans ses murs que l'on a oublié la distinction entre les deux conventionnels de Thionville.

LE LUXE DES MISSIONS.

« Merlin de Thionville, Reubell et Rivaud sont venus dîner dimanche chez Barthélemy : ils étalaient un luxe asiatique ; ils avaient trois voitures, dont une du roi. » (Lettre adressée à Lemaître, agent des princes, le 17 août 95, lue à la Convention.)

« Je dois te confier qu'on a écrit contre toi : on t'accuse d'étaler un faste et un luxe excessif. Je n'en crois rien ; le Comité n'est pas plus crédule que moi ; mais prends tes précautions et vois par qui tu es entouré ou épié. » (Lettre de Merlin de Douai, du 15 mai 95.)

« Ils vont dire à qui veut l'entendre qu'il n'est pas possible qu'une belle armée ait souffert la faim et mangé des chiens et des rats, tandis que tu reviens avec des voitures remplies de jambons de Mayence et des malles pleines d'effets précieux. » (Lettre de Thionville, de janvier 94.)

« Bonjour, mon cher Merlin ! Comment, diable, te voilà à table de bon matin ! — *Merlin*. L'habitude, mon cher ! j'y suis depuis hier soir, etc. » (L'Accus. publ. de niv. an IV; réimprimé dans l'Hist. parlem., t. XXXVI.)

« On l'accusa alors, tantôt d'avoir reçu de l'argent du roi de Prusse, tantôt d'avoir détourné à son profit une partie des effets et de l'argenterie de l'Électeur : ce qui est certain, c'est

qu'il afficha un grand luxe pendant ses missions. » (Biogr. univers. Michaud.)

« Quelle pitié que, sous le rapport du désintéressement, Merlin, ce grand soldat, n'ait pas ressemblé un peu plus à Kléber et un peu moins à Fouché et à Cambacérès ! » (Louis Blanc, Hist. de la Révolution, t. VII.)

Au retour de ses premières missions, au commencement de 94, Merlin, sachant par les plaintes qui en étaient venues jusqu'à lui, à quels abus, en fait d'argent, avaient donné lieu, dans les départements, les pouvoirs extraordinaires confiés par la Révolution à ses agents, demanda qu'il fût procédé à cet égard à des investigations sévères ; il proposa à la Convention, et lui fit adopter le décret suivant : « La Convention nationale, sur la motion d'un de ses membres, décrète que tous les Comités révolutionnaires, agents se disant délégués par des représentants du peuple ou des ministres de la République, qui ont perçu ou fait percevoir des taxes révolutionnaires, militaires ou autres, sous quelque dénomination que ce soit, qui n'étaient point exigées par la République comme impositions, seront tenus de rendre leurs comptes dans le délai fixé par la loi du ..., et que ces comptes seront imprimés et affichés en placards. Le nom des imposés et la quotité des sommes payées, des effets donnés, celui du domicile des personnes, seront compris dans l'affiche, afin que chacun puisse se convaincre que les sommes payées ont réellement été versées dans le Trésor public. » (Séance du 15 nivôse an III; extrait du Moniteur.)

Dans sa mission de 95 à l'armée du Rhin, chargé d'une administration considérable, et soumis, par conséquent, aux calomnies que suscitent d'ordinaire les positions élevées, Merlin n'avait qu'un moyen de se protéger autant qu'il est possible de le faire dans de telles conditions : s'abstenir de mettre la main dans aucun marché, et faire juger par les tribunaux toute calomnie assez imprudente pour se livrer. C'est ce qu'il fit. « Voici l'attestation du commissaire général qui prouve que la lettre est anonyme, écrivait-il au Comité de salut public, le

15 septembre, à propos d'une délation signée d'un faux nom ; vous en recevrez de plus belles encore, et je crois que ce ne sera pas non plus la dernière que je recevrai, car j'ai encore envie de servir mon pays... La meilleure réponse, c'est que je n'ai ni passé, ni demandé qu'on passât aucun marché. En cela je n'ai pas imité quelqu'un de mes collègues ; mais cela ne me regarde pas, et il me suffit, à moi, des témoignages que me rendent l'armée, les honnêtes gens, vous et ma conscience. »

Deux individus de Strasbourg s'étant aventurés à dire publiquement qu'il avait passé un marché de subsistances à des conditions onéreuses pour le Trésor, et Merlin ayant pu en avoir la preuve juridique, les traduisit tout simplement devant le tribunal de police correctionnelle de Strasbourg, plaida lui-même sa cause, aux applaudissements du public, et fit condamner les deux calomniateurs à l'amende et à la prison. « Comme je ne fais de marché avec personne, écrivait-il encore au Comité en lui rendant compte de cette affaire, que je ne sollicite pour aucun fournisseur, que je ne demande rien pour qui que ce soit, j'ai pris le parti d'appeler les *avilisseurs* au tribunal de police correctionnelle, où ils ont été condamnés à huit jours de prison et à une amende triple de leur contribution, et la sentence qui réprime la calomnie sera imprimée à leurs frais. J'ai plaidé ma cause moi-même au milieu du peuple ; j'ai dit les motifs de ces propos, et cela a valu un sermon pour l'acceptation de la constitution (1). »

Il y avait une autre voie encore plus commode par laquelle pouvait se glisser la calomnie pour arriver au même but :

(1) J'aurais honte de parler ailleurs que dans une note d'une misérable histoire ramassée dans les ruisseaux par l'agent royaliste Fauche-Borel, et enregistrée dans ses Mémoires. Je citerai seulement la fin d'une note de vingt-cinq lignes de la main de Merlin, destinée, à ce que je conjecture, à être insérée à l'époque de l'apparition de ces Mémoires dans quelque journal, peut-être dans celui de la Librairie où Merlin écrivait assez souvent sans signature. L'appel qu'il fait aux registres du greffe est une réponse suffisante. « M. Fauche voudra bien nous permettre de ne pas croire à sa véracité, à moins qu'il ne produise le registre de la justice de

c'était d'attaquer Merlin sur son luxe. De Strasbourg à Paris la distance était assez grande pour qu'il fût aisé de grossir impunément les moindres détails de sa vie domestique. C'est à quoi ses ennemis du camp royaliste comme du camp jacobin ne manquèrent pas : maison somptueuse, carrosses magnifiques, festins de Lucullus, prodigalités de toutes sortes, rien ne fut oublié, et grâce à la malveillance unie à la crédulité, les noirceurs les plus mensongères furent bientôt en mouvement. Le procédé est sûr, et si l'on en pouvait douter, il suffirait de se rappeler plus d'un exemple exactement semblable de notre histoire contemporaine.

Mais arrivons à la vérité. Merlin, se sachant à Strasbourg pour longtemps, s'y était fait un établissement. Il avait loué un appartement meublé pour son service et celui de ses deux collègues. Cet appartement, strictement convenable, était du prix de 200 francs par mois, environ 4000 livres en assignats. Merlin mangeait chez lui avec ses collègues, et invitait fréquemment à sa table les officiers qui lui étaient envoyés et qu'il jugeait à propos de retenir. Voici ce qu'il en disait lui-même à Merlin de Douai, qui l'avait averti des calomnies répandues à Paris sur son compte : « Je n'ai rien à retrancher, car je ne prends que le strict nécessaire ; à moins que l'on ne m'ordonne de chasser les officiers qui viennent me demander à dîner après m'avoir apporté, de dix lieues, des dépêches, et que l'on ne me défende de donner à dîner, au nom de la République, à un ambassadeur auquel j'ai refusé d'aller manger chez lui. » Le dîner dont il s'agit, donné à Huningue à notre ambassadeur, au prince de Hardenberg et à quelques autres ministres allemands, s'était élevé, ainsi qu'il résulte d'une note que j'insère dans la corres-

paix contenant le jugement qui fournirait la preuve de ce ridicule épisode. Comment le *littérateur indépendant* qui a rédigé son fatras a-t-il laissé passer cette absurde calomnie jacobine, inventée à Paris et publiée dans le temps par le journal de Babeuf, où Fauche l'a copiée ? » Dans ce même moment, Merlin de Douai, qui connaissait bien son ami, lui écrivait pour lui recommander instamment de veiller sur les mœurs de son fils.

pondance, à 12 francs par tête environ. Quant à l'ordinaire, nous avons le témoignage du général Decaen. « Je retournai à Strasbourg avec les représentants Reubell, Merlin et Rivaud, dit dans son mémorial ce loyal militaire ; ils me donnaient des espérances que le Comité du salut public me redonnerait du service, et ils m'invitèrent à prendre mes repas à leur table, qui n'était que très ordinaire, quoique des journaux disaient tout le contraire et publiaient que Merlin de Thionville étalait un luxe de satrape. » Le compte rendu que ce général nous donne du banquet qui accompagna l'acceptation de la constitution par l'armée n'est pas empreint non plus d'une couleur asiatique. « Les représentants, dit-il, avec Pichegru, accompagnés de l'état-major, se rendirent à l'endroit où elle avait eu lieu, et tous ensemble, avec un morceau de pain de munition et un petit verre d'eau-de-vie, nous terminâmes cette journée : assurément ce banquet champêtre, très frugal et fort gai, n'occasionna pas de grandes dépenses à la nation. »

Il est cependant vrai, comme l'écrivait l'agent royaliste, que Merlin se faisait voiturer dans un carrosse royal. En quittant Paris, il avait acheté, à bon compte, on peut le croire, une grande voiture à huit places provenant des écuries du roi : c'était à peu près ce que nous nommerions aujourd'hui un omnibus. Obligé de se transporter continuellement d'un point à l'autre, il voyageait ainsi avec tout son monde et au moyen de ses chevaux, ce qui lui coûtait beaucoup moins que s'il avait toujours dû prendre la poste. « Ce qui a pu donner lieu à ces méchancetés, dit encore à ce sujet le même général, c'est qu'il avait amené une voiture de l'ancienne cour, dans laquelle il voyageait avec toutes les personnes qui lui étaient attachées. L'intérieur contenait huit personnes, et l'on y mettait six chevaux de poste. » Merlin, de son côté, adressait au Comité les explications suivantes sur cette même voiture qui, relativement à son prétendu luxe, jouait à peu près un rôle pareil à celui qu'allait bientôt jouer, relativement à sa prétendue fortune, son ermitage du mont Valérien. « J'ai pris à Paris une voiture

de chasse à huit places. Par là, je demeure toujours avec tout mon monde et j'épargne dix chevaux... Si cependant le Comité le croit bon, il me fera plaisir de me fixer ce que je dois dépenser pour un secrétaire, un interprète, un domestique, trois garçons d'écurie et huit chevaux, dont je me sers si bien que tous les jours il y en a quatre sur la paille. »

En résumé, d'un état de dépense très minutieux tenu par son domestique Varin, il résulte que les frais de la mission des trois représentants, y compris les voyages de Paris, se sont élevés, de germinal à vendémiaire, c'est-à-dire dans un intervalle de six mois, à la somme de 285,317 livres : il s'agit, bien entendu, d'assignats. Or, d'après les tableaux officiels insérés dans le Moniteur du 11 vendémiaire an VI, la valeur en argent des assignats était de 11 pour 100 à la fin de germinal an III, de 3 pour 100 en messidor, et de 2 pour 100 en vendémiaire an IV, ce qui donne pour l'intervalle dont il s'agit une moyenne de moins de 5 pour 100, en raison de laquelle les 285,317 livres se réduisent à une somme de 14,265 francs en numéraire ; ce qui, en attribuant un tiers à chaque représentant, donnerait un total d'environ 4,750 francs par personne ; et, en accordant même que la part de Merlin dans le courant de la dépense ait été de quelque peu supérieure à celle de ses collègues, à cause de ses deux secrétaires, et de son fils tout enfant dont il avait tenu à ne pas se séparer, on trouve là une mesure.

Il n'aurait peut-être pas été inutile de donner ici en entier cet état qui aura un jour son prix aux yeux de l'histoire de la Révolution, ne serait-ce que sous le rapport de la valeur des objets usuels à cette époque. Mais je me bornerai à insérer l'état suivant, beaucoup plus court, des dépenses faites par Merlin dans sa première mission sur le Rhin, du 6 brumaire au 28 pluviôse, mission dans laquelle il se trouvait seul, et parfaitement libre, par conséquent, de se livrer sans contrôle à tous ses goûts. On y pourra suivre pas à pas, jusque dans son intimité domestique, le commissaire de la Convention rétablissant l'ordre dans les diverses parties de l'administration de l'ar-

mée et du Palatinat, préparant l'investissement de Mayence, la reddition de Luxembourg, enlevant à l'ennemi le fort de Manheim, etc., parcourant quatre fois la route de Paris au Rhin.

***ÉTAT** de la dépense du représentant du peuple Merlin de Thionville, près des armées du Rhin et de la Moselle, pendant le temps de sa mission, commencée le 6 brumaire jusqu'au 4 ventôse.*

Dépensé depuis Paris à Frankenthal pour la poste, nourriture et autres frais	2700 livr.
Pour de la liqueur, dragées et citrons (1).	460
Dépensé à Frankenthal, tant pour culotte que pantalon et autres dépenses	110
Pour la poste depuis Frankenthal à Gundersblum. . . .	78
Pour blanchissage et raccommoder la voiture et ferrer, et autres dépenses de Hauser	75
Depuis Gundersblum à Grauchthal	55
Donné à canonniers.	50
Pour la poste de Gundersblum à Kreuznach.	98
Pour la dépense à Kreuznach	175
Pour la poste de Kreuznach à Simmern et autres frais. .	160
Donné aux musiciens	100
Donné au hussard pour retourner.	50
De Simmern à Trarbach.	90
Dépensé à Trarbach	150
De Trarbach à Trèves.	125
Pour la pelisse	150
Dépensé à Trèves et aller à Thionville.	100
Pour raccommoder la voiture.	80
Pour l'ancien avant-train	95
Pour la vache.	120
Donné	50
Payé au courrier qui a été à Metz	65
Donné à André.	50
Pour plusieurs dépenses, tant en chapeau, bonnet, et sabres et autres	160
A reporter. . . .	5346

(1) Les habitants de la Moselle reconnaîtront à cet article la traversée de Verdun. Il a été longtemps d'usage de ne point traverser cette dernière ville, célèbre par ses confiseries, sans s'y munir de cadeaux de ce genre, et sur le chemin de Frankenthal se trouvaient Metz et Thionville.

Report. . . .	5346 livr.
Pour la dépense.	500
Pour de la bougie.	90
Pour la dépense de la poste de Thionville à Trèves . .	225
Pour plusieurs dépenses à Trèves	60
De Trèves à Trarbach.	120
De Trarbach à Simmern, et dépense	145
De Simmern à Bingen.	95
Dépensé à Bingen.	120
De Bingen à Oberulm	95
Pour la dépense à Oberulm	140
Pour aller d'Oberulm à Oberinghen.	54
Donné à un courrier.	400
Donné au domestique de Bourbotte	100
Payé, tant pour beurre, que œufs, veau.	85
Payé au tailleur et cordonnier pour raccommoder. . . .	45
Payé au cuisinier pour gages et route	100
Payé à plusieurs voituriers pour apporter du vin et autres provisions	75
Pour beurre, œufs et veau, et légumes et lard	125
Donné à la chasse, à Bingen.	200
Pour du drap bleu de ciel.	106
Donné	50
Donné au dessinateur	50
Payé à Riffel pour des provisions	1548
Dépensé depuis Oberinghen à Thionville	145
Dépensé à Metz.	1390
Pour des gants et la montre	65
Pour panser, ferrer et renvoyer les chevaux.	80
Donné au représentant à Metz	130
Donné idem	3000
Pour aller et revenir de Thionville à Metz.	195
Pour la dépense à Thionville.	525
De Thionville à Sarrelibre	145
Dépensé..	90
De Sarrelibre à Sarrebruck	80
De Sarrebruck à Hombourg	95
Dépensé à Hombourg	85
De Hombourg à Kaiserslautern.	90
Dépensé	45
De Kaiserslautern à Turkheim	92
A reporter. . . .	16126

Report. . . .	16126 livr.
Dépensé à Turkheim.	48
De Turkheim à Angrechem	60
De Angrechem à Grauchthal, et dépense	95
Payé pour un cheval.	720
De Grauchthal à Alzey	45
Dépensé d'Alzey à Worms et Oberinghen, tant pour la poste que autres frais	85
Payé au gendarme, tant pour la poste que autres frais de voyage	80
Pour le cheval d'escadron	70
Pour plusieurs voituriers et blanchissage	90
Pour un cachet et registre.	50
Dépensé à Kreuznach	90
Donné au charretier.	40
Payé à Rifle et Hauser pour provisions	1480
Donné à André pour aller au haras.	325
Dépense depuis Oberinghen à Metz, tant pour la poste que la nourriture, jambons et raccommoder.	1046
Depuis Metz à Paris.	1565
Dépensé à Paris, tant pour le sabre, que chapeau, gants, bonnet et tabac.	185
Donné en route.	25
Payé au secrétaire du représentant Neveu, pour un mémoire.	197
Donné à Bréjard	500
Payé à Lalancette.	492
Payé à Riffel	1800
Payé au maréchal pour traitement de chevaux et ferrage.	215
Payé à Comtois, tant pour sa dépense que celle des chevaux, depuis Paris et à Frankenthal	245
Donné à Talon	300
Payé pour veau, légume, beurre et œufs	181
Pour raccommoder la voiture.	25
Pour un bonnet de Merlinet	20
Donné à Faye	50
Payé pour le vin	480
Donné à Joseph.	200
Payé à Recom	695
Payé pour le cheval isabelle	75
A reporter. . . .	27700

Report. . . .	27700 livr.
Dépensé, tant pour les chevaux que pour raccommoder la voiture, que nourriture jusqu'à Worms	285
Payé à Bréjard	61
Dépensé depuis Strasbourg à Paris, tant pour la poste, que nourriture et raccommoder la voiture.	3245
Total.	31291

Reçu.	33,000
Dépensé	31,291
Reste.	1,709

S'il fallait ici un compte exact, le problème serait embarrassant à cause de la variabilité du cours des assignats à cette époque et du manque de dates journalières dans l'état ci-dessus, sans compter que le cours n'était pas le même partout. Mais pour une approximation comme celle dont il est besoin, il suffit de savoir qu'à Paris, au moment du départ de Merlin, le cours était de 27 pour 100, et qu'il était de 17 au moment de son retour, ce qui donne une moyenne de 22, soit en nombre rond, de $\frac{1}{5}$. La somme de 31,000 livres se réduit donc à une valeur de 6000 fr.; et en défalquant 2000 fr. environ de frais de poste, il reste pour les quatre mois de mission une dépense de 4000 fr. On voit d'ailleurs, d'après divers articles, que Merlin avait avec lui, outre son domestique, ses deux secrétaires Bréjard et Riffel, et au moins un palefrenier.

LES ÉQUIPAGES DE CHASSE.

On lit dans les Mémoires de Levasseur l'histoire suivante : « Un jour, Merlin de Thionville vint s'asseoir à côté de moi, au sommet de la montagne, au retour d'une de mes missions. Il paraissait tout essoufflé et se plaignait d'une extrême lassitude. — D'où viens-tu donc? lui demandai-je. — Je viens de forcer le cerf. — Où donc? — Dans mon parc. — Ah ! tu as un parc ! et des chevaux? — Mes écuries en sont bien garnies. — Ah ! tu as des écuries ! et des chiens?—Deux meutes superbes. — Ah ! tu as des meutes? etc. »

M. Louis Blanc rapporte tout au long cette belle histoire, dont il frémit, car il y ajoute cette phrase magistrale sur la conclusion tirée par le narrateur, et qui se devine sans peine. « L'histoire ne saurait enregistrer, sans faire ses réserves, un jugement dont l'austérité révolutionnaire a seule dicté les termes. »

Je pourrais rappeler ici à M. Louis Blanc, en prenant appui sur son propre exemple, quelles sont les précautions dont il convient à un écrivain de s'entourer avant de donner cours à des récits de cette espèce.

Je pourrais lui objecter encore que les Mémoires de Levasseur, par lesquels il a eu le tort de gâter son Histoire de la Révolution, ne sont pas un ouvrage original, mais un ouvrage apocryphe. Il semble même singulier qu'il lui ait été possible de l'ignorer,

puisque le troisième volume contient l'exposé du procès politique auquel ces Mémoires donnèrent lieu sous la Restauration, et dont le résultat fut la condamnation d'Achille Roche, leur véritable auteur ; et n'y eût-il même pas cette preuve publique, la critique ne devrait-elle pas savoir reconnaître à ce style de feu la main de la jeunesse? La vérité sur cette vigoureuse composition, c'est que Levasseur, retiré à Bruxelles, et déjà dans son dernier âge, avait remis à son fils, sur les sollicitations de celui-ci, un cahier de notes relatives à son rôle personnel dans la Révolution, et que l'éditeur n'ayant voulu s'en charger qu'à la condition d'en tirer une affaire, étendit la matière, par la plume d'Achille Roche, d'un à quatre volumes. De là cette histoire générale, remarquable à plus d'un titre, dont M. Louis Blanc aurait été bien avisé, dans l'intérêt de la sienne, de se méfier davantage.

Je pourrais faire plus ; je pourrais opposer à l'autorité de ces Mémoires celle de la lettre ci-dessous, dont j'ai l'original sous les yeux, et qui appartient bien à Levasseur lui-même : ce n'est rien moins qu'une protestation contre le récit en question. La lettre est adressée au libraire Bossange, qui avait apparemment servi d'intermédiaire à Merlin.

A M. Bossange, libraire à Paris.

Bruxelles, 19 février 1829.

Monsieur, on m'a communiqué une lettre de M. Merlin de Thionville, dans laquelle il se plaint de ce que, dans mon manuscrit, je lui reproche sa conduite à Mayence, ce qui n'est pas vrai. Si mon fils vous a communiqué mon manuscrit, vous êtes à même de voir que je n'ai parlé de Merlin qu'au sujet de l'acte d'accusation des membres du Comité de salut public après le 9 thermidor. Le fait que je rapporte a eu pour témoins tous les membres de la Convention.

Je vous déclare, monsieur, que dans mon manuscrit il ne doit rien se trouver qui puisse blesser un de mes anciens collègues. S'il en était autrement, je ne manquerais pas de le désavouer. J'aurais désiré qu'avant l'impression, ce manuscrit, écrit en entier de la main de mon fils sous

ma dictée, et qu'il s'était chargé de mettre en ordre à Paris, m'eût été communiqué. Je vous prie, monsieur, de faire part à mon fils de la présente et de lui recommander de suivre exactement mes instructions, de m'écrire et de me donner son adresse.

J'ai l'honneur d'être, avec considération, votre serviteur,

Levasseur.

Mais ce sont là des fins de non-recevoir dont je ne veux pas. Il y a des choses qui portent en elles-mêmes leur cachet de vérité, qu'on n'invente pas, qui s'imposent, et celle-ci est du nombre : qui a connu Merlin le retrouve là tout entier. D'ailleurs, ayant vécu postérieurement à l'époque dont il s'agit dans la familiarité d'Achille Roche, je suis en mesure de répondre que ce généreux jeune homme n'était pas de trempe à insérer frauduleusement dans son récit un tel document, et que s'il lui a donné place, c'est qu'il s'était offert à lui, soit sur quelque feuille volante dont le vieux Levasseur n'avait pas conservé souvenir, soit mieux encore dans quelque conversation du fils parlant d'après son père. Ainsi, on le voit, je ne fais aucune difficulté sur le fond.

Mais qui ne découvre à première vue le vrai caractère de cette histoire ? qui ne voit le vaillant compagnon des officiers de Mayence infligeant au rogue montagnard un mode de moquerie bien connu dans les mœurs militaires et populaires ? Merlin arrive tout essoufflé, comme s'il venait de forcer le cerf à la porte de l'Assemblée ; il ébahit son crédule et susceptible interlocuteur en faisant successivement défiler devant lui son parc, d'une étendue suffisante pour les chasses à courre, ses vastes écuries, ses chevaux de luxe, ses meutes superbes, tout un faste princier installé tout au moins dans les châteaux de Meudon ou de Chantilly. Il faut ajouter à ces propos que la scène se passe en pleine terreur, car la date est donnée par la circonstance que Levasseur revient d'une mission, et se demander, pour conclure, s'il y a ombre de

vraisemblance à ce qu'à une telle époque, un Commissaire de la Convention, enrichi d'une manière aussi exorbitante par ses trahisons ou ses rapines, ait poussé la folie jusqu'à s'afficher ainsi aux yeux de tout Paris, bien plus, jusqu'à venir se vanter de son opulence au sommet de la montagne et à l'oreille d'un familier de Robespierre et de Saint-Just. Il suffit d'avoir présent à l'esprit l'état de la capitale dans cette rude période, pour répondre. Mais que Merlin, dans son humeur à la fois intrépide et goguenarde, vraisemblablement pour se venger de quelque discours malsonnant arrivé jusqu'à lui, soit allé sur ce sommet redoutable d'où partaient tant de soupçons et de sentences de mort, braver et bafouer à plaisir des gens qui faisaient peur à tant d'autres, c'est tout simplement un trait de plus à ajouter à son histoire ; et s'il n'a jamais publié la dénégation de Levasseur, c'est apparemment que, comptant sur le bon sens du public, il avait jugé cette publicité superflue.

Il est incontestable, toutefois, que Merlin, comme la plupart des hommes à tempérament militaire, aimait beaucoup l'exercice de la chasse, et il est à croire que c'est de quelque récrimination des gens de la Montagne à ce sujet que le trait si bien reçu et si bien conservé par Levasseur avait dû tirer occasion. Seulement, comme il était loin de l'opulence mise en jeu dans sa comédie, c'était dans le parc du Raincy, chez son ami Sanguin de Livry, qu'il se livrait d'ordinaire à cet amusement. C'est au Raincy, en pleine chasse, que le rencontra Geoffroy Saint-Hilaire, comme je l'ai entendu raconter bien des fois à l'illustre naturaliste, quand, muni d'une autorisation officielle, il alla chercher dans ce beau parc les animaux destinés à former le premier fonds de la ménagerie du Muséum. Merlin fut heureux de s'adjoindre au jeune savant, et jamais, me disait-il, son exercice favori ne lui avait causé autant de plaisir que dans cette circonstance, où il était venu s'adapter d'une manière si imprévue à un intérêt général. Son zèle pour un établissement à la création duquel il avait eu la chance de se trouver ainsi appelé, ne se borna pas à ce début, et l'on me

permettra de terminer l'épisode par le billet suivant, daté de l'an V, et auquel le nom du signataire suffirait pour donner valeur.

Je salue de tout mon cœur le citoyen Merlin. Ses biche et daine sont dans les parcs du Muséum. La proposition qu'il veut bien me faire d'aller à Sarcelles est fort obligeante, et je serai, si le citoyen Sanguin veut bien m'y recevoir, dans le cas d'aller le saluer et voir sa ménagerie. Nous pourrions faire quelques échanges avantageux à tous deux.

Salut, tendre et respectueuse amitié.

GEOFFROY.

Vend. an 5.

LA FORTUNE.

« Il fut même dénoncé alors (après sa sortie des Cinq-Cents) pour sa fortune, qu'on disait immense, mais qui se réduisait à peu de chose... parce qu'il avait presque tout dissipé : cette dénonciation n'eut pas de suite. » (Biogr. univ. Michaud.)

« L'accroissement rapide que prit sa fortune à cette époque (la capitulation de Mayence) fit planer sur lui des soupçons de corruption et de perfidie. » (Biogr. univ. par Rabbe, etc.)

« Merlin de Thionville, qui avait fait à Mayence une fortune subite. » (Hist. de la Révolution par Villiaumé, t. III, p. 294.)

« Ses dilapidations l'avaient tellement enrichi, qu'il voulait jouir en paix. » (Dict. gén. de biogr., par Desobry et Bachelet.)

« Merlin de Thionville fut du très petit nombre des commissaires de l'Assemblée que ses missions enrichirent. » (Hist. de la Révolution par Louis Blanc, t. VII.)

Voilà bien des témoignages assurément ; mais où y a-t-il des preuves? Je ne vois au sommet de tant d'injures qu'une dénonciation faite à une époque où les ennemis de Merlin triomphaient, et cette dénonciation demeure vaine : elle retombe donc tout entière sur la tête du dénonciateur ; car nul, sans doute, ne saurait prendre au sérieux l'insinuation du biographe royaliste, que la dénonciation n'eut pas de suite parce que le fruit de la rapine se trouvait dissipé.

Je voudrais faire d'abord remarquer que les écrivains qui se sont si facilement représenté Merlin nageant dans l'opulence au milieu même de la Révolution, auraient pu se détromper sans trop de peine en compulsant tout simplement le Moniteur. Ils y auraient vu que sous la Législative, à propos de la retenue sur l'indemnité, Merlin, tout en souscrivant pour sa part à la mesure, s'était fait l'avocat des députés sans fortune, en arguant « de la cherté de la vie de Paris, qui lui prenait, outre son indemnité, la totalité de son revenu patrimonial » ; mais que bientôt, sous la Convention, la cherté ayant augmenté, il ne lui avait plus été possible de se soutenir à Paris dans les mêmes conditions, car, au retour de sa première mission à l'armée du Rhin, il avait hautement voté en faveur de l'augmentation de l'indemnité. « Quant à moi, avait-il dit à l'Assemblée, je déclare que je ne puis faire subsister ma femme infirme et mes deux enfants sans une augmentation d'indemnité que la hausse des denrées rend indispensable, et que je serais obligé de demander à mon département le supplément que la Convention me refuserait. » Ce simple rapprochement suffit pour donner une idée générale de sa situation domestique.

Le Moniteur nous apprend en outre en quels termes, en novembre 93, au retour de sa mission à Mayence et en Vendée, Merlin posait aux Jacobins les conditions nécessaires à l'épuration de cette société dans laquelle il s'était glissé, sous le couvert du patriotisme, tant de mauvais alliage. « Il faudrait, disait-il, que dans l'épuration des membres, on fît à chaque candidat ces questions : Qu'étais-tu en 1789? Qu'as-tu fait jusqu'en 1793? Quelle fut ta fortune jusqu'en 1793? Qu'est-elle maintenant? Si ta fortune est augmentée, quels moyens as-tu employés? car il est des moyens honnêtes de faire fortune, mais il en est peu. Administrateur, journaliste ou représentant du peuple, n'as-tu fait servir ta plume et tes avis qu'à la cause de la liberté? A ces titres je reconnaîtrai en toi un Jacobin; sans eux, au contraire, tu n'es pas digne de mettre les pieds dans le sanctuaire de la liberté. » Cette société, si

soupçonneuse pourtant, estima si bien que tous ces titres appartenaient à Merlin, qu'elle le choisit alors pour un de ses épurateurs. On peut croire qu'elle lui fit l'honneur de le dispenser de l'enquête à laquelle il voulait que la fortune de chacun fût soumise ; mais aujourd'hui que tant d'accusations empêchent de considérer plus longtemps une telle enquête comme superflue à son égard, qui nous empêche d'y répondre pour lui?

Sur un point si difficile à saisir, quoique si capital, il existe en effet une autorité authentique et qui semble faite exprès pour venir au besoin en aide à l'histoire : c'est le notariat. Dans ses archives se conserve, à l'abri de tout subterfuge comme de tout arbitraire, d'une génération aux générations qui la suivent, l'honneur des familles, et bien des gens qui, en conséquence de leur vie politique, se sont trouvés exposés aux mêmes indignités que Merlin, devraient, suivant l'exemple que nous offrons ici, y donner à leurs calomniateurs leur dernière raison. Voici, pour tout conclure, le sommaire de cette fortune inculpée à l'envi avec tant de légèreté par des gens qui n'en avaient seulement pas la première notion.

Dot de mademoiselle Blaise, épouse de Merlin : Une maison située en ville, rue du Perche ; une ferme dite le Quartier-du-Roi ; un fonds de terre sis à Terville ; le revenu du tout évalué, dans une note de la main de Merlin, à 2000 francs.

Vente de ces biens et acquisition en remploi d'une ferme située dans la commune de Sarcelles (Seine-et-Oise) et d'un fonds de bois dans le département de l'Aisne.

Acquisition, à titre de bien national, de l'ermitage du mont Valérien, au prix de 17,000 francs.

Bénéfice net de l'exploitation du fermage des Postes, évalué à 15,000 francs.

Vente de l'ermitage du mont Valérien à M. de Goest, desservant de l'Abbaye-au-Bois, au prix de 120,000 francs.

Vente de la ferme de Sarcelles et du fonds de bois.

Achat du domaine de Commanchon, près Chauny, dans le

département de l'Aisne, à la veuve du général Scherer, au prix de 160,000 francs.

Achat à crédit d'un fonds de bois dans le département de l'Aisne, spéculation dérangée par les événements de 1814, et qui devient, faute de capitaux suffisants, l'une des causes de l'aliénation du domaine de Commanchon.

Pillage à deux reprises, par l'ennemi, des récoltes et du matériel de ce domaine.—Perte sur les dépenses du corps franc, 12,000 francs. — Total des susdites pertes, évalué dans un mémoire de la main de Merlin, à 60,000 francs.

Vente du domaine de Commanchon.

A la mort de Merlin, ses deux enfants de premier lit, reprenant la jouissance du bien de leur mère, il ne reste en tout, à la succession paternelle, qu'une somme de 50,000 francs, et ce modeste héritage, représentant tout l'avoir de Merlin, devient, sur la cession des deux aînés, la dot de l'unique enfant de second lit, madame Lebarbier de Tinan.

Les pièces principales en l'étude de Me Marchaux, prédécesseur de Me Delapalme, notaire à Paris.

CORRESPONDANCE

DE

MERLIN DE THIONVILLE.

je t'envoie, mon cher ancien Collègue
une nouvelle production des misérables
qui ne respirent que la ruine de la
patrie; Soyez inébranlables, parlez
environnez vous des vrais amis
de la liberté; et comptez sur moi
envers et Contre tous merlin

delbée

CORRESPONDANCE

DE

MERLIN DE THIONVILLE.

Il nous reste à faire connaître Merlin par sa correspondance. Bien mieux que les Mémoires, les correspondances sont aujourd'hui considérées avec raison comme le complément obligé de toutes les biographies. Non-seulement elles donnent la vie à des détails souvent précieux par leur minutie même ; mais elles forment la plus solide garantie de la sincérité de l'histoire, les personnes s'y trouvant peintes au naturel par un travail tout spontané, à peu près comme dans ces images photographiques où les traits se reproduisent d'eux-mêmes, sans art, et avec la

plus incontestable authenticité. De même que ces images, mais dans l'ordre supérieur de l'esprit, les lettres sont les traces laissées par la vie elle-même sur son passage; et tandis que l'histoire déploie tous les efforts de son pinceau pour nous représenter la vérité, elles sont la vérité même, simple et à découvert.

Malheureusement, nous ne sommes pas en mesure de donner à cette partie de notre publication tout le développement que nous aurions souhaité. Merlin, selon l'habitude commune, conservait plutôt les lettres qui lui étaient adressées que celles qu'il écrivait; et ces dernières ont si bien eu le temps de se perdre, que, malgré nos efforts, nous n'avons presque rien pu en retrouver hors de ce qui était resté à l'état de brouillon ou de copie dans les papiers de son héritage. Mais il nous a semblé que les premières, en nous mettant au courant de ses relations publiques et privées, ne jetaient guère moins de jour sur sa personne que les autres; car ne pourrait-on pas dire en effet qu'un homme se juge aussi bien par la nature des lettres qu'il reçoit que par la nature de celles qu'il écrit? et aussi, d'une grande quantité de pièces courantes de ce genre, avons-nous soigneusement mis à part les plus valables pour les joindre à celles qui viennent de lui.

Nous avons divisé le recueil, pour plus de clarté, en trois parties : les lettres particulières, les lettres officielles et la correspondance avec Thionville. On reconnaîtra sans peine que la plupart de ces écrits intéressent non-seulement la personne de Merlin, mais l'histoire même de la révolution. Cette histoire ne pourra bien s'écrire que lorsqu'elle se trouvera éclairée par des documents d'un caractère à la fois plus pénétrant et plus naïf que ceux qui appartiennent à la polémique de la tribune et des journaux; et assurément, il est à regretter, à ce

point de vue, que les collecteurs ne se soient pas appliqués à recueillir un plus grand nombre de lettres du genre de celles qui forment notre première partie. Loin de rejeter celles qui étaient signées de noms obscurs, nous les avons relevées avec d'autant plus de prédilection, que ce sont souvent les expressions les plus humbles de la vie qui nous font le mieux entrer dans la profondeur des situations générales, en nous offrant, en raison même de leur origine, la représentation la plus exacte de l'état et des sentiments des multitudes.

Les mêmes motifs nous ont porté à donner place à la correspondance de Merlin avec sa ville natale, pendant le cours de la révolution. Non-seulement cette correspondance concourt à le faire connaître en montrant dans quel vif foyer de patriotisme il avait pris naissance, mais elle est également susceptible de profiter à l'histoire générale ; et en effet cette histoire n'atteindra non plus sa perfection que lorsqu'au lieu de se concentrer exclusivement sur la capitale, elle étendra ses vues à l'ensemble du pays, et nous communiquera ainsi les inspirations et les élans de la nation tout entière. A ce point de vue, ce qui se rapporte aux localités les plus minimes a donc sa valeur aussi bien que ce qui émane des individualités les plus chétives, et nous pouvons, dès à présent, comprendre que le service de la postérité nous commande de ne rien laisser perdre de tant de menus chapitres du testament de nos pères. Leur réunion fera un jour leur grandeur.

En résumé, toute cette correspondance nous a paru de nature à être lue avec intérêt et plaisir. Chacune des trois parties reproduit ce que l'on pourrait nommer la gamme de la révolution, mais chacune à sa manière. La première, malgré ses lacunes qu'il n'a pas dépendu de moi de combler, est la plus générale : on y entend les premiers frémissements de 92, les

accents de la terreur, puis quelques-uns des tons plus soutenus qui leur succèdent. La seconde est presque toute militaire : elle est pleine du fracas des armes, et pour la campagne de 95 en particulier, elle nous initie à tous les secrets de la misère et de la stagnation de notre armée du Rhin; quelques points diplomatiques d'une haute valeur y sont aussi touchés en passant. Enfin la troisième nous met sous les yeux les émotions, les troubles, les intrigues de la petite ville : c'est la révolution dans sa miniature.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE.

Douai, 18 janvier 1792.

Monsieur,

Je suis bien reconnaissant de votre lettre du 14 et de celle qui l'a précédée, et je regrette infiniment que le temps me manque pour entrer avec vous dans de grands détails. Je vous dirai seulement :

1° Que les Brabançons paraissent maintenant hésiter à lever l'étendard, d'un côté parce qu'ils craignent que nous ne fassions pas la guerre, et qu'en ce cas, ils ne demeurent seuls exposés aux forces de Léopold ; de l'autre, parce qu'ils ont, disent-ils, des renseignements non équivoques sur un prochain départ du roi, auquel cas ils ignorent ce que deviendrait la France, et par conséquent quel secours ils pourraient en tirer ;

2° Qu'ici, comme à Paris, les patriotes désirent la guerre autant que les aristocrates la redoutent ;

3° Que les émigrations continuent ou plutôt vont en quadruplant ;

4° Que le projet de congrès, dont a dernièrement parlé M. Gensonné au nom du comité diplomatique, existe si bien, qu'avant-hier on m'a sondé pour m'y faire entrer, proposition à laquelle j'ai répondu nettement que je ne connaissais pas, que je ne reconnaîtrais jamais, le roi présent ou absent, d'autre congrès en France que l'Assemblée nationale ;

5° Que sans doute vous et vos dignes coopérateurs vous êtes déjà concertés sur les mesures qu'il y aurait à proposer à l'Assemblée nationale, si, comme on le craint, le roi allait encore nous manquer ;

6° Que j'ai trouvé le rapport du ministre de la guerre bien perfide sur une multitude de points et qu'il serait bon qu'on le disséquât en pleine Assemblée nationale.

Mille amitiés.

MERLIN.

Cette lettre est de la main de Merlin de Douai. Merlin de Thionville en donna lecture à l'Assemblée législative, dans la séance du 20 janvier 1792. Elle repré-

sente le premier anneau d'une amitié qui s'est étendue à partir de là sur toute la vie des deux illustres homonymes. Il semblait que la similitude du nom, jointe à la conformité des sentiments et des souvenirs, eût créé entre eux une sorte de parenté. Je trouve dans une note de la main de Merlin de Thionville le passage suivant, dont le début semble à l'adresse de plus d'un historien de la révolution : « Ne pas confondre avec Merlin de Douai, légiste. Ils ne sont pas parents ; mais toujours amis, ils se sont presque toujours concertés dans les grandes crises comme dans les émeutes qui troublèrent souvent la paix publique, et qui étaient constamment l'ouvrage des terroristes de la queue de Robespierre. » Les lettres que nous publions dans la seconde partie de cette Correspondance forment un commentaire suffisant de cette indication concise.

Merlin de Douai avait huit ans de plus que Merlin de Thionville. Voué comme lui à la profession du barreau, et porté comme lui à la cause de la révolution, il l'avait devancé sur la scène politique. Élu à l'Assemblée constituante, son nom était connu de toute la France alors que celui de l'avocat de la Moselle ne l'était encore que dans l'intérieur de ce département. Membre du Comité de salut public après le 9 thermidor, ministre de la justice sous le Directoire, Directeur après le 18 fructidor, collaborateur principal du Code civil, procureur général à la Cour de cassation sous l'empire, il fut exilé en 1815. Les deux amis ne se retrouvèrent qu'à la suite de la révolution de 1830, et pour un laps bien court. Doués d'esprits et de caractères différents, l'un porté au goût du droit, comme l'autre à celui des armes, leurs cœurs n'en demeurèrent pas moins unis sans le moindre nuage pendant quarante ans.

Neufchâtel, 21 mars 1792.

Monsieur et très honoré ami,

Je suis à faire une course en Suisse, et j'arrive aujourd'hui à Neufchâtel, de Berne, où j'ai couché hier, avec un cultivateur de mes amis.

Je vous crayonne à la hâte quelques propos qui se sont tenus à table d'hôte hier au soir à l'auberge de la Couronne ; on s'est fort peu gêné de notre présence ; nous ne parlions qu'allemand et l'on nous a pris pour des marchands de chevaux qui revenaient de la foire de Soleure.

Il y eut huit ou dix aristocrates parmi lesquels brillait un M. Villeneuve, cousin germain de M. Saint-Marcien, originaire des environs de Toulouse, et officier au régiment d'Artois, cavalerie.

Ce Monsieur avait toute l'encolure d'un émissaire de Coblenz à Chambéry. C'était, disait-il, son troisième voyage d'une de ces villes à l'autre, et il n'a pas craint de passer à Strasbourg, il y a quinze jours. On lui a reproché sa témérité : il a répondu de façon à persuader que ces rentrées en France étaient fréquentes, et que même les officiers des postes des frontières étaient ordinairement d'accord avec les émissaires et qu'il n'y avait point de risques à courir.

M. Villeneuve s'est vivement plaint de M. K..... , auquel on avait

fait passer 60 000 livres pour mettre la garnison de Landau en insurrection. M. Briche, votre collègue, en avait réclamé la moitié pour lui; mais M. Villeneuve n'a pas dit comment le général et son aide de camp se sont arrangés pour le partage.

Ces messieurs se plaignent amèrement de la trop sotte crédulité de M. d'Artois, qui donne, tête baissée, dans toutes les absurdités qu'on se permet de débiter pour se jouer de sa défunte Altesse. En général, ils méprisent les princes: Condé est leur homme, faute de mieux: l'un d'eux a entrepris son panégyrique : je m'attendais à de grandes choses, et tout se réduisit à ce qu'il savait garder un secret. Royal-Navarre, Royal-Dauphin et Royal-Normandie sont les regiments favoris de ces messieurs; celui d'Artois ne vaut pas le diable: ils en disent pis que pendre.

M. Villeneuve se plaint de la trop grande affluence des démocrates à Coblenz, et de ce que, dans ce pays-là, les délibérations du conseil de nos seigneurs ne sont pas plutôt prises qu'elles sont rendues publiques.

Quelques-uns de ces messieurs ont trouvé très urgent d'user de ménagemens et même de séductions envers les volontaires; tel est l'empire de la vérité, que nos preux chevaliers du temps jadis ne peuvent, malgré leur forfanterie, se cacher de la terreur que leur inspirent les défenseurs de la patrie.

Le complot formé contre Perpignan n'était que trop vrai. M. Lautrec était le chef de la conjuration. Je ne sais si ce digne officier est encore employé. M. Villeneuve a certifié que Lautrec l'avait engagé à cette expédition.

Deux seigneurs du pays de Vaud viennent d'être condamnés par le grand conseil de Berne, à vingt-cinq ans de détention au château d'Aarberg, pour avoir, suivant le style du canton, fomenté des troubles dans leur patrie.

Je suis avec respect votre fidèle et très obligé serviteur,

RAUCH.

Paris, ce mardi soir 25 juin 1792.

Tu recevras demain matin, mon cher Merlin, une lettre de M. Boulland, excellent patriote du faubourg Saint-Marceau, qui a été conduit avant-hier à l'Abbaye où il est détenu par ordre du comité central des juges de paix (véritable chambre ardente établie aux Thuileries) (1). Une opinion politique énoncée par M. Boulland, citoyen actif, dans l'assemblée de sa section, relativement au veto opposé par le roi aux deux décrets de l'Assem-

(1) Les mots entre parenthèses, quoique raturés sur l'original, m'ont semblé bons à conserver.

blée nationale, est le motif de son arrestation, sur la dénonciation de M. Acloque, chef de légion, et de M. Simon, commissaire de police de la même section. Que deviendra donc la liberté, si l'on est emprisonné arbitrairement pour avoir énoncé son droit d'opinion dans une assemblée primaire! Pâris, jacobin, ci-devant aide-major de la compagnie du centre du bataillon de Saint-Marcel, est aussi arrêté et détenu à l'Abbaye, pour avoir, à la même section, lu une pétition destinée pour l'Assemblée nationale. Les vexations sont au comble; il faut dénoncer ces horreurs à l'Assemblée nationale; on enlève les meilleurs patriotes. Boulland et Pâris t'adresseront, par mon conseil, une lettre pour le président de l'Assemblée nationale, dont il faut que toi et la Montagne exigent la lecture publique; il faut tonner et dénoncer ce comité central. Adieu, je t'embrasse patriotiquement.

FRÉRON.

L'amitié de Merlin et de l'ardent rédacteur de l'*Orateur du peuple*, qui s'était nouée dès l'arrivée du premier à l'Assemblée législative, se troubla lors de la mission du second dans les départements du Midi, où il se conduisit avec la cruauté des plus violents terroristes. Après le 9 thermidor, Fréron épousa la cause de la réaction avec la même violence. Il passa ensuite au service de Bonaparte, qui le nomma sous-préfet à Saint-Domingue, où il mourut. Il était âgé d'une dizaine d'années de plus que Merlin de Thionville, et tout le monde sait qu'il était fils du Fréron qu'a immortalisé Voltaire.

A M. le maréchal Luckner.

28 juin 1792.

MONSIEUR LE MARÉCHAL,

Vous n'avez pas écrit la lettre que je vous envoie et que l'on répand ici à profusion. Vous ne savez que vous battre. Étranger aux factions, sincère ami de la patrie, vous n'avez pas raisonné comme Léopold et les plus grands détracteurs de notre révolution. Vous bornez votre ambition à devenir le héros de la liberté, et vous laissez à *celui des deux mondes* la gloire insigne de donner des leçons à l'Assemblée nationale. Je crois donc vous servir en vous faisant savoir que l'on se sert ici de votre nom et que l'on vous associe à une faction plus redoutable à la liberté que tous les jacobins du monde, tous surveillants incommodes, tous ennemis des deux chambres et plus ennemis encore *des protecteurs* et *fidèles amis de la Constitution*.

Je suis, monsieur le maréchal, avec fraternité, votre concitoyen.

MERLIN, *député*,
rue du Petit-Carreau, n° 18.

Cette lettre, qui est sans date sur la minute que j'ai sous les yeux, se rapporte

évidemment à celle qui avait été écrite au roi par le maréchal Luckner, le 28 juin, en opposition à l'Assemblée, de concert avec Lafayette, à la suite des troubles du 20 juin.

Extrait.

Août 1792.

.... Le fond du Français est tel aujourd'hui que César a peint le Gaulois: prompt à se résoudre, ardent à combattre, impétueux dans l'attaque, se rebutant aisément. Je ne chercherai pas les nuances qui distinguent les Français les uns des autres : la Constitution les a presque toutes fait disparaître.... Les Français, dans la grande cause qu'ils vont soutenir les armes à la main, n'auront qu'un même caractère, ne formeront qu'un tout homogène. Ils vont à la guerre, accompagnés de leur honneur, du sentiment de la liberté et de la fraternité universelles. Ils vont déployer cent mille bras contre leurs ennemis. Ceux-ci en auront cent mille à leur opposer. Mais les forces morales décideront la balance, et les Français ont pour eux les forces morales.

L'attaque du Français sera vive. On sait qu'il est très difficile de résister au premier choc du Français : il doit donc attaquer, mais attaquer sans retard. C'est en prévenant ses ennemis qu'on en triomphe. Tous les généraux expérimentés ont conclu que les Français étaient excellents pour l'attaque. « Pour cette même raison, dit Folard, les Français l'emporteront sur leurs ennemis si on les abandonne dessus; mais ils ne valent rien si on fait le contraire. »

Mais quelle matière vais-je entamer ? je finis, dans la crainte d'essuyer le reproche que fit Annibal à un rhéteur qui lui parlait de guerre....

ALEXANDRE COURTOIS.

L'infortuné Courtois était allié à Merlin par mon grand-père, qui appartenait comme lui à la famille Pâris, bien connue dans l'histoire financière du XVIIIe siècle. Il était né à Longuyon et avait quatre ans de plus que Merlin. Certes, il ne se doutait guère, en écrivant la lettre ci-dessus, qu'avant dix-huit mois sa tête tomberait sur l'échafaud.

Attaché au barreau de Nancy, il y avait pris le goût de la littérature, et avait rédigé, en collaboration avec Samson, le *Journal de Deux-Ponts*, puis, en collaboration avec Lebrun, le *Journal général de l'Europe*, et se trouvait, au moment de la révolution, rédacteur en chef du *Journal de Luxembourg*. Il s'était fait également connaître par une quantité de poésies légères, dont quelques-unes ne sont pas sans mérite.

Lebrun, devenu ministre des affaires étrangères, le fit nommer, en 1792, commissaire national du pouvoir exécutif dans les Flandres. Il y rendit de grands services par son patriotisme et son activité. Voici ce qu'on lit à son sujet dans le

Moniteur du 1er janvier 93. « Le citoyen Alexandre Courtois, agent de France, est allé lui-même dans la West-Flandre et une partie de la Flandre provoquer l'organisation des représentants provisoires et celle d'une Convention nationale. En très peu de temps, il y a fondé des clubs, y a semé les vrais principes, fait des prosélytes, élevé l'arbre de la liberté et acquis l'estime publique. » Le 22 février, il convoqua la commune de Gand et lui adressa une harangue pour l'inviter à la réunion avec la France. « Voulez-vous, disait-il, vous réenchaîner au char de François ou bien préférez-vous être incorporé à cette puissance plus forte encore par la raison que par les armes, qui a employé ses enfants et ses trésors à rétablir les droits sacrés du peuple et de l'humanité, qui va combattre à mort pour opérer la régénération de l'univers, qui, en vous adoptant, fécondera votre agriculture, étendra votre commerce, jusqu'ici resserré dans d'étroites limites; enfin, vous associera aux richesses qui sont dans son sein, aux vertus qu'elle fera cultiver, à la gloire qu'elle a acquise et à la majesté dont elle va se couvrir. »

La défection de Dumouriez l'obligea bientôt à revenir en France. Nommé, à Metz, à des fonctions qui ne lui convenaient guère, celles d'accusateur militaire, il ne tarda pas à être accusé de modérantisme au club de cette ville et décrété d'arrestation. Il s'y joignit une accusation rétrospective sur la conduite de l'administration du département de la Moselle, dont il faisait alors partie, à l'occasion du 10 août; et traduit devant le tribunal révolutionnaire, il se vit, à sa grande surprise, condamné à mort. Il monta vaillamment sur l'échafaud en chantant la *Marseillaise*, le jour même où deux de ses frères tombaient sur le champ de bataille.

Le fragment ci-dessus m'a paru digne d'être conservé, non-seulement par son vif sentiment du caractère français, mais par son rapport avec le caractère que Merlin tendit toujours à développer dans la guerre. Parfaitement d'accord avec les idées émises ici par Courtois, il aurait voulu pouvoir donner le pas au système offensif sur le système défensif, qui eut malheureusement tant de faveur dans les premiers temps de la révolution. Il inclinait, comme nous l'avons déjà dit, à l'arme de l'artillerie plus qu'à celle du génie.

---

18 août 1792.

Il existe, Monsieur, contre moi, une lettre que j'ai écrite dans le temps à M. de Caraman, lorsque je suis entré dans la garde pour mon malheur. Cette lettre a été ouverte en route, en coupant tout simplement le cachet. Elle est effectivement contraire en apparence au système accepté par le roi ; mais puisque vous êtes membre du comité, il faut, avec la bonté de cœur qui vous dirige, faire observer que plusieurs de nous avons été dans le cas d'écrire des lettres ostensibles, parce que, lorsque j'ai eu accepté cette triste place du sort de laquelle je ne me doutais guère, j'ai entendu corner à mes oreilles que nous étions deshonorés aux yeux des émigrés ; que s'ils obtenaient le succès, nous serions en mauvais cas. Enfin, imaginez quelle position de se trouver entre le marteau et l'enclume ! Si le parti constitutionnel l'emporte, un particulier est perdu, parce qu'il a émigré ; si les émigrés ont l'avantage, celui qui a le malheur de

tenir à un corps militaire est perdu pour n'avoir pas suivi leur cause. Concevez qu'une pareille position est horrible, et qu'elle mérite bien de l'indulgence pour ceux qui peuvent prouver que leur conduite uniforme et tranquille les éloigne de tout projet de conspiration.

J'ai écrit aussi à M. de Broglie: mais quant à celui-là. je le devais: il est malheureux. Je ne devais pas oublier qu'il a vu tuer mon père, ainsi que deux frères de mon père. Sa réponse prouve que ma lettre n'était rien.

On a saisi toutes mes correspondances: mais je crois que celle de ma femme surtout prouvera qu'il existe peut-être en France peu de plus zélés citoyens et plus franchement amis de leur pays. Il y a bien quelquefois quelques sorties contre les jacobins que j'ai cru jusqu'à vendredi être des conspirateurs voulant la république que je regardais comme impossible à faire aller en France. Je croyais que c'étaient les jacobins qui entravaient les opérations du gouvernement pour faire tomber le roi que je croyais constitutionnel; car à sa place je n'aurais pas fait tant de frais de serments, de proclamations, etc., j'aurais dit tout net: Je ne veux pas de votre constitution! » et cela tout de suite. De quelle affreuse conséquence il est pour un pays d'avoir un chef!

Je vous renouvelle, monsieur et cher compatriote, les témoignages de ma sincère reconnaissance, et du désir de vous remercier de vive voix de vos soins obligeants.

VIGNOLLE.

Cette lettre, qui peint au naturel les embarras de beaucoup d'officiers, plus attachés à leur position qu'à leurs opinions, m'a paru mériter d'être citée, ne fût-ce que par son contraste avec deux lettres de simples soldats que l'on trouvera plus loin. Elle est apparemment du comte de Vignolle, adjudant général en 1794, ministre de la guerre de la république cisalpine après le traité de Campo-Formio, chef d'état-major du vice-roi d'Italie, demeuré prudemment à l'écart pendant les Cent-Jours, député royaliste et conseiller d'État sous la Restauration. Il était officier au moment de la révolution. Sa conversion au jacobinisme, opérée par le 10 août, forme un trait assez curieux.

Sedan, le 30 août 1792, l'an 1er de l'Égalité.

Tous nos corps détachés de cette armée. mon cher Merlin, ont reçu cette nuit l'ordre de se replier sur Sedan: en conséquence, je crois que tout nous arrivera aujourd'hui ici. Les ennemis se sont présentés en force, et passent par Carignan pour se porter vraisemblablement sur Mouzon, Stenay, Dun, et de là, ou faire le siége de Verdun, ou prendre la route de Paris. M. Dumouriez est aussitôt monté à cheval, et s'est rendu à Douzy, à deux lieues d'ici, où est le rendez-vous de tous nos corps détachés. La

caisse militaire, le bureau de la poste et autres, sont déjà arrivés ici. L'on travaille à barrer les ponts pour inonder la prairie depuis Sedan jusqu'à Mouzon. Notre camp retranché est garni par la réserve de l'armée, composée de presque tous nos grenadiers et de bataillons francs; MM. Delisle, d'Armagnac et de Montjoie en commandent chacun un. Vous connaissez leur valeur et leur patriotisme. Je vous manderai toutes les dispositions ultérieures.....

M. de Dillon est toujours ici, logeant dans l'appartement au-dessus de celui de M. Dumouriez. Je doute qu'ils soient d'accord dans leurs plans de défense, car le dernier me paraît aller très franchement, et d'après ce que mon neveu m'a mandé, j'ai des doutes sur l'autre. Il me paraît, d'après les comptes que me rend dans le moment la gendarmerie nationale, que l'armée ennemie qui passe est réellement de 80 000 hommes et qu'elle se porte sur Verdun; qu'il y a de plus un corps de 25 000 hommes qui descend la Meuse pour nous tenir en échec, et qu'il reste très peu d'ennemis sur les bords du Rhin, toutes les forces se portant de ce côté-ci. Je trouve que M. de Dillon aurait bien mieux fait de rester du côté de Valenciennes; car je crains qu'il ne nuise plus ici qu'il n'y sera utile.

Tâchez de vous réunir et de réunir toutes les parties de l'empire pour ne plus former qu'un même vœu, une même volonté et une même action contre nos ennemis communs; sans quoi nous sommes à notre dissolution générale, malgré toute la valeur réellement étonnante de toutes nos troupes de ligne et nationales. L'on me dit dans le moment que M. Pâris, maréchal de camp, vient d'émigrer.

J'entends passer dans la rue toute notre artillerie qui, en venant de Mouzon ici, a été obligée de passer sur la rive gauche de la Meuse, pour éviter d'être coupée par les troupes légères sur la route directe. Elle se rend au camp retranché.

Je crains que l'on ne donne pas le temps à la Convention nationale de s'assembler. Tenez ferme, et mettez en mouvement tous ressorts et toutes ressources possibles pour opposer au moins parité de forces; surtout forcez vos émissaires pour causer une insubordination générale dans l'armée de nos ennemis; elle les affaiblira plus que toutes les batailles que nous pourrions gagner.

Vous connaissez, mon cher Merlin, tout mon attachement.

Cette lettre, qui n'est signée que d'un paraphe, est, comme je l'aperçois d'après d'autres papiers, de la main de M. de Valcourt, commissaire des guerres.

Le citoyen Menou au citoyen Merlin, salut.

Paris, 28 septembre 1792, 1er de la République.

Citoyen Merlin, vous êtes franc, loyal et juste : je vais vous parler avec franchise et loyauté. J'étais, comme vous le savez, maréchal de camp, employé dans la 17e division qui comprend Paris. M. Servan, ministre de la guerre, m'a envoyé ma destitution il y a à peu près quinze jours. J'en ai demandé le motif; j'en suis encore à le savoir.

Il y a vingt ans que je suis patriote, et beaucoup de gens ne le sont que depuis un mois; dans un temps où il y avait quelque mérite à être l'ennemi de la cour et des despotes, j'ai avancé et fait imprimer les opinions les plus hardies : plusieurs fois avant la révolution de 1789, j'ai couru risque de perdre la vie et d'être enfermé pour avoir soutenu le dogme de l'insurrection.

Je suis, j'ose le dire, un des hommes qui ont le plus contribué au renversement du despotisme. Dès l'année 1787, j'avais établi à Paris un club qui répandait par toute la France les opinions révolutionnaires. J'ai sacrifié parents, amis et fortune, parce qu'avant tout j'idolâtre ma patrie.

Je suis né, il est vrai, dans une classe ci-devant privilégiée : mais c'est parce que j'y suis né que j'ai appris à la mépriser. La cour, je l'ai assez connue pour l'avoir en horreur. Jamais je n'ai demandé ni obtenu de grâces ni pour moi ni pour mes frères qui sont aussi bons patriotes que moi. J'ai vingt-sept ans de services militaires effectifs, et j'ai passé par tous les grades pour arriver à celui de maréchal de camp.

Me reprochera-t-on de l'attachement à la noblesse? C'est moi qui, dans l'Assemblée constituante, ai provoqué et prononcé le décret d'abolition de ce préjugé aussi absurde que ridicule : c'est moi qui ai combattu pendant dix-huit mois aristocrates, modérés, impartiaux, papistes, ministres, etc., pour obtenir la réunion d'Avignon, et j'ai enfin remporté la victoire; c'est moi qui le premier ai osé attaquer nominativement les ministres, et ai commencé à dévoiler leurs manœuvres aristocratiques et antirévolutionnaires. Je n'ai jamais perdu une seule occasion de faire triompher la liberté et l'égalité.

Me reproche-t-on d'avoir eu des liaisons avec des hommes qui ont démérité et qui ont trahi depuis peu la cause publique? Je jure, foi de patriote, que s'ils ont intrigué, je n'ai jamais connu leurs intrigues ni leurs secrets. D'ailleurs, depuis la fin de l'Assemblée constituante, je n'ai point été avec eux et j'ai ignoré entièrement leurs projets.

Depuis l'heureuse révolution du 10 août, j'ai toujours marché à Paris tête levée, parce que, fier de ma conscience, je n'avais rien à me reprocher. Qu'on me cite quelqu'un qui puisse produire des preuves d'incivisme contre moi, de quelque nature qu'elles soient. Dans les moments les plus

orageux, personne ne m'a rien dit, personne ne m'a recherché. Je vais plus loin : j'ose croire que la majorité des vrais patriotes, de ceux qui vous ressemblent, citoyen Merlin, sont pour moi.

Je suis, vous le savez, le premier officier général qui ait prêté le serment de l'égalité ; je l'ai prêté au milieu de l'Assemblée nationale, et je me ferai hacher en morceaux plutôt que d'y manquer, ainsi qu'à tous les décrets qu'a rendus et que rendra la Convention nationale.

Quoi, citoyen Merlin, c'est moi qu'on destitue ? moi qui donnerais jusqu'à la dernière goutte de mon sang pour mon pays, après lui avoir donné toute ma fortune ; je dis toute ma fortune, car il ne me reste plus rien au monde. Mais je ne la regrette pas ; j'ai deux bons bras, et si l'on ne me rend pas mon emploi, j'irai comme soldat me faire tuer en défendant ma patrie. Alors au moins je ferai rougir ceux qui ont osé soupçonner mon patriotisme ; alors peut-être leur inspirerai-je quelques regrets.

Je réclame donc votre loyauté, citoyen Merlin. Si vous me reprochez quelque chose, dites-le-moi franchement ; sinon, faites-moi rendre justice. Qu'on m'emploie où l'on voudra ; pourvu que je puisse être utile à ma patrie, voilà tout ce que je désire. Mais il est bien dur de perdre son état, ses moyens d'exister et son honneur ; car tout homme qui est soupçonné de ne pas aimer la liberté et l'égalité est dans mon opinion un homme déshonoré.

Cependant, citoyen Merlin, en vous faisant des plaintes, ne croyez pas que je veuille inculper le citoyen Servan ; je sais que c'est un excellent ministre. Je lui rends toute la justice qui lui est due ; il a plus fait en quinze jours que tous ses prédécesseurs n'auraient fait en un an. D'ailleurs, il est chaud de patriotisme et d'amour de son pays. Je ne lui reproche que d'avoir cru trop légèrement quelques personnes qui, vraisemblablement, sans me connaître, auront répandu des soupçons contre moi.

Je viens de vous parler en homme libre, citoyen Merlin ; répondez-moi en législateur impartial.

J. MENOU,

Maréchal des camps et armées de la République française.

Cette lettre est du baron de Menou, maréchal de camp, ancien membre de l'Assemblée constituante, commandant en second du camp de Paris en 1792. Il fut réintégré dans l'armée, grâce en partie aux démarches de Merlin, combattit à ses côtés dans la Vendée, et contribua avec lui à la défense de la Convention en thermidor. Emmené en Égypte par le général Bonaparte, il y commanda l'armée après la mort de Kléber ; mais, comme on ne le sait que trop, avec une fortune bien différente de celle de ses deux devanciers.

[Trois lettres venant du camp de Vouziers, interceptées et adressées à Merlin de Thionville. On les croit du ci-devant marquis de Courtivron.]

A M. le marquis de Cely, à Reninghelst.

Vouziers, 2 octobre 1792.

Il y a longtemps, mon cher oncle, que je n'ai pu recevoir de vos nouvelles et vous donner des détails de ma position. Notre armée a toujours été en mouvement depuis plus d'un mois et traînée de bivouac en bivouac d'une manière infiniment peu agréable

M. le duc de Brunswick s'est avancé trop légèrement dans la Champagne pouilleuse, et avait pris une position entre Châlons et Sainte-Menehould, en avant des patriotes commandés par M. Dumouriez qui occupait le poste des Islettes. Après une petite canonnade qui n'a abouti à rien et avoir été dix jours en présence les uns des autres, M. le duc de Brunswick a pris le parti de se retirer avec les généraux Clairfayt et Hohenlohe qui s'étaient joints à lui.

Beaucoup de gens désapprouvent cette démarche qui exaltera nécessairement les espérances des patriotes. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle a été dictée par les règles de la prudence. Ce général est entré en France par une langue de terre, sans être assuré de ses communications. Il occupait un poste où il ne pouvait subsister, et n'a pas jugé à propos de sacrifier 8 à 10 000 hommes pour déposter les patriotes qui avaient une excellente position hérissée de redoutes et de canons. Je pense qu'il va reprendre les opérations par où il aurait dû commencer, c'est-à-dire par chercher à s'emparer de plusieurs places fortes, telles que Sedan, Mézières, Metz et Thionville. Il a perdu un temps bien précieux et qui laisse aux patriotes la faculté de commettre bien des horreurs.

Un fait certain, c'est que pendant les dix jours que les armées ont été en présence, il y a eu beaucoup de colloques et de ménages entre le duc de Brunswick, le roi de Prusse, Dumouriez et Kellermann. On a envoyé des courriers à l'Assemblée nationale, au baron de Breteuil, qui est à Verdun. On augure de là qu'il y a des négociations entamées pour séduire l'armée patriote et la ramener au parti du roi. Je crois qu'elles seront infructueuses et que la terreur seule peut opérer la contre-révolution.

Nous avons été dix jours à Serre-Tourbe avec tout le quartier général, manquant de bois, d'eau, de vivres, n'ayant au plus qu'une demi-livre de pain de seigle par jour, exposés aux injures du temps et couchés sur la terre à l'abri d'une mauvaise cahute de paille. Nous avons beaucoup de malades. J'ai résisté jusqu'à présent ; je ne sais si cela durera. Quoi qu'il en soit, je prévois que l'armée des princes tend visiblement à sa dissolution. Alors je prendrai le parti de vendre mon cheval pour avoir de quoi sub-

sister quelques mois; car il est impossible de rien tirer de France. Je tâcherai d'aller vous voir à Reninghelst, où j'imagine que vous êtes de retour, et j'aurai un vrai plaisir à oublier mes malheurs dans le sein de l'amitié.

Voilà le moment de la crise arrivé, et je m'attends à voir mes biens vendus et toutes mes possessions, surtout mes bois, dilapidées. On dit que nous repassons demain la Meuse. Il n'y a eu que peu de défection dans l'armée patriote. Les princes ont été cruellement trompés.

Si l'indication placée en tête de la lettre est fondée, le gentilhomme, auteur de cette correspondance, aurait vraisemblablement été le fils du marquis de Courtivron, membre assez obscur de l'Académie française.

On voit, d'après une de ses phrases, que ni l'idée ni le mot de *terreur* ne sont de l'invention des républicains. Les deux autres lettres adressées par le même, l'une au marquis de Clermont-Mont-Saint-Jean, à Chambéry, l'autre à madame de Wardener, à Rastadt, renferment la même pensée. Dans la première, il est dit que « la *force* et la *terreur* seules pourront ramener une espèce d'ordre en France ». Dans la seconde, au lieu du mot *force*, il y a le mot *gloire*. Les trois lettres sont d'ailleurs exactement calquées, sauf quelques variantes insignifiantes, l'une sur l'autre. Dans ces deux-ci, il est ajouté à la suite des détails sur les souffrances du camp : « Aussi beaucoup de nos héros contre-révolutionnaires sont abattus. » On y trouve aussi ce passage significatif : « Après la levée du blocus de Thionville, où les princes, d'après les renseignements de MM. Calonne et Fouquet, croyaient pénétrer sans coup férir, nous avons suivi rapidement l'armée du roi de Prusse. »

Bayeux, ce 6 mars, l'an 2e de la République.

Je vous envoie ci-joint, mon cher Merlin, la lettre du ministre de la guerre, qui nomme notre ami Thill à une compagnie dans le 22e régiment de chasseurs qui vient d'être levé sous mes ordres. Ce régiment est à Falaise, distant de six lieues de Caen et de douze de Bayeux. Je vous prie, mon cher Merlin, de faire parvenir au plus tôt cette lettre à Thill, et qu'il ne tarde pas d'arriver. S'il arrive avant la fin du mois, il sera peut-être possible de lui procurer d'autres douceurs.

En ce moment, je lève un régiment de dragons, qui sera à cheval le 1er de juin. Je lève aussi des compagnies d'artillerie, et j'attends l'agrément de lever 6000 hommes d'infanterie. Si je l'obtiens, comme je l'espère, je placerai l'aumônier Landin lieutenant-colonel, et donnerai une compagnie au jeune Zimmer. Je n'oublierai pas non plus Fallot dit la Lancette. Si vos enfants n'étaient pas tous bien placés, il m'eût été doux de faire quelque chose qui vous fût agréable.

Figurez-vous, mon cher Merlin, que le 25 du mois dernier, toute mon armée, pour la défense de quatre-vingts lieues de côtes, consistait en moi et mes aides de camp. N'ayant rien à espérer, j'ai demandé de créer une armée, et je suis maintenant à l'ouvrage. Tout semble sortir de terre. J'ai fondu des canons, coulé des boulets dans un pays où il n'y avait ni fonderies ni forges. Mes magasins se forment : et avant deux mois d'ici je puis braver les Anglais et les émigrés qui se rassemblent en force dans les îles de Jersey et de Guernesey.

Adieu, mon cher Merlin, donnez-moi de vos nouvelles, je vous prie, et croyez-moi à la vie et à la mort votre fidèle ami.

P. S. — Mes tendres hommages à la paresseuse madame de l'Isle.

Le général FÉLIX WIMPFEN.

Les enfants dont il est question dans cette lettre doivent être les trois jeunes frères de Merlin, et madame de l'Isle est sa sœur. Toutes les flagorneries de Wimpfen n'empêchaient pas Merlin de se soucier fort peu de ce général qui, trois mois après, bien loin de braver avec son armée les Anglais et les émigrés, comme il s'en vante ici, devait essayer de faire du Calvados une seconde Vendée. Wimpfen ne se doutait pas sans doute que le mois d'avant, sur le bruit de son arrivée à l'armée du Rhin, Merlin avait écrit à Paris : « Loin d'avoir connivé pour l'attirer ici, nous écrivons au conseil exécutif qu'il y a déjà trop d'un François Wimpfen dans cette armée. »

Ces deux généraux étaient frères et nés tous deux à Deux-Ponts ; ils firent leurs premières armes dans le régiment de ce duché au service de France. François, né en 1732, était lieutenant général au moment de la révolution, et avait été appelé au commandement d'une division de l'armée du Rhin. Il ne tarda pas à être destitué et incarcéré, et ne fut remis en liberté qu'après le 9 thermidor. Félix, né en 1745, était colonel au moment de la révolution ; propriétaire dans le Calvados, il fut nommé député de la noblesse de cette province aux États généraux, et postérieurement commandant de la place de Thionville. Sa conduite, sur laquelle tant d'historiens se sont mépris, y fut plus que douteuse. Nous aurons occasion d'y revenir. Abandonné par ses troupes dans sa levée de boucliers contre la Convention, il parvint à s'échapper, et fut admis à rentrer dans l'armée après le 18 brumaire Il est mort en 1814.

La Flèche, le 26 pluviôse, l'an 2 de la République (14 févr. 94).

CITOYEN,

C'est un chasseur mayençais, qui souvent a combattu à tes côtés, à Mayence et dans la Vendée, qui a été témoin de tes exploits républicains, qui, en s'informant de ta santé, te prie de lui rendre un service : qu'il t'en souvienne, au quartier général à Cassel, tu me dis qu'arrivé en France, si tu pouvais m'être utile, tu le ferais du meilleur de ton cœur.

L'occasion se présente aujourd'hui : je la saisis, bien persuadé que s'il est possible, tu t'y emploieras volontiers. Nous sommes présentement cantonnés à la Flèche, à attendre que la saison permette d'aller essayer nos bras contre les satellites des brigands couronnés ; puisque la Vendée pousse le dernier soupir. Cinq ans se sont écoulés depuis que je n'ai pu jouir des embrassements d'une famille chérie. Un bon républicain ne compte pas les années quand il s'agit de servir sa patrie. Mais les changements arrivés dans ma famille depuis ce temps me forcent à te prier de m'obtenir une permission pour y faire un tour. Une tante morte depuis un an ; un oncle prêt à terminer sa longue carrière et qu'une maladie va emporter au premier jour et dont je suis héritier ; un père très âgé ; deux sœurs, dont l'une est mariée et l'autre très jeune : tous ces motifs réunis ensemble rendent ma présence nécessaire pour mes intérêts particuliers.

Je suis toujours prêt à les sacrifier si ma patrie a besoin de mon bras dans ce moment. Mais comme le moment de crise est passé et que nous passons l'hiver à la Flèche, si tu pouvais m'obtenir une couple de mois pour aller dans ma famille, tu m'obligerais. Mes affaires finies, je volerais rejoindre mon corps avec autant de joie que j'en aurais à aller au pays. Ayant joui des embrassements de mes parents, je sabrerais avec plus de courage que jamais les ennemis de la république.

Si, cependant, tu ne peux m'obliger, ne crois pas que je m'en chagrinerai. Un républicain a sacrifié tout à son pays. La patrie a-t-elle besoin de moi en ce moment, point de famille qu'après la paix.

S'il est possible, fais-le : tant mieux. Si tu ne le peux pas, tant mieux encore. Adieu, Merlin, je te donne le baiser de fraternité.

J'avais d'abord eu l'idée de conserver à cette pièce, d'un caractère si héroïque dans sa simplicité, son orthographe de soldat ; mais j'ai craint que des fautes, qui sur un papier grossier et écrit d'une main plus habituée à manier le sabre que la plume, prennent quelque chose de touchant par le contraste de la pauvreté de l'éducation et de la richesse du cœur, ne produisissent un tout autre effet dans l'imprimé. J'ai donc corrigé, presque à regret, en me réservant seulement d'avertir que cette lettre est bien d'un simple enfant du peuple. Je n'ai pas besoin d'ajouter que je n'y ai pas changé un seul mot. Le style en est aussi remarquable que le sentiment. Malheureusement la signature de ce brave homme, dont j'aurais aimé à conserver le nom, se trouve déchirée. Tels étaient les soldats que tendait à produire notre vieille Gaule ; certes, ils valaient bien à tous égards les légionnaires disciplinés à la romaine qui leur ont succédé.

Je profite, du reste, de l'occasion pour dire que j'ai agi partout de la même manière, en ramenant toutes les pièces de cette correspondance à une orthographe correcte et uniforme.

Le citoyen général Montalembert au citoyen député Merlin (de Thionville).

Ce 8 thermidor, l'an 2 de la République une et indivisible (26 juill. 94).

CITOYEN DÉPUTÉ,

J'ai été on ne peut pas plus flatté de l'intérêt que tu as témoigné prendre au succès du nouvel affût qui a eu hier une première épreuve (suit le détail). Lorsque le jour de la seconde épreuve sera fixé, je ne manquerai pas de t'en informer, espérant que tu voudras bien y venir et m'aider de tes conseils. J'ai reconnu qu'ils étaient d'un patriote qui joint à l'instruction le zèle d'un bon citoyen, sans lequel l'organisation la plus parfaite ne peut avoir que des succès peu certains.

Je veux le bien : toutes les actions de ma vie le prouvent : mais je ne puis le faire tout seul. C'est à ceux qui, comme toi, ont l'instruction et les lumières nécessaires à me seconder. J'ai ici chez moi une immensité, si j'ose m'exprimer ainsi, de développements en modèles de mes nouvelles méthodes qui, ajoutant la conviction des yeux à celle de la conception, entraînent à l'évidence. J'ose t'assurer qu'une ou deux heures de temps que tu voudras y employer suffiront pour te rendre ces méthodes assez familières pour pouvoir même en donner des leçons.

Rien ne me flatterait autant que d'obtenir ton suffrage dans une partie si intéressante pour la prospérité publique. Salut et fraternité.

MONTALEMBERT.

Le général de Montalembert avait alors soixante et dix-neuf ans ; il était membre de l'Académie des sciences depuis 1747. Tout le monde sait qu'il s'est élevé à un rang éminent dans l'histoire du génie militaire par sa théorie des feux perpendiculaires. Il ne s'est pas moins distingué dans celle de l'artillerie par l'invention des affûts qui portent son nom, et qu'il proposait de substituer aux affûts à la Gribeauval. Leur avantage consistait à demander un moins grand nombre de servants et des servants moins habiles; la pièce une fois bien pointée, conservait d'elle-même sa direction. C'est sans doute d'un perfectionnement à ces affûts, dont le premier essai avait eu lieu, avant la révolution, au fort construit par Montalembert à l'île d'Aix, qu'il est ici question.

L'empressement du général Montalembert à l'égard de Merlin, pour une question relative au service des bouches à feu, montre en quelle estime celui-ci commençait à être tenu par les officiers d'artillerie, en raison des connaissances spéciales qu'il avait acquises dans cette arme à Mayence et en Vendée, et dont il avait fait preuve dans son mémorable rapport à la Convention sur l'organisation de l'artillerie légère. Qui pourrait croire qu'entre cette lettre et la suivante, écrite à quatre jours d'intervalle, prend place la journée du 9 thermidor ? Et n'est-il pas étonnant que, malgré les mouvements de cette terrible journée, Merlin, comme on le voit par la seconde lettre du général, lui ait justement fait réponse le 9 thermidor ? Il y a là de part et d'autre un caractère de grandeur qui méritait d'être relevé.

Le général Montalembert au citoyen représentant du peuple, Merlin de Thionville.

Paris, 13 thermidor, an 2e de la République une et indivisible (31 juill. 94).

Citoyen,

J'ai été on ne peut pas plus sensible au ton d'honnêteté et de complaisance qui règne dans la réponse que tu as faite à ma dernière lettre le 9 thermidor. Je profite avec plaisir de la confiance que tu m'as témoignée pour te remémorer l'invitation de venir voir mes cabinets. Ce serait me donner une preuve d'estime que d'y sacrifier quelques heures. Tu aurais le temps de donner un coup d'œil à ce grand travail, qui, j'ose le dire, en offrant le résultat de plus de trente années d'expériences, prouve combien j'ai chéri, plus que personne, tout ce qui pouvait être de quelque avantage à ma patrie. Cela fait et examiné, nous dînerons républicainement, si cela peut te convenir, et de suite après le dîner, nous partirons pour Vincennes où je ferai faire sous nos yeux une épreuve d'études de mon nouvel affût, ne doutant point, cette fois-ci, d'un succès complet, soit pour la justesse, soit pour la célérité du tir. Cette épreuve d'étude nous convaincra, l'un et l'autre, du succès que je suis sûr d'obtenir de cette nouvelle invention. Je saurais me condamner, si je pouvais avoir tort, mais je n'en serais pas moins reconnaissant près de toi du sacrifice que je te demande de cette demi-journée, qui, je l'espère, ne sera pas en pure perte ni pour l'un ni pour l'autre. Salut et fraternité.

MONTALEMBERT.

Extrait des états de service d'Auguste Ro e, huissier à la Convention.

.... La plupart des membres du Comité de salut public arrivèrent à l'ouverture de la séance du 9, contre leur ordinaire, entre dix et onze heures du matin. Il régnait alors un morne silence dans l'Assemblée ainsi que dans les tribunes. Tout annonçait un grand événement. Après la lecture du procès-verbal, M. Saint-Just, membre du Comité de salut public, demanda la parole et se mit à prononcer un discours qu'il avait présenté la veille à l'assemblée des jacobins, et ensuite au Comité de salut public, qui lui avait défendu, sous peine d'être arrêté, de le présenter à la Convention.

M. Tallien, en entrant dans l'Assemblée, demanda la parole pour une motion d'ordre. Il exprima son étonnement de voir à la tribune M. Saint-Just, qui n'avait évité son arrestation, la veille, que par la parole d'honneur qu'il avait donnée au Comité de ne point présenter ce discours insidieux qui provoquait à la révolte. Plusieurs membres parlèrent tour à tour

sur cet événement avec une extrême chaleur. Dans ces entrefaites, M. Saint-Just, s'adressant à M. Legendre, alors secrétaire, le pria d'employer sa prépondérance pour faire cesser cette scène; M. Legendre lui répondit : « Monstre, si mes yeux étaient des pistolets, je t'enverrais à l'enfer! » Robespierre l'aîné, que M. Tallien venait de signaler comme le tyran de la France, fit de grands efforts pour obtenir la parole; mais M. le Président donna ordre à Rose, huissier de service auprès de lui, de le faire descendre de la tribune : ce qui fut à l'instant exécuté. Un membre proposa et l'Assemblée adopta l'arrestation, successivement, des deux frères Robespierre, de Couthon, Saint-Just et Lebas. Rose, que la Convention avait distingué entre ses collègues, pour sa fermeté et son courage, fut chargé (seul) de l'exécution de son décret. Il fit conduire les cinq députés arrêtés au Comité de sûreté générale et se fit donner une décharge de leurs personnes.

La Convention instruite que la Commune de Paris était en pleine révolte contre son autorité, Rose fut chargé dans la soirée de notifier à l'administration centrale de la Seine et à la municipalité de Paris un décret par lequel elle mandait à sa barre ces deux autorités pour recevoir ses ordres. Il fut arrêté à l'hôtel de ville par ordre de la Commune, et conduit prisonnier dans la salle des séances où siégeaient alors Robespierre et ses quatre collègues. Il remplit sa mission avec tant de hardiesse, que le président, M. Fleuriot, lui répondit : « Retourne, citoyen; dis à la Convention nationale que la Commune de Paris va se rendre à sa barre les armes à la main, pour y faire justice. » Cette réponse l'autorisait à partir. Il partit, en effet, comme un éclair, manqua d'être tué sur l'escalier par deux hommes armés qui essayèrent de l'arrêter. Il n'était pas éloigné de l'hôtel de ville, que son arrestation fut ordonnée de nouveau. Aussi sa course fut rapide, et à son arrivée, il rendit compte de sa mission.

Immédiatement après, la Convention décréta Henriot et les membres de la Commune hors la loi, et de suite Rose accompagna plusieurs membres de la Convention qui furent, à la lueur des flambeaux, haranguer les troupes que Henriot venait de conduire sur le Carrousel pour anéantir la Convention ....

Cette pièce ne porte aucune date; mais il est probable qu'elle appartient à l'époque du Directoire. Elle était évidemment destinée à accompagner quelque pétition que Merlin s'était chargé de présenter. Elle se trouve en double, avec des ratures et des variantes considérables. Je n'ai pas besoin de dire que j'ai choisi celle des deux versions qui contenait le plus de détails. Il m'a semblé à propos de donner place à cette pièce intéressante dans l'ordre chronologique des faits auxquels elle se rapporte.

Harskirchen, le 14 thermidor, l'an 2 de la République française (1er août 94).

Citoyen Représentant,

A l'occasion des excès commis par instigation de quelques prêtres turbulents dans une partie du département du Haut-Rhin, les citoyens représentants du peuple, Goujon et Hentz, ont fait publier un arrêté, daté du 4 thermidor, dans lequel ils ordonnent, art. 2, que tous les prêtres dans les départements du Haut et du Bas-Rhin et du Mont-Terrible, seront sur-le-champ mis en arrestation et conduits à la citadelle de Besançon, où ils seront enfermés et traités comme gens suspects.

Il est évident que l'indignation du mauvais procédé de quelques prêtres a motivé cet arrêté; mais comme il y a plusieurs mille personnes innocentes et tranquilles parmi les prêtres de tous cultes dans ce département, il est triste pour eux de se voir compris dans le nombre des coupables et d'être punis comme eux; et voilà mon cas.

Étant encore à Mayence, j'étais l'un des premiers qui se déclarèrent pour la Constitution; et comme membre de la convention teutonique, je me suis donné toute peine à la faire aimer, comme tu le sais toi-même, citoyen représentant, car ce fut là où j'eus le plaisir de faire ta connaissance. Je persistai dans cette occupation jusqu'à ce que les circonstances me forcèrent de me réfugier en France, où j'obtenais d'abord une cure à Harskirchen, dans le district de Saar-Union, ci-devant Neufsaarwerden, dans lequel emploi, fidèle à mes principes, je prêchai la saine morale et l'amour de toutes les vertus républicaines. Au bout de quelques mois, ce fut encore moi qui abdiquai le premier dans tout le district. Depuis ce temps-là je ne me suis pas mêlé de la moindre des choses religieuses; je n'ai pas eu la moindre connexion avec les autres prêtres quelconques. Seulement, pour être utile à la patrie et à mes concitoyens, autant qu'il est en moi, je fais les fonctions de greffier du juge de paix à Harskirchen.

Nonobstant cette conduite irrépréhensible, je me vois regardé comme complice de ces forfaiteurs, et je suis sur le point d'être traité comme eux.

C'est pourquoi j'ai recours à ton humanité, citoyen représentant, en te priant de vouloir bien intercéder auprès de tes collègues Goujon et Hentz, aux fins qu'ils fassent une distinction entre des prêtres réfractaires et turbulents et des prêtres tranquilles et bons citoyens, bons patriotes, qui, depuis longtemps, et par principes, ont cessé d'être prêtres et s'occupent simplement à être utiles à la patrie et à leurs concitoyens.

Salut et fraternité.

Chrétien Wolff.

Paris, 13 thermidor, 2e année de la République une et indivisible (31 juill. 94).

Citoyen législateur, je salue ton vertueux courage, plus la fermeté que tu as mise en usage, comme tous tes collègues, la nuit du 9 au 10.

J'ai appris que tu es l'ange tutelaire et consolateur des malheureux détenus ; que tu visites les maisons d'arrêt et que tu fais rendre la liberté aux patriotes opprimés par ordre du Cromwell qui vient d'expier sous le glaive de la justice ses infâmes prétentions. Au Luxembourg, depuis environ trois semaines, un nommé Papineau, négociant rochellois, a été incarcéré à la suite de plusieurs menaces qui lui ont été faites « qu'on abattrait son caquet », parce qu'au café Procope, il déblatérait souvent contre la tyrannie de Robespierre et celle d'Henriot. On a dressé son acte de dénonciation, comme venant de la Rochelle, et tous les corps constitués de cette ville nient le fait. Pourrais-tu, citoyen, t'informer du vrai sujet de cette arrestation ? Sa demeure est à Paris, rue de Thionville, maison d'Espagne. J'espère beaucoup en toi. Je te conjure, au nom des enfants de ce pauvre captif, de voir ce que tu peux en leur faveur. Mes enfants et moi t'honorons autant que nous te sommes sincèrement attachés.

Ta concitoyenne.

Mère DEFRANCE.

Je crois, d'après d'autres lettres de la même main, que cette dame devait être la mère de Defrance, député de Seine-et-Marne à la Convention.

Le 16 thermidor, l'an 2e (3 août 94).

Vous avez pris trop de part, digne représentant, à l'utile et glorieuse révolution qui vient d'avoir lieu pour que je ne vous dise pas l'intérêt vif qui s'est emparé de moi en apprenant les dangers que vous avez courus. Je vous ai bien reconnu à la manière dont vous avez su les braver ! Recevez le tribut d'estime et de sensibilité qui vous est offert par celui qui a été témoin dans plus d'une occasion des preuves si multipliées de votre dévouement à la patrie.

Plusieurs fois, je me présentai, cet hiver, chez vous, pour vous entretenir d'une affaire qui m'intéresse fortement : elle est relative à mon père. Victime de l'animadversion d'un intrigant de sa commune, à quatre-vingts ans, il a été arrêté par ordre du Comité de sûreté générale, ou plutôt par les suites des manœuvres de cet intrigant qui avait su parvenir jusqu'à Robespierre, et qui, à force de calomnies, a pu en imposer sur un vieillard paisible, étranger aux affaires publiques, et qui, malgré des persécutions de plus d'un genre, a toujours été attaché à la révolution. Ne connais-

sant personne dans le Comité, il m'était difficile de l'éclairer, et c'était dans cet espoir que je m'adressais à vous. Après avoir si vaillamment combattu les ennemis extérieurs, vous me sembliez, plus qu'un autre, devoir repousser d'odieuses menées. Maintenant que vous êtes plus à même de faire triompher l'innocence calomniée, je réclame votre intérêt.

Je finis : vos moments sont précieux. Mais ce ne sera pas sans vous dire mes vœux ardents pour être arraché à une oisiveté si cruelle quand tant d'autres servent glorieusement leur pays. Si mon grade est un obstacle, qu'on m'emploie de quelque manière que ce soit. Combattre les ennemis de ma patrie, telle est ma seule ambition. Mon sang a déjà coulé pour elle ; j'en donnerais la dernière goutte pour faire oublier que j'ai appartenu à une caste justement proscrite.

EMMANUEL GROUCHY.

Grouchy avait fait la guerre en Vendée avec Merlin. Agé seulement de vingt-sept ans, il commandait l'avant-garde de l'armée des côtes de Brest. Il était aimé et apprécié de tous ses compagnons d'armes. « Grouchy, dit Kléber, jeune encore, ayant servi comme colonel dans un régiment de dragons, était parvenu au généralat par son tour d'ancienneté : il a des talents et tous les agréments que donnent une éducation soignée et le grand usage du monde. » Malgré sa bravoure et l'excellence de ses services, tenu en suspicion par le Comité de salut public, il dut, comme Canclaux et Aubert-Dubayet, quitter l'armée de Vendée. Merlin l'y fit réintégrer à la suite du 9 thermidor. Hoche le choisit pour son chef d'état-major, et il contribua puissamment, sous les ordres de ce général, à la réduction et à la pacification de ce malheureux pays. Placé ensuite sous les ordres de Moreau, la franchise avec laquelle il témoigna, lors du procès de ce général, son attachement à sa personne, ne lui valut pas les faveurs de Bonaparte. Celui-ci l'employa néanmoins dans toutes ses campagnes, et le nomma, en 1815, maréchal de France, dignité dans laquelle il fut confirmé sous Louis-Philippe. Les républicains n'ont pas oublié qu'en 1834, sachant, par trop d'expériences, que des adversaires politiques ne sauraient être des juges, il refusa de siéger à la chambre des pairs dans le procès intenté aux insurgés d'avril. Peut-être se souvenait-il aussi que le commissaire de la Convention près l'armée des côtes de Brest se nommait Cavaignac et l'avait cordialement défendu.

Le cousin Jacques à Merlin de Thionville.

Le 1er fructidor an 2 (18 août 94).

Depuis vingt-cinq jours et demi, mon vingt-cinq fois cher cousin, je n'ai pu respirer vingt-cinq minutes. On sait que je connais un peu quelques députes, qu'ils ont quelque indulgence pour moi, qu'ils m'estiment passablement, et l'on croit, à cause de cela, que j'ai en mains tout le pou-

voir des décemvirs, triumvirs, duumvirs, etc., de toutes les révolutions possibles. On se trompe bien, puisque je n'ai jamais rien pu obtenir pour moi, même quand je ne réclamais que la justice évidente.

Il n'importe; on me poursuit de toutes parts; on veut que j'écrive par jour vingt-cinq lettres et vingt-cinq mémoires : on pleure, on se désole : j'ai souvent réussi à sauver l'innocent, on le sait ; je n'ai pas le cœur de résister, et tout mon temps se passe à m'occuper d'autrui, tandis que, sans un sou de patrimoine ni de revenu, je ne fais rien pour mes enfants, n'en ayant pas le temps. Ainsi plus d'opéra, plus de lunes, plus de gaieté de ma part, avant que j'aie donné congé à mon monde. J'ai donc pris le parti de vous adresser en bloc un mémoire succinct où, pour vous épargner la peine de lire une foule de longs placets, j'ai pris celle d'analyser chaque placet, et de motiver avec précision les demandes des victimes de toute espèce qui gémissent encore sous le *reliquat* d'oppression dont votre Comité va s'occuper. Ce mémoire fameux, ce mémoire important, ce mémoire merveilleux, n'est pas encore fini ; j'y travaille depuis vingt-cinq jours, et vous serez tout ébahi quand vous le verrez tomber des nues dans votre maison par la diligence de la lune. (Suivent les détails d'une affaire particulière sans intérêt.) Voilà tout ce que je sais pour le moment ; voilà tout ce que j'ai à vous dire. Un peu plus tard, vous aurez mon *fameux mémoire ;* je serai alors débarrassé de mes mille et une visites, et je pourrai recommencer mes voyages patriotico-lunatiques.

Tout à vous. Salut et cousinalité.

ABEL BEFFROY, dit LE COUSIN JACQUES.

On trouve dans la liste des nombreuses publications d'Alexandre Courtois mention d'un ouvrage intitulé : *Les lunes du cousin Jacques*. C'est évidemment à cet original cousin qu'il se rapporte. Sur le cachet de cette lettre se trouve figurée une lyre et par-dessus un ciel étoilé avec la pleine lune dans le milieu.

Rochejean à Merlin, membre du Comité de sûreté générale.

Pélagie, le 2 fructidor, l'an 2 (19 août 94).

Hier est sorti de notre prison un richard. Gilbert, de Lille; avant-hier le trésorier du maréchal de Noailles, Barthélemy, et aujourd'hui un président à mortier du parlement de Dijon, Ménars.

Et moi, pauvre patriote de 89, ayant marqué à toutes les époques de la révolution, je suis oublié, ainsi que trois autres sans-culottes de mon espèce qui sont, comme moi, *Hébertistes, agents de Pitt et de Cobourg.*

Un député du Loir-et-Cher nous annonce que nos pièces sont sous le scellé, sans doute sous celui de Saint-Just. La captivité de quatre bons

républicains doit-elle dépendre d'un scellé ? Qu'on voie ces pièces, mais promptement. D'ailleurs, qu'importe de connaître si les calomnies répandues contre nous sont plus ou moins noires ? Tout ce que je dis de notre patriotisme est attesté par les députés de Loir-et-Cher, par Tallien, par Guimberteau, par une pétition des plus chauds patriotes de Blois : voilà des témoignages qui valent bien les calomnies des modérés. Et les moyens d'élargissement ne doivent-ils pas avoir quelque proportion avec la facilité des incarcérations ?

Vois, patriote sensible, fais-nous élargir. Qu'on examine si l'on veut, mais qu'on se hâte. Nous périssons d'ennui et de douleur

Pour moi en particulier, je devrais depuis quatre mois et demi avoir remplacé Chabot ; mais cet homme, qui n'a pas pu faire g..... dix patriotes du Mans, m'a mis en arrestation depuis six mois et demi, et ses augustes maîtres me destinaient le sort des patriotes énergiques.

O que tant de malheurs finissent ! que le Comité envoie ici un de ses membres ! que d'horreurs j'ai à révéler !

Mon corps est couvert de taches jaunes, maladie des prisons ; j'ai des crispations, des angoisses : mes cheveux blanchissent tous les jours : je suis un spectre.

O homme sensible, la liberté ou la mort !

ROCHEJEAN,
Député suppléant du Loir-et-Cher,
et victime des triumvirs.

A Merlin de Thionville, représentant du peuple.

25 fructidor (11 sept. 94).

Citoyen, recevez avec bienveillance la réclamation que je vous adresse et que je vous prie de présenter au Comité de sureté générale. J'ose dire que vous ferez un acte de civisme en me délivrant de ma captivité. Vous ferez justice à un patriote pur et zélé qui depuis deux ans est abreuvé d'injurieuses calomnies, pour prix des services qu'il a contribué à rendre à la révolution. Je ne vous sollicite point, je vous réclame. Vous êtes un homme loyal, courageux, équitable. Vous connaissez les faits du 10 août ; je n'en veux pas davantage.

RŒDERER.

La connaissance de Merlin et de Rœderer était d'ancienne date. Ce dernier, plus âgé que Merlin, de quelques années, remplissait les fonctions de conseiller au parlement de Metz alors que Merlin y plaidait comme avocat. Député aux États généraux par la province d'Alsace, dont sa famille était originaire, il fut nommé, sous la Législative, procureur syndic du département de la Seine, et longtemps inquiété pour sa conduite dans la journée du 10 août. Il fut des premiers à abandonner la cause

de la révolution qu'il avait à l'origine assez énergiquement embrassée. Engagé d'abord dans la réaction royaliste, puis successivement sénateur, conseiller d'État, comte de l'empire, ministre des finances de Joseph Bonaparte, et finalement pair de France sous Louis-Philippe, Merlin, malgré les souvenirs d'une si ancienne liaison, ne lui avait pas conservé grande estime. Il le qualifiait sous le rapport de la versatilité, à peu près comme le faisait, dès 95, Merlin de Douai, dans une correspondance que nous citons plus loin.

Du reste, quels qu'aient pu être les torts de Rœderer dans sa conduite politique, ils sont loin de ce que s'est plu à lui attribuer l'esprit de parti. Pour ce qui se rapporte au 10 août particulièrement, les deux lettres que nous publions suffiraient, à défaut d'autres preuves, par le ton même qui y respire, pour faire justice de la narration suivante : « Merlin de Thionville pénétra dans le château deux pistolets à la main, et dit au procureur syndic que le peuple voulait absolument la tête du roi. Rœderer répondit : « *C'est égal, il restera le prince royal.* — Non, » répliqua Merlin, toutes les têtes royales tomberont et même la vôtre, si vous ne » vous retirez promptement. » Rœderer, épouvanté, renonça à tous ses projets. (Villiaumé, t. II, p. 206.) Ces projets, dignes d'un véritable scélérat, auraient été, selon l'historien en question, de laisser massacrer le roi par le peuple, afin de déterminer une réaction en faveur du dauphin et de relever ainsi la couronne.

La lettre suivante est sans doute une lettre ostensible dont Rœderer était convenu avec Merlin : au verso, de la main du premier, se trouvent, sous forme de brouillon raturé çà et là, les lignes confidentielles qui viennent après, indiquant au second la réponse, également ostensible qu'il désire recevoir de lui, sans doute comme garantie. Cette lettre n'est point datée. Elle est d'un homme qui se cache et non plus d'un détenu. Je l'insère immédiatement à la suite de la précédente, parce qu'elle la complète.

Citoyen, pendant le règne de Robespierre, il n'était pas humiliant d'être persécuté : mais depuis que vous avancez si honorablement dans la carrière de la liberté, il devient honteux de rester caché. J'ai été indignement accusé par Chabot. Vous savez qu'il n'y a rien de plus faux et de plus absurde que ce qu'il a dit s'être passé entre vous et moi au château. Vous devez à la justice de me donner quelques paroles qui puissent être opposées à ses mensonges. Il vous souvient aussi que, le 9 août, l'Assemblée législative me manda à sa barre sur la dénonciation que lui avaient faite une ou deux sections de l'arrêté de la section des Quinze-Vingt, par lequel l'insurrection était proclamée pour minuit : qu'elle me demanda « compte des précautions prises pour assurer la tranquillité publique, » ce qui était me dire que j'avais dû en prendre et que je devais y veiller encore : et qu'après m'avoir entendu et reçu la promesse de faire ce qui dépendrait de moi pour empêcher, *selon ses vues*, que la tranquillité publique ne fût troublée, elle m'approuva et m'invita aux honneurs de la séance : ce qui était ajouter à l'obligation que m'imposait la loi de me trouver au château

dans la nuit du 10. Je vous prie de faire jeter les yeux sur la page 5 ou 6 de mon mémoire, où j'avance dix-huit propositions dont le développement vient ensuite. Ces propositions vous rappelleront toutes les circonstances qui peuvent établir ma défense ; et je ne doute pas qu'elles ne suffisent à votre probité et à la bienveillance qu'un bon citoyen est sûr de trouver en vous, pour vous engager à me rendre un témoignage favorable.

RŒDERER.

Projet de lettre.

J'ai reçu le mémoire justificatif que tu m'as adressé le....., relativement à ta conduite le 10 août. N'ayant contre toi ni acte d'accusation, ni mandat d'arrêt, je ne vois pas la nécessité de revenir sur une affaire déjà jugée plusieurs fois en ta faveur (tant par l'Assemblée législative le 10 août et par le Comité de sûreté générale d'alors, que par la Commune même, qui, après l'examen de tes papiers, a levé les scellés apposés par elle dans ta maison, et par le public entier, qui a paru voir avec satisfaction le Journal de Paris rédigé par toi pendant l'année dernière) (*). D'ailleurs, dans les faits qui sont à ma connaissance, non plus que dans les renseignements dont j'ai fait la recherche au Comité de sûreté générale, il n'y a rien à ta charge. Tous les membres de l'Assemblée législative connaissent d'ailleurs, et le décret du 10 août qui t'ordonne de rendre compte des mesures prises pour assurer la tranquillité publique dans la nuit suivante, et l'approbation qu'elle donna ensuite au compte par toi rendu, ce qui ajoutait à l'obligation que t'imposait la loi de te trouver cette nuit au château. Je pense donc, citoyen, que tu dois reprendre avec un nouveau zèle les occupations par lesquelles tu peux être utile à la république.

Madelonnettes, 4e jour complémentaire de l'an 2e de la Rép. franç. une et indiv. (20 sept. 94).

CITOYEN REPRÉSENTANT.

Tu as la réputation d'être juste et non moins humain. Depuis huit mois, je languis dans les fers, inutile à moi-même et aux autres. J'ai servi la république et le Comité de sûreté générale. Pour avoir fait mon devoir, j'ose le dire, en vrai républicain, j'ai été calomnié, dénoncé, incarcéré,

(*) Je serais bien aise que cela fût dit. Cependant cela peut être supprimé. (*Note de Rœderer.*)

Je demande, par le petit mémoire ci-joint, à répondre à une dénonciation fausse dans tous ses points J'ai produit les pièces et sollicité la vérification des procès-verbaux. Lorsqu'on est innocent, l'on brave la malveillance particulière : il n'y a que de la malveillance contre moi Que le jour de la justice arrive, et je serai satisfait.

Citoyen législateur, je te prie, au nom du malheur et de l'humanité, de faire tous tes efforts pour que je sois entendu : l'intérêt de la chose publique l'exige ; ton équité m'assure ma demande.

Salut et fraternité.

CAZENEUVE,
Secrétaire du Comité de sûreté générale.

Au républicain Merlin de Thionville, député à la Convention nationale.

L'an 2 de la République française et indivisible.

RÉPUBLICAIN.

On félicite la Convention de son énergie d'avoir renversé le tyran avec la dictature : mais il y a encore bien des endroits qui sont tout Robespierre et Couthon : Cusset, près Gannat, tout Robespierre, ne respirant que le sang ; l'Auvergne, tout Couthon. A Cusset, Gannat et dans le département du Puy-de-Dôme, sur la moindre dénonciation, on renferme un homme sans l'entendre. Les ci-devant prêtres, dont je rougis de te parler, y sont traités comme des nègres. Comme l'on ne doit point s'attacher aux individus, mais aux principes, il y en a parmi les ci-devant prêtres qui ont été très utiles à la chose publique, détachés de tout préjugé. Cependant les bons sont confondus avec les méchants. Comme la tyrannie est anéantie et que la justice est à l'ordre du jour, on espère que le bon sera récompensé et le méchant puni. (Suivent des détails peu intéressants sur des exclusions prononcées par les diverses sociétés des environs de Gannat. La tyrannie s'exerçait non-seulement aux jacobins, mais dans certains districts et cantons.)

Pourquoi, républicain, les bons prêtres n'occuperaient-ils pas des places et ne seraient-ils pas rappelés parmi leurs frères ? Pourquoi ces jeunes prêtres d'un an, c'est-à-dire qui n'étaient prêtres que depuis douze ou six mois, et qui sont connus comme de bons patriotes, ne seraient-ils pas instituteurs dans ce moment où l'on n'en peut point trouver ? Attendu que, dans certains endroits, ce sont des ex-prêtres qui sont instituteurs, et l'on en est très content : dans d'autres, on les traite comme des esclaves. Ne sont-ce pas des hommes comme nous ? On ne doit plus compter que deux classes qui sont les bons et les méchants. Cherchez à anéantir les méchants. Guidé par la justice, je te demande, citoyen, que tu fasses

rendre un décret qui rappelle aux sociétés tous ceux qui en ont été exclus, sans distinction d'état : que dans toute l'étendue de la république, les ci-devant prêtres qui seront reconnus bons patriotes pourront occuper les places où ils seront appelés ; attendu que dans le même département il y en a qui sont en place, d'autres en sont exclus. Par ce moyen, il y aura de l'uniformité : tous les bons patriotes seront contents, et la tyrannie aura disparu. Et toi, Merlin de Thionville, si tu rends ce service à la république, tous les bons patriotes te porteront dans leur cœur, et moi, comme bon soldat dans l'armée du Nord, j'aimerais que l'on ne s'attache plus qu'aux principes, non à l'individu.

Comme il y a des prêtres dans ma compagnie, je les rassure ; on leur faisait en croire qu'on les rassemblerait tous dans une maison, sans distinction, pour les faire brûler. Ces braves prêtres qui sont parmi nous, plusieurs sont morts à la tête de la compagnie, en défendant leur patrie et en recommandant leurs enfants à leurs frères d'armes ; ceux qui restent brûlent de se mesurer avec l'ennemi. S'il y en a eu de mauvais, il y en a de bons, surtout les nouveaux.

Républicain, réfléchis sur ma lettre ; elle te demande la justice et dévoile la tyrannie. — Salut et fraternité.

NÈME,
soldat dans l'armée du Nord.

Rien n'est changé dans cette remarquable lettre de soldat, si ce n'est l'orthographe. Cette orthographe dépasse les bornes. Ainsi : « Pourquoit les bons prêtres n'occuperoit-ils pas des places..... l'on en est très comptant..... On leur fesoient en croire qu'on les rassembleroit tousses, etc. » Je cite ces traits, qui sont d'ailleurs parfaitement d'accord avec l'imperfection de l'écriture, dans une intention que chacun comprendra.

A Merlin de Thionville.

.... 94.

César Faucher et Constantin Faucher servent depuis dix-huit ans dans le grade d'officier de dragons ; leur existence entière, depuis la révolution, a été consacrée à ses succès. Ils ont, dans l'armée de l'Ouest, déployé toute l'énergie de leur bon vouloir, et dans quarante et quelques combats où ils se sont trouvés, ils ont mérité l'estime de leurs frères d'armes et les éloges des généraux et des représentants du peuple près cette armée. Ils parvinrent successivement et en même temps, dans le mois d'août 1793, au grade d'adjudant général, chef de brigade. L'un d'eux fut nommé, le 11 octobre suivant, chef de l'état-major de l'armée ; et le même jour, dans une charge qu'il commandait et qui ramena la victoire sous nos drapeaux, il tomba frappé de dix coups de sabre à la tête, la main partagée

et la poitrine traversée d'une balle, et son frère reçut à la cuisse un coup de poignard qui l'a rendu boiteux. Ces deux militaires sont traînés à l'hôpital de Saint-Maixent : les blessures de l'un d'eux sont déclarées mortelles. Cependant ils sont mis l'un et l'autre en état d'arrestation, avec ordre du Comité de surveillance de les traduire au tribunal révolutionnaire. Tallien et Isabeau, alors en mission à Bordeaux, apprennent l'horrible oppression qu'une puissance trompée exerce sur les deux frères : ils font partir un courrier pour porter une lettre à leurs collègues, et les fers des Faucher furent brisés. (Suivent des explications sur l'état de leur santé, et sur la suspension qui a été prononcée contre eux par le ministre de la guerre Bouchotte, et dont ils ont à cœur d'être relevés.)

Merlin, tu as la loyauté républicaine et une générosité de caractère qui fait la confiance des amis de la liberté. Tu répareras l'outrage fait aux deux Faucher : tu te rappelleras que ces deux frères ont eu quelques actions d'éclat remarquées et citées, telles qu'un drapeau enlevé au milieu des ennemis, un chef de brigands défait dans un combat corps à corps, plusieurs chevaux tués ou blessés sous eux, et treize blessures dont la guérison est encore douteuse. Tu sentiras que quand les Faucher ont eu le bonheur de répandre leur sang pour la patrie, la patrie a le devoir de leur témoigner au moins de l'estime. Eh bien, convaincu comme tu dois l'être, que les deux frères conserveront jusqu'à leur dernier soupir (rapproché par leurs blessures) le besoin de servir la liberté, tu ne voudras pas que l'opprobre d'une suspension fasse rougir leurs amis, éloigne d'eux la confiance de leurs concitoyens et flétrisse leur mémoire.... Merlin sentira dans son cœur que la générosité est la justice de la puissance.

Les frères FAUCHER.

On pourrait comparer l'effet que produit, au milieu de ce grand et terrible poëme de la révolution, l'épisode des deux frères Faucher à celui de Nisus et Euryale. Ils étaient jumeaux et d'une telle ressemblance, que leurs parents eux-mêmes se servaient d'une marque distinctive pour les reconnaître. Cette singularité, jointe à ce qu'il semble permis de nommer le parallélisme de leurs deux destinées, faisait régner sur eux un intérêt dont les rendaient d'ailleurs parfaitement dignes leur patriotisme et leur courage. Fils d'un père qui avait servi dans la diplomatie, ils avaient eu une éducation distinguée, et tous deux avaient été reçus avocats en même temps qu'ils entraient dans l'armée comme officiers de dragons. Lors de l'explosion de la Vendée, ils s'y étaient jetés à la tête d'un corps de volontaires, levé par eux dans leur pays, sous le nom d'Enfants de la Réole, et avaient cherché à faire oublier ainsi les regrets qu'ils avaient manifestés à la mort du roi. Ils ne se remirent jamais des blessures dont il est question dans leur lettre à Merlin, et malgré leur désir, ils ne se trouvèrent plus en état de reprendre la vie des camps. L'un devint maire et l'autre président de district de la Réole. Il fallut, pour les relever un instant, l'invasion du territoire par l'étranger sous le gouvernement de Bonaparte. Tous deux reparurent en 1814 et en 1815. Mais ayant voulu prolonger

la résistance et se lier aux efforts du général Clausel dans le Midi, ils devinrent victimes. Traduits devant un conseil de guerre, ils furent condamnés à mort et fusillés impitoyablement dans les bras l'un de l'autre, le 22 septembre. La terreur de 93 avait reculé, celle de 1815 passa outre. Cette immolation a achevé de consacrer dans l'histoire le nom des deux jumeaux de la Réole.

Bouquet, commissaire de guerre, au représentant Merlin.

Nantes, le 10 vendémiaire, an 3e de la République (1er oct. 94).

Lis et frémis d'horreur. Dis à la Convention nationale que je viens de dénoncer à tes collègues du Comité de salut public l'adjudant général Lefèvre qui a eu la féroce inhumanité de faire noyer de sang-froid des femmes et des enfants à la mamelle, au mépris d'un arrêté des corps constitués (arrêté qui ordonnait de conduire à Nantes ces infortunés). Je t'envoie copie des pièces dont les originaux sont entre mes mains. Ta haine connue pour ces infâmes généraux me persuade que tu ne négligeras rien pour faire arrêter de suite ce cannibale qui commande à Paimbœuf, et qui revient de Bourbonne où il a obtenu de se faire guérir d'une épaule qu'il s'était foulée, non pas au service de la république, comme il l'a peut-être fait accroire, mais en faisant une chute au sortir d'un repas. Salut et fraternité.

BOUQUET.

Voici quelques pièces sur cette affaire :

« Bourgneuf, 5 ventôse, an 2e de la Rép. une et indiv. (23 févr. 94).

» Il est ordonné à Pierre Macé, capitaine du bâtiment *le Destin*, de faire remettre à terre la nommée Jeanne Biclet, femme de Jean Piraud ; et le surplus sera conduit par lui à la hauteur de Pierre-Moine ; là il les fera jeter à la mer comme rebelles à la loi, et après cette opération il retournera à son poste.

« *Signé* LEFÈVRE, adjudant général. »

« A aussi comparu le citoyen Macé, capitaine du bâtiment *le Destin*, lequel a déclaré qu'il avait reçu l'ordre dont il s'agit, remis au citoyen Bouquet, et qu'en vertu de cet ordre, le 5 ventôse, il embarqua sur les sept heures du soir, avec leurs vivres jusqu'à Nantes, quarante et une personnes, parmi lesquelles se trouvaient deux hommes, dont un aveugle depuis six ans, âgé de soixante et dix-huit ans ; douze femmes de différents âges, douze filles de différents âges, et quinze enfants, dont dix depuis l'âge de six à dix ans, et cinq à la mamelle ; qu'il les embarqua, étant en station à Bourgneuf, avec quatre fusiliers volontaires et un caporal ; lesquels, le lendemain, à six heures du soir, jetèrent les quarante et une personnes ci-dessus désignées, en vertu de l'ordre rapporté, en présence dudit Macé et de l'équipage, aussitôt qu'il fut à la hauteur de Pierre-Moine. Et a ledit signé.

« PIERRE MACÉ. »

A ces affreuses pièces, j'ajoute, relativement à Macé, l'extrait suivant d'une lettre adressée en sa faveur au Comité de salut public par le même commissaire des guerres Bouquet.

« Quoique le tribunal révolutionnaire ait déclaré que les faits relatifs à Macé étaient constants, il suffira d'exposer les faits pour montrer la fausseté du jugement. Les voici. Des femmes, parentes de brigands, furent amenées avec leurs filles et des enfants à la mamelle à Bourgneuf. Lefèvre y commandait. Il paraît d'abord indécis sur le sort qu'il doit réserver à ces malheureuses victimes. Il consulte la municipalité, qui, par un arrêté, décide que les femmes et les enfants seront conduits avec sûreté à Nantes, au département, sur le bâtiment de Macé, lequel, déférant à la réquisition qui lui est adressée par la municipalité avec son arrêté, se met en devoir d'exécuter ses intentions. Les femmes et les enfants sont embarqués; les vivres leur sont donnés jusqu'à Nantes. Les vents étant contraires, Macé descend à terre : il retourne à son bâtiment vers les sept heures du soir. Il faisait nuit : c'était dans le mois de nivôse. Quel fut son étonnement de trouver à son bord deux envoyés de Lefevre, qui déclarent nul l'arrêté de la municipalité, lui intiment d'exécuter l'ordre signé Lefèvre, de noyer les quarante femmes, filles et enfants de tout âge. Quatre fusiliers et un caporal, envoyés par Lefèvre, étaient là pour exécuter l'ordre et prêter main forte en cas de résistance.

Le malheureux Macé se trouble ; il craint pour lui le même sort s'il hésite d'obéir; il met à la voile, et le lendemain, à la pointe du jour, les soldats embarqués jettent à l'eau les quarante femmes, filles et enfants.....

Macé, de retour à Bourgneuf, tourmenté par l'idée de cette malheureuse expédition, dont il n'avait été que témoin oculaire et passif, vint, les larmes aux yeux, m'avouer ces faits que j'avais ignorés, et dans son trouble, il disait à tout le monde que son bâtiment devait périr pour avoir été l'instrument de cette cruauté. Un autre trait prouvera jusqu'à quel point cette horreur avait porté le trouble dans son âme. Je lui annonçai que j'avais choisi son bâtiment pour aller à la Rochelle ; sa réponse fut un torrent de larmes : « Je vous suis trop attaché, me dit-il, pour vous exposer sur un bâtiment souillé par le crime et que la vengeance du ciel doit engloutir. » Macé, sans chercher à dissimuler les faits pour lesquels il n'avait jamais cru devoir être inquiété parce que sa conscience ne lui reprochait rien, s'empressa de me donner la pièce originale jointe au proces, et qui m'a servi à faire découvrir au Comité de salut public un agent subalterne de Robespierre. »

N'est-il pas étonnant de voir ce malheureux se considérer comme innocent et tenir son navire pour coupable et destiné à supporter la vengeance du ciel? Etranges et naïfs subterfuges des consciences.

Mengaud, général de division au citoyen Merlin, etc.

Lauterbourg, le 30 brumaire an 3 (20 nov. 94).

Il est possible, citoyen représentant, que tu te rappelles de moi ; je commandais le 2e bataillon du Haut-Rhin, il y a deux ans ; j'ai fait la guerre de Mayence jusqu'à la retraite ; j'ai eu le plaisir de manger plu-

sieurs fois à Kreuznach avec toi. Je fais ce que je peux pour te rappeler de moi; je vais te dire ensuite ce que je te demande.

Quelque temps après la retraite du Palatinat, je fus nommé général de brigade. Je fus traversé, à la bataille de Hondscoot, d'un coup de fusil à l'anglaise; on me donna le grade de général de division, et l'on m'envoya pour trois mois à Besançon pour y commander et me rétablir. Dans le mois de messidor, je rejoignis l'armée du Rhin. Ma blessure me faisait toujours souffrir, et je ne pus rester que quelques jours à l'armée active; le général en chef m'envoya commander à Lauterbourg.

Je suis ici depuis trois mois: j'y suis inutile, à ce que je crois. Je voudrais rejoindre l'armée et partager les travaux de mes frères d'armes. J'ai commencé la guerre: je suis ambitieux de la finir. Je suis honteux, chaque fois que je lis les nouvelles, de ne pouvoir en raisonner que par ouï-dire ou par relations. Je ne puis plus rester au poste d'invalide où le hasard m'a retenu quelque temps. Qu'on me mette à quel poste on voudra, ou comme général ou comme volontaire; je demande à finir la guerre. Je m'adresse à toi, citoyen représentant, pour demander au général en chef de me retirer d'ici. Je suis peiné d'être ici. Je souffre autant que les généraux ennemis : les uns souffrent d'être battus, et moi de ne pouvoir aider à les battre. J'attends de toi le service que je te demande; tu obligeras un républicain digne de la cause qu'il défend. Salut fraternel.

MENGAUD.

Au citoyen Merlin de Thionville, député de la Convention nationale à l'armée du Rhin et de la Moselle.

24 brumaire de l'an 3 de la République (14 nov. 94).

SALUT ET FRATERNITÉ.

La connaissance d'une conscience exempte de reproche et la pureté de nos principes font que nous continuons toujours à lutter avec une ferme tranquillité contre les efforts les plus violents des fureurs d'une populace effrénée, contre les injustices les plus criantes et contre les essors de chaque rigueur passionnée. Dans notre État, ci-devant si resserré, la vérité est devenue crime: elle n'est d'aucun prix, ou ne sert qu'à allumer davantage et à nourrir le fiel de nos persécuteurs.

Nous nous attendions follement à voir revenir de leur fureur ces harpies; et nous comptions sur la justice de ceux qui se sont montrés, depuis, nos ennemis les plus cruels et les plus implacables.

Délivrés de nos fers et justifiés par le succès d'une inquisition longue, passionnée et sévère, nous voulions en hommes qui ont, au moins par eurs souffrances et leur fermeté insurmontable, mérité de devenir citoyens d'une grande république; nous voulions, dis-je, satisfaire au devoir que

nous imposent la conviction et le patriotisme. Purgés de tout soupçon criminel, qui, flétrissant et punissable, nous eût ravi l'estime de tout homme raisonnable et noble, nous étions décidés à consacrer toutes nos facultés à l'avancement de la grande œuvre de faire triompher l'humanité de l'oppression et de la tyrannie et d'anoblir ses efforts.

Citoyens, si l'on t'a rapporté que la régence n'a pas participé au pillage, ni à nos maltraitements sanglants, n'en crois rien ; car nous te produirons les preuves que la populace était garantie d'avance de l'impunité par la promesse des récompenses ; que les hommes dont la charge et le devoir eussent été de nous couvrir contre les maltraitements ainsi que de rétablir l'ordre et la tranquillité, se trouvèrent à la tête des brigands, en s'amusant des fureurs effrénées de la canaille. Si l'on t'a dit que justice nous a été rendue, désabuse-toi, car nous prouverons que, pour nous fouler, on s'est écarté de la forme de procéder, qui, jusque-là, avait été pour eux d'une importance unique ; tu verras la preuve qu'ils ont fait de la justice une femme vénale, laquelle distribue sa faveur au plus offrant. Si tu as entendu que nous avons été traités avec ménagement et humanité, n'en crois rien, puisque ceux qui te parlent en philanthropes sont les mêmes qui laissèrent périr inhumainement, sans aucun secours ni consolation, nos frères Eckel, Goldstein, Schornsheim et Franz, rongés de pourriture et de vers sur la paille.

En ce moment encore, dans notre qualité de citoyens libres, déclarés républicains français, nous sentons leur vengeance plus implacable qui pèse sur nous ouvertement et en secret, et qui, à nos plaintes, diffère le soulagement par mille voies détournées. Nous avons affaire ici à des gens qui poussent la trahison et le manque de parole jusqu'à mépriser les traités, qui saisissent avidement chaque moyen et chaque instrument qui se présente à eux pour nous abattre. Le ressentiment du héros de Spire nous poursuit, cherchant à venger sur nous, comme sur les ennemis de sa patrie, le naufrage de sa gloire.

On t'aura sans doute communiqué le décret de la régence concernant ceux qui se seront déclarés citoyens libres français et qui voudront passer dans les États de la république ; ne te laisse point éblouir par l'apparence brillante de justice et de droiture dont se parent nos oppresseurs : notre situation n'est adoucie que de bien peu de chose, et tout ce que la régence nous a promis dans son décret n'est jusqu'ici qu'un coloris superficiel, à peine perceptible et qui ne fait que nous annoncer de nouvelles oppressions pour l'avenir.

Nous réclamons donc ton secours et ta compassion ; veuille coopérer et effectuer notre délivrance des griffes de nos ennemis par tous les moyens les plus sérieux qui sont dans ton pouvoir ! Nous sacrifierons tout. Il est plus glorieux et il vaut mieux défendre nos droits constamment, dussions-nous succomber ici à la force, dans un combat inégal, que de souffrir en

lâches une oppression injurieuse, puisqu'il n'est de terrible pour nous que de trahir la vérité.

Les citoyens français déclarés libres qui se trouvent au fort de Kœnigstein.

STENNER, KUNZ, BOMPEL, FALCIOLA père, etc., etc.

(En tout 48 noms, dont 6 membres de la convention de Mayence, plusieurs officiers municipaux, le maire de Worms, celui de Mayence, celui d'Oberolm, l'aumônier de l'hôpital français, etc.)

P. S. — La liste ci-jointe ne contient que les noms de ceux qui se trouvent présentement dans le fort de Kœnigstein. Plusieurs de ceux qui sont depuis longtemps délivrés de leurs arrêts personnels et confinés par les Mayençais en de certains endroits fixés, parmi lesquels il y en a plusieurs dont les bourreaux de la justice tiennent les gros biens, n'ont point encore reçu la proposition de se déclarer, quoique nous soyons tous bien convaincus du patriotisme de la plupart d'entre eux et de leur attachement aux principes sacrés et vivifiants de la constitution. Toute communication nous est interdite avec nos frères d'Erfurth et les autres qui se trouvent dispersés dans le pays.

Il faut lire cette lettre sans tenir compte des aspérités germaniques de son français. Elle forme un noble témoignage de l'énergie des patriotes mayençais en même temps que de leurs souffrances. Abandonnés bien à regret par les Français, lors de la reddition de Mayence, ils tombèrent entre les mains de leurs ennemis, et peut-être les prisons dans lesquelles ils furent jetés leur servirent-elles de sauvegarde contre les fureurs d'une populace ignorante et ameutée. Déclarés citoyens français, en conformité d'un décret de la Convention, ils étaient parfaitement dans leur droit en réclamant la protection d'une patrie d'adoption pour laquelle ils s'étaient dévoués. Grâce aux efforts de Merlin, ils furent enfin remis en liberté et rendus au territoire de la république au printemps de 95, ainsi qu'on le voit par une des lettres ci-après.

Je réunis, à la suite, en un même groupe, divers autres documents relatifs à la question générale des otages. J'aurais pu en ajouter beaucoup d'autres, mais ceux-ci m'ont paru suffire. Ils font revivre l'un des épisodes les plus intéressants et les moins connus de l'histoire de la révolution sur nos frontières. Voici, pour les rendre plus intelligibles, un résumé des faits auxquels ils se rapportent.

Quand les Français entrèrent, en 1792, dans le duché de Deux-Ponts, ils y frappèrent une contribution de guerre, et cette contribution n'ayant pu être payée intégralement, un certain nombre d'habitants des villes de Deux-Ponts, Sarrebruck et Bliescastel, pris dans les classes moyennes et commerçantes, furent arrêtés comme caution et conduits à Metz et à Nancy. Par représailles, les Prussiens, au moment de leur invasion, enlevèrent, notamment dans les districts de Bitche et de Wissembourg, une quantité correspondante de citoyens français, à titre d'otages, afin de former la garantie des détenus de Deux-Ponts, et ces malheureux furent successivement traînés par l'ennemi, de prison en prison, de Mayence à Wesel et de Wesel à Magdebourg.

D'autre part, quand le général Custine se décida, en mars 93, à battre en retraite sur l'Alsace, on arrêta à Mayence, sur la désignation du comité de surveillance, plusieurs citoyens notables attachés à la cause de l'ancien régime, pour servir éventuellement de répondants en faveur des citoyens qui, à Mayence et dans les environs, s'étaient prononcés en faveur de la république. Lors de la capitulation de la place, on tira parti de ces otages. Il fut stipulé par un article particulier qu'ils seraient remis à la frontière en échange des patriotes allemands qui voudraient passer sur le territoire de la république. Cet article, que les assiégés avaient eu tant de peine à obtenir et qui sauvegardait en quelque sorte l'honneur de la France, ne fut point exécuté. Les commissaires Maribon-Montaut et Ruamps, s'obstinant à considérer la reddition de Mayence comme l'effet d'une trahison, ne voulurent pas reconnaître la capitulation signée par le conseil de guerre, et craignirent de paraître le faire implicitement s'ils se prêtaient à l'échange convenu. Les malheureux otages, qui venaient de voir ouvrir les portes de leurs prisons, furent donc ramenés par l'ordre de ces deux commissaires à Metz et à Nancy, tandis que les patriotes de Mayence, livrés à toutes les fureurs de la réaction, étaient transférés dans les prisons d'Erfurth et de Kœnigstein.

Ce n'est pas tout. Postérieurement à l'évacuation de Mayence, les persécutions contre les partisans des Français ayant paru hors de mesure avec le nombre des otages précédemment enlevés, on en arrêta de nouveaux. Cette fois la mesure atteignit même les femmes. Les femmes des patriotes mayençais ayant été jetées dans les prisons, un nombre égal de femmes du duché de Deux-Ponts furent saisies par droit de représailles et transférées à Metz.

Enfin, une dernière classe d'otages fut fournie par la garnison même de Mayence. Le général Doyré, commandant en chef, et plusieurs officiers demeurés en arrière sur la foi de la capitulation, furent arrêtés à la requête du roi de Prusse et de la régence pour servir de caution relativement à la monnaie obsidionale qui avait eu cours forcé pendant le siége ; et bien que pour la délivrance de ceux-ci, il n'y eût en jeu qu'une question d'argent, ils demeurèrent abandonnés à l'ennemi jusqu'à la fin de 1794.

On ne sait comment expliquer ce long délaissement. Merlin, dès son retour de Vendée, avait attaqué à deux reprises, avec sa hardiesse accoutumée, au sein même de la Convention, l'incurie et le mauvais vouloir du gouvernement à l'égard de ces officiers ; et dès le commencement de 94, sur ses instances, la Convention avait intimé à Bouchotte l'ordre d'en finir sans délai. Mais l'affaire fût-elle demeurée en suspens jusqu'à la chute de Robespierre, comment ne s'était-elle pas terminée immédiatement après? Il faut peut-être supposer que la Prusse avait pris le parti de transformer en prisonniers ces otages.

A la suite de la chute de Robespierre, alors que sortaient des prisons tant de malheureux, les otages détenus à Nancy, ayant demandé à être remis en liberté, obtinrent du Comité de salut public un arrêté qui les relaxait ; et, comme on le voit dans sa lettre au gouverneur de Mayence, Merlin lui-même, contre l'avis de Reubell, s'interposa à cette époque en leur faveur, espérant qu'il suffirait d'un tel exemple pour décider la Prusse à user spontanément de réciprocité. Il n'en fut rien, et le 24 octobre le Comité de salut public fit suivre son précédent arrêté de l'arrêté suspensif dont il est question dans la lettre de Reubell ; mais cet arrêté était trop tardif quant aux otages de Nancy, auxquels la municipalité avait délivré leurs passe-ports depuis un mois.

Restaient les otages de Metz ; mais pour ceux-ci Merlin, à qui le Comité avait renvoyé la décision de l'affaire, arrêta que leur détention ne cesserait que lorsque la Prusse aurait consenti à rendre les citoyens français demeurés entre ses mains ; et même, pour rendre plus vives les instances de ces malheureux auprès de leur gouvernement, il menaça, à moins d'une prompte solution, d'un nouvel enlèvement d'otages. Heureusement cette mesure ne fut pas nécessaire, et l'échange définitif eut lieu aux avant-postes de l'armée de Mayence, le 9 février 1795.

Cette histoire nous représente par plusieurs traits, que l'on trouvera sans doute assez touchants, l'un des abus les plus criants du droit de la guerre. Bien que la détention des otages ne soit considérée que comme une mesure temporaire, c'est un sévice qui rappelle le temps où le vainqueur se croyait autorisé par l'épée à frapper à volonté la population vaincue. Il est évident d'ailleurs qu'on ne saurait excuser la barbarie de cet usage par aucune raison d'utilité. Il est purement illusoire, puisque si l'un des partis enlève des otages à son profit, le parti contraire est presque toujours en mesure d'en enlever tout autant par représailles. Heureusement, on peut dès à présent le considérer comme tombé en désuétude. Il n'en a plus été question dans nos dernières campagnes. Les guerres tendent, du commun accord de toute l'Europe, à se résoudre par le strict engagement des armées, et avec le plus de ménagement possible pour les habitants du théâtre de ces sanglantes luttes. « Faisons des vœux, comme le disait Merlin au gouverneur de Mayence en lui renvoyant les derniers otages allemands, pour que les peuples ne combattent plus désormais qu'en générosité. »

Au citoyen Merlin, représentant du peuple, etc.

Paris, 6 frimaire (26 nov. 94).

Je te renvoie une lettre d'un otage ; comme plusieurs demandent leur liberté, et comme les otages mayençais se sont glissés hors de la république contre mon gré et malgré tout ce que j'ai pu dire, ou plutôt malgré l'arrêté pris de suspendre qui n'a pas été suivi d'exécution, je te prie de me marquer au plutôt s'il est vrai que nos patriotes mayençais sont tous libres, hommes et femmes. Tu es à même de le savoir.

Salut et fraternité.

REUBELL.

Au Refuge à Metz, le 6 frimaire, l'an 3 de la Rép. (26 nov. 94).

CITOYEN REPRÉSENTANT.

J'ai été emmené à Metz, au Refuge, comme otage de la ville de Deux-Ponts pour une contribution de deux millions qui n'a pas été payée. J'avais dans cette ville un établissement typographique connu sous la raison de Sanson et Cie. Sur les ordres du représentant Lacoste, on a enlevé et mon

imprimerie et mon magasin qui ont été transférés ici, à Metz. Les propriétés d'un otage sont sacrées, et mon établissement aurait dû être protégé par la république en ce que: 1° ses ouvrages de fonds, comme Voltaire, Rousseau, etc., sont ceux qui ont aidé à opérer la révolution; 2° que j'ai toujours montré du dévouement à la révolution; que, même cinq mois avant cet enlèvement, j'avais fait des démarches pour transférer ledit établissement en France. Si jamais il a été fait une injustice, ce serait celle de cet enlèvement dans le cas où la propriété ne me serait pas rendue. J'en ai fait la demande au département d'ici; mais je ne puis en recevoir de réponse. Je m'adresse donc directement à vous, avec prière d'ordonner au département qu'il me rende ma propriété typographique. Ma demande, fondée sur la justice, ne peut m'être refusée par des représentans d'un peuple juste et généreux. Hâtez, je vous en prie, cette décision; car mes magasins gênent beaucoup le département et périclitent tous les jours davantage. Salut et fraternité.

BEHMER,
otage de la ville de Deux-Ponts.

A Metz, au Refuge, le 19 frimaire, l'an 3 (9 déc. 94).

Citoyen Représentant,

Je viens d'apprendre que mon sort, ainsi que celui de mes compagnes d'infortune, est entre tes mains. Le Comité de salut public t'a adressé notre pétition pour prononcer notre liberté, et ton collègue, le citoyen Karger, a bien voulu t'écrire pour te prier de l'accélérer. C'est le seul bien de l'humanité. Nous gémissons depuis seize mois dans une dure captivité, que la rigueur de l'hiver rend tout à fait insupportable, ne pouvant absolument pas nous procurer du bois. Nous sommes tout à fait innocentes. Les citoyennes Patocki et Saint-Dizier, pour lesquelles nous fûmes arrêtées, ne l'ont pas été, et sont rentrées en France depuis quinze mois. Les otages de Mayence, détenus pour les patriotes mayençais, ont obtenu leur liberté depuis deux mois, ainsi que les otages de Sarrebruck et de Bliescastel. Ainsi, je ne doute pas un instant que ta justice si reconnue ne prononce sans délai la nôtre. J'ose, en mon particulier, ainsi que ma belle-sœur détenue avec moi, la réclamer comme bourgeoise suisse. Mon mari est allé rejoindre ses compatriotes pour s'éloigner du théâtre de la guerre. Sort cruel qui a dévasté notre habitation, et privé nos enfants infortunés du bien dont ils auraient pu jouir un jour. Je me recommande encore une fois, ainsi que mes compagnes d'infortune, à ta prompte bienveillance.

Salut et fraternité.

La femme LUXBOURG, arrêtée à Deux-Ponts
pour la citoyenne Patocki et sa sœur.

Voici une lettre qui paraîtra sans doute curieuse, et qui marque l'origine de l'enlèvement de ces malheureuses femmes. Elle leur est adressée par le citoyen Patocki, de Colmar, le 5 août 93.

« Je suis peiné, Madame, d'avoir le malheur d'être mis dans la dure nécessité de vous occasionner des chagrins. Mais la détention de ma chère épouse, qui fait tout le bonheur de ma vie, et de ma belle-sœur que j'aime et estime beaucoup, ne m'a laissé que la voie des représailles. J'espère que, d'après les ordres donnés, vous serez traitées avec tous les égards possibles. Puissé-je attendre la même honnêteté pour mes personnes détenues à Mayence! Hâtez-vous, engagez-y vos codétenus, de faire rendre ma chère épouse et ma belle-sœur, avec tous leurs effets, à Wissembourg, et comptez que votre liberté ne souffrira plus le délai d'une minute. Si vous devez me regarder comme l'auteur de vos maux, j'ose espérer que les motifs qui m'ont dirigé me rendront excusable. Salut!

» PATOCKI, de Colmar, ci-devant Mayençais,
attaché à la Commission nationale. »

Le Comité de salut public aux représentants du peuple près de l'armée de la Moselle.

Paris, le 20 frimaire, l'an 3e (10 déc. 94).

Nous vous faisons passer, citoyens collègues, trois pétitions des otages pris à Deux-Ponts, à Pirmasens et à Hombourg, qui, tous, réclament la liberté de retourner dans leurs foyers, comme les ci-devant détenus de Sarrebruck et de Bliescastel.

Nous vous invitons à examiner cette affaire, et à y statuer dans votre sagesse pour le plus grand bien de la république.

Les membres du Comité de salut public,

CAMBACÉRÈS, MERLIN de Douai, RICHARD.

Le Comité de salut public aux representants du peuple près de l'armée de la Moselle.

Paris, le 21 frimaire, l'an 3 (11 déc. 94).

Nous vous faisons passer, citoyens collègues, deux lettres ci-jointes : l'une de Marguerite Meletta, épouse de George Falciola, municipal de Mayence, qui réclame, en faveur des patriotes mayençais, les conditions stipulées lors de la reddition de cette place ; l'autre de Behmer, otage de la ville de Deux-Ponts, détenu au Refuge, à Metz, qui réclame son im-

primerie et ses magasins emmenés à Metz par l'ordre du district de Sarreguemines.

Nous soumettons le tout à votre sagesse et à votre justice.

Salut et fraternité.

CAMBACÉRÈS, MERLIN de Douai, RICHARD.

Aux citoyens représentants, membres du Comité de sûreté générale.

Citoyens Représentants.

Les soussignés, habitants domiciliés à Deux-Ponts, détenus à Metz par mesure de sûreté générale, sont instruits par la clameur publique que vous avez mis la justice à l'ordre du jour, et qu'en conséquence les détenus de Sarrebruck, Bliescastel et autres lieux jouissent déjà de la liberté, qui est le bien le plus précieux à l'homme. Depuis plus d'un an, nous gémissons dans une dure captivité, et nous espérons, citoyens représentants, que, fidèles aux principes que vous avez décrétés, vous rendrez la liberté à de malheureux pères de famille qui n'ont aucun reproche à se faire vis-à-vis de la république française.

BASTIEN, marchand, de Deux-Ponts; BEHMER, imprimeur-libraire; KAEMPF, ministre de l'Église luthérienne; FROLICHEN, négociant; MORITZ, cordonnier; SEYLER, marchand; DICHL, chamoiseur; ROEMER, boulanger; FEINDAL, cordonnier; SCHNEIDER, perruquier; EHRISELLER, maréchal ferrant.

Au Président de la Convention nationale.

25 brumaire, l'an 3 (15 nov. 94).

Citoyen Président,

Les proclamations par lesquelles les Mayençais ont été invités, au nom de la nation française, d'embrasser la cause de la liberté, en leur assurant toute protection, sont connues à tout l'univers. Ils sont connus aussi ces actes de réunion décrétés et proclamés par la Convention nationale, par lesquels elle assure à chaque Mayençais patriote les droits de citoyen français. Ils se sont crus dignes de mériter ces titres, tant par leur attachement que par leur courage infatigable au bombardement de Mayence, sans considérer leurs sacrifices et leur intérêt personnel. Mais, malheureusement, on n'a pas songé à ces patriotes de Mayence, lors de la capitulation de cette ville, qui porte que « tous les individus

français sortiront avec armes et bagages » : on ne leur a pas publié le décret de réunion qui les autorise à jouir du nom de Français, et sans une formelle détermination, les ennemis n'auraient jamais reconnu pour Français un individu de Mayence.

Cependant il existe un article particulièrement en leur faveur, qui dit que les patriotes mayençais resteront sous la sauvegarde du roi de Prusse jusqu'à ce qu'ils soient échangés contre les aristocrates qui, pour la sûreté provisoire des patriotes, ont été conduits comme otages en France avant le blocus de Mayence. Une partie de ces patriotes compta sur ces promesses : une autre tâcha d'échapper en secret avec la garnison de Mayence et arriva heureusement en France. Mais le sort fatal voulut que de ces patriotes les meilleurs et ceux qui avaient le plus de confiance en la loyauté de la nation française tombèrent entre les mains de l'ennemi. Après la reddition de Mayence, les aristocrates, emmenés comme otages en France, furent envoyés sur la frontière pour être échangés contre les patriotes restés dans cette ville ; mais les représentants près l'armée du Rhin ne voulurent pas reconnaître la capitulation, et en conséquence, l'échange n'eut pas lieu.

Il n'est malheureusement que trop connu combien ces patriotes ont souffert de maux dans les prisons, non-seulement par les mauvais traitements en tout genre qu'ils y ont essuyés, mais encore par les reproches ironiques que leur font sans cesse les aristocrates de leur confiance dans les promesses de la nation française. Rien cependant n'a été capable d'ébranler leur constance.

Peu de temps après, la Convention nationale a reconnu la capitulation rejetée par le représentant du peuple Ruamps. Pourquoi donc l'échange des otages n'a-t-il point été exécuté ? Pourquoi laissez-vous languir plus longtemps entre les mains des satellites des despotes, avec un pareil sang-froid, ces malheureuses victimes ?

Pardonnez, citoyens législateurs, ces plaintes à une citoyenne dont le mari et le fils, qui ont rendu de grands services dans la révolution de Mayence, souffrent depuis si longtemps, avec bien d'autres malheureux patriotes, les traitements les plus durs dans les prisons des tyrans à Erfurth, pour avoir mis confiance dans la générosité et la justice de la nation française.

Il y a quatre semaines que j'ai eu l'heureuse nouvelle que l'échange si longtemps désiré devait enfin avoir lieu. En effet, les otages aristocrates de Mayence sont partis de Metz et de Nancy avec des passe-ports illimités ; mais on a oublié les patriotes de Mayence, enfermés dans les prisons d'Erfurth, Kœnigstein et autres endroits, qui, maintenant, sont encore plus maltraités que jamais, puisque ceux contre lesquels ils devaient être échangés sont déjà retournés dans leur pays.

J'espère que vous voudrez bien vous intéresser à ces malheureuses vic-

times et prendre les mesures les plus salutaires pour leur prompte délivrance.

MARGARITHA MELETTA, épouse de GEORGE FALCIOLA,
municipal de Mayence.

Au citoyen Merlin, représentant, etc.

Strasbourg, le 12 nivôse, l'an 3 (1er janv. 95).

CITOYEN REPRÉSENTANT.

J'espère que vous aurez reçu ma dernière lettre avec la pétition que j'ai envoyée à la Convention nationale, pour obtenir la délivrance des prisonniers patriotes mayençais ; mais, pour mon plus grand malheur, il faut que je voie passer un mois après l'autre, sans que j'entende que l'on cherche les moyens les plus salutaires pour les remettre en leur liberté. C'est à présent trois mois passés qu'on a laissé en liberté les otages mayençais détenus à Nancy pour la sûreté des patriotes mayençais. Je suis persuadée que vous êtes un vrai républicain et qui hait les despotes : cela me console et me fait espérer que vous ferez votre possible : et de penser à l'honneur que vous aurez en entrant à Mayence de n'avoir plus vos frères entre les mains des ennemis !

Je vous recommande les otages qui sont encore à Metz. Qu'on ne les laisse pas aller dans leur pays avant qu'on n'ait mis les otages prisonniers à Erfurth et à Kœnigstein en leur liberté ! Je sais que tout dépend de vous. Ainsi, je ne doute pas que j'entendrai dans peu que ce jour de bonheur pour ces pauvres malheureux et pour moi est arrivé. En cette bonne espérance, je suis, avec salut et fraternité,

MARGARITHA FALCIOLA.

Cette femme énergique, aux démarches de laquelle les patriotes mayençais, exposés au danger de l'oubli au milieu de tant d'autres préoccupations d'un ordre plus général, durent, au moins en partie, la recouvrance de leur liberté, s'était adressée directement au Comité de salut public en même temps qu'à la Convention. Il ne me paraît pas utile de publier cette pièce qui répète à peu près la précédente. J'en citerai seulement la fin, qui n'est pas dépourvue d'une certaine éloquence.

« Le moment où nous allons nous rendre maîtres de Mayence, pour la seconde fois, s'approche : Je vous supplie, citoyens, par tout ce qui vous est cher et sacré, de faire tous vos efforts pour faire mettre en liberté ces pauvres captifs. Pardonnez à une femme, à une mère abandonnée de tout le monde, si elle s'intéresse tant à ces malheureux ; son mari, son fils, son beau-frère, ses meilleurs amis sont du nombre. Voyez, citoyens, s'il est possible de supporter tant de maux à la fois et depuis seize mois ! Il n'y a que la confiance que j'ai dans le Comité de salut public qui m'ait soutenue jusqu'ici.

» Daignez donc consoler, citoyens, une pauvre malheureuse et seconder ses espérances. Employez-vous, je vous en conjure au nom de toute la nation, à porter de prompts remèdes à la délivrance de vos frères et malheureux compatriotes qui ont tout fait pour la république, qui ont sacrifié leurs biens et leur sang pour la patrie, et vous rendrez la vie à une pauvre mère éplorée. Salut et fraternité. »

Cette pétition est renvoyée, le 17 frimaire, au représentant du peuple près l'armée de Rhin et Moselle.

Lettre renvoyée à Merlin, probablement par Bacher, agent de la république à Bâle.

Heilbronn, 24 frimaire an 3 (14 déc. 94).

Citoyen, seize des vingt-quatre individus de la garnison française de Mayence, retenus comme otages de l'échange du papier-monnaie créé pendant le siége de cette place et transférés successivement à Erfurth en Thuringe, sont actuellement en marche pour rentrer dans leur patrie. Mes compagnons me chargent, citoyen, de vous prévenir de notre prochaine arrivée à Bâle, et de vous prier de vouloir bien prendre les mesures nécessaires pour nous faire passer à la frontière et nous procurer les secours indispensables à chacun de nous pour se rendre à sa destination : ceux qui nous avaient été fournis par la régence d'Erfurth étant à peu près épuisés par les frais d'une route longue et souvent entrecoupée de séjours que la rareté des chevaux a rendus inévitables.

Dès que notre sort a été décidé, mon premier soin a été d'écrire, au nom de mes camarades, au Comité de salut public, pour lui témoigner notre désir de nous rendre de nouveau utiles à notre patrie ; mais il est douteux que je puisse trouver la réponse à notre arrivée à Bâle, qui n'est guère un lieu convenable pour l'attendre.

Nous nous en remettons, citoyen, à votre prudence, et nous nous recommandons à vos bons offices en faveur de nombre de vos concitoyens qui ont longtemps souffert après avoir bien servi leur patrie.

Salut et fraternité,

DOYRÉ, général de brigade ; CHADELAS, adjudant général ; DOUAY, chef de bataillon d'artillerie ; FROMENTAL, capitaine du 10ᵉ bataillon de la Meurthe ; ROCAGEL, quartier-maître du 6ᵉ bataillon du Jura ; SATTER, lieutenant au 5ᵉ régiment d'artillerie, DUPONT, chirurgien-major en chef de l'armée du Rhin ; DUPLAIS, apothicaire-major, avec sa femme ; FAVREUX, directeur de l'ambulance, avec sa femme, etc.

Il serait superflu de chercher à faire ressortir la simplicité noble et élevée de cette lettre : il s'entend assez que huit des vingt-quatre avaient péri dans les

prisons. On se fait, du reste, aisément idée de l'accueil que trouvèrent ces infortunés en arrivant auprès de leur généreux frère d'armes Merlin, dont ils ignoraient sans doute la présence et la position sur le Rhin.

Les otages français en Prusse à Merlin de Thionville, etc.

Magdebourg, le 27 frimaire an 3 de la République (17 déc. 94).

CITOYEN REPRÉSENTANT,

Daignez suspendre pour un moment les importantes occupations qui absorbent probablement la majeure partie de votre temps pour écouter le cri de l'infortune. Nous sommes Français et malheureux : voilà nos titres. L'un et l'autre sont dignes de fixer l'intérêt d'un représentant du peuple.

Un concert d'applaudissements et de cris de joie retentit en France de toutes parts : la liberté et l'humanité sont réunies pour assurer à jamais le bonheur de notre patrie : et cependant un district entier est encore en proie aux larmes. Vingt-deux de ses citoyens, la plupart pères de famille, gémissent dans un douloureux exil, livrés à mille maux et à mille besoins..... Citoyen représentant, vous serez notre avocat près de la Convention nationale ; vous lui ferez connaître nos maux, et, dès ce moment, ils finiront. Celui qui, d'un bras courageux, a raffermi la liberté en fixant près d'elle l'humanité et la justice, saura tendre une main secourable à des malheureux trop longtemps victimes de l'égoïsme et de l'inhumanité.

Lors de l'entrée de l'armée prussienne dans les districts de Bitche et de Wissembourg, S. A. Mgr. le duc de Brunswick fit arrêter sur ces frontières différents citoyens, afin de servir d'otages pour les habitants des pays de Deux-Ponts, Sarrebruck et Bliescastel, détenus pareillement à Metz. Nous sommes ces infortunés, qui, transférés successivement à Mayence et à Wesel, privés de toute communication avec nos familles, sans connaissances, sans ressources, avons été à la fois en prise aux chagrins de l'absence, aux horreurs de la misère et aux fatigues de longs et pénibles voyages. Un traitement journalier de 12 sols, accordé par le gouvernement prussien, doit subvenir à nos besoins. Nos voix se sont maintes fois élevées vers la mère patrie : mais un silence désespérant a succédé chaque fois à nos cris. Bientôt une cruelle maladie produite par nos fatigues, l'influence d'un air étranger, nos chagrins et notre misère nous ont conduits aux portes du tombeau. Nous avons vu périr dix de nos frères. Ils sont morts, privés des soins de leurs proches et de la triste consolation de fixer leurs yeux mourants sur une famille chérie. Les autres, grâce aux soins paternels de M. le com-

mandant de Tschirsky, ont survécu, mais pour voir une nouvelle carrière de maux s'ouvrir devant eux.

Mais nous ne voulons pas arrêter plus longtemps vos regards sur ce douloureux tableau ; nous chercherons à les ramener vers un district entier en deuil, qui tend les bras vers la Convention nationale. Oui, citoyen, nous le disons avec confiance, la Convention instruite par vous rendra à des enfants des pères, à des épouses des époux, à leurs champs des bras accoutumés à les féconder, à la patrie des citoyens qui peuvent encore lui être utiles.

L'hiver dernier, le citoyen Daudibert apprit en Hollande, où il résidait comme commissaire des affaires extérieures de la république, qu'il existait à Wesel des otages français ; qu'ils y étaient, luttant contre les fléaux réunis de la maladie et de la misère, et que l'espérance, cette douce illusion qui tempère tous les maux, allait même leur échapper. Aussitôt ce vrai Français nous prodigua les plus tendres consolations, ranima notre courage par ses promesses, et subvint à nos besoins par un secours provisoire de 20 sols par jour. Mais un génie malfaisant s'obstinait contre nous. Daudibert fut arrêté, et nous fûmes conduits à Magdebourg. Dès lors s'évanouirent nos espérances et le secours provisoire qu'il nous faisait toucher ; les mêmes maux et les mêmes besoins que cet homme sensible avait sinon dissipés, du moins adoucis et allégés, se reproduisirent de nouveau, et l'espérance seule de votre appui et de l'humanité de la Convention nationale nous soutient encore.

Nous n'en doutons pas, la Convention, instruite par vous, s'empressera de sécher nos pleurs et de nous rendre à nos familles, et jusqu'à cette époque désirée, elle nous assurera un traitement proportionné à nos besoins et à la grande nation pour laquelle nous sommes ici. Alors cessera la comparaison désolante que nous faisons entre l'abandon où nous nous trouvons et le sort des otages allemands en France que leurs souverains respectifs entretiennent largement.

Mais nous oublions combien vos instants sont précieux, et ces lignes se multiplient indiscrètement sous notre plume. Nous finirons donc promptement et en vous faisant grâce des compliments d'usage.

Salut et fraternité.

Vos concitoyens, les otages français en Prusse,

BILDEBERD, BILDEBERD, née DANJORAND ; TOMPSON,
SCHMIDT, VOGT, HUBER, KREBS, KREMER, etc.

Merlin de Thionville, etc., au citoyen Bacher, etc.

Au quartier général d'Oberingelheim, 18 pluviôse, 3e année (6 févr. 95).

Je t'envoie une réclamation bien juste des otages emmenés par les Prussiens et détenus à Magdebourg. En cédant à l'invitation du gouvernement prussien et aux sentiments qui caractérisent le vrai Français, pour mettre en liberté les otages que nous avions fait détenir en France, nous avions le droit de penser que la Prusse nous renverrait de même ceux dont je te joins, en copie, la pétition. Je te prie de faire, près de l'ambassadeur prussien, pour obtenir promptement la liberté de ces citoyens, tout ce qui dépendra de toi.

MERLIN de Th.

Merlin de Thionville, etc., aux otages détenus à Metz.

29 frimaire an 3 (19 déc. 94).

Par plusieurs de ses arrêtés, le Comité de salut public m'a renvoyé à prononcer sur les pétitions que vous lui avez adressées. Je vous déclare que vous serez libres le jour où le dernier des patriotes du Rhin, détenus tant dans l'électorat de Mayence qu'autre part, sera rendu aux avant-postes français ou dans le sein de la république. C'est à vous de hâter cet événement par tous les moyens qui sont en votre pouvoir. Le moment de leur délivrance sera celui de la vôtre. Vous contribuerez même à empêcher par là que je ne sois forcé de faire arrêter pour la sûreté des patriotes toutes les personnes qui ont appartenu, soit au prince de Sarrebruck, soit à celui de Deux-Ponts, soit aux Électeurs de Bavière et de Mayence. Je vous préviens de plus que j'envoie à l'administration du département de la Moselle un arrêté par lequel je le requiers de vous refuser la liberté, quelques ordres qu'il en reçoive, à moins que les Mayençais ne nous soient rendus.

MERLIN de Th.

La commune de Nancy au citoyen Merlin, etc.

Nancy, le 4 nivôse, l'an 3e (24 déc. 94).

La réponse que tu demandes par ta lettre du 16 du mois dernier exige quelques détails dans lesquels nous croyons devoir entrer pour la justification des officiers municipaux qui nous ont précédés. Ce sont ces officiers municipaux qui ont relâché les otages de Mayence et leur ont délivré des passe-ports. Mais ce serait mal juger leur conduite que de la considérer comme ayant contrevenu à l'arrêté du Comité de salut public : arrêté qui

a suspendu cette mesure arrêtée le 24 fructidor, par ce même comité, en termes indéfinis.

En effet, le 7 vendémiaire dernier, l'administration du district a adressé au corps municipal de Nancy copie d'une lettre du commissaire des relations extérieures qui voulait qu'en exécution de l'arrêté du 24 fructidor, les otages mayençais détenus à Nancy fussent mis en liberté, et qui chargeait expressément la municipalité de cette commune de délivrer des passeports auxdits otages.

En conséquence, le corps municipal a délivré, dès le 8 du même mois, des passe-ports à tous les otages détenus dans les murs de la commune.

L'arrêté du Comité de salut public qui a suspendu l'exécution de cette mesure n'est que du 4 brumaire ; il n'est parvenu au corps municipal que le 10 du même mois, et à cette époque, tous les otages mayençais étaient partis de Nancy.

Tu remarqueras, citoyen représentant, par ces détails, que si la mise en liberté de ces individus a entraîné des abus, que si même elle a été illégale ou prématurée, ce n'est pas à la municipalité de Nancy qu'il faut s'en prendre; elle n'a fait qu'exécuter passivement les ordres que l'autorité à laquelle elle est subordonnée lui a donnés.

Salut et fraternité.

MALLARMÉ, maire.

Voici un extrait de la lettre du commissaire des relations extérieures dont il est question dans la lettre ci-dessus.

4e jour des sans-culottides de l'an 2e de la Rép. (20 sept. 94).

Vers la fin du mois de mars de l'année dernière (v. s.), lors de la retraite du général Custine, de Bingen à Landau, le citoyen Simon, alors commissaire du pouvoir exécutif, chargea, de concert avec le représentant du peuple Richou à l'armée, le comité de surveillance de Mayence de lui proposer des habitants notables de cette ville pour les envoyer en France et y servir d'otages en faveur des patriotes de Mayence et des environs. Cette réquisition a été exécutée.

Par un article séparé de la capitulation de Mayence les deux parties contractantes convinrent « qu'aussitôt après la reddition de cette place, les otages allemands retenus sur le territoire de la république seraient échangés contre les habitants de Mayence et des pays du Rhin qui, professant les principes de la république, désiraient entrer en France. » Cet article n'a point été tout à fait rempli (1), et ces otages sont encore détenus à Nancy. Ils ont fait parvenir au Comité de salut public des représentations sur l'inexécution de la convention qui les concerne. Le comité a mis en marge de leur mémoire : « Le renvoi des otages doit avoir lieu. »

(1) J'ai déjà dit par quelles circonstances l'article en question n'avait pas été suivi d'exécution.

Merlin de Thionville, etc., au général Neu, commandant à Mayence.

Le 19 pluviôse an 3 (7 févr. 95).

Je vous préviens que les ordres sont donnés pour recevoir aux avant-postes de Monbach les citoyens dont la liste m'a été envoyée par le gouvernement de Mayence, et qu'ils y sont attendus. On voudra bien y ajouter les citoyens Betz, Glauciner, Winckelmann et Gluck.

Je vous répète, général, qu'avant même que le gouvernement de Mayence et celui de Prusse aient sollicité la mise en liberté des otages allemands détenus en France, j'avais donné l'ordre de les relâcher. Le gouvernement de Mayence avait d'ailleurs reçu une preuve non équivoque de confiance et de loyauté de ma république, puisque les otages détenus à Nancy pour sûreté des patriotes mayençais sont en liberté, et que ceux pour qui ils répondaient sont encore dans les fers.

Je fais au surplus des vœux bien sincères pour que les peuples ne combattent plus qu'en générosité. Salut.

MERLIN de Thionville.

Strasbourg, le 21 ventôse de l'an 3 (11 mars 95).

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

Les soussignés qui, par l'entremise du gouvernement de la république et par tes mesures mâles et sérieuses, viennent de mettre le pied sur le territoire républicain, te notifient ce qu'ils ont adressé à la Convention nationale.

Nos sentiments de reconnaissance égalent la grandeur du service que tu nous as rendu, en corrigeant notre malheureux sort. Continue à nous étayer. La situation peinée où nous nous trouvons demande ton prompt secours. La confiance que nous avons en ta loyauté nous rassure pleinement. En ton absence, nous avons aussi fait part à ton collègue Cavaignac de notre arrivée et de notre état.

Pour te mettre à même d'employer utilement nos facultés au bien de la république, nous te joignons ici nos noms et nos qualités.

Salut et fraternité. Les citoyens patriotes mayençais,

STENNER, KUNZ, BOMPEL, THEYER, FALCIOLA père,
FALCIOLA fils, WOHLSTADT, etc., etc.

Schaffhouse, ce 25 nivôse an 3 (14 janvier 95).

Citoyen Représentant,

La Convention nationale, dirigée par ses intentions justes et bienfaisantes, vient enfin de remplir la promesse solennelle qu'elle a faite de ne pas confondre l'innocent avec le coupable, ni l'erreur ou la faute contrainte et involontaire avec le crime. Mais, par malheur, on a su arrêter le cours de la justice sous le prétexte du bien public.

Robespierre, aussi, disait que c'était pour le bien et le bonheur du peuple qu'il s'était emparé de l'autorité, qu'il disposait à son gré de la vie et de la liberté de nos représentants, qu'il faisait massacrer, traîner sur les échafauds, jeter dans les rivières, même des enfants aux mamelles de leurs mères, fusiller les uns, forcer les autres à fuir en les poursuivant et les épouvantant à force d'atrocités : il appelait cela faire transpirer le peuple et battre monnaie ! C'était aussi pour le bonheur du peuple et pour l'amour de Dieu qu'on égorgea nos frères le jour de la Saint-Barthélemy !

Digne représentant, mérite de plus en plus l'estime et la reconnaissance des vrais amis de la patrie et de l'humanité ; ne te laisse pas séduire par les sectateurs de la tyrannie ; unis-toi à ceux de tes collègues qui partagent tes sentiments pour repousser loin de vous ces maximes machiavéliques, dignes produits de la faiblesse ; abandonnez vos âmes tout entières à la douce et sublime impulsion de la vertu, de la justice et de l'humanité. On parle de crédit national, d'assignats : les conquêtes de la république ne sont-elles donc rien ? Ignore-t-on d'ailleurs que le crédit d'un gouvernement s'obtient bien moins par l'offre d'hypothèques, même puissantes, mais révocables à sa volonté, que par l'estime qu'il a su captiver par son dévouement inviolable aux principes de morale, de justice et d'intégrité ? Celui qui, aujourd'hui, a pu faire ployer sa justice et ses devoirs devant son intérêt ne pourra-t-il pas le faire encore demain ?

O toi, brave citoyen, tu as si fort contribué à la destruction de la tyrannie ; détruis-en encore les tristes conséquences. Nous aussi, nous sommes plébéiens ; et si, comme les ouvriers, nous ne pouvons servir notre patrie de nos bras, nous la servirons par nos veilles, par nos pensées ; renfermés dans le silence de nos cabinets, nous méditerons sur les sciences et sur les objets propres à faire fleurir les arts, le commerce et l'agriculture ; nous rêverons à son bonheur.

Obtiens-nous de la Convention un décret qui, en satisfaisant la justice, concilie les mesures de prudence que nécessite la chose publique, par lequel tout fugitif qui depuis le 1er mai 1793 se serait soustrait à des mandats d'arrêt, pourrait rentrer à la condition : 1° de se procurer préalablement un certificat de civisme et de non-émigration de sa municipalité jusqu'au jour de sa disparition ; 2° de présenter ce certificat à l'envoyé de France le plus près du lieu qu'il habite, lequel lui donnerait un passe-

port pour se rendre à sa municipalité ; 3° à son arrivée, de se présenter à sa municipalité, laquelle jugerait de la validité de son mandat d'arrêt, pour, s'il est prévenu de crime ou de délit, être mis en détention et livré au tribunal suivant la rigueur des lois, et s'il est innocent, être justifié et rendu à la patrie. Par ce moyen, les vrais émigrés ne pourraient abuser de la justice et les seuls innocents se présenteraient.

La Convention pourrait encore, pour prévenir tout abus, se faire rendre un compte circonstancié et par forme de procès-verbal, de tous les fugitifs qui rentreraient. Si elle jugeait nécessaire, attendu les circonstances et jusqu'à la paix, d'excepter les ci-devant gentilshommes ou prêtres, elle le pourrait, en se réservant de prendre à leur égard les mesures propres à concilier la justice avec le bien public.

Si la Convention persistait à refuser de compléter à notre égard son acte de justice, engage-la, au moins, comme elle a décrété qu'il ne serait vendu que pour un milliard de biens d'émigrés dans le cours de cette année, à ne vendre ceux des fugitifs qu'en dernière instance, et à les réserver pour les derniers besoins de la république.

On s'écriera peut-être à la réaction. Eh ! qu'importe la réaction à une république puissante, lorsqu'il s'agit d'être juste et de réparer les maux de la tyrannie ? A-t-on jamais vu des empires périr par rapport à la justice et à la vertu ? et n'est-ce pas toujours l'injustice, l'immoralité, la tyrannie qui les ont perdus et les perdront encore ?

Sans signature.

Strasbourg, ce 6 pluviôse de l'an 3 de la Rép. une et indiv. (25 janv. 95).

Brave et généreux frère, je me suis arraché à ma profonde solitude, et j'étais venu dans l'espérance de combattre comme soldat avec toi sur la brèche de Mayence, lorsque Kléber, m'arrêtant ici, m'a engagé à y attendre ton retour à l'armée. Bon et fidèle ami, j'attends et réclame de toi une seule faveur : fournis-moi l'occasion d'un vigoureux coup d'épée pour la république, et nous chanterons au milieu des ruines de Mayence les charmes de l'amitié et de la liberté.

Vive la Convention !

Salut et fraternité.

ANNIBAL.

Annibal est le prénom de cet aimable et chevaleresque Aubert-Dubayet, qui aurait, selon toute apparence, donné à notre histoire un grand général de plus, si sa destinée n'avait été prématurément tranchée. Par sa magnanimité, son républicanisme et son courage, il était de la famille des Hoche et des Kléber, dont il fut le digne frère d'armes. C'était un des hommes de la révolution dont Merlin

avait gardé le plus grand souvenir. Il était créole et à peu près du même âge que notre conventionnel. Il avait fait la guerre d'Amérique en qualité de sous-lieutenant, et avait été envoyé à l'Assemblée législative par le département de l'Isère. Il s'y était révélé par un caractère élevé et des vues libérales, et avait eu l'honneur d'y figurer au fauteuil de la présidence. C'est là, sur les ruines du trône, que commença entre Merlin et lui une amitié qui acheva de se nouer sous le feu de l'ennemi. A Mayence et en Vendée, il commandait l'armée. Défendu à plusieurs reprises par son ami à la tribune de la Convention, il fut nommé par son crédit au commandement en chef de l'armée des côtes de Cherbourg, en 1796, et contribua puissamment à l'extinction de la chouannerie. Appelé par le Directoire au ministère de la guerre, il n'y demeura que quelques mois, et partit en qualité d'ambassadeur pour Constantinople, où il mourut à la fin de 1797, âgé de trente-huit ans. Ses amis se plaisaient à ne le désigner que sous son nom d'Annibal, qu'il eût peut-être justifié s'il eût vécu davantage.

Merlin de Thionville au rédacteur du MONITEUR.

Paris, 8 ventôse an 3 (26 févr. 95).

Je viens de lire un article de l'*Accusateur public*, relatif à Sieyès. Sans doute Sieyès doit se reprocher un silence qui ferait croire à d'autres qu'à moi que Mirabeau a réellement dit : « Qu'il lui laissait une réputation difficile à soutenir. » Mais appartient-il bien à une poupée royaliste, à Richer-Serisy, d'attaquer un tel homme? Que faisait-il, lui, quand Sieyès ne faisait rien ? Il intriguait en faveur de la cour, qu'il rappelle à grands cris dans son *Accusateur public*..... Monsieur l'aristocrate, faites faire par d'autres vos motions politiques. Nous nous rappellerons toujours la fable du Corbeau et le Renard : trêve donc de vos flagorneries. Nous accablerons de toutes nos forces et de tous nos moyens les terroristes et les hommes de sang : mais, vous, nous vous reconnaissons en même temps et nous vous reconnaîtrons sous tous les masques.

MERLIN de Thionville.

Quand le prudent Sieyès, qui durant le trouble et l'orage avait eu l'art de se dissimuler, reparut sur la scène politique, Merlin, rappelé depuis peu de l'armée par le Comité de salut public, se mit en avant pour le soutenir. Il ne pouvait oublier les services rendus par cet éminent esprit, et voulait que la révolution l'utilisât de nouveau. Rœderer, qui avait succédé à Barral, ex-curé de Versailles, dans la direction du *Journal de Paris*, était pour le moment du même avis, et en fit autant. Voici dans quel goût leur répondit Richer-Serisy, qui, à la tête du journal l'*Accusateur public*, intriguait sourdement pour le parti royaliste, et que la réapparition de Sieyès inquiétait : « J'avais vu le grand pontife Rœderer ceindre son front candide de la tiare, et le sublime législateur Merlin raser sa moustache pour

endosser l'habit du lévite Mathan, métamorphoser son grand sabre en encensoir, et, dans sa niaise dévotion, baiser avec respect les sachets du grand lama. J'avais vu le lama Sieyès qui, semblable à la Providence, agit, depuis cinq ans, sans paraître et même sans parler, consentir définitivement à nous sauver. J'avais vu toutes ces coupables intrigues se former dans des boudoirs obscurs, et les douloureuses destinées de la France balancées parmi des flots de champagne et sur le sein flétri de femmes perverses que bientôt je vais désigner à l'indignation publique. » Sieyès, Rœderer, Merlin, ces noms sont assez sérieux pour réfuter d'eux-mêmes de si basses et si sottes diatribes, que je n'ai citées que parce qu'elles ont été réimprimées par M. Buchez.

Jean Debry, représentant du peuple dans les départements de la Drôme, de l'Ardèche, de Vaucluse, de la Lozère et de l'Aveyron, à son collègue Merlin de Thionville, à Paris.

Marseille, le 23 ventôse an 3 (13 mars 95).

Arrivé ici pour les subsistances, mon cher Merlin, j'y ai lu la motion que tu as faite pour l'échange de nos quatre collègues vendus à l'Autriche et de celui que son courage a livré à l'ennemi. Je t'en remercie comme représentant, et surtout comme ami de mon pauvre Quinette. Ne perds pas de vue l'effet de ta motion, je t'en conjure. Que ces vrais martyrs de la liberté soient rendus à leurs frères : ce ne sera pas desservir la chose publique.

La campagne va s'ouvrir. Si l'on veut qu'elle soit brillante et utile, il faut empêcher que la malveillance ne puisse opérer, par quelques moyens que ce soit, des tiraillements dans le Midi. Souviens-toi de ce que je te dis : lorsqu'un coup préparé à Paris ne résonne pas à Marseille, à Toulon ou à Avignon, il est manqué, et la malveillance est trompée dans ses calculs.

Je te salue et je t'embrasse de tout mon cœur.

JEAN DEBRY.

Voir plus bas les deux lettres de Quinette à Merlin.

Paris, 4 germinal l'an 3 (24 mars 95).

CITOYEN REPRÉSENTANT.

Le récit que je vais te faire pourra jeter quelque jour sur les projets des malveillants et des provocateurs à la guerre civile.

La section armée de la *République*, assemblée hier sur la place de la Révolution pour défendre la Convention, était à une très grande majorité composée de bons citoyens : mais on a vu avec douleur que plusieurs scé-

lérats s'étaient mêlés dans ses rangs. Pendant le cours de la journée, on remarquait des hommes turbulents, agitateurs, séditieux, qui profitaient des instants de repos pour motionner et prêcher la discorde. Leurs intentions criminelles étaient déjà connues, quand le transfèrement des députés condamnés à la détention leur a fourni l'occasion d'éclater audacieusement. Les détenus, précédés de l'état-major et escortés par un détachement de gendarmerie, traversaient la place ; un roulement général rappelait à leurs rangs les citoyens armés. Aussitôt des cris forcenés se font entendre : « Arrêtez ! arrêtez ! ne les laissons pas partir ! » Ces mots sont un signal à tous les agitateurs de la journée ; ils quittent leurs rangs, courent avec leurs armes après les voitures ; plusieurs chargent même leurs fusils, et menacent de faire feu si l'escorte n'arrête à l'instant. En vain les bons citoyens leur représentent tout le danger d'une pareille mesure : la rapidité des chevaux les empêche seule de consommer leurs horribles projets. Leur acharnement ne diminua pas ; leurs cris redoublèrent, et ces hurlements, qui retentirent jusque dans les rangs des citoyens de la section des Champs-Élysées, ont donné lieu à l'arrestation des voitures et de l'escorte.

Les mêmes perturbateurs se sont, une heure après, également opposés au départ des condamnés à la déportation. Ce sont eux qui ont mis en joue un aide de camp qui les invitait à obéir à la loi, qui ont pointé leurs piques et leurs baïonnettes sur le poitrail de son cheval ; ce sont encore ces furieux qui ont, un moment après, menacé les jours du général Pichegru. Désespérés de n'avoir pu consommer leurs affreux desseins, ils exhalaient leur fureur et leur haine contre les principes par les clameurs les plus séditieuses. La plupart étaient gorgés de vin. Ils insultaient les citoyens qui traversaient la place, et passèrent le reste de la soirée à motionner. Il est à remarquer que des femmes se mêlaient parmi eux et les excitaient encore à la révolte. Toujours des imprécations contre la Convention et des menaces. Les subsistances et le discrédit des assignats leur servaient de prétexte. J'en ai entendu, moi, ainsi que le citoyen Lamotte, lieutenant de la 10e compagnie, se plaindre qu'ils ne pouvaient pas vivre, « parce que, disaient-ils, nous ne gagnons pas plus de huit sols par jour, puisque six livres en assignats ne valent pas davantage. » Ces mêmes individus témoignaient leurs regrets de ce que la guillotine ne faisait plus tomber des têtes sur la place où nous étions rassemblés.

Je ne finirais pas si je rapportais tous les propos horribles dont nous avons été témoins ; mais ce qui ne vous étonnera pas et vous donnera la mesure du patriotisme de ces garnements, c'est qu'aujourd'hui, à la distribution du pain, chez Remy, à la Pologne, plusieurs de ces individus vociféraient encore contre la Convention. Leurs femmes voulaient faire ôter la cocarde nationale aux citoyennes qui la portaient. Ces furies disaient à haute voix et d'un ton menaçant : « Nous nous f..... de la Convention ! au f..... votre république ! qu'on nous donne un roi et un morceau de pain. Qu'ils

viennent les b..... battre la générale ! nos hommes ne bougeront pas. Voilà deux jours qu'ils sont sous les armes, et cela pour ne rien faire! » (Le sang n'avait pas coulé.) Ces mêmes femmes et ces mêmes hommes disaient le 12 de ce mois, au matin : « Nous venons chercher du pain à présent : mais cette après-midi nous ferons danser la carmagnole à ces gueux de la Convention ! » Jugez, d'après cela, s'il existait des complots. Tous ces hommes, qui prétendaient hier que les députés déportés et transférés étaient les meilleurs patriotes, les vrais amis du peuple, étaient tous partisans de notre infâme Comité révolutionnaire : et ces scélérats, qui blasphèment aujourd'hui contre la république et osent demander un tyran, étaient alors les patriotes par excellence.

Je fais ici un rapport à la hâte, mais fidèle, de ce qui s'est passé dans la section de la *République*. Il prouvera suffisamment la nécessité de prendre des mesures contre les agitateurs, et quoique fait isolément, il sera attesté véritable par tous les vrais patriotes de la section de la *République* qui ont été témoins des faits qu'il contient.

La Convention veille sans cesse pour assurer la subsistance du peuple. Pour y parvenir plus sûrement, les bons citoyens pensent que, dans les moments où les arrivages sont peu nombreux, le peu de pain qui se distribue devrait être donné d'abord aux plus indigents, ensuite aux ouvriers plus aisés, et s'il en reste, alors aux citoyens riches ou aisés et ne vivant pas de leur travail, puisqu'ils peuvent se procurer des ressources que le pauvre n'a pas. Les vrais amis de la patrie souscriraient avec joie à nos mesures. Je ne suis qu'un pauvre employé, sans fortune, et je céderais avec plaisir ma portion de pain aux indigents et aux ouvriers peu aisés, et je crois être assez sûr des sentiments des vrais républicains pour affirmer qu'ils sont prêts à faire le même sacrifice. L'anarchisme, le royalisme et le terrorisme manqueraient alors de prétextes et de moyens pour soulever et aigrir la classe la plus facile à séduire.

P. H. P.

Paris, le 7 prairial, 3e année républicaine (26 mai).

Te raconterai-je la suite des événements, mon cher Bréjard, je ne sais : tu les connaîtras sans doute aussi bien que moi avant de recevoir cette lettre. Les journaux t'auront dit qu'après avoir dispersé la Convention, assassiné un de ses membres, et menacé les autres de leurs poignards, les séditieux rendaient eux-mêmes d'horribles décrets; qu'ils réorganisaient la terreur ; qu'ils dissolvaient le gouvernement, et qu'ils avaient pour provocateurs et pour complices de ces attentats, des législateurs mêmes. Les journaux t'auront dit encore que minuit était l'heure fatale de la Convention, qu'elle allait cesser d'exister si la terreur n'eût été tout à coup jetée

parmi les terroristes eux-mêmes. A quels singuliers hasards tient la destinée des États! La nuit s'avançait, elle était très obscure, et ces ténèbres rendaient les périls plus imminents, les conspirateurs plus audacieux et le tumulte plus effroyable. Un grand nombre de représentants étaient au milieu de leurs assassins, ils attendaient leur sort. Cependant Legendre, Bergoing et Kervelegan couraient les rangs, invoquaient les bons citoyens et ne trouvaient partout que des ennemis et des lâches. Ils vont enfin à la section de la Butte des Moulins; ils en trouvent les citoyens fidèles dans la consternation, ils attendaient pour eux-mêmes le sort affreux qu'on préparait aux législateurs. A la voix des trois députés qui leur parlent, ils se raniment; on leur propose un coup d'éclat, une tentative hasardeuse, mais décisive; les conjurés sont nombreux, on n'est qu'une poignée d'hommes; n'importe : l'obscurité peut favoriser les braves. Il s'agit de sauver la patrie, ou de mourir tous comme Féraud, étouffés, égorgés dans la foule égarée. Ces bons citoyens se dévouent; ils sont armés, les trois députés marchent devant eux, on bat la charge, ils arrivent jusqu'aux portes de la salle en criant d'une voix forte : *Vive la Convention nationale!* Ces cris inattendus, la charge, la vue de ces citoyens intrépides jettent parmi les conjurés une terreur panique; ils voient les premières baïonnettes, c'est pour eux une colonne immense; ils sont en désordre, ils s'étouffent eux-mêmes, ils ne songent plus qu'à fuir; l'esprit de précipitation, d'aveuglement et de peur les emporte; ils escaladent toutes les issues, ils se culbutent les uns sur les autres, ils sortent à la fois de toutes parts, et les soixante libérateurs prennent leurs places, rappellent les représentants et rendent à la Convention sa liberté. La même terreur se répand au dehors; ils croient être cernés, et cette foule immense d'hommes égarés et de scélérats qui dirigeaient leurs poignards fuit et se disperse en un moment. Voilà des détails que tu ne savais peut-être pas encore. Kervelegan a été blessé d'un coup de sabre.

Tu sais que le lendemain les séditieux firent une nouvelle tentative. On envoya à leur rencontre plusieurs sections armées, à la tête desquelles étaient quatre représentants. A la vue des séditieux qui chargent leurs canons, deux des représentants commandent la retraite et se retirent avec leurs colonnes; Cavaignac et Dentzel restent fermes à leur poste, quoique les mauvais citoyens mêlés dans les bataillons qu'ils dirigent abandonnent leurs drapeaux ou déclarent qu'ils ne se battront pas. Un scélérat veut attenter aux jours de Cavaignac : il tue à ses côtés un chasseur à cheval; enfin le faubourg avance, et le reste des bataillons sectionnaires marche devant eux et arrive assez tôt pour environner la Convention. Les séditieux arrivés au Carrousel n'osèrent rien tenter.

Le 4, l'élite des citoyens de Paris, rassemblés par avertissements personnels, au nombre de 30 à 40 000 hommes, tous armés de fusils, accompagnés de deux régiments de cavalerie, de quelques détachements de volon-

taires, de canons et de mortiers, ont cerné le faubourg Antoine. On y a proclamé le décret qui ordonnait aux sections qui le composent de livrer les chefs de la sédition et de rendre leurs canons, sous peine d'être déclarées en révolte contre la loi, privées de subsistances et bombardées. Cette fermeté et les préparatifs militaires leur en ont imposé. Ils ont voulu entrer en négociations, l'Assemblée a refusé de les entendre ; enfin, ils se sont soumis vers le soir. La Convention a établi une commission militaire pour juger les auteurs de la révolte. On assure que Thuriot et Cambon étaient dans le faubourg Antoine ; la Convention a mis hors la loi tous les députés qui s'y seraient cachés.

Le 5, toutes les sections furent assemblées pour désarmer les terroristes et faire arrêter les plus coupables. Tous les citoyens ont exécuté cette mesure avec une ardeur incroyable. On fait déposer toutes les piques. On a déjà puni de mort les assassins de Féraud et plusieurs chefs de la révolte. Billaud, Collot et Barrère vont revenir pour être jugés par un tribunal criminel ordinaire.

Adieu, mon cher Bréjard, les journaux t'apprendront le reste.

Tous nos amis sont accablés d'ouvrage : ils me chargent de t'assurer de leur attachement et de te reprocher ta négligence. Je te préviens qu'on ne croit guère au beau roman dont tu m'avais fait le héros, et que la raillerie pourrait bien tourner contre le railleur.

Mille amitiés au brave, au sensible Merlin. Dis-lui, à ce bon et loyal ami, que je n'oublierai jamais les quatre mots qu'il me dit en partant : paroles pleines d'énergie et d'amitié qui sortaient brûlantes de son cœur et qui se sont gravées dans le mien. Et Cavaignac, comme il l'aime ! Ah ! Merlin n'en a peut-être pas encore d'idée.

Adieu, Bréjard, je t'embrasse. Serre pour moi les mains aux bons enfants qui t'accompagnent. Cavaignac ne m'a pas dit encore quand il doit retourner à l'armée. Ce sera bientôt sans doute ; tu sais qu'il a recouvré la confiance de tous ses collègues. Adieu.

DAVID.

J'ai des raisons de penser que ce Bréjard, ami de Merlin, dont on verra reparaître le nom à diverses reprises dans sa correspondance, avait été emmené par lui, dans sa mission à l'armée du Rhin, en qualité de secrétaire. Je ne sais si le Bréjard, rédacteur du *Moniteur*, dont Merlin fit mention à la Convention à propos des menaces que lui avait adressées Collot d'Herbois, relativement à l'esprit de son journal, est le même que celui-ci ; mais on peut le supposer.

Il est assez curieux de voir David, qui sans doute se sentait toujours quelque peu embarrassé dans les souvenirs de son intimité avec Robespierre, prendre le détour de Bréjard pour arriver jusqu'à Merlin et lui adresser ainsi, par intermédiaire, la profession de ses sentiments sur les journées de prairial et de son estime pour lui. Aussi, bien que cette lettre ne soit pas nominalement adressée à notre conventionnel, n'avons-nous pas hésité à la ranger dans sa correspondance. L'intérêt du récit, joint au nom du signataire, la recommandait d'ailleurs suffisamment.

———

Le citoyen Bacher, premier secrétaire, etc., à Merlin de Thionville, etc.

Extrait d'une lettre adressée de Lausanne à Bacher le 29 prairial an 3 (17 juin 95).

Je vous entretiendrai de l'effet qu'a produit sur les émigrés de marque, qui sont ici, la nouvelle de la mort du fils de feu Louis XVI. Il faut partager ces émigrés en deux classes : en royalistes purs qui veulent l'ancien régime, tenant à la branche aînée des Bourbons ; en constitutionnels qui sont du système de madame de Staël. Il ne faut pas oublier une troisième classe de Français qui croient qu'il conviendrait à la nation de proposer le prince de Condé comme roi représentatif en qualité de chef du pouvoir exécutif.

La première classe veut proclamer Monsieur, comme Louis XVIII. Ils voudraient joindre la Vendée pour prendre pied dans une des villes de France d'où le roi pourrait rendre une proclamation par laquelle il accorderait une amnistie à tous ceux qui se réuniraient à son drapeau pour reconquérir la France révoltée. On ne doute pas du succès de cette démarche : d'autant que l'on assure que les chouans sont maîtres de la Bretagne et d'une bonne partie de la Normandie, et que tout le midi de la France se prononce pour le royalisme. On ne doute pas que cette amnistie ne produise la réunion de tous les partis.

La seconde classe croit que pour ménager le peuple et ne pas prolonger une guerre civile, il convient de contenter les deux partis ; qu'il faut en conséquence un roi représentatif, et que là où l'on pourrait mieux le trouver, ce serait en alliant la maison de Prusse à celle de France. Ils croient, dans ce moyen, trouver un remède aux finances et contenter tous les partis, excepté le plus faible, celui des royalistes purs.

La troisième classe verrait dans une sage constitution républicaine, avec un roi, représentatif seulement, un bonheur à espérer, si un prince des Bourbons pouvait y être admis. Ils croient que Condé seul devrait remplir cette place.

Il est assez intéressant de voir aussi nettement définis, dès cette époque, les trois partis royalistes dont la France a fait successivement l'expérience : la première classe, représentée par Charles X ; la seconde, par Louis XVIII ; la troisième, par Louis-Philippe.

Bacher était un agent diplomatique très actif. Il avait noué des correspondances avec les principales villes d'Allemagne ; et j'ai trouvé dans les papiers de Merlin une masse énorme de notes et de rapports qu'il lui adressait journellement. Leur ensemble forme une sorte de gazette qui n'est pas sans intérêt, mais dont il est évident que les données auraient besoin d'être contrôlées.

En 1797, Barthélemy ayant été nommé Directeur, Bacher, qui n'avait été jusqu'alors que secrétaire d'ambassade, le remplaça comme ambassadeur en Suisse. Nommé ministre à la diète de Ratisbonne pendant le congrès de Rastadt, il dé-

ploya beaucoup de caractère, et fut, contre le droit des gens, renvoyé militairement aux avant-postes par l'archiduc Charles. Il continua, sous l'empire, sa carrière diplomatique, et fut successivement envoyé en Suède, à Ratisbonne et à Francfort, puis employé au ministère des affaires étrangères. Il est mort en 1813, âgé de soixante-cinq ans. Il était de la haute Alsace, et appartenait à la famille Bacher qui a laissé un nom dans la médecine du XVIIIe siècle.

Quinette à Merlin de Thionville.

14 juin 95, 3e de la République.

J'ai reçu hier ta lettre du 3 vendémiaire que j'appellerais volontiers un billet doux. Dis à nos amis que j'ai bonne santé, bon courage, et que ton bonjour m'a donné de la joie. Vive..... tout ce que nous aimons ! Marque à ma tendre et respectable mère que tu as reçu de mes nouvelles, tu obligeras infiniment la mère et le fils. Je t'embrasse en frère. Adieu.

QUINETTE.

Quinette, citoyen français, à Merlin de Thionville, représentant du peuple à Paris.

A mon poste, 20 août 95.

Ta lettre du 22 messidor m'est parvenue le 17 août ; te peindrai-je la joie qu'elle m'a causée? Tu es pour moi la voix de la patrie qui se fait entendre si loin d'elle! Bientôt donc, bientôt, je vivrai à bord du vaisseau de la république; je dis à bord, car arrivé au port, il doit rester sans cesse appareillé et portant tout son fidèle équipage Tu m'as bien deviné en envoyant copie de ma lettre à J. D. B. C'est mon meilleur ami. Je t'adresse un mot pour lui. — Je joins aussi une lettre pour mon excellente mère. Ajoutes-y un mot de consolation, d'espérance; c'est sans doute te faire plaisir, mon ami, que de t'engager à écrire à une vertueuse citoyenne. Tu dates ta lettre du quartier général de , etc.; que tu es heureux de vivre au milieu de nos braves freres! Embrasse pour moi le premier que tu verras, fût-il général. — Je ne puis remplir ta commission auprès de mes collègues : on nous a envié jusqu'à la consolation de combattre ensemble. Le premier plaisir réel que je goûterai sera, sans doute, de les revoir, et tu ne seras pas oublié. Puissent-ils avoir résisté comme moi ! mais il faut une santé de fer; et sans être malade, je souffre souvent de ne prendre jamais l'air. Qu'importe ! je suis à mon poste; je l'occupe fièrement, et j'attends avec patience que la patrie me tende sa main puissante. Ah ! bientôt les fidèles pourront serrer la main de leurs amis et donner en paix

un baiser à leurs amies. Puisses-tu être un des premiers que je reverrai. — Bonheur et santé, mon ami. — Continue de m'écrire. — Bonjour, Merlin Mayence. Adieu.

QUINETTE.

En marge se trouve écrit de la main de Merlin : « Par un officier autrichien du siége de Luxembourg. »

Quinette représentait pour Merlin les souvenirs de sa première jeunesse. Il était du département de l'Aisne, et Merlin, durant son séjour au Val Saint-Pierre, avait connu plusieurs de ses amis. C'est Merlin qui, inspiré par sa générosité ordinaire, eut le mérite de l'initiative de sa délivrance et de celle des autres députés livrés à l'Autriche par Dumouriez. Voici, d'après le *Moniteur*, quelle avait été la motion faite par Merlin dans la séance du 13 ventôse, et dont il est question dans la lettre de Jean Debry citée plus haut. « Quatre de nos collègues ont été les victimes de la trahison de Dumouriez ; un cinquième est tombé couvert de blessures entre les mains des Autrichiens. Tous les cinq souffrent et gémissent d'être éloignés de leur patrie. Je demande que le Comité de salut public prenne des mesures pour effectuer leur échange. » (Vifs applaudissements.)

Après une détention très dure de deux ans et demi, Quinette et ses compagnons d'infortune furent échangés, le 25 décembre 1795, contre la fille du roi, et présentés au conseil des Cinq-Cents, qui les honora d'une déclaration de bien mérité de la patrie. Après le 18 brumaire, Quinette devint préfet du département de la Somme. Il est mort dans l'exil, à Bruxelles, en 1821.

Paris, le 3 thermidor, l'an 3 de la République.

Par l'espèce de passe-port que tu as laissé pour moi, je vois que tu étais ici et m'avais oublié à un tel point, que tu ne me fais pas dire seulement un mot de ta présence dans les mêmes murs avec moi..... Tu me veux te joindre à Strasbourg : Qu'y faire? Comment y vivre? De quoi faire le voyage? Je n'ai pas le sol et la diligence seule coûte à présent 24 livres 20. S'il y avait une commission par là-bas qui m'autoriserait de demander ici les frais de mon voyage, ce serait une autre chose, il est vrai, mais qui ne me déterminerait pourtant pas de m'approcher de ma malheureuse patrie, qui doit (ce que tous les Mayençais écrivent et mettent sur ton compte) rester entre les mains de nos ennemis. Je n'y crois pas : mais le cas posé, tu conviendras que je ne puis retourner à Mayence, quand ce ne serait que pour ne pas m'y exposer aux justes reproches d'avoir tant vanté votre sincérité en nous provoquant à nous déclarer pour la réunion. En ce cas, je dois chercher ici à louer ou à acheter une petite terre pour me ménager une retraite, et cela doit être à présent, où les terres sont encore à assez bon marché.

Donc, si tu ne veux pas me faire mendier le reste de mes jours, après

avoir déjà fait pour cette belle révolution le sacrifice de ma fortune, de mon état, de ma santé, j'ai un droit sur ton amitié de te demander une réponse précise de oui ou non aux questions suivantes :

1° Est-il vrai que nous serons rendus ?

2° Ou est-il décidé de garder le Rhin, et de prendre par conséquent Mayence ?

3° Serons-nous incorporés comme vous l'avez décrété ?

4° Ou fera-t-on de nous, avec la Moselle, une république séparée, comme Miranda l'a promulgué ?

5° Au premier cas, aucun de nous, Rhéno ou Moselle-germanique, ne sera-t-il admis aux négociations avec l'Empire par rapport à ceux qui se sont fiés à vos belles paroles ? Ou bien les ventes et les achats, non pas seulement de chair humaine, mais de vos frères, entrent-ils aussi bien dans votre compte que dans ceux de vos rois ? et alors oserez-vous encore parler de votre régénération, d'humanité, fraternité ? Le salut public n'excuse guère où parle le devoir. Votre devoir de ne pas trahir ceux que vous avez alléchés est clair : mais il est encore très douteux, sinon tout à fait faux, que votre salut public exige de ne pas garder le Rhin, que tout le monde regarde, que toutes vos anciennes guerres ont cherché, que César déjà a désigné, que vos ennemis extérieurs cherchent à arracher et vos ennemis intérieurs à disputer comme frontière naturelle de la France.

Parle-moi franchement et réponds à mes questions l'une après l'autre, comme ami à ami, et je dirai aux ennemis du nom des Français qu'il y en a pourtant encore un qui ne partage par leur perfidie.

Salut et fraternité.

A. S. HOFFMANN.

Cette lettre est du docteur Hoffmann, l'un des plus célèbres patriotes des provinces du Rhin. C'est lui qui, en 1792, avait établi à Mayence un club dont il était président, et qui, ayant invité Custine à s'avancer sous les murs de cette place, la fit tomber entre nos mains par les mouvements qu'il y excita. On conçoit sans peine sa mauvaise humeur et sa rancune contre les Français. Il ne tenait pas assez compte des circonstances impérieuses qui se développent dans la guerre en dérangeant impitoyablement les calculs et les espérances. Le ton de cette lettre contraste d'une manière qui n'est pas à l'avantage du docteur Hoffmann avec celui de la lettre des patriotes mayençais détenus dans la forteresse de Kœnigstein, et bien plus à plaindre que lui. Du reste, cette pièce nous a paru intéressante comme indiquant les vues des patriotes mayençais, dans la supposition de l'indépendance de la rive du Rhin sans incorporation avec la France.

Au représentant du peuple Merlin.

Sans date, 95.

CITOYEN REPRÉSENTANT,

Le citoyen Bœr m'a apporté l'assurance consolante que vous aviez la complaisance de vous intéresser en ma faveur auprès du Comité de salut public.

Ces respectables citoyens me connaissent déjà sous le nom emprunté de *voyageur de Mollendorf*: car je recherchai sous ce nom la paix avec la Prusse; je délivrai les prisonniers de guerre républicains, sans aucune rançon; j'empêchai que les Prussiens ne donnassent du secours aux Impériaux à Trèves; je persuadai à la cour de Berlin de rappeler au mois d'octobre son armée du palatinat: enfin, j'ai rendu ces fertiles pays, sans coup férir, à la république.

Même, j'ai la gloire qu'une inscription dans la salle à manger de l'ambassadeur de la république, à Bâle, me donne le témoignage que la paix a été rétablie par mes soins. Le citoyen Bacher m'assure dans plusieurs de ses lettres que personne ne savait mieux que lui de quelle importance mes services avaient été à la république. M. le chancelier Ochs, de Bâle, qui a toujours été témoin de mes conférences, m'écrivait à la conclusion de la paix: « Voilà donc, mon cher Schmerz, l'ouvrage, le grand et immortel ouvrage, que vous avez si bien commencé, parfait et achevé! Que vous allez passer des jours heureux quand vous verrez tout le bien que vous avez fait, et quand vous vous représenterez tous les maux dont vous avez sauvé le genre humain! »

Personne n'est plus convaincu que vous de l'importance de la paix avec la Prusse, surtout dans ces moments de crise où le reste de la coalition n'épargne ni or, ni promesses, pour en renverser l'édifice. Combien je dois m'applaudir avec le citoyen Bacher et le chancelier Ochs d'en avoir jeté les premiers fondements! tandis que livré tout entier, pendant sept mois, aux affaires politiques, je travaillais à Bâle à établir la paix sur les bases inébranlables de la justice, j'eus, en rentrant dans mes foyers, la douleur de voir une partie de mes propriétés dévastées sous les ordres du général Moreaux. Ce n'est point la seule perte que j'aie essuyée. Ma présence, à Bâle, m'a fait perdre en Hollande 13 000 florins; pour me dédommager, j'achetai pour 10,000 florins d'assignats à 24 pour 100. Si je les perds encore, je suis ruiné.

Je serais rendu au désespoir si je n'avais l'espérance que vous voudrez bien disposer la nation française à un acte de générosité en faveur d'un homme qui a bravé ses pertes particulières pour favoriser le triomphe de la république. Qu'elle vive à jamais avec tous les braves qui vous ressemblent.

SCHMERZ (de Kreuznach).

Ce Schmerz, comme il arrive souvent aux agents secrets, se donnait à la fois aux deux partis. Désireux d'amener la paix de la France avec la Prusse, il se justifiait sans doute par cette raison. Voici ce qu'en dit le prince de Hardenberg. « Mollendorf, d'après d'anciennes instructions de son cabinet, tenait sur les frontières de la Suisse un habitant de Kreuznach, nommé Schmerz, connu des généraux prussiens, et qui s'était mis en rapport avec M. Bacher. Lorsque les ouvertures de l'émissaire de Prusse eurent pris un certain caractère de solidité, Bacher écrivit au maréchal Mollendorf pour le presser d'envoyer à Paris une personne sûre avec la mission de porter directement au Comité de salut public les propositions de sa cour. »

Strasbourg, ce 4 vendémiaire, l'an 4e de la Rép. franç. (26 sept. 95).

Le jeune Bruhl a pris son parti; voyant que le reste de ton ménage part de même et qu'il ne sait plus où manger, car on lui a refusé aujourd'hui la soupe, il a arrêté une place à la diligence de Landau, et partira le 8 du courant. Son travail est fini.

Depuis que la Convention fait mine de prendre des mesures sérieuses contre les royalistes qui voulaient faire subir le sort de Tellier à toute la représentation nationale et à tous les patriotes, ces messieurs de Royal-Cravate baissent ici considérablement le ton. L'éditeur du *Courrier de Strasbourg* a congédié l'ancien rédacteur, le prêtre Deroser, qui avait déjà inséré dans sa feuille qu'on devait assommer tous les représentants du peuple, partout où on les trouverait. L'éditeur a trouvé cet article dans l'épreuve, l'a supprimé et a congédié le rédacteur qui voulait aussi insérer toute la proclamation de Louis XVIII, *in partibus*, et voulait la faire afficher à tous les coins de rue. Je te prie de communiquer cela à ton collègue Reubell, qui connaît l'homme en question.

Widekind s'est chargé provisoirement de la feuille. Il a envie de faire autant de bien que son prédécesseur a fait de mal. Tu voudras donc bien inviter Hauser, ou Gosset, ou Rieffel, de nous marquer régulièrement les succès de nos armées, pour l'édification des patriotes et pour faire enrager les aristocrates qui inventent tous les jours les nouvelles les plus sinistres et les plus sottes.

Salut et respect à tes collègues.

Ton SIMON.

Merlin de Thionville au rédacteur du MONITEUR.

Au camp devant Mayence, le 9 vendémiaire an 4 (1er oct. 95).

Prévenez, s'il vous plaît, par l'insertion de cette note dans votre journal, les personnes trop officieuses qui m'ont fait passer une feuille très

polie et très bien écrite surtout, intitulée *Courrier républicain*, que je les prie de m'épargner ces envois J'ai déjà dit quelque part que je ne répondais aux injures que quand je connaissais les masques.

Ma mission va finir Je vais, en reprenant la culture de mon champ, jouir de l'estime de mes concitoyens en dépit des fripons. Si l'auteur de cette feuille civile n'est pas invisible alors, je répondrai d'un coup à tous ses numéros.

Les nouvelles de l'armée sont bonnes. Nous bombardons Mayence. Plusieurs princes d'Allemagne demandent et vont obtenir la paix.

MERLIN de Thionville.

Au citoyen Merlin de Thionville, représentant du peuple.

Au quartier général de Grosbockenheim, 10 brumaire an 4 (1er nov. 95).

J'étais bien loin de croire, citoyen représentant, que je serais privé d'un double plaisir avant votre départ : le premier de vous voir, le second de vous remercier de vos bontés, et que ces désagréments se rencontreraient avec le malheureux événement qui nous est arrivé devant Mayence!.... Événement extraordinaire, dont, sûrement, vous savez les détails affreux, ainsi que de ce qui a suivi notre retraite. J'aime à croire que bientôt nous nous en vengerons. Du moins les dispositions qui se font maintenant semblent l'annoncer. Les braves gens aussi le désirent ardemment. Le général Pichegru, que j'ai vu aujourd'hui, m'a dit qu'incessamment je passerais avec le général Beaupuis. Grâce à vos soins, représentant, je me trouve encore une fois dans le cas de combattre les ennemis de ma patrie! Veuillez bien agréer mes remercîments, ils sont bien sincères. Je désire que vous me conserviez votre estime et votre amitié, et j'ose croire que vous me direz que mes désirs n'ont pas été vains.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

L'adjudant général DECAEN.

Le général Decaen a été l'un des plus fidèles amis de Merlin. Il représentait pour lui, dans sa vie militaire, ce que représentait, dans sa vie politique, Merlin de Douai. De tant d'héroïques frères d'armes du siége de Mayence, Kléber, Aubert-Dubayet, Meuniez, Beaupuis, Marigny, il était à peu près le seul qui eût survécu, et c'était avec lui que, dans sa vieillesse, Merlin aimait à s'entretenir de ses anciens combats. Le général avait écrit ses souvenirs et les avait donnés à son ami pour les revoir, les rectifier, et, à ce que je crois, les publier avec les siens. La mort des deux amis, enlevés à peu de mois d'intervalle, arrêta ce projet, qui, du côté de Merlin, n'était encore que préparé.

Decaen était arrivé à Mayence à la fin de 1792, avec le grade de sergent-major

d'artillerie du 1er bataillon des volontaires du Calvados. Ses qualités le firent promptement distinguer, et Kléber, qui était chargé de la défense des ouvrages extérieurs de la place, se l'attacha comme adjoint. La protection de Merlin le conduisit bientôt au grade d'adjudant général qui n'équivalait à cette époque qu'à celui de chef de bataillon. Il n'avait que vingt-trois ans. Il suivit l'armée de Mayence en Vendée, toujours attaché à Kléber, sous lequel il se plaisait à rappeler qu'il avait appris son métier, et dont l'héroïque caractère lui avait laissé une impression inaltérable. Lorsque Kléber quitta cette armée, il passa sous les ordres de Hoche, et il fallut toutes les instances de Merlin pour le lui enlever et le ramener en 1794 à côté de Kléber sous les murs de Mayence. Mis en disponibilité dans le courant de la campagne de 1795, par Aubry, en même temps que Bonaparte, Masséna, Sainte-Suzanne et autres officiers distingués, Merlin usa de son omnipotence pour le conserver en activité près de sa personne, et le fit réintégrer sur les cadres avec le grade de chef de brigade. Il demeura attaché à l'armée du Rhin jusqu'en 1799, et fit les campagnes d'Allemagne de 1800 et 1801.

En 1802, il fut envoyé par le premier consul à Pondichéry, en qualité de capitaine général des établissements français dans l'Inde, et se retira bientôt à l'Ile-de-France, où privé de toute communication avec la mère patrie, et revêtu d'une autorité presque royale, il réussit à se faire un grand nom par la sagesse de son administration. Il revint en France en 1810 et fut nommé au commandement en chef de l'armée de Catalogne jusqu'en 1813, où il passa au commandement en chef de celle de Hollande.

Poursuivi par la Restauration pour s'être attaché à la défense du pays en 1815, il demeura en prison pendant près de deux ans, et fut remis en liberté par ordonnance. Sa fidélité à l'Empire, qui n'était qu'une forme de sa fidélité au drapeau national, n'avait altéré en rien l'intimité de ses rapports avec le vieux conventionnel; sa mort fut pour Merlin un coup d'autant plus sensible qu'il était plus inattendu; et il en parla aussitôt comme d'un signal pour la sienne, qui eut lieu en effet bientôt après.

A l'auberge de la Maison-Rouge, Strasbourg, le 22 frimaire, l'an 4e (13 déc. 95).

Citoyen représentant, isolée de presque toute ma famille, incertaine sur le sort de chacun de ses membres que l'invasion des Autrichiens dans notre pays a cruellement dispersés, j'ai un grand besoin de soulager mes peines, de calmer mes inquiétudes, en vous les communiquant. Le vif intérêt que vous avez toujours bien voulu prendre à tout ce qui regardait ma famille, me donne la douce confiance que nos maux immérités ne vous seront point indifférents.

Vous savez, citoyen représentant, combien nous avons déjà souffert lors de la retraite de l'armée française : vous savez surtout combien la maison et les magasins de mon frère l'aîné ont été indignement traités et pillés; et dans quel temps, citoyen représentant ? Hélas ! dans ce même temps où,

Paris, mon frère traitait avec le gouvernement pour quelques parties de l'approvisionnement de l'armée.

Cependant, habitués depuis les commencements de la révolution française à bien d'autres sacrifices, notre zèle ardent pour la France nous eût encore portés à supporter celui-là ; mais quand je sais sûrement, quand je ressens vivement toutes les vexations auxquelles est en butte de la part des Autrichiens le reste de ma malheureuse famille qui est encore à Grünstadt, quand j'apprends que ceux mêmes aux égards desquels des services signalés eussent dû lui donner droit, ne contribuent pas peu à la faire souffrir ; que les jeunes comtes qui se sont évadés de Paris, et dont le père a toujours eu de grandes obligations à ma famille, n'ont pas le moindre ménagement pour ma mère et mes sœurs, en les faisant souffrir comme tant d'autres braves citoyens ; qu'oubliant même jusqu'à la généreuse loyauté de la France envers leur père et leurs parents, encore retenus en otages à Paris, ils ne cessent de les inquiéter et de les abreuver d'amertumes ; quand je sens que nos ennemis, non contents d'avoir tout enlevé au reste de notre famille, non contents de ne lui avoir laissé aucune consolation, aucun adoucissement, ne cessent encore de l'alarmer sur mon infortuné frère le cadet, qu'ils recherchent bien injustement pour la capitulation de Manheim !.... Si peu qu'ils voulussent se le rappeler, ils lui rendraient plus de justice : mais ils ont besoin d'assouvir leur vengeance, et ils se jettent sur mon malheureux frère. Qu'a-t-il à espérer quand le ministre et les chefs sont arrêtés ? Hélas ! où est-il pendant leurs odieuses recherches ? qu'est-il devenu ? nous l'ignorons encore. Puissent les nouvelles que nous en attendons à chaque instant être au moins plus rassurantes que celles de Grunstadt ! je ne puis habituer mon âme à toutes ces cruautés, à toutes ces injustices ! mais vous vous empresserez de nous les adoucir, quand l'occasion s'en présentera : nous y comptons, citoyen représentant ! et c'est dans cette confiance qui a animé cet écrit que je vous prie d'agréer les hommages de notre infortunée famille et particulièrement ceux de votre dévouée concitoyenne.

PARAVEY VAN RECUM.

Van Recum avait été l'un des agents secrets les plus dévoués et les plus habiles de Merlin. Il l'avait employé dans diverses missions secrètes relatives à la capitulation du fort de Manheim, et dans ses négociations avec le duc de Deux-Ponts pour détacher la Bavière de la coalition. Souvent soupçonné, soit par un parti soit par l'autre, il avait été finalement expulsé de la rive droite et avait regagné Grünstadt avec sa famille. Dans une lettre que j'ai sous les yeux il manifestait de grandes appréhensions relativement au sort qui l'attendait s'il se faisait un retour offensif des Autrichiens sur la rive gauche, et se préparait à se réfugier en France.

Au rédacteur du Moniteur.

Paris, le 14 pluviôse, an 4 (3 février 96).

Veuillez, citoyen, donner l'avis suivant au rédacteur du journal des *Hommes libres.*

Lorsque je revins de Mayence, après cinq mois de siége, les journaux de Robespierre dirent que je l'avais vendu. Comme je reviens cette fois après la prise de Manheim, ils disent « que j'ai acheté cette place pour avoir le plaisir de livrer le contrat aux généraux ennemis avec le sucre, le chocolat, et le million en numéraire, etc., qui se trouvaient dans les lignes de Mayence. »

Comme l'accusation est sérieuse, et qu'au tribunal de Fouquier-Tinville je pourrais peut-être succomber sous son poids, je réponds au journal des *Hommes libres*, qui serait alors témoin, *comme de coutume*, que j'étais en route, *avec toute ma correspondance*, pour me rendre au conseil des Cinq-Cents, où j'ai eu l'honneur d'être appelé par plus de trente départements, quand les lignes de Mayence furent surprises : que je parlais à la tribune de cette assemblée, où je rendais compte de la situation peu alarmante de l'armée, lorsque Manheim fut rendu.

MERLIN de Thionville.

La dernière phrase de cette lettre semble indiquer quelque chose des sentiments de Merlin à l'égard de la conduite de Pichegru. Dénué de preuves, il ne pouvait faire davantage. On voit, du reste, que les moyens employés par les petits journaux pour le calomnier roulaient toujours sur le même thème si bien approprié au goût des gens grossiers.

Carra Saint-Cyr à son ami Merlin.

Constantinople, le 15 nivôse, an 6 de la Rép. une et indiv. (4 janv. 98).

Il n'est plus notre ami ! mais console-toi, Merlin : il a fini comme il a vécu. Au lit de mort comme au champ de bataille, jamais de faiblesse. Sa grande âme avait donné une telle élasticité à tout ce qui l'entourait que, quinze jours après ce terrible événement, j'ai retrouvé encore l'essor qu'il avait donné à toutes les parties de son administration.

Plains-moi, Merlin ! personne, avant moi, ne se trouva jamais dans une crise semblable. Quelques nuages s'étaient élevés : tout allait s'oublier ; je revenais content ; je voulais du moins lui dire le dernier adieu, me réconcilier authentiquement, car nous l'étions déjà l'un et l'autre au fond du cœur : je reste privé de la seule consolation que j'ambitionnais ! Sa veuve

intéressante, sa fille qu'il idolâtrait, ses amis toujours restés fidèles, tombant en larmes, voilà le tableau qui m'attendait à mon arrivée. Ton cœur, Merlin, t'en dira plus que je ne puis exprimer. Adieu, une autre fois je t'écrirai.

CARRA SAINT-CYR.

Cette lettre et la suivante donnent un aperçu des sentiments qu'avait inspirés à tous ceux qui l'avaient connu l'héroïque Aubert-Dubayet.

Carra Saint-Cyr à Merlin de Thionville.

Constantinople, le 22 pluviôse, an 6 de la Rép. (10 févr. 98).

Je paie aujourd'hui, mon cher Merlin, un dernier tribut à la mémoire de notre ami le brave Annibal ; et à qui l'adresser mieux qu'à toi, Merlin, qui, en tout temps, lui prodiguas, au risque de tes jours, les soins généreux de la plus sincère amitié?

Tu ne verras dans cet écrit ni réclamation, ni exaltation, à chaque ligne tu y reconnaîtras les vertus, le génie, les traits qui caractérisent avec vérité l'histoire de la vie d'Aubert-Dubayet. Je n'ai pas besoin de t'exprimer le vœu de toute sa famille et de ses amis de Constantinople pour que cette apologie, qui servira de réponse à ses calomniateurs, soit insérée dans tous les journaux possibles. C'est la faible expression de nos sentiments pour cet ancien ami de la patrie. A toi, mon cher Merlin, d'y ajouter ce que tu croiras utile à sa gloire et à sa renommée.

Isolés, abandonnés de Dieu et des hommes, nous ne vivons ici que des succès et de la prospérité de la république et du bonheur qui en doit résulter pour le peuple français.

Rappelle-toi, mon cher Merlin, mon empressement à te servir en toute occasion : je réclame aujourd'hui de toi un retour de procédés que ton cœur me promet d'avance. Il s'agit d'une demande que j'ai adressée pour obtenir que l'infortunée veuve d'Aubert-Dubayet soit liquidée le plus tôt possible de tout l'arriéré du traitement qui est dû à feu son époux, l'ambassadeur de la république. Parles-en, je t'en prie, au ministre des relations, à Reubell et à Barras à qui j'en écris par ce courrier, pour les intéresser en faveur de cette malheureuse et intéressante femme. Mais c'est de toi, surtout, mon cher Merlin, que j'attends ce service précieux pour l'amitié et le souvenir que je porte à Dubayet.

Je sollicite encore (c'est le mot) pour un ami de Dubayet et le mien, son aide de camp, le citoyen Castra, pour lui obtenir le grade de chef d'escadron ou d'adjudant général. Fais encore dans cette circonstance ce que tu

pourras. Je te tiendrai un compte exact. soit dans ce monde, soit dans l'autre. pour les succès que tu me rendras tant pour la citoyenne Aubert-Dubayet que pour Castra.

Adieu, mon cher Merlin, je te recommande l'écrit ci-joint pour tous les journaux du monde et je te porte dans mon cœur.

CARRA SAINT-CYR.

Au représentant du peuple Merlin de Thionville, rue Thomas du Louvre, n° 44.

23 pluviôse, an 6 (13 fév. 98).

Si madame de Saint-Léon a menti en disant que le docteur Kenens a mis un prix aux services qu'il se proposait de lui rendre près de moi, c'est une s.....

Si le docteur lui a fait effectivement la proposition. c'est un coquin : et pour tirer l'affaire au clair. je te préviens que je lui communiquerai ta lettre.

Quant à Dufresne de Saint-Léon, s'il est émigré, je voterai pour sa maintenue : s'il ne l'est pas, je voterai pour sa radiation. Puisque tu veux une réponse, la voilà.

La lettre n'est signée que d'un paraphe. D'après l'écriture, quoique beaucoup plus grosse que celle de l'an 3, je crois qu'elle est de Reubell. Elle est d'ailleurs tout à fait dans le caractère de l'austère Alsacien. En tout cas, l'on peut bien affirmer, sans crainte de se tromper, même sans la voir, qu'elle n'est pas de Barras. Il n'est pas nécessaire d'insister sur ce que la lettre à laquelle celle-ci fait réponse n'est pas d'un cœur moins vif au point d'honneur et moins honnête.

. . . .

. . . .

---

6 avril 1830.

..... Aujourd'hui, j'ai vu passer le convoi du maréchal Gouvion Saint-Cyr, nommé général de brigade et de division en huit jours, par Hentz, le représentant. qui allait brûler la jolie petite ville de Cusel que j'ai aidé à rebâtir.

Le général, en 1795. fit prendre et reprendre deux fois ma redoute par sa division. pour fêter mon arrivée à l'armée du Rhin après le 9 thermidor, en présence des généraux Michaud et Kléber.

Si j'avais pris la route qu'il a suivie, j'aurais le même convoi et les mêmes honneurs ; mais j'aurais servi Bonaparte empereur et les Bourbons. J'aime mieux la fosse commune au centre de la liberté et de l'égalité !....

A M. Merlin de Thionville, ancien député, rue des Tournelles, à Paris.

Bruxelles, 7 août 1830.

Je crois bien, comme toi, mon cher ami, qu'*il n'y a pas la moindre difficulté* à ce que nous rentrions tous, dès ce moment, en France, et que personne n'y trouverait à redire. Aussi Thibaudeau et Chazal sont-ils déjà partis. Mais, pour mon compte, je crois devoir attendre que les articles 3 et 7 de l'acte tyrannique du 12 janvier 1816, qui, usurpant le nom de loi, nous a proscrits, soient, par une loi véritable, non pas *abrogés*, non pas *rapportés* (formules qui ne peuvent convenir qu'à des actes qui ont un principe ou une apparence de légalité), mais déclarés comme *non-avenus;* et je compte assez sur la raison publique, pour me flatter que cette loi ne tardera pas à paraître.

Je n'ai pas besoin de te dire quelle jouissance ce sera pour moi de revoir et d'embrasser tous ceux de mes anciens amis qui me sont restés, comme toi, attachés dans le malheur.

Mille et mille amitiés.

MERLIN.

Il y a dans cette lettre tout un caractère : elle est digne du jurisconsulte qui a si bien connu le droit et qui a toujours su le faire si bien respecter en sa personne. Peut-être cependant l'illustre auteur des *Questions de droit* aurait-il pu observer qu'un acte tyrannique n'est qu'un fait brut qui tombe de lui-même quand la force qui lui donnait consistance cesse d'exister. La déclaration qui l'anéantit est implicitement comprise dans celle qui constate la cessation de la tyrannie. Le rappel des exilés, dans de telles conditions, n'a donc que la valeur d'une invitation et constitue un simple témoignage de sympathie qui ne saurait être obligatoire. Celui qui tient en main le pouvoir politique peut frapper d'exil, comme il peut assassiner, mais il est au-dessus de sa faculté de condamner.

Août 1830.

MONSIEUR,

Ne me demandez plus « ce que je veux » : le voilà par écrit, comme vous avez paru le désirer. Ce que je veux ? c'est l'ordre public fondé sur une base solide et indestructible. C'est ce que ne veulent pas ceux qui ont intérêt à se rendre nécessaires, et ce que ne peuvent pas vouloir les eunuques du palais qui s'en partagent exclusivement les faveurs.

On ne peut gouverner qu'en vertu d'un droit défini et reconnu, à moins d'être un tyran : ce rôle serait difficile aujourd'hui. Le droit divin ! n'en parlons pas ; de la légitimité encore moins ! que de raisons pour ne pas l'invoquer. Il faut donc revenir franchement au véritable droit ; celui de nos

pères. Ils élevaient le plus digne sur le pavois, et quand la majorité de la nation assemblée avait frappé sur les boucliers, le nouvel élu commandait au nom du souverain qui venait de le choisir.

Voilà ce que je veux, Monsieur. Je crois et je suis intimement convaincu que tant que le peuple français n'a pas librement exprimé sa volonté, tout ce qui se fait n'est que provisoire et que la violence seule peut forcer à se soumettre. Cela est évident : vous le voyez écrit sur les bannières de tous les partis ; vous-même, Monsieur, vous me l'avez fait remarquer quand vous m'accusiez de parler comme M. de Fitz-James..... Les carlistes légitimes, ceux qui veulent relever l'étendard de Napoléon, les républicains, tous conviennent que le seul principe du pouvoir, le droit de gouverner, réside dans la majorité ; que l'exercice de ce droit appartient et ne peut appartenir qu'à celui auquel cette majorité l'aura confié ; que, conséquemment, tant que cette majorité n'aura pas même été consultée, les minorités pourront parler en son nom et l'invoquer, M. de Fitz-James comme M. de Cormenin, M. de Martignac comme M. Mauguin. Le roi, Monsieur, je vous l'ai dit, est plus patriote que ses ministres, plus sage que les chambres qui veulent le tenir en tutelle ; il jouit dans ce moment de l'assentiment général ; je désire qu'il profite de cette popularité méritée pour faire parler la nation : elle exprimera un vote qui est dans l'âme de tout le monde. La France, pénétrée du sentiment profond de sa destinée et satisfaite, s'empressera de lui confier le soin de ses destinées auxquelles les circonstances l'ont appelé à présider. Alors, plus de parricides espérances dans des troubles civils ; plus de lâche appel à l'étranger : le peuple environne et défend son ouvrage.

Ainsi, convoquer le peuple dans ses assemblées primaires, et ouvrir des registres pour recevoir les votes individuels des citoyens pour ou contre l'ordre existant depuis la dernière révolution. Ces votes seront exprimés par oui ou par non ; les registres qui les contiendront seront scellés et déposés au sécrétariat de la chambre : le nombre des votes sera constaté publiquement.

Si, comme je me plais à le croire, la majorité est favorable, le roi acceptera le contrat social, se soumettra à ses clauses et à celles que les législatures successives arrêteront, de concert avec lui, dans l'intérêt progressif de la liberté et de la prospérité du pays.

Je sais qu'on fera de nouvelles objections contre cette manière de procéder ; mais elle me paraît seule compatible avec notre état actuel, et il me suffit que le principe soit reconnu pour me faire transiger avec les conséquences.

En marge du brouillon est écrit de la main de Merlin : « Cette lettre a été remise à Louis-Philippe par le duc de Choiseul. » C'est, en effet, au duc de Choiseul qu'elle paraît adressée. En tête se trouvent ces mots : « Monsieur le duc, » les deux

derniers raturés. Depuis le 10 août, où il avait eu le bonheur de lui sauver la vie, Merlin n'avait cessé d'entretenir des relations amicales avec ce gentilhomme.

Cette lettre si ferme et remarquable à tant d'égards peut être regardée comme un résumé de la contestation soutenue pendant dix-huit ans par les républicains contre l'ordre factice de 1830, et qui a eu pour conclusion le triomphe du suffrage universel. Malgré la réserve qui lui était commandée, vu la qualité des personnes auxquelles il s'adressait, Merlin y montre assez quel était le fond de sa pensée, savoir : que c'était sur le peuple tout entier et non sur la bourgeoisie que devait reposer le gouvernement des destinées de la France.

CORRESPONDANCE OFFICIELLE.

Les commissaires nationaux envoyés dans le département de Seine-et-Marne à l'Assemblée nationale.

Amiens, 2 septembre 1792.

Nous nous empressons de vous annoncer que le district de Melun montre le patriotisme le plus ardent. Les routes sont couvertes de citoyens enrôlés; les communes ont offert leurs chariots: les uns s'inscrivent, les autres fournissent leurs habits, leurs armes et souscrivent des engagements pour secourir les femmes et les enfants de ceux qui partent: les mères de famille donnent leurs bijoux. L'amour de la liberté brûle dans tous les cœurs, et la sainte égalité brille dans tout son lustre.

Les mêmes sentiments se manifestent à Amiens. C'est évaluer modérément les dons qui se sont faits depuis notre arrivée dans cette ville, c'est-à-dire en deux heures, que de les porter à soixante mille livres.

La commune de Mailly n'avait que soixante gardes nationaux: vingt-quatre étaient déjà sur la frontière, le surplus s'est rendu armé et équipé sur la place et s'est enrôlé pour partir.

MERLIN, JEAN DEBRY, commissaires de l'Assemblée nationale;
LEGENDRE, commissaire du Conseil exécutif.

Aux électeurs de Paris.

Paris, 16 septembre 1792.

J'arrive et j'apprends que les électeurs de Paris portent le ci-devant duc d'Orléans à la Convention nationale.

Ce n'est pas la moralité du candidat qui les détermine; ses talents encore moins!

Qu'est-ce donc ? Le nom d'*Égalité* qu'il vient de prendre ? Mais c'est une insulte au peuple !

MERLIN, de Thionville.

Voici le texte de l'arrêté de la Commune qui avait soulevé l'indignation manifestée par Merlin dans la lettre ci-dessus ; il est du 15 septembre.

« Sur la demande de Louis Philippe-Joseph, prince français, le Conseil général arrête : 1° Louis-Philippe-Joseph et sa postérité porteront désormais pour nom de famille *Égalité*. »

Merlin était de retour, de la veille, de sa mission dans l'Aisne et dans la Somme. Il fit afficher aussitôt dans tout Paris et à la porte même de la salle électorale du Palais-Royal sa lettre aux électeurs.

Lors de l'appel nominal, Merlin réitéra devant la Convention l'expression de son indignation, et fit une motion pour obliger le prince à quitter son nom d'emprunt.

Enfin, lorsque Buzot fit, à la séance du 16 décembre, la proposition du bannissement des Bourbons, Merlin s'empressa de l'appuyer, en insistant sur le bannissement du duc : « En 1788, dit-il, j'ai entendu parler d'une faction d'Orléans ; en 1789, en 1790, en 1791, encore une faction d'Orléans ! Aujourd'hui le nom d'Orléans est un ferment de troubles parmi nous..... Orléans, partez dès aujourd'hui ! (Applaudissements.) Mais au moment où il partira que les dissensions qui nous tourmentent disparaissent enfin, et que, vrais républicains, nous nous occupions de fonder un gouvernement capable d'écraser le premier intrigant qui voudrait anéantir la liberté ! »

De quels hommes se composa ce fameux parti d'Orléans ? Il est assez clair que Merlin n'eut jamais la main dans leurs intrigues.

Merlin de Thionville au citoyen Pache, ministre de la guerre.

Mayence, le 4 janvier 1793.

Je vais vous peindre la situation dans laquelle se trouve l'armée de la république, commandée par le général Custine, et vous dire franchement, en pleine connaissance de cause, ce que nous pouvons espérer ou craindre. Je vous laisserai juge ensuite de la nécessité de la jonction de toutes nos forces avant que l'ennemi puisse se procurer de nouveaux secours ou que d'autres tyrans se liguent encore contre nous.

L'armée de la république occupe :

1° Le fort Kœnigstein sur la route de Francfort. Les six cents Français qui s'y défendent sont entourés par l'armée ennemie et dans l'alternative de se rendre avec la place ou d'y mourir de faim. Il ne faut pas espérer que l'ennemi les y attaque : il sait trop bien qu'ils ne peuvent se retirer qu'en tombant entre ses mains.

2° Mayence, fortifié anciennement par les Français, et défendu par de nouveaux forts construits par Custine.

3° Une forteresse qu'on nomme Cassel, dans laquelle on ne peut entrer de Mayence que par un pont de bateaux. Les nouveaux ouvrages y sont inexpugnables. Cette forteresse domine toute la plaine de la rive droite du fleuve et impose à l'ennemi qui occupe les hauteurs d'Hocheim.

A un quart de lieue, sur le Rhin, vers Bibrich, est une île qu'occupent nos soldats. Plus bas, en suivant le cours de l'eau, sur la rive de Mayence, sont les postes français qui s'étendent fort loin et qui ne permettent pas à l'ennemi de tenter le passage. Il en est de même de l'autre côté, vers Oppenheim, Worms, Spire et jusqu'à Strasbourg. Tous ces postes sont gardés par l'armée de Crassier, de façon que je crois très peu redoutables, pour le moment, les tentatives de l'ennemi.

Mais Custine ne peut pas plus contre lui. Il est obligé de rester sur la défensive dans un pays où il avait tout dévoré en allant à Francfort, et où il n'avait rien emmagasiné pour assurer ses derrières en cas d'échec. Nos chevaux manquent de fourrage; l'artillerie en devient moins terrible, la cavalerie moins forte, les vivres plus mal servis. Les convois arrivent à peine, les cultivateurs du pays sont écrasés, et si nous venons à éprouver une défaite nous ne pourrons sauver ni canons ni bagages.

L'armée commandée par Després Crassier, que je ne vois plus que comme un supplément de celle de Custine, est à peu près dans le même état, d'après le relevé des subsistances qui a été fait. Il ne reste pas dans le Bas-Rhin de quoi l'alimenter. N'eût-il pas fallu cependant se ménager à Landau et à Strasbourg les moyens de ne pas craindre l'ennemi après une défaite à Mayence?

Le conseil exécutif doit vouloir empêcher l'épuisement de la république en hommes, en dépenses, en vivres. Il ne faut donc pas que nos armées absorbent toutes nos ressources en attendant le printemps dans leurs cantonnements, comme la conduite des chefs le fait craindre, puisque Dumouriez est à Paris et que Custine exige des approvisionnements pour huit mois pour son armée à Mayence; ce qui, dans toutes les hypothèses, ne sera jamais exécuté, car il n'en existe pas pour deux mois dans toute la contrée, le Haut et le Bas-Rhin, les Vosges et la Moselle. Que Dumouriez s'avance donc! Rien ne peut l'empêcher d'approcher de Custine. Que Valence marche vers le même point; que Beurnonville menace Trèves ou fasse sa jonction par le duché de Deux-Ponts; qu'on attaque en même temps tous les cantonnements ennemis, et Custine, avec quarante-quatre mille trois cent quarante hommes composant son armée, renforcé de quatorze mille quatre cent vingt hommes de celle de Crassier, fort alors de cinquante-huit mille sept cent soixante hommes, avec une artillerie de campagne, de position et de siége infiniment imposante, peut tout renverser, tout vaincre et finir la guerre. Alors le Rhin devient le premier et le plus sûr boulevart de la république française, dont le rayon entre Paris et ce fleuve est égal à celui de Marseille à Paris.

Il ne faut pas que la prétendue neutralité du Palatin nous arrête; elle n'existe pas, puisqu'il alimente les troupes de Darmstadt et les protége ouvertement, et qu'enfin si l'on ne prend pas le parti que j'indique, il faudra bien la rompre, car nous ne pouvons nous soutenir longtemps dans ce pays qu'en envahissant le sien pour alimenter nos armées. D'ailleurs le pays du Palatin occupé par nos troupes de ce côté du Rhin est décidément pour nous : il demande à grands cris sa réunion avec la France et soupire après son acceptation.

En un mot, l'état d'épuisement de nos forces de toutes armes est inconcevable. Le manque d'habits par la faute du conseil d'administration des subsistances et par l'imprévoyance du général et des commissaires; de fonds, par la négligence de nos bureaux de la trésorerie nationale; de toutes espèces de ressources, par la rapacité des gens de tout genre; d'hommes, par la fatigue, la maladie, le peu de soins des officiers de santé et l'avarice des employés, plus encore par la retraite des volontaires, moins considérable cependant depuis notre arrivée à l'armée; tout fait un devoir aux généraux d'oublier leur amour-propre aigri et de se concerter pour exécuter, sous trois semaines, un plan assez bien conçu pour battre, en masse et en détail, nos ennemis enveloppés par les quatre armées de la république.

Pesez ces réflexions, mon cher, je les fais sur le terrain. Je vois facilité à exécuter et danger à différer. L'ennemi, en nombre moins considérable que nous, manque de tout dans le pays de Trèves et de Luxembourg, d'après des nouvelles sûres que je reçois d'un homme que j'y ai envoyé. Ici, il n'est pas dans une aussi grande détresse, car il peut se soutenir tant qu'on ne coupera pas ses derrières.

Je vous dois quelques faits certains sur Francfort : j'ai entendu des habitants de cette ville même qui en sont sortis pour suivre les Français; ils assurent qu'ils savaient d'avance que le massacre aurait lieu; qu'ils en avaient averti, mais qu'on n'avait pas voulu les croire; que les magistrats auraient pu l'empêcher. Enfin l'officier qui commandait était un grand sot ou un grand scélérat.....

(Le paragraphe suivant est relatif à des demandes en faveur d'officiers, etc.)

Nous avons requis les commissaires des guerres de passer des revues; et, pour faire la vérification, nous avons requis le général d'armée Custine d'ordonner aux conseils d'administration des troupes de toutes armes de nous remettre un contrôle nominatif. Nous vous enverrons ces états et le résultat de nos opérations par le prochain courrier. Je ne puis assez vous répéter que ce qu'il nous faut ici c'est du fourrage, et qu'avec de l'argent on ne pourrait même pas s'en procurer pour longtemps.

Ne me faites pas éprouver le sort dont tout le monde se plaint : faites-moi

réponse : donnez-moi des instructions et comptez sur mon zèle. Embrassez pour moi mon brave camarade Xavier Audoin, et assurez de mon respect et de mon attachement la citoyenne Pache et toute votre aimable famille. Sous l'ancien régime, je n'aurais pas osé charger un ministre de tant de commissions ; mais aujourd'hui un sans-culotte va sans façon et consulte plus son cœur que l'étiquette. Bonjour, courage et persévérance.

MERLIN de Thionville.

Merlin devait être en relation particulière avec Pache, par Bouchotte, allié de ce dernier, et qui était de Metz. Je trouve sur le compte de Pache, de la main de Merlin, la note suivante qui doit avoir été écrite dans les premières années de la restauration :

Pache est très tranquille dans sa terre.
Bouchotte est très tranquille près de Metz.
Son frère est employé au casernement.
Le fils de Pache a été nommé baron par le roi.
La mère du père Pache se porte bien à cent deux ans.
Le ciel bénit cette famille.

Le souvenir des luttes de Merlin contre Bouchotte, tant à l'occasion de Kléber et d'Aubert-Dubayet qu'à l'occasion de Doyré et des autres prisonniers de Mayence, suffit peut-être pour donner à cette note quelque chose d'ironique.

Pache se dégoûta promptement des affaires publiques, et, désillusionné bien avant l'avénement de Bonaparte, se retira dans une propriété qu'il possédait dans les Ardennes. Le soin de sa famille et des études métaphysiques dont il n'a jamais rien été publié l'occupèrent dès lors uniquement.

Il avait rempli avant la révolution, par la protection du maréchal de Castries chez lequel il avait été précepteur, des fonctions administratives d'un ordre assez élevé dans la marine, et sous le ministère de Necker, il avait été contrôleur de la maison du roi. Ses talents et son austérité avaient attiré sur lui l'attention des Girondins qui le firent nommer au ministère de la guerre en remplacement de Servan ; mais dès février 93, ses tendances ayant paru trop démocratiques, il fut destitué. Cette disgrâce lui valut d'être nommé maire de Paris ; mais dans cette position, ayant été au contraire dépassé par le mouvement de la commune, il fut remplacé par Fleuriot et mis en prison. Le 9 thermidor le délivra. « Pache, dit madame Roland, avait la triture des affaires ; il avait un sens droit, du patriotisme, des mœurs qui font honorer le choix de l'homme public, et cette simplicité qui n'indigne jamais contre lui. »

Extrait d'une lettre du même au même.

Du 6 janvier 93.

(Il demande quatre commissaires des guerres et motive quelques changements à faire.)

Il nous faut ici des commissaires qui aient le courage de surveiller les fripons. N'oublie pas que cette armée, plus qu'une autre, a besoin de patriotisme. Je t'écris du milieu du sang et du carnage : juge si je suis juste dans mes demandes.

Je n'ai pu retrouver la lettre à laquelle appartient ce fragment qui est extrait des papiers du général Decaen.

Au citoyen Reubell, commissaire de la Conv. nat. à l'armée des Vosges.

Budenheim, le 21 janvier de la 2ᵉ année de la Rép. franç.

CHER CONCITOYEN,

Billig et quelques autres officiers me pressent de vous presser vous-même de prendre un parti vigoureux au sujet de Dumoulin. Ils ont appris que le général voulait me confier pour la campagne prochaine un commandement qui me détacherait du bataillon, et ils le croient perdu, si Dumoulin devait seul le conduire à l'ennemi. Billig m'a dit que vous vouliez y mettre de la formalité; je crois, dans ce cas, qu'il est surtout nécessaire de constater son ignorance. Je vous fais, en conséquence, présenter quelques questions qui ne roulent que sur les premiers éléments de la manœuvre; vous en jugerez : eh bien! je suis intimement persuadé qu'il ne saura répondre à aucune. Si l'histoire des assignats se prouve pareillement, vous serez déjà convaincu qu'il est ignorant et fripon. Voulez-vous vous persuader de sa lâcheté, envoyez quelqu'un lui offrir une volée de coups de bâton, et il n'en refusera aucun.

Prenez donc, je vous prie, cette affaire à cœur et soyez bien persuadé que tous ceux qui désireront la voir terminer n'ont d'autre vue, d'autre objet, que le bien du bataillon et de la république.

KLÉBER.

La note suivante, de la main de Merlin, sert de commentaire à cette lettre. Le public la trouvera sans doute intéressante, comme tout ce qui se rapporte aux commencements des grands hommes.

« Je suis arrivé à Mayence en décembre 1792. Kléber y était en garnison, adju-

dant major du 4ᵉ du Haut-Rhin, commandé par un vieillard avec lequel il était fort mal, à cause des opinions de celui-ci, de son peu de moyens militaires et de l'indiscipline que sa négligence favorisait.

» En janvier, Kléber vint visiter Reubell, son compatriote et mon collègue. Il se plaignit à lui de son lieutenant-colonel ; Reubell le connaissait. Il me parla de la démarche de Kléber ; nous chargeâmes le général Aubert-Dubayet de voir ce bataillon et de nous rendre compte. Son rapport fut de tout point conforme au rapport de Kléber. Nous fîmes alors venir le lieutenant-colonel, et lui adressâmes avec douceur les observations que nous crûmes nécessaires. Il avoua qu'il n'était plus propre au commandement et nous demanda à se retirer. Il partit quelque temps après et Kléber fut nommé à sa place. Kléber venait nous voir assez souvent, et nous dit en confidence..... » — (La suite manque.)

Merlin de Thionville, commissaire de la Conv. nat., au député Thirion.

Mayence, 4 février an 2ᵉ de la Rép.

Si Thirion peut soupçonner Merlin, d'autres le *suspectent*, et tous les amis de Thirion (qui sont les miens, je pense) ont droit d'exiger de moi un compte exact et de mes motifs et de ma conduite.

Je divise ta lettre en deux parties et ma réponse de même : 1° positions militaires de nos armées sur le Rhin ; 2° mes relations avec les généraux.

1° Position de notre armée commandée par Custine, Després-Crassier et Houchard.

Cette armée occupe tout le pays entre Huningue et Mayence, et de Mayence, en suivant la gauche du Rhin, s'étend jusqu'au village de Bretzenheim derrière Kreutznach, devant l'armée prussienne, hessoise et de Darmstadt qui occupe l'autre rive. Cette armée est jusqu'ici inférieure en nombre à la nôtre, et elle s'occupe journellement à faire mille contremarches pour paraître se doubler.

Houchard commande l'avant-garde à Kreutznach, et doit s'opposer a l'entrée des ennemis par le Hundsruck. Sa défense est facile ; il n'a que trois défilés à garder : Stromberg, si l'ennemi passait à Bacharach ; Kirberg et Kirn, s'il venait de Trèves par le Hundsruck. J'espère que tu prendras la carte pour vérifier mes dires. Je te parlerai des moyens moraux de Houchard à l'article de mes relations avec les généraux.

Il est impossible, d'après les mesures prises, que l'ennemi vienne nous attaquer en arrivant de Trèves sur Mayence, et l'armée qui nous observe ici est tenue en échec par le fort de Cassel que tu appelles militairement tête de pont. Pourquoi n'êtes-vous pas tous ici et ne pouvez-vous tout voir ? Vous penseriez bientôt que s'il existe une place essentielle au salut de la république, c'est aujourd'hui Mayence, qui, en mars, se gardera avec

neuf mille hommes et qui donnera à notre armée, forte de soixante mille hommes, la faculté de tenir la plaine et de s'opposer à tous les mouvements de l'ennemi qu'elle pourra prendre à revers, soit dans le Luxembourg et le pays de Trèves, s'il s'éloigne de Mayence, soit dans les départements du Rhin, s'il avait l'intention d'inquiéter cette partie de nos frontières.

Ainsi, porte-toi à Mayence, sur la carte; occupe ce point central et regarde l'ennemi tout autour de toi; vois si, de là, tu peux te porter avec une armée sur tous les points de nos frontières que l'ennemi attaquerait pour faire diversion, et si tu trouves qu'à Castellane où vont être nos derniers postes, ainsi qu'à Simmern, et au moyen de la réunion d'une partie de l'armée de Beurnonville à Hombourg, étant à portée d'attaquer Rheinsfeld et Coblenz, au cas où ces places seraient dégarnies par les mouvements de l'ennemi, tu es en même temps en état de défendre les frontières de la Sarre et de la Moselle, et même d'empêcher l'ennemi de renforcer son armée contre Dumouriez, alors tu penseras qu'il vaut mieux conserver ce poste que de nous faire suivre sur nos frontières par l'ennemi.

Voyons maintenant l'autre côté de Mayence vers Strasbourg. L'armée de Després-Crassier suffit bien sans doute pour défendre Spire et Worms qui nous offrent, en tous cas, des retraites sûres, si, comme tu le supposes, notre armée était battue. Mais, avant cela, le corps d'armée couvre encore, dans cette partie du Bas-Rhin, la ville de Landau que nous avons copieusement approvisionnée tant en munitions de guerre qu'en munitions de bouche. Si tu connais Strasbourg, tu sais combien peu l'on a à craindre pour une place qu'on ne peut attaquer qu'avec soixante mille hommes; et au cas particulier où nous sommes, il faudrait encore avoir battu auparavant l'armée de Custine.

Ainsi, je crois t'avoir démontré sur la carte que la position de notre armée ne peut être abandonnée militairement; doit-elle l'être politiquement et y trouverions-nous de l'avantage? Le peuple de cette belle contrée, faite pour redevenir la frontière de la France dont le Rhin sera le premier boulevart, est sur le point de se déclarer et de demander à former un quatre-vingt-cinquième département. Il n'y a plus d'espérance que la chose réussisse si nous nous retirons. Et d'ailleurs si ce poste n'était pas aussi essentiel à conserver, dis-moi pourquoi l'ennemi le convoiterait-il avec tant de chaleur? pourquoi combinerait-il toutes ses forces pour nous y inquiéter? Il en sent l'importance aussi bien que nous, et trop faible pour nous y attaquer, il se fortifie sur le chemin de Wiesbaden et de Francfort.

L'intérêt essentiel de la conservation d'un poste militaire, d'un fort élevé à grands frais, qui a sauvé notre armée après l'infâme trahison de Francfort (que l'assemblée veut cependant bien innocenter), est un motif encore moins puissant que celui que je vais faire suivre. Mais avant d'y passer, je te retrace encore en peu de mots tout ce que je viens de développer. Il faut conserver une position militaire chez l'ennemi si elle est

meilleure que celle que nous voulons prendre chez nous : or, Mayence et Cassel forment une position d'où l'armée française peut se porter partout et prendre les ennemis à revers de quelque côté qu'ils viennent nous attaquer, soit de Landau, soit du Haut-Rhin, de Sarrelouis, de Thionville, de Metz même, et empêcher qu'ils n'arrêtent le succès de nos armées vers le Brabant. Où trouver ailleurs une pareille position? Si l'on abandonne Mayence, au contraire, en y abandonnant des ouvrages qui coûtent des millions, les ennemis sont maîtres des cours du Rhin, du Mein, du Necker, de toute l'Allemagne, en reçoivent tous approvisionnements, et peuvent, en combinant toutes leurs forces, attaquer nos villes du Rhin, qui, aujourd'hui, d'après les vues de l'ennemi sur Mayence, ne sont qu'en seconde ligne. Alors, l'ennemi n'a plus rien à redouter ; il devient sûr de ses derrières, et quelque soin que nous prenions, vu l'étendue de nos frontières, il peut faire une trouée, et même, sans pénétrer dans la république, il lui suffirait de se tenir en présence pour nous ruiner, nous affamer et exécuter le plan supérieurement combiné par Lafayette et Narbonne.

Dans le cas contraire, restant dans ce pays, nous laissons à la France toutes ses ressources, nous vivons sur celles des autres, et c'est là le motif que je te disais plus haut déterminant. Comment rentrer avec des armées nombreuses? comment les jeter dans un pays dévasté l'année dernière? dans l'intérieur, où plusieurs départements éprouvent une disette affreuse de blé et de fourrage, et où la rentrée des armées amènerait nécessairement la famine et la guerre civile, suites nécessaires du défaut absolu de subsistances? Et, en outre, comment maintenir des soldats que je défie de licencier de suite, et que l'on ne doit même pas licencier tant que l'ennemi est à nos portes? Comment les contenir dans l'inaction, puisqu'on peut à peine les maîtriser ici, à moins de les mener au combat tous les jours ou de les occuper à des travaux! Je ne suis pas un don Quichotte ; je désire ardemment la fin de la guerre ; je soupire après le dernier jour des combats ; mais je pense que si nous reculions aujourd'hui de cette position d'où nous tenons en bride toute l'Allemagne, nous enhardirions les cohortes des tyrans, et il n'y aurait pas de roquets, tels que les Suisses et autres, qui ne se déclareraient bientôt contre nous.

Je ne vois donc que dangers dans le système que tu parais avoir adopté et que la connaissance des lieux et des faits te ferait bien vite abandonner si tu voulais approfondir un instant mon opinion. Notre armée vit dans un pays qui laisse à la France toutes ses subsistances ; elle tient en échec les Prussiens, les Hessois, les soldats de Darmstadt, les empêche de rien tenter sur la France, et quand nous ne ferions, l'année prochaine, qu'annuler les efforts de l'ennemi, il n'existerait plus l'année d'ensuite. Je ne développe pas davantage ce dernier raisonnement : tu connais les principes qui me font tirer cette conséquence.

1° Intérêt de la république qui n'est point affamée ni inquiétée par des armées;

2° Intérêt politique qui veut que nous ayons le Rhin pour frontière:

3° Nulle crainte pour nos villes avec une position d'où l'on est en état de faire lever tous les siéges;

4° Avantage pour la continuation des succès de nos armées en Belgique, et liberté des mouvements de l'armée de Dumouriez;

Tout engage à conserver Mayence où la république a d'ailleurs consommé beaucoup d'argent qu'elle ne peut récupérer que par ce moyen.

Passons aux généraux.

Je n'aime pas Custine; il a tout ce qui fait détester un ci-devant. Je n'ai pas été trois fois chez lui; je n'y ai jamais mangé; je ne suis pas content de lui; j'examine soigneusement sa conduite, et je crois qu'il pouvait nous sauver l'échec de Francfort et faire beaucoup mieux la dernière campagne.

Despres-Crassier est un vieillard, sourd, mais bon soldat. Je n'ai pas approfondi ses principes.

Houchard est un brave soldat, excellent général d'avant-garde, détestant les nobles et les rois.

Tu m'apprends l'arrivée de Félix Wimpfen: loin d'avoir connivé pour l'attirer ici, nous écrivîmes, d'après ta lettre, au conseil exécutif qu'il y a déjà trop d'un François Wimpfen dans cette armée.

Après t'avoir répondu sur la question purement militaire, je dois te dire que nos frères d'armes ne manquent plus de grand'chose en ce moment, et que l'armée, Mayence et Landau ont des vivres pour tout le temps nécessaire. Voilà ce que je te devais: tu me dois, toi, de faire connaître ma lettre à nos amis, et d'être bien persuadé que l'univers peut changer, mais varier, moi!... Bonjour à tout ce qui t'est cher.

MERLIN de Thionville.

Cette lettre est remarquable; elle montre avec quelle netteté de coup d'œil Merlin avait su apprécier dès le principe, alors que ni le gouvernement ni les généraux n'en faisaient encore grand cas, la position stratégique de Mayence. Du reste, l'opinion ne devait pas tarder à lui rendre justice, et l'on verra en effet Mayence devenir l'un des pivots des campagnes suivantes.

Les reproches qu'on lui faisait à la Convention, et contre lesquels il s'appliquait ici à se défendre, étaient sans doute de compromettre la sûreté de l'armée et celle de la république, en persistant à occuper une position aussi éloignée de la frontière. L'échec subi à Francfort inquiétait, et de loin, faute de savoir militaire, on se laissait aller à confondre Mayence et Francfort.

Thirion n'était pas de nature à juger bien fortement des questions de ce genre, et c'est ce qui explique les répétitions et les longues insistances auxquelles se livre Merlin. Il était de Thionville, du même âge que Merlin, et, selon toute vraisemblance, son camarade d'enfance. Entré dans l'instruction publique, il

remplissait à Metz, au moment de la révolution, les fonctions de professeur de rhétorique, et le département l'envoya à la Convention. D'un tempérament peu politique, son attitude y fut irrésolue. Comme on le voit par la lettre même que nous publions ici, il s'était lié au parti de Robespierre et il contribua au succès de la cruelle journée du 31 mai. Au mois d'octobre 93, il fut envoyé par ce parti en Vendée, avec Bourbotte et Turreau, pour y appliquer la politique opposée à celle que Merlin avait tenté de faire prévaloir. Accusé d'avoir imprimé un mauvais mouvement à une partie de l'armée, il fut rappelé par la Convention, malgré les excuses généreusement présentées en sa faveur par Merlin. Les violences croissantes du Comité de salut public ne tardèrent pas à le ramener vers Merlin, et le 8 thermidor, il prit la parole contre Robespierre ; mais bientôt, craignant l'emportement de la réaction, il se lia de nouveau avec le parti terroriste, et aux journées de prairial, les insurgés le nommèrent secrétaire. Décrété d'arrestation à la suite de cet événement, il demeura en prison jusqu'à l'amnistie du 4 brumaire. Le Directoire l'avait nommé commissaire près l'administration centrale du département de la Moselle ; mais l'avènement de Bonaparte le décida à quitter l'administration pour rentrer dans l'instruction publique. Proscrit par la restauration, le dégoût de la vie s'empara de lui, et imitant ces stoïciens dont il avait tant de fois commenté les principes et les actions devant ses élèves, au lieu du chemin de l'exil, il prit celui de la mort, et quitta la vie par le poison, à cinquante et un ans, au lieu où il était né.

Les commissaires de la Convention nationale aux armées du Rhin, des Vosges et de la Moselle, au citoyen Beurnonville, ministre de la guerre.

Sarrelouis, le 10 février 1793.

Nous espérions, citoyen ministre, vous rencontrer à Sarrelouis. Nous n'avons appris qu'à Sarreguemine votre nomination au ministère. Comme nous ne pouvons en ce moment vous entretenir de vive voix, nous vous écrivons ce que nous nous étions proposé de vous dire en francs et loyaux républicains.

Nous avons vu toute votre correspondance avec le général Custine, et l'un de nous avait, auparavant, vu une de vos lettres par laquelle vous présagiez que Custine serait chassé de Mayence comme il l'avait été de Francfort. Quand vous avez écrit cette lettre vous étiez induit en erreur ; l'on vous avait caché que Francfort n'est pour ainsi dire qu'un simple village incapable de toute résistance véritable, et que Mayence, surtout dans son état actuel, est une des villes les plus fortes qu'il y ait en Europe. Nous n'avons jamais pu concevoir que l'on ait proposé d'abandonner ce poste militaire et de faire rentrer toutes nos troupes dans l'intérieur ; et cependant il nous a été assuré que dans une assemblée du département du Bas-Rhin, il a été arrêté d'envoyer une adresse à la Convention nationale pour lui proposer cette opération.

Quand nous rapprochons cette adresse d'une lettre écrite à la Convention pour lui annoncer qu'il n'y a que quatre canons à Landau, tandis que nous en avons compté sur les remparts cent quatre-vingt-quatre ; quand nous la rapprochons des insinuations faites aux troupes : « que c'est mal à propos qu'on fait la guerre hors du territoire de la république, » ainsi que de plusieurs autres circonstances, nous pouvons soupçonner qu'il existe une manœuvre pour faire abandonner Mayence et opérer, par un trait de plume, ce que le roi de Prusse entreprendrait sans succès avec cent mille hommes.

Si le roi de Prusse paye des agents pour déterminer la Convention à faire évacuer Mayence, ces agents ne lui volent point son argent, mais ils cherchent évidemment à perdre la république. Nous ne nous arrêterons pas longtemps sur la beauté et la bonté de la position militaire de cette ville. Si elle était mauvaise, le roi de Prusse, pour lequel on a eu de si grandes complaisances jusqu'à présent, ne ferait pas tant d'efforts pour nous conduire à l'abandonner. Nous n'avons pas besoin de vous faire observer que, de Mayence, le général qui commande dans cette partie pourra, avec son armée disponible, prendre à revers les ennemis de quel côté qu'ils attaquent les autres armées ou postes de la république ; mais nous ne pouvons vous dissimuler notre façon de penser sur le système rigoureux de défense que l'on veut nous faire adopter.

C'était celui de Lafayette et de Rochambeau : cela seul devrait suffire pour le rendre suspect aux vrais patriotes ; et combien n'avons-nous pas de raisons pour le combattre ? Sous l'ancien régime, la cour, pour épargner à ceux qu'elle appelait ses sujets toutes les calamités qu'entraîne la présence d'armées amies ou ennemies, avait grand soin d'écarter, le plus qu'elle le pouvait, des frontières, le théâtre de la guerre. Serait-ce donc pour nous faire regretter l'ancien régime que l'on veut se replier dans l'intérieur ? Si l'on entasse les troupes dans les garnisons, si on les cantonne dans les villages par milliers, combien nos troupes ne seront-elles pas à charge aux habitants, quelque discipline que l'on puisse se flatter de leur faire observer ? Si on les campe, combien de terrain perdu pour les récoltes ! Le seul petit camp de Huningue a fait naître des demandes d'indemnités sans fin ; et en payant des indemnités, la république subit une double perte : d'abord ce qu'elle donne aux habitants pour les indemniser, et secondement, les récoltes ; ce qui est souvent irréparable, et le serait surtout dans les circonstances actuelles où la disette se fait sentir dans plusieurs départements, tandis que les blés sont à un taux excessif dans d'autres. Il ne faudrait que faire replier les armées dans l'intérieur pour y porter la famine et y exciter la plus cruelle des guerres civiles qui en deviendrait la suite nécessaire.

Custine, en notre présence, a été approvisionné en vivres, non-seulement pour Mayence et Landau, mais pour toute son armée et pour toute la

campagne, et cela sans tirer un grain de la France. Aurions-nous eu cette ressource si nous n'avions persisté à tenir Mayence ? En s'approvisionnant hors de la république, non-seulement on se fait du bien, mais on prive l'ennemi d'autant. Que les despotes de la Prusse et de l'Autriche se croiraient donc fortunés si nous quittions ce poste! Maîtres du Rhin, du Necker et du Mein, il n'y a rien qu'ils ne puissent tenter contre nous, puisque les vivres ne pourraient plus leur manquer et qu'en même temps leur retraite serait assurée!

Nous ne vous parlerons pas du général Custine : vous êtes à présent ministre, et vous avez toujours été citoyen et républicain ; c'est à vous, si vous croyez que ce général peut être utile, à prendre toutes les mesures nécessaires pour le conserver à la république : le vrai républicain ne voit que l'intérêt de la patrie, et tout se tait devant cet intérêt.

Nous n'avons plus qu'un mot à vous dire : vous savez qu'une partie de notre mission consiste à faire exécuter dans le pays de Mayence le décret du 15 décembre. En ce moment tout est disposé et bien disposé pour cet effet ; mais ce serait une horreur d'aller en avant, si vous parveniez à faire décider qu'il faut faire un pas rétrograde. Vous sentez assez que l'on ne peut compromettre de la sorte l'honneur de la nation et de ses représentants, et nous attendons de votre loyauté, citoyen ministre, une explication nette sur cet article. Vous voudrez bien nous l'adresser à Metz, afin que nous puissions prendre promptement notre parti

Les commissaires de la Convention nationale aux armées du Rhin, des Vosges et de la Moselle.

W. HAUSMANN, MERLIN, REUBELL.

Cette lettre, qui est évidemment de la même main que la précédente, en forme un excellent développement. Le dernier paragraphe est du plus noble sentiment. Beurnonville n'en tira sans doute pas grand' chose ; il ne fit pour ainsi dire que traverser le ministère. Rappelé en février du commandement de l'armée de la Moselle pour succéder à Pache, il fut, dès les premiers jours d'avril, livré aux Autrichiens par Dumouriez, et remplacé au ministère par Bouchotte. C'est à lui qu'est également adressée la lettre suivante.

Comte et sénateur de l'empire, émigré de Gand, nommé à la seconde restauration pair et maréchal de France, l'ancien ministre de 93 mourut en 1821.

—

Merlin de Thionville au ministre de la guerre.

8 mars 93.

Je viens de dissiper avec dix-sept cents hommes et de l'artillerie volante, que je n'ai fait que montrer, un rassemblement de quatre mille paysans qui occupaient les hauteurs de Weinweller dans le comté de Fal-

kenstein. Ils sont rentrés dans l'ordre, ont prêté serment, et l'arbre de la liberté est planté partout. Les ci-devant princes et les prêtres avaient soulevé ces campagnes. J'ai fait conduire les princes à Landau et les moines à l'ennemi qui ne veut pas les recevoir. Il faut cependant qu'ils demeurent à l'autre rive. Ces fripons partis, les paysans n'y penseront plus que pour les détester et chérir les Français.

Je vous ai déjà parlé de la neutralité du Palatin; je vous proteste qu'elle compromet la gloire de nos armes, la sûreté de nos armées et qu'elle s'oppose à la propagation de nos principes. Tous les principiaux du monde se rassemblent dans ce foyer d'aristocratie de Manheim, et je sais de science certaine que le prince Max et le duc de Deux-Ponts vont livrer les portes aux Autrichiens dans quelque temps. Leurs postes avancés arrivent jusqu'auprès de la tête de pont. Je les ai reconnus moi-même en revenant de Durckeim. A Heidelberg est un magasin capable d'alimenter leur armée pendant toute la campagne; on m'a promis qu'il serait brûlé, et j'ai promis, moi, une récompense au nom de la nation.

Tout est disposé pour la défense sur le Rhin de la part de l'ennemi qui n'y est plus qu'au nombre de trente mille hommes. Le surplus de l'armée prussienne a filé vers la Gueldre. Les Autrichiens ne sont point en force, ni ici, ni à Manheim, ni à Trèves, ni à Luxembourg, ni à Coblentz, ni à Rheinfeld. Il faut qu'ils soient tous rassemblés pour entrer dans la Belgique. Profitons donc de nos avantages; occupons le Palatinat tout entier, et je vous répète que l'Allemagne est soumise.

Pesez ces observations, mon cher concitoyen, et donnez au général Custine, qui, je vous le dis franchement, m'a paru avoir trop de condescendance pour les ci-devant, l'ordre positif de s'emparer de Manheim. Il n'y a que quinze mille hommes dans le pays de Trèves; Ligneville pourrait faire venir à Worms par Durckeim, sans qu'on s'en doute, une couple de brigades de son armée, et ce coup de main coûterait un jour de temps et remettrait notre armée en haleine.

Nos généraux mettent de l'importance à des riens, lorsqu'ils écrivent à la Convention ou à vous. Je vous réponds qu'avec une force très bornée, on peut faire passer une petite colonne sur la rive du Neckar, en face de l'ennemi, le tenir en échec et prendre tout le Palatinat de la rive droite en une journée.

Adieu, mon cher concitoyen; nous municipalisons à force, et bientôt vous serez ministre d'un département de plus. Nos ennemis ont peur, sont lâches et sots, et nous sommes républicains. Le bonjour à votre aimable famille.

MERLIN de Thionville.

Kléber au citoyen représentant du peuple Merlin.

Mayence, ... 1793 ?

Je suis autant affligé qu'..... que Merlin, etc., aillent à la reconnaissance sans faire l'amitié à Kléber de le prendre avec eux. J'étais venu ici avec Bois-Gérard, Vérine, etc., pour proposer des projets d'après les découvertes faites et les conjectures que j'en ai tirées. Je serai ici demain matin à sept heures pour prendre avec les représentants des mesures de faire un coup d'éclat... une escalade sans l'échelle.

KLÉBER.

Ce billet est sans date ; mais les noms de Vérine et de Bois-Gérard, présentés comme camarades, me font supposer qu'il appartient au premier siége de Mayence : Vérine y était capitaine du génie, et Bois-Gérard y commandait l'artillerie. Au second siége de Mayence, l'attitude de Merlin, aussi bien que celle de Kléber, était devenue beaucoup plus sérieuse, et il n'était plus question entre eux de s'amuser à des escalades.

L'original porte des points pour le mot qui est joint à *affligé* ; il est sans doute aisé d'y suppléer, en se rappelant le vocabulaire soldatesque.

Au représentant du peuple Merlin de Thionville.

Mayence, ce 6 août 93.

J'ai vu ici de nombreux exemples de la vengeance populaire la plus raffinée. La dernière colonne de notre armée n'avait pas encore quitté les murs de la ville que les persécutions les plus inouïes ont été exercées sur tous ceux que l'on nommait clubistes ou que l'on soupçonnait seulement de l'être. Je ne vous en donnerai pas le détail ; il est horrible. Aussi bien ne pourrait-on pas le dépeindre. Tous nos magasins, tous nos équipages ont été pillés par le soldat et par le peuple. Nos malades ont manqué de tout pendant trente-six heures. Nous sommes regardés ici comme des bêtes fauves ; tout le monde nous jette la pierre, et le nom de régicide est la dénomination la moins outrageante qu'on nous accorde. Sous la protection de la foi publique, en vertu de la capitulation infamante que nous avons faite, nous devions naturellement attendre assistance et protection : rien de tout cela. La cocarde nationale est un signe de réprobation dans ce stupide pays : et après des vexations infinies et pour ne pas nous faire assommer à frais communs, nous avons été obligés de la quitter.

Moi, plus que tout autre, j'ai essuyé des persécutions : la raison en est bien simple ; on sait que je suis votre ami. Le 27, mesdames Libert, Haupt et Schaal ont été arrêtées nuitamment et conduites aux prisons de

la porte de fer. Trente-cinq patriotes, parmi lesquels se trouvent Metternich, Falciola père et fils, ont été conduits au château de Coblentz. Avant-hier matin, on a découvert le pauvre Heflin qui s'était caché dans sa cave. Les sbires électoraux scrutent tous les coins et recoins de la ville pour découvrir Hauser, Dorsch et Hoffmann, ce qui me fait croire qu'ils ont passé avec vous. Mais qu'est devenu Riffel? tout le monde le dit écharpé. Hier, plusieurs de nos camarades ont été désarmés par des dragons hessois qui étaient de patrouille. Nous avons porté plainte au gouverneur de la ville, le baron de Wolframsdorf, qui nous promit froidement que cela n'arriverait plus, et que ce n'était qu'un malentendu.

Nous n'osons plus sortir de la ville. Nous voilà donc prisonniers de guerre par les formes, si nous ne le sommes pas de fait. Personne ne s'intéresse à nous ; et quand nous avons eu recours à Doyré pour qu'il fasse mettre fin aux vexations continuelles que nous valait la cocarde, il nous a dit : « Vous n'êtes pas militaires ; il vous est libre de la porter ou non ; je ne saurais qu'y faire. » Notre directeur principal a émigré. Blanchard est parti pour chercher de l'argent, dit-on. Il doit revenir sous peu de jours, mais je crois qu'il fera comme Marlborough. Il a équipé de pied en cap ses deux fils émigrés. Nous avons arrêté hier un de nos infirmiers majors qui recrutait à l'hôpital pour l'armée de Condé. Nous le ramènerons en France les fers aux pieds et aux mains.

Nous sommes sans le sol et sans l'espoir d'en toucher. La plupart de nos élèves ne vivent que du pain de l'hôpital. Comment partir d'ici, si l'on ne nous en fournit pas les moyens? De retour dans notre malheureuse patrie, j'irai voir ma femme où j'espère trouver de vos nouvelles. Quoi qu'il en arrive, si vous retournez à l'armée, je vous y suivrai de grand cœur ; je ne vous demande que deux mois de répit. J'ai fait une liste de ceux qui pourraient figurer avec honneur à notre ambulance. Si elle se forme, elle sera la plus distinguée de toutes celles qui sont en France. Rappelez-moi au souvenir de votre collègue et pensez quelquefois à moi, parce que je ne vous oublierai jamais.

Adieu : tout à vous.

N. B. Ce matin, le général Doyré, sur la réquisition du commandant de la place, a fait défendre à tout Français restant à Mayence de porter aucune arme ou de fumer en ville, sous peine d'être arrêté. Nous voilà prisonniers de guerre.

La lettre est sans signature ; mais il est à conjecturer qu'elle est du citoyen Favreux, directeur de l'ambulance, qui suivit le sort du général Doyré, et ne revint en France qu'avec lui à la fin de 94.

Armée de Mayence, première division, 20 septembre 1793.

La première division de l'armée de Mayence, par moi commandée, est arrivée le 19 septembre, à midi, à Clisson. Deux heures après, je reçus les ordres de faire battre la générale et de partir de suite pour Chatenay. Les bataillons se sont rendus aussitôt sur la route et marchaient, en voyant plusieurs soldats blessés, avec tant d'ardeur, que je ne pus faire former les brigades. Chemin faisant, je reçus des ordres du général Canclaux pour qu'une demi-brigade se rendît près de lui, et se mît en bataille au-dessus du village : je fis sur le champ partir les bataillons qui étaient en avant, avec un de mes adjudants généraux et un adjoint. Le cinquième bataillon de l'Eure était à la tête ; et malgré sa vélocité dans sa marche, il n'y eut qu'environ la moitié de ce bataillon qui put se rendre au-dessus du village : le surplus ne put avancer à cause de la retraite de l'avant-garde. Le bataillon soutint avec force et courage l'attaque de l'ennemi et ne contribua pas peu à l'arrêter dans sa marche. Le général Canclaux s'apercevant qu'il était impossible que les bataillons avançassent, me fit dire de mettre en bataille le reste de ma division dans le bas du village pour protéger plus efficacement. Je reçus par un adjoint de mon état-major cet ordre que j'avais devancé, puisque les bataillons du 32ᵉ et 4ᵉ du Haut-Rhin étaient déjà en bataille. L'ennemi avançant en grand nombre sur la gauche et faisant un feu continuel sur les bataillons, je fis commencer le feu, et sans donner le temps de charger l'arme, afin de porter un prompt secours à l'avant-garde et la sauver, je fis battre la charge : les officiers et soldats animés par moi, par l'adjudant-général Klingler et par le citoyen Noizet, adjoint, ont répondu à mon attente, en montant avec ardeur et en déployant le plus grand courage ; bientôt ils se sont trouvés au-dessus du village, ont tué beaucoup de brigands et ont poursuivi une lieue et demie, sans s'arrêter, l'ennemi qui fuyait. Voyant que l'avant-garde était délivrée et que l'ennemi était repoussé et s'était jeté dans les forêts, je fis faire halte : je réunis les deux bataillons que je mis en bataille sur une hauteur, et je fis rendre compte de ma position. Je rends avec satisfaction la justice qui est due à l'adjudant-général Klingler, qui m'a toujours suivi, et aux autres officiers de mon état-major, lesquels ont exécuté merveilleusement mes ordres en se portant toujours à la tête des bataillons et en les encourageant. En un mot, tous les officiers et soldats, brûlant du feu sacré de la liberté, ont combattu en vrais républicains.

Le général commandant la première division,
VIMEUX.

Il n'est pas inutile, pour suivre la chaîne des lettres sur la Vendée, de se mettre sous les yeux quelques dates relatives aux opérations de l'armée de Mayence dans ce pays :

Le 2 septembre, conseil de guerre tenu à Saumur, où l'on arrête que l'armée de Mayence commencera par Nantes ses opérations.

Le 10 septembre, ouverture de ces opérations par la prise de Port-Saint-Père, sous le commandement de Kléber.

Le 16, prise de Montaigu. L'armée, maîtresse dès lors de se présenter devant Mortagne, se trouve arrêtée par le défaut de concours du général Rossignol demeuré à Saumur, et l'on se décide à se borner provisoirement à des reconnaissances.

Le 19, en conséquence de ce nouveau plan, Kléber se porte avec l'avant-garde sur Torfou; mais il y trouve des forces supérieures qui l'obligent à se replier.

Le 21, le général Mieszkowsky, de l'armée des côtes de la Rochelle, ayant été obligé de battre en retraite de Saint-Fulgent, et la division de Beysser ayant éprouvé un échec considérable, l'armée est réduite à un mouvement rétrograde, et le 24, elle reprend position près de Nantes.

Le 25, elle se remet en mouvement sur Mortagne, d'après un nouveau plan de campagne, et les représentants en donnent avis à leurs collègues de Saumur qui promettent le concours de la division de Chalbos.

Le 27, l'avant-garde, sous les ordres de Kléber, se porte sur Montaigu et l'occupe, et le lendemain, Canclaux et Merlin se portent à leur tour sur Clisson et l'occupent aussi.

Le 1er octobre, on reprend le mouvement. Kléber se porte sur le pont de Saint-Georges, et le reste de l'armée sur Montaigu.

Le 2 octobre, l'avant-garde légère, sous les ordres de Marigny, accompagné de Kléber et de Merlin, s'empare de Saint-Fulgent où l'on apprend qu'il y a à Chantonnay une colonne républicaine qu'on suppose être celle de Chalbos venant opérer la jonction convenue. Malheureusement Chalbos a reçu d'autres ordres et se dirige sur Châtillon. Alors Canclaux, afin de ne pas demeurer dans ses cantonnements exposé à tout le poids de l'ennemi, se décide à prendre une autre marche, et donne l'ordre à Kléber de se porter sur Tiffauge.

Le 6 octobre, en exécutant ce mouvement, Kléber vient se heurter à Saint-Symphorien contre l'armée ennemie et la met en déroute. Le chemin est ainsi ouvert sur Mortagne; mais, à ce moment, les généraux sont destitués, et l'armée demeure sans chef.

Dans cette situation, le 7 octobre, Merlin, usant de son omnipotence, défère provisoirement à Kléber le commandement de l'armée; et le même jour, ses collègues, demeurés à Nantes, adressent leur plainte au Comité de salut public.

Le 8 octobre, arrivée à Nantes, en compagnie de Carrier, du général Léchelle, successeur de Kléber.

Le 10, proclamation des commissaires Hentz et Prieur, envoyés à l'armée par le Comité en même temps que Léchelle.

Le 11, arrivée à Montaigu des délégués des communes venant faire leur soumission à Merlin; et le même jour, délibération du conseil de guerre décidant que le plan du général Canclaux sera maintenu, et que Kléber conservera le commandement particulier de l'armée de Mayence.

Le 15, prise de Mortagne par l'armée de Mayence.

Le 16, prise de Chollet.

Le 17, conseil de guerre où Kléber et Merlin insistent sans succès pour que l'on poursuive, sans désemparer, l'ennemi que l'on dit en disposition de passer la Loire. Le même jour, dernière tentative des Vendéens sur Chollet.

Le 18, prise de Beaupréau ; mouvement de Merlin sur Ancenis pour s'opposer, s'il est encore possible, au passage de l'arrière-garde.

Le 26, arrivée à Laval de la colonne vendéenne.

Le 27, désastre de Château-Gontier, occasionné par l'incapacité de Léchelle.

Le 30, arrivée de l'armée de Mayence à Angers.

Le 2 novembre, départ de Merlin rappelé par le Comité de salut public, et fusion de l'armée de Mayence dans le reste de l'armée.

On voit, d'après ces dates, qu'il s'agit, dans la lettre ci-dessus, du secours prêté par la première division de l'armée de Mayence à l'avant-garde commandée par le général Kléber, lors de la malheureuse affaire de Torfou. On se rappelle que cette avant-garde, après avoir vaillamment enlevé le village, se vit tout à coup enveloppée par le gros de l'armée vendéenne, et fut réduite à battre précipitamment en retraite. « La retraite, dit Kléber dans son rapport, se fit avec précipitation jusqu'à ce que le général en chef, prévenu de cette affaire par des ordonnances envoyées successivement par Merlin et par moi, vint nous porter un renfort de troupes fraîches, sous les ordres des généraux Dubayet et Vimeux qui arrêtèrent aussitôt l'ennemi et le poursuivirent à leur tour. A l'instant, tous les bataillons de l'avant-garde se rallièrent, et prirent une position propre à protéger au besoin la retraite de leurs braves frères d'armes accourus à leur secours. » Dubayet, dans son rapport au général en chef, dit de son côté : « A peine avais-je reçu la nouvelle du combat par une ordonnance dépêchée par Merlin que je fis battre la générale, et de suite, après avoir pris une position qui favorisait la retraite de l'avant-garde, conformément à vos ordres, je me portai en avant avec la brigade commandée par le général Vimeux. Cette troupe s'est conduite avec le plus grand courage ; elle a repoussé les rebelles. D'ailleurs, général, vous êtes témoin du grand nombre de braves qui se sont signalés et de ceux qui ont eu le bonheur de sceller de leur sang la cause du peuple. » Les représailles des Vendéens furent affreuses. Decaen, envoyé le lendemain en reconnaissance sur la ligne de retraite pour relever les blessés, dit : « Nous ne vîmes que des cadavres sur ce chemin jusqu'à l'endroit où nous avions, la veille, poursuivi à notre tour les rebelles ; mais au delà et jusqu'au village de Boussay, d'où nous revînmes sur nos pas sans avoir eu de nouvelles, ce chemin offrait un affreux spectacle. Tous les cadavres qu'on y rencontrait étaient allumés et en partie réduits en cendres : on avait mis le feu à leurs vêtements ! Il est assez probable, et bien d'autres horreurs commises nous portèrent à le présumer, qu'on n'avait pas attendu que les victimes eussent cessé de vivre pour assouvir sur elles, par tant de barbarie et de cruauté, une rage fanatique. »

Reubell à Merlin.

Paris, le lundi 30 septembre 1793, — l'an 2 de la Rép. fr., une et indiv.

Tu verras par la lettre de Hoffmann ci-jointe, combien les Mayençais lui donnent de la tablature. Il y a parmi eux des gueux assez mal famés qui n'avaient pas de souliers à mettre : ce sont ceux-là qui ont les prétentions

les plus exagérées et qui crient le plus fort. On dit même, contre nous sans doute, qu'on les paie pour cela. Ta présence momentanée serait bien nécessaire pour arranger toutes ces affaires, car pour moi je n'y puis rien : je suis tombé dans la nullité la plus absolue.

Tu auras lu dans les papiers publics que Houchard est arrêté et qu'il est à l'Abbaye pour avoir été en correspondance avec les puissances coalisées auxquelles il nous avait vendus. Si cela est, je ne m'étonne plus de sa mauvaise humeur contre nous. Mais ce que tu n'as pas vu dans les papiers publics, c'est ce que Haussmann m'a dit : c'est que nous sommes nommés toi et moi dans cette correspondance trouvée sur Houchard, et qu'on le charge de nous faire part des propositions de trahison qu'on lui faisait. On sait bien que toute correspondance secrète entre Houchard et nous était physiquement impossible. Cependant des hommes qui ne croient pas à la vertu ni aux hommes incorruptibles, sans doute parce qu'ils le sont, n'ont pas caché leurs soupçons et sur toi et sur moi; et quoique, jusqu'à présent, on ait affecté de ne me rien dire sur ce chapitre, je parierais que ce soupçon est entré pour quelque chose dans mon renouvellement; et si on te conserve c'est qu'on connaît ta grande utilité. Et peut-être n'est-on pas fâché de te tenir éloigné d'ici par la même raison qu'on est bien aise de m'y tenir.

Voudrait-on nous diviser? Je n'en crois rien; on n'y parviendrait pas; et l'on aurait tort, car nous n'avons pas trop de bons patriotes, bien républicains et bien déterminés. On a voulu me persuader que les cordeliers étaient à la veille de faire schisme d'avec les jacobins, et qu'ils voulaient la dissolution de la Convention; mais je ne crois rien de tous ces cancans. Il y a pourtant, dit-on, des gens déguisés en patriotes qui feraient tapage s'ils le pouvaient. Mais les jacobins seront toujours sûrs de triompher, tant que le génie de la république les inspirera.

Ronsin, d'autres disent Boulanger, d'autres disent l'un et l'autre, ont simplement accusé publiquement, aux Jacobins, Aubert-Dubayet d'avoir, par trahison, sacrifié la plus belle portion de l'armée de Mayence qui était presque entièrement détruite. C'est une misère que cela; elle n'entraînera que la révocation de Dubayet, et la république ne doit pas tenir aux hommes.

Collot-d'Herbois me disait hier bien sérieusement qu'il était fâché de m'entendre prononcer les mots d'armée de Mayence, de bonne, de mauvaise armée, de bonnes, de mauvaises troupes; que tout cela était de vieux style, contraire à l'unité de la république à laquelle toutes les armées étaient égales; qu'il fallait les rendre toutes bonnes en les fondant les unes dans les autres. Je lui dis, tout en admirant sa métaphysique, que, malheureusement, il y avait, *dans le fait*, des troupes aguerries, un peu disciplinées, que nous appelions bonnes troupes, parce qu'elles se battaient bien; et qu'il y avait aussi, *dans le fait*, des troupes non organisées, indis-

ciplinées, et qui fuyaient volontiers, et que nous appelions cela de mauvaises troupes; et que cette distinction *de fait* ne pouvait guère être détruite par des arguments; et comme nous raisonnions beaucoup sur la Vendée, je le priai nettement d'aller y voir lui-même pour se rapprocher un peu des conceptions terrestres. Hérault et Barrère m'ont paru assez de mon avis; mais je ne sais s'ils osent bien s'en expliquer. Saint-Just m'a l'air défait. Pour moi, je suis toujours le même : le cœur pur et le gousset vide, rempli d'espoir de voir triompher la république et de la voir surnager à toutes les passions. Je me f... du reste en repos.

Soigne, je te prie, les intérêts de la pauvre Riffel; fais retourner ses effets et des caisses sur lesquelles Delauriez doit te donner des éclaircissements ainsi que sur le coffre de Hoffmann. Il est essentiel que ces braves gens ne perdent pas les seules choses qui les empêcheront de mourir de faim pendant quelque temps.

Je te joins une traduction d'un extrait d'une lettre de Simon à Meyenfeld. Lis-le attentivement. Ta présence pour quelque temps ici me paraît sérieusement nécessaire. C'est, à ce qu'on me dit, Cotta et Meyer, les deux plus lâches custinistes, qui nous diffament dans le Bas-Rhin; et on croit, ou on feint de croire à des espèces pareilles. Je ne sais plus où nous en sommes, ni, en dernière analyse, ce qu'on veut, en nous mettant ainsi aux prises les uns avec les autres.

On m'a assuré qu'à Saumur, Ronsin, dans un accès d'humeur, me traitait de contre-révolutionnaire décidé! Comment croire à une folie pareille? Je serais un contre-révolutionnaire d'une drôle d'espèce, tout comme toi un aristocrate; et on te taxe ici d'un brin d'aristocratie. Quand nous ne serons plus en évidence, comme je le désire ardemment, on nous laissera, je pense, pour ce que nous sommes, pour de bons b..... de montagnards qui ne veulent que le salut de la république.

R.

Cette lettre a de l'intérêt. Elle contribue à nous faire connaître l'austère Alsacien qui devait recevoir bientôt l'honneur d'être choisi pour premier président du Directoire. Son amitié pour Merlin datait du siége de Mayence. Il était alors âgé de quarante-sept ans, et son flegme contrastait avec la fougue de son jeune collègue. Il se retrouva avec Merlin en Vendée et sur le Rhin, et son grand et durable attachement pour lui pourrait être tenu, s'il était nécessaire, pour une apologie. Il était avocat à Colmar. Député aux états généraux par le tiers état de sa province, il se fit jour dès la Constituante. Réélu à la Convention, son intelligence des affaires, son caractère, la sévérité de ses mœurs, lui assurèrent une haute position, et lors de l'élection des directeurs, il fut placé le second sur la liste des Cinq-Cents. Il quitta le Directoire en 99, et rentra dans la vie privée à la suite du 18 brumaire. Il y retrouva la condition voisine de la pauvreté qu'il avait avant la révolution, ce qui ne le mit pas plus à l'abri que Merlin des atteintes de la calomnie. Les royalistes, ne pouvant le prendre sur son luxe, lui attribuèrent une fortune dissimulée

(biographie Michaud). La valeur de son héritage l'a suffisamment disculpé aussi à cet égard. Il est mort en 1801.

Les représentants du peuple près l'armée des côtes de Brest et celle de Mayence à leurs collègues à Saumur.

Nantes, le 25 septembre 1793.

Après avoir rassuré Nantes et rétabli nos communications, nous avons délibéré de marcher sur Mortagne. Nous y serons vers la fin du mois ou vers le commencement du mois prochain. Le général Canclaux écrit à cet effet au général Chalbos ainsi qu'à Mieszkowsky.

Vous connaissez à présent nos desseins : nous espérons de votre amour pour la patrie que, de votre côté, vous ferez tous vos efforts pour nous donner la main, car vous devez sentir que l'armée des côtes de Brest et celle venant de Mayence, entièrement abandonnées, pourraient être détruites. Nous n'osons mesurer l'étendue des maux qu'une pareille perte pourrait entraîner.

Nous joignons ici copie de notre réquisition pour faire rejoindre ce que nous avons de la garnison de Mayence à Saumur, Tours et aux environs.

GILLET, PHILIPPEAUX, TURREAU,
REUBELL, MERLIN de Thionville,
RUELLE, CAVAIGNAC.

Les représentants du peuple près l'armée des côtes de la Rochelle, à leurs collègues, etc., à Nantes.

Saumur, le 26 septembre 1793.

Nous allons vous envoyer de suite tout ce qui reste ici de l'armée de Mayence ; le séjour momentané de ces troupes était commandé par les circonstances. Nous vous répétons encore que les divisions de Saumur et d'Angers ne peuvent faire de mouvements importants. Chalbos reçoit l'ordre de réunir un corps considérable pour vous seconder ; il sera dans le cas d'occuper fortement l'ennemi. Croyez, citoyens collègues, que nous sommes douloureusement affectés de l'inaction forcée d'une partie de notre armée ; mais ces deux colonnes sont dans un tel état qu'il est impossible de les faire avancer ; et ce serait s'exposer infailliblement à un nouvel échec.

CHOUDIEU, RICHARD.

Les représentants du peuple près l'armée des côtes de la Rochelle, réunis à Saumur, à leur collègue Merlin.

Saumur, le 30 sept. 1793, 2e de la Rép. fr.

Nous avions prévu qu'il était utile d'opérer une diversion sur différents points et que les mouvements de notre armée devaient favoriser les opérations de l'armée de Mayence. Depuis plusieurs jours les ordres sont donnés au général Chalbos pour réunir les différentes divisions qui sont sous ses ordres pour marcher en avant du côté de la Châtaigneraie. De notre côté, nous allons faire quelques mouvements qui inquiéteront l'ennemi ; mais nous ne devons pas te dissimuler que nous pouvons peu et que nous comptons sur le courage de l'armée que tu diriges.

Tout ce que nous avions prévu est arrivé : nous avons été battus partiellement et nous devions l'être. Nous n'avons pas pour cela perdu courage, et nous seconderons de tous nos efforts les opérations de l'armée des côtes de Brest.

Aujourd'hui une division de l'armée de Doué a dû incendier Vihiers ; elle doit ensuite incendier Coron ; mais, trop faible pour aller jusqu'à Chollet, c'est à l'armée de Mayence qu'est réservé l'honneur de débarrasser la république de cette horde de brigands.

Courage, brave camarade! nous n'étions pas destinés aux grandes opérations : nous n'avons encore vu que des malheurs ; mais nous serons assez heureux si les armées de la république sont triomphantes.

Donne-nous chaque jour de tes nouvelles. Fais-nous connaitre tous les mouvements de l'armée, et surtout instruis-nous bien vite de la prise de Mortagne. C'est de là que dépend la fin de cette guerre désastreuse.

Salut et fraternité.

P. CHOUDIEU, RICHARD.

Santerre au citoyen Merlin, représentant du peuple à l'armée de Nantes.

A Doué, le 3 oct. 1793, l'an second de la Rép. franç.

Ami, nous avons eu un conseil de guerre convoqué par les représentants du peuple et par le général en chef qui voulaient mon avis : il y fut question de continuer des mouvements qui fassent faire diversion aux rebelles, afin de vous faciliter. Plusieurs plans furent mis sur le tapis : les uns pour vous faire rejoindre par la droite par le général Chalbos, etc., etc. J'ai trouvé que toutes les opérations proposées étaient trop lentes : j'ai proposé, et cela a été adopté, de réunir nos trois colonnes de Chalbos, Rey et moi, et d'aller attaquer Châtillon pour attirer de leurs forces à nous. Dès de-

main. 4, je pars avec la troupe, de Doué pour Thouars. Comme je savais que, à dater de ta lettre du 28, tu marcherais le quatrième jour, j'ai fait brûler Soulaine le 30 septembre, le 1er, Vihier. J'ai fait faire des incursions sur plusieurs autres points, et notre départ de Doué va encore les intriguer. Je ferai de plus brûler la Fougereuse aujourd'hui, si elle ne l'a été hier. Hier, 2, l'ennemi, au nombre de douze mille hommes, et muni de sept pièces de canon, devait nous attaquer; mais il reçut un courrier de Chollet à dix heures du matin qui fit retourner toute la troupe. Nous avons présumé que vous les attaquiez.

Tu vois que notre marche concertée qui sera de nous réunir à Bressuire nous portera à douze mille hommes, lesquels ne pourraient sans votre secours aller en avant, car ce ne sont pas toutes bonnes troupes Conséquemment, tous les jours envoyez-nous un courrier et nous un; cela nous fera deux courriers. Alors nos mouvements seront simultanés et auront du succès.

Je te joins quelques exemplaires de ma réponse aux calomnies.

Ton ami.

SANTERRE.

Cette lettre de Santerre est intéressante, aussi bien que la précédente, en ce qu'elle met assez bien à jour les indécisions qui, sans aucune trahison ni mauvais vouloir, devinrent par le fait si funestes aux opérations de l'armée de Mayence, et par suite au succès de la campagne.

Santerre était sincèrement ami de Merlin et incapable de vouloir le trahir. Leur connaissance datait du 10 août où ils avaient reçu ensemble le baptême de feu sous les murs du château. Du reste, Merlin, qui le retrouva en Vendée où il avait été envoyé comme général après la mort du roi, faisait beaucoup plus de cas de son patriotisme et de son caractère que de ses talents militaires. Les généraux de l'armée de Mayence ne le prisaient pas non plus beaucoup à ce point de vue. Voici, à son sujet, un passage assez curieux du général Decaen :

« A un dîner chez les représentants Merlin et Reubell, je vis pour la première fois le fameux général Santerre. Je fus fort surpris de lui entendre dire : « On m'a fait général; mais on aurait beaucoup mieux fait de me laisser fabriquer ma bière. » Santerre était d'une belle taille et de bonne mine; il portait bien l'uniforme d'officier général; il causait très bien et il était brave. Cependant on avait fait sur lui cette épigramme :

. . . . . Santerre,
Qui n'a de Mars que la bière. »

Santerre, opposé comme Merlin aux excès commis en Vendée par les ordres du Comité de salut public, fut arrêté, et aurait vraisemblablement été condamné sans le 9 thermidor. Il revint sans doute à l'idée que lui avait entendu exprimer le général Decaen chez Merlin, et ne joua plus aucun rôle.

Merlin de Thionville, etc., au président de la Convention nationale.

Saint-Fulgent, le 4 octobre 1793.

Citoyen président, mes collègues vous ont écrit plusieurs lettres dans lesquelles je n'ai point figuré, parce que je m'étais promis de ne signer que celles qui vous porteraient la nouvelle de la défaite des brigands. Un fait cependant m'oblige à rompre le silence. Le citoyen Riffel, de Mayence, qui avait abandonné son pays et sa fortune pour venir servir la république, a été tué à mes côtés, le 19 septembre, après avoir chargé cinq fois à la tête de la légion des Francs : il laisse à Paris une femme et trois enfants; l'intention de la Convention n'est sans doute pas de les laisser dans la détresse.

Je profite de cette lettre pour vous rendre compte des événements. Après les déroutes multipliées qui avaient forcé l'armée mayençaise à rétrograder, elle s'était portée rapidement sur Clisson et en avant de Mortagne où elle est actuellement campée. Ayant appris hier que la division du général Chalbos était à Chantonnay, à cinq lieues de nous, et ayant reconnu qu'il ne fallait pas attaquer les rebelles par petites portions, nous résolûmes de tenter une jonction avec Chalbos En conséquence Marigny reçut l'ordre de quitter le poste de Saint-Georges et de se porter à Saint-Fulgent. Je le rejoignis bientôt ; le poste fut emporté, et nous n'eûmes ni morts ni blessés. Il n'y avait que deux lieues à faire pour prévenir Chalbos de notre arrivée. J'envoyai trois chasseurs à cheval pour lui porter un billet, mais ils revinrent bientôt, ayant été arrêtés par la cavalerie ennemie. Alors Marigny, qui ne connut jamais le danger, prend trente chasseurs, se charge de mon billet et part rapidement à deux heures et demie. Il n'est point revenu et il est dix heures ; point de doute que Chalbos ne soit instruit.

... Arrive à l'instant une lettre du général en chef de l'armée, contenant un arrêté pris à Saumur dans un conseil de guerre auquel les généraux de cette armée n'ont point assisté. Il donne aux généraux Chalbos et Mieszkowsky d'autres ordres, d'autres routes. Il est bien étonnant que lorsque nous sommes à portée de battre les rebelles, on nous en ôte les moyens en divisant nos forces. Nommé pour conduire l'armée de Mayence et pourvoir à ses besoins, je dois me soumettre aux ordres des généraux; mais je puis assurer que dans quelque position qu'on nous mette, nous servirons la république et que nous nous ensevelirons dans ce malheureux pays ou en chasserons les rebelles.

MERLIN de Thionville.

Cette lettre fut communiquée à la Convention dans la séance du 16 du premier mois, et à la suite de la lecture, Reubell prit la parole et dit : « Je ne sais quel sera le résultat du nouveau plan arrêté à Saumur ; mais ce que je puis dire, c'est que si l'on change de plan à mesure qu'on avance, on ne terminera jamais cette

malheureuse guerre. Le seul moyen de salut qui nous reste, selon moi, est d'exécuter le décret qui met l'armée de l'Ouest sous le commandement d'un seul général. » Le *Moniteur* ajoute : « La lettre de Merlin est renvoyée au Comité de salut public, et ce Comité est chargé de faire demain un rapport sur les opérations militaires. »

On a vu plus haut, par une lettre de Reubell, que ce représentant ne portait pas moins d'intérêt à la famille de Riffel que Merlin. Riffel, par son dévouement à la république et son courage, avait conquis l'estime de l'armée de Mayence, aux yeux de laquelle il représentait les gloires et les souffrances du siége de cette place. Kléber, dans son récit de l'affaire de Torfou, fait mention de sa mort en même temps que de celle de l'intrépide Chevardin qui, sur l'invitation de Merlin, s'était dévoué pour le salut de l'armee. « J'ai à regretter, dit-il, l'intrépide Chevardin, chef de bataillon des chasseurs de Saône-et-Loire, chargé de couvrir la retraite, et Riffel, Mayençais, ami de Merlin, et qui le suivait en qualité de volontaire. »

Je trouve de plus, sur ce même Riffel, dans les mémoires du général Decaen, le passage suivant :

« Les Mayençais sortis de Mayence avant le siége reconnurent un de leurs compatriotes, nommé Riffel, qui avait rendu beaucoup de services aux Français. Il était revêtu de l'uniforme des chasseurs à cheval, et il était de la suite du commissaire Merlin qui l'avait spécialement pris sous sa protection. Ces Mayençais, croyant sans doute qu'ils seraient soutenus par les Prussiens, eurent l'audace d'entreprendre de l'enlever ; mais on leur en imposa de manière qu'ils furent bientôt forcés de s'éloigner. »

Merlin de Thionville aux représentants commissaires de la Convention à Nantes.

Montaigu, 6 octobre 1793.

Vive la république, braves amis! nous avons battu les brigands à Saint-Symphorien à plate couture, après un combat de deux heures pendant lesquelles notre avant-garde seulement a combattu contre vingt-cinq mille brigands au moins. Nous les avons repoussés et menés la bayonnette aux reins pendant une grande lieue. La fatigue des troupes est cause que nous n'avons pu les mener plus loin. Leur déroute est complète. Nous leur avons pris deux pièces de canon de bronze, une de quatre et une de huit, et deux caissons bien garnis. Un des chefs est resté sur le champ de bataille au milieu de plus de six cents des siens. Tout le monde a donné. Le général Canclaux s'est trouvé partout à la fois. Saint-James, son aide-de-camp, a été blessé assez grièvement à ses côtés. L'adjudant-général Bloss a reçu trois balles dans ses habits.

MERLIN de Thionville.

Le Comité de salut public donna communication de cette lettre à la Convention dans la séance du 19 du premier mois ; elle était importante, et le succès dont

elle faisait mention semblait destiné à ouvrir à l'armée de Mayence une nouvelle carrière de succès. Malheureusement il n'en fut rien.

Voici un extrait de ce que dit sur cette journée le général Decaen :

« D'après l'avis dû à l'heureux succès de Marigny, que les troupes de Chalbos tenaient une tout autre direction que celle à suivre pour opérer une jonction avec les Mayençais, et qui donnait la certitude que, pour le moment, il n'y avait aucun secours à attendre, le général Canclaux donna l'ordre suivant (ordre à l'avant-garde, sous le commandement du général Kléber, de se porter en avant). En exécutant cet ordre, l'avant-garde rencontra les ennemis le 6, à la pointe du jour, à la hauteur du village des Treize-Septiers, avant d'arriver à Saint-Symphorien. Elle engagea le combat et les mit en déroute. Merlin donna le même jour la nouvelle de ce succès à ses collègues restés à Nantes..... La joie de cette victoire fut troublée par la fâcheuse nouvelle que les généraux Canclaux et Dubayet venaient de recevoir l'ordre de quitter l'armée. »

Voici, en outre, un extrait des rapports des généraux Canclaux et Kléber sur cette même affaire, dans laquelle l'initiative prise par Merlin à l'égard de l'artillerie eut un si heureux succès :

« Votre brave et digne collègue Merlin veut que je vous rende un premier compte de notre affaire de ce matin, 6 octobre, écrit aux représentants demeurés à Nantes le général Canclaux ; elle a été brillante par les bonnes dispositions du général Kléber qui avait marché avec l'avant-garde de l'armée..... Je suis parti à deux heures du matin avec le citoyen Merlin, votre collègue, et je me suis fait suivre par une colonne de 1200 hommes d'infanterie, etc. Le général Kléber, m'ayant fait avertir, je me suis transporté près de lui avec le citoyen Merlin, et bientôt l'affaire a été engagée..... Attaques partielles, attaques générales de front, par les flancs, mouvements audacieux de cavalerie, tout a été employé à propos et sans relâche. Les combattants étaient tellement mêlés que l'on ne pouvait faire usage de part ni d'autre d'artillerie. Le représentant du peuple a cependant fait tirer quelques coups, mais à toute volée, bien sûr qu'ils dépasseraient nos soldats et étonneraient l'ennemi. Enfin l'ennemi devait céder, et il l'a fait. »

Kléber, dans son rapport au général en chef, dit de son côté sur le fait de l'artillerie : « Les combattants étaient tellement mêlés que l'on ne pouvait de part et d'autre faire usage du canon. Cependant Merlin, que son courage porte toujours à la tête des actions, crut devoir faire tirer quelques coups à toute volée ; il ne voulait qu'intimider l'ennemi, et son but fut parfaitement rempli. Nos intrépides soldats se battaient corps à corps ; mais le bruit du canon ayant achevé de jeter l'épouvante parmi les rebelles, ils ne cherchèrent plus leur salut que dans la fuite. »

Les représentants du peuple près l'armée des côtes de Brest au Comité de salut public.

Nantes, 7 octobre 1793.

L'avant-garde de la brave armée qui combat sous nos yeux a vaincu hier vingt-cinq mille rebelles dans la Vendée, et cependant cette exécrable

guerre n'est pas encore terminée. Nous devons à la France entière, nous devons au courage de nos braves soldats, de vous dénoncer les traîtres qui ont rendu jusqu'à présent tant de succès inutiles.

Deux armées devaient concourir à soumettre la Vendée, l'armée des côtes de Brest et celle des côtes de la Rochelle. Le comité de salut public avait tracé un plan infaillible dans son exécution ; il fut sanctionné le 3 septembre, dans un conseil de guerre tenu à Saumur par les généraux des deux armées.

Le 10 septembre, nous nous sommes mis en marche sur la foi de cet arrêté solennel, de la stricte exécution duquel chaque général était responsable sur sa tête. Le 14, nous étions possesseurs de la moitié de la Vendée après plusieurs victoires, et avions percé le diamètre qui nous séparait des colonnes de la Rochelle : nous leur donnions la main pour tomber sur Mortagne et finir en quinze jours cette guerre désastreuse. Mais un ordre émané de Saumur, le 11, faisait battre en retraite ces colonnes auxiliaires victorieuses elles-mêmes, facilitait contre nous la réunion de toutes les forces ennemies et dévouait la garnison de Mayence à une ruine totale. Il a fallu rester stationnaire à la vue de cette manœuvre inconcevable, et l'échec de Montaigu qui en a été la suite a rompu nos lignes pour livrer de nouveau les frontières maritimes que nous avions purgées.

Pendant que, de Saumur, on faisait battre quatre-vingt mille hommes par trois mille brigands, on écrivait qu'Angers et Saumur étaient en danger, et on obligeait par là notre armée victorieuse à Clisson de se retirer sous les murs de Nantes, en condamnant à l'inaction les colonnes qui devaient appuyer ses mouvements. On nous écrivit alors de Saumur qu'il y avait eu malentendu, que nous pouvions retourner à notre ancienne position, que des ordres avaient été donnés à Chalbos et à Mieszkowsky de nous joindre et que le mal serait réparé. Nous retournons en effet, croyant n'être plus trahis ; nous parvenons à reprendre tout ce qu'on nous avait forcés d'évacuer ; pendant trois jours nous attendons les colonnes auxiliaires ; le brave Marigny a l'intrépidité de percer avec trente chasseurs l'armée des rebelles pour donner la main aux divisions de Chalbos et l'instruire de notre position : qu'arrive-t-il encore ? un nouvel ordre expédié de Saumur le 3 octobre avait changé pour la seconde fois toutes les dispositions dont on était convenu ; et Marigny trouva les mêmes colonnes, qui devaient et pouvaient le même jour se joindre à nous, fuyant les nôtres et faisant leur retraite de la Châtaigneraie sur Bressuire. Notre douleur et notre indignation, en apprenant cette nouvelle perfidie, ne peuvent se peindre.

Notre armée se trouve en flèche et abandonnée à elle-même au milieu de la Vendée, ayant trois armées formidables en tête, à droite et à gauche. Cependant, dominés par la seule passion du bien public et comptant sur le courage de nos braves soldats, nous prenons la résolution d'affronter la

mort pour aller rejoindre à travers les plus grands périls les colonnes fuyardes qu'une évolution perverse dirigeait sur Bressuire. C'est dans cette marche que notre avant-garde a combattu vingt-cinq mille rebelles; elle les a vaincus. Les suites de cette victoire devaient être décisives; l'armée. profitant de la terreur des ennemis, allait incontinent fondre sur les deux autres colonnes, leur faire éprouver le même sort, brûler Tiffauge la nuit suivante et braver tous les dangers, avec nos faibles moyens, pour envahir Mortagne; toutes les dispositions étaient faites, lorsqu'un courrier apporte aux généraux Canclaux et Dubayet l'ordre du ministre de la guerre de cesser leurs fonctions et de quitter l'armée.

Leur devoir était d'obéir et de la quitter à l'instant; mais, en prenant cette mesure, le ministre n'avait point eu la précaution d'envoyer leurs successeurs. Rossignol qui, selon les ordres du ministre, doit remplacer Canclaux, n'est pas arrivé. Léchelle, qui devait commander l'armée de l'ouest, ne peut y être rendu, dit-on, d'ici à plusieurs jours. Il en résulte que toutes les opérations sont paralysées, et que l'armée reste seule et sans chef au cœur du pays ennemi, cernée par les brigands et abandonnée de la nature entière.

Nous ne parlons pas du dénûment affreux dans lequel on s'obstine à nous laisser depuis le commencement de la campagne : ce sera l'objet d'un rapport particulier.

Il est bien démontré, d'une part, que nous avons exécuté ponctuellement le plan de campagne arrêté le 3 septembre, et de l'autre que les généraux de l'armée de la Rochelle ont agi absolument en sens contraire. Quel a été le but de cette coupable manœuvre? sacrifier notre armée, faire manquer la campagne et assurer le triomphe des rebelles.

Citoyens nos collègues, nous vous devions la vérité : il importe que vous sachiez que si la guerre de Vendée n'est pas finie dans cette campagne, la faute ne peut en être attribuée ni à nous ni aux braves soldats de l'armée de Mayence. Les faits parlent, les preuves existent au comité de salut public; jugez et punissez les coupables.

GILLET, PHILIPPEAUX.

Bien que cette lettre ne soit signée que des collègues de Merlin, attendu que celui-ci, attaché aux opérations de l'avant-garde, se trouvait en ce moment loin d'eux, elle m'a semblé résumer si bien les contretemps éprouvés par l'armée de Mayence dans cette difficile campagne qu'elle n'était point déplacée au milieu de cette correspondance qu'elle éclaire. On remarquera qu'elle est empreinte d'un esprit soupçonneux que Merlin ne paraît pas avoir jamais partagé, ainsi qu'on en peut juger par le ton si différent de la lettre suivante à Santerre :

Merlin à Santerre.

Montaigu, 8 octobre.

J'ai reçu ta lettre, mon brave ami, et avant que tu m'envoyasses l'exposé de ta conduite, j'avais déjà mandé à mes collègues de Saumur ma façon de penser à cet égard.

Aujourd'hui tu demandes que nous nous entendions ; tu vois que j'ai été au-devant de ton désir ; je ne veux comme toi que le bonheur public ; ainsi nous réussirons. Je suis fâché que tu aies adopté le plan que tu m'annonces et qui éloigne nos succès. Raisonnons-en : vous venez à l'opposite de nous. l'ennemi entre nous ainsi que les places que nous voulons attaquer, de manière qu'il faut décrire le demi-cercle pour pouvoir communiquer, et qu'avec douze mille hommes tu prétends encore n'être pas assez fort pour agir d'une manière bien offensive. Si, au contraire, mon cher ami, tu avais laissé venir Chalbos à Chantonnay y opérer sa jonction avec l'armée des Sables et nous, forts de vingt mille hommes à peu près. nous aurions pris Mortagne, et Chollet avec Châtillon tombaient d'eux-mêmes.

Canclaux et Dubayet sont partis ; le sot, l'intrigant triomphe ; le républicain ne se décourage pas. En attendant que l'on vienne prendre le commandement, j'ai tout réorganisé ici. de manière que l'on ne sent plus le vide. J'espère battre demain Charette à Saint-Philibert, ou à Vieille-Vigne ; de retour à mon camp, je retournerai sur d'Elbée à Tifauge. Ainsi, le 9, je serai vers Vieille-Vigne afin d'assurer ma droite ; le 10, je m'avancerai sur Mortagne. Adieu, brave camarade ; aime-moi après ta république, et f.... nous du reste.

MERLIN.

Les représentants du peuple Merlin de Thionville et Turreau à la Convention nationale.

8 octobre 1793.

C'est au moment où l'armée de la république venait de remporter un avantage près de Mortagne que les généraux Canclaux et Aubert-Dubayet ont reçu l'ordre qui destitue le premier du commandement en chef et mande le second auprès du ministre de la guerre pour rendre compte des opérations qu'il a faites. Les troupes ont donné des regrets à ces deux généraux qui ont exécuté l'ordre avec autant de soumission que de promptitude.

Nous avons reçu le serment de l'armée. Nous avons remis provisoire-

ment le commandement à des patriotes éprouvés. Vous pouvez toujours compter sur le zèle et la fidélité des soldats de la république.

MERLIN, TURREAU.

Cet extrait est tiré du *Moniteur* du 13 octobre ; malheureusement je n'ai pu retrouver l'ensemble de la lettre. A la suite de la lecture, Reubell prit la parole et dit : « Aubert-Dubayet a reçu l'ordre au moment où il allait livrer le combat ; il s'est battu, a remporté la victoire et est parti sur-le-champ. Il est ici. » Puis, sur quelques observations d'Albitte, il ajouta : « Dubayet n'est point destitué ; il est appelé par le ministre pour rendre compte. Il eût prévariqué si, au moment d'une bataille, il eût quitté son poste pour obéir à l'ordre qui l'a mandé. Il a fait son devoir en partant tout de suite après la bataille. »

Ancenis, 20 octobre 1793.

Ce matin, Choudieu envoie avant le jour un espion vers Ancenis. L'espion rapporte que les brigands s'y embarquent. Je prends la légion de Cassel, Audeville avec sa compagnie de chasseurs à cheval, Barris avec les cavaliers de l'artillerie volante sans leurs pièces, et je pars. Audeville va reconnaître l'ennemi, le sabre, le chasse vers la rivière, le noie ou le force à s'embarquer en désordre. Il achève de passer au milieu de nos coups de carabine et de fusil, pendant que, de l'autre rive, les brigands font grêler sur nous la mitraille ; mais les sots n'avaient pas ruiné leurs retranchements, et ainsi nous nous trouvâmes à couvert.

Arrivés sur la grève, nous trouvâmes onze pièces de canon dont deux obusiers. J'en fis tourner deux sur l'ennemi. Il fut bientôt forcé à la retraite. L'instant était favorable, il fallait le saisir ; mais l'ennemi avait incendié une partie des bateaux. Nous en aperçûmes un assez bon ; nous criâmes à une femme que nous allions brûler la ville si cette barque n'arrivait pas à l'instant. La femme disparut, et deux hommes vinrent bientôt après avec la barque. Nous ne l'attendîmes pas ; nous nous jetâmes à l'eau jusqu'à la ceinture, et nous fûmes bientôt à l'autre rive. Nous poursuivîmes l'ennemi avec prudence, car, alors, nous n'étions que vingt.

Le curé Rodrigue de Basse-Goule voulait suivre la colonne brigantine ; je le tuai d'un coup de sabre. Nous avons fait prisonnières des femmes comme il faut appartenant à Rostaing, chef des brigands. Ces dames venaient de repasser avec l'armée catholique, et n'avaient pas eu le temps de la suivre plus loin. Nous avons encore trouvé dans la ville onze à douze pièces de canon, mais enclouées.

L'armée marche après nous en ce moment, et j'espère que demain elle talonnera les brigands de la belle manière. Ils prennent la route de Condé.

Ainsi, la garnison d'Ancenis qui s'est si bien défendue, et le traître, ou le sot, ou le lâche commandant de Varades, peuvent revenir à leur poste.

Avec trois cents hommes, nous avons mis en fuite ces mêmes brigands qui, hier, avaient chassé nos troupes de Varades et d'Ancenis. Que Nantes soit tranquille ! j'irais en enfer pour y exterminer le dernier des brigands et des ennemis de mon pays. Toute l'armée pense comme moi.

Ainsi, les troupes de Nantes, loin de se replier, peuvent maintenant attaquer, puisque nous occupons le point intermédiaire entre elles et l'ennemi. Il leur reste à aller bloquer Charette à Noirmoutiers.

Que je vous ai désirés près de nous ! comme je vous dirai au retour, pendez-vous, braves amis ! nous nous sommes souvent et bien battus sans vous.

MERLIN de Thionville.

Je ne sais à qui cette lettre était adressée ; elle fut communiquée à la Convention. Ce dont Merlin ne s'y vante pas, et j'avoue qu'il n'eût pas été prudent de le faire, c'est qu'il prit sous sa protection cette malheureuse famille de Rostaing et la sauva. C'était un des épisodes de la guerre de Vendée dont il aimait le plus à se souvenir.

Merlin, repr. du peuple, délégué par la Conv. nat. près l'armée de l'Ouest, au Comité de salut public.

Angers, le 12e jour du 2e mois de l'an 2 de la Rép. (2 nov. 1793).

Citoyens collègues,

Bourbotte vient de me communiquer votre arrêté. J'aurais peut-être le droit d'être surpris que mes collègues aient pu penser que je cherchais à rester plus longtemps près l'armée. Je vous dois mes raisons : je n'ai reçu que le 8 du deuxième mois le décret qui me remplace, et le 8 j'ai quitté l'armée. Je l'ai quittée à regret, car elle avait été battue. J'aurais mieux fait sans doute de partir après ses succès, mais alors je ne connaissais pas le décret officiellement. Je le répète, Francastel ne me l'a fait passer que le 8. Au surplus, j'en atteste et mes collègues et l'armée ; mes collègues m'ont forcé de rester jusqu'à l'arrivée de Francastel. Il est ici d'hier et je pars à l'instant, craignant peu les peines prononcées contre les députés qui ne se soumettent pas aux lois, parce que ma vie entière a été occupée à les faire respecter et à donner l'exemple, mais ayant le chagrin de voir que des collègues témoins de ma vie se soient laissés abuser.

Le représentant du peuple, MERLIN de Th..

« Merlin, dit le général Decaen, quitta l'armée pour retourner à la Convention ; il ne l'avait pas fait plus tôt, parce que ses collègues l'avaient engagé à rester, et que d'ailleurs il n'avait pas reçu jusqu'alors l'ordre officiel de son retour. Tous les Mayençais avaient pour lui un si grand attachement qu'on aurait probablement voulu le retenir, s'il n'avait pas pris la précaution de sortir d'Angers en laissant ignorer qu'il devait partir. On ne tarda pas à recevoir un arrêté du Comité de salut public, portant que l'armée de Mayence serait amalgamée avec les autres troupes qui se trouvaient à Angers. »

Ce même Bourbotte, qui était venu, comme on le voit par la lettre de Merlin, réitérer à celui-ci de la part du terrible Comité son ordre de rappel, devait, par une singulière vicissitude, se voir, précisément un an après, remplacé à l'armée du Rhin par Merlin. C'était un homme d'énergie que ses liaisons avec Robespierre et Carrier n'avaient pas empêché de rester au service des armées après le 9 thermidor. Rappelé dans le sein de la Convention, et nommé, dans l'insurrection de prairial, membre du nouveau gouvernement, il fut condamné à mort.

Beaupuy à Merlin.

Savenay, le 4 nivôse an 2ᵉ (25 déc. 93).

Enfin, enfin, mon cher Merlin, elle n'est plus cette armée royale ou catholique, comme tu voudras ! J'en ai vu, avec tes braves collègues Prieur et Turreau, les débris, consistant en cent cinquante cavaliers battant l'eau dans les marais de Montaire ; et comme tu connais ma véracité, tu peux dire avec assurance que les deux combats de Savenay ont mis fin à la guerre de la nouvelle Vendée et aux chimériques espérances des royalistes.

L'histoire ne nous présente point de combat dont les suites aient été plus décisives. Ah ! mon brave, comme tu aurais joui ! quelle attaque ! mais quelle déroute aussi ! Il fallait les voir ces soldats de Jésus et de Louis XVII, se jetant dans les marais ou obligés de se rendre par cinq ou six cents à la fois ; et Langrénière pris, et les autres généraux dispersés et aux abois !

Cette armée, dont tu avais vu les restes de la terrasse de Saint-Florent, était redevenue formidable par son recrutement dans les départements envahis. Je les ai bien vus, bien examinés, j'ai reconnu même de mes figures de Cholet et de Laval, et à leur contenance et à leur mine, je t'assure qu'il ne leur manquait du soldat que l'habit. Des troupes qui ont battu de tels Français peuvent se flatter aussi de vaincre des peuples assez lâches pour se réunir contre un seul, et encore pour la cause des rois ! Enfin, je ne sais si je me trompe, mais cette guerre de brigands, de paysans, sur laquelle on a jeté tant de ridicule, que l'on dédaignait, que l'on affectait de regarder comme méprisable, m'a toujours paru, pour la répu-

blique, la grande partie ; et il me semble à présent qu'avec nos autres ennemis nous ne ferons plus que peloter.

Adieu, brave montagnard, adieu ! Actuellement que cette exécrable guerre est terminée, que les mânes de nos frères sont satisfaits, je vais guérir. J'ai obtenu de tes confrères un congé qui finira au moment où la guerre recommencera.

Le général de brigade BEAUPUY.

Le général Beaupuy est une des figures héroïques de l'armée de Mayence. Il s'était, dès le principe de leurs relations, cordialement attaché à Merlin. J'ai entre les mains un journal de la main de cet officier qui accuse le caractère le plus élevé. Il représente le patriote austère autant que le soldat. C'est Merlin qui avait fait son avancement et non sans peine. Après avoir donné à la Convention lecture de la lettre ci-dessus, il saisit l'occasion de se plaindre, à la tribune, du ministre qui refusait de ratifier les grades qu'il avait accordés à l'armée de Mayence en sa qualité de représentant du peuple. « C'est pourtant, dit-il, à ce même Beaupuy, à ce brave officier qui s'est battu à Chollet, en combat singulier, avec un chef de brigands, c'est à Marigny, le plus intrépide de tous les hommes, c'est à plusieurs autres officiers de l'armée de Mayence incorporée à celle de l'ouest, que le ministre de la guerre s'obstine à refuser les brevets des nominations faites provisoirement par les représentants du peuple. »

C'est Beaupuy qui, à la bataille de Château-Gontier, frappé d'une balle en pleine poitrine, dit à ceux qui l'entouraient : « Laissez-moi là et portez à mes grenadiers ma chemise sanglante. » Les soldats l'adoraient et firent alors des prodiges de valeur pour le venger. A peine capable de se tenir à cheval, il se remit en campagne. Malheureusement, cet officier qui semblait annoncer toutes les qualités d'un général en chef, ne tarda pas à succomber sur le champ de bataille.

Au président du tribunal révolutionnaire à Paris.

22 frimaire an 3 de la Rép. une et indiv. (12 déc. 94).

J'ai dit à la Convention nationale, sur l'interpellation de Carrier, ce que je répéterai aujourd'hui au tribunal.

Arrivé à Montaigu, je fis une proclamation tendant à ramener les brigands. Cette proclamation était à peu près en ces termes :

« Français, pour la dernière fois, la république vous ouvre les bras. Considérez vos toits embrasés, vos familles errantes et tombant tous les jours sous le poids des vengeances nationales. Sans secours, sans espoir, vous avez à résister aujourd'hui à une armée disciplinée qui n'a jamais su fuir et qui tient, encore un moment, suspendue dans ses mains, la foudre qui va vous frapper. Rendez vos armes, livrez vos chefs, et cette armée,

venue pour vous exterminer, deviendra une force protectrice de vos personnes et de vos propriétés. »

A cette voix, vingt communes rendirent les armes. Carrier était présent lorsqu'il m'en arriva plusieurs, et il les harangua même sur la porte de notre quartier général. Je quittai ensuite la Vendée. Carrier, investi de tous les pouvoirs, y resta *maître absolu*, et ces mêmes communes furent fusillées : on assassina des hommes qui tombaient à genoux et qui montraient ma proclamation qu'ils conservaient comme une sauve-garde.

Carrier, à la Convention nationale, a prétendu n'avoir pas donné ces ordres horribles ; mais si j'avais joui de la confiance sans bornes des anciens comités du gouvernement, si, investi de pouvoirs illimités, j'avais été à cette époque dans la Vendée, on n'y aurait pas manqué à la parole donnée par un de mes collègues, et l'on n'aurait pas égorgé impunément sous mes yeux des malheureux, désarmés, qui avaient entendu la voix de la patrie. Celui-là est un égorgeur, à mon avis, qui laisse assassiner quand il a le pouvoir de l'empêcher.

Voilà ma déclaration ; je la jure sincère et véritable.

MERLIN de Thionville.

J'ai transposé ici cette lettre sans tenir compte de l'ordre des dates, afin de laisser en un seul groupe tout ce qui est relatif à la Vendée. Merlin, empêché par son service à l'armée du Rhin, de comparaître comme témoin devant le tribunal révolutionnaire, fit, sur la réquisition du président, sa déposition par écrit. Interpellé à la Convention nationale au sujet de la proclamation dont il y est question, il y avait déjà déposé des mêmes faits.

Du reste, Carrier, dans son rapport à la Convention du 23 février 94, avait assez clairement affiché sa négation de la miséricorde. J'en cite seulement le passage suivant, parce qu'il y est question de Merlin : « A la bataille de Mortagne, il y avait dans les genêts plus de quarante mille brigands cachés sans que nous les vissions ; et Merlin et moi avons traversé ces genêts au milieu de ces quarante mille rebelles qui ne paraissaient pas plus que quarante alouettes. Tuons donc les rebelles sans miséricorde. » Il est inutile d'insister. Tout le monde sait que ce malheureux a expié sur l'échafaud le tort causé par son inhumanité à l'honneur et au développement de la république.

Le représentant du peuple Merlin de Thionville au général Vachot, commandant en chef la division de l'armée du Rhin devant Manheim.

Frankenthal, le 11 brumaire an 3 de la Rép. (1 nov. 94).

Étant allé aujourd'hui reconnaître les ouvrages ennemis, accompagné du général de division Schaal, il est arrivé à nos avant-postes un habitant du

Palatinat de la rive gauche du Rhin, avec un passeport du conseil défensif de Manheim. Il voulait que nous lui permissions de rentrer chez lui.

Notre système actuel de guerre et plusieurs renseignements qui me sont donnés ne m'ont pas permis de laisser cet homme retourner chez lui. Comme je sais que de fréquentes demandes de ce genre vont être faites, je te requiers, en vertu des pouvoirs qui me sont délégués par la Convention nationale, de mettre à l'ordre de ta division qu'il est défendu de recevoir aux avant-postes de l'armée aucune personne venant de Manheim, porteur de passeport ou non.

Je te requiers aussi de faire surveiller la rive du Rhin que tu occupes, de manière à ne laisser sortir ni entrer quiconque ne serait pas porteur d'ordres de la part des représentants du peuple ou du général en chef de l'armée du Rhin.

Je t'invite, citoyen général, à mettre la plus grande importance à l'exécution de ces mesures. Tu voudras bien aussi réitérer aux postes avancés la défense de converser avec les avant-postes de l'ennemi sous peine d'être considérés comme ayant eu des intelligences avec l'étranger et jugés comme tels.

Tu voudras bien encore mettre à l'ordre de l'armée que la Convention nationale, par son décret du 6 de ce mois, m'a envoyé près des armées du Rhin et de la Moselle pour y exercer les fonctions de représentant du peuple.

Je suis, etc.

MERLIN de Th.

Comme je l'ai fait pour les lettres ci-dessus, je réunis ici, sous forme de sommaire, quelques dates propres à éclairer l'ensemble des lettres relatives à la première mission de Merlin à l'armée du Rhin.

Il est envoyé à cette armée par un décret de la Convention du 6 brumaire, ainsi qu'il appert de la pièce suivante :

« La Convention nationale, après avoir entendu son comité de salut public, décrète que le représentant du peuple Merlin (de Thionville) se rendra sans délai aux armées du Rhin et de la Moselle, avec les mêmes pouvoirs qui sont donnés aux représentants du peuple près les armées.

» Visé par le représentant du peuple inspecteur aux procès-verbaux,

JOSEPH BECKER. »

Merlin se met en route ce jour même, et, dès le 11, il est à Frankenthal, devant Manheim, faisant sa première reconnaissance aux avant-postes.

En ce moment l'armée du Rhin et de la Moselle est sous le commandement du général Michaud. Repoussée en messidor en deçà de Kaiserslautern, elle a regagné du terrain par la retraite de l'ennemi qui, effrayé des succès de l'armée de Sambre-et-Meuse, s'est retiré sur la rive droite, en se réservant sur la rive gauche les deux importants passages de Mayence et de la tête de pont de Manheim, et en outre la place de Luxembourg. Ce sont ces trois positions, surtout la

première, qu'il s'agit d'enlever. L'armée, mal commandée, se trouve toujours un peu en désarroi, et il y règne désordre et pénurie. Le Palatinat épuisé ne fournit plus au service des subsistances que des ressources insuffisantes. En raison de cette situation, c'est sur les abus de l'administration que portent les premières mesures de Merlin. Sa lettre du 14 brumaire à Merlin de Douai donne un exposé général de l'état des choses.

Le 12, l'enlèvement de la forteresse de Rheinfels, en dessous de Mayence, marque sa bienvenue.

Le 19, première sommation au gouvernement de l'électeur à Manheim pour obtenir la remise de la tête de pont.

Le 21, lettre à Desaix, pour stimuler l'activité du siége de Mayence et l'inviter à en prendre la direction.

Le 1er frimaire, rapport au comité de salut public sur le blocus de Luxembourg et première ouverture sur ses idées relativement à la paix, desquelles l'ensemble se développe dans les lettres subséquentes.

Le 12, resserrement des lignes devant Mayence, et enlèvement de la redoute Merlin.

Le 14, enrégimentement des hommes nécessaires à la construction d'un pont de bateaux pour porter l'armée au-delà du Rhin.

Le 4 et le 17 nivôse, envoi au comité de ses réflexions et de celles de Kléber sur les difficultés du siége.

Le 5, prise de possession du fort du Rhin de Manheim.

Le 15, Kléber, de plus en plus effrayé de la fausseté de sa position devant Mayence, pense à la possibilité d'un mouvement de retraite, au scandale du général en chef Michaud et de Féraud, collègue de Merlin.

Le 23, départ de Merlin pour Paris; puis retour immédiat à l'armée pour y installer à sa place Cavaignac, au commencement de pluviôse.

Le 14 pluviôse, Merlin de Douai, effrayé de la situation de Paris, engage Merlin à revenir prêter à la Convention le secours de son expérience militaire et de son énergie.

Le 28, Cavaignac étant suffisamment au courant, Merlin est formellement rappelé par le comité de salut public; et, au moment de l'insurrection de germinal, adjoint à Pichegru, il concourt effectivement au rétablissement de la paix dans Paris.

Le représentant du peuple, etc., au citoyen Pauly, commandant du 2e bataillon de la 6e demi-brigade à l'armée du Rhin.

Frankenthal, 12 brumaire, l'an 3 de la Rép. (2 nov.).

Il t'est ordonné, citoyen, de répondre dans les vingt-quatre heures à la pétition du citoyen Tremsal, volontaire de la deuxième compagnie du deuxième bataillon de la sixième demi-brigade à l'armée du Rhin, laquelle t'a été communiquée depuis longtemps.

MERLIN de Th.

Les représentants de la république française près les armées du Rhin et de la Moselle aux habitants du Palatinat détenus par force dans les armees des puissances coalisées.

Au quartier général de l'armée devant Mayence,
le 13 brumaire de l'an 3e de la Rép. (3 nov.).

Vous pouvez rentrer dans vos foyers où vous jouirez des avantages et de la protection que la république accorde à tous les citoyens, moyennant la seule formalité de faire inscrire au bureau des représentants du peuple près les armées vos noms et la désignation du domicile où vous vous retirerez.

MERLIN, FÉRAUD.

Les représentants du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle (*au président de la commission de commerce?*)

Au quartier général à Gundersblum, le 13e jour de brumaire,
l'an 3e de la République (3 nov.).

Nous t'annonçons, citoyen, que nous avons pensé que la mission des agents de la commission pour l'évacuation du Palatinat devait être terminée le jour où nous croirions les ressources du pays devenues insuffisantes pour les armées qui doivent y séjourner. En conséquence, nous te requérons de les rappeler de suite, en les remplaçant par un seul agent probe et capable auquel nous puissions donner notre confiance. Il ne sera occupé, dans les pays soumis à la république, que de l'extraction des mines de fer, de charbon de terre, de mercure, etc., de l'exploitation de ces mines pour le compte de la république, et surtout des salines qui nous sont très nécessaires pour l'armée et pour les habitants. Mets la plus grande diligence dans l'exécution du présent arrêté dont nous envoyons copie au comité de salut public.

MERLIN, FÉRAUD.

Cette commission, dite d'évacuation, sous prétexte d'enlever des pays envahis tout ce qui pourrait y servir à l'ennemi, dans le cas d'un retour offensif, s'était livrée aux plus affreux gaspillages. Les populations se trouvaient réduites à la dernière misère. Les moindres boutiques étaient dévalisées. A l'arrivée de Merlin, on respira. On voit qu'avec son énergie ordinaire, il n'avait pas perdu de temps pour agir, car il n'était au quartier-général que de l'avant-veille.

L'organisation des mines de Deux-Ponts et du Palatinat n'était pas une médiocre entreprise ; Merlin y fut heureusement secondé par un homme qui réunissait effectivement toutes les conditions qu'il demandait dans sa lettre : « probe, capable, et auquel il pouvait donner sa confiance. » C'était l'ingénieur Schreiber, l'un des membres les plus distingués du corps des mines, où il a laissé comme inspecteur

général un nom qui n'est point encore oublié. L'organisation des mines sous forme de régie, source de si grands bénéfices pour l'État, quand elle est dirigée avec les garanties convenables de savoir et de comptabilité, subsiste encore, au moins en partie, dans ces contrées. Les belles mines de Sarrebruck sont toujours exploitées au nom et au profit du gouvernement, et la Prusse en retire d'importants bénéfices.

C'est par l'organisation des mines de mercure que Merlin commença. Son premier arrêté à cet égard est du 14 frimaire. Schreiber n'étant pas encore arrivé, ces mines furent mises sous la direction de l'ingénieur Matthieu. On retrouve dans cet arrêté la netteté et la fermeté ordinaires de Merlin.

« Art. 1er. Il sera pris les mesures les plus promptes pour rendre la plus grande activité aux travaux des mines, et dès ce moment les employés, ouvriers et mineurs sont mis en réquisition, ainsi que le fer, l'huile, le charbon et toutes les matières nécessaires à l'exploitation.

» Art. 2. Tout employé des mines, ouvrier ou mineur, mis en réquisition, sera tenu de rester à son poste. Celui qui l'abandonnera sans autorisation des représentants du peuple sera regardé comme déserteur. »

Le 11 nivôse, Schreiber étant arrivé et placé en qualité d'inspecteur général à la tête de l'ensemble des mines du pays conquis, un nouvel arrêté, confirmatif du précédent dans ses parties essentielles, fut promulgué. L'ordre et la régularité militaires se trouvaient introduits pour la première fois dans cette vaste administration.

« Art. 7. Les employés des mines auront le droit de porter l'uniforme national ; leurs grades sont en conséquence assimilés aux grades militaires suivants, savoir :

» Les citoyens Gunther, Ludolph et Hellermann auront le grade de capitaine. (Les deux premiers étaient directeurs principaux des mines de Deux-Ponts et du Palatinat, le troisième, agent comptable général.)

» Les citoyens Jacobi, Zimmermann, Hegermann et Nialard auront le grade de lieutenants (directeurs des mines particulières).

» Les citoyens Saurbrig, Simon et Gunther auront le rang de sous-lieutenants (maîtres des mines et géomètre).

» Les ouvriers des trois premières classes auront le grade de sous-officiers ; les autres seront regardés comme simples militaires. »

Toutes les fabriques du pays étant pareillement tombées en inactivité, par suite de la guerre et des réquisitions, des mesures analogues furent prises pour les remettre en activité. Ainsi je trouve des arrêtés du même genre relatifs aux fabriques d'eau-de-vie, à la papeterie de Kantenbach, à la manufacture de clous de Trarbach, aux moulins et garçons meuniers, etc..

Les représentants, etc., au comité de salut public.

Au quartier général à Gundersblum, le 13 brumaire an 3 (3 nov.).

Citoyens collègues, nous vous faisons passer copie de la lettre en forme d'arrêté que nous adressons à la commission de commerce.

Les agents qu'elle avait ici et qu'elle conserve encore en partie pour l'évacuation du Palatinat se sont comportés et se comportent encore de manière à faire détester la république. C'est sans doute à eux que l'on est redevable de l'incendie des maisons des émigrés allemands dans tout le revers des Vosges, et des désordres qui font que d'immenses ressources n'ont que peu ou même rien produit pour la république.

Vous verrez que nous demandons un homme probe et instruit qui sache tirer parti du bois, du fer, du vif-argent, de la potasse, du salpêtre et de tout ce que ce pays produit en abondance. Nous vous prions de seconder nos mesures à cet égard en interposant votre autorité.

Salut et fraternité.

MERLIN, FÉRAUD.

Le représentant Merlin de Thionville à Merlin de Douai.

Au quartier général à Gundersblum, le 14 brumaire de l'an 3e de la Rép. (4 nov.).

Je t'ai promis de t'écrire, lorsque j'aurais recueilli quelque chose de certain; eh bien! je vais verser dans ton âme tout ce qu'éprouve la mienne.

L'ennemi a abandonné la rive gauche du Rhin, moins Saint-Goar, moins Rheinfels, moins l'île de Worms, moins la tête de pont de Manheim, moins Mayence enfin! Et comment a-t-il abandonné cette rive? Sans être battu. Il est à prendre ses quartiers d'hiver sur la rive droite, maître de tous les passages, gardant la défensive, mais pouvant la convertir en offensive quand bon lui semblera.

Qu'exige-t-on de nous? que nous prenions ces places. Voyons quels sont à cet égard les moyens que j'ai trouvés à mon arrivée.

Nous avons de braves soldats, sans doute, mais généralement mal commandés; un général en chef sans moyens, trembleur (1); un commissaire général incapable; un chef d'état-major qui ferait un assez bon commis. J'ai encore à dire que l'administration des charrois est détestable pour ne pas dire nulle, et qu'enfin je ne vois rien qui puisse répondre de la nourriture de l'armée. Nous n'avons pas même un seul bateau pour faire un siége sur un fleuve tel que le Rhin. Mettant dans la balance toutes ces difficultés et inconvénients avec l'audace et la bravoure de nos troupes, et faisant encore entrer dans nos calculs ce que nous pouvons faire de bien moyennant quelques institutions nouvelles et changements, je raisonne ainsi :

Quels sont les moyens de défense des villes qu'on veut attaquer? Dans

(1) Il s'agit du général Michaud. Le jugement de Merlin est sévère, mais les événements l'ont confirmé.

Manheim, quatorze mille hommes de garnison qui peuvent être rafraîchis par tout ce qu'il y a d'ennemis sur la rive droite ; dans Mayence, douze mille hommes qui peuvent être renforcés de même par l'armée prussienne campée entre cette ville et Francfort. Les forces ennemies ne peuvent-elles pas faire irruption soit par ces deux places, soit au-dessous par Rheinfels, soit même par Coblentz dont la prise n'est rien sans celle de la citadelle? Marchant de cette dernière ville sur Trèves, elles iraient faire lever le siége de Luxembourg et reployer l'armée de la Moselle sur Longwy et Thionville, pour revenir par Trèves, Kaiserslautern et les défilés de Durckheim, attaquer nos lignes et nous forcer à nous replier nous-mêmes, sans pouvoir sauver notre artillerie de siége et nos bagages. Ces suppositions peuvent être exagérées, mais il faut tout prévoir pour avoir moins à craindre.

Ainsi, je suppose l'ennemi derrière Manheim, et dans la place une force de trente-cinq mille hommes, dont deux mille journellement de garde à la tête de pont, six mille dans la place et le reste pouvant y entrer à volonté ; que dois-je faire? Isoler les deux mille hommes des autres pour les attaquer ensuite avec plus d'avantage et les forcer à se rendre. C'est ce que je fais facilement en suivant la combinaison que je te prie d'examiner sur le petit plan qui est à la suite de ces observations.

(Suit le détail des opérations à entreprendre pour isoler de Manheim la tête de pont, en coupant le pont au moyen de batteries convenablement disposées.)

On doit sentir que si nous obtenons ce premier avantage, la garnison de la tête de pont, ne pouvant plus être relevée ni vivre, sera obligée de se retirer de nuit au moyen de bateaux ; et si l'on parvenait à être instruit de son mouvement on pourrait en faire une grande partie prisonnière en sortant des lignes pour tomber sur cette garnison dans sa retraite. Ce serait alors que, maîtres de la tête de pont, nous ferions capituler Manheim ; car ou la ville serait facilement brûlée, ou nous tenterions avec avantage un débarquement sous la protection d'un feu terrible disposé à barbette derrière la digue même de la tête de pont. On pourrait aussi, en construisant une plate-forme de mortiers derrière chacun des cavaliers et en tirant des pièces de seize à boulets rouges, tenter directement Manheim avec quelques bombes et quelques incendies. Je crois cependant plus prudent et plus conforme aux intentions du comité de salut public de ne commencer le bombardement de la place qu'après nous être rendus maîtres de la tête de pont. Il me semble, d'après ces combinaisons, que l'on ne doit pas différer de s'emparer de l'espèce de fossé de l'ennemi, et dès la nuit prochaine, si cela se peut. Les forces principales devront marcher sur la droite et sur la gauche en se mettant à l'abri de la digue, en suivant la grève et en s'arrêtant au second angle saillant sous lequel il sera fait un fossé avec un revêtement aboutissant à la digue elle-même sur laquelle sera construit le cavalier de tranchée. Les travailleurs devront avoir des gabions et saucis-

sons pour hâter le revêtement des ouvrages qui seront établis sur la grève où ils trouveraient peu ou point de terre.

Mais, avant cela, la colonne de Sambre-et-Meuse ne doit pas nous avoir abandonnés. Il faut qu'elle nous délivre des inquiétudes que nous donnent Saint-Goar et Rheinfels, d'où l'on peut venir tomber sur l'armée de siége de Mayence, et dont les garnisons chagrineraient beaucoup les convois de notre artillerie qui ne peut arriver devant Mayence que par la Moselle jusqu'à Mont-Royal, et de là, par Simmerm et Bingen, à Mayence.

Pour nous rendre ensuite maîtres de Mayence où il y a douze à quatorze mille hommes de garnison, et de l'autre côté du Rhin l'armée prussienne qui peut entrer dans la ville à volonté, il faut d'abord réduire la place à sa garnison. On ne le peut qu'en prenant l'île Saint-Pierre sur laquelle une batterie très forte sera établie et dirigée contre le pont, tandis qu'une autre, sur la Favorite, battra l'embouchure du Mein et ce même pont dont le passage se trouvera ainsi interrompu. C'est alors qu'ayant coupé les communications de l'armée avec la garnison, tranquille sur mon aile gauche, n'ayant plus à craindre de passage sur ma droite, puisque l'ennemi serait arrêté à Manheim, dont nous battrions la tête de pont, j'attaquerais la place avec confiance, en prenant d'abord le fort Hauptstein duquel dépend particulièrement la réduction de la ville.

Mais pour le succès de ces opérations, et à Mayence surtout, il faut un général habile, sage et intrépide, que l'on ferait passer sous les ordres du général en chef Michaud, en l'autorisant à prendre sur lui; il faut en outre avoir Rheinfels et Saint-Goar, et conséquemment il faut l'aide de la colonne de Sambre-et-Meuse jusqu'à la réduction de ces petites places. Surtout il faut que l'armée ne manque de rien; que le directeur des vivres, que le commissaire général, que la commission des transports répondent de la subsistance et des convois. Sans cela, point de siége, point de guerre.

Je t'écrirai fréquemment; soutiens-nous de tes conseils et compte sur notre entier dévouement à la république.

Je t'occuperai actuellement d'un autre objet : c'est au moment où nos armées sont victorieuses que la diplomatie doit s'exercer avec le plus d'activité pour produire les plus grands effets. On a beau vous dire qu'on cherche à vous tromper par des propositions : on n'est jamais trompé, quand on ne fait qu'écouter les propositions : et surtout quand, aussi malin que l'ennemi, on en obtient d'abord quelque chose et en ne s'avançant que de manière à pouvoir lui refuser tout ce qu'on voudra.

Tu dois avoir lu les rapports de Bacher dans lesquels se trouvent les propositions de Mollendorf envoyées à son agent à Bâle. Ce serait en ce moment gagner l'impossible que de faire croire à l'Europe coalisée que ce n'est point un conte que de parler de pourparlers entre la Prusse et la France. Cela augmenterait la défiance entre les alliés, et si l'on ne parve-

nait pas à éloigner l'armée prussienne, on parviendrait du moins à ce résultat que les alliés ne lui confieraient plus à défendre ou à attaquer aucun point important, dans la persuasion de l'intelligence du roi de Prusse avec la France. Cette persuasion ne peut naître que de quelques démarches ostensibles, et l'on en peut faire d'indifférentes : par exemple, nous avons très peu de prisonniers prussiens comparativement à ceux que nous avons faits aux autres puissances. Eh bien ! que l'on ouvre publiquement une négociation pour l'échange de ces prisonniers et que l'on traite exclusivement avec les Prussiens, soldat pour soldat, grade pour grade.

Je dois aussi te rendre compte de plusieurs faits que mes collègues m'ont rapportés et que m'ont rapportés de même et les officiers de l'état-major et le général en chef. C'est que Kalkreuth, avant son passage du Rhin, a voulu par trois fois parler aux généraux français; après avoir essuyé plusieurs coups de canon, il renvoya un de nos cavaliers prisonnier tout équipé et tout armé, en le chargeant de dire aux généraux que le seul regret qu'il avait en passant le Rhin était de n'avoir pu les entretenir de paix. C'est encore qu'après les différentes actions qui ont eu lieu, plusieurs de nos blessés ont été secourus par de simples soldats prussiens, et que le bruit commun de l'armée prussienne était que, réunie bientôt à l'armée française, on écraserait la maison d'Autriche. Enfin, d'après l'ensemble de tous les rapports que nous sommes plus en mesure d'apprécier étant plus voisins, il paraît que les Prussiens ne seraient pas éloignés de conclure la paix avec la France, en abandonnant la coalition et en consentant à ce que nous gardions pour frontière la rive du Rhin, si, de son coté, la France consentait à ne pas inquiéter la Prusse dans la conquête de la Silésie, et à occuper l'empereur ailleurs.

Les négociations seraient ouvertes sans entendre aucune suspension d'armes, sans diminuer en rien notre activité militaire, et sans frapper des coups moins sûrs contre la coalition.

Tu apprécieras toutes ces réflexions. Je t'en donne les bases pour certaines. Si tu crois devoir faire usage de ma lettre, tu le feras. Dans le cas contraire, elle ne sera qu'une confidence amicale sur laquelle tu me feras tes observations. Nous pensons que si jamais le moment de la diplomatie est arrivé, c'est au moment où nos armées sont victorieuses. Louis XIV vainqueur dictait des lois à l'Europe; Louis XIV vaincu payait un subside pour faire la guerre contre son petit-fils. Nous t'embrassons bien fraternellement.

MERLIN de Th.

Vincent, général de division, au citoyen Merlin de Thionville, etc.

Au fort de Rheinfels, le 16 brumaire, l'an 3 (6 nov.).

Il est très vrai, citoyen représentant, que nous sommes maîtres du fort de Rheinfels et de la ville de Saint-Gewhers (Saint-Goar). J'y suis entré le 12 à six heures du matin.

En y entrant, je n'ai rien eu de plus pressé que de courir aux mines, et bien m'en a pris: car dans l'une, qui était remplie de bombes chargées et de trente barils de poudre, nous avons trouvé une mèche allumée qui n'avait plus que deux ou trois heures à brûler pour faire sauter le fort et ceux qui auraient été dans le fort et les environs.

Je t'envoie l'inventaire n° 1 qui contient les objets que nous avons trouvés d'abord; j'y joins celui n° 2, qui renferme ceux que nous avons découverts depuis. Je ne désespère pas d'en joindre un troisième; on n'aperçoit pas sur le champ tous les coins, souterrains et cachettes de ce fort.

Au moment même de mon entrée dans le fort, j'en ai donné avis au général en chef Moreaux qui était à Coblentz avec le citoyen représentant Bourbotte; et le lendemain je leur ai envoyé les clefs du fort et de la ville de Saint-Gewhers.

Je vais à présent, citoyen représentant, te rendre compte de la manière dont ce fort est venu au pouvoir de la république.

Chargé de l'attaque de ce fort, j'ai pris tous les renseignements et fait par moi-même toutes les reconnaissances et découvertes qu'il m'a été possible. D'après les connaissances acquises, j'ai demandé l'artillerie que j'ai cru nécessaire: j'ai pris toutes mes mesures, et je devais faire mon expédition le 13. Mais les Hessois qui étaient chargés de la défense du fort, effrayés de ces préparatifs, informés du courage et de l'énergie républicaines, ont fui la nuit du 11 au 12 et ont repassé le Rhin avec une telle précipitation qu'ils nous ont laissé tous les objets portés aux inventaires, parmi lesquels tu remarqueras avec satisfaction un bon nombre de canons, une grande quantité de poudre, dix drapeaux, des munitions et provisions.

Les fuyards n'ont pu être rassurés par les abatis qui environnent le fort, par un triple fossé qui précédait de hautes murailles, par les mines, par une artillerie nombreuse, ni par cinq redoutes placées sur les hauteurs de la rive droite du Rhin, et garnies d'un grand nombre de pièces de gros calibre. Pour nous en donner connaissance, ils nous ont envoyé des boulets de vingt-sept, pendant que nous étions occupés à faire les dispositions de l'attaque. De nos croisées, nous apercevons encore quelques-unes de ces pièces qu'ils ont laissées dans les redoutes.

Ils ont poussé l'honnêteté jusqu'à nous laisser les appartements du fort tout meublés.

Je pense que ces pauvres diables ont pris le bon parti pour eux. Nos mesures étaient prises, nos troupes dans les meilleures dispositions; ils n'auraient pas échappé à l'énergie républicaine.

Nous établissons des redoutes pour correspondre et répondre à celles que l'ennemi a sur la rive droite du Rhin.

Le citoyen Dieudé, général d'artillerie, t'envoie le résultat de ses opérations et l'état des pièces qu'il peut t'envoyer.

Salut et fraternité.

VINCENT.

Merlin de Thionville, représentant du peuple français aux armées du Rhin et de la Moselle, à M. de Rheiboldt, ci-devant envoyé de l'Électeur palatin à Mayence près l'armée française.

Angresheim, le 19 brumaire, l'an 3 de la Rép. fr. (9 nov.).

Monsieur, l'idée que vous devez avoir de ma loyauté et de ma franchise ne vous permettra pas de penser que je veuille vous inspirer des craintes mal fondées L'amour de l'humanité seul m'engage à vous prévenir que ma république a chargé mon collègue et moi de brûler Manheim, si l'on ne remet pas en nos mains la tête de pont. Vous pouvez épargner cette rigueur nécessaire et arrêter le sang prêt à couler. Je désire que ma lettre ait un prompt effet. Je suis fraternellement.

MERLIN de Thionville.

Au général Desaix, commandant en chef l'armée devant Mayence.

20 brumaire an 3 (10 nov.).

Tu as sans doute appris l'heureuse nouvelle de la prise de Maëstricht. et tu auras fait mettre à l'ordre de l'armée que dix-huit mille hommes de garnison ont posé les armes devant les baïonnettes républicaines.

Tout présage que la place que tu assiéges n'offrira pas plus de difficultés. Je n'ai pas besoin de te recommander de la presser le plus possible. Tu as maintenant le renfort de l'armée de la Moselle, et vingt mille outils sont déjà chargés à Trarbach ainsi que vingt mortiers de gros calibre et toute l'artillerie de siége, sans compter que je t'ai envoyé le parc d'artillerie de l'armée de la Moselle et trente-deux pièces de position de Rheinfels.

Tu auras sans doute renvoyé les chevaux et bœufs ainsi que tout ce qui appartient à Vincent Tu lui redemanderas des grenadiers. Choisis-en quatre compagnies que tu feras de suite exercer à jeter la grenade à la

main. Ce sont elles qui devront nous ouvrir le chemin pour arriver dans la place sur les cadavres des Autrichiens.

Répands toujours dans l'armée et fais répandre ailleurs les bruits dont nous sommes convenus afin que l'on ne s'attende pas au coup que nous voulons porter. Méfie-toi de l'île qui est vis-à-vis Ilfeldt. et fais une batterie sur l'île Saint-Jean contre Biberich. A notre retour, nous parlerons d'autres choses. Maintiens-toi dans Weissenau et avance une batterie sur le Mein. Cette batterie devra tirer pendant la nuit sur le fleuve. C'est dans cet état que j'espère te retrouver à mon retour de Luxembourg.

Je reçois dans ce moment même une lettre du comité de salut public qui me presse de faire enlever Mayence de vive force et qui me parle des succès de l'armée du Nord comme d'un exemple à suivre. Nous ne resterons pas en arrière.

Le général Michaud m'informe à l'instant de ton refus réitéré d'accepter le commandement de l'armée devant Mayence. Quelle que soit ta modestie, tu n'as pu me cacher ta capacité. Je pense donc que tes refus doivent cesser. La république et moi avons droit de compter sur ta soumission aux ordres de ton général en chef.

MERLIN de Th.

On voit qu'après avoir deviné chez Kléber le génie militaire au premier siége de Mayence, Merlin avait eu le même mérite, durant celui-ci, à l'égard de Desaix.

Merlin de Thionville au comité de salut public.

1er frimaire an 3 (21 nov.).

Je reviens de poser et achever le blocus de Luxembourg. J'ai passé deux jours à Thionville où notre collègue Loysel jouit des bénédictions du peuple et où la convention nationale est chérie avec enthousiasme. Je repars pour Mayence, après avoir pris des mesures pour que la gelée qui peut enchaîner les rivières ne nuise pas à nos moyens de vivre, en nous privant des bateaux qui sont pour nous la ressource principale. Tout est en assez bon train, et je pense qu'avec les vertus compagnes des républicains, nous parviendrons à remplir votre vœu.

Mais la guerre doit conduire un État ou à la paix ou à sa perte, quelle que soit sa puissance (1), de la même manière que la fièvre conduit l'homme le

(1) Quelle maxime juste et combien l'empire français, malgré sa puissance, nous en a montré la vérité à nos dépens ! Toute cette correspondance fait foi de l'ardeur avec laquelle Merlin aspirait à cette paix qui devait cependant faire rentrer dans l'inaction tous ses talents militaires.

plus robuste ou à la guérison ou à la mort. Ainsi, battant en ce moment nos ennemis, c'est ce moment de nos victoires qui doit être choisi pour les obliger à demander la paix.

A mon arrivée ici les patriotes du pays qui ont grand attachement pour la république et pour moi sont venus se rallier autour de nous. Il en est d'un mérite distingué. L'un d'eux, Schmitz, a bien voulu passer le Rhin et se rendre au quartier général de Kalkreuth à Wiesbade. Le cri du soldat prussien comme du général est la paix. Mais d'après le rapport de Schmitz, le roi de Prusse ne veut en conférer que dans une suspension d'armes, et il demande pour préliminaires que l'on ne se mêle pas des affaires de la Pologne. Je ne sais si nous nous en sommes mêlés : mais il redoute bien que nous ne donnions notre appui aux Polonais. Il paraît aussi, d'après le dire de Schmitz, que le roi de Prusse ne veut pas se détacher de l'empereur ; mais qu'il veut, de concert avec l'empereur, réunir aux deux couronnes toutes les petites principautés d'outre-Rhin et faire deux cours de tant de petits États. Il assure qu'une ouverture, dans ce sens, ferait fortune, et qu'une déclaration de la France qu'elle ne soutiendra pas la constitution germanique garantie par le traité de Westphalie lui assurerait cette rive du Rhin.

Notre principe doit être que les loups se dévorent entre eux ; mais pour les contraindre à nous demander la permission de se battre, il faut, je pense, forcer la Prusse à retirer des armées coalisées jusqu'à son dernier soldat. Le moyen est facile. Elle avait quarante à quarante-cinq mille hommes sur la Moselle et sur le Rhin, cantonnés aujourd'hui sur la rive droite : or, je vous donne pour certain que le général Hohenlohe vient de partir pour la Silésie avec les régiments dont les noms suivent : Wolframsdorf, Borg et Legatte, infanterie ; Volfrath et Roellier, cavalerie légère, et leur meilleure. Voulez-vous faire partir le tout, et qu'il ne reste avec les coalisés que ce que la Prusse leur doit comme faisant partie intégrante de l'empire ? Voici un fait aussi certain : c'est que le traité pour des auxiliaires qui existait entre elle, l'Autriche et l'Angleterre, est expiré et n'est pas renouvelé : voulez-vous donc l'obliger à partir, lui fournir le prétexte de se retirer tout à fait ? Entrez dans la Gueldre par Cologne, et tandis que vous ferez courir le bruit que vous venez prendre à revers la rive droite du Rhin, tombez sur les possessions de la Prusse qui courra se défendre chez elle avec tous ses moyens et consentira bientôt à vous abandonner le Rhin pour vous voir sortir de chez elle.

D'autre part, vous n'avez pas été sans tâter l'empereur : on prétend ici qu'indigné de la conduite de la Prusse dans cette campagne, son conseil ne serait pas loin de faire avec vous une paix particulière. L'empereur perd peu de chose en nous laissant la rive gauche. A l'exception de l'électeur de Bavière, les évêques seuls sont dépouillés. Mais l'empereur ne

serait-il pas content de trouver le prétexte de lui enlever la Bavière, objet de tous les vœux du cabinet de Vienne.

Pour moi, après avoir bien réfléchi sur les lieux, au milieu de personnes bien instruites, je crois que la paix doit se faire aux dépens de tous nos ennemis, mais surtout aux dépens des plus faibles. C'est par eux qu'il faut arriver aux plus forts. Quand on veut attaquer une place, on s'empare d'abord des ouvrages avancés.

En dernière analyse, tout doit vous engager à accepter une paix particulière. Une seule puissance, dégagée de la coalition, sera bientôt suivie de beaucoup d'autres. Chacun craindra de se trouver le dernier; et la république, après avoir reculé ses limites jusqu'au Rhin, dictera ses lois à l'Europe.

MERLIN de Thionville.

Merlin de Douai à Merlin de Th.

Paris, 3 frimaire an 3 de la Rép. (23 nov.).

J'ai reçu, mon cher ami, la pétition que tu m'as adressée; je viens de la remettre au comité de législation avec instante recommandation de s'en occuper le plus tôt possible. Tu ferais bien d'en écrire à Bar, président de ce comité.

On procède en ce moment à l'appel nominal sur Carrier. Plus de la moitié des membres ont déjà été appelés et ont voté pour le décret d'accusation. Il y a apparence que nul ne sera assez déhonté pour rompre, par un vote contraire, l'unanimité qui existe jusqu'à présent.

Tâche d'avoir promptement Mayence. A mon avis, la paix est dans cette place importante. Jusqu'à présent les bruits de pacification ne sont que des leurres. Il est bien à craindre qu'ils ne désorganisent nos armées. Je vais faire un rapport pour prévenir ce funeste effet.

Je te prie bien instamment de ne pas laisser mon fils oisif.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

MERLIN (de D.).

Merlin de Thionville, etc., au comité de salut public.

Gundersblum, 6 frimaire an 3 (26 nov.).

Le général Moreaux vous aura sans doute rendu compte des premiers succès des armes de la république devant Luxembourg. Nos divisions sont à leurs postes à une demi-lieue de la place de tous côtés. L'ennemi

manque déjà absolument de sel. Les troupes composant la garnison sont très agitées, et nous avons lieu d'espérer que quelques bombes jetées des hauteurs de Grunwald, et surtout la connaissance que l'on aura soin de donner à la garnison de son entier abandon ainsi que des succès de la république, nous rendront bientôt maîtres de cette forteresse fameuse.

Les ouvrages devant Manheim sont assez avancés pour que je puisse vous assurer que l'on battra la tête de pont avec avantage dans trois jours. L'ennemi fait un feu d'enfer auquel nous ne ripostons pas. Nous tirerons de toutes les batteries en même temps.

A Mayence, notre camp est absolument couvert. Des batteries sont avancées sur notre gauche, vers Monbach, jusqu'à quatre cents toises de la place. Au centre, nous ne sommes qu'à trois cents toises et couverts par un ravin. Sur notre droite, nous avons déjà pris le fameux Weissenau, fait prisonniers quatre-vingts Autrichiens dont un capitaine et deux cadets.

A la première occasion, et une batterie de seize pièces achevée, nous nous emparerons non-seulement du village de ... mais des redoutes; ensuite, gare le pont!

Veuillez bien me délivrer enfin de cette malheureuse commission d'évacuation dont tout le monde se plaint. Vous connaissez mieux que personne notre pénurie en moyens de transports: eh bien! ne veut-elle pas nous en priver pour faire rentrer ses guenilles! Pour moi, je vous déclare que je ne lui en laisserai prendre qu'autant qu'ils ne seront plus nécessaires pour les armées.

Il est décidé sans doute que le Rhin demeurera barrière de la France; il l'est surtout que nous resterons ici jusqu'à la prise de la tête du pont de Manheim et de Mayence. Mais encore faut-il que les officiers de l'armée aient des habits, des souliers, des chapeaux: et comment voulez-vous qu'ils s'en procurent, si l'on prend au marchand tout ce qu'il a? comment voulez-vous qu'on envoie du pain aux armées, si le cultivateur n'a plus ni bœufs, ni chevaux?

L'agence d'évacuation serait excellente si l'on ne faisait qu'une incursion dans le pays; mais dans le système actuel elle est désastreuse.

J'ai déjà écrit à la commission de commerce pour lui démontrer que son but devait être de mettre en grande activité toutes les manufactures du pays pour le service de la république; de faire exploiter les mines de vif-argent, d'ardoise, de charbon de terre, de cuivre, de plomb; de retirer les bois de construction et de chauffage; de faire du charbon, du cuivre, du drap, etc. Elle peut emporter tout ce qui appartient aux émigrés, aux prêtres, moines, seigneurs; mais elle ne doit pas dépouiller l'habitant, si nous voulons rester dans le pays.

Il ne faudrait ici, comme je l'ai dit à la commission de commerce, à la place du prêtre Sylvi, du prêtre Morel, du prêtre Jolivat, tous agents principaux de la commission que l'armée et les habitants appellent la

grippe, qu'un seul agent bien entendu dans la partie des mines et du commerce. Je suis certain qu'en se servant des patriotes du pays et en mettant un peu en jeu l'intérêt individuel, on pourrait obtenir d'immenses moyens chez nos ennemis mêmes.

J'ai demandé à Fourcroy des élèves des mines: j'espère qu'il me les enverra. Si ses grandes occupations lui laissaient un moment, il serait peut-être avantageux qu'il vînt avec eux. Dans le cas contraire, soyez persuadés que mon zèle secondera ceux qu'il enverra.

L'armée française doit surpasser les Romains dans sa marche. Nous ferons des routes de Trèves à Sarrebourg et de Sarrebourg à Perle. Les chemins étaient si affreux que, dans la campagne, nous avons perdu six cents chevaux. Je fais réparer la route de Trarbach à Mayence et celle de Muhlheim à Kirchberg. Toute l'artillerie arrive par la Moselle sur ces deux points, et n'a plus que dix-neuf lieues jusqu'à la tranchée. Les vivres et fourrages des places de la Moselle arriveront de même.

C'est le paysan du pays qui fait tout cela par corvées, et il le fait de bon cœur, parce que je lui assure en votre nom qu'il restera Français, et qu'on ne le dépouillera pas, et le paysan a confiance en moi.

Envoyez-moi des agents des mines et un autre agent de la commission de commerce. Que ces agents soient humains et probes, et l'industrie commerciale reprendra une nouvelle vigueur dans ces contrées, au milieu même du tumulte et du fracas des armes.

Prenez, je vous en prie, les mesures que je vous indique relativement à cette commission d'évacuation. Entendez Bourbotte avant de commencer: il l'a vue opérer. Je vous écrirai de nouveau, en vous proposant un moyen de centralisation de nos moyens militaires de transports et de subsistances. Je ne me serais jamais imaginé que l'envie pût se nicher dans l'âme de généraux sans-culottes. Il faut ne voir que la patrie, et que ceux qui sont faits pour obéir ne soient pas exposés à recevoir des commandements contradictoires.

MERLIN de Th.

Au citoyen Merlin, représentant du peuple.

Stromberger Hutte, le 6 frimaire, l'an 3e (26 nov.).

Je crains, citoyen représentant, que tu n'aies pas reçu la lettre que je t'écrivis avant-hier et par laquelle je te demandais de m'adjoindre, pour le travail dont tu m'as chargé, les citoyens Rutty et Saint-Cyr, officiers d'artillerie à l'armée du Rhin. Je te demanderai aussi de m'autoriser à tirer des forges de Hayange des maîtres-ouvriers et tous les modeles de calibre que tu demandes. Il faut absolument que je tire de France les lunettes et cy-

lindres dont j'ai besoin pour calibrer les fers coulés. Ces objets demandent une telle précision dans l'exécution qu'aucun ouvrier dans le pays n'est capable de les faire. Autorise-moi à partir en poste pour chercher tous ces objets soit à Hayange, soit à Strasbourg.

Je te réitère la demande que je t'ai faite de deux officiers d'artillerie. Il me serait impossible de monter et surveiller seul à la fois tous ces établissements dont deux sont éloignés l'un de dix lieues, l'autre de treize, et les autres de six à huit. J'ai fait réparer toutes les fonderies. Tout est prêt à aller; une fonderie même est en activité; mais je ne peux faire mettre le feu aux autres fourneaux que je n'aie tous les instruments dont je t'ai parlé, autrement le fer ne se trouverait pas employé pour l'objet auquel tu le destines.

Réponds-moi, je te prie, sur-le-champ, car je suis sur les épines, de peur de ne pas réussir au gré de tes désirs et des miens. Salut et fraternité.

L'adj. gén. CH. BOUCHOTTE.

Au cit. Merlin de Th., etc., les députés de Coblence.

Trèves, le 27 novembre 1794 (vieux style).

CITOYEN REPRÉSENTANT,

Les soussignés ont l'honneur de vous faire part que la municipalité de Coblence, d'accord avec tous les citoyens, les a choisis et autorisés de se rendre à Paris pour présenter leurs hommages à la Convention nationale, et lui tracer un portrait exact des souffrances que la ville de Coblence et le district en dépendant ont essuyées dans la guerre présente.

L'équité et l'humanité dont vous avez donné des preuves si convaincantes pendant votre séjour à Mayence, de même que par la suite, nous est le garant le plus sûr que notre patrie sera traitée avec ménagement et équité, que les habitants croient mériter par leur déférence à toutes réquisitions autant que leurs facultés le permirent, et en considération de la bonne harmonie qui règne entre eux et les troupes françaises. Mais quelque grande que soit la confiance de la municipalité et des habitants dans vos lumières et dans votre équité, ils se sentent pourtant trop frappés par la proclamation du représentant Bourbotte, dans laquelle on vient de nous reprocher de nouveau la réception des émigrés français, et de nous imposer, par cette raison, une contribution militaire de quatre millions en espèces sonnantes, pour ne pas mettre tout en usage pour la laver publiquement de cette tache.

A plusieurs reprises on a démontré clairement, sous l'ancien régime, pas seulement notre innocence, mais aussi les persécutions auxquelles

s'exposèrent ceux qui firent tous leurs efforts pour empêcher, non-seulement l'armement, mais aussi le séjour des émigrés français. L'impossibilité de suffire au montant de la contribution militaire est si conforme à la vérité que d'après le vœu unanime de tous les habitants, la municipalité a trouvé indispensablement nécessaire de faire partir au plus tôt une députation pour exposer dans le sein de la Convention la conduite de tout le pays dans cette époque fatale, et la convaincre que par les suites funestes de la présente guerre, elle se voit hors d'état de satisfaire, avec la meilleure volonté, à l'imposition.

Vous-même, citoyen représentant, nous en sommes pleinement assurés, vous approuverez sûrement nos démarches, vous les jugerez sans doute de notre devoir; heureux si, après cinq jours que nous vous attendîmes ici, nous avions pu avoir l'honneur de vous approcher et d'avoir votre approbation par bouche; mais dans la nécessité dans laquelle nous sommes de presser notre voyage, d'autant plus que nous nous voyons en même temps obligés de ménager les frais que l'entretien des chevaux de louage coûte journellement, nous partons pleins d'espérance que vous accorderez votre approbation à notre conduite; et il ne nous reste, citoyen représentant, que de vous prier de vouloir nous accorder votre protection près la Convention nationale, qui sera pleinement justifiée par l'information que nous vous prions instamment de prendre sur les lieux, sitôt que les affaires de la nation vous permettront de vous rendre à Coblence, comme nos concitoyens l'espèrent.

Vos très humbles, les députés de la municipalité de Coblence.

RADERMACHER, CHENAL, SCHMITZ.

Merlin de Thionville, etc., au général Bender.

11 frimaire an 3 (1er déc.).

Général, on me mande que vous traitez avec barbarie M. Couturier, Français d'origine, apothicaire dans la grande rue, établi depuis longtemps à Luxembourg. Songez qu'il faudra bientôt rendre la ville que vous occupez encore aux armées toujours victorieuses de la république, et que les républicains voient dans M. Couturier un Français, et de plus le frère d'un représentant du peuple, et qu'ils vengeront cette injure. Vous ne pouvez éviter cette vengeance et démontrer que les rapports qui nous viennent journellement sont faux qu'en renvoyant aux avant-postes français toute la famille Couturier et en protégeant ses propriétés.

MERLIN de Thionville.

Au général Ambert.

11 frimaire (1er déc.).

Je te fais passer une lettre que tu enverras de suite par un trompette au général Bender. Ce sera une espèce de sommation préliminaire qui ne lui fera pas beaucoup de plaisir. Je te félicite sur le succès de l'armée que tu commandes. J'espère que nous nous réjouirons bientôt ensemble des derniers avantages que la république attend de nous. Bonjour.

MERLIN de Th.

Merlin de Douai à Merlin de Th.

13 frimaire an 3 de la Rép. (3 déc.).

J'ai lu hier avec intérêt, mon cher ami, ta lettre au comité de salut public sur Luxembourg, Manheim et Mayence. J'espere que tu nous donneras bientôt ces deux dernières places, en attendant que la première se livre elle-même pour échapper à la famine. Je n'ai pas besoin de te dire que pour arriver à une paix prompte et glorieuse avec une partie des puissances, il est indispensable d'avoir Mayence et Manheim. Tu sens cela mieux que moi

Est-il vrai que tu as eu une conférence avec Kalkreuth ? Je n'en crois rien, puisque tu n'en parles pas. Cependant Bacher, notre agent à Basle, l'a mandé le 3 de ce mois au comité de salut public.

Mon fils ne m'écrit plus. Je te prie de ne pas le laisser s'endormir dans l'inaction.

Je t'embrasse bien cordialement.

MERLIN (de D.).

Merlin de Thionville, etc., à l'administration du district de Strasbourg.

14 frimaire an 3 (4 déc.).

Au reçu de ma lettre, vous m'adresserez cent constructeurs de bateaux à mon quartier général d'Oberingelheim. Il leur sera fourni en route la subsistance militaire ; et ils marcheront sous les ordres d'un conducteur par cinquante qu'ils se choisiront avant le départ. Il leur sera payé en route trois livres par jour : et à leur arrivée, ils seront placés et payés d'après un règlement que je ferai de concert avec eux. Je vous prie de mettre la plus grande activité dans l'exécution de cet ordre.

MERLIN de Th.

Merlin de Th., etc., au Comité de salut public.

14 frimaire an 3e (4 déc.).

Chers collègues,

Je dois vous rendre compte de tout ce qui se passe ici, afin que vous soyez toujours en mesure, vous qui êtes nécessités à tout embrasser d'un coup d'œil, et à porter une main créatrice partout où manquent les moyens.

Comme je vous l'ai déjà dit dans ma dernière lettre, quant au militaire, les choses sont sur le meilleur pied. Les ouvrages s'achèvent devant Manheim, et Kléber prendra Mayence. Mais je ne suis pas aussi tranquille sur les moyens de faire vivre les hommes et les chevaux. Si je voulais parler du passé, je reprocherais d'avoir mangé le pays et les départements les plus rapprochés des armées avant les départements les plus éloignés, ce qui force aujourd'hui les voitures à faire soixante lieues pour nous amener un peu de pain. Mais c'est aux moyens d'avoir actuellement ce qui nous est absolument nécessaire qu'il faut s'arrêter, et de dire ce que l'on aurait dû faire ne remédierait à rien.

Il existait, en outre, une sorte de guerre administrative entre les armées du Rhin et de la Moselle, qui se subdivisait même entre les divisions des mêmes armées. Par l'arrêté que vous trouverez n° 1, vous verrez que nous l'avons terminée en centralisant l'administration et en en simplifiant les ressorts. Cet arrêté méritera votre approbation ; vous le confirmerez et en ordonnerez l'exécution : un ordre du Comité en imposera davantage à tous les agents. On avait mangé partout les revenus des moines et des princes émigrés, et il ne restait plus que ce qui appartenait aux particuliers ; mais la crainte de n'être pas payé et celle de l'assignat faisaient cacher les denrées : un arrêté que vous trouverez n° 2 a nommé des agents du pays jouissant de notre confiance et surtout de celle du peuple, et bientôt les ressources des particuliers seront connues. Un arrêté n° 3 oblige à prendre les assignats et défend de faire deux prix : ainsi, on payera en assignats ces mêmes ressources particulières, qui peuvent nous mener encore quelque temps.

Il faut profiter de ce court espace pour faire verser sur nous surtout des fourrages, dont nous manquons presque absolument. Le dépôt de huit mille chevaux que l'on dit devoir être établi à Verdun nous privera de grandes ressources : pourquoi le placer si près des armées? Aidez-nous, car on ne fait pas la guerre sans pain ni fourrages ; aidez-nous en attribuant de nouveaux départements à l'armée de la Moselle et à celle du Rhin ; aidez-nous en obligeant à remplir les réquisitions ; aidez-nous en établissant des magasins sur nos derrières, et considérez que nous attaquons à la fois Manheim, Mayence et Luxembourg, et que si nous parvenons à notre but la paix est forcée.

Après vous avoir entretenus de nos besoins, parce que vous avez les moyens de les faire cesser, je vous entretiendrai des relations diplomatiques qui sont engagées en Suisse entre l'interprète Bacher et l'agent prussien à Bâle. Je ne sais si Bacher est avoué par le gouvernement. Il me paraît très bien instruit de ce qui se passe chez nos ennemis, et du résultat de tous ses rapports, je conclus que la bombe est prête à éclater et que la division va se mettre dans l'Empire, pour peu que l'on veuille s'y prêter, ne fût-ce que par des mots. En arrivant ici, je voulais savoir par moi-même ce que pensait et faisait l'ennemi à l'autre rive : j'y envoyai un citoyen nommé Schmitz, de Creutznach, homme plein de génie et de patriotisme, et je lui ordonnai, si on le suspectait, de se faire conduire au premier général prussien et de lui dire que les représentants du peuple offraient de demander la paix pour la Prusse à leur gouvernement, si les Prussiens voulaient se retirer franchement de la coalition. Schmitz fut arrêté dans les cantonnements ennemis à Bibrich, et conduit à Kalkreuth : il lui dit ce qui était convenu, et le général le fit remettre à l'autre rive, en le chargeant de nous répondre que, pour traiter de la paix, il fallait d'abord suspendre les hostilités devant Manheim et Mayence, et qu'alors on pourrait s'entendre. Schmitz a très bien rempli pour moi sa mission ; il m'a rapporté l'état des forces de l'ennemi, ses cantonnements, ses marches projetées, et surtout il nous a appris la détresse de ces messieurs qui veulent finir en rois, avec fierté. Pour réponse à Kalkreuth, nous avons poussé avec une nouvelle vigueur nos travaux devant les deux places : nous avons emporté Monbach, Veissenau, et avant-hier ma redoute dans laquelle sept pièces de canon : cela désespère ces forbans, et vous verrez ce qu'ils en disent dans les lettres de Mollendorff à son agent en Suisse.

Je ne sais ce qu'il entend par les grâces qu'on leur a faites lors de leur retraite. Serait-il vrai qu'on les eût ménagés ? ou le leur a-t-on fait croire ? Quoi qu'il en soit, il passe ici pour constant que la Prusse craint une paix particulière entre la Russie et l'Autriche, et entre l'Autriche et la France ; que l'Autriche laissera ses conquêtes à la France dans le Brabant, qu'elle abandonnera l'Empire, et qu'elle s'arrondira par l'envahissement de la Bavière. Que ce soit ou non son but, il est bon que la Prusse le craigne, et que cette crainte lui fasse faire une paix particulière. Voulez-vous garder le Rhin pour limite, comme je le pense? Une paix particulière faite à cette condition fera plus pour nous qu'une armée. On ne peut conduire un despote quelconque de ceux qui sont coalisés contre nous à la conclure qu'en le brouillant avec les autres : tel doit être votre plan. L'Autriche ambitionne la Bavière et craint que la Prusse ne contrarie ce projet ; il faut flatter l'Autriche, si elle veut faire sa paix particulière, de ne pas la faire ensuite avec la Prusse, dont on occuperait toutes les forces pendant que l'Autriche prendrait la Bavière. Veut-on traiter avec le Prussien ? il faut lui promettre d'occuper l'Autriche pendant qu'il s'emparera du reste de la

Silésie, et de toutes manières le Rhin nous reste assuré. J'ai répondu à Bacher sur le prétendu entretien qu'il croit que j'ai eu avec Kalkreuth, et j'ai rédigé ma lettre de manière qu'il puisse la montrer. Je vous en joins copie. Pesez, je vous prie, l'intérêt du moment actuel, et surtout ne perdez pas de vue que l'on n'est véritablement maître d'imposer des conditions à ses ennemis qu'en leur portant des coups redoublés. C'est lorsqu'ils ne peuvent plus se relever qu'ils cèdent. Il serait donc à désirer que l'armée de Sambre-et-Meuse pût faire un mouvement, et que l'armée du Nord bombardât de nouveau les places prussiennes, même qu'elle tentât une invasion dans le pays.

Nous sommes en discussion, Neveu et moi, avec Féraud, qui est d'ailleurs un excellent garçon; nous voulons diriger toutes les batteries sur la tête de pont, la prendre et menacer ensuite Manheim de la brûlure si l'on ne rend Mayence, ou si l'on ne paye de grosses sommes. Féraud, au contraire, veut brûler Manheim en même temps qu'on attaquera la tête de pont. Féraud est seul de son avis: Michaud, Kléber, Desaix, Saint-Cyr, etc., sont du mien. Je désire que le Comité nous accorde en se déclarant pour l'un ou l'autre plan, le plus tôt possible. Sa décision fera ma loi.

J'ai besoin ici du chef de bataillon d'artillerie Billy, employé à l'armée des côtes de Brest: je vous prie de lui dépêcher un courrier et de me l'envoyer. Les citoyens Chasseloup, Duclos et Flayel, qui ont servi à Maëstricht, sont trop bons républicains pour profiter du semestre qu'ils ont obtenu. Kléber les invite à venir le rejoindre, et je vous prie de leur en faire donner l'ordre. J'ai écrit moi-même à Marescot. Il nous faut beaucoup de moyens pour prendre ce nouveau Berg-op-Zom, ce nouveau Toulon, à la barbe des armées de l'autre rive. Plus l'entreprise est hardie, plus le succès jettera de terreur dans l'âme des esclaves que nous battons tous les jours.

Je joins, coté n° 6, le narré de ce qui s'est passé le 11 de ce mois devant Mayence. Ce prélude est de bien bon augure. Je vous envoie ensuite, n° 7, le narré de ce qui s'est fait à Luxembourg. Pressez, je vous prie, l'envoi des poudres à Metz: c'est de là particulièrement que j'en tirerai pour l'attaque de Mayence, la Moselle nous les amenant jusqu'à Trarbach, à dix-neuf ou vingt lieues de la place.

Vous nous demandez notre avis relativement à la commission d'évacuation: je vous envoie le superbe état qu'elle m'a adressé. Vous verrez que les appointements de ces messieurs dévorent à peu près le profit, sans compter le mal qu'ils nous font dans l'esprit des habitants qui nous prennent tous pour des commissaires *grippe*. Au surplus, Bourbotte, plus ancien que moi dans le pays, peut vous en dire davantage. Il ne faudrait ici qu'un seul agent du commerce, bien entendu, qui ferait rentrer ce que l'on ne pourrait pas consommer sur les lieux pour les armées et qui s'occuperait de faire produire les mines. Je fais marcher une papeterie considérable: vous voudrez bien m'indiquer où je devrai faire passer le papier

qui en sortira. Les mines de vif-argent ont encore produit 2.000 livres de ce métal depuis ma dernière. On peut aussi retirer beaucoup de plomb, du cuivre, de l'argent et même de l'or. Envoyez-moi donc les élèves des mines que je vous ai demandés et un ingénieur bien instruit, et point de fripons. On tirera l'impossible de ce pays. Je vous fais passer un plan d'organisation provisoire.

En raison de ce que la commission d'évacuation a fait ici un accaparement légal, on ne trouve plus à s'habiller. J'ai été forcé en conséquence de prendre l'arrêté que je joins n° 6. Je vous envoie aussi, sous le n° 11, celui que j'ai pris pour nationaliser les granges et les caves des curés. Les moyens de transport nous manquant, j'ai pris l'arrêté que vous trouverez n° 12.

Vous verrez le rapport de la Suisse du 26 brumaire, et vous nous enverrez un plan pour opérer dans ce sens, si vous le jugez convenable, après la prise de la tête de pont. Vous fixerez notre règle de conduite à cet égard. Si vous approuvez les principes de la lettre que j'ai faite à Bacher, vous voudrez bien me dire si je puis faire une réponse à peu près pareille à Mollendorf et couvrir par cette missive une nouvelle démarche de mon homme dans l'armée ennemie. Être bien servi, savoir ce que fait et pense l'ennemi, c'est la moitié de la guerre. J'attendrai votre réponse avant d'agir. Ma vie est à la patrie. Mettez-moi à même d'opérer et comptez sur moi. Que mon pays soit heureux et libre, je dirai ensuite comme *Siméon*.

Je vous félicite sur vos succès. Il ne peut plus exister de tyrannie. Tenez toujours avec vigueur et justice les rênes, toutes les rênes du gouvernement, et les ennemis du dehors et du dedans sont abattus. Je vous donne le bonjour.

MERLIN de Th.

Je me borne à faire remarquer sur cette lettre qu'à peine arrivé depuis un mois sur le Rhin, Merlin se montre déjà préoccupé de l'idée de neutraliser les forces de l'Allemagne, en jetant la Bavière entre la Prusse et l'Autriche comme une pomme de discorde. L'inspiration était heureuse ; car il avait ainsi la main sur un des ressorts les plus délicats de la politique de l'Empire germanique. Dès que la Prusse soupçonna la diplomatie française d'être entrée dans cette voie, elle s'en montra justement alarmée.

« Depuis Frédéric II, dit le prince de Hardenberg dans ses mémoires, c'était à Berlin une maxime d'État invariable de mettre obstacle à toute entreprise de l'Autriche sur ce pays (la Bavière) toujours convoité par elle. Ne venait-elle pas de révéler ses projets, en plaçant tout récemment une archiduchesse dans le lit nuptial du vieil électeur qui n'avait pas d'enfants ? Si elle n'était pas éloignée de conclure la paix avec la France, comme elle l'avait déclaré depuis peu, où pourrait-elle trouver une compensation plus à sa convenance, pour la perte des Pays-Bas, que l'acquisition de la Bavière ? Hardenberg avait donc à épier les desseins attribués à l'Autriche pour remplir ses anciennes vues sur ce pays ; et de Bâle il avait les

yeux ouverts sur les menées de la politique autrichienne..... Il avait appris positivement, par sa correspondance de Paris, que Carletti négociait réellement dans cette capitale pour la maison d'Autriche ; qu'il avait établi, comme un article séparé et secret de sa négociation, le consentement formel que donnerait la France pour surprendre la Bavière ; qu'à cet effet et à la suite de ce plan, les armées imp. et roy., dans leur marche rétrograde sur les États héréditaires, occuperaient ce pays pour lequel l'Autriche céderait les Pays-Bas en échange ; et que finalement Carletti, en reconnaissance de ce marché, offrait le consentement de S. M. I. et R. pour reculer jusqu'au Rhin les frontières de la république française. »

Il est assez curieux que le prince de Hardenberg ne se soit pas douté que l'initiative de cette hardie négociation venait de Merlin. « Hardenberg, dit-il, soupçonna une partie de la légation française à Bâle et le Comité de salut public à Paris d'avoir combiné cette tracasserie politique pour semer de plus en plus la défiance entre l'Autriche et la Prusse, et pour entraîner, s'il était possible, cette dernière puissance dans les liens d'une alliance politique (avec la France) qu'elle avait déclinée. »

Le Comité de salut public au citoyen Merlin de Thionville, représentant du peuple près les armées de la Moselle et du Rhin.

Paris, le 15 frimaire, l'an III de la Rép. française
une et indivis. (5 déc. 94).

Il nous a été écrit de Bâle, cher collègue, par le secrétaire interprète de la république française en Suisse (nommé Bacher), que tu avais eu une entrevue avec le général Kalkreuth.

Une lettre postérieure du même agent nous a appris que l'entrevue n'avait pas eu lieu, mais en même temps elle nous a transmis la copie d'une lettre de Mollendorf à un envoyé prussien, en date du 22 novembre (2 frimaire) dans laquelle se trouve ce qui suit : « Le représentant Merlin a demandé une entrevue avec le général Kalkreuth ; l'ayant approuvée, la réponse de ce dernier est restée sans suite. On n'a depuis rien entendu ni vu de Merlin. Un procédé pareil n'est pas fait pour inspirer de la confiance, mais pour la repousser. »

Nous ne savons ce que tout cela signifie. Il nous paraîtrait bien étonnant que tu eusses pris sur toi de demander à un général ennemi une entrevue diplomatique, et plus encore, qu'après l'avoir demandée, tu ne nous en eusses pas fait part. Nous te rendons trop de justice pour croire légèrement à de pareils propos ; mais nous attendons avec impatience que tu t'expliques à cet égard.

Au fond, quelque désir que la Prusse témoigne de traiter avec nous, il faut, en y répondant avec franchise, nous tenir plus que jamais sur nos

gardes. Mollendorf, dans la lettre dont nous venons de parler, paraît trouver mauvais que nous continuions le siége de Mayence. C'est, de sa part, ou une plaisanterie, ou un piége dans lequel nous ne donnerons pas. Si la Prusse veut sincèrement faire avec la république française le traité qui convient aux intérêts des deux nations, Mayence doit nous rester. Ainsi que lui importe que nous nous en emparions! Il y a plus, son intérêt exige même que nous en soyons bientôt maîtres, puisque ce sera autant de pris sur les puissances de second ordre qui sont entièrement dévouées à la maison d'Autriche, véritable ennemie commune de la France et de la Prusse. Presse donc, cher collègue, presse de tous tes moyens, de toute ton énergie, le siége de cette place, et mets-nous, sous peu de jours, à même de proclamer ce second et précieux avantage qui correspondrait si bien avec la prise que l'armée des Pyrénées-Orientales vient de faire du château de Figuères, avec neuf mille cinq cents prisonniers et cent cinquante pièces de canon.

Salut et fraternité.

MERLIN (d. D.), CHARLES COCHON, CARNOT, THURIOT, GUYTON, DELMAS, PELET, CAMBACÉRÈS.

Le représentant du peuple Merlin de Thionville près les armées du Rhin et de la Moselle au citoyen Bacher.

Sans date (du 18 frimaire ?) (8 déc.).

J'ai lu tous tes rapports; j'y ai trouvé avec étonnement ce que tu dis d'une conférence que l'on prétend que j'ai eue avec le général Kalkreuth; je lui ai fait offrir la paix à des conditions que tu vas retrouver dans ma lettre, mais je ne l'ai point vu. La situation dans laquelle se trouvent les armées triomphantes de la république ne demande pas que je fasse des démarches pour obtenir ce que nos armes et la réunion de l'empereur avec la Russie, pour l'agrandissement des deux puissances, nous fera obtenir de la Prusse malgré elle. Je vois dans toutes les lettres de Mollendorf la ruse prussienne, lors même qu'il parle loyauté. C'est comme Kalkreuth qui, lorsque j'étais dans Mayence, assurait à Doyré que la France, livrée aux guerres intestines, n'avait pas d'armée qui marchât à notre secours. Qu'on ne croie pas nous duper! Avant d'entrer en négociations, nous voulons que l'on quitte la tête de pont de Manheim et Mayence; et si la Prusse ne peut pas nous faire obtenir de suite ces préliminaires, qu'elle donne à la république une preuve non équivoque de bonne volonté en se retirant avec toutes ses troupes. Alors, on ne l'occupera pas vigoureusement chez elle; tandis que si l'on nous y force, nous obtiendrons de l'empereur tout ce que nous voudrons pour empêcher la Prusse de s'opposer à l'envahissement de

la Bavière et à l'envahissement par la Russie de provinces aussi voisines de l'état prussien.

Je regarde la Prusse comme dans la situation la plus critique, et ses démarches actuelles aggravent son sort. Qu'a-t-elle à espérer des Électeurs, qui, dans tous les cas, seront dépouillés par l'empereur et par nous? Que peuvent faire pour elle ces armées incohérentes et ces lâches soldats d'évêques et de princes, dont l'insolence est en raison de la faiblesse. Je soupire après la paix; je ferai tout pour l'obtenir; mais c'est seulement quand les armées ennemies n'auront plus un pied sur la rive gauche du Rhin qu'on pourra entendre à des négociations. Je vous assure que telle est la volonté de mon gouvernement et de nos braves frères d'armes qui n'entendent poser les armes un moment que dans Mayence. Ce ne sont pas vingt mille hommes de plus qui nous effrayent, et, quoi qu'en dise Mollendorf, Mayence et la tête de pont seront à nous ou en cendres avec Manheim.

Cette lettre est d'un simple citoyen à son concitoyen; elle n'a rien d'officiel; mais elle est l'expression de la volonté de l'armée et du gouvernement avec lequel tu sais bien que je corresponds.

Carnot, représentant du peuple, à son collègue Merlin de Thionville.

Paris, le 16 frimaire an 3 (6 déc.).

Le général Marescot qui se trouve ici, cher collègue, vient de me communiquer une dépêche par laquelle tu lui exprimes le désir que tu as de l'attirer près de toi pour le siége de Mayence. Cette lettre l'a beaucoup affecté, parce qu'elle le met dans l'alternative pénible ou de ne pas te montrer assez de bonne volonté, ou de renoncer à l'espérance qu'il avait enfin de revoir sa femme et ses enfants après une longue absence et des fatigues extrêmes. Sa santé est très altérée, et si tu pouvais t'en passer tu lui rendrais un grand service. Tu dois avoir Saint-Hilliers et beaucoup d'autres bons ingénieurs, et si les choses n'en doivent pas souffrir, je t'invite à le laisser jouir de quelque repos dans le sein de sa famille. Cependant, il est tout prêt à obéir si tu insistes. Voilà ce que je me suis chargé de de te dire la part de ce brave officier.

L'entreprise du siége de Mayence est peut-être plus difficile que tu ne l'avais cru d'abord, vu la faiblesse de vos ressources, non en hommes, vous en avez assez, mais en ce qui compose le matériel de l'armée et surtout les transports. D'ailleurs, c'est toujours une très grande difficulte de prendre une place qui n'est pas cernée de toutes parts. Il faudrait que vous pussiez passer le Rhin; mais cette opération serait peut-être plus difficile

que le siége même. Le général Kléber peut seul décider cette question sur les lieux. Notre espérance est toujours très ferme Elle repose beaucoup sur ton courage, et nous ne doutons pas que tu n'enlèves l'honneur de clore cette belle campagne par la prise de cette forteresse digne de ta colère.

Si des circonstances que nous aimons à ne pas prévoir mettaient un obstacle invincible à ce succès si désiré, il faudrait occuper les accès de la place par deux ou trois redoutes des mieux conditionnées afin que l'ennemi, à l'ouverture de la campagne prochaine, ne puisse déboucher par ce point pour rentrer dans le Palatinat et les pays de Trèves et de Luxembourg, ce qui serait extrêmement dangereux pour les armées de Sambre-et-Meuse et même du Nord. C'est une observation très importante qu'il faut soumettre à Kléber.

Nous espérons apprendre au premier moment la prise de la tête de pont de Manheim.

Pille m'apprend que tu lui demandes le 2e bataillon de l'Ain qui est aux Côtes de Brest. Mais l'exécution du plan arrêté avec Canclaux et dont tu as connaissance rend la chose impossible; et d'ailleurs ce bataillon n'arriverait probablement à l'armée du Rhin qu'après la prise de Mayence.

Salut et fraternité. Ton collègue,

CARNOT.

Il n'y a jamais eu de bien vives sympathies entre Merlin et Carnot. Bien qu'également belliqueux et animés tous deux du même patriotisme, leurs caractères étaient trop opposés pour que l'amitié pût naître : autant l'un était méthodique et réfléchi, autant l'autre était impétueux. Il se produisait naturellement entre eux quelque peu de ce désaccord que l'on a de tout temps remarqué entre le corps du génie, auquel appartenait Carnot, et celui de l'artillerie auquel Merlin s'était voué. Leur attachement commun pour le savant et héroïque Meunier aurait peut-être fini par les lier; mais celui-ci mort, il n'y eut plus de trait d'union. Carnot n'était pas populaire parmi les officiers de l'armée de Mayence. Ils lui appliquaient, comme au représentant principal du pouvoir militaire, tous les reproches qu'ils croyaient avoir à faire au gouvernement. Kléber ne l'aimait pas et le témoignait énergiquement. Mais ce que Merlin avait surtout à cœur, c'était de n'avoir pas été, dans sa mission en Vendée, soutenu avec plus de fermeté par Carnot, puisqu'au fond, comme celui-ci l'avait avoué, il se trouvait parfaitement d'accord avec lui sur le système à suivre. Bien que ce système eût fini par prévaloir, Merlin ne pouvait oublier son insuccès auprès de l'ancien comité de salut public; il regrettait profondément le sang versé en pure perte dans cette affreuse guerre, et ne pouvait pardonner qu'on eût si aisément sacrifié sa politique à celle des Hentz et des Carrier. Il revenait souvent, dans ses conversations, sur la séance de la Convention dans laquelle il avait élevé la voix contre ces hommes de sang, et se plaignait de n'avoir appris que si tardivement que ses idées trouvaient appui chez Carnot. Voici, en effet, d'après le *Moniteur* du 11 vendémiaire, comment s'exprima alors ce dernier en confirmation de Merlin : « Deux systèmes ont été proposés au comité de salut public : le premier

de terminer la guerre de la Vendée par la force des armes ; le second d'employer la douceur pour ramener les esprits, et c'était le mien. Ç'a toujours été avec douleur que j'ai soutenu, vis-à-vis de mes collègues qui venaient me parler de la Vendée et des moyens de finir cette guerre, une opinion contraire à la mienne ; mais c'était celle de la majorité du comité. J'ai plusieurs fois tenté de faire changer de système au comité, mais inutilement. Il est un autre fait : le général Huchet fut dénoncé au comité de salut public pour des cruautés qu'il avait exercées dans la Vendée, et, par suite de cette dénonciation, mis en état d'arrestation. Arrivé au comité de salut public, Robespierre le défendit, et il fut renvoyé à l'armée avec un grade supérieur, que je fus obligé de signer, malgré mon opposition. » Cette manière de se prêter à un gouvernement, malgré une opposition de conscience sur des chapitres aussi considérables, Merlin, tout en rendant pleine justice au patriotisme et aux talents de Carnot, ne l'admettait pas, et ne justifiait pas plus son ancien collègue de ses facilités pour Robespierre que de ses facilités postérieures pour la faction contre-révolutionnaire de l'an V, et plus tard pour Bonaparte. Peut-être était-il trop rigide ; peut-être cédait-il trop à l'entraînement de ses deux amis Reubell et Merlin de Douai qui, aux journées de fructidor, avaient eu Carnot pour adversaire ; peut-être enfin ne tenait-il pas assez compte des nuances. L'histoire jugera.

Merlin de Thionville, etc., à Féraud, représentant du peuple, etc.

17 frimaire an 3 (7 déc.).

Mon camarade, tu veux le bien, j'en ai la conviction intime ; mais ce sont les moyens qu'il faut choisir. Tu as pris un arrêté pour attacher à l'artillerie douze cents chevaux des deux mille quatre cents qu'on nous promet. Mais, mon ami, comment vivre ? Dans quinze jours, cette mesure pourrait être bonne, parce qu'alors, je l'espère, nos fours seront dans nos lignes mêmes et que les moyens de transport ne nous seront plus aussi nécessaires qu'aujourd'hui. Si au lieu de deux mille quatre cents chevaux, nous en avions six mille, il nous en manquerait encore. Je t'invite donc à borner l'exécution de ton arrêté à neuf cents chevaux et à ne les prendre que successivement ; car c'était sur ces deux mille quatre cents chevaux que nous comptions pour nos transports, Neveu et moi, quand nous avons pris à Alzey nos arrêtés de règlement.

Ainsi le service de l'artillerie recevra neuf cents chevaux, trois cents par trois cents ; les vivres et fourrages douze cents, quatre cents par quatre cents ; en dernier lieu, l'équipement deux cent cinquante ; et le service des ambulances, auquel on peut subvenir en attendant, cinquante. De cette manière, ton arrêté ne gênera pas autant le service des vivres et fourrages ; sans quoi point de guerre.

Récris-moi de suite à ce sujet, afin que nous agissions de concert et

que nous ne comptions pas l'un sans l'autre sur des moyens imaginaires. Ton dévoué collègue.

MERLIN de Thionville.

Le Comité de salut public aux représentants du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle.

Paris, le 18 frimaire an 3e (8 déc.).

Nous avons reçu, chers collègues, les lettres par lesquelles vous nous faites part des progrès que font les armées devant Mayence et la tête de pont de Manheim ; nous ne doutons pas que votre grande énergie ne surmonte toutes les difficultés et qu'elle ne soit, dans peu, couronnée de succès.

Vous demandez notre avis sur ce qu'il conviendra de faire lorsque vous aurez dressé toutes vos batteries devant la tête de pont ; nous croyons qu'il ne faut pas attaquer tout à la fois cette tête de pont et la ville même, mais successivement, en concentrant d'abord tous vos feux sur la tête de pont et ensuite sur la ville. Rien n'empêcherait cependant que lorsque tout serait disposé pour l'attaque on ne fît une sommation à la place et qu'on ne l'appuyât même de quelques bombes pour la déterminer à se rendre avec la tête de pont et Mayence même, ou à payer une forte contribution. Mais si l'on ne se rend pas à ces menaces et à cette première attaque, il faudra en diriger une régulière sur la tête de pont isolément.

Voilà, chers collègues, notre opinion sur la question que vous nous faites. Nous envoyons chercher Billy, chef de bataillon d'artillerie employé à l'armée des Côtes de Brest, pour qu'il se rende près de vous ; les autres officiers que vous demandez ont des congés et sont à peine rendus dans le sein de leurs familles, extrêmement fatigués de la campagne qu'ils viennent de faire ; si cependant vous les jugez nécessaires et que vous insistiez, nous leur expédierons des ordres pour partir sans délai.

Salut et fraternité.

MERLIN (d. D.), CARNOT, RICHARD, DUMONT, GUYTON, PRIEUR de la M., BOISSY.

Merlin de Douai à Merlin de Thionville.

Paris, 19 frimaire an 3 de la Rép. (9 déc.).

J'ai reçu hier en même temps, mon brave ami, tes lettres du 10 et du 14. J'ai mis sur-le-champ sous les yeux du comité ce qui lui était destiné, et nous te répondons aujourd'hui en trois parties, parce que ta lettre

(que tu aurais dû, pour l'ordre de notre travail, diviser en trois) contient trois objets distincts. Je suis l'expéditeur de la partie diplomatique, parce qu'il ne faut pas que nous ayons, à cet égard, nos commis pour confidents.

Tu vas à merveille, et je compte pour toi sur les plus grands succès. Servir glorieusement la République, voilà ta réponse aux lâches coquins qui ont commencé à parler contre toi, quand ils t'ont su bien loin. Aujourd'hui ils se taisent et font bien. J'en excepte pourtant l'universel Audoin qui, dans son numéro d'hier, se lamente sur l'ingratitude de Paris à l'égard de la Crête, et cherche à ameuter la Crête contre Paris. C'est un morceau véritablement à conserver que ce passage. Je t'en envoie copie, n'ayant pu, ce matin, me procurer un exemplaire imprimé du numéro.

Tu verras par notre dépêche à quoi nous en sommes avec la Prusse. Il est essentiel de continuer à lui faire entendre que nous n'avons qu'à choisir entre elle et l'Autriche, et qu'infailliblement l'une des deux sera écrasée. C'est un excellent moyen pour en finir promptement. Les propositions que l'Espagne nous a fait faire par on ne sait qui, et que le payeur de nos prisonniers de guerre nous a transmises, sont un chef d'œuvre d'impudence. Les voici :

« Reconnaître la République, se faire livrer le petit Capet et assigner à celui-ci dans nos départements méridionaux de quoi lui former une couronne. »

Tu juges bien quelle a dû être notre réponse !

Depuis, les Espagnols ont été rudement frottés, comme tu l'as vu par les journaux du 15, et ces nouvelles déroutes paraissent avoir changé leur diplomatie. On vient, sans pouvoir cependant et sans caractère quelconque, de nous offrir la paix en nous abandonnant nos conquêtes dans le Guipuscoa, c'est-à-dire Saint-Sébastien, Fontarabie, et le port du Passage, et en nous prêtant vingt vaisseaux de ligne et vingt frégates pour contribuer à la destruction de Carthage. Ceci, comme tu vois, est plus intelligible, et nous allons nous remuer en conséquence.

Songe bien que tu es le seul être à qui je confie ces secrets ; ainsi garde-les bien et brûle ma lettre.

Turin s'agite aussi pour avoir la paix et promet de n'être pas difficile. Mon avis serait pourtant de le bien traiter, mais aux dépens de l'empereur. Deux ennemis faibles sont moins à craindre qu'un ennemi puissant.

Je te remercie bien de tes soins paternels pour mon fils. Puisse-t-il un jour les reconnaître en menant les tiens au combat, si toutefois on guerroie encore quand ils seront en âge de le faire. Je te recommande particulièrement de veiller sur ses mœurs.

Adieu, mon ami, je t'embrasse bien cordialement.

MERLIN (d. D.)

Le général Moreaux, commandant l'armée de la Moselle, au citoyen Merlin, etc.

Au quartier général à Trèves, le 21 frimaire an 3e (11 déc.).

J'apprends avec une vraie satisfaction, citoyen représentant, par ta lettre du 12, que tu t'es rendu maître de la redoute en avant de Mayence, et que trois cents hommes faits prisonniers sur l'ennemi, avec six pièces de canon, sont la suite de cette affaire. Elle a donné à nos soldats une nouvelle occasion de déployer leur courage républicain.

Tu auras sans doute été informé par ton collègue Neveu que, d'après son ordre, la division du général Taponier se portait sur Luxembourg. Elle est en marche et se rendra sous les murs de cette place les 27 et 28 de ce mois. Ce renfort était très nécessaire dans cette partie, en ce qu'il adoucira le service pénible des troupes employées au blocus de cette forteresse. Elle a jeté avec profusion une grêle de boulets sur les ouvrages que nous construisons sans pouvoir les arrêter et tuer plus d'un homme. Le régiment de cavalerie et les quatre à cinq cents hommes que tu m'annonces seront utilement employés dans nos opérations sur Luxembourg. Je travaille et fais travailler sans relâche pour que cette place soit bientôt au pouvoir de la république.

Je suis bien aise que le service des approvisionnements des divisions se fasse avec ordre, cette partie étant très intéressante. Je me repose du reste sur la bravoure et l'intelligence de nos camarades pour surmonter les obstacles. Salut et fraternité.

MOREAUX.

Le 1er décembre, à l'arrivée de Kléber et de Merlin, Gouvion Saint-Cyr fit enlever à la baïonnette la redoute Merlin. « Le représentant Merlin et le général Kléber, que le bruit du canon avaient attirés sur la ligne d'où ils avaient vu une partie de l'affaire, auraient désiré, particulièrement le premier, que l'on construisît tout de suite un ouvrage sur le plateau de Zahlbach, assez fort pour que l'on conservât la redoute que le représentant appelait la sienne, et à laquelle, pendant le siége de 1793, il avait donné son nom. » (Extrait des mémoires de Gouvion Saint-Cyr.) Kléber envoya effectivement le capitaine Bizot pour construire l'ouvrage ; mais faute de moyens pour se soutenir, on ne put y réussir. « Le général Kléber, ajoute le même général, était encore loin de soupçonner le dénûment dans lequel on avait laissé les armées du Rhin et de la Moselle, pour favoriser celles du Nord et de Sambre-et-Meuse. Cette raison seule aurait suffi pour le dégoûter de son commandement. »

Merlin de Thionville au Comité de salut public.

22 frimaire an 3 (12 déc.).

J'ai reçu votre lettre du 15 de ce mois, chers collègues. Vous savez déjà par celle que je vous ai expédiée le... la solution du problème dont

la position pouvait vous surprendre. Il est faux que j'aie eu, ni par écrit, ni verbalement, aucun entretien diplomatique avec Kalkreuth ; il n'est pas plus vrai que je lui aie demandé une conférence ; mais il est très certain que j'avais permis, conseillé même à un homme à nous de dire, s'il était pris, qu'il était chargé de parler de ma part au général en chef et de lui demander, puisqu'ils criaient tant la paix sur la rive droite, comment ils voulaient que la France l'accordât à la Prusse tant que celle-ci serait liée à la coalition. Voilà à quoi aboutit tout cela. Les lettres de Bacher, celles de Mollendorf, écrites à cette occasion, sont, à mon avis, la preuve incontestable que tous ces messieurs ont grand besoin de cette paix tant désirée.

Vous verrez encore par ma lettre à Bacher et par celle que je vous ai adressée le ... que j'avais prévu vos intentions. Elles sont et doivent être celles de la nation entière : point de paix sans la rive gauche du Rhin pour limite. Telle doit être la réponse que fera Bacher. Telles seront les miennes, si l'on insiste pour en avoir, et que vous croyiez qu'il me soit permis d'en faire.

Quoi qu'il en soit, j'en reviens à ce que je vous ai répété mille fois à Paris et vous ai déjà écrit deux fois : faites la paix, s'il est possible, avec une des puissances coalisées, et les autres sont perdues à jamais. Avec l'Espagne, elle doit vous la demander à genoux ; avec l'Autriche, elle en a besoin, et doit vous laisser bien volontiers les Pays-Bas, si vous promettez de lui laisser prendre tranquillement la Bavière ; avec la Prusse, si vous lui promettez d'inquiéter l'Empire pendant qu'elle lui prendra ses frais de guerre avec usure. Eh ! que nous importe que les lions s'entre-déchirent, pourvu que la république triomphe. Je voudrais voir le feu partout : la république jouirait du calme et deviendrait en fait de bonheur et de commerce ce qu'est actuellement la Suisse dans sa neutralité. Elle serait même plus heureuse encore, puisqu'elle aurait et plus de ressources et de meilleures lois.

J'ai fait mettre à l'ordre de l'armée le rapport de Merlin sur les bruits de paix. J'avais déjà anticipé en annonçant à l'armée que la paix, dont les ennemis parlaient pour la distraire, était dans Mayence, et qu'il fallait que la république dictât ses lois d'une rive à l'autre. Je lui fais annoncer aujourd'hui les brillants succès de l'armée des Pyrénées-Orientales. J'espère, quoique l'apathie ait été un peu trop dans le caractère de ceux qui commandent ici, que nous irons maintenant bon train. Une fois la tête de pont de Manheim enlevée, gare Mayence ! Le soldat est dans le meilleur esprit ; Kléber sait servir, et son état-major a toutes les connaissances requises. Je brûle comme vous du désir d'en finir bien vite ; mais on a trop perdu de temps en arrivant devant la place, et l'on a laissé l'ennemi s'emparer des îles. Malgré tout cela, malgré la saison et le diable, il faut que Mayence crève avant votre collègue.

Ne serait-il pas possible d'avoir aux armées *le Moniteur?* Les bulletins nous arrivent six semaines après les séances. On nous promet toujours les deux mille quatre cents chevaux ; j'ai même vu ici le citoyen Barre, mais pas encore de chevaux.

MERLIN de Th.

Le général de division Kléber à Merlin, etc.

Au quartier général d'Oberingelheim, le 24 frimaire, 3e année (14 déc.).

Le général de division Kléber expose au représentant du peuple Merlin que l'étendue et l'importance du commandement qui lui a été confié depuis plusieurs mois ayant exigé qu'il employât un plus grand nombre d'officiers, il fit choix des citoyens Jean-Baptiste-Alexandre Strotz, chasseur à cheval au 1er régiment, pour aide de camp surnuméraire, et Antoine Reizet, pour adjoint à l'état-major, lesquels en ont rempli jusqu'ici les fonctions sans appointements.

Le général Kléber propose ce choix à la confirmation du représentant du peuple ; il le prie de délivrer aux citoyens ci-dessus les commissions nécessaires et de les faire jouir des appointements affectés à ces places, à compter du 1er frimaire présent mois.

Le général Kleber observe au représentant du peuple Merlin que le citoyen Germain qu'il lui avait accordé en qualité d'adjoint à l'état-major est aujourd'hui adjoint en titre, attaché à l'ajudant général Lecamus.

KLÉBER.

Le Comité de salut public à Merlin de Thionville, représentant du peuple près les armées de la Moselle et du Rhin.

Paris, le 25 frimaire an III (15 déc.).

Nous avons examiné, cher collègue, avec une attention particulière ce qu'il y a de diplomatique dans ta lettre (sans date) que nous a apportée ton courrier arrivé hier.

Nous avions en quelque sorte prévenu tes questions par une lettre que nous t'avons écrite le 15 de ce mois, et dont nous te joignons ici un duplicata, dans la crainte qu'elle ne te soit point parvenue.

Pour te mettre bien au courant de notre position vis-à-vis de la Prusse, nous joignons ici copie d'une lettre que nous avons écrite le même jour 15 à notre ambassadeur Barthélemy. Tu y verras que nos principes s'accordent parfaitement avec ceux que tu as exposés à Bacher dans ta lettre du 13.

Nous ne pouvons et ne devons approuver que tu entres en correspon-

dance diplomatique avec Mollendorf; et vraisemblablement, ce n'est pas là non plus ce que tu nous proposes. Mais il est bien entendu que tu peux employer pour connaître les dispositions et l'état de l'ennemi tous les moyens que ta prudence et ton patriotisme te suggéreront.

Nous avons vu avec quelque peine dans ta lettre à Bacher que tu y aies parlé du vœu de l'armée. Quoique tu aies déclaré toi-même que ce n'était point une lettre officielle, il est possible qu'on en abuse, et tu sens combien il serait fâcheux qu'on pût soupçonner que le vœu de l'armée décidât de la guerre ou de la paix. En fait de politique, la plus grande réserve est nécessaire, et tous les termes doivent être pesés, surtout quand on a affaire à des gouvernements astucieux par habitude.

Continue, cher collègue, à bien mériter de la patrie. Nous attendons tout de ta bravoure, de ton activité, de ton zèle, et de ton dévouement à la liberté. Reçois l'assurance de notre attachement fraternel.

MERLIN (d. D.), CARNOT, CAMBACÉRÈS,
RICHARD, PRIEUR de la M., GUYTON,
BOISSY, A. DUMONT.

Merlin de Thionville à Merlin de Douai.

25 frimaire an 3? (sans date) (15 déc.).

Donne-moi souvent de tes nouvelles, mon bien bon ami : toi seul peux me procurer un moment de bonheur au milieu des tracas affreux dont je suis entouré, ayant le collègue le plus fou que l'on ait jamais vu : je parle du représentant Féraud, risée de toute l'armée.

Comment vont les négociations? Où en sont-elles avec l'Espagne? Il est temps de conclure avec l'un des rois; cela triplera nos moyens. L'ennemi qui restera à combattre sera découragé, nos soldats seront plus intrépides et notre force augmentée, puisque le roi soumis nous ouvrira les portes de chez lui pour en retirer nos ressources. Travaille donc à cela de tout ton pouvoir.

On parle d'une entreprise sur la Corse. Je ne pense pas que ce soit le moment de la tenter. La Corse sera toujours à qui aura le plus de vaisseaux dans la Méditerranée. Soumettons définitivement l'Espagne, et alors nous aurons des vaisseaux contre les Corses et autres.

Il faut aussi s'occuper de l'ouverture de notre campagne dans deux mois. Il faudra passer le Rhin sur deux points. Si vous voulez garder la rive que vous occupez, vous n'êtes point assez forts pour la défendre au cas où vous ne passeriez pas. Et puis, il faut vivre chez l'ennemi. En attendant, laissez faire par entreprise. Autrement vous vous trouverez dans l'impossibilité de rien entreprendre. On met une ferme en régie, mais non l'ap-

provisionnement de douze armées. Ton fils se porte bien, travaille bien, est toujours meilleur.

MERLIN de Th.

A propos de Féraud, Decaen rapporte qu'à son arrivée à l'armée du Rhin, en l'absence de Merlin et de Kléber, il trouva une telle insubordination qu'il fut insulté par des maréchaux de logis qui lui disputaient son logement et avaient mis dehors ses chevaux. « Je les traitai, dit-il, comme ils devaient l'être ; j'envoyai chercher une garde et les fis mettre à la porte. Mais quel fut mon étonnement, le jour suivant, d'apprendre que le représentant Féraud, que je m'étais proposé d'aller voir dans la soirée, avait ordonné que je serais traduit à un conseil de discipline pour avoir maltraité ces maréchaux de logis. Le commandant de ce régiment, qui flattait ce représentant, qui ne le quittait pas, et qui l'accompagnait lorsqu'il allait faire des fanfaronnades aux avant-postes, avait provoqué cet ordre aussi extraordinaire que ridicule. »

Merlin de Douai à Merlin de Th.

Paris, 25 frimaire an 3 de la Rép., 2 heures du matin (15 déc.).

Il paraît, mon cher ami, que la Prusse veut sincèrement la paix. J'en juge par le plaisir qu'a paru faire à ses agents à Bâle notre dépêche du 14, et par l'empressement avec lequel l'un d'eux est parti sur-le-champ pour se rendre auprès du ministre de Berlin, tandis que l'autre, de son côté, écrivait au roi pour être autorisé à se rendre à Paris. Ils continuent d'insister pour que nous suspendions le siége de Mayence: nous venons de répondre que nous le voulons bien, pourvu qu'on nous l'abandonne provisoirement, à la charge par nous de le garder comme ville neutre, jusqu'à ce qu'un traité de paix nous l'ait assuré définitivement. Tu vois bien par là qu'il faut presser le siége de plus fort. La paix sera décidée le jour que tu entreras dans la ville en vainqueur.

Bacher proposait (et il y a lieu de croire que c'était à l'instigation des envoyés de Prusse) que tu fusses autorisé à conférer avec Mollendorf. J'ai fait rejeter cette propostion qui, par ses résultats, aurait pu t'occasionner des désagréments. Je crois que tu ne me désapprouveras pas.

Les propositions prétendues de l'Espagne dont je te parlais dans ma dernière lettre n'ont pas été faites par un agent autorisé. On n'y peut pas compter.

Je t'engage à bien gronder mon fils sur sa paresse à m'écrire. Donne-moi de tes nouvelles. Bonsoir.

MERLIN (d. D.).

Merlin de Douai à Merlin de Thionville.

26 frimaire an 3e (16 déc.).

Je t'ai écrit hier, mon brave ami, pour te faire part de nouveaux sujets d'espérance d'une paix prochaine avec la Prusse, que nous fournissait une lettre de Bacher du 19.

Hier soir, nous avons reçu des dépêches d'Altona près de Hambourg, qui, en nous transmettant tous les *on dit* de l'Allemagne, nous laissent à craindre que le roi de Prusse ne soit pas de bonne foi dans ses démarches, crainte que nous avons toujours eue et qui nous a toujours fait tenir en garde contre sa diplomatie autant que contre son armée.

Ainsi, tu vois qu'il faut te battre de plus fort. Donne-nous bien vite Mayence, et alors nous verrons.

Tu sais que Lanjuinais, Isnard, Louvet, Doucet, etc., cherchent à rentrer dans le sein de la Convention nationale. On assure aussi que Pétion est de retour à Paris et que sa pétition est toute prête. On m'a chargé, cette nuit, de proposer un décret portant qu'ils ne rentreront pas, mais qu'ils resteront à l'abri de toute poursuite. Je désire que ce projet de transaction passe sans bruit. Une discussion sur ces matières peut amener de très fâcheux résultats.

Adieu, mon cher ami, je t'embrasse de tout mon cœur.

MERLIN (d. D.).

Les représentants du peuple près les armées devant Luxembourg, Manheim et Mayence, aux habitants des pays conquis.

29 frimaire an 3 (19 déc.).

Vous êtes prévenus que l'agence d'évacuation est supprimée ; que si vous continuez à vivre de bonne intelligence avec les soldats français, vous jouirez, sous la protection de la loi et de la Convention nationale, de vos propriétés, de la sûreté de vos personnes et de la liberté. On n'exigera de vous, et en payant, que les denrées qui ne vous sont pas absolument nécessaires et qui doivent contribuer à nourrir les armées. C'est à vous à montrer votre dévouement par votre soumission et par votre exactitude à obéir aux réquisitions qui vous seront faites légalement. La moindre insubordination, la moindre résistance seront regardées comme une révolte contre l'autorité de la république triomphante.

Ayez confiance en nous, adressez-nous vos plaintes ; nous redresserons les abus : nous punirons sévèrement les malversations. Vous trouverez justice près de nous à tous les instants du jour.

Paix et fraternité aux amis de la république; haine implacable à ses ennemis.

MERLIN de Thionville, FÉRAUD.

Merlin de Douai à Merlin de Thionville.

Paris, 30 frimaire, l'an 3e de la Rép. franç. (20 déc.).

Tu verras, mon cher ami, par la lettre que le Comité t'adresse aujourd'hui, quelles sont nos craintes sur le siége de Mayence (1). Je ne te dirai rien de plus sur ce point; mais j'insisterai principalement sur le parti que tu dois tirer de la conversion du siége en blocus, dans le cas où cette conversion serait décidée dans ton conseil de guerre. Ce parti, tu le sens, doit être entièrement politique; il doit consister à faire croire à Mollendorf que c'est sa lettre à Meyensenck, du 22 novembre 1794 (17 frimaire), le ton positif qui y règne d'un bout à l'autre, et la confiance qu'elle a inspirée au Comité de salut public, qui ont déterminé la cessation des opérations du siége, et qu'il doit voir dans notre mesure une preuve éclatante de nos dispositions à traiter.

Ce qu'il importe surtout de lui faire entendre, c'est que le Comité de salut public a, depuis la réception de la copie de la lettre de Mollendorf que je viens de citer, autorisé ou chargé les représentants du peuple près les armées de la Moselle et du Rhin, de prendre le parti dont il est question et d'en donner connaissance au général prussien.

Euge! Euge! mon brave ami! soit que tu prennes Mayence, soit que, réduit à l'impossibilité de le prendre sans danger imminent, tu négocies de la manière qui t'est indiquée, la république t'aura toujours d'immenses obligations.

Adieu; embrasse pour moi mon fils et fais-le bien travailler, bien battre et bien jargonner l'allemand. Je t'embrasse de tout mon cœur.

MERLIN (d. D.).

Réponse à la proposition de MM. les représentants du peuple français et MM. les généraux de l'armée française.

Manheim, du 24 décembre, à 9 heures du soir, 1794 (4 nivôse an 3).

Nous connaissons vos moyens, messieurs, et nous sommes convaincus que vous n'avez, pour nous réduire, ni quarante mille hommes, ni cent cinquante bouches à feu. Il vous reste, messieurs, à apprendre à connaître

(1) Je n'ai malheureusement pu retrouver la lettre du Comité dont il s'agit.

les nôtres; ils vous prouveront que nous ne sommes pas dans le cas de nous soumettre à vos lois. L'humanité seule peut nous dicter des condescendances pour les habitants de Manheim, dont la résignation mérite notre admiration et exige notre attention.

C'est à elle, messieurs, que, quoique convaincus de l'insuffisance de vos moyens, vous devez la capitulation que nous vous proposons.

Nous rendrons le fort de Manheim et ses ouvrages avancés aux conditions suivantes :

1° D'en retirer la garnison autrichienne et palatine, ainsi que l'artillerie, les munitions de bouche et de guerre, et tout ce qui appartient à S. M. l'empereur et à S. A. Él. palatine, et d'avoir le temps nécessaire à l'évacuation avant lequel les troupes françaises n'en prendront point possession.

2° Qu'après avoir employé les bateaux nécessaires pour le transport susdit, tous les bateaux et navires quelconques seront retirés sur la rive droite du Rhin.

3° Que la ville de Manheim ne sera point bombardée durant toute la guerre du côté de la rive gauche du Rhin.

4° Que les troupes françaises démoliront les ouvrages faits devant le fort de Manheim, et que les troupes palatines démoliront le fort et les ouvrages avancés sans être inquiétées.

Toute autre proposition n'étant point relative au fort de Manheim et à ses ouvrages avancés ne saurait être admissible.

Le commandant général, commandant les troupes de S. M. l'empereur, à Manheim et environs,

Comte DE VARTENSLEBEN, général d'infanterie.

Le gouverneur de Manheim, pour S. A. S. Él. palatine,

DE BELDERBUSCH.

On voit que cette capitulation ne fut pas acceptée. Le fort du Rhin fut canonné et bombardé, et se rendit aux conditions voulues par les Français.

Merlin de Thionville, etc., au Comité de salut public. — Réflexions du général Kleber sur le siége de Mayence, en date du 4 nivôse an 3 (24 déc.).

La France entière a les yeux fixés sur Mayence; elle regarde la prise d'une place qui doit enlever à ses ennemis le seul point qui leur reste sur la rive gauche du Rhin comme une opération digne de couronner la brillante campagne que nous venons de terminer. Accoutumée depuis longtemps à voir tous les obstacles céder à la valeur de ses soldats, le projet

du siége l'a d'autant plus flattée que cette conquête serait aussi glorieuse qu'utile à la république.

Mais l'enthousiasme n'a-t-il pas eu trop d'influence dans le parti pris de tenter sur-le-champ une entreprise de cette importance, et les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons permettent-elles d'en espérer quelque succès?

Tout militaire qui réfléchira sur le siége de Mayence et voudra comparer les moyens d'attaque et de défense sentira facilement que la réussite de cette opération doit être liée à un plan de campagne d'outre-Rhin.

Cette place, excellente par sa position, son tracé, et le matériel de ses ouvrages, peut être rangée parmi celles du premier ordre. La nature de ses fortifications, bien flanquées à leurs extrémités par les batteries nombreuses des îles du Rhin au pouvoir de l'ennemi, la met parfaitement à l'abri d'une attaque de vive force. Son grand développement, presque partout également fort, exigeant de la part de l'assiégé une garnison nombreuse, nécessite de la part de l'assiégeant une armée considérable et un grand concours de moyens; et lors même qu'ils seront en nos mains, ils ne pourront être employés sans un extrême danger de les compromettre, tant que la place ne sera investie que sur la rive gauche du Rhin; car rien n'empêchera l'ennemi de recevoir à chaque instant et à son gré de nouvelles forces de l'armée campée sous ses murs.

Les puissances coalisées n'ayant plus que cette place sur la rive gauche du Rhin, d'où elles puissent nous menacer d'un retour offensif sur nos conquêtes, ou nous tenir en échec, tandis qu'elles chercheraient à effectuer une invasion dans le haut Rhin, mettront à la défendre une opiniâtreté et des efforts extraordinaires.

Pour avoir de justes données sur les difficultés de ce siége, il suffira : 1° de lui comparer celui que les Français ont soutenu dans Mayence il y a dix-huit mois; 2° d'examiner nos besoins et nos moyens actuels pour une opération aussi intéressante.

L'ennemi, vainqueur des armées de la Moselle et du Rhin, qu'il avait repoussées jusqu'au delà de Landau et de Bitche, avait sur la rive gauche de ce dernier fleuve une armée de soixante mille hommes, et sur la rive droite un corps de troupes à peu près égal à la garnison de la place. Cent quatre-vingts bouches à feu en batterie lui servaient, tant pour attaquer que pour incendier la ville ; il avait toutes les ressources du pays pour se fournir des bois nécessaires soit aux ouvrages des mines et batteries, soit aux fascinages et gabionnages; le Mein conduisait jusqu'à deux lieues de la place son artillerie et tous les objets d'un lourd transport ; les vivres et les fourrages abondaient dans le pays : ajoutez à tous ces avantages celui de commencer cette opération dans la saison la plus favorable.

Quel contraste ne présente pas notre position actuelle? Nous sommes au milieu de l'hiver dans un pays entièrement épuisé.

L'armée de siége, tout récemment formée de quelques divisions des armées du Rhin et de la Moselle, n'a point encore d'administration bien organisée en état de pourvoir à ses besoins; le service des subsistances y est mal assuré; les vivres y manquent souvent: la disette absolue des fourrages y occasionne la perte journalière d'un très grand nombre de chevaux.

Elle n'a ni équipage de siége, ni moyens d'alimenter les chevaux qui seront indispensablement nécessaires pour le former.

Elle ne peut attendre son artillerie, ses vivres et fourrages que de l'intérieur. Une partie seulement peut lui arriver par la Moselle jusqu'à dix-huit ou vingt lieues de Mayence. Mais il n'y a point encore d'établissement de charrois intermédiaire, et il ne peut avoir lieu qu'après celui de magasins capables de nourrir pendant le siége vingt-cinq mille chevaux de plus que ceux qui y sont actuellement.

Ce nombre a été fixé par les officiers d'artillerie, qui ont estimé que, pour assiéger Mayence, il fallait deux cents bouches à feu avec leur approvisionnement complet, dont un quart destiné à être mis en réserve, et le reste à lancer des incendiaires sur tous les points de la ville, ou à être dirigé sur deux attaques au moins, pour ne laisser d'abri dans l'intérieur ni à la garnison, ni à ses établissements militaires.

L'approvisionnement en poudre pour le service de l'artillerie et celui des mines doit se monter à sept cent milliers.

Celui en outils doit être de vingt-cinq mille. Il faudra une égale quantité de fascines, des gabions en proportion et quinze à vingt mille sacs à terre.

Les chevaux nécessaires pour le transport des fascines et gabions qui ne pourront être fabriqués qu'à une distance très éloignée de la place, augmenteront encore le nombre de vingt-cinq mille demandés pour l'équipage de siége.

Considérons maintenant les obstacles qu'oppose au succès du siége l'excessive rigueur de la saison dans laquelle on veut l'entreprendre. La gelée rend la terre extrêmement difficile à remuer et le travail beaucoup moins solide (1). Les tranchées seront bien fatigantes et mal gardées: le service de surveillance, fort pénible, puisqu'il doit se faire sans feu, ne répondra pas à l'importance de son but et compromettra les travaux et l'artillerie (2). Les neiges qui sont fréquentes et abondantes dans le pays peuvent d'un moment à l'autre combler les ouvrages et forcer les assiégeants à les abandonner.

(1) Les difficultés qu'on éprouve aux travaux de la simple tête de pont de Manheim peuvent faire pressentir celles qu'on aura à vaincre dans les grandes opérations autour de Mayence.

(2) On a vu au siége de Maestricht, dans une saison moins avancée, des soldats mourir de froid à la garde de la tranchée.

Si le dégel arrive, les chemins et les tranchées seront impraticables pour des transports aussi pesants que ceux de l'artillerie de siége, et la quantité de bois qu'il faudra employer pour pouvoir s'en servir augmentera beaucoup les travaux.

En outre des troupes d'infanterie employées dans la ligne de contrevallation, il sera nécessaire de réunir deux bataillons de sapeurs destinés aux travaux de siége pour lesquels il faut une pratique suivie, et qui devront diriger les travailleurs qu'on sera forcé de prendre dans les autres corps.

Les approches de la place exigent encore deux compagnies de mineurs de cent hommes chacune, commandées par un chef instruit et expérimenté.

Ce tableau de nos besoins, de notre situation actuelle et de celle de l'ennemi, semble démontrer jusqu'à l'évidence que le siége de Mayence doit être lié, comme il a été dit plus haut, à une expédition d'outre-Rhin qui ne pourra avoir lieu qu'à l'ouverture de la campagne, et que d'ici à ce temps, on pourra à peine réunir tous les moyens nécessaires au siége de cette place.

Il faut que l'ennemi, sur la rive droite du Rhin, soit repoussé par l'une des armées de la république qui aurait effectué son passage à Rheinsfeld (1).

L'armée agissante, après avoir remporté sur l'ennemi un avantage marquant, deviendrait alors armée d'observation, et le siége de Mayence entrerait dans la classe des opérations de cette nature.

Soixante mille hommes d'infanterie investiraient la place sur la rive gauche du Rhin, environ seize à dix-huit mille sur la rive droite contiendraient l'ennemi dans ses murs et l'empêcheraient de faire des incursions dans le pays pour se ravitailler.

Si l'on voulait au contraire continuer cette opération dans la saison actuelle, l'armée qui y est employée sera nécessairement hors d'état de rendre aucun service dans la campagne prochaine.

Occupons-nous donc de nous mettre en mesure pour être en état d'agir au printemps et nous assurer des succès à cette époque, car persister à vouloir prendre Mayence avec les moyens qui sont en notre pouvoir, sans que cette place soit investie à la rive droite du Rhin, et dans une saison aussi rigoureuse, ce n'est pas vouloir faire un siége, mais attaquer l'armée ennemie dans une position si favorable que toutes les chances sont en sa faveur.

Ces réflexions, que je soumets au Comité de salut public, ne sont pas seulement les miennes, elles sont plutôt le résultat des profondes médita-

(1) Rheinsfeld paraît être le lieu le plus convenable pour le passage du Rhin, afin de n'avoir point encore devant soi les rivières de la Lahn ou du Mein qui remontent dans l'Allemagne, presque parallèlement, dans un cours de plus de 20 lieues.

tions de tous les officiers éclairés qui m'entourent et qui doivent coopérer à faire réussir cette grande opération. Il m'eût été plus doux de présenter la prise de Mayence comme très prochaine et très facile, l'impatience républicaine n'étant point accoutumée à rencontrer d'obstacles; mais ce serait trahir la confiance du gouvernement que de lui dérober le fidèle tableau de notre situation.

A Oberingelheim, le 4 nivôse, 3e année de la République une et indivisible.

Le général de division commandant le corps d'armée devant Mayence,

Signé : KLÉBER.

Sur la distribution des armées de la république actuellement sur la rive gauche du Rhin, pour agir offensivement et défensivement la campagne prochaine, en date du 17 nivôse an 3 (6 janv.).

Des onze divisions de l'armée de Sambre-et-Meuse, quatre seraient réunies à celle du Nord qui se tiendrait en partie sur la défensive entre Nimègue et Cologne. Une partie seulement agirait offensivement sur la Hollande sans trop se hasarder.

Aux sept divisions restantes de l'armée de Sambre-et-Meuse seraient ajoutées deux divisions de l'armée de la Moselle, portées chacune à douze mille hommes, ce qui ferait une armée d'environ cent huit mille hommes. Elle serait commandée par le général Jourdan et passerait le Rhin sur trois colonnes : la première au fort Vauban, la deuxième à Neufbrisach, et la troisième au-dessus de Huningue.

Le restant de l'armée de la Moselle serait réuni à l'armée du Rhin et ne formerait plus qu'un seul et même corps avec elle, sous les ordres d'un seul chef. Son objet serait de garder le Rhin depuis Huningue jusqu'à Cologne, et de bloquer Mayence sur la rive gauche du Rhin. Quelques divisions seraient sans cesse agissantes et menaceraient l'ennemi d'un passage dans le bas Rhin à la hauteur de Neuwied.

Quant aux opérations de l'armée qu'on jetterait outre-Rhin, elles sont tellement importantes qu'elles exigent la plus profonde méditation.

Il faut que le rassemblement des moyens relatifs à cette opération s'effectue dans le plus court délai possible, afin que nous puissions prévenir l'ennemi et déjouer tous les projets qu'il aurait pu concevoir.

Les magasins en tout genre doivent surtout faire l'objet de la sollicitude du gouvernement.

Du fourrage, des chevaux, des chevaux et du fourrage!

Pour copie conforme : MERLIN de Thionville.

Ces réflexions ne portent point le nom de leur auteur; mais comme c'est immédiatement à la suite, sur le manuscrit, que Merlin place ses propres réflexions en

disant qu'il les ajoute à celles du général Kléber, il ne me paraît pas douteux qu'elles ne soient, comme les précédentes, de cet illustre général.

J'ajoute aux réflexions du général de division Kléber que je ne jugerais pas possible de résister à l'armée ennemie devant Mayence si l'ennemi passait le Rhin sur la glace, à moins que l'on ne formât un corps d'observation considérable composé de divisions de l'armée de Sambre-et-Meuse; qu'alors encore je ne verrais pas de possibilité de nourrir tant de monde sur le même point, surtout les transports ne pouvant s'effectuer convenablement, et je déclare au Comité de salut public, comme je le déclarerais à la Convention si je le pouvais sans danger pour mon pays, qu'il faut faire un armistice sur le Rhin, pendant lequel Luxembourg tombera et dont on emploiera l'intervalle à réorganiser tous les services de l'armée. Je déclare encore au Comité que d'après l'état de détresse dans lequel se trouve la république relativement aux subsistances, chevaux, fourrages, etc., le moment est venu de faire une paix partielle. Cette paix débloquera la république et rouvrira les canaux du commerce qui, seuls, peuvent nous fournir les moyens de continuer une guerre glorieuse contre ceux qui ne nous demanderaient pas la paix. Le représentant du peuple, etc.

MERLIN de Thionville.

Le 11 nivôse, Merlin de Thionville avait convoqué chez lui un conseil de guerre composé des généraux Michaud, Kléber, Dorsner, général de division commandant l'artillerie, Saint-Hillier, général de division commandant le génie, Bourcier, général de division, chef de l'état-major général, etc. On y avait arrêté à l'unanimité les dispositions suivantes :

« 1° Que vu la nécessité de tenir l'armée devant Mayence sur une défensive respectable jusqu'à l'arrivée des moyens de toute espèce dont il est nécessaire d'être pourvu avant de rien entreprendre, les ouvrages déjà faits seraient perfectionnés et entièrement achevés avec la plus grande activité.

» 2° Qu'il serait formé une seconde ligne de contrevallation dont l'objet serait de présenter une résistance plus forte et une assurance plus grande, en même temps qu'elle serait un acheminement aux moyens offensifs, en cas d'agression trop forte de la part de l'ennemi.

» Le conseil, en se décidant sur la nécessité de tenir l'armée devant Mayence, a comparé les avantages de cette position aux désavantages sans nombre de la quitter; car en supposant que les défenseurs de la patrie souffrissent beaucoup de la rigueur de la saison et du manque actuel des moyens d'y remédier facilement, il a senti qu'après avoir considéré la chose sous ses rapports politiques, la discipline et la subordination, peut-être même la santé des soldats, souffriraient davantage dans des cantonnements.

» En conséquence, il a été arrêté que l'on prendrait tous les moyens nécessaires pour mettre aussi le Rhin en état de défense, et par là, protéger l'armée dans sa position; que l'on s'occuperait avec vigueur et suite à travailler aux gabions

et fascines, et à tous les ouvrages préparatoires ; que le représentant du peuple Merlin de Thionville serait invité à donner des ordres pour faire parvenir le plus tôt possible tous les effets, tels que couvertures, capotes, etc., propres à faire supporter aux troupes la rigueur de la saison avec moins de peine, et pour accélérer le plus possible l'établissement de magasins de fourrage, de tranchées, et l'arrivée des moyens de toute espèce, nécessaires pour entreprendre avec succès les opérations sur Mayence. »

Le général Decaen, dans son mémorial, donne de son côté quelques détails intéressants sur la position de l'armée :

« On n'avait pas voulu avoir égard aux observations sur les rigueurs de l'hiver, et sur les difficultés qu'il y aurait, pendant sa durée, pour pouvoir alimenter plus de 30,000 hommes, ainsi que les nombreux chevaux d'artillerie, de cavalerie, etc., employés à former ce demi-blocus que le général Kléber, dans ses expressions triviales, mais éloquentes dans sa bouche, avait qualifié de blocus de son c... On n'avait pas non plus voulu avoir égard aux représentations de ce général en chef de faire prendre des quartiers d'hiver à son armée, ce qui l'avait déterminé à demander un congé pour raison de santé et lui avait fait dire :—Tant que M. Carnot sera sur le trône, je ne veux point commander d'armée.

» Lorsque j'arrivai à ce corps d'armée, il était réduit à moins des deux tiers par les maladies et la mort occasionnées par les rigueurs de la saison et les privations. Presque tous les chevaux de l'artillerie avaient péri. La solde était insignifiante, parce qu'on ne pouvait rien acheter avec ce papier dont on ne voulait pas dans le pays.

» On était obligé de faire escorter par de la cavalerie les caissons de pain pour les défendre du pillage des soldats affamés qui, par troupes et sans armes, allaient au-devant pour avoir du pain. Quand ils pouvaient réussir dans leurs entreprises et qu'ils étaient chargés par la cavalerie, ils rejetaient les pains qu'ils avaient enlevés, mais souvent après en avoir arraché avec leurs dents tout ce qu'il leur était possible d'y mordre.

» Nos chevaux étaient fort mal nourris. La ration était réduite à cinq livres de foin et huit livres de paille, et un tiers de boisseau d'avoine. Ces rations n'étant pas distribuées avec régularité, nous fûmes plusieurs fois obligés de leur donner une partie de notre pain. Dans cette dure situation, mes adjoints et moi nous avions vendu nos montres et tout ce que nous avions pu vendre pour ajouter à nos moyens de subsistance, ainsi qu'à ceux de nos domestiques, et pour faire ferrer nos chevaux. »

Je citerai aussi le passage suivant des mémoires de Gouvion Saint-Cyr :

« Aussitôt que la prise de Maëstricht nous avait été connue, nous nous étions empressés de désigner au représentant Merlin de Thionville Kléber qui avait fait ce siége, comme celui qui nous paraissait avoir les plus grands droits d'entreprendre celui de Mayence, si les circonstances devenaient opportunes. Merlin avait demandé de suite ce changement d'armée au Comité de salut public, et Kléber vint de l'armée de Sambre-et-Meuse recevoir du général en chef Michaud le commandement des divisions de la Moselle et du Rhin qui prirent le nom d'armée devant Mayence. Il arriva le 1er décembre. »

Je termine cette note par un billet de Kléber à Gouvion Saint-Cyr, en date du 2 nivôse.

« Je suis parfaitement d'accord avec toi relativement à l'avis de l'officier déserteur, et si je n'avais, mon camarade, d'autres inquiétudes en ce moment que celles que me donne le prétendu passage du Rhin, je dormirais bien tranquille ; mais nous nous trouvons dans une pénurie de fourrages telle, que je ne sais ce que va devenir notre cavalerie. Le service en ce moment n'est pas assuré pour vingt-quatre heures. Un miracle seul peut nous tirer de ce cruel embarras. Je te laisse toujours le maître, mon camarade, d'entreprendre ce que tu voudras sur les postes ennemis, pourvu que tes entreprises ne nous engagent point à une affaire générale et ne prennent point une tournure d'importance ; car nos chevaux d'artillerie et nos munitions ne pourraient y suffire.

Merlin de Thionville et Féraud au Comité de salut public.

Au quartier général à Oggersheim, le 5 nivôse,
l'an 3e de la Rép. une et ind. (25 déc.).

Nous vous envoyons, chers collègues, par l'adjudant général Heudelet, la capitulation du fort du Rhin de Manheim.

Cette place importante, qui ne laisse plus un pied à l'ennemi sur la rive gauche du Rhin entre Landau et Mayence, et qui assure la prise de cette dernière place, est aujourd'hui, à midi, au pouvoir de la république, après douze heures d'une vive canonnade et d'un chaud bombardement. Nous allons en prendre possession.

Nous vous ferons passer le détail et le journal du siége quand nous en aurons plus le temps. L'armée tout entière a bien fait son devoir, malgré l'extrême rigueur de la saison (et brûle de compléter ses succès en remplissant le vœu national : « la rive gauche du Rhin pour limite à la république. »)

FÉRAUD, MERLIN de Thionville.

Les passages placés entre parenthèses ne se retrouvent pas dans la version insérée au *Moniteur*. Le Comité avait sans doute jugé utile de les supprimer.

Merlin de Thionville, etc., aux administrateurs du département du Haut-Rhin.

6 nivôse an 3 (26 déc.).

D'après les rapports de l'agent principal des subsistances militaires et ceux du commissaire général de l'armée devant Mayence, vous paraissez vous refuser à amener à l'armée les farines qui existent dans les magasins

de la république de votre département. Je vous préviens que si, dans le délai le plus court, vous ne faites pas arriver toutes celles que l'on demandera aux gardes-magasins, qui vous préviendront d'avance, je vous accuserai d'être la cause des malheurs qui peuvent résulter et résulteront nécessairement de votre peu de zèle pour le bonheur public. J'attends un prompt effet de cette dépêche; si elle n'en produisait pas, je viendrais moi-même contre tous ceux dont la négligence ou le mauvais vouloir entraveraient les opérations de nos armées triomphantes.

MERLIN de Thionville.

Merlin, etc., aux administrateurs du département du Bas-Rhin.

6 nivôse an 3 (26 déc.).

D'après les rapports qui m'ont été faits par le commissaire ordonnateur de l'armée devant Mayence, vous vous refusez à faire arriver les farines destinées à l'armée. Je vous préviens, citoyens, que si, sous le plus bref délai, ces farines n'arrivent point, nous ne serons plus dans le cas de conserver nos avantages. Je serai alors forcé de prendre contre vous les mesures les plus rigoureuses. Je vous accuserai devant la Convention nationale d'être la cause des maux incalculables qui nous menacent.

Je ne vous écrirai plus; j'agirai.

MERLIN de Thionville.

Le représentant du peuple Merlin de Thionville, etc., au procureur général syndic du département des Vosges.

Sans date (nivôse an 3).

Je connais et le décret du 3 ventôse, et tous les arrêtés dont vous me parlez; mais je connais aussi et les besoins de l'armée et les moyens d'y subvenir. Il faut d'abord que le service soit assuré, et puis raisonner ensuite, car les raisonnements ne font pas vivre l'armée; ils ne battent pas l'ennemi, et ne le contraignent pas à la paix. Ainsi, jusqu'à ce que le service soit fait par la compagnie Lauchère ou autre vous voudrez bien ordonner qu'il se fasse comme de coutume, conformément à mes précédents arrêtés et sans ruiner la république.

Je vous prie de croire aux sentiments de fraternité avec lesquels je suis votre dévoué concitoyen.

Le représentant du peuple, etc., MERLIN de Thionville.

Merlin de Douai à Merlin de Thionville.

7 nivôse, 2 heures du matin (27 déc.).

Tu dors, mon brave ami, au moins pour moi. Il y a un siècle que je n'ai reçu signe de vie de ta part. Écris-moi donc, ne fût-ce qu'un mot. Gronde bien mon fils sur son silence. Sa mère et sa sœur s'ennuient fort de ne pas voir de ses lettres.

Je t'écris au milieu des discussions des trois comités sur les sept dénoncés par Lecointre. Je t'embrasse de tout mon cœur.

MERLIN (d. D.).

Il n'est peut-être pas inutile que tu saches que Bacher nous a mandé le 30 frimaire, qu'à en juger par ce qu'il entendait, il y avait lieu de croire que la Prusse ne s'éloignerait pas de neutraliser Mayence, de manière à y mettre une garnison moitié française et moitié prussienne, jusqu'à la conclusion de la paix, époque à laquelle tout serait réglé définitivement. Nous n'avons point répondu à cette lettre parce que l'insinuation qu'elle contient n'a point de base officielle. Du reste, on n'est pas d'accord dans le comité sur le point de savoir si elle devrait être acceptée ou refusée. Nous attendons de Mollendorf une réponse à la proposition que nous avons faite *de nous abandonner Mayence à la charge par nous de le garder comme ville neutre jusqu'à la paix*. Tout ceci est pour toi.

Le Comité de salut public aux représentants du peuple près les armées de la Moselle et du Rhin.

Paris, le 9 nivôse de l'an 3e (29 déc.).

Les réflexions, chers collègues, que nous a fait passer le général Kléber sur la situation de l'armée devant Mayence nous confirment dans la résolution de discontinuer l'attaque de cette place, dont nous vous avons fait part par un courrier extraordinaire. Nous pensons qu'en ce moment vos mesures définitives sont prises à ce sujet. Nous vous envoyons en conséquence le congé du brave général Kléber.

Nous vous invitons à presser l'attaque de la tête de pont de Manheim. Nous venons d'apprendre que le pont avait été rompu par les glaces. Nous devons croire, d'après cela, que la communication étant interceptée, le fort n'aura pu résister, et qu'il est probablement rendu ou qu'il le sera dans peu.

Les journaux vous auront instruits du rapport qui a été fait à la Convention sur le malheureux événement arrivé à l'arsenal de Landau.

Salut et fraternité.

CAMBACÉRÈS, CARNOT, DELMAS, BOISSY,
FOURCROY, MERLIN (d. D.), A. DUMONT.

Le général de division Kléber au représentant du peuple Merlin.

Oberingelheim, le 10 nivôse, 3e année (30 déc. 94).

Je suis bien déterminé, mon ami, à rester ici; mais tu trouveras bon qu'à commencer du 12, je prenne des bains et que je donne quelques soins à ma santé. Ton attachement pour moi me consolera toujours des maux et des ennuis que j'aurai à supporter.

Je désirerais bien que tu pusses déterminer le général en chef Michaud à établir son quartier général à Worms ou dans les environs: c'est là le centre de la totalité de son armée, et son poste plutôt qu'ici. Ma délicatesse souffrirait de le voir plus rapproché de moi; tu dois sentir le reste.

Je viens de parler à Martelière : il t'invite d'appeler Thierry le plus tôt possible et de le retenir près de toi. Dès qu'il sera arrivé, ils s'occuperont ensemble d'un plan d'administration calqué sur de nouvelles vues dans cette partie; ce plan fait et arrêté et Thierry restant près de toi, Martelière remplacerait Laserre, quoiqu'il m'ait observé que si l'infirmité de Thierry lui permettait de se livrer à un service aussi actif, celui-ci mériterait à tous égards la préférence sur lui.

Je t'invite aussi, mon ami, à remettre à demain matin le conseil de guerre; les idées sont plus déliées, plus nettes, le matin qu'après dîner.

Envoie un courrier à Thierry et un autre au général en chef de l'armée du Nord pour avoir Vérine, et fais en sorte qu'il reste attaché au général Saint-Hillier, en remplacement de Clémencet qui, par sa faible santé, peut d'un moment à l'autre être hors d'état de continuer son service. Tout ceci entre nous. Salut et fraternité.

KLÉBER.

N'oublie pas d'écrire à Mollendorf ainsi que nous en sommes convenus hier. J'irai te voir sitôt après dîner.

Kléber à Merlin.

10 nivôse an 3 (30 déc.).

Lis cette demande : le général Argoud n'est pas un homme à envoyer en pourparler. Il me semble qu'il faudrait dire au général prussien de venir ici, afin que nous puissions lui causer. Il pourrait effectuer son passage à Weinheim ou ailleurs.

KLÉBER.

Copie de la lettre du général de brigade Argoud au général de division Desbureaux, datée de Mombach, le 10 nivôse an 3.

Je te préviens, mon cher général, que le général prussien Rüchel m'a envoyé ce matin à cette rive un officier de son état-major pour me demander une conférence, moi troisième, dans une des îles non occupées par eux, à l'effet de nous concerter sur des objets à nous intéressants. Le général ennemi demande que je veuille bien lui indiquer le jour et le lieu du rendez-vous. Je sais que la loi me défend des pourparlers avec eux; j'ai fait réponse que je t'en parlerais. Vois actuellement, mon camarade, ce que tu as à faire. Salut et fraternité.

Signé : ARGOUD.

Le Comité de salut public aux représentants, etc.

Paris, le 11 nivôse de l'an 3e (31 déc. 94).

Votre dernière lettre, chers collègues, nous rassure sur votre position devant Mayence, et le succès important que vous venez d'obtenir au fort de Manheim est d'un heureux présage pour ce qui reste à faire. Le Comité de salut public approuve donc votre résolution, et il ne doute pas que l'enthousiasme que vous savez entretenir parmi nos braves défenseurs, l'habitude de la victoire et l'étonnement de nos ennemis, ne vous rendent bientôt maîtres de ce dernier point de la rive gauche du Rhin. De notre côté, nous ne négligerons rien pour subvenir aux besoins de l'armée, autant que le permettra l'exiguïté de nos ressources.

Nous vous envoyons les arrêtés par lesquels nous avons nommé chefs de brigade Sorbier et Heudelet dont vous avez distingué le zèle et le mérite.

Salut et fraternité.

DELMAS, CARNOT, BOISSY, DUBOIS-CRANCÉ, MERLIN (d. D.), PELET, FOURCROY, PRIEUR.

Le Comité de salut public au représentant du peuple Merlin de Thionville en mission près les armées de la Moselle et du Rhin.

Paris, le 14 nivôse an III de la Rép. (3 janv. 95).

Nous t'adressons, cher collègue, un rapport de la commission des relations extérieures, relatif aux ôtages de Pirmasens, détenus à Metz.

Tu verras par la copie qui y est jointe d'une lettre du major Meyenrinck

au secrétaire interprète Bacher, que le roi de Prusse prend un intérêt particulier au sort de ces ôtages.

Cette circonstance, rapprochée de la position actuelle où nous sommes vis-à-vis le cabinet de Berlin, peut déterminer ta décision en leur faveur. Mais il est important que tu t'assures, avant de les mettre en liberté, si les Prussiens ne retiennent pas en ôtages des citoyens français. Dans ce cas, la mise en liberté de ceux-ci devrait être la condition préliminaire de la demande sur laquelle tu as à prononcer.

Tu voudras bien correspondre là-dessus avec Bacher.

Salut et fraternité.

CAMBACÉRÈS, MERLIN (d. D.), DUBOIS-CRANCÉ, DELMAS, GUYTON.

Merlin de Douai à Merlin de Thionville.

Paris, 15 nivôse an 3 (4 janv.).

Bonjour, mon brave ami ; il y a longtemps que tu ne m'as rien dit. Comment te portes-tu donc ? et comment va ton siége ? Tu ferais un bien grand coup si tu pouvais le terminer sous peu de jours ; car je crains que Mayence n'entrave ou du moins ne fasse traîner nos négociations avec la Prusse. Si nous en étions maîtres, je parie que le traité serait signé dans dix jours. Tout, au surplus, va bien à cet égard. Le ministre plénipotentiaire de Berlin (Goltz) est arrivé à Bâle et nous y avons envoyé Barthélemy. Le secrétaire de légation Hasnier doit arriver ici au premier jour, en vertu d'une commission expresse de Frédéric qui le nomme ? pour conférer avec le Comité de salut public, qui avait témoigné à Bacher qu'il désirait cette conférence. Si tu as quelques bonnes idées sur ce projet de paix, communique-les-moi. Le plus difficile, je crois, sera de trouver une forme qui puisse ne pas être désapprouvée par nos virtuoses ; car, au fond, nous pouvons, par un partage bien concerté de l'Allemagne, faire une opération superbe et durable. Mais il faut, pour cela, mettre un peu la philosophie de côté ; et j'appréhende toujours qu'il n'y ait encore parmi nous des gens plus attachés au *genre humain* qu'à leur patrie.

Adieu, mon brave ami, je t'embrasse de tout mon cœur. Je sors aujourd'hui du Comité de salut public.

Il paraît que Féraud en veut à Bacher. Je crois que c'est mal à propos. Bacher a le défaut d'être un peu commère. Il désire vivement la conclusion de la paix avec la Prusse, parce que c'est lui qui en a été, en quelque sorte, l'entremetteur. C'est affaire de vanité. A cela près il va bien.

MERLIN (d. D.).

Michaud, général en chef de l'armée du Rhin, à Merlin, etc.

Au quartier général à Gundersblum, le 14 nivôse an 3 (3 janvier 95).

Je pars, citoyen représentant, pour aller parcourir la frontière jusqu'au fort Vauban. Je verrai à Worms, en passant, la fête qu'y donne ton collègue et à laquelle il m'a invité. Je pense que tu t'y seras rendu en droiture; mais comme mon intention n'est pas d'y figurer longtemps, je crois que nous ne nous y rencontrerons pas. J'ai reçu ta lettre ce matin; je vais donner l'ordre à Vachot de se tenir prêt pour faire le 17 de ce mois (ou le 6, vieux style) les mouvements que tu désires. Je pense que nous pourrions nous dispenser de tirer du canon à moins de nécessité, parce que l'ennemi ayant promis de ne pas tirer de ses batteries entre Worms et Rhinturckheim, ce serait le provoquer à ne plus tenir sa promesse.

Dis-moi si la réponse que j'ai faite au général Kléber est de ton goût. Je suis d'avis qu'il faut être battu ou obligé de courir au secours de quelque partie importante, pour faire des mouvements rétrogrades.

Salut fraternel.

MICHAUD.

Le général Michaud, s'étant cassé la jambe, se retira du commandement à la grande satisfaction de Merlin qui lui donna provisoirement Kléber pour successeur. On voit par la fin de cette lettre que son courage valait mieux que son savoir stratégique. Il était, à ce qu'il semble, plus soldat que général. Voici ses adieux à l'armée, en date du 6 floréal; on y sent un peu de sécheresse :

« Mes camarades, je croyais, conformément au décret de la Convention nationale, déposer entre les mains du général Pichegru le commandement qu'il me remit il y a quinze mois..... Des circonstances imprévues l'ayant empêché d'arriver ici aussi promptement que nous pouvions l'espérer, j'ai cru devoir, à cause de la fracture d'une jambe qui m'empêchait toute activité, demander au représentant du peuple de nommer un général pour commander provisoirement en attendant l'arrivée du brave général Pichegru. Le général Kléber vient en conséquence d'en être chargé, etc. »

Féraud, etc., à Merlin de Thionville, etc.

Worms, le 15 nivôse, 3e année de la République (4 janv.).

Lis cette lettre, mon cher ami, avec attention. Peut-être n'en as-tu pas encore connaissance, tu m'en aurois dit quelque chose, car je présume bien qu'il est dans ton âme de ne pas permettre que l'on recule d'un seul pas, je partage tellement cette opinion que le premier qui en parlera ne passeroit à mes yeux que comme un traître ou un lâche, dans pareille circonstance, nous trouverions assez d'énergie, assez de ressources dans la na-

ture de nos caractères pour prévenir la ruine et le déshonneur de notre patrie, nous sommes heureux d'être si puissamment secondés dans nos résolutions fermes et vigoureuses par le général en chef, le général d'artillerie et le chef del'état-major, les seuls généraux avec lesquels j'ai pu parler.

Je ne te dissimule pas mon indignation, tu la partage d'avance et lorsque je calcule froidement les propositions faites, j'estime que nous ne pouvons point les laisser ignorer au Comité de salut public, mais avant de les lui faire parvenir j'ai cru devoir te consulter.

Une conférence peut-être entre nous deviendroit nécessaire, un plan vaste et simple se présente à l'imagination la moins familiarisée avec les opérations militaires dans le cas où le Rhin vînt à geler et sur d'autres opérations relatives aux fourrages et aux vivres, si ma santé me le permettoit, je partirois de suite pour Oberingelheim, mais les fièvres et un mal de poitrine avec un gros rhume me retiendront quelque temps non pas en inactivité mais un peu en retard. Le retour de l'ordonnance que je te fais m'apportera la réponse et le lieu que tu auras choisi, Oppenheim me paraît un point assez à portée, je suis encore à attendre des réponses aux dépèches que je t'ai faites, une correspondance active et constante devient absolument nécessaire entre nous, surtout dans ce moment.

Salut et fraternité.

FÉRAUD.

Copie de la lettre du général de division Kléber au général en chef Michaud.

A Oberingelheim, le 13 nivôse an 3e (2 janv.).

Il n'est pas de doute, mon camarade, que le Rhin ne soit totalement gelé d'ici à demain, si, comme il y a apparence, le froid continue. Tu dois comprendre qu'alors notre position devant Mayence n'est nullement tenable. Je t'invite donc, au nom du bien de la chose publique, de te rendre ici avec ton chef d'état-major le plus promptement possible, car il ne s'agit pas ici d'un mouvement particulier du corps que je commande, mais de toute l'armée sous tes ordres; il faut que nous prenions des dispositions générales; il n'y a pas un moment à perdre. Je t'attends dans la nuit.

Salut et fraternité.

Signé : KLÉBER.

Cette lettre me paraît assez propre à justifier ce qu'écrivait Merlin de Thionville à Merlin de Douai à propos de Féraud : « Le collègue le plus fou qu'on ait jamais vu. » Il ignorait que la prudence est une des premières vertus du véritable homme de guerre, et montrait assurément peu de connaissances des hommes en préférant Michaud à Kléber. J'ai cru utile de citer sa lettre avec sa ponctuation et son orthographe. Elle achève de faire connaître ce malheureux homme auquel sa mort sur les marches de la tribune a donné quelque célébrité. Il était député des Hautes-Pyrénées.

Le maréchal Mollendorf à Merlin de Thionville.

Au quartier général à Hochheim, le 7 janv. 1795 (18 nivôse).

Le feld-maréchal de Mollendorf, commandant les armées prussiennes au Rhin, est très redevable au représentant du peuple Merlin de Thionville, près les armées du Rhin et de la Moselle, de lui avoir fait parvenir les trois lettres du capitaine de Garten, détenu prisonnier de guerre à Mézières, près de Charleville, qui demande à être échangé. Une pareille communication de lettres sera toujours reçue avec plaisir et reconnaissance, et on prie de vouloir bien faire passer tout ce qui paraîtra nécessaire d'être communiqué à l'armée prussienne, directement à ses avant-postes.

Étant de même avec des sentiments distingués,

MOLLENDORF.

Voici ce que dit dans ses mémoires le prince de Hardenberg sur les premières ouvertures faites au maréchal Mollendorf :

« Merlin de Thionville vint présider lui-même au semi-blocus de Mayence, et fit aussitôt fortifier Monbach en vue de l'île Saint-Jean occupée par les Prussiens. N'ignorant pas qu'ils aspiraient à la paix, il épia l'occasion d'en venir à des ouvertures. Il renvoya d'abord au maréchal Mollendorf un de ses aides de camp fait prisonnier, et lui fit dire que puisque la musique de l'armée prussienne sous ses ordres faisait entendre l'air national de la *Carmagnole*, on ne devait pas balancer d'ouvrir enfin les voies de la paix aux deux nations. Le maréchal s'empressa de lui faire répondre qu'il enverrait à Bâle M. Harnier pour qu'on pût s'entendre. Merlin de Thionville en prévint tout de suite le ministre français Barthélemy à Bâle, et rendit compte de cette ouverture directe au Comité de salut public ; mais là Merlin de Douai voulait suivre et tenir lui-même tous les fils de la négociation prussienne. Il écrivit à son collègue Merlin de Thionville, au nom du Comité de salut public, qu'il était chargé de la guerre devant Mayence et non pas de faire la paix. »

On voit, d'après les pièces de correspondance que nous publions, que le récit de M. de Hardenberg sur ces importants préliminaires ne représente qu'approximativement la vérité.

Haussmann, représentant du peuple, à son collègue Merlin de Thionville.

Bruxelles, le 23 nivôse, l'an 3 (12 janv.).

Je n'ai pas vu ton beau-frère, mon cher Merlin ; s'il vient ici pendant que j'y suis, je me ferai un vrai plaisir de lui être utile. Il y a deux mois que j'ai rencontré à Bois-le-Duc ton frère le balafré. Il paraît qu'il ne te le cède ni en patriotisme ni en courage, et je crois qu'il a pourfendu plus d'Autrichiens qu'il n'a fait de discours en sa vie.

Tu ne me parles pas de Mayence ; il paraît que la besogne ne s'avance pas beaucoup de ce côté-là. Au reste, je n'en suis pas étonné. Connaissant la place et la position, j'ai toujours pensé que sa conquête serait très difficile et très incertaine dans cette saison, à moins que la gelée ne facilite le passage du Rhin.

Nos affaires vont fort bien du côté de la Hollande, et si la gelée pouvait continuer, l'armée marcherait de conquête en conquête ; mais il fait trop doux depuis quelques jours, et nous craignons le dégel.

Adieu, mon cher Merlin, bonne santé et des victoires. Je t'embrasse Vive la république.

HAUSSMANN.

Mes amitiés au brave Kléber.

Michaud, général en chef de l'armée du Rhin, à Merlin, etc.

Au quartier général à Gundersblum, 23 nivôse an 3 (12 janv.).

En arrivant ici, citoyen représentant, je me proposais de t'aller rendre compte de ma course sur les bords du Rhin jusqu'au fort Vauban ; mais j'apprends ton départ pour Paris. J'espère que ce voyage nous procurera les plus grands avantages ; mais je désire que tu reviennes le plus promptement possible près de nous. Tu sais combien ta présence est indispensable.

Je m'en suis venu de Spire en toute diligence, parce qu'on m'y avait annoncé que dans un conseil de guerre tenu devant Mayence, il avait été arrêté que l'armée se retirerait. Je venais m'opposer à ce mouvement rétrograde ; mais j'ai appris, en arrivant, que Kléber avait seulement fait part aux généraux d'un projet de retraite dans le cas où l'ennemi passerait le Rhin et nous forcerait à abandonner notre position. Je ne désapprouve point cette mesure de précaution, mais je me serais opposé avec la plus grande vigueur à toute autre qui n'aurait pas été ordonnée par toi, ton collègue ou le gouvernement.

Puisque la rigueur de la saison s'oppose si fort à nos travaux devant Mayence, et que tout concourt à nous faire traîner cette entreprise en longueur, nous ne pouvons nous dissimuler que nous serons forcés d'employer à la fin de plus grands moyens pour en venir à bout. Tâche, citoyen représentant, pendant ton séjour à Paris, d'obtenir tout ce qui nous sera nécessaire pour agir avec la plus grande vigueur.

Les ouvrages du fort de Manheim sont tellement gelés que la destruction ne va que très lentement. Les bateaux sont pris dans dix pieds de glace, de manière qu'il est impossible à présent de les sortir. J'espère ce-

pendant que l'ennemi n'osera rien entreprendre à cause des mouvements continuels que nous faisons. D'ailleurs, s'il bouge, je te promets qu'il recevra des coups vigoureux.

Je n'ai pas cru convenable de changer dans ce moment le quartier général. J'attendrai ton retour pour le faire. Reviens vite; je suis impatient de t'embrasser. Salut fraternel.

MICHAUD.

Au maréchal Mollendorf?

25 nivôse an 3 (14 janv. 95).

Je vous fais savoir que, conformément aux ordres que j'ai reçus du Comité de salut public, les travaux devant Mayence seront purement défensifs, *à moins d'agression*. Le Comité me charge de vous prévenir que c'est pour donner à votre gouvernement la preuve non équivoque de ses bonnes intentions qu'il s'est déterminé à adopter cette mesure. Il a le droit de s'attendre à ce que vous répondiez à ses vues généreuses en dépêchant à Paris un agent plénipotentiaire. S'il m'est permis de vous parler en mon nom dans une affaire qui intéresse si éminemment les deux peuples et sur laquelle le siècle et la postérité ont les yeux ouverts, je crois que les choses s'arrangeraient bien plus aisément et plus promptement de près. Les communications immédiates sont plus faciles que celles qui ont lieu dans l'éloignement. Je désire sincèrement que ces premières ouvertures contribuent au bonheur du monde. Salut et fraternité.

MERLIN de Thionville.

Merlin de Douai à Merlin de Thionville.

Paris, 14 pluviôse an 3 de la Républ. (2 févr.).

Nous nous ennuyons beaucoup, mon brave ami, de ne pas te voir arriver. Ta présence est ici plus nécessaire que jamais. Les coquins se remuent et on assure qu'ils préparent du mouvement. Viens, accours, vole, ne perds pas une minute. Je t'embrasse de tout mon cœur.

MERLIN (d. D.).

Le général de division Kléber, commandant le corps d'armée devant Mayence, aux représentants du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle.

Quartier général d'Oberingelheim, 20 pluviôse, 3ᵉ année rép. (8 févr.).

Il est de la plus grande importance, citoyens représentants, que je me procure les connaissances les plus exactes sur le pays entre la Seltz et la Nahe, et sur celui entre cette rivière et la Moselle, afin que, sur ces connaissances, je puisse appuyer les mouvements de l'armée en cas de retraite et couvrir la place de Luxembourg. J'ai en conséquence chargé le général de brigade Damas et mon aide-de-camp Dubayet, auxquels j'adjoindrai encore l'adjudant général Julien, de parcourir et reconnaître les différentes positions entre ces rivières, ainsi que vous le trouverez motivé dans l'ordre dont je vous envoie copie. Je pense, citoyens représentants, que vous approuverez cette mesure et que vous sentirez la nécessité de faire délivrer à ces officiers une somme d'environ 3 000 livres pour subvenir aux frais de cette reconnaissance, puisqu'ils seront toujours obligés de se faire assister par les habitants du pays. Je vous prie donc d'ordonner que cette somme soit mise à leur disposition par le payeur de l'armée.

Salut et fraternité.

KLÉBER.

Le Comité de salut public au représentant du peuple Merlin de Thionville, etc.

Paris, le 28 pluviôse, l'an 3 de la République (15 févr.).

Tu nous as promis, cher collègue, au moment de ton départ de Paris, au commencement de ce mois, de ne rester auprès des armées du Rhin et de la Moselle que le temps nécessaire pour y installer notre collègue Cavaignac.

D'après ce que tu nous avais dit toi-même, tu devrais déjà être rendu ici. Nous avons le plus grand besoin de recueillir les renseignements que tu es seul en état de nous donner.

Nous t'invitons à te rendre incessamment à Paris, si tu peux le faire sans compromettre le sort de nos armées; et nous t'attendons avec toute l'impatience que le patriotisme et l'amitié peuvent inspirer.

Salut et fraternité.

Les membres du Comité de salut public.

CAMBACÉRÈS, MERLIN (d. D.), DUBOIS-CRANCÉ.

(Les autres signatures sont déchirées.)

On voit que Merlin, parti pour Paris à la fin de nivôse, n'avait fait qu'y toucher barre, et en était aussitôt revenu avec Cavaignac pour l'installer à sa place à

l'armée du Rhin, en promettant au Comité de salut public un prompt retour. Cavaignac, comme on l'apprend par les lettres suivantes, devait d'ailleurs demeurer en correspondance régulière avec lui. Ils étaient amis, de même humeur et à peu près de même âge. Leur liaison s'était formée en Vendée, et Merlin faisait le plus grand cas du caractère et de la capacité de son collègue. « Tu l'as vu dans la Vendée, écrivait-il à Gillet, ennemi comme toi et moi des horreurs que l'on voulait nous faire commettre... Tu connais l'âme franche et pure de Cavaignac, son ardent amour de la patrie. »

A la suite de sa mission à l'armée des côtes de Brest, durant laquelle s'était nouée son intimité avec Merlin, Cavaignac avait été envoyé à l'armée des Pyrénées occidentales. La guerre civile était menaçante sur cette frontière, et la justice révolutionnaire dut y déployer toutes ses rigueurs. De là, au moment de la réaction, de vives dénonciations contre la conduite de Cavaignac dans cette mission qui le forcèrent à quitter brusquement Merlin pour venir à Paris se défendre contre ses accusateurs. On lui reprochait des faits monstrueux. L'instruction en fut renvoyée par la Convention aux trois comités. Malgré l'âpreté avec laquelle on poursuivait alors les terroristes, le rapport lui fut favorable ; et au mois de thermidor, à propos de Hentz et de Francastel, la proposition ayant été faite de reprendre l'affaire de Cavaignac, Boissy d'Anglas prit la parole et rappela « que c'était une affaire jugée ; qu'elle avait été présentée à la Convention dans le premier rapport fait par Durand-Maillane, et que sur cette dénonciation mal fondée, la Convention avait passé à l'ordre du jour. » Ce qui n'a pas empêché les biographies royalistes de répéter, comme vérités acquises contre la mémoire de ce conventionnel, ces allégations calomnieuses.

Par suite de sa séparation d'avec Merlin, Cavaignac se trouvait à Paris au moment des troubles de prairial. Il y prit vaillamment la défense de la Convention, comme avait fait Merlin en germinal, et faillit être tué dans le quartier du Luxembourg. « Monté à cheval pour l'exécution de vos décrets, disait-il à la Convention en lui présentant les sectionnaires auxquels il avait dû la vie, je parcourais la section de l'Observatoire. Assailli par une foule de factieux, j'ai été arraché de leurs mains par les courageux citoyens qui sont devant vous. A la vue du cadavre de mon brave frère d'armes, du malheureux et intrépide Féraud, je voulus m'élancer sur quelques-uns des brigands qui s'apprêtaient à faire de moi une seconde victime ; les citoyens ici présents m'ont encore une fois sauvé. »

Cavaignac passa de la Convention au conseil des Cinq-Cents et en sortit en même temps que Merlin ; et aussi enrichi que lui par ses exactions, il fut réduit à accepter pour vivre une place de receveur d'octroi. Après la paix d'Amiens, ses talents furent utilisés d'une manière plus convenable. Il fut d'abord envoyé à Mascate comme agent consulaire, et à son retour, se souciant peu de figurer dans les rangs de la France impériale, il passa dans le royaume de Naples à l'administration du domaine. La restauration l'exila, et il mourut en 1829 à Bruxelles. Ses deux fils, Godefroy et Eugène, ont puissamment contribué à perpétuer la mémoire de son nom. « Mon père, disait éloquemment Godefroy à la cour d'assises devant laquelle il avait été traduit pour conspiration républicaine sous Louis-Philippe, est un de ceux qui, dans le sein de la Convention nationale, proclamèrent la république à la face de l'Europe alors triomphante ; il la défendit aux armées : c'est pour cela qu'il est mort dans l'exil, après quinze années de proscription ; et tandis que la restauration elle-même était forcée de laisser à la France les fruits de cette révolution

qu'il avait servie, tandis qu'elle prodiguait ses faveurs à ces hommes que la république avait créés, mon père et ses collègues souffraient seuls pour la grande cause que tant d'autres trahissaient ; dernier hommage de leur vieillesse impuissante à la patrie que leur jeunesse avait si vigoureusement défendue. »

Cavaignac à Merlin de Th.

Oberingelheim, 15 ventôse, 3e an. de la Rép. une et ind. (5 mars 95).

Je suis de retour depuis hier de Strasbourg, mon cher Merlin. J'ai vu en détail la rive du Rhin ; elle m'a paru bien gardée. La rentrée des émigrés du haut et bas Rhin compromet cependant la sûreté de nos postes, et pour parer à tous les inconvénients, je vais faire assigner des lieux de passage où nous aurons le soin de nous fortifier. En mon absence, on a tenu un conseil de guerre. Il paraît qu'il a été provoqué par les mouvements de l'ennemi et par la crainte qu'il ne tente bientôt un passage pour débloquer Luxembourg. Je ne pense pas que ce passage soit aussi prochain : les forces de l'ennemi ont diminué par le départ des Prussiens ; il n'en reste plus devant nous, et les troupes qui les ont relevés ne sont pas aussi considérables. Je ne suis cependant pas fâché que Féraud ait écrit au Comité de salut public d'une manière alarmante. Il en pressera davantage l'envoi des moyens sans nombre qui nous manquent. Tu connais nos besoins ; chaque jour ils se multiplient. Les hôpitaux s'encombrent, les chevaux crèvent et la gelée arrête encore nos travaux. L'on ne peut travailler qu'à l'attaque de gauche. Aussitôt que la terre sera movible, on emploiera le plus de bras possible pour terminer nos lignes. Laborde va remplacer Vincent. La position de Coblentz est une des plus mauvaises ; elle n'est gardée que par quatre ou cinq mille hommes ; Marceau y a laissé dix batteries sans chevaux et sans canonniers. Notre gauche est donc mal appuyée. Il est indispensable que l'armée de Sambre-et-Meuse nous fournisse un renfort. Nous allons le lui demander, et Féraud veut y aller lui-même. Je ne m'oppose pas à ce voyage qui peut activer la marche du renfort.

Toutes ces mesures sentent trop le détail de la défensive pour me plaire. Il faut se mettre à même de passer le Rhin nous-mêmes. Il faut prévenir notre ennemi, et, loin de lui laisser espérer de débloquer Luxembourg, il faut lui faire craindre de nouvelles pertes. Presse donc, mon cher ami, l'organisation d'une armée respectable. Qu'aux dépens de l'armée du Nord qui n'a presque plus rien à faire, et de celle de Sambre-et-Meuse qui peut se démembrer, l'on forme pour cette partie une armée de cent cinquante mille hommes. Presse tous les jours, à chaque instant, pour cet objet important. L'ennemi porte devant nous ses principales forces ; la république

doit en faire de même. Fais en sorte surtout que des chevaux nous arrivent. L'artillerie en a un déficit de plus de trois mille. La Convention ayant approuvé les marchés avec Lauchère, je suis rassuré sur cet article. Il ne faut que de prompts effets de cette entreprise. Je n'écris pas au Comité de salut public. Ne partageant pas toutes les craintes que Féraud lui a témoignées dans trois ou quatre lettres qu'il m'a communiquées, je pourrais être sur quelques points en contradiction avec lui : je ne veux pas détruire la moindre des impressions qui peuvent hâter l'organisation d'une armée plus puissante et plus nombreuse. Le gouvernement se porte toujours vers l'objet le plus pressé, et certainement celui-ci mérite bien toute sa sollicitude. On est très content du général Chales.

Les deux députés mayençais vont se rendre à Paris. Je leur remettrai une lettre pour la Convention nationale. Ceux qui venaient par Bâle sont à Strasbourg ; je vais leur faire donner quelques secours.

Il paraît que Féraud désire de rentrer au sein de la Convention. Son temps est fini ; il attend chaque jour qu'on le remplace, et moi je souhaite que tu me rejoignes bientôt. Tu m'as promis de ne rien négliger pour cela. Tu connais mon attachement pour toi. Deux hommes francs comme nous se lient pour toujours. Adieu ; je t'embrasse.

CAVAIGNAC.

David et toute la bande joyeuse te disent mille choses. Bonaventure est resté, à mon grand regret, à Strasbourg, pour aller de là s'embarquer avec Dubayet.

Cavaignac à Merlin de Th.

Oberingelheim, 16 ventôse, 3e année rép. (6 mars).

Les patriotes mayençais avaient attendu mon retour, mon cher Merlin, pour envoyer leur députation à Paris. J'ai remis à leurs envoyés une lettre pour la Convention nationale que je te prie de lire. Je n'ai fait qu'esquisser les malheurs et les souffrances de ces victimes de la tyrannie. C'est à toi, mon cher, qui en connais tous les détails, qui prends à ces dignes républicains l'intérêt le plus grand, d'offrir à la Convention nationale le tableau fidèle de la conduite ferme et courageuse qu'ils ont tenue dans leurs cachots. Il est, je pense, de la générosité, de la justice même de la Convention d'assurer à chacun d'eux un traitement ou journalier ou par mois jusqu'à ce qu'ils aient recouvré leurs propriétés. On leur a volé des effets en route, alors qu'on les ramenait à nous. Je vais les réclamer. Je vais aussi sommer la régence de Mayence de rendre la liberté à Mosdorf qu'on a retenu pour servir d'otage en échange du comte de Linange détenu à Paris.

Je t'adresse une lettre du commandant de Manheim qui m'a fait rire aux éclats, à cause de la singularité de la demande qu'elle contient. S'il m'avait offert en échange trente pontons de notre calibre, la pétition aurait pu être favorablement accueillie; mais la république n'est pas marchande de ponts.

Je viens de donner des ordres en exécution d'un arrêté du Comité de salut public que je n'ai connu que par Briche: car Féraud reçoit toute la correspondance et ne m'en dit rien.

J'ai donné des ordres pour la construction des pontons qui manquent pour compléter cinq équipages de bateaux. Il faut plus de deux mois pour que tout soit prêt.

Presse, mon cher ami, l'organisation de l'armée. Il faut frapper ici de grands coups. La république a des moyens suffisants; il ne manque que de les réunir sur ce point. Surtout, tâche que le Comité jette les yeux sur un bon général en chef. N'oublie pas la note que je t'ai remise à Strasbourg relativement au 24ᵉ régiment de chasseurs à cheval et au 12ᵉ de hussards. On pourrait les remplacer à l'armée des Pyrénées occidentales par le 11ᵉ de hussards qui est à l'armée de l'Ouest et par d'autres corps de cavalerie qui sont dans cette armée et qui n'y sont plus nécessaires, puisque la guerre de la Vendée est terminée. Préfère les deux régiments dont je te parle à tous ceux de l'armée de l'Ouest, que l'on pourrait t'offrir; ils sont complets et bons. Des chevaux, mon ami! presses-en l'envoi. Cette armée en a le plus grand besoin, tu le sais.

J'attends à chaque courrier une lettre de toi. Écris-moi aussi souvent que tu le pourras. Adieu; je t'embrasse.

CAVAIGNAC.

Cavaignac, etc., à son collègue et ami Merlin de Thionville.

Quartier général d'Oberingelheim, le 23 ventôse, l'an 3ᵉ (13 mars).

Nous dépêchons, mon cher Merlin, un courrier extraordinaire au Comité de salut public pour lui faire part de la détermination que nous avons prise de demander du renfort à l'armée de Sambre-et-Meuse pour appuyer notre gauche. Il paraît que l'ennemi songe tout de bon à nous attaquer et à débloquer Luxembourg; tous ses mouvements nous l'indiquent. Il est plus insolent dans ses procédés; et à ce propos je t'apprendrai qu'il a tiré avant-hier sur un convoi de bœufs, de l'île de la Malbrou, et en a tué cinq. Je viens d'annoncer au commandant de Manheim que si l'on continue nous en tirerons une prompte vengeance. Tu avais prévu qu'on ne détruirait pas la redoute et qu'à mon retour je la trouverais intacte. Cela s'est vérifié.

J'ai grondé, je me suis plaint, mais il n'y avait plus de remède. Desbureaux a eu tort, je crois, dans cette circonstance.

Si l'armée de Sambre-et-Meuse nous accorde ce que nous lui demandons, nous pourrons nous moquer de l'ennemi. Notre but doit être, ce me semble, de n'être pas obligé de trop affaiblir notre ligne devant Mayence, pour résister aux corps ennemis qui pourront tenter un passage entre Coblentz et cette place. Un camp d'observation de douze mille hommes entre la Nahe et la Moselle, et un petit renfort que nous pourrions détacher d'ici, assureraient parfaitement cette partie contre toute invasion, surtout avec le secours de l'armée de Sambre-et-Meuse qui, par un mouvement oblique sur sa droite, cernerait l'ennemi sur ses flancs et sur ses derrières. Pour cet objet, nous allons faire jeter un pont sur la Moselle entre Trarbach et Coblentz.

Notre position n'est pas aussi rassurante sur notre droite. Tu sais que les divisions territoriales sont peu conséquentes; il n'y a que dix-sept mille hommes depuis Germesheim jusqu'à Huningue et les garnisons sont très faibles: Strasbourg, par exemple, n'a pas huit cents hommes; ses approvisionnements, ainsi que ceux de Landau, sont dans le plus triste état. Je viens de charger le commissaire ordonnateur en chef de les compléter d'ici à quinze jours au plus tard. J'aurais voulu que Michaud eût réuni sur ses dix-sept mille hommes un corps de dix mille, en se contentant de laisser des postes dans les lieux qui offrent des facilités pour un passage, et qu'il eût placé un camp d'observation qui eût couvert Landau et eût pu se porter là où l'ennemi aurait fait des tentatives; mais Michaud a craint de favoriser l'espionnage et l'émigration. Nous demandons au Comité qu'il nous envoie dans cette partie du renfort de l'armée de l'Ouest ou d'ailleurs. Appuie fortement cette demande.

Saxe-Tetschen va établir son quartier général à Rastadt. Sans doute qu'il commandera dans cette partie un corps de troupes considérable. En outre, on doit envoyer dix à douze mille hommes dans le Brisgau, pour donner l'éveil au Bas-Rhin et au Mont-Terrible. Je ne doute pas que, connaissant notre position à Strasbourg, l'ennemi ne tente un passage au-dessous de Manheim ou de Spirbach pour menacer cette place, et si nous n'avons pas là des forces, nous serons obligés de nous détacher d'ici pour nous y porter. Il serait à craindre aussi qu'il ne cherchât à s'emparer du revers des Vosges pour nous couper la retraite. Tout cela est possible. Il faut donc se mettre en mesure.

Je ne crois pas que l'ennemi se mette en mouvement avan un mois; je ne pense pas qu'il soit encore prêt. Les terres sont d'ailleurs si détrempées qu'il lui serait difficile d'agir dans les champs et de manœuvrer son artillerie. Les routes sont également impraticables Ce qui pourrait cependant hâter ses (le reste manque).

Le commissaire des administrations civiles, police et tribunaux, au représentant du peuple Merlin de Thionville.

Paris, le 13 germinal an 3e, etc. (2 avril 95).

Citoyen représentant, la Convention nationale t'a adjoint, par un décret d'hier, au général Pichegru, nommé général en chef de la garde nationale parisienne, tant que dureront les périls actuels. Nous nous empressons de t'adresser une expédition en forme de ce décret dont nous te prions de nous accuser la réception.

Salut et fraternité. Le chargé provisoire, DUMONT.

La qualité d'adjoint à un général ayant sans doute paru peu convenable pour un représentant du peuple, le décret fut modifié en ces termes le surlendemain. Je trouve également l'expédition originale dans les papiers de Merlin.

« La Convention nationale décrète que le décret du 12 de ce mois, qui nomme momentanément le général Pichegru au commandement général de la garde nationale parisienne, et dans lequel il s'est glissé quelques erreurs, reste définitivement arrêté ainsi qu'il suit :

» La Convention nationale décrète que le général Pichegru est nommé à l'instant commandant en chef de la garde nationale parisienne tant que durera le péril actuel, et que les représentants du peuple Barras, Merlin de Thionville et Auguis, exerceront auprès de la garde nationale parisienne les mêmes fonctions que les représentants du peuple près les armées. »

Je trouve aussi sur cette importante journée la note suivante de la main de Merlin sur une feuille volante :

« Chercher la date de la séance où Merlin fit envoyer Thuriot, etc., au château de Ham. La salle des séances était envahie par les bras nus qui, plus tard, tuèrent Féraud. Ils criaient : « La tête de Merlin ! » Ils la demandaient à grands cris aux députés qui les avaient appelés. Merlin s'élance alors à la tribune et leur dit : « Ma tête est au milieu du peuple qu'elle défend depuis longues années ! » Et apercevant un certain nombre de militaires mêlés à cette canaille, il se jette au milieu d'eux et continue ainsi : « Ma tête est au milieu des soldats de la liberté ; elle n'a donc rien à craindre. Un seul de ses cheveux, arraché, obtiendrait vengeance de nos frères qui combattent l'émigration et l'étranger, et vous en répondez à ces braves ! » Une salve d'applaudissements répond à Merlin, et fait voir qu'il n'a pas trop présumé des soldats. Ceux-ci l'entourent et se serrent autour de lui. Il leur échappe et gagne les Tuileries par le comité des procès-verbaux. Il court de là aux Champs-Élysées, où il donne l'ordre à l'adjudant commandant Doucet de faire battre la générale, de former une colonne de grenadiers et de deux pièces de 4 ; il revient avec cette troupe, et marche sur la Convention qu'il fait évacuer la baïonnette en avant. Les conspirateurs tremblent. Merlin monte alors à la tribune, et demande que huit ou dix d'entre eux soient envoyés à Ham. Le décret est rendu, et il le fait exécuter. La salle est vide, et Paris redevient tranquille pour quelque temps encore. Il faut voir cette séance au *Moniteur* et y ajouter ce que j'écris. Il n'y a pas un mot qui ne soit vrai et connu. Doucet vit encore. »

Le commissaire des administrations civiles, police et tribunaux, au représentant du peuple Merlin de Thionville.

Paris, le 25 germinal an 3e (14 avril).

Citoyen représentant, la Convention nationale a décrété, le 23 de ce mois, que tu te rendrais à l'armée du Rhin et Moselle, et qu'à cet effet tu étais investi de tous les pouvoirs attribués aux représentants du peuple près les armées. Nous t'adressons une expédition en forme de ce décret; nous te prions de vouloir bien nous en accuser la réception.

Salut et fraternité.

Le chargé provisoire, DUMONT.

La situation de Paris s'étant calmée, et Cavaignac, seul, étant apparemment jugé au-dessous des difficultés de la mission, Merlin est envoyé de nouveau à l'armée du Rhin par le décret de la Convention ci-dessus relaté. C'est sa seconde mission, et je l'éclaircis, comme la première, par quelques dates.

La paix a été conclue avec la Prusse le 16, et le Comité en fait officiellement part à Merlin le 28. La France n'a plus affaire désormais qu'à l'Autriche et à l'Empire.

Le 30, Merlin s'occupe à activer la prise de Luxembourg occupé par les Autrichiens, et demande au Comité des instructions relativement à la continuation du siége par l'armée de Sambre-et-Meuse.

Le 6 floréal, le général Michaud quitte le commandement de l'armée; Merlin défère ce commandement à Kléber, en attendant l'arrivée de Pichegru.

Le 19, communication de Merlin de Douai sur les négociations pour la paix avec l'Empire.

Le 22, insistance du Comité pour une diversion à opérer sur la rive droite dans le Brisgau. Difficultés causées par le manque de chevaux et de ressources de toute espèce.

Le 25, Merlin se prépare à bombarder Manheim.

Le 1er prairial, entrevue à Huningue avec le prince de Hardenberg, et communication d'idées sur la paix au Comité de salut public.

Le 7, lettre à la Convention au sujet de l'insurrection de prairial. Plaintes sur les manœuvres du parti royaliste dans l'armée.

Le 14, lettre au Comité sur la nécessité de mesures énergiques, et sur l'urgence d'un passage simultané du Rhin par Pichegru et par Jourdan.

Le 22, prise de Luxembourg. Notification à divers de cette nouvelle importante.

Le 6 messidor, le Comité de salut public approuve les vues sur le passage du Rhin, sur la combinaison des opérations des deux armées, se plaint de Pichegru. Merlin de Douai et Sieyès écrivent dans le même sens.

Le 17, Joubert, commissaire à l'armée de Sambre-et-Meuse, se met en rapport avec Merlin; il insiste comme lui sur la nécessité d'un grand coup.

Le 18, le Comité de salut public écrit aux généraux des deux armées sur l'urgence du passage du Rhin. Inertie de Pichegru. Du même jour, lettre de Gillet sur les manœuvres du parti qui veut s'opposer à la continuation du système offensif.

Le 22 messidor, mission secrète donnée à Decaen, pour l'étude d'un passage du Rhin par Rheinfelden.

Le 1er thermidor, Hardenberg, se fondant sur ce que la Diète a réclamé la médiation de la Prusse en faveur de la paix, demande à Merlin une suspension d'hostilités.

Le 19, mécontentement de Pichegru sur les mesures prises par Merlin relativement à l'artillerie de siége.

Le 6 fructidor, lettre de Pichegru indiquant les motifs de son inertie.

Le 8, le Comité incline à la paix avec l'Autriche dans le sens proposé par Merlin.

Le 11, lettre de Merlin à Barthélemy, sur la nécessité d'empêcher les Autrichiens de faire irruption par la Suisse.

Le 13, lettre de Merlin de Douai sur les nouveaux dangers de la Convention.

Le 15, opérations pour l'acceptation de la constitution de l'an III par l'armée. Correspondances diverses à ce sujet.

Le 24, lettre laconique de Pichegru pour annoncer le passage du Rhin par l'armée de Sambre-et-Meuse.

Le 25, lettre de Merlin au Comité pour lui faire part des dispositions prises pour le passage du Rhin et de ses espérances sur la reddition de Manheim.

Le 4e jour complémentaire, prise de possession de Manheim. Liberté de passage et de concert avec l'armée de Sambre-et-Meuse. Continuation des hésitations de Pichegru. Lettre de Merlin de Douai sur l'état de Paris et la probabilité de l'insurrection royaliste de vendémiaire. Nouvelles instances du Comité à Pichegru pour le passage du Rhin.

Le 3 vendémiaire, communication laconique de Pichegru sur la position prise par l'armée de Sambre-et-Meuse devant Mayence.

Le 9 et le 10, dépêches de Merlin au Comité sur les inconvénients de la ligne de neutralisation ; sur les vices de la position de l'armée de Sambre-et-Meuse, et sur la marche probable de l'ennemi sur Mayence.

Le 13, la Convention étant menacée par la ligue des jacobins et des royalistes, Merlin écrit qu'il est prêt à marcher à son secours avec une partie de l'armée. Le Comité fait part des journées de vendémiaire.

Le 19, Kléber donne avis des mouvements de l'ennemi et des secours demandés par Jourdan.

Le 21, Gouvion Saint-Cyr annonce que l'armée de Sambre-et-Meuse, n'étant pas soutenue, est réduite à se retirer. La division Renauld repasse le fleuve

Le 30, etc., vues du Comité sur la continuation de la campagne. Sommation à Pichegru de s'expliquer. Vues de Merlin sur le même sujet et sur la nécessité de conserver Manheim.

Le 18 brumaire, lettre de Pichegru demandant à se retirer.

Le Comité de salut public aux représentants du peuple près l'armée du Rhin et Moselle.

Paris, 28 germinal (17 avril).

Nous vous avons annoncé, chers collègues, le traité de paix conclu le 16 de ce mois entre la république française et le roi de Prusse, et nous vous en avons envoyé copie. Nous en joignons au besoin ici une nouvelle.

Nous devons, d'ailleurs, vous faire part de quelques-uns des articles secrets qui forment la partie non ostensible de ce traité.

Le premier porte que le roi de Prusse ne formera aucune entreprise hostile sur les Provinces-Unies et sur tous les autres pays occupés par les troupes françaises.

Dans un autre article, il est stipulé qu'afin d'éloigner le théâtre de la guerre des frontières du roi de Prusse, de conserver le repos du nord de l'Allemagne, et de rétablir l'entière liberté du commerce entre la France et cette partie de l'empire, comme avant la guerre, la république française consent à ne pas pousser les opérations de la guerre ni faire entrer ses troupes, soit par terre, soit par mer, dans les pays et États situés au delà de la ligne de démarcation suivante : « Cette ligne comprendra l'Oost-Frise et descendra le long de l'Ems et l'Aa jusqu'à Munster, prenant ensuite la direction sur Coesfeld, Borken, Bockolt, jusqu'à la rivière du duché de Clèves, près d'Iselbourg, etc. » La république française regardera comme pays et États neutres tous ceux qui sont situés derrière cette ligne, à condition que le roi de Prusse s'engage à leur faire observer une stricte neutralité, dont le premier point serait de rappeler leurs contingents et de ne contracter aucun nouvel engagement qui pût les autoriser à fournir des troupes aux puissances en guerre avec la France. Le roi se charge de la garantie qu'aucunes troupes ennemies de la France ne passeront cette ligne et ne sortiront des pays qui y sont compris pour combattre les armées françaises, et à cet effet, les deux parties contractantes entretiendront sur les points essentiels, après s'être concertées entre elles, des corps d'observation suffisants pour faire respecter cette neutralité.

Vous trouverez ci-jointe une carte sur laquelle se trouve tracée la ligne de neutralisation dont il est parlé dans cet article.

Un autre article porte que le comté de Sayn-Altenkirchen, y compris le petit district de Bendorf au-dessous de Coblentz, étant dans la possession du roi de Prusse, jouira des mêmes sûretés et avantages que les autres États situés sur la rive droite du Rhin.

Par un dernier article, il est dit que les dispositions de l'article XI du traité ne pourront s'étendre à la maison d'Autriche.

Nous recommandons, chers collègues, ces différents articles à votre attention.

Les membres du Comité de salut public :

CAMBACÉRÈS, TALLIEN, MERLIN (J. D.),
LAPORTE, ROUX, MAREC, LESAGE.

Voici quelques mots tirés des mémoires du prince de Hardenberg sur la malheureuse ligne de neutralisation dont il est question dans cette lettre :

« A Berlin, Hardenberg, fortifiant la base principale de la négociation par les vues d'un homme d'État, avait soumis au roi et fait prévaloir dans le cabinet le

principe de la reconnaissance d'une ligne de démarcation derrière laquelle la Prusse pût étendre son action sur le nord de l'Allemagne, pour y protéger les princes ses voisins qui se rattachaient à son système... Hardenberg, persuadé que le monarque prussien ne pourrait recueillir les fruits de la paix tant que les calamités de la guerre continueraient à peser sur les pays voisins de ses domaines, avait imaginé d'éloigner de leurs limites le théâtre des opérations militaires, et de maintenir ainsi en paix l'Allemagne septentrionale : tel fut l'objet de la convention supplémentaire. »

Merlin, comme on le verra par la suite de sa correspondance avec le Comité de salut public, n'approuva jamais cette convention. Placé sur les lieux et jugeant les choses avec son coup d'œil habituel, il y voyait une multitude d'inconvénients, et particulièrement celui de n'être pas garanti contre les entreprises de l'ennemi. L'événement finit malheureusement par lui donner raison ; car cette ligne, que nous avions respectée, ne le fut point par les Autrichiens dans le mouvement offensif par lequel se termina la campagne.

Merlin de Thionville, etc., au Comité de salut public.

30 germinal an 3e (19 avril).

L'armée de Sambre-et-Meuse vient de relever celle de la Moselle devant Luxembourg. Cette dernière marche au Rhin avec un peu de chagrin de ce qu'après avoir passé l'hiver devant la place, on lui ôte le plaisir d'y entrer. Mais ces souvenirs s'échappent en marchant. J'ai vu le général Hatry qui m'a paru bien prudent. Je lui écris aujourd'hui pour qu'il ait à brûler la ville. Je vous joins copie de cette lettre n° 1.

L'armée de la Moselle n'existant plus, je vous prie de décider formellement que le citoyen Martellière, commissaire général de l'armée du Rhin, aura seul la direction de celle du Rhin-et-Moselle. Vous voudrez bien de suite placer Archier dans le midi ou le rappeler dans l'intérieur. Vous ferez encore utilement en rappelant Lagrange, ordonnateur. Il faudra agir de même pour toutes les administrations du matériel de l'armée dans lesquelles il ne faut plus qu'un chef par partie pour l'armée du Rhin et Moselle, comme il n'y a plus qu'un général.

Le mouvement étant opéré et les armées de la Moselle et du Rhin confondues, dois-je me borner à rester près de celle-là et ne plus m'occuper de Luxembourg, ou dois-je continuer à presser la fin de ce siége, les divisions de devant Luxembourg se nourrissant et s'approvisionnant dans les places de la Moselle et opérant avec les moyens des arsenaux de Metz, Thionville, etc.? C'est à vous à décider.

Pichegru, avant mon arrivée, avait fait sommer Bender en lui envoyant le traité conclu avec la Prusse ; Bender a répondu que l'Europe avait les yeux sur lui, et qu'en sortant de la place à la dernière extrémité, il méri-

terait l'estime de l'Europe et surtout des Français. Je crois que nous pouvons lui faire acheter chèrement cette estime. Je pense que la place ne tiendra pas plus de six semaines si on la brûle ; mais elle tiendra beaucoup plus longtemps si on se borne au blocus.

Pressez la fabrication de l'habillement des troupes. Retirez un arrêté qui défend aux départements de s'en occuper. Craignez que la commission ne nous mette tout nus. J'ai requis le département de la Moselle de nous fournir, en payant, soixante mille paires de souliers. Je ferai la même chose pour le Rhin.

Je vous fais passer des pièces qui vous prouveront que l'on cherchait ici à corrompre l'armée. Depuis Meaux jusqu'à Thionville, j'ai trouvé tout tranquille. Le pain n'est pas suffisant, mais on sait s'imposer des privations. A cet égard il n'y a rien à craindre et beaucoup à espérer. Maintenez Paris et tout ira bien. Je vais me rendre à Strasbourg où je prendrai les mesures nécessaires pour l'entretien de l'armée ; puis, si vous l'ordonnez, je viendrai serrer encore Luxembourg avant d'aller visiter les pays d'outre-Rhin.

Envoyez de suite à mon adresse les cartes et les objets que j'avais demandés à Calon. Comptez sur mon zèle et sur mon attachement à la patrie ; nous n'aurons pas amené le navire à la vue du port pour le laisser échouer par défaut de courage et de bonnes manœuvres. L'esprit des armées est excellent. Là est la république.

MERLIN de Th.

Le représentant du peuple Merlin de Thionville au général Hatry.

30 germinal an 3e (19 avril).

Mille occupations m'ont empêché de me rendre au camp. Je passerai la journée à m'occuper des besoins de l'armée, à laquelle, je l'espère, il ne manquera rien. Vous, général, occupez-vous de suite à presser le bombardement de la place. Nulle considération ne doit vous arrêter. Cette place prise, les divisions que vous commandez doivent revenir nous donner un puissant renfort sur le Rhin. Habitués à agir sans de grands moyens, témoin la campagne dernière, nous avons cependant fait de grandes choses. Notre situation, si favorable cette année, nous ordonne de faire encore davantage. Brûler ne fera pas rendre, on a raison peut-être ; mais peut-être aussi brûler fera rendre là comme ailleurs, surtout dans les circonstances actuelles. Quoi qu'on en dise, brûler diminue les moyens de l'ennemi et aguerrit l'armée qui préludera par la prise de cette forteresse à de nouveaux triomphes. Je vous donne le bonjour.

MERLIN de Th.

Merlin avait l'expérience du bombardement de Mayence, et les grands moyens ne lui coûtaient jamais quand il voyait au bout les grands résultats : abréger la guerre à tout prix!

Le représentant du peuple Merlin de Thionville au citoyen Pacot, directeur de l'habillement.

30 germinal, 3e année (19 avril).

Je ne sais ce que portent vos instructions; mais je sais bien, moi, que les commissaires ordonnateurs seuls ont le droit de faire fournir dans les différents magasins ce qui est nécessaire à l'entretien des armées. C'est à eux que s'adressent les représentants du peuple qui connaissent le service, et c'est à eux encore que doivent s'adresser les généraux pour transmettre aux administrations du matériel des armées les demandes et les ordres qui leur sont relatifs. Enfin, quelles que soient vos instructions, je vous rends responsable, ainsi que la commission elle-même, de toute délivrance d'effets qu'on pourrait avoir faite sans ordre des commissaires ordonnateurs. Eux seuls connaissent et doivent connaître les besoins des armées, puisqu'ils peuvent seuls vérifier la comptabilité des conseils d'administration.

C'est assez raisonner sur l'objet le moins important de votre lettre. Songez seulement que la centralisation de toutes les opérations peut seule en accélérer le mouvement, et qu'il ne peut exister de centre quand tout le monde veut commander et n'être commandé par personne. Ma réponse vous met parfaitement à couvert devant celui envers qui vous êtes comptable.

Vous m'annoncez que vous avez fait passer à Thionville mille cinq cents chapeaux, dix mille paires de souliers, etc.; il y a trois jours, il n'y avait rien. Il n'y existait, le 27 ni le 28, ni chemises ni souliers, et des bataillons entiers en avaient le plus grand besoin.

Je vous préviens que j'ai écrit au département de la Moselle pour qu'il s'occupât de faire fabriquer soixante mille paires de souliers; je vous prie, vous et la commission, de ne mettre aucun obstacle à cette confection, et de recevoir les objets en magasin toutes les fois qu'ils seront reconnus bons.

Les lois n'accordent pas la ration de pain à vos employés; je ne puis la leur donner, car mon devoir est ici de faire exécuter les lois.

Je termine en vous engageant à redoubler de zèle et d'efforts afin que le magasin de Metz soit en état de fournir aux besoins des différentes divisions pendant cette campagne. Vous êtes prévenu à temps; prenez vos précautions. Je vous salue fraternellement.

MERLIN de Th.

Le Comité de salut public au représentant du peuple Merlin de Thionville.

Paris, 18 floréal, 3e année (7 mai).

Nous répondons à ta lettre du 30 germinal, cher collègue, par laquelle tu nous demandes si tu dois rester près de l'armée faisant le siége de Luxembourg. Comme la division qui avait commencé cette opération importante a été remplacée par celle de Sambre-et-Meuse, et que l'armée du Rhin-et-Moselle a reçu l'ordre d'aller en avant, nous croyons que tu dois la suivre, puisque tu es chargé de la surveiller. Salut et fraternité.

LACOMBE (du Tarn)

Merlin de Douai à Merlin de Thionville.

Paris, 19 floréal an 3 de la Rép. (8 mai).

Je t'adresse, mon brave ami, une dépêche fort importante pour toi et ton collègue de l'armée de Moselle-et-Rhin.

Je vais y ajouter quelques passages d'une lettre écrite de Ratisbonne, le 21 avril 1795, par un personnage important à un autre qui ne l'est pas moins. Je ne puis nommer les individus, parce que la lettre a été confiée au Comité à condition de la tenir très secrète.

« C'est le moment (y est-il dit) de fixer l'électeur palatin et de le détacher pour jamais de la cour de Vienne, et de mettre fin à toutes les vues de cette dernière sur la Bavière qui ne saurait être indifférente à la France. Il faudrait pour cela que la France fût coulante sur la rive gauche du Rhin et qu'elle traitât bien le duc de Deux-Ponts. Si, au contraire, elle ne le voulait pas, si elle voulait absolument rogner les princes d'Allemagne de cette rive gauche (qui, dans le fond, ne peut pas être d'un intérêt sérieux pour elle, vu qu'elle s'étendrait trop loin au delà de ses places fortes et que sa sûreté ne serait plus la même), alors la médiation du roi de Prusse cesse d'être honorable et d'avoir le mérite d'être utile aux princes d'Empire s'ils doivent perdre leurs possessions, et la cour de Vienne en jettera la faute sur la Prusse, sur sa paix particulière, sur l'abandon des intérêts de l'Empire... Si la Convention nationale veut la paix avec l'Empire, et, avec la paix, la confiance et un système solide, je crois qu'elle doit faire cette paix grandement, noblement et d'une manière solide.

» Il y a peut-être des points, des parties sur la rive gauche dont elle ne voudrait pas se relâcher, comme l'évêché de Bâle, Montbéliard, l'évêché de Strasbourg, etc. Ne pourrait-on pas, si c'était le cas, faire dédommager ces princes par les possessions que la cour de Vienne a en Souabe et par lesquelles elle est si incommode à tout ce cercle ?

» Quant aux Pays-Bas autrichiens, c'est une autre histoire ; mais ce sera l'objet le plus important pour la France. A-t-on une volonté prononcée sur cela à la Convention nationale ? etc.

» Des avis de Munich assurent que l'électeur est décidé à s'adresser au roi de Prusse, mais que le comte de Seckingen travaille tant qu'il peut pour l'en détourner. »

Autre lettre du même, du 25 avril. « Le comte de Seckingen montre à l'électeur palatin les verges autrichiennes. Il doit lui avoir déclaré dans une audience avant son départ, au nom de sa cour, n'avoir à choisir qu'entre deux voies, ou de s'allier avec l'empereur pour la continuation de la guerre ; ou, s'il s'adressait au roi de Prusse pour la paix, de se résigner à voir occuper la Bavière par les troupes autrichiennes. Le moyen le plus prompt, le plus sûr, est entre les mains de la France. Qu'elle rende au duc de Deux-Ponts son duché par l'entremise du roi, et le signal est donné pour nous les livrer tous... Ce serait le chef-d'œuvre de la plus sublime politique, et une victoire éclatante pour la France et pour nous. Cela nous assurerait la Souabe... »

Voilà, mon ami, les données sur lesquelles nous attendons ton avis. En mon particulier, je n'ai pas encore d'opinion. Je calcule d'un côté les avantages de la rive gauche depuis Huningue jusqu'à la Hollande : de l'autre, ceux d'une paix très prochaine, mais je vois beaucoup d'intrigues, même au milieu de nous, pour faire triompher tel ou tel système. Pour moi, je ne cherche qu'à m'éclairer sur le mieux possible.

Réponds le plus tôt que tu pourras, mais raisonne ta réponse et donne-lui tous les développements qu'exige un sujet si intéressant.

Tu me diras, quand tu en auras le temps, un mot sur ton petit aide de camp. Il ne m'écrit guère. Mille et mille amitiés.

MERLIN.

Le Comité de salut public aux représentants du peuple en mission près l'armée de la Moselle et du Rhin.

Paris, le 19 floréal, l'an 3 (8 mai).

Nous vous adressons, chers collègues, des copies par extrait de deux lettres de notre ambassadeur Barthélemy, du 7 et 10 de ce mois, sur lesquelles il est essentiel que vous confériez incessamment avec le général Pichegru et ceux des généraux divisionnaires à la discrétion et aux lumières desquels vous avez le plus de confiance, afin de nous donner de suite votre avis et le leur.

L'objet, comme vous le voyez, est de la plus grande importance ; nous

appelons à son examen tout votre zèle, toute votre sagacité, tout votre patriotisme. Salut et fraternité.

Les membres du Comité de salut public :

CAMBACÉRÈS, MERLIN (d. D.), TREILHARD,
DOULCET, RABAUT, VERNIER, TALLIEN.

La copie des deux pièces mentionnées dans cette lettre, et que j'insère ici à la suite, est, sans doute par motif de discrétion, de la main de Merlin de Douai. Merlin de Thionville a mis en marge « très essentielles. »

L'ambassadeur de la Rép., etc., au Comité de salut public.

Basle, le 7 floréal an 3 de la Rép.

... M. de Hardenberg a reçu ce matin une estafette du prince de Hohenlohe qui commande à Francfort, qui lui mande que le général Clairfayt, après lui avoir parlé avec éloge de la paix que la Prusse avait conclue avec la France, doit lui avoir fait entendre à mots couverts qu'il ne serait pas fâché qu'on le mît en état de faire retraite vers le Danube. D'un autre côté, on dit que M. Lehrbach est envoyé par la cour de Vienne à Berlin pour y aviser aux moyens de préparer une pacification générale en Empire. Les Prussiens qui sont ici ne cessent de nous répéter qu'elle est en nos mains si nous voulons généreusement faire le sacrifice de la ligne du Rhin. Sans vouloir, le moins du monde, gêner ni contrarier le progrès de nos armes (1), ils croient devoir nous dire amicalement toute leur pensée ; et moi, sans l'adopter et en la combattant, je dois cependant vous la transmettre. Ils ne doutent pas qu'à la simple annonce d'une disposition quelconque de renoncer à la ligne du Rhin, moins quelques acquisitions qui nous seraient nécessaires, toute l'Allemagne ne mît bas les armes ; tandis que la conservation de cette ligne amènera, selon eux, des difficultés interminables. Je leur dis que la lassitude générale des Allemands secondera merveilleusement nos projets et la force de nos armes. Ils répondent que si la lassitude seule détermine la conclusion que nous désirons, nous préparons le germe de nouvelles guerres (2).

Ils reviennent à proposer la neutralisation de Mayence, en disant que si nous y consentions, certainement les Autrichiens l'évacueraient et l'abandonneraient à la garde des troupes des Cercles. Ils sont persuadés que cette mesure déterminerait les Autrichiens à leur retraite et rétablirait dans toute leur latitude les relations de commerce. « Ou vous garderez, disent-ils, la ligne du Rhin, ou vous y renoncerez ; dans le premier cas,

(1) Céder la rive gauche sans gêner le progrès de nos armes ! A quoi bon alors suivre l'empereur chez lui? (*Note mise à la marge par Merlin de Th.*)

(2) Auxquelles nous nous préparerons. (*Note de Merlin de Douai.*)

Mayence ne pouvant manquer de vous revenir, pourquoi en faire le siége. exposer votre belle armée à faire des pertes considérables et cette ville à être saccagée? Dans le second cas, que vous reviendrait-il de ces pertes (1)? »

Il est bien vrai que l'armée autrichienne manque d'artillerie et commence à manquer de magasins; mais elle est *nombreuse, belle et en bon état, et puis son embarras pour se procurer des subsistances mérite de frapper notre attention* (2).

J'espère, citoyens représentants, que vous ne me blâmerez pas de vous présenter rapidement ces réflexions. Je vous proteste qu'elles ne sont dictées par aucun motif d'influence sur vos déterminations. Vous seuls pouvez, dans votre sagesse et d'après les rapports que vous font les généraux français, prononcer sur le meilleur parti à prendre quant à la ligne du Rhin.

Signé : BARTHÉLEMY.

L'ambassadeur de la Rép., etc., au Comité de salut public.

Basle, le 10 floréal.

... Pour donner aux relations commerciales (du nord de l'Allemagne avec nous) une très grande extension, M. de Hardenberg nous invite de consentir à la neutralisation de Mayence, laquelle nous assurerait tous les avantages de la navigation du Mein, du voisinage de Francfort et l'arrivage de toutes les denrées de la fertile Franconie.

M. de Hardenberg ne doute pas un moment que les Autrichiens ne consentissent volontiers à la neutralisation de Mayence et à en retirer leurs troupes. Il est également persuadé qu'au moyen de cette neutralisation, la force de l'opinion de presque tous les États de l'Empire et l'influence du roi de Prusse ne déterminassent la cour de Vienne à faire évacuer le cercle du Haut-Rhin par ses armées et à leur ordonner de se retirer vers le Danube (3).

Je fais bien observer au plénipotentiaire prussien que la neutralisation de Mayence, qu'on nous avait proposée au commencement de la négociation avec sa cour, ne peut pas s'accorder avec notre système militaire, non plus que les objections qu'on nous présente contre notre plan de la ligne du Rhin. M. de Hardenberg repousse fort loin toutes les indemnités (*sic*, probablement *inductions*) que nous pourrions tirer de ses réflexions amicales

(1) A la condition d'une garnison française et des Cercles, en stipulant que ni Autrichiens ni Français ne passeront par cette ville d'une manière hostile.

(*Note de Merlin de Th.*)

(2) Et gêne beaucoup la Suisse. (*Id.*)

(3) Je ne crois pas cela, mais il n'y a rien à risquer d'essayer.

(*Note de Merlin de D.*)

au détriment des dispositions du gouvernement prussien envers la république française. Il désire que nous soyons bien persuadés que le roi de Prusse a et sait le grand intérêt qu'il a que la France soit et reste très puissante; mais il croit, lui, Hardenberg, que quoique nos moyens soient encore immenses, il nous sera cependant très difficile, à cause des subsistances, de faire mouvoir nos armées et de les conduire à de nouveaux succès (1). Luxembourg n'est rien pour l'Empire. Tout le monde désire que nous le prenions; mais il ne pense pas qu'il nous soit aisé de prendre Mayence, au moins sans y sacrifier un nombre considérable de braves gens. Si nous le neutralisons, l'ennemi s'éloignera pour se tenir sur la défensive et pour attendre les circonstances propres à faire naître l'opposition que la maison d'Autriche trouvera bien moyen d'exciter à la diète de Ratisbonne contre l'abandon de la ligne du Rhin. M. de Hardenberg croit savoir que l'empereur et l'impératrice ont témoigné de la joie en apprenant la paix prussienne, et que même l'impératrice a battu des mains en criant *bravo!* Il n'en estime pas moins que le cabinet de Vienne, fidèle à ses ambitieux principes, ne négligera rien de tout ce qui sera propre à égarer les esprits des divers princes de l'Empire sur l'effet et les suites de cette paix. Il se persuade qu'en rendant à l'Empire ses limites précédentes, la paix deviendra à l'instant générale en Allemagne, tandis que le projet de borner les nôtres par le Rhin prolongera à l'infini les contestations et l'état respectif de guerre.

Je vous répète encore les raisonnements de M. de Hardenberg, parce qu'il m'en a de nouveau entretenu longuement hier.

Ils m'ont servi de moyen pour lui répondre que puisqu'il prévoit la prolongation de la guerre de la part de la maison d'Autriche, c'est une raison de plus pour le roi de Prusse de se serrer davantage à nous, assuré qu'il serait par là de faire terminer promptement la guerre en Empire et de se donner une influence immense aux dépens de celle de la maison d'Autriche. M. de Hardenberg m'a répondu que le roi de Prusse, dans la vue de mettre un terme à la guerre d'Allemagne, est prêt à concerter avec la république toutes les mesures et à conclure avec elle tous les engagements qui pourraient conduire à cette heureuse fin, et que nous jugerions à propos de lui proposer, pourvu qu'ils n'eussent rien d'offensif. « Le Comité de salut public, a-t-il ajouté, doit sentir que la Prusse ne pourrait pas décemment contracter des mesures offensives contre d'autres puissances avec lesquelles elle faisait malheureusement tout à l'heure, et bien contre son intérêt, cause commune. Ce serait tout autre chose si, en haine du traité du 16 germinal, le roi de Prusse pouvait se trouver exposé à être attaqué ou inquiété. On parle, d'une manière bien vague encore, d'un projet

(1) Avec de l'argent et des chevaux, nous passerons le Rhin demain.

(*Note de Merlin de Th.*)

d'alliance entre les cours de Vienne, de Pétersbourg et de Londres. S'il prenait quelque consistance, comme il serait naturel de supposer qu'il renfermerait des clauses défavorables au roi de Prusse, celui-ci alors ne pourrait que se concerter pour sa sûreté avec la France par des mesures qui devraient tourner à l'avantage commun. »

J'ai répondu à M. de Hardenberg que je n'en croyais pas moins très fondé le raisonnement que vous me faites à cet égard dans votre lettre que je lui ai lue. Il en a été frappé. J'espère d'autant plus qu'il en fera bon usage auprès du ministère prussien, que j'aperçois que M. de Hardenberg n'est pas tranquille sur les vues de l'Autriche qui tend à se dédommager des pertes que la guerre lui occasionnera. Il n'ignore pas qu'*elle fera tous ses efforts pour s'approprier la Bavière et une partie de la Pologne* (1). Il est cependant persuadé que sur ce dernier point l'Autriche ne cherchera qu'à flatter l'ambition de la Russie pour la brouiller avec la Prusse. Il affirme qu'il y a des preuves écrites et qui seront bientôt publiées, qui font foi que le premier partage de la Pologne, dont on a toujours attribué la première idée au feu roi de Prusse, a été proposé et imaginé par le feu prince Kaunitz... Je ne cesserai de témoigner à M. de Hardenberg beaucoup d'intérêt pour la Pologne et de le presser de tâcher d'engager sa cour à concourir à son rétablissement.

Il y a lieu d'espérer, je pense, que les événements de la Pologne et surtout les projets de l'Autriche sur la Bavière décideront le cabinet de Berlin à se lier plus particulièrement avec la France (2)... M. de Hardenberg m'a parlé de nouveau avec un redoublement d'intérêt de trois choses; c'est que : 1° l'arrangement que je vous ai présenté en explication de l'art. 3 des articles secrets soit promptement consenti par vous et publié, afin de fixer l'inquiétude et l'incertitude de beaucoup d'États de l'Empire (3); 2° que pour décider la Bavière et la Souabe, et les arracher à l'intrigue de l'Autriche, il soit possible qu'un corps de nos troupes passe le Rhin entre Strasbourg et Bâle (4); 3° que pour prévenir des longueurs interminables et arracher à la cour de Vienne tous les moyens que sa position, quelque fâcheuse qu'elle soit sous bien des rapports, lui donne de faire durer la guerre, le gouvernement français veuille peser dans la balance de sa sagesse les avantages et les inconvénients de la ligne du Rhin (5)......

Signé : BARTHÉLEMY.

(1) C'est sur quoi il faut entamer une négociation. (*Note à la marge de la main de Merlin de Thionville.*)

(2) Ou il le fera, ou la France se liguera avec l'Autriche. (*Id.*)

(3) Le Comité de salut public a écrit là-dessus au général Pichegru, le..... floréal. (*Note de Merlin de D.*)

(4) Cela se fera tout de suite. (*Note de Merlin de Th.*)

(5) C'est à la Convention à prononcer; mais aurons-nous tout sacrifié pour rien? (*Note de Merlin de Th.*)

Le Comité de salut public aux représentants du peuple près l'armée du Rhin-et-Moselle.

Paris, 22 floréal an 3 (11 mai).

Les dépêches que nous reçûmes hier de Bâle, chers collègues, annoncent que l'ennemi fait de grands préparatifs pour tenter le passage du Rhin dans les environs de Mayence où la majeure partie de l'armée autrichienne se trouve maintenant réunie. Nous ne doutons point que vous n'ayez fait d'avance toutes les dispositions convenables pour défendre avec avantage les lignes construites devant cette place, en cas que l'ennemi veuille tenter une attaque sérieuse.

Il faut s'occuper en même temps d'une puissante diversion sur le Haut-Rhin. On nous mande qu'il n'existe en ce moment qu'un petit nombre de troupes dans le Brisgau. Nous vous invitons donc, chers collègues, à faire accélérer par tous les moyens possibles les moyens nécessaires pour effectuer de notre côté le passage du Rhin entre Huningue et Neuf-Brisach.

Une autre diversion pourra avoir lieu très incessamment sur le Bas-Rhin, si un traité prochain avec la Hollande rend une partie de l'armée du Nord disponible.

Nous avons chargé l'ambassadeur de la république en Suisse de vous informer exactement de tout ce qu'il pourra apprendre des dispositions de l'ennemi.

Nous vous demandons de correspondre exactement de votre côté avec notre collègue à l'armée de Sambre-et-Meuse, afin que dans le cas d'une attaque dirigée uniquement contre vous, cette armée puisse être disposée de manière à marcher à votre secours. L'union et la bonne intelligence qui ont régné, la campagne dernière, entre Jourdan et Pichegru, nous garantissent d'avance qu'ils ne négligeront rien dans celle-ci pour se seconder et assurer le succès de leurs opérations. Salut et fraternité.

Les membres du Comité :

CAMBACÉRÈS, TREILHARD, GILLET, MERLIN de Douai.

Les représentants du peuple Cavaignac, Rivaud et Merlin de Thionville, au Comité de salut public.

22 floréal an 3 (11 mai).

Le général en chef vient de nous communiquer votre lettre et la nouvelle demande de la cour de Prusse. L'accorder nous paraît dangereux; 1° parce qu'il nous reste du terrain en suffisance sur l'autre rive du Rhin; 2° parce qu'en ouvrant des routes libres à l'empereur pour nous faire la

guerre et en les rendant libres pour nous sans rupture de neutralité, il en résulte qu'en poursuivant l'empereur par ces routes, nous ne pourrions vivre dans le pays que comme neutres; au lieu que si le pays est forcé par l'empereur, nous pourrons le forcer après lui et y vivre comme en guerre; 3° parce qu'il est intéressant pour nous que l'empereur et le roi de Prusse se brouillent, et que conséquemment on ne doit permettre aucun arrangement qui puisse favoriser l'empereur (1).

Pour hâter le moment de cette brouille, il faut convenir de suite de faire passer par la Prusse les troupes qui doivent, de concert avec celles de la Prusse, garder les points convenus dans le traité. L'empereur forcera quelques postes, et de là une guerre inévitable entre la Prusse et lui. Et puisque les Hessois et les Saxons sont encore dans l'armée impériale, il faut que le roi de Prusse les fasse retirer le plus tôt possible. Sans cela nous n'aurons fait qu'une paix illusoire, quand nous paraissons être au moment d'une paix presque générale.

Nous vous prévenons que nous sommes prêts à passer le Rhin; que les ponts sont faits, que tout est disposé pour obtenir la victoire, mais que nous sommes sans chevaux, sans numéraire et sans assignats. Commandez qu'on verse dans les caisses les sommes que nous vous avons demandées. Envoyez-nous au moins quinze cents chevaux dans le Haut-Rhin et nous marcherons. Au surplus, comptez sur notre zèle et notre infatigable amour pour la patrie. Salut et fraternité.

RIVAUD, CAVAIGNAC, MERLIN de Th.

Merlin de Thionville, etc., au représentant Merlin de Douai, membre du Comité de salut public.

23 floréal an 3e (12 mai).

J'ai reçu ta lettre, mon brave ami; tu me mets à une bien cruelle épreuve en voulant que je m'explique sur l'objet le plus important qui ait jamais été traité relativement au bonheur de notre patrie. Qui peut avoir des idées fixes sur cette effrayante question dont la décision peut sauver ou perdre la France : « le Rhin doit-il former la limite de la république française? » Puisque l'amitié me consulte, je ne dois rien lui taire; et n'ayant jamais craint les factions, je soutiendrai, s'il en est besoin, publiquement, ce que je te confie.

Je vais d'abord analyser ta lettre et les extraits qu'elle contient, et ce n'est qu'après avoir consulté notre situation actuelle et celle de nos enne-

(1) Sur le registre de correspondance d'où nous tirons cette lettre est écrit en marge de la main de Merlin : « Nous avons eu raison quelques jours après. »

mis sous tous les rapports de nos intérêts et des leurs, que je finirai par te dire mon avis sur la question définitive.

Tu me dis en premier lieu que la lettre de Ratisbonne a été confiée au Comité de salut public sous le plus grand secret; oui, mais sois sûr qu'elle n'a été faite que pour être communiquée au Comité. Depuis le commencement des négociations avec la Prusse, vous devez vous être aperçus que son système était de s'ériger en protectrice de l'Empire. Le roi, qui voulait river nos fers, veut aujourd'hui sauver sa gloire et sa puissance. Trompé par notre énergie, il veut devenir le pacificateur de l'Europe. Mais lui laisserons-nous jouer ce superbe rôle, et n'est-ce pas à nous qu'il appartient tout entier?

Oui, le moment est venu de détacher la Bavière. D'une part, Manheim prêt à être incendié de nouveau par les Français, de l'autre, la Bavière sur le point d'être envahie par l'empereur, il faut que la Bavière se ligue avec l'un ou avec l'autre : elle doit choisir entre les deux partis et doit donc conclure ou avec nous ou avec l'Autriche. Mais nous, que devons-nous faire? Je le dis franchement : conclure la paix avec l'Autriche, lui promettre de ne pas l'inquiéter dans la conquête de la Bavière, si l'on peut amener pour condition la cession absolue des Pays-Bas et l'abandon des princes possessionnés sur la rive gauche du Rhin.

On pourrait en même temps entamer une autre négociation avec l'électeur palatin, lui proposer de le soutenir contre l'empereur, de se liguer avec lui, la Prusse et la Hesse, pour s'opposer à un projet dès longtemps combiné et que l'empereur réalisera un jour. Mais je crois ce parti moins bon pour nous, parce que nous en retirerions moins d'avantages et que nous aurions à faire plus de frais. D'ailleurs, en politique, il faut abandonner le plus faible et se liguer avec le plus puissant.

Dans ce cas, convient-il de charger quelqu'un à Bâle de la négociation? Nos agents de Bâle ont trop pris l'esprit suisse : Bacher est tout Prussien; il sollicite hautement l'ambassade près cette puissance : Barthélemy aime les Suisses ennemis-nés des Autrichiens ; aucun d'eux n'est disposé à jeter le brandon de la discorde dans l'Empire, et voilà cependant ce qui nous convient le mieux. Car que nous importe la Bavière, que nous importent les électeurs si chaudement protégés par la Prusse? c'est l'empereur qui a beaucoup à nous demander, car nous lui avons beaucoup pris. Payons-le donc, s'il est possible, en lui promettant de ne pas nous mêler de ses projets sur la Bavière. Mais, pour cette négociation, je le répète, n'employons pas les agents de Bâle : il faut que le Prussien l'ignore complétement, car l'empereur, par la possession de la Bavière, devient trop puissant pour lui; ou du moins il faut qu'il ne la connaisse que lorsque le traité sera conclu. Alors la guerre est infaillible entre eux, et nous avons la paix.

La lettre de Ratisbonne conseille au gouvernement d'être coulant relativement à ce que nous avons envahi sur la rive gauche du Rhin et sur-

tout avec le duc de Deux-Ponts. Mais ne l'a-t-on pas désintéressé par l'un des articles du traité avec la Prusse? et d'ailleurs, militairement parlant, personne n'est plus dans le cas de nous disputer la rive gauche. L'ennemi ne peut passer le Rhin sans se jeter entre deux armées; finissez avec la Hollande, et il en aura trois sur les bras. Ce sont de grandes phrases que ces mots : « Faire la paix grandement et noblement, » nous n'aurons de paix avec les rois que celle que leur dictera la nécessité. Le Prussien, soyez-en sûrs, a dicté vos lettres de Ratisbonne.

Rien n'est plus illusoire non plus que ces mots : « Que la république rende au duc de Deux-Ponts, etc. » Comment les Bavarois nous livreraient-ils ceux qui sont les maîtres de tout leur pays? Comment s'opérerait ce sublime chef-d'œuvre qui nous livrerait la Souabe? Si nous devenions favorables au duc de Deux-Ponts, tout ce que l'électeur pourrait faire, supposé qu'il prît les intérêts du duc auquel on rendrait ses États en le faisant tributaire de la république, serait de livrer passage à notre armée par Manheim, de laisser occuper cette ville par nos troupes, et de nous aider, de concert avec la Prusse et la Hesse, à rejeter l'empereur sur le Danube. Eh bien! sans tant de négociations, je vois la chose faite de deux manières et à meilleur compte : 1° en traitant de la Bavière avec l'empereur; 2° en passant le Rhin entre Bâle et Strasbourg, en bombardant Manheim qui se rend et en marchant dicter des lois à l'autre rive.

Finissez de suite avec la Hollande, afin de rendre l'armée du Nord disponible pour sa plus grande partie; que l'armée de Sambre-et-Meuse agisse de son côté, et nous irons mettre tout le monde à vos pieds. En résumé, il faut sonder l'Autriche, entamer avec elle des négociations relatives à la Bavière (et, à cet égard, l'ambassadeur toscan pourrait peut-être vous être fort utile); et si l'empereur convient avec nous, il faut traiter avec lui sans aucune considération, ni pour le roi de Prusse, ni pour l'empire, parce que nous conserverons, dans ce cas, et les Pays-Bas et la rive gauche du Rhin.

Tels sont les raisonnements que j'ai établis d'après la situation actuelle de l'Europe et d'après la supposition que nous ayons tous les moyens nécessaires pour continuer la guerre avantageusement.

Mais voici maintenant, examen fait de notre propre situation, mon avis particulier. Nous marchons de troubles en troubles; nous succombons pour ainsi dire sous le poids de nos propres victoires; bloqués jusqu'ici dans la France même, nous manquons de tout; le commerce est nul, les assignats rien, et les ressources qui nous restent seront bientôt épuisées. Nous n'avons ni constitution, ni gouvernement; le royalisme s'agite, le fanatisme rallume ses torches, les espérances des traîtres qui ont abandonné leur patrie se raniment, et cependant l'Europe est à nos genoux. Le monde nous demande la paix, quand un seul échec pourrait nous faire perdre en un seul instant tout notre éclat antérieur. Et maintenant, je le demande, pourquoi

avons-nous pris les armes? pour conquérir notre liberté, pour ramener la paix, l'abondance et le bonheur. Appelons donc l'Europe à recevoir la paix et tâchons d'en jouir nous-mêmes. On semble disposé à nous abandonner l'évêché de Spire, Trèves et le Luxembourg jusqu'à la Meuse qui deviendrait notre limite : recevez cela en indemnité et donnez-nous la paix.

Donnez-nous la paix, dussions-nous même rentrer dans nos anciennes limites : nous serons encore assez grands, plus grands peut-être, puisque nous prouverons ainsi au monde que nous n'avons pris les armes que pour notre liberté, et que nous l'avons conquise sur nos ennemis de l'intérieur et de l'extérieur. Voilà mon opinion ; je la crois la seule salutaire. Puisse-t-elle prévaloir sur les projets gigantesques des hommes qui ont oublié à quoi tiennent les destinées des empires !

Je crois avoir répondu à tous les articles de ta lettre. Je t'embrasse bien cordialement.

MERLIN de Thionville.

Il serait superflu de s'appliquer à faire ressortir la grandeur et la sagesse des conclusions de cette lettre. Aujourd'hui que les événements ont parlé, rien n'est plus facile que de reconnaître combien une telle politique était juste. Que n'a-t-elle prévalu, selon la prophétique expression de Merlin, « sur les projets gigantesques des hommes qui ont oublié à quoi tiennent les destinées des empires ! » Le pouvoir militaire, fomenté par la guerre, ne se serait pas élevé contre les lois; l'ordre républicain se serait fondé et maintenu, et la France, régénérée et maîtresse d'elle-même, reposerait déjà sur une tradition démocratique de trois quarts de siècle.

Merlin de Thionville, etc., à Gillet.

..... floréal an 3 (mai).

Cavaignac part à l'instant pour Paris, mon cher Gillet : tu l'as vu dans la Vendée, comme toi et moi, ennemi des horreurs que l'on voulait nous faire commettre ; comment se ferait-il qu'aux Pyrénées il eût changé? Je ne le crois pas. Pinet est seul coupable. Tu connais l'âme franche et pure de Cavaignac, son ardent amour de la patrie. Je te prie donc d'être son appui et de nous le renvoyer déchargé du poids d'une accusation imméritée.

Je te recommande les intérêts de l'armée. Tu connais mieux que tout autre notre situation. Envoie-nous des chevaux et nous continuerons de vaincre. Je t'embrasse bien cordialement.

MERLIN de Thionville.

Merlin de Thionville, etc., à Merlin de Douai.

Strasbourg, . . floréal (mai).

Cavaignac vient de m'apprendre qu'on venait de renvoyer l'examen de sa conduite aux trois comités réunis ; et il part à l'instant pour Paris, afin de démontrer qu'il a toujours été le même que nous l'avons vu en Vendée et qu'il est toujours à mes yeux malgré les dénonciations. Je puis t'assurer que je ne connais personne de plus probe, de plus dévoué à la patrie, de moins terroriste que Cavaignac. Je te prie, au nom de l'amitié, que dis-je? au nom de la justice, de le renvoyer le plus tôt possible à l'armée, où il fait le plus grand bien. Je t'embrasse bien cordialement. Ton fils fait des progrès dans le dessin ; il a de la peine à prononcer l'allemand, mais cela viendra. Je salue ta famille.

MERLIN de Th.

Cavaignac à Merlin de Thionville.

Paris, le 23 floréal an 3 (12 mai).

Je suis arrivé hier, mon bon ami ; j'ai vu Merlin de Douai et Gillet. J'ai travaillé avec ce dernier environ trois heures pour l'armée. Je lui ai fait part de nos projets sur le Haut-Rhin : ils sont entièrement conformes aux siens et à ceux du Comité. Il paraît que l'armée de Sambre-et-Meuse et quelques divisions de celle du Nord opéreront de leur côté un passage du côté de Wesel, pour se porter, au nombre de quatre-vingt mille hommes, sur Cassel, tandis que celle du Rhin-et-Moselle s'agglomérera sur Philisbourg, s'emparera du cours du Neckar et assiégera Manheim. Aussitôt que l'affaire avec la Hollande sera terminée, on vous donnera vingt mille hommes de l'armée de Sambre-et-Meuse que l'on remplacera par un nombre égal de celle du Nord. Les deux régiments de carabiniers sont partis de Paris depuis deux jours pour se rendre à l'armée.

Merlin et Gillet n'avaient aucune notion de mon affaire. D'autres de mes amis m'ont témoigné leur désir que je sépare ma cause de celle de Pinet sur la scélératesse duquel presque tout le monde paraît d'accord. Il paraît qu'on me rend en général la justice qui m'est due ; mais il est important pour moi de provoquer un prompt examen de ma conduite. Avant de le demander à la Convention nationale il faut que je voie ceux qui, me connaissant d'une manière plus particulière, appuieront, je l'espère, ma demande fondée sur la justice.

J'ai vu Tallien hier soir au Comité ; je lui ai donné de tes nouvelles. Je n'avais pas ta lettre sur moi ; aujourd'hui je la lui remettrai. Mon Dieu ! mon ami, qu'il est pénible, quand on n'a rien à se reprocher, d'avoir à

passer par la filière d'un accusé! Il est vrai qu'on en est bien récompensé lorsqu'on a obtenu justice. Mais, pour y parvenir, que de démarches à faire! et je n'y suis pas fait. Si tu étais ici, tu hâterais de beaucoup le terme de mon affaire. Féraud n'y est pas non plus; il pourrait me servir. Je n'ai que le souci de voir qu'il me faudra du temps pour pouvoir t'aller rejoindre et il est bien grand. Je vais vaincre ma repugnance à des démarches nécessaires peut-être pour que la vérité soit entendue de tous. Que je suis honteux d'être accolé à Pinet! Qu'il me tarde de ne plus l'être!

L'état de Paris est toujours le même pour les subsistances; on craint des mouvements. Cette ville afflue d'étrangers, qui disent publiquement qu'ils sont venus assister à l'enterrement de la Convention. Cet état de choses est cruel. Les ennemis de la liberté s'en réjouissent; mais la Convention triomphera de tout, j'espère.

Le commissaire de police fouetté t'avait dénoncé comme abusant de ton autorité, comme agissant arbitrairement, etc.; le Comité n'a pas cru sans doute que quelques coups de cravache bien mérités fussent un acte arbitraire. Adieu, mon ami, je t'embrasse.

CAVAIGNAC.

Mille amitiés à Bréjard et à nos autres camarades. David vous embrasse tous.

Sorbier, chef de brigade du génie, au citoyen Merlin de Thionville, etc.

Germersheim, le 25 floréal an 3e (14 mai).

CITOYEN REPRÉSENTANT,

Privé de l'avantage de te voir en passant devant Manheim, je n'ai pu conférer avec toi sur les idées que tu as communiquées à l'un de mes camarades pour la construction d'une batterie à boulets rouges. Je m'empresse, en conséquence, de t'en adresser le projet. Sa divergence lui donne le grand avantage de mettre sous son feu toute la ville de Manheim et de ne présenter à l'artillerie ennemie qu'une assez petite surface pour être contre-battue.

Je te présente l'historique de l'expédition devant Manheim sur lequel tu as tant de droit par la grande influence que tu as eue sur la reddition. J'y joins mon mémoire sur Germersheim, ce point de frontière si mutilé. Je serais bien flatté qu'un instant de lecture volé à tes grandes occupations lui méritât ton assentiment.

Salut et respect fraternel.

SORBIER.

Le Comité de salut public aux représentants du peuple en mission près l'armée du Rhin-et-Moselle.

Paris, le 25 floréal an 3e (14 mai).

Nous recevons dans ce moment, chers collègues, vos dépêches du 22.

Nous attendions depuis plusieurs jours vos observations et celles de Pichegru sur les nouvelles propositions du gouvernement prussien relatives à la ligne de neutralisation. Le retard qu'elles ont éprouvé nous détermina hier à prendre un parti définitif sur cette affaire. Barthélemy avait déjà envoyé plusieurs courriers pour réclamer notre réponse. La maison d'Autriche profitait de la non-publication de l'article relatif à la neutralisation pour agiter toutes les cours d'Allemagne et les engager à se réunir à elle, leur faisant apercevoir son alliance comme le seul moyen de salut. Plusieurs princes et Cercles qui avaient annoncé des dispositions pacifiques d'abord, paraissaient déjà se détacher de la Prusse. Il fallait donc prendre un parti et ce parti devait être prompt.

Nous avons accepté ce nouveau traité, qui d'ailleurs contient les mêmes dispositions que le premier, à l'exception de celles relatives au passage sur le pays neutralisé. Nous avons regardé comme très peu important cette faculté de passage, et nous croyons qu'elle est plus à notre avantage qu'à celui de l'ennemi, en ce qu'il nous procure la faculté, après nous être emparés du duché de Berg, de marcher sur Francfort avec l'armée du Nord, et de faire sa jonction derrière Mayence avec l'armée du Rhin-et-Moselle; ce que nous n'aurions pu faire s'il ne nous restait que le pays non neutralisé, situé sur les bords du Rhin, ce pays étant hérissé de rochers et de montagnes impraticables.

Il en résulte un autre avantage pour le siége même de Mayence, c'est d'être maîtres du cours du Mein et de pouvoir tirer par ce fleuve les subsistances que nous pouvons nous procurer dans le pays.

La difficulté dont vous parlez de vivre dans un pays neutre est encore commune à l'ennemi, et il est à espérer que nous trouverons facilement des subsistances sur le simple crédit de la république, comme cela se pratiquait dans le même pays pendant la guerre de Sept-Ans.

Salut et fraternité.

Les membres du Comité de salut public :

CAMBACÉRÈS, GILLET, DOULCET, DEFERMON,
RABAUT, FOURCROY, TREILHARD.

Le Comité de salut public aux représentants près l'armée du Rhin-et-Moselle.

Paris, 26 floréal (15 mai).

Nous avons reçu, citoyens, votre lettre du 17 de ce mois, ainsi que les deux arrêtés et le plan d'exécution qui y était joint. Sans doute que si vous avez pris des mesures vigoureuses et extraordinaires pour assurer à nos armées leurs subsistances, c'est que vous y avez été contraints par la force des circonstances, qui, dans ce cas-là, sont toujours impérieuses, puisque c'est d'elles que dépendent non-seulement le sort des armées, mais celui de la république. Dans cet état, vous pouvez penser que le Comité n'a pas délibéré un moment pour approuver les arrêtés que vous avez cru devoir prendre à cet égard; et avec une exacte exécution, il est bien convaincu que l'approvisionnement des armées auprès desquelles vous êtes délégués sera assuré.

Quant à la demande que vous nous faites de vous faire passer de Paris deux des grandes voitures qui ont été construites pour le transport des malades et des blessés et que vous destinez au service des hôpitaux de Metz, le Comité a donné des ordres à la septième commission exécutive pour vous les expédier, et sans doute elles sont en route dans ce moment, si elles ne sont déjà arrivées.

Continuez, citoyens collègues, tous vos efforts; continuez de remplir tous les devoirs sacrés que votre caractère et votre constant amour pour la patrie vous imposent; que nos braves frères d'armes soient toujours l'objet de votre sollicitude, car en les servant, on sert son pays, puisqu'ils en sont les défenseurs et les soutiens. Salut et fraternité.

Les membres du Comité :

DEFERMON, DOULCET, TALLIEN, ROUX, LACOMBE.

Le Comité de salut public aux représentants en mission près l'armée du Rhin-et-Moselle.

Paris, 26 floréal (15 mai).

D'après votre lettre du 21 de ce mois, chers collègues, nous avons mandé l'entrepreneur des charrois militaires, et il lui a été ordonné de fournir sur-le-champ les quinze cents chevaux d'artillerie que vous demandez. Il a répondu qu'environ quatre cents étaient déjà en route et que sous quinze jours les quinze cents seraient rendus à l'armée.

Quant au numéraire, nous ne devons pas vous dissimuler que le gouvernement est en ce moment dans l'impuissance d'en fournir. Nous venons cependant d'ordonner à la trésorerie de mettre à la disposition de l'agence

des subsistances une somme de 150,000 livres pour les besoins de l'armée du Rhin. Le comité des finances nous a déclaré qu'il était impossible de fournir rien de plus. Cette somme ne doit être employée qu'en achats de blé, en stipulant autant qu'il sera possible qu'une portion au moins du prix sera payée en assignats. Les fourrages doivent être payés uniquement avec cette dernière monnaie. Ce n'est pas un objet qu'on puisse cacher, et quand on en trouve pour du numéraire, on en peut trouver pour des assignats.

Il est un principe général à la guerre, c'est que les armées doivent vivre aux dépens du pays ennemi. Vous devez donc faire employer tous les moyens qui sont à votre disposition pour faire fournir par ce pays tout ce qui sera possible de subsistances.

Lorsque vous aurez passé le Rhin, de fortes contributions doivent être imposées soit en subsistances, soit en numéraire. La voie des réquisitions est lente, difficile et souvent insuffisante. Vous en éviterez les inconvénients en levant des contributions en numéraire, dont le montant sera employé à solder des achats de subsistances.

L'entrepreneur des charrois se plaint que les chevaux ne reçoivent pas de fourrages et qu'ils périssent de faim. Il paraît qu'il y a négligence de la part de l'administration des fourrages. Si le foin est rare, on peut au moins trouver de la paille, et les chevaux vivront, moyennant qu'on leur fournisse de l'avoine. Lauchère prétend qu'il n'est pas difficile de s'en procurer, qu'il en aurait trouvé plus de vingt mille sacs à 150 livres, si les administrateurs des fourrages ne s'opposaient à ses marchés, tandis qu'ils ne fournissent rien et que le peu d'achats qu'ils ont faits s'élève de 160 à 180 livres le sac.

Nous vous invitons, chers collègues, à faire surveiller la conduite des agents de cette administration.

Les membres du Comité de salut public :

CAMBACÉRÈS, GILLET, MERLIN de Douai,
LAPORTE, FOURCROY, TREILHARD.

Merlin de Douai à Merlin de Thionville.

Paris, 26 floréal an 3 de la Rép. (15 mai.

J'ai reçu, mon ami, ta lettre du 22 : comme elle n'est que le résumé des deux lettres au Comité, je me réfère aux réponses que le Comité y a faites.

Nous sommes vraiment dans un état terrible. Indépendamment de la pénurie de subsistances qui nous afflige toujours, nous sommes sans numéraire. Heureusement, il nous reste l'espoir de nous en procurer par la voie

de la Hollande ; mais c'est encore chose incertaine. Reubell et Sieyes sont à la Haye en conférence avec les états-généraux. Dieu veuille qu'ils finissent à l'amiable !

Hâte-toi de répondre à la lettre que le Comité t'a écrite dernièrement sur la neutralisation proposée de Mayence et sur quelques moyens de pacification mis en avant par quelques ministres. Je t'avoue que notre état m'effraye, et que je ne vois, pour nous en tirer, d'autre ressource qu'une prompte paix.

Je dois te confier qu'on a écrit contre toi ; on t'accuse d'étaler un faste et un luxe excessifs. Je n'en crois rien ; le Comité n'est pas plus crédule que moi : mais prends tes précautions et vois de qui tu es entouré ou épié.

Je te recommande toujours mon fils : ne le ménage pas, et que la campagne qu'il fait sous toi lui soit vraiment utile. Mille amitiés.

MERLIN (d. D.).

Merlin de Thionville, etc., au Comité de salut public.

27 floréal an 3e ? (16 mai).

J'ai communiqué au général Pichegru la dépêche que vous m'avez adressée le 19 et que j'ai reçue le 26 au soir. Nous sommes d'avis qu'il faut accepter la neutralisation de Mayence, à condition cependant que cette ville sera gardée par une garnison mixte de troupes françaises et de troupes des Cercles.

Voici mes raisons : l'empereur n'a plus sur le Rhin que le pont de cette ville ; Mayence neutralisé, le voilà dans un état absolument semblable au nôtre. Dira-t-on que c'est augmenter les forces disponibles de l'empereur ? mais c'est aussi augmenter les nôtres du double, et nous dispenser d'un siége devenu dès lors inutile, soit que nous gardions, soit que nous ne gardions pas la rive gauche du Rhin, et Luxembourg tombe définitivement. Ainsi, il y a tout à gagner à cette neutralité.

L'article pourrait être conçu en ces termes : « La ville de Mayence, les forts de Cassel et de Mars, le bourg de Bibrich, les îles Saint-Pierre et Saint-Jean seront neutres pendant tout le temps que durera la guerre. Cette place et les ouvrages désignés seront occupés par une garnison mixte de Français et de troupes des Cercles jusqu'à la paix définitive. Aucune des puissances belligérantes ne pourra passer par cette ville pour attaquer ou poursuivre l'autre. » Voilà pour l'objet militaire que contenait votre dépêche.

Pour le surplus des dires et des observations réciproques de l'ambassadeur prussien et du nôtre, c'est au Comité, qui a le fil des relations poli-

tiques, à se décider. Le général et moi pensons que notre situation actuelle n'étant pas du tout brillante relativement aux subsistances, qu'on ne peut plus se procurer même avec des charges d'assignats, le moment de terminer glorieusement cette guerre est arrivé, puisque tous nos ennemis nous demandent la paix à des conditions que nous aurions gracieusement acceptées s'ils nous les avaient proposées lorsqu'ils étaient maîtres d'une partie de notre territoire. Salut et fraternité.

MERLIN de Thionville.

Merlin de Thionville, etc., au Comité de salut public.

1er prairial an 3 de la Rép. (20 mai).

Je vous dépêche un courrier, chers collègues, pour vous rendre compte de la rencontre que je viens d'avoir avec Barthélemy, M. de Hardenberg, etc. Je crois important que vous sachiez au plus tôt le résultat de cet entretien, car il peut vous donner bien du large dans vos opérations diplomatiques pour arriver à une paix glorieuse et utile.

Pichegru et moi partîmes de Strasbourg pour Huningue le 27 floréal à minuit. Nous reconnûmes l'un après l'autre la rive droite du Rhin, et les géographes qui nous accompagnaient, s'étant réunis, firent la carte de nos découvertes. Le 28, je reçus de Barthélemy la lettre suivante :

« Bâle, 28 floréal.— L'ambassadeur de la république française en Suisse au citoyen Merlin, etc. — Citoyen représentant, je m'empresse de vous adresser la convention qui vient d'être signée par moi et M. de Hardenberg, ministre plénipotentiaire du roi de Prusse. La poste qui part à l'instant ne me permet que d'ajouter l'assurance de mes sentiments fraternels. — *Signé* BARTHÉLEMY. »

Peu de temps après arrive le citoyen Bacher pour m'inviter à dîner à Bâle pour le 29. Il me montra cette lettre de M. de Hardenberg :

« Bâle, le 28 de mai. — A M. Barthélemy, etc. — Je viens d'apprendre que le représentant Merlin de Thionville et le général Pichegru viennent d'arriver à Huningue. Ce serait une grande satisfaction pour moi, Monsieur, si vous pouviez les engager à accepter le dîner chez moi avec vous tel jour qui leur conviendra. Agréez les assurances de mon estime distinguée. — *Signé* HARDENBERG. »

Je lui répondis que je n'irais à Bâle qu'à la paix définitive. Nous parlâmes de la neutralisation de Mayence, des projets de l'empereur, et nous nous quittâmes le soir assez contents l'un de l'autre. Le 29, je reçus de Bacher cette lettre :

« Le premier secrétaire interprète de la république française en Suisse au représentant Merlin de Thionville, etc. — Le ministre plénipotentiaire prussien, ayant le désir le plus vif de faire votre connaissance et n'ayant pu vous engager à accepter son invitation, se propose d'aller fraterniser demain avec vous et le général Pichegru, etc. »

A cette lettre était jointe la note suivante de la part de Barthélemy :

« Le duc de Wurtemberg s'est rendu aux vœux des États de son pays. Il va envoyer un ministre à Bâle et négocier sa paix avec la France, sous les auspices du roi de Prusse. Plusieurs princes de l'Empire suivront le même exemple ; de manière que la majorité des États de l'Allemagne ne tardera pas à se prononcer pour la république française, ce qui isolera entièrement l'empereur. »

Le même jour, 29, je reçus cette autre lettre de M. Keppeler, agent du prince de Hesse-Darmstadt à Bâle :

« A MM. Merlin, représentant, etc., et Pichegru, général en chef des armées de la république. — C'est avec plaisir que j'apprends, Messieurs, que vous êtes à Huningue. M. Bacher me fait espérer que je pourrai être si heureux d'avoir l'honneur de vous voir et de vous témoigner mon respect et dévouement. Si vous le permettez, j'aurai l'honneur de vous voir ce soir, moyennant vos ordres. J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, Messieurs, etc. »

A deux heures, arrivent Barthélemy, Bacher, M. de Hardenberg, M. Keppeler, un ministre de Hesse-Cassel, un autre de Wurtemberg et quelques secrétaires. M. de Hardenberg me pria d'accepter une expédition de vos nouvelles conventions, et, pendant tout le dîner, il ne nous parla que de la protection que la France devait accorder à l'Empire, de concert avec son maître, et comment nous devions prendre garde de laisser prendre la Bavière par l'empereur. Je lui dis, pour toute réponse, que je n'étais que soldat, qu'un ennemi de plus ou de moins ne nous avait point embarrassés, que mon gouvernement seul pouvait entendre à ces observations. Il me parla de la neutralisation de Mayence : je lui répondis que je pensais que vous vous occupiez dans l'instant de décider cette question, et que je suivrais vos ordres avec exactitude ; mais que si j'étais consulté, en supposant que ma république consentît à la neutralisation demandée, je répondrais que ce ne pourrait être qu'autant que la ville serait gardée par une garnison mixte de Français et de troupes des Cercles. Il me dit « qu'il ferait consentir à cette condition. »

Les envoyés des princes de Hesse paraissaient fort satisfaits d'en être quittes. Je leur ai demandé si leurs contingents étaient retirés : ils m'assurèrent que oui, et qu'il n'existait plus de contingent hessois dans l'armée

de l'empereur. Ils se sont unis à M. de Hardenberg pour me persuader que le rôle de la république était de s'unir à eux, de leur donner la paix et de s'opposer à l'empereur relativement à ses vues sur la Bavière.

Enfin, après les avoir tous entendus, voici le résultat de mes réflexions :

Hardenberg et les ministres des princes de Hesse ont pour système de détacher l'Empire de l'empereur, de former une ligue sinon écrite, du moins tacite, pour l'empêcher de prendre la Bavière, et alors seulement de s'unir offensivement avec la république française dont ils auraient besoin. Ils veulent se retirer de la guerre en prétendant garder tout ou presque tout ce qu'ils possédaient autrefois, et laisser la république aux prises avec l'empereur. Ils craignent surtout une alliance de la république avec l'empereur sans l'Empire, et c'est là qu'ils disent que nous nous perdrions. Ils craignent que l'on ne traite sans eux dans ce sens. Pour prendre confiance, ils voudraient nous voir passer le Rhin.

A mon avis, il résulte de tout cela que si l'empereur voulait traiter de la cession définitive des Pays-Bas et de l'abandon des princes possessionnés sur la rive gauche du Rhin, moyennant que nous ne nous mêlions pas de l'occupation de la Bavière par ses troupes, il ne faudrait pas balancer à accepter. Car, d'après tout ce qu'ont dit ces messieurs, la guerre est alors au sein de l'Allemagne ; la Prusse est contenue par la Russie que l'empereur aura eu soin de faire entrer dans ses projets, et l'empereur combat les Cercles avec avantage, tandis que nous jouissons tranquillement du fruit de nos victoires : et je ne vois pas qu'avec le Rhin pour limite, l'empereur puisse jamais être bien redoutable pour la république, fût-il maître de la Bavière.

Mais le tout est de savoir si les négociations sont possibles sur ce point. Dans le cas où l'on ne pourrait y amener l'empereur par une négociation entamée à l'insu de la Prusse et de l'Empire, et ailleurs qu'à Bâle, il faudrait bien en finir tout de suite avec l'Empire, qui demande la paix à genoux, et isoler ainsi l'empereur de l'Empire. J'ai cru vous devoir ces réflexions qui peuvent influer sur vos délibérations.

Je ne puis assez vous répéter que l'indécision qu'a jetée dans l'armée la publication de la liste de Dubois-Crancé dérange toutes nos mesures. Confirmez cette liste, très bonne pour l'armée du Rhin-et-Moselle, ou prononcez définitivement en nous en envoyant une autre. Le decret qui nous defend de rien ordonnancer est tres sage sans doute, mais je vous conjure de ne pas nous faire attendre les sommes demandées, et de prononcer sur les indemnités dues aux fournisseurs, qui peuvent nous manquer tout à coup si on les ruine ; enfin de nous envoyer des chevaux.

Le général en chef se dispose a opérer le passage du Rhin. Il a fallu faire tout sortir du néant. Nos moyens de vivre sont presque nuls ; les assignats rien ; ici un sou pour un écu, ou 5 francs pour 100 livres. Je vous le dis sans pouvoir être accusé de crainte : je méprise nos ennemis,

ils ont autant de besoins que nous), mais il nous faut la paix, sauf à retomber dessus après. Ainsi faisait Rome avec Carthage. Salut et fraternité.

MERLIN de Th.

Le prince de Hardenberg avait imaginé ce dîner en vue de sonder, dans la familiarité du repas, les dispositions de Merlin, et le jeu de Merlin, qui, ainsi qu'on le voit par sa correspondance, visait à tenir en haleine la Prusse et les princes au moyen de la Bavière, dut être naturellement de paraître se laisser ouvrir sur ce point. La finesse du prince se trouva donc, sans qu'il s'en aperçût, en présence d'une finesse plus grande encore. Le récit qu'il a laissé de cette entrevue est, du reste, assez curieux, en ce qu'il tend à faire imaginer que l'idée de la Bavière avait été soufflée à Merlin, dans cette occasion même, par Bacher. Ce récit sert aussi par plus d'un trait à montrer une fois de plus combien, en fait d'exactitude, les correspondances sont préférables aux Mémoires. Le voici :

« Hardenberg imagine de réunir dans un dîner, non-seulement la légation française aux ministres de Hesse-Cassel, de Hesse-Darmstadt et de Wurtemberg, mais encore le représentant Merlin de Thionville et le général en chef Pichegru qui étaient à Huningue, et il leur adresse en conséquence une invitation pressante. Quoique Bâle fut à la proximité d'Huningue, l'un et l'autre déclinent avec beaucoup d'égards l'invitation, alléguant qu'ils ne quitteront point le territoire de la république française, « si ce n'est avec les armées ou à la paix ». A quelques jours de là, néanmoins, Hardenberg prend le parti d'aller lui-même à Huningue visiter le représentant et le général, accompagné des ministres de Weitz, de Kepeller et de Kampff. Là il est invité à dîner avec sa suite ; l'ambassadeur Barthélemy s'y trouve également, de même que son secrétaire de légation, Bacher. A table, où règne d'abord une grande réserve, on en vient pourtant à s'entretenir des moyens de poser les bases d'une pacification générale avec quelque espoir de succès, en désarmant d'abord l'Autriche. Alors Hardenberg insinue qu'il serait peut-être facile de s'entendre avec le cabinet de Vienne. Le représentant laisse tomber l'insinuation ; mais le dîner fini, prenant à part le secrétaire de légation Bacher, il lui demande l'explication de ce qu'a voulu dire Hardenberg : « Laissez l'Autriche s'emparer de la Bavière, lui répond celui-ci, et vous aurez aussitôt la paix continentale. » Une sorte de conférence venant à s'établir, Merlin un peu échauffé par le repas, et par là même devenu plus expansif, s'entretient dans ce sens avec Hardenberg. Dès le lendemain, prenant la poste à franc étrier et crevant deux chevaux en route, Merlin se dirige sur Paris, descend au Comité de salut public, lui fait part de l'insinuation du plénipotentiaire prussien, et de l'opinion de la légation française à ce sujet. Là les représentants Aubry, Siéyès, Boissy d'Anglas, etc., se déclarent contre l'Autriche et sa prétention. Merlin de Douai seul se montre favorable à la paix avec cette puissance. »

La correspondance ci-dessus prouve suffisamment combien il s'en faut que Merlin ait pu croire que la Prusse prêterait volontiers les mains à l'acquisition de la Bavière par l'Autriche ; la conversation tenue durant le repas porte à l'inverse. Il semble d'ailleurs qu'une telle ruse eût été bien grossière pour un diplomate d'autant de finesse que le prince de Hardenberg. Ses souvenirs l'ont

certainement trompé ; car le rapport adressé immédiatement par Merlin au Comité donne à l'entretien un tour absolument différent et beaucoup plus vraisemblable. Loin de regarder la cession de la Bavière comme « la base d'une pacification générale », il écrit tout au contraire que moyennant cette cession, « d'après tout ce qu'ont dit ces messieurs, la guerre est au sein de l'Allemagne ».

Merlin de Thionville, etc., au représentant Merlin de Douai, membre du Comité de salut public.

1er prairial, l'an 3e, etc. (20 mai).

Un courrier doit t'avoir remis une longue lettre de moi ; je réponds actuellement à celle à laquelle était joint le paquet de ton fils.

Le système de la Prusse, de Barthélemy et de Bacher est d'unir l'Allemagne par des liens solides à la Prusse et à la république, parce qu'ils craignent tous que l'empereur ne s'empare de la Bavière. Ainsi, vous obtiendrez tout de l'Allemagne en la menaçant de vous unir à l'Autriche. J'ai vu à Huningue Hardenberg, qui m'a parlé de la manière la plus positive de ses craintes sur l'alliance de la Russie, de l'Angleterre et de l'empereur. Il craint que la Russie ne tienne la Saxe et la Prusse en échec pendant que l'empereur prendra la Bavière. Règle donc tes négociations là-dessus.

Je ne me justifierai pas aux yeux du Comité sur l'inculpation de mon prétendu luxe. J'ai pris à Paris une voiture de chasse à huit places. Par là je demeure toujours avec tout mon monde, et j'épargne dix chevaux. Quant à la table, je ne dépense que le nécessaire. Mais comment vivre sans faire de grandes dépenses, quand on ne veut pas même d'assignats, qu'une livre de pain se vend 20 livres et une livre de foin 40 sous, et que l'on ne trouve rien à manger nulle part? Au surplus, personne ne me le dispute en simplicité, car je n'ai même pas d'habits.

Si cependant le Comité le croit bon, il me fera plaisir de me fixer ce que je dois dépenser pour un secrétaire, un interprète, un domestique, trois garçons d'écurie et huit chevaux dont je me sers si bien, que tous les jours il y en a quatre sur la paille. Si le Comité l'aime mieux encore, je le prie de me rappeler ; car si l'on me chicane quand je me sacrifie tout entier de corps et de bien pour la patrie, j'aime mieux faire la guerre de tribune.

Demande, au surplus, à Cavaignac comment on peut m'accuser de luxe. Je n'ai rien à retrancher, car je ne prends que le strict nécessaire ; à moins que l'on ne m'ordonne de chasser les officiers qui viennent me demander à dîner après m'avoir apporté, de dix lieues, des dépêches, ou que l'on me défende de donner à dîner, au nom de la république, à un ambassadeur auquel j'ai refusé d'aller manger chez lui. Mais alors je ne puis rester

davantage à une place dans laquelle je ne suis pas en état de me montrer digne de ma patrie. Comment peut-on s'occuper de pareilles choses quand on sait que je ne prends rien pour moi que mes peines et ma fatigue? Ah! puisse-t-il arriver demain, le jour où je quitterai l'autorité pour vivre sous des lois sages et solides!

Je te prie de donner connaissance de ces observations au Comité, et de lire la lettre que je lui adresse avec celle-ci. Je t'embrasse de tout mon cœur.

MERLIN de Thionville.

Bien que j'aie déjà donné des explications suffisantes sur le prétendu luxe de Merlin dans sa mission sur le Rhin, comme le dîner dont il s'agit ici ne manqua pas de devenir, de la part des adversaires politiques du représentant, le sujet de récriminations spéciales, il n'est peut-être pas inutile de consigner ici, tout au juste, le coût de ce repas donné au nom de la république à cinq ambassadeurs, au général en chef de l'armée du Rhin et à leur suite, et dans lequel se débattirent de si grands intérêts. Plût à Dieu que les frais et les excès de table de la diplomatie ne se fussent jamais élevés plus haut que dans cette circonstance! Voici, grâce à l'esprit d'ordre de Merlin qui a écrit de sa main *à conserver*, la note acquittée du citoyen Schulz, maître de l'hôtel du Corbeau, à Huningue :

Le 30, à l'arrivée de l'ambassadeur prussien,	
Les domestiques ont dépensé.	160 livres.
Le grand repas.	4000
Vin extra.	200
Café et liqueurs.	320
Le dîner de tous les domestiques.	500
La dépense du domestique du général à part.	100
Extra des domestiques.	150
La dépense des chevaux.	160
Total	5590

Il s'agit, bien entendu, d'assignats, dont heureusement on peut fixer ici, avec une certitude parfaite, la valeur, car le sieur Schulz s'étant fait payer en numéraire, son mémoire total, qui est de 13 751 livres 10 sols, se trouve soldé par une somme de 825 l.; ce qui met le change à 6 pour 100. Il s'ensuit donc que les 5590 francs relatifs à la réception des cinq ambassadeurs, se réduisent à une somme de 335 francs dont 240 pour le *grand repas*, lequel, autant qu'on peut en juger d'après le montant de la dépense en café et liqueurs, 19 francs, devait se composer d'au moins vingt personnes. Sur la modicité de la dépense en vin d'*extra*, 12 francs, il faut remarquer que l'ambassadeur de la république, comme on le voit par le billet de Bacher, que je reproduis ici en totalité, n'avait pas hésité à venir en aide au représentant, en lui apportant de Bâle le tribut de sa cave.

« 29 *floréal*.— Citoyen représentant, le ministre plénipotentiaire prussien ayant le désir le plus vif de faire votre connaissance, et n'ayant pu vous engager à accepter son invitation, se propose d'aller fraterniser demain avec vous et le général Pichegru. L'ambassadeur républicain amènera dans sa voiture une triple batterie

de bordeaux, de bourgogne et de champagne. Nous ferons sauter les bouchons dans le camp des Autrichiens, auxquels votre voisinage a donné la fièvre; ils remercieront la providence, si vous voulez bien les tenir quittes à si bon marché. Salut et fraternité. BACHER. »

Je ferai remarquer sur la note du sieur Schultz qu'il résultait de la pénurie générale que tout était d'ailleurs fort cher; à peu près les prix actuels. Une soupe pour un domestique est portée à 12 sols; quatre chambres pour trois jours, à 36 francs, etc.; un déjeuner, assurément assez modeste, à emporter dans la voiture de Merlin, se composant de sept pains, un rôti froid et quatre bouteilles de vin, 12 fr. 90 c., etc.

Le commandant de Manheim, général major de Deroy à MM. Merlin de Thionville et Cavaignac, etc.

Manheim, ce 20 mai 1795 (1er prairial an 3).

MESSIEURS,

Je crois devoir vous communiquer la phrase d'une réponse très rassurante de M. le général Frimont, en date du 16 floréal ou 5 mai. « C'est pénétré de ce sentiment de loyauté et de franchise que je vous écris pour vous tranquilliser sur l'espèce de travaux auxquels vous vous êtes aperçus qu'on mettait de l'activité; ces travaux ne sont que civils et nullement militaires. »

Je suis bien éloigné d'élever des doutes sur la sincérité de ces assertions, moins encore sur le sentiment qui en est le garant, mais je ne puis me dispenser de vous observer, Messieurs, que des travaux civils qu'on peut employer militaires quand on veut ne doivent pas être entrepris sur un terrain compris dans une capitulation. Cette remarque fondée sur les usages de la guerre acquiert un nouveau degré de solidité par la certitude qu'on a que non-seulement une grande partie de la ligne des ouvrages nouvellement construits contient des banquettes, mais même qu'il y a des plates-formes pour y placer des canons et des mortiers. Nous voyons de plus qu'on répare les embrasures des batteries qui ont servi au bombardement de la ville, et qu'enfin on conduit des poutres et des planches du fort dans ces batteries.

Veuillez, messieurs les représentants, peser toutes ces considérations; et j'ai tant de confiance dans votre loyauté que je n'hésite pas de réitérer auprès de vous la demande de cessation des travaux, que j'ai faite dans le temps à M. le général Frimont, bien persuadé que vous ne balancerez pas de votre côté à en reconnaître la justice et à y accéder.

DE DEROY,
général-major et commandant.

Merlin de Thionville, représent., etc., au général major de Deroy, commandant à Manheim.

2 prairial an 3e de la Rép. (21 mai).

Je reçois, le 2 prairial an 3e de la république française, votre lettre datée de Manheim le 20 mai 1795.

Vous m'observez, monsieur, qu'en vertu de la capitulation pour la reddition du fort du Rhin, on ne peut construire aucun ouvrage « sur un terrain compris dans la capitulation ». Vous ajoutez que « les usages de la guerre le veulent du moins ainsi ». Je réponds d'abord que nulle part dans la capitulation il n'a été question de cette condition que l'usage de la guerre admet peut-être chez vous. Mais en guerre chacun a ses usages indépendants les uns des autres, et nous n'avons pas toujours fait la guerre à la mode de nos ennemis.

Aujourd'hui, cependant, conformément à tous les usages de la guerre, nous nous mettons en état, en réparant nos premiers ouvrages, et en en construisant d'autres, d'empêcher des tentatives hostiles que l'on pourrait essayer sous la protection du feu de votre place, si nous n'étions pas en mesure d'y résister.

Voilà, franchement, le but des travaux qui paraissent vous donner de l'inquiétude.

Il suffira sans doute de ces explications et de l'assurance que je vous donne de nouveau que Manheim ne sera point brûlé, pas même inquiété, tant que la guerre ne se fera que de ce côté-ci du Rhin, pour vous engager à retirer la demande que vous me faites. Je vous salue sincèrement.

MERLIN de Thionville.

Le représentant du peuple Rivaud à son collègue Merlin de Thionville.

A Oberingelheim, le 3 prairial, l'an 3e (22 mai).

Notre situation en subsistances, cher collègue, devient chaque jour plus alarmante. Depuis le 29 du mois dernier l'armée a éprouvé les plus grands besoins. Les distributions ont manqué plusieurs jours à l'attaque de gauche : le manque de matières, la mauvaise direction des convois ont été la cause de ce manque de service qui a donné lieu à des pillages de pain en route. Le soldat, en manquant depuis trente-six à quarante-huit heures, allait au-devant des convois et les pillait : ce qui, tu le sais, donne lieu à des gaspillages qui, seuls, sont capables de faire manquer entièrement le service. Il a été pris sur-le-champ des mesures pour assurer les convois en route. Des détachements commandés par des officiers les escorteront,

et ils en demeureront responsables. Je suis à la recherche de ceux qui ont donné lieu à ce manque de service qui m'a fait craindre les suites les plus fâcheuses. Des corps entiers se sont prononcés et ont menacé de déserter si on ne leur donnait du pain. Ces corps étaient précisément ceux qui étaient le plus à portée de l'ennemi du côté de Monbach. On les a changés et fait passer à l'attaque du centre.

Dès que j'ai été instruit de ce retard dans l'arrivage des convois, je me suis rendu à Kreuznach pour prendre connaissance des causes de ce manque de service, ainsi que de celles de la mauvaise qualité du pain. Je n'ai pu éclaircir précisément les premières, mais il résulte des renseignements qui m'ont été fournis que le manque des matières a occasionné du retard dans les convois, qui n'ont pu arriver assez à temps pour que la distribution du pain ait pu être faite pour le jour auquel il était dû : joint à cela la mauvaise direction de plusieurs convois qui, soit par l'inattention des conducteurs, ou par des ordres particuliers, n'ont pas suivi la direction qu'on leur avait donnée. Je te promets que dès que je serai parvenu à éclaircir ce dernier fait, s'il y a des coupables, ils seront envoyés au tribunal.

Il est cruel, en parcourant la ligne, d'entendre le soldat ne proférer que le cri : « Du pain ! du pain ! » C'est ce que j'ai éprouvé le 30 dernier, en allant visiter la ligne avec notre collègue Talot qui était venu précisément pour que je révoque l'arrêté que nous avons pris pour affecter spécialement le bailliage de Castellane et quelques autres avoisinants à cette armée. Je n'ai pas voulu acquiescer à sa demande, bien qu'il m'ait exposé que les besoins de Sambre-et-Meuse étaient tels que sans le secours, au moins du bailliage de Castellane, son service manquerait à coup sûr. Mais mon acquiescement ayant dû compromettre aussi infailliblement celui de l'armée devant Mayence, qui, par sa position, est bien plus importante, je me suis roidi. Mon refus, néanmoins, ne me tranquillise pas parfaitement, parce que je connais le principe de l'armée de Sambre-et-Meuse, et que je suis moralement sûr qu'on frappera des réquisitions sur le territoire de ce bailliage. Aussi ai-je recommandé aux divers agents d'enlever tout ce qu'y s'y trouve dans le plus court délai.

Tu vois, cher collègue, combien est terrible notre position, surtout en se rappelant que les caisses, tant de l'armée que des départements, sont absolument dépourvues de numéraire. Si je conclus quelque chose avec les fournisseurs, j'expédierai un courrier au Comité de salut public, et je t'en instruirai en même temps.

Le chef de l'état-major t'a fait connaître la petite affaire qui a eu lieu le 30 dernier. Nos vedettes se sont reculées de quelques toises. Depuis ce jour rien de nouveau.

Salut et fraternité.

RIVAUD.

Merlin de Thionville, etc., à son collègue Cavaignac, représentant près la même armée.

Strasbourg, le 4 prairial, l'an 3e (23 mai).

Reviens tout de suite, mon cher camarade, ou tu te pendrais si l'on passait le Rhin sans toi. Ton affaire est une gueuserie qui doit être terminée à l'instant. Nous avons été à Huningue depuis ton départ ; nous y avons vu les ambassadeurs, qui paraissent dans les meilleures dispositions. Répète au Comité que rien n'est plus instant que d'accorder la neutralisation de Mayence, à condition que la place soit gardée par nos troupes et celles des Cercles. Presse-le aussi d'envoyer le numéraire qu'il nous a promis ; nous ne pouvons plus vivre sans en avoir. La gauche de l'armée devant Mayence a manqué de pain pendant trois jours, et des corps entiers ont eu l'infamie de demander à retourner en France. Les frères Schneegaus, auxquels nous avons refusé l'injuste indemnité qu'ils demandaient, n'ont plus rien voulu fournir, et nous serons contraints de la leur accorder. Presse le Comité de décider sur celles qui lui sont demandées par les pétitions que je lui ai envoyées. C'est le seul moyen qui nous reste de faire vivre l'armée jusqu'à la moisson.

N'oublie pas non plus de faire décider qu'Archier ne sera pas commissaire général de l'armée. Demande au Comité d'ôter d'ici Laserre et Prieur. Strasbourg devenant le centre de nos opérations, il est indispensable de n'avoir ici que des gens capables. Je compte sur le zèle qui t'anime pour le bien public, et j'espère que tu mettras tout en œuvre pour obtenir le plus tôt possible tout ce que je demande ; sans cela point d'opérations utiles à la république.

Dis à mon ami Tallien que j'ai reçu sa lettre, que je le remercie bien de l'avis qu'il me donne ; mais que, fort de ma conscience et du bien que j'opère, je méprise les délateurs et encore plus les calomniateurs. Personne mieux que toi ne peut dire quel est ici notre luxe et notre conduite. Les Alsaciens ont-ils donc besoin d'être menés à la Saint-Just?

Tous ceux qui te connaissent te font mille amitiés. Bréjard t'embrasse ainsi que David. Embrasse pour moi Merlin, Tallien, Fréron : dis-leur que mon attachement pour eux est inaltérable, et qu'en cas de besoin, je suis tout à la patrie, tout à eux. Adieu, mon brave camarade ; reviens, reviens le plus tôt possible.

MERLIN de Thionville.

Merlin de Thionville, etc., aux membres du Comité de salut public.

7 prairial an 3e, etc. (26 mai).

Je vous envoie, chers collègues, des preuves écrites de la combinaison du mouvement des ennemis de l'intérieur avec ceux de l'extérieur :

1° Adresse au peuple français par M. le comte de Montgaillard ;

2° Réponse des armées catholiques aux décrets de la soi-disant Convention nationale ;

3° Du gouvernement qui convient à la France ;

4° Adresse au peuple français.

On cherche à jeter ces ferments de discorde dans nos armées ; mais nous sommes là. Comptez sur elles comme sur nous. Ne permettez cependant pas à la Rivière et autres de dire qu'il n'y a pas de royalistes. Le 2 de ce mois, j'en ai fait arrêter un à Strasbourg, qui disait publiquement qu'il fallait un roi.

Comptez sur moi envers et contre tous. Un mot, et je vole à votre secours.

MERLIN de Thionville,

Merlin de Thionville, etc., à la Convention nationale.

Strasbourg, le 7 prairial, l'an 3e de la Rép. (26 mai).

Vengeance ! vengeance ! toute la rive gauche du Rhin, deux cent mille soldats de la patrie répètent ce cri. Déjà la colonne sacrée de l'armée du Rhin-et-Moselle est prête à marcher. J'étais hier à sa tête. Parlez, représentants, et elle vole exterminer les ennemis de la république partout où ils se rencontreront. Non, nous n'aurons pas versé notre sang en vain ; nous n'aurons pas fait mordre la poussière aux satellites des tyrans ligués contre notre indépendance, pour revenir courber nos fronts sous la tyrannie du crime, de la barbarie et de la sottise.

Vengeance ! vengeance ! c'est de Paris que nous l'attendons. C'est à Paris, qui vient encore de se serrer autour de vous ; c'est à Paris, où le forfait s'est commis, à livrer à toute la sévérité des lois les monstres ennemis de sa gloire ; c'est à Paris à faire justice devant la république entière des attentats commis dans son sein contre la représentation nationale tout entière.

Le sang d'un fidèle représentant, d'un brave homme a coulé ; des monstres ont porté sa tête en spectacle aux Espagnols qu'il avait combattus et aux Autrichiens qu'il avait forcés à rendre le fort de Manheim. Malheu-

reux! voilà donc le prix que vous réservez à notre courage, à la vertu! voilà donc le triomphe que vous préparez aux amis de la liberté! Eh bien! tremblez! Que la Convention prononce, et vous n'existez plus!

Quoi! c'est au moment où le tyran de l'Allemagne montre enfin à découvert et ses vues ambitieuses contre ses co-États et toute sa nullité contre nous, devenus les protecteurs du faible qu'il veut subjuguer, que les vils suppôts de Robespierre, la horde immonde formée de plats royalistes et de misérables couverts de sang et de rapines, nous ramèneraient à l'esclavage par la guerre civile! Non, non! plutôt mille fois périr en les entraînant dans la tombe!

Représentants, marchez d'un pas ferme vers votre but : la paix. C'est la paix qui recrée les finances; c'est à l'ombre de son olivier que l'on fait les constitutions : elle favorise l'agriculture : elle ramène l'abondance et le bonheur, fondés sur la liberté et l'égalité, consacrés par des lois peu nombreuses, mais justes, simples et respectées.

L'armée tout entière admire votre courage, fait des vœux pour vous et brûle de se venger et de vous défendre.

Quant à moi, mon zèle et mes principes vous sont connus : ma vie est à la république une et indivisible : je serai trop heureux de la perdre en combattant pour ma patrie, pour la Convention nationale.

MERLIN de Thionville.

P. S. Au moment où je vous expédiais un courrier, je reçois votre décret du 4, contenant des mesures répressives contre le faubourg Antoine. Je ne puis que vous répéter que j'attends vos ordres pour marcher avec les braves qui ne veulent pas de la vie sans la république.

Merlin de Thionville, etc., au Comité de salut public.

Strasbourg, le 8 prairial an 3e (27 mai 1795).

Je vous ai déjà écrit plusieurs fois, chers collègues, pour vous demander du numéraire et des assignats, et il n'en arrive pas. Cependant les fournisseurs sont au désespoir. Je vous prie aussi de prononcer tout de suite sur leurs réclamations que je vous ai envoyées, si vous voulez que nous puissions vivre.

Salut et fraternité.

MERLIN de Th.

Merlin de Thionville, etc., au département du Bas-Rhin.

Strasbourg, le 9 prairial an 3e (28 mai).

J'ai reçu votre lettre datée du 7 de ce mois. J'approuve infiniment le zèle qui vous anime en faveur des cultivateurs de votre département; mais je ne puis entrer dans les détails que renferme cette lettre. Quoique je désire autant que vous que l'agriculture reprenne tout son accroissement, devant continuer la guerre pour avoir la paix, et ne pouvant la faire sans moyens de transport, et particulièrement sans ceux que vous fournissez aux parcs, je vous prie, au moins jusqu'à ce que les entrepreneurs ou le gouvernement aient pu en fournir d'autres, de vouloir bien continuer à faire fournir ceux dont vous voudriez exempter votre département.

Je fais passer copie de votre lettre au Comité de salut public, et j'éveille toute sa sollicitude pour qu'il soulage par les moyens les plus prompts les départements voisins du théâtre de la guerre.

MERLIN de Thionville.

Le représentant du peuple Rivaud, etc., au représentant du peuple Merlin, etc.

A Oberingelheim, le 11 prairial, l'an 3e (30 mai).

J'ai douté un instant, mon cher collègue, si nous ne serions pas forcés d'aller arracher des fers les représentants du peuple ou venger leur mort, et laver dans le sang des factieux une nouvelle tache faite à la révolution. Je ne respire que d'hier, après avoir vu une lettre de Paris qui annonçait que les révoltés avaient été forcés jusque dans leurs derniers retranchements.

L'armée attend ici dans un calme majestueux, et qui convient à ceux qui ont fait trembler devant eux les rois de l'Europe, le résultat d'une entreprise si horrible qui devait être pour la représentation nationale le sujet d'une plus grande gloire ou pour les défenseurs de la république celui d'une plus grande vengeance. Ils l'attendent des lois et de la juste sévérité de la Convention nationale, puisque, grâce à son courage, elle n'aura pas eu besoin de leurs armes.

De ton côté, mon intrépide camarade, continue d'atterrer les scélérats qui tenteraient de relever un régime de sang et de prononcer le mot de royauté.

Je renvoie ta lettre signée de moi à Pichegru pour la mettre à l'ordre.

Salut à toi et à notre brave collègue Richou.

RIVAUD.

Le Comité de salut public au cit. Merlin de Thionville, etc.

Paris, 12 prairial (31 mai).

Nous avons reçu, citoyen collègue, ta lettre du 7 de ce mois, et les exemplaires qui y étaient joints des écrits royalistes et contre-révolutionnaires que les ennemis de la France cherchent à répandre dans nos armées. Nous les avons fait passer au comité de sûreté générale, en l'invitant à opposer la surveillance la plus active à la circulation de ces infâmes écrits.

Nous ne doutons pas que tu ne prennes de ton côté les plus promptes mesures pour faire juger l'individu que tu as fait arrêter à Strasbourg comme prévenu de provocation au royalisme, et tous ceux accusés du même délit.

Le Comité a renvoyé à sa première division le règlement de campagne du 5 avril 1792 que tu lui as adressé. Salut et fraternité.

Les membres du Comité de salut public,

CAMBACÉRÈS, *prés.*; RABAUD, *secrét.*

Le représentant du peuple Rivaud, etc., à son collègue Merlin de Th.

Au quartier général à Oberingelheim, le 12 prairial, l'an 3e (31 mai).

Vive la république! La terre de la liberté, j'ose le croire, ne sera plus souillée par la tyrannie des hommes de sang. J'ose aussi le dire à la Convention nationale : elle ne doit plus de grâce aux scélérats qui n'ont d'autre but que de noyer le souvenir de tous leurs crimes dans son sang, ni aux salariés de l'étranger qui veulent la contraindre, par des agitations commandées, à recevoir une paix humiliante au milieu de tous les triomphes qui lui donnent le droit d'en dicter les conditions. Je t'embrasse bien cordialement et bien joyeusement, et notre collègue Richou.

Salut fraternel.

RIVAUD.

Merlin de Thionville au Comité de salut public.

Strasbourg, le 14 prairial, l'an 3e (2 juin 1795).

Je vous écris en vain tous les jours, chers collègues, et je ne reçois point de réponse à mes lettres. Je sais que les circonstances n'ont pas

laissé le temps au Comité de s'occuper d'affaires extérieures; mais, de grâce, revenez-y, car je ne sais plus de quel côté donner de la tête. D'un côté, un décret me défend d'ordonnancer; de l'autre, tous les fournisseurs de l'armée m'environnent et me pressent. Je vous envoie leurs réclamations et ils n'obtiennent rien. Ils vont cesser leurs fournitures, et je ne sais plus que devenir si vous ne venez promptement à mon secours: 1° en faisant délivrer à Zacharias ou à son fondé de pouvoirs à Paris les sommes que nous lui avions destinées par à-compte, et que nous l'avions autorisé à prendre sur la trésorerie nationale; 2° en prononçant sur les indemnités demandées par les fournisseurs, et que nous vous avons adressées successivement, n'ayant pu prononcer nous-mêmes d'après la loi; 3° en faisant verser tout de suite, et le moins possible en assignats de 10 000 livres, des sommes de conséquence dans la caisse du payeur général à Strasbourg; 4° en y faisant entrer du numéraire, au moins pour acheter des blés, qui vont nous manquer à l'instant, si l'on n'emploie ce seul moyen de les extraire.

Ces quatre objets sont si essentiels que je ne puis vous dissimuler que la chose publique est en danger et grandement, si vous ne me répondez point par le retour du courrier.

J'en viens actuellement à un objet non moins intéressant. On cherche partout à vicier l'esprit public. Les prêtres non assermentés officient publiquement ici. Ne sont-ils donc plus sujets à la déportation? Peuvent-ils impunément jeter l'alarme dans les consciences? damner les acquéreurs de biens nationaux, appeler la contre-révolution? Et notre système de modération est-il en faveur de ces monstres? je ne le crois pas. Prononcez que tout prêtre ci-devant non assermenté sera déporté.

Ici, le 12, un coquin de comédien disait en plein café qu'il fallait un roi. Tout le monde l'a entendu; eh bien! l'esprit est si bon, que tous ne déposent du fait que de ouï-dire! Je serai obligé de vous l'envoyer.

Les robespierristes, au nombre de cinquante à peu près des plus connus, s'agitaient dans le même temps. Je les ai fait coffrer, de concert avec Richou. Heureusement que nous nous trouvions ensemble ici. Déjà les ouvriers de l'arsenal et des ateliers des convois militaires demandaient hautement des augmentations de paye et menaçaient de ne plus travailler. De la fermeté et l'appareil de la force dirigé vers un objet indifférent, mais montré disponible, nous ont épargné des scènes. Vous pouvez actuellement être tranquilles, et même compter sur nous et sur nos moyens.

Je vous ai envoyé des brochures que les émigrés adressent à l'armée, mais elles m'arrivent et n'y vont pas. Je vous envoie aujourd'hui des journaux étrangers qui annoncent clairement les vues des émigrés, de ces scélérats auteurs de tant de maux: ils voudraient se faire comprendre dans un traité!

Vous serez convaincus, en lisant le *Courrier de Londres* du vendredi

8 mai 1795, que la paix du Prussien est très sincère. Vous verrez combien l'Anglais comptait sur les derniers troubles.

Au moment où j'ai appris l'affaire de Toulon, j'ai arrêté les lettres venant de cette ville. En voici deux bien différentes entre elles : elles vous donneront la mesure des moyens dont les coquins se servent pour tromper les crédules et les hommes prévenus.

J'ai cru devoir prendre cette mesure extraordinaire, me trouvant dans une ville où, comme à Toulon, il y a plusieurs milliers d'ouvriers, des terroristes et des royalistes à contenir, et où il fallait empêcher l'exemple de gagner. J'espère que vous ne la désapprouverez pas.

Aussitôt reçue votre lettre du 10, j'ai donné l'ordre de mettre en liberté le baron de Hartlamen, arrêté comme otage pour ceux que l'armée prussienne a emmenés lors de l'attaque de Bitche. Je vous prie de réclamer l'exécution du traité relativement à ce Français qui sert encore en Prusse.

Pressez, pressez la neutralisation de Mayence ! Hardenberg est à Berlin pour cela et pour détacher l'Empire entier de l'empereur. Faites entendre à M. Gervinus, qui doit être à Paris, qu'il faut que l'on se décide, et que, sans cela, vous serez forcés d'agir dans le sens de l'empereur.

Ecrivez à Pichegru de décider un passage dans le Haut-Rhin, et que l'armée de Sambre-et-Meuse en tente un autre entre Cologne et Coblentz, d'où l'ennemi a retiré presque toutes ses troupes. Faites mettre dans les papiers publics (tous les jours plus indiscrets) que nous passerons le Rhin au-dessus et au-dessous de Mayence, vis-à-vis Gros-Gerau, à la faveur des hauteurs d'Oppenheim, et que toutes les troupes du Haut-Rhin filent vers Mayence.

Nous n'avons pas encore un seul des chevaux que vous nous avez annoncés. Mon collègue Roberjot, qui vient de passer ici, m'a assuré qu'il y avait à Maestricht toutes sortes de moyens disponibles en subsistances, en chevaux, etc. : ordonnez qu'il nous en parvienne quelque chose. Nous sommes destinés à agir offensivement, et l'on nous en refuse les moyens. Faites qu'ils arrivent, et vous verrez que notre ardeur ne se ralentira pas.

S'il m'était permis, en finissant, d'émettre un vœu, ce serait que vous voulussiez bien nous renvoyer tout de suite Cavaignac : car je ne suffis pas à ma besogne.

Continuez, braves collègues, à frapper autour de vous. On dit ici que vous ménagez Carnot et Lindet parce que vous ne pouvez pas vous passer de leurs talents. Rappelez-vous que ces deux hommes dangereux, après avoir crié, au Comité, contre Billaud et autres, ont pris leur défense, et qu'ils la prendraient encore si vous étiez battus.

Je vous prie de me dire ce que je dois faire du chef de brigade Menoni, de l'adjudant général Chasseloup et de Monjeau, qui étaient, dans l'armée, agents successifs de Saint-Just, Hentz et Goyon. Je viens de les faire

arrêter. Ces hommes se permettaient déjà des propos ; et s'il n'en faut pas tenir, c'est surtout à l'armée.

Je vous embrasse bien sincèrement.

MERLIN de Th.

Le Comité de salut public aux représentants du peuple près l'armée du Rhin-et-Moselle.

Paris, 14 prairial (2 juin).

Nous avons fait connaître à la trésorerie nationale, citoyens collègues, vos plaintes sur le défaut de fonds de l'armée du Rhin-et-Moselle.

Voici le précis des comptes que la trésorerie nous a rendus et dont elle garantit la vérité :

Les fonds adressés à Strasbourg depuis le 22 floréal jusqu'au 12 prairial s'élèvent à 37 050 000 livres dont 10 550 000 pour l'armée.

Quant aux 150 000 livres en numéraire ordonnées récemment pour les subsistances militaires, les ordres ont été donnés le 6 de ce mois au payeur de Metz d'en effectuer le payement sur les fonds qui lui restaient en caisse à cette époque.

Nous espérons donc, citoyens collègues, qu'au moyen de ces dispositions et des nouveaux envois qui vont suivre, les fonds ne manqueront plus à l'armée.

L'affaire des frères Schneegaus sera terminée sous le plus court délai, ainsi que toutes celles relatives aux pétitions que vous nous avez adressées.

On ne cesse de presser l'envoi des chevaux d'artillerie. Lauchère nous rend compte que beaucoup sont en route et qu'il les envoie à mesure qu'il les reçoit. Salut et fraternité.

Les membres du Comité de salut public,

CAMBACÉRÈS, MERLIN de Douai, GILLET, TREILHARD, LAPORTE.

Le Comité de salut public à ses collègues en mission près l'armée du Rhin.

Paris, le 15 prairial, l'an 3 (3 juin).

Le Comité est instruit, citoyens collègues, qu'on remue encore dans une des armées de la république les cendres des jacobins. Il vient d'en sortir un écrit séditieux, artificieusement présenté, qui ne tend à rien moins qu'à faire intervenir les armées en faveur des terroristes dans la guerre à

mort que nous leur avons jurée. On a pris tous les moyens convenables pour arrêter l'effet de cette levée de boucliers. Il en est un pour lequel nous avons besoin de votre concours, et nous nous empressons de vous le faire connaître, parce qu'il dépend, d'une part, de votre vigilance, et de l'autre, du bon esprit qui vous anime pour le triomphe de l'ordre, de la justice et de cette exacte discipline dans les troupes, sans laquelle les victoires les plus brillantes ne sont que des titres dangereux dont les vainqueurs étayent toujours leurs prétentions. Il consiste à empêcher dans les armées la circulation de cet écrit, ou bien à en atténuer l'effet dès sa première apparition.

Cette double précaution, citoyens collègues, est confiée à votre zèle, et vous en sentez trop la conséquence pour ne pas employer tous les moyens qui sont dans vos mains au succès des mesures de prudence que nous vous indiquons.

Salut et fraternité.

Les membres du Comité,

CAMBACÉRÈS, TREILHARD, GILLET,
REUBELL, RABAUT.

Merlin de Thionville, etc., à son collègue Rivaud, etc.

Strasbourg, 15 prairial?, 3e année rép. (3 juin?).

Je réponds à tes lettres des 12 et 14 de ce mois, mon brave camarade ; rien ne doit arrêter la fabrication des fers coulés, et je te prie d'user de tous les moyens convenables pour l'activer. Bouchotte peut te remettre le double du marché passé avec les maîtres de forges, et tu verras que la république gagnerait immensément à approvisionner ainsi son armée, quand elle n'y gagnerait que les voitures. Le Comité nous annonce des fonds : on pourra en donner pour une chose aussi utile ; et d'ailleurs on en retirera de la vente des bois qui ont été ou qui doivent être adjugés.

Rien n'étant plus précieux que le mercure, je crois qu'il faut employer tous les moyens pour en extraire. Mais, diras-tu, nous n'avons plus le droit d'ordonnancer des dépenses? Je le sais ; mais le bien public marche avant tout ; et s'il faut, dans tous les cas, renvoyer au Comité, il n'y a plus besoin de représentants aux armées, car notre présence doit suppléer le Comité dans les cas extraordinaires ; et aux armées, ce sont là les cas de tous les jours.

Je motive mes arrêtés de la manière suivante : « Vu qu'il n'y a aucuns fonds à la disposition des représentants et en attendant qu'il en arrive, le

payeur de la guerre remettra, etc., nonobstant toute disposition contraire. »

Quelle est donc la raison qui nous ferait accorder des fonds d'une caisse de Paris et nous les ferait refuser d'une caisse d'ici? Faisons le bien; faisons-le sans crainte, et nous verrons l'avenir n'être pas plus injuste pour nous que le présent. Je t'embrasse.

MERLIN de Th.

Le Comité de salut public au représentant du peuple Merlin de Th.

Paris, 18 prairial an 3e de la Rép. franç. (6 juin 1795).

Les objets contenus dans ta lettre du 14 de ce mois, citoyen collègue, ne pouvaient manquer d'exciter notre sollicitude, et il a été pris sur-le-champ des mesures pour y satisfaire.

1° Le mandat de trois millions tiré sur la trésorerie au profit des fournisseurs est acquitté.

2° Nous t'envoyons ci-joint un arrêté qui autorise les représentants du peuple près l'armée du Rhin à régler les indemnités réclamées par les fournisseurs; un fonds de 600 000 francs est mis à leur disposition pour acquitter celles qui se trouvent légitimement dues.

3° Nous t'avons fait passer l'état des fonds envoyés à Strasbourg depuis le 22 floréal. Ces fonds forment un capital qui, avec des envois qui ont lieu successivement, doivent assurer le service de l'armée.

4° L'on a écrit à tous les représentants du peuple près les armées de donner un aperçu des dépenses urgentes qu'ils pourraient se trouver dans le cas de faire acquitter, afin que le Comité puisse fixer la quotité des fonds qui seront mis à leur disposition pour cet objet.

5° Il en est de même pour le numéraire que tu demandes. Tu ne dois pas ignorer avec quelle circonspection le gouvernement doit en disposer. Il faudrait donc déterminer la somme qui te paraît indispensable pour assurer le service.

6° Le Comité ne comprend pas vos instances pour faire neutrliser Mayence. Quand même ce serait le cas d'en traiter, avec qui? l'Electeur en a-t-il fait la proposition? Où sont les pouvoirs qu'il a donnés au roi de Prusse? Et qui nous répondra, au moment où cette neutralité serait accordée, que les Autrichiens sortiront de la place, au moment où ils s'emparent de deux forts situés en dedans de la ligne de neutralisation convenue avec la Prusse?

Nous t'invitons, cher collègue, lorsque tu auras plusieurs objets à proposer au Comité, d'en faire, pour chacun, une lettre particulière.

Les membres du Comité de salut public.

Cavaignac à Merlin de Thionville.

Paris, le 21 prairial, l'an 3e de la Rép. (9 juin).

Je suis las de remplir des missions, mon cher Merlin ; la fureur des dénonciations s'est emparée de toutes les têtes : l'homme le plus pur, le plus irréprochable est exposé aux traits de la calomnie, et souvent la calomnie trouve du crédit. Tout bien réfléchi, je me décide à rester. Il faut de puissants motifs pour que je ne retourne pas à l'armée. Il m'aurait été bien agréable de concourir avec toi au succes de la campagne. Mais si j'ai été assez heureux pour me justifier, pour faire triompher mon innocence, je dois éviter toutes les occasions de donner encore prise à mes ennemis particuliers et aux ennemis de tous les membres de la Convention qui se réunissent pour nous nuire. D'ailleurs si la Convention est attaquée encore, comme elle le fut les premiers jours de ce mois, si on a l'audace de tenter de la dissoudre, je veux être là pour lui donner une nouvelle preuve de mon dévouement. Il faut toujours auprès d'elle des hommes sur qui elle puisse compter. Si je ne partage pas la gloire que tu vas acquérir avec nos braves frères d'armes, crois, mon ami, que mes vœux pour elle vous suivront partout et que personne n'applaudira à vos succès avec plus de transport que moi.

J'écris à Vincent pour qu'il vienne me rejoindre avec mes effets. Il laissera la voiture à Strasbourg. Je te prie de lui donner les fonds dont il aura besoin. Je te les rembourserai ou les remettrai à qui tu m'indiqueras ici. Tu m'obligeras beaucoup de me céder du casimir jaune pour un pantalon : je te tiendrai compte du montant. Tout est ici d'une cherté extrême. Il y règne aussi la plus grande tranquillité. Tu sais sans doute que Luxembourg est ou sera bientôt à la république. Adieu ; tout à toi.

CAVAIGNAC.

J'ai fait auprès du Comité de salut public tout ce qu'il a fallu pour l'armée. Tout est à peu près terminé. On avait oublié plusieurs officiers généraux pour lesquels j'ai obtenu de l'emploi. Envoie-moi, je te prie, quelques livres de poudre à tirer.

Au citoyen Barthélemy, ministre plénipotentiaire de la Rép. à Bâle.

Au quartier général, etc., 20 prairial ? (8 juin).

Je vous fais passer copie de la capitulation de Luxembourg, rendu le , sans un coup de canon ni une bombe tirés sur cette place. J'aban-

donne le reste à vos réflexions. Il est temps que les princes de l'Empire se décident. Une plus longue confiance dans les moyens de l'empereur les perdrait. Vous savez quelle est mon opinion à cet égard... Je crois plus intéressant pour eux et pour nous que nous terminions avec eux et sans lui. Vous voyez combien nous avons de forces disponibles.

Je vous prie de donner connaissance à M. Bacher; engagez-le, s'il vous plaît, à faire mettre la capitulation dans les feuilles de Francfort et de Deux-Ponts. Salut et fraternité.

MERLIN de Thionville.

P. S. Vous voudrez bien faire passer l'incluse à M. de Hardenberg par un courrier extraordinaire.

Merlin de Th., etc., à M. le baron de Hardenberg, ministre plénipotentiaire de Prusse.

Au quartier général devant Luxembourg, 20 prairial? (8 juin).

Je vous fais passer copie de la capitulation de la ville et forteresse de Luxembourg, signée le , par le général Hatry et le général Bender. C'est assez vous dire qu'outre les forces disponibles que nous avons sur le Rhin, nous pouvons disposer de celles du blocus.

Je vous réitère les sentiments d'estime et d'amitié que j'ai eu l'honneur de vous témoigner.

MERLIN de Thionville.

Merlin de Thionville, représentant du peuple près l'armée du Rhin et Moselle, au général de Deroy, commandant la place de Manheim

Au quartier général devant Luxembourg, le ... prairial
an 3ᵉ de la Rép. une et indiv.

Votre honnêteté, monsieur, m'engage à y répondre en vous donnant connaissance de la capitulation signée par le général Hatry, commandant les forces républicaines, et le général Bender, commandant l'armée impériale dans Luxembourg. Je désire que ce témoignage de l'estime particulière que j'ai pour vous puisse vous plaire. Salut et fraternité.

MERLIN de Thionville.

Merlin de Thionville, représentant du peuple, etc., aux États généraux de Hollande.

Au quartier général devant Luxembourg, le ... prairial an 3ᵉ, etc.

De francs et loyaux amis doivent se donner des preuves réciproques de cette fraternité républicaine qui devrait unir tous les peuples, quelle que soit la nature de leurs gouvernements. C'est ce que je crois faire en vous envoyant copie de la capitulation de la place et forteresse de Luxembourg.

Je suis avec fraternité,

MERLIN de Thionville.

Les représentants du peuple, etc., à la Convention nationale.

Luxembourg, le 24 prairial (12 juin).

Citoyens collègues, enfin les troupes victorieuses de la république occupent la forteresse de Luxembourg. Ce matin la troisième et dernière colonne ennemie a évacué cette place; et immédiatement après les bataillons républicains y ont pris les postes. Conformément à la capitulation, la garnison a achevé de poser ses armes, et un grand nombre de soldats wallons ont profité de cette occasion pour s'affranchir, avec leur pays, d'un service odieux. L'adjudant général Charpentier, officier d'un mérite distingué, est chargé de déposer à votre barre les drapeaux pris à nos ennemis. Il est chargé pareillement de vous remettre les états de situation de la place. Vous verrez, citoyens collègues, qu'à l'avantage de nous être emparés de la première forteresse de l'Europe, la république joint l'avantage de mettre sous sa main des bouches à feu sans nombre et des munitions de guerre considérables. Nous ne vous ferons pas le détail des circonstances glorieuses qui ont accompagné ce mémorable blocus: nous ne vous donnerons pas non plus les noms de tous les braves militaires qui se sont signalés pendant sa durée; mais nous ne pouvons nous dispenser de vous demander le grade de chef de brigade pour le citoyen Bizot, chef de bataillon du génie, qui a conduit et dirigé les travaux du blocus et qui a mis dans cette partie toute l'intelligence et l'activité possibles.

DUBOIS, TALOT, MERLIN de Thionville.

Extrait du *Moniteur* du 30 prairial an 3ᵉ (19 juin 95). — Séance du 28 prairial. — L'adjudant général Charpentier paraît à la barre avec une quantité de drapeaux venant de Luxembourg. On applaudit à plusieurs reprises. Gillet, au nom du Comité de salut public, donne lecture des pièces suivantes. « Les représentants du peuple, etc. »

La Convention charge le Comité de salut public de donner de l'avancement au

citoyen Bizot, chef de bataillon du génie, qui a dirigé les travaux du blocus de Luxembourg.

Il faut remarquer que cette lettre à la Convention n'est si tardive que parce qu'elle se rapporte, non pas à la signature, mais à l'exécution de la capitulation.

L'ambassadeur de la République française en Suisse au citoyen Merlin de Thionville, etc.

Bâle, le 24 prairial de l'an 3e (12 juin).

Citoyen Représentant,

J'ai reçu avec une satisfaction infinie votre lettre du .... de ce mois (elle ne porte point de date) et la capitulation de Luxembourg qui y est jointe. J'ai fait imprimer ici tout de suite cette dernière pièce, afin de faire connaître promptement partout, mais particulièrement en Allemagne, un événement aussi important qui ne peut manquer d'avoir les suites les plus heureuses pour la gloire de la république. Les princes de l'Empire y verront la nécessité de se décider sans délai ultérieur, et la cour de Vienne y verra celle de cesser de les tromper et de chercher pour elle-même les moyens d'obtenir très prochainement la paix. Cette nouvelle devra produire un grand effet à Ratisbonne.

Vous verrez, citoyen représentant, par ce que le citoyen Bacher vous mande, que je n'ai pas manqué de lui communiquer votre lettre.

J'ai remis à M. Harnier, chargé d'affaires de Prusse, celle que vous m'avez adressée pour M. de Hardenberg. Il la lui fera passer en toute hâte.

Recevez, citoyen représentant, les nouvelles assurances de ma reconnaissance et de mes sentiments fraternels.

BARTHÉLEMY.

Le secrétaire de légation Bacher à Merlin de Thionville.

Bâle, le 24 prairial an 3e de la Rép. une et ind. (12 juin).

Citoyen Représentant,

Je me hâte de vous faire mon compliment bien sincère sur la conquête de Luxembourg. Vous voilà en beau chemin pour faire flotter le pavillon tricolore sur le Mein et sur la Lahn, si les princes et États de l'Empire ne se hâtent pas de faire leur paix avec la république française.

Je vais, citoyen représentant, vous envoyer sous peu une carte manuscrite du cours du Rhin, depuis Bâle jusqu'à la mer, qui donne l'indication des différents camps, cantonnements et garnisons ennemies; j'y joindrai un mémoire qui renfermera les détails. Ce travail sera utile pour l'idée générale que les représentants du peuple pourront se former au premier coup d'œil de la situation des forces ennemies.

Je ferai insérer la capitulation de Luxembourg dans les gazettes françaises de Francfort, de Deux-Ponts et de Berlin, de même que dans toutes les autres gazettes allemandes et suisses. Cela va faire un tapage épouvantable dans tout l'Empire. Cette capitulation a déjà été imprimée à Bâle et va circuler grand train. Cela donne une fière colique à Degelmann, ministre autrichien à Bâle.

Je vous salue fraternellement.

BACHER.

Au représentant du peuple Merlin, etc., le magistrat et la commune de Luxembourg.

Luxembourg, le 24 prairial, l'an 3e (12 juin).

Très honoré Représentant du peuple français,

Le magistrat de Luxembourg, présidé par le justicier de la ville, et la commune bourgeoise représentée par les maîtres de ses treize métiers, dont je suis le syndic, viennent vous présenter l'hommage de leur respect. Toujours fidèles, toujours dévoués aux maîtres qu'ils ont eus jusqu'à ce jour, ils le seront de même à la république française sous la domination de laquelle ils viennent de passer. A l'égard du vœu général touchant le bien-être public, la loyauté française est la base sur laquelle ils établissent leur confiance et leur espoir.

Au représentant du peuple Merlin de Th., les députés des États de Luxembourg.

Luxembourg, le 24 prairial, l'an 3e (12 juin).

La reddition de cette forteresse vient, monsieur, d'ajouter un nouveau lustre à la gloire que s'est acquise la république française partout où elle a porté ses armes victorieuses. Par la conquête de cette capitale, toute la

province, avec ses habitants, ayant passé à la même république, nous, députés des États, venons rendre nos dus hommages de fidélité et d'obéissance à la nation française en votre personne, monsieur, qui êtes un de ses dignes représentants. Agréez-les, monsieur, et daignez les faire parvenir à la Convention nationale, de la loyauté et de la générosité de laquelle nous espérons, avec une entière confiance, d'être, sous votre haute et bienfaisante protection, traités, régis et gouvernés, de même que nos concitoyens, en toute bénignité, douceur et humanité.

Les représentants du peuple, etc., au magistrat de Luxembourg.

Luxembourg, le 25 prairial, l'an 3[e] (13 juin).

Nous avons reçu, messieurs, et pesé les observations que vous nous avez soumises au sujet de la contribution fixée par notre arrêté d'hier; elles n'ont rien changé à la première détermination que les intérêts de la république nous ont fait prendre. Vous voudrez donc vous y conformer dans le délai prescrit, et vous souvenir que c'est moins la partie peu fortunée de la bourgeoisie que cette contribution doit atteindre que le clergé, la noblesse, et la robe, qui possèdent les richesses du pays. Nous regretterions d'être obligés de prendre les voies militaires pour l'acquit de la somme dont il s'agit.

DUBOIS, MERLIN de Thionville.

Le représentant du peuple délégué par le décret de la Convention nationale du 17 prairial, dans le département et près la division militaire du Nord.

Lille, 23 prairial, 3[e] année de la République une et indivisible (11 juin).

Me voilà aussi en mission, mon brave ami, mais sur un théâtre bien moins brillant que le tien. On m'a envoyé ici d'après des rapports qui annonçaient de nouvelles trames jacobiniennes. J'ai pris, pour les déjouer, toutes les mesures nécessaires, et je t'assure qu'elles n'auront pas le moindre effet.

Luxembourg est donc enfin à la république, et le petit prisonnier du Temple a succombé sous son rachitisme, comme son frere, en 1789, à pareille époque! Voilà deux grands événements qui rafraichissent les âmes républicaines, et qui, en mon particulier, me font oublier les angoisses des 1, 2, 3 et 4 prairial. Tu vas sans doute passer le Rhin, et sans doute

aussi que les Autrichiens rétrogradent déjà pour s'acculer au Danube. Je vois dans tout cela, mon ami, une paix générale très prochaine, tant à l'extérieur que dans l'intérieur.

Il y a apparence que nous serons *Corps législatif* sous trois mois, et qu'alors on nous renouvellera par tiers ou par moitié.

Adieu, mon ami, porte-toi bien, et souviens-toi toujours de ton ami, qui t'embrasse.

MERLIN (d. D.).

Les représentants du peuple, etc., à la Convention nationale.

Luxembourg, le 28 prairial, l'an 3e, etc. (16 juin).

Ce n'était pas assez de conquérir à la république par la force des armes l'importante place de Luxembourg, il fallait encore y jeter les premiers germes de l'esprit public, en y donnant aux habitants le signal de leur perpétuel affranchissement. Hier, sur la place d'armes, a été planté l'arbre de la liberté couronné par le drapeau tricolore. Nous avions annoncé la veille cette cérémonie, qui a eu lieu avec la pompe la plus solennelle. Toute la garnison était sous les armes, et, après avoir traversé les principales rues, elle se forma en triple rang sur la place. Les canonniers, précédés par la musique militaire, portaient l'arbre; à leur suite marchaient des patriotes de Luxembourg qu'avait proscrits la soupçonneuse inquiétude de Bender; les représentants du peuple suivaient à cheval, accompagnés de tout l'état-major. Le cortége se rendit dans cet ordre sur la place d'armes à travers une foule immense accumulée dans les rues et aux fenêtres des maisons.

Une salve d'artillerie annonça l'élévation de l'arbre de la liberté, et dans le même moment, un grenadier abattit l'aigle impériale qui surmontait le corps de garde. Une seconde salve, suivie d'un feu général de mousqueterie, célébra ce glorieux instant. Ensuite, au milieu d'un silence universel, un des représentants du peuple prit la parole et fit la proclamation dont nous vous envoyons copie. Les cris de : « Vive la république! Vivent les Français! » retentirent alors de toutes parts, et la garnison défila dans le plus grand ordre.

Le soir, il y eut un divertissement où tous les citoyens, en portant les couleurs de la liberté, se firent un devoir, et nous oserions presque le dire, un plaisir d'assister.

Avec la justice et la dignité qui caractérisent aujourd'hui le gouvernement français, la Convention nationale peut être assurée que la république rançaise sera aimée dans les lieux mêmes où l'on s'attachait le plus à la

calomnier. Elle a déjà, dans Luxembourg, des appuis nombreux. Depuis que l'on voit que le Français, terrible et infatigable sous les armes; est tranquille et discipliné après la victoire, on est forcé de lui rendre l'hommage de l'estime et de la confiance.

DUBOIS, JOUBERT, MERLIN de Thionville.

D'après quelques notes trouvées dans les papiers de Merlin, je croirais que ce fut à lui que ses collègues déférèrent l'honneur de porter la parole au nom de la république devant ces populations nouvellement conquises. Il était déjà fort glorieux pour Merlin d'avoir été invité par eux à venir participer à la cérémonie de cette prise de possession. Il est vrai que c'était lui qui avait disposé les opérations qui avaient fini par amener la chute de cette forteresse importante ; mais il est évident que sans l'ascendant que lui donnaient son autorité morale et sa valeur, ses collègues de l'armée de Sambre-et-Meuse n'auraient nullement jugé nécessaire de lui faire appel.

Les représentants du peuple composant le Comité de salut public au citoyen Merlin de Thionville, etc.

Paris, le 1er messidor, l'an 3e, etc. (19 juin).

La Convention nationale nous a renvoyé, citoyen collègue, ta lettre du 7 prairial, par laquelle tu lui transmets les sentiments d'indignation dont la brave armée du Rhin-et-Moselle a été pénétrée en apprenant les attentats commis contre la représentation nationale dans la première journée de ce mois. Le décret de la Convention qui a ordonné l'insertion ce matin de ta lettre au Bulletin, son impression et son affiche dans Paris, et les applaudissements qui en ont accompagné la lecture, te sont un sûr garant de l'intérêt qu'elle a inspiré à tous nos collègues et de la justice que la Convention se plaît à rendre au bon esprit de cette armée qui a déjà acquis tant de droits à la reconnaissance publique. Salut et fraternité.

Les membres du Comité de salut public,

CAMBACÉRÈS, *prés.*, REUBELL.

Merlin de Thionville au représentant du peuple Richou, à Colmar.

Strasbourg, le 3 messidor an 3e (21 juin).

Je te préviens, cher collègue, qu'il y a tous les jours du bruit à la comédie pour un chanteur nommé Blonval, qui a très certainement affiché le royalisme, qui devait en être puni, mais que la pusillanimité de la municipalité, pour ne pas dire davantage, a sauvé du sort que la loi lui réservait. Tout cela tient l'esprit public en suspens, et ce n'est pas ce que nous voulons. La république ou la mort, voilà ma devise. Je te prie donc de donner l'ordre à ce Blonval de partir de Strasbourg. Je te conjure aussi de te faire rendre compte de la manière dont la municipalité et surtout le maire se conduisent. Il faut à Strasbourg un homme plus énergique. Je t'embrasse bien sincèrement.

MERLIN de Th.

J'attends l'effet de cette lettre poste pour poste. Jusque-là je maintiendrai militairement l'ordre et la tranquillité.

Le Comité de salut public au représentant du peuple Merlin de Thionville.

Paris, 6 messidor an 3 (24 juin).

Il y a longtemps, citoyen collègue, que nous désirons que le passage du Rhin s'effectue. Toutes nos lettres au général Pichegru lui recommandent de faire les dispositions nécessaires pour accélérer ce passage. Une dernière lettre, écrite il y a plus de huit jours, lui demande compte de ses dernières dispositions, des motifs qui pourraient l'arrêter encore, et enfin de l'époque à laquelle il croit pouvoir être en état d'agir. Pichegru n'a pas encore répondu à cette lettre.

D'un autre côté, les mouvements de l'armée de Rhin-et-Moselle doivent être combinés avec ceux de l'armée de Sambre-et-Meuse. Il importe même que celle-ci passe d'abord le Rhin et s'empare du duché de Berg, afin de laisser l'ennemi dans l'incertitude sur nos projets, et de le mettre, dans tous les cas, dans la nécessité de diviser ses forces en marchant au secours du Bas-Rhin qu'il a, dans ce moment, presque totalement abandonné, dans l'idée que l'armée de Sambre-et-Meuse marchera droit sur Mayence.

Nous avions lieu de nous attendre que cette armée aurait été en effet dans le cas de commencer ses opérations avant la fin de prairial. Toutes les troupes sont rendues sur le terrain. Les ordres avaient été donnés, dès

le mois de floréal, de rassembler un équipage de pont en Hollande. Richou et Moreau s'en étaient chargés. Mais, par la plus grande fatalité, Richard, après avoir gardé le silence pendant un mois, mande qu'il ne peut procurer d'équipage de pont à moins d'un marché très onéreux et encore pour lequel on demande un délai de six semaines.

Nous avons écrit, d'après cette réponse, à Jourdan de s'occuper sur-le-champ de faire rassembler les bateaux de la Meuse et de la Moselle et de vérifier si l'on ne peut former un équipage de pont. Nous ne doutons pas de ce dernier fait ; mais le difficile est de savoir si l'on pourra transporter ces bateaux sur des haquets. Nous n'avons pas encore reçu la réponse de Jourdan. Si le moyen proposé est praticable, l'exécution en sera prescrite, et les opérations pourront commencer sous peu de temps.

Ce retard est d'autant plus affligeant, que tous les rapports annoncent que Mayence n'est pas approvisionné. Il serait donc de la plus grande importance de l'investir avant la récolte.

Les membres du Comité de salut public,

CAMBACÉRÈS, DOULCET, GILLET,
AUBRY, RABAUT.

Merlin de Douai à Merlin de Thionville.

Le représentant du peuple, envoyé dans le département du Nord et du Pas-de-Calais et près la 1re division militaire, au représentant du peuple Merlin de Thionville, envoyé près l'armée de Moselle-et-Rhin, à Strasbourg.

Douai, le 10 messidor, 3e année de la Rép. franç (28 juin).

J'ai reçu dans ma course, mon brave ami, ta lettre du 18 prairial. Tu juges bien qu'elle m'a fait beaucoup de peine. Ce qui me rassure un peu, c'est que, depuis, les choses ont dû changer de face par la prise de Luxembourg. Sans doute que l'on se dispose à passer le Rhin. Cela est bien nécessaire, surtout entre Strasbourg et Bâle, pour donner la chasse à l'infâme armée de Condé. Tu as sûrement reçu en même temps que moi le premier numéro de *la Sentinelle*, de Louvet, et sûrement aussi tu as fait attention à l'extrait qui s'y trouve d'une lettre d'Ulm. Cela paraît sérieux, et il faut tout faire pour déjouer ce nouveau complot.

Je serai à Paris le 15 de ce mois. Je te remercie bien de tes soins pour Eugène. Je désire qu'il en soit toujours digne.

Je t'embrasse bien cordialement.

MERLIN (d. D.).

Siéyès à Merlin de Thionville.

Paris, 10 messidor, l'an 3e de la République (28 juin).

Je te remercie, mon cher collègue, de ton souvenir. Nous avions déjà une des deux notes que tu m'adresses; l'autre regarde le Comité de sûreté générale, à qui je vais la remettre dans un moment, puisqu'il y a réunion des deux comités.

Nous attendons tous avec la plus extrême impatience l'activité des armées qui sont sur le Rhin. Nous désirons trop de faire la paix, nous en avons trop besoin pour ne pas désirer aussi que vous preniez le seul moyen qu'ait la république d'y parvenir, qui est de se montrer forts, de marcher en avant et d'inspirer la terreur aux cabinets qui nous font la guerre. Les gazettes, il est vrai, parlent un autre langage. Elles semblent croire que nous aurions la paix infailliblement si nous voulions reculer dans nos anciennes limites. Certes, ce n'est pas en nous montrant lâches, ou seulement faibles, en reculant devant l'ennemi, que nous abattrons les fureurs et les prétentions contre la république française de tant d'ennemis qui ne respirent que sa perte. Tu sais comme nous tous que la perte de cette campagne ou la continuation de notre inaction équivaudrait à une suite de batailles perdues, puisque le trésor national se vide d'une manière irrémédiable. Mais je serais trop long sur cette malheureuse matière. Tes réflexions y suppléeront sans doute. Adieu, je t'embrasse, cher collègue, de tout mon cœur.

SIÉYÈS.

Merlin de Thionville à Siéyès.

Strasbourg, le 16 messidor (4 juillet 95).

J'ai reçu ta lettre, mon cher camarade, et je pense absolument comme toi, avec tous ceux qui aiment vraiment leur patrie et sa gloire. Nous ne pouvons parler de paix les premiers, et pour en faire parler les autres, il faut encore les battre. C'est à quoi nous nous disposons ici; et sois sûr que si nous ne réussissons pas, ce ne sera pas faute de bonne volonté et de courage.

Mais est-il bien possible que pendant que nous nous donnons tant de peine pour la patrie, des polissons, sous vos yeux, à votre barbe, corrompent impunément l'esprit public et fassent passer leurs poisons jusqu'au cœur de l'armée? Je t'adresse un *Courrier universel* que l'on envoie ici et qui fait un mal incroyable. Outre qu'il publie nos marches et nos mouvements, quoiqu'il ait même raconté comment sont disposées nos batteries sur Manheim, ce n'est pas encore en cela qu'il est le plus coupable: mais dégoûter le soldat, lui dire que nous combattons pour abandonner ensuite

le terrain, voilà ce que l'on doit réprimer; dire encore que trois soldats s'occupent à Strasbourg de la fille de Capet et vouloir insinuer ses plaintes à l'armée, c'est vraiment d'une hardiesse inconcevable. Si j'étais à Paris, j'aurais déjà assommé le rédacteur.

Il est temps que vous fassiez arrêter ce journal, qui est adressé à Strasbourg et va par centaines à l'armée; il est temps que vous l'empêchiez de partir de la grande poste et qu'il ne nous arrive plus. Que le pur patriotisme et la candeur républicaine demeurent parmi nous; sans ces vertus nous ne pouvons rien. Je t'embrasse bien cordialement.

MERLIN de Thionville.

Joubert à Merlin de Thionville, à Strasbourg.

Luxembourg, 17 messidor (5 juillet).

Je te sais bon gré, mon cher Merlin, de m'avoir donné de tes nouvelles. J'attends avec bien de l'impatience les premières nouvelles de vos mouvements sur le Rhin. Il faut un grand coup pour en finir avec les despotes, et je m'en rapporte à toi pour les mener rondement.

Tout va assez bien ici. La contribution se lève, mais avec lenteur. Le magistrat avait fait une répartition ridicule et évidemment inexécutable. J'ai cassé ces magistrats dévoués à l'Autriche, et je les ai remplacés par une municipalité composée de braves gens. J'en ai éloigné les intrigants qui manœuvraient pour s'y introduire. J'ai également nommé des juges de paix; ainsi tout marchera.

On commence à approvisionner la place. Je renvoie sur les derrières et à Metz toute l'artillerie hors de service pour être refondue. Nous en avons beaucoup à réformer. Les inventaires se poursuivent avec activité, et dans les magasins, nous faisons chaque jour de nouvelles découvertes. On a trouvé huit mille fusils de plus.

On a déniché aussi quelques coffres d'émigrés. Un petit caveau, bien caché, nous a déjà donné plus de 140 000 livres en espèces, sans compter quelques caisses d'argenterie que je fais inventorier. On m'assure qu'on en trouvera d'autres. Je fais donner de fortes gratifications aux braves gens qui nous les font trouver. C'est le moyen de faire de bonnes découvertes.

J'attends des chevaux pour faire un voyage du côté du Rhin. Ne manque pas de me donner avis du moment où l'armée se mettra sérieusement en mouvement.

Ta sœur est venue ici me demander du service dans la place pour le citoyen Foltzen, auquel elle m'a dit que tu t'intéressais beaucoup. Fais-moi l'amitié de me marquer ce que tu en penses. Je t'embrasse.

JOUBERT.

Gillet à Merlin de Thionville.

Paris, 18 messidor an 3 de la Rép. franç. (6 juillet).

Tu ne te douterais pas, mon cher ami, de ce qui se passe en ce moment. On ne veut plus passer le Rhin : on veut rester sur la défensive ; on parle d'envoyer une portion des armées en Espagne, dans l'intérieur, etc.

Aubry, qui a conçu ce beau projet et qui le poursuit avec une chaleur plus qu'ordinaire, l'avait présenté, il y a plus d'un mois. Il fut vertement éconduit par Siéyès, par Reubell et par moi. Il dissimula alors. Mais étant sortis tous les trois le 15, Aubry crut qu'il aurait meilleur marché des nouveaux élus. Il remit l'affaire sur le tapis le 16 au soir, et il réussit à persuader Louvet, Lesage, d'Eure-et-Loir : le reste du Comité, qui n'est pas plus militaire qu'eux, n'est pas décidé mais incertain. Treilhard est le seul qui ait une opinion bien prononcée.

Cependant on ne voulut rien décider sans m'avoir entendu. Hier matin, je fus prévenu de la chose, et l'on m'invita à me rendre le soir au Comité. Je m'occupai sur-le-champ de la rédaction d'un mémoire dans lequel je crois avoir développé tous les motifs qui doivent nous faire persister dans une offensive vigoureuse sur le Rhin, et les désastres qui seraient le résultat d'un système contraire.

Aubry n'osa pas contester ces vérités, mais au lieu de répondre directement, il s'attacha aux branches. Tantôt il parlait de renforcer l'armée d'Italie, une autre fois c'était celle d'Espagne, ensuite celle de l'Ouest. Enfin, dit-il, je veux qu'on passe le Rhin : en avez-vous les moyens? avez-vous ceux de vous y maintenir? y trouverez-vous des fourrages? et cent mille chicanes de cette espèce. Le résultat était toujours de rester sur la défensive.

Le Comité ne prit pourtant aucun parti. On arrêta qu'il serait fait une série de questions aux deux généraux, et qu'après leur réponse on se déciderait.

Je vois clairement dans ce projet celui de la rentrée dans nos anciennes limites. Si nous ne passons pas le Rhin, si nous nous affaiblissons dans cette partie, l'ennemi le passera, et notre propre pays risquera de devenir le théâtre de la guerre. Ajoute qu'aucune place n'est approvisionnée.

Le système défensif est absolument contraire à notre système de guerre. Quel est notre but? d'avoir la paix; de l'avoir prompte et glorieuse. Or, nous n'y parviendrons que par des victoires. Restons sur la défensive, nos armées se fondront et nous finirons par être battus.

J'ai cru, mon cher camarade, devoir te prévenir de ces circonstances qui me paraissent fort extraordinaires. Elles t'affligeront sans doute comme moi, parce que tu aimes ton pays et que tu t'intéresses à sa gloire.

Je te salue bien cordialement.

GILLET.

Je trouve dans les papiers de Merlin une copie certifiée de la pièce dont il est question dans la lettre précédente ; la voici :

Le 18 messidor an 3 (6 juillet).

Le Comité de salut public, général, est très impatient de voir réaliser le grand projet du passage du Rhin, discuté et arrêté depuis plus de trois mois. La saison qui s'avance et tant d'autres motifs d'une importance décisive nous prescrivent le devoir d'activer votre zèle, pour hâter l'instant qui doit donner aux armes de la république un nouvel éclat, et forcer le plus opiniâtre de nos ennemis à écouter le cri de l'Europe qui lui demande la paix, et qui lui reproche son injustice et son orgueil. C'est à votre courage, à vos talents militaires et à vos lumières qu'est confiée cette belle et importante exécution ; c'est à notre vigilance et à notre sollicitude qu'il appartient de vous fournir tous les moyens secondaires, sans lesquels tous les vôtres seraient impuissants. C'est donc par ce concours nécessaire et indispensable que nous pouvons décider la campagne, qui a pris jusqu'à ce jour un caractère d'inactivité qui ne convient ni à notre position ni à notre impatience naturelle. Il faut enfin nous montrer ce que nous sommes ; il faut effrayer de nouveau nos ennemis, et obtenir par la crainte ce que nous ne pouvons espérer par la confiance.

C'est pour parvenir à ce but si désiré que le Comité vous charge de répondre en marge, dans le plus court délai, aux questions ci-jointes. Vous en sentirez sûrement la nécessité, et vous y trouverez la preuve constante de la sollicitude du gouvernement à vous procurer tous les moyens de développer avec un nouveau succès votre zèle et vos talents.

Vous voudrez bien nous renvoyer par le courrier vos réponses aux différentes questions que nous vous proposons. — Signé *Cambacérès*, pr. ; *Aubry*, *Jean Debry*, *Louvet*, *Boissy*, *Gamon*.

Questions à proposer :

1° Quel est l'effectif de vos forces actuelles en infanterie, cavalerie et artillerie ?

2° Quels sont vos moyens de subsistance en tous genres et pour combien de jours peuvent-ils alimenter l'armée ?

3° Quels doivent être vos moyens de transport et quels sont-ils pour chaque service de l'armée ?

4° Le pays au delà du Rhin peut-il vous présenter des ressources en ce genre ? Quelle en est l'étendue ?

5° Quels sont vos moyens de passage ? Vous êtes-vous assuré de bateaux et pontons pour l'effectuer à la fois sur plusieurs points ?

6° Avez-vous en artillerie les moyens nécessaires pour protéger le passage et assurer la retraite, si les circonstances l'exigeaient ?

Vous ne devez apercevoir dans ces questions que le désir du Comité de satisfaire promptement aux demandes que vous lui ferez en conséquence. Nous vous engageons à y répondre promptement.

Merlin de Thionville, etc. Ordre à l'adjudant général Decaen.

Huningue, le 22 messidor an 3 (10 juillet).

Aller à Arlsheim ; s'y costumer comme Gobert l'entendra ; partir pour Rheinfelden par le chemin convenable à la cavalerie ; reconnaître la position devant cette ville où l'on pourra couvrir quatre escadrons et deux pièces d'artillerie légère ; reconnaître la porte par laquelle on fondra dans la ville le sabre à la main ; m'envoyer à Strasbourg cette reconnaissance par un courrier extraordinaire.

Commencer une autre reconnaissance par les gorges du Mont-Terrible ; y trouver un chemin par lequel vingt mille hommes pourraient défiler avec le canon de campagne.

Il faut observer que s'il y avait çà et là des difficultés, on pourrait jeter des sapeurs en avant de la colonne ; mais il ne faut pas que ces difficultés puissent l'arrêter plus d'une heure.

Mettre dans ces opérations toute la promptitude possible et m'envoyer aussi au plus tôt la seconde reconnaissance.

MERLIN, de Thionville.

Le passage suivant du Mémorial du général Decaen fera comprendre la signification de cet ordre et des deux lettres à la suite :

« Quelques jours après, Merlin de Thionville me dit de partir pour Huningue où je devais l'attendre. Lorsqu'il y fut arrivé, il me fit part que l'armée entreprendrait sans doute un passage du Rhin dans la haute Alsace ; qu'il importerait, pour contribuer au succès, de se rendre maîtres de Rheinfelden par un coup de main et de s'emparer du pont sur le fleuve ; que je serais chargé de conduire cette opération, si je reconnaissais la possibilité qu'elle pût être entreprise. En conséquence, il me donna, le 22 messidor, l'ordre suivant (voy. ci-dessus).

» Lorsque je fus arrivé à Arlsheim, le citoyen Gobert (fournisseur des bœufs pour l'armée du Rhin) me procura un habillement bourgeois. Il fut convenu entre nous que je passerais pour un employé à l'extraction des bœufs. Je commençai mes reconnaissances dès le lendemain, et il vint avec moi. J'écrivis le 26 à Merlin de Thionville.....

» Merlin m'ayant fait dire que je le rejoindrais à Huningue où il devait venir incessamment, lorsque je fus informé de son arrivée dans cette ville, j'y retournai avec Gobert et je lui remis la note précitée. Il me témoigna sa satisfaction de la manière dont j'avais rempli ma mission. »

L'adjudant général Decaen à Merlin de Thionville.

Arlsheim, 26 messidor (14 juillet).

Depuis mon arrivée, citoyen représentant, je n'ai pas cessé de parcourir le pays. Je joins à la présente le résultat. Il ne satisfera pas complétement

vos intentions. Les difficultés sans nombre qui se présentent, la délicatesse de l'opération, tout enfin oblige à faire les plus scrupuleuses recherches. Cependant, d'après une découverte faite aujourd'hui et qui nous a procuré des renseignements, j'ose garantir que nous pourrons parvenir au but. Je crois que dans deux jours il me sera possible de me rendre au principal endroit, ce qui jusqu'à ce moment n'a pu se faire; autrement on aurait tout compromis.

Le même au même.

Ibid., 5 thermidor.

Je vous adresse, représentant, le rapport de la reconnaissance que j'ai faite avec le citoyen Gobert : il n'a pas été possible de faire mieux. Enfin, tout considéré, je pourrais garantir la réussite de l'expédition, après toutefois que des personnes que vous désigneriez en auraient vérifié la possibilité.

Il m'aurait été possible d'aller à Rheinfelden; mais le retour était inquiétant. Je n'aurais pu le faire qu'en courant les plus grands dangers qui n'auraient été d'aucun avantage pour la patrie.

Rheinfelden est extrêmement surveillé, tant les Autrichiens craignent le passage des espions. Mais les renseignements que j'ai eus sur ce poste et ceux que je suis à même de me procurer par une personne intelligente dont le citoyen Gobert m'a fait faire la connaissance, suffisent, pour ainsi dire, autant que si moi-même j'eusse visité le lieu.

J'ai aussi fait la reconnaissance pour l'infanterie : je la joins à la présente.

Si vous jugez que je ne suis plus utile ici, je vous prie de me faire écrire un mot afin que je me rende à Strasbourg. Croyez que mon zele et mon dévouement pour la chose publique ne s'altéreront jamais.

L'adj. gén. DECAEN.

L'ambassadeur de la republique française en Suisse au cit. Merlin de Thionville, representant, etc.

Bâle, le 24 messidor de l'an 3e de la Rép. fr. une et ind. (12 juillet).

CITOYEN REPRÉSENTANT,

Je vous rends grâces infinies d'avoir bien voulu permettre qu'on pèche pour moi sur la rive gauche du Rhin jusqu'à Huningue. Je ne profiterai de cette faveur qu'autant qu'elle n'aura aucune espèce d'inconvenient.

J'ai instruit le Comité de salut public de ce qui se passe à Bâle au sujet

des émigrés officiers de l'armée de Condé qui viennent ici. Comme ils s'y présentent en uniforme et portant au bras un ruban sur lequel se trouve l'empreinte de trois fleurs de lys, j'avais obtenu de l'État qu'il proscrirait cette décoration. Il y mit de la bonne grâce pour nous et de la force contre les émigrés. On leur fixa un terme de dix jours au delà desquels on prononça que ceux qui se présenteraient avec ce ruban ne seraient pas admis dans la ville. Il en fut donné communication au général autrichien Mélas qui promit d'en faire part à Condé, en ajoutant qu'il ne doutait pas qu'il eût égard au vœu de MM. de Bâle.

Quinze jours après, une lettre assez sévère de ce même général Mélas annonça à l'État de Bâle que l'armée de Condé étant à la solde de l'empereur, tout militaire au service de Sa Majesté impériale, quel que fût son uniforme, avait le droit d'être reçu dans la ville de Bâle; qu'il espérait que la détermination qui avait été prise par le canton n'aurait aucun effet et que les magistrats se borneraient à faire observer aux militaires autrichiens les lois et la police du canton, s'ils s'en écartaient, en même temps que lui, général Mélas, leur en imposerait le devoir de la manière la plus formelle.

Que peut l'État de Bâle contre une semblable détermination, lorsque surtout les subsistances, qu'il tire uniquement de la Souabe, ne lui arrivent qu'à travers l'armée autrichienne?

Nous avons réformé nos lois contre les juifs : ils sont devenus citoyens français ; mais celles qui ont été décernées contre eux en Suisse depuis des temps très reculés y subsistent dans toute leur force, tant de la part du peuple que de la part des gouvernements. Les juifs le savent bien : et au lieu de nous demander de chercher querelle à une nation voisine et amie pour la forcer de renoncer à des préventions invétérées et de révoquer des institutions injustes, mais légitimées, pour ainsi dire, par le temps, ils feraient beaucoup mieux de se présenter à la frontière avec le costume de citoyens français et de renoncer à celui qui rappelle toujours contre eux les anciens usages. Qu'ils se rasent et qu'ils se détachent des préjugés religieux qui les séparent du reste de la société, et ils seront assurés de ne plus éprouver en Suisse les humiliations auxquelles d'ailleurs leur morale contribue aussi à les exposer.

BARTHÉLEMY.

Pichegru au Comité de salut public.

Strasbourg, le 25 messidor an 3e (13 juillet).

Citoyens représentants, votre lettre du 18 ne m'est parvenue qu'hier avec la série de questions que vous me proposez et que je vous renvoie ci-

jointes avec mes réponses données, pour tout ce qui regarde le matériel, d'après celles du général d'artillerie et du commissaire ordonnateur en chef. Vous y verrez que, malgré le caractère inactif de la campagne jusqu'à ce moment, nous n'avons pu parvenir encore à rassembler les moyens nécessaires pour l'importante opération du passage du Rhin; ceux de transport surtout sont en retard et l'on ne peut se promettre d'en réunir suffisamment à un terme prochain. Si donc elle ne peut se différer jusqu'à leur complète réunion, on ne pourra la tenter que sur les points où les équipages de pont peuvent arriver sans sortir de l'eau; les environs de Strasbourg offrent seuls cette facilité, la rivière d'Ill et un canal viennent y prendre les bateaux et agrès.

Dans votre lettre du 6, citoyens représentants, vous m'avez parlé du point de Rheinfelden et vous m'avez demandé: 1° Si cette ville peut être enlevée d'un coup de main? 2° S'il est possible de faire approcher de la partie de notre frontière qui en est la plus voisine un corps de vingt à vingt-cinq mille hommes, sans donner trop à deviner nos projets? Il résulte des renseignements que j'ai pris que l'on peut répondre affirmativement sur ces deux questions, et qu'il serait facile de faire prendre le change à l'ennemi, en accréditant beaucoup le bruit d'un passage à Huningue, par des préparatifs offensifs. Reste à considérer la violation du territoire suisse dont nous aurions à traverser environ trois lieues: je ne pense pas que nous pourrions nous en justifier sur ce que l'évêque de Bâle y prêta passage aux troupes autrichiennes, lorsqu'en 1791 il les appela dans le Porentruy, parce qu'alors elles agissaient pour lui et n'avaient point pour objet d'envahir le territoire d'un tiers, mais seulement de défendre celui des princes-évêques (ce dernier membre de phrase raturé).

C'est à votre sagesse, citoyens représentants, à peser ces considérations; et dans le cas où vous ne voudriez pas froisser la bonne intelligence avec les cantons, ni fournir prétexte aux ennemis de profiter eux-mêmes de ce territoire, il faut, pour nous mettre en état d'exécuter le passage, augmenter nos moyens de transport et compléter ceux au moins d'un équipage de pont. Quelque parti que vous adoptiez, citoyens représentants, je dois vous assurer que les troupes sont dans de bonnes dispositions et attendent avec impatience le signal d'aborder la rive droite du Rhin, non-seulement pour y porter les armes triomphantes de la république, mais aussi dans la vue d'améliorer leur situation que le discrédit absolu des assignats dans ces contrées-ci rend fort désagréable.

Signé P.

Le dernier trait de cette lettre est assez caractéristique. On voit d'ailleurs assez clairement dans tout son ensemble le parti pris de faire échouer toute opération au delà du Rhin. Il est difficile de concevoir que le Comité de salut public n'ait conçu aucun soupçon, et qu'il ait persisté à donner raison à Pichegru contre

Merlin, ainsi qu'on le voit dans une de ses lettres à celui-ci. Je crois qu'en considérant la situation respective des armées, on ne peut s'empêcher de reconnaître que l'idée de Merlin, développée par les explorations de Decaen, avait beaucoup de fond et offrait une solution inattendue.

L'original de cette curieuse lettre est le brouillon même de Pichegru, écrit et raturé de sa main. Comment était-il tombé entre les mains de Merlin? On devine sans peine qu'il forme témoignage de la stricte surveillance que Merlin faisait exercer sur le général jusque dans l'intimité de son cabinet.

Le baron de Hardenberg, etc., à Merlin de Thionville.

A Manheim, le 21 de juillet 1795 (1er thermidor an 3).

CITOYEN REPRÉSENTANT DU PEUPLE FRANÇAIS,

Vous êtes sans doute informé de la résolution formelle prise par la diète de Ratisbonne de réclamer l'intervention de S. M. le roi de Prusse, à l'effet d'une prompte pacification entre l'Empire germanique et la France. Le roi s'en charge avec empressement, et je saisis l'occasion que me fournit, à mon passage dans cette ville, la proximité de vos avant-postes, pour vous prévenir que je vais incessamment faire à Bâle des ouvertures en conséquence. Je me flatte que vous verrez avec plaisir la perspective prochaine de voir les bienfaits de la paix reprendre pour les deux nations la place des malheurs de la guerre qui les désolent, et que cette nouvelle contribuera à faire suspendre toute hostilité contre les membres du corps germanique dans un moment où les négociations vont être entamées.

J'ai reçu avec beaucoup de reconnaissance la lettre que vous avez bien voulu m'adresser pour m'annoncer la prise de Luxembourg, et vous prie d'excuser le délai de ma réponse en faveur de mon éloignement et des courses que j'ai été obligé de faire.

Agréez le témoignage de ma considération très distinguée.

HARDENBERG,
ministre d'État de S. M. le roi de Prusse.

Merlin de Douai à Merlin de Thionville.

Paris, 8 thermidor an 3 de la Rép. (26 juillet).

Tu es parti comme un éclair, mon ami, et je n'ai pas eu le plaisir de causer avec toi. Si c'est pour frapper plus vite quelque grand coup au delà du Rhin, je n'ai pas à me plaindre, car je désire bien que tu ailles en avant. Si le

Rhin eût été passé plus tôt, nous aurions occupé la très grande partie des forces autrichiennes, et probablement, par là, nous aurions prévenu nos malheureux échecs en Italie. En vérité, je suis quelquefois tenté de croire que le Comité de salut public a dans son sein un homme qui a médité, préparé et juré la contre-révolution (je ne suis cependant pas soupçonneux par caractère). Heureusement, cet homme ne sera plus rien dans sept jours. Dieu veuille qu'il soit remplacé par un plus capable ou mieux disposé que lui !

Je te prie de gronder mon fils de ce qu'il ne m'écrit pas. Je t'embrasse de tout mon cœur.

MERLIN (d. D.).

« Dans la séance du 15 thermidor, la Convention a procédé au renouvellement par quart du Comité de salut public. Les membres sortants sont Tallien, Aubry, Treilhard et Cambacérès. » (*Moniteur* du 16 thermidor.)

Je ne doute pas que les soupçons de Merlin de Douai ne fussent relatifs à Aubry, et il est à croire qu'ils n'étaient pas mal fondés. Aubry était un officier d'artillerie qui, ainsi qu'on le voit dans une autre lettre de Merlin de Douai, n'avait pas, à l'exemple de Carnot, oublié dans ses hautes fonctions le soin de son avancement. S'étant lié ouvertement aux intrigues royalistes sous le Directoire, il fut déporté à Cayenne après le 18 fructidor, s'échappa, et mourut misérablement à Demerary, âgé d'environ cinquante ans.

Merlin de Douai à Merlin de Thionville.

Paris, 17 thermidor an 3 de la Rép. (4 août).

Je t'envoie, mon bon ami, une lettre d'un jeune homme très méritant, écrite à notre collègue Becker. Vois si tu peux faire quelque chose pour lui.

Je suis rentré au Comité de salut public, et, pour mes vieux péchés, on m'en a fait président. Je ne suis cependant pas attaché aux relations extérieures. On m'a chargé de la guerre de Vendée et des chouans.

Sans doute que tu te disposes à passer le Rhin sous peu de jours. Il est temps de frapper un grand coup afin d'amener promptement une paix générale, chose si nécessaire au salut de la république.

Je t'embrasse, mon cher ami, de tout mon cœur.

MERLIN (d. D.).

Merlin de Thionville au général Liebert, chef de l'état-major de l'armée.

Strasbourg, le 17 thermidor an 3e (4 août).

Je vous prie de ne jamais suspendre l'effet des arrêtés que je prends, sous prétexte qu'ils ne sont pas ratifiés par le Comité de salut public.

attendu que les pouvoirs qui me sont attribués près l'armée ne peuvent être restreints par le gouvernement qu'autant qu'il le jugerait convenable : et alors ce serait directement à moi qu'il s'adresserait pour me faire ses observations.

La dissémination des dépôts de cavalerie, les déprédations qui en résultent, l'impossibilité de réformer les hommes peu propres au service de cette arme, toutes ces considérations m'ont engagé à prendre les mesures dont il s'agit. Vous voudrez donc, au reçu de cette lettre, seconder le citoyen Testu dans l'exécution de mon arrêté.

MERLIN de Th.

Le général en chef aux citoyens Merlin de Thionville et Rivaud, etc.

Au quartier général à Illkirch, le 19 thermidor an 3e (6 août).

Le général Dorsner vient de m'envoyer, citoyens représentants, copie de l'arrêté que vous lui avez donné pour le désarmement de la place et citadelle de Strasbourg. Étant personnellement chargé de la défense et de la sûreté des places comprises dans l'arrondissement de l'armée, le désarmement total de celle de Strasbourg pouvant la compromettre dans les circonstances présentes, je ne puis me dispenser de vous faire des observations à cet égard et de vous demander une pièce propre à garantir ma responsabilité. Salut fraternel.

PICHEGRU.

Les représentants du peuple Merlin de Thionville et Rivaud à M. le baron de Hardenberg.

20 thermidor an 3e (7 août).

Monsieur,

Nous avons reçu le 18 thermidor (5 août) votre lettre du 31 juillet. Comme vous, nous désirons que l'olivier de la paix se fortifie et étende ses rameaux bienfaisants à l'ombre du chêne robuste auquel nous suspendrions volontiers nos trophées. Mais nous ne sommes aux armées que pour conduire nos braves aux combats : nous n'avons pas le droit de parler diplomatie. Le gouvernement seul peut arrêter notre marche : elle sera rapide, car elle a été longtemps méditée.

Nous regrettons de ne pouvoir répondre à vos vœux : mais, soumis plus que personne aux lois que nous fait notre patrie, nous combattrons pour

elle jusqu'au moment où elle nous dira : Arrêtez, nous avons donné la paix à l'Empire.

Salut et fraternité aux amis de la république.

MERLIN de Thionville et RIVAUD.

Cette lettre est une réponse à la demande d'armistice adressée de Manheim par M. de Hardenberg, en considération de la position nouvelle prise par le roi de Prusse devenu médiateur de la paix entre les princes de l'Empire et la France, conformément au conclusum adopté par la diète germanique, le 3 juillet 1795.

Cette lettre, d'un style plus héroïque que le style ordinaire des chancelleries, ne fut point du goût du prince de Hardenberg qui s'était vraisemblablement flatté de plus de déférence pour le roi son maître. « Le ton de ce pathos républicain, dit-il à cette occasion dans ses mémoires, et quelques données récentes parvenues à Hardenberg étaient de nature à diminuer ses espérances pour la paix de l'Empire. Il n'ignorait plus que dans les comités de la Convention, le parti guerroyant l'emportait sur un parti plus modéré et plus sage qu'on désignait sous le nom de « faction des anciennes limites, » par la raison qu'il inclinait encore à suspendre les opérations offensives et à épuiser toutes les voies de conciliation, au moins jusqu'à la mise en activité de la constitution nouvelle. » Cette analyse, comme on le voit par la correspondance de Merlin, est insuffisante. Si Merlin persistait à vouloir marcher en avant, ce n'était pas en vue de conquêtes dont il était prêt à faire bon marché, mais pour obtenir de l'ennemi une paix plus honorable et plus solide.

Le premier secrétaire interprète de la république, etc., aux représentants du peuple près l'armée du Rhin et de la Moselle.

Bâle, le 22 thermidor de l'an 3 (9 août).

CITOYENS REPRÉSENTANTS,

L'empereur vient de ratifier le *conclusum* et d'envoyer sa ratification à Ratisbonne; il a mis dans cet envoi beaucoup d'humeur, surtout quant à l'intervention prussienne qu'il aurait voulu faire envisager comme contraire à la dignité de l'Empire. Il ne s'explique pas sur le lieu de la tenue du congrès. On recevra dans peu de jours cette pièce qui va passer à la dictature de la diète.

La paix de l'Espagne a été un coup de foudre pour le parti autrichien à Ratisbonne. Elle a surtout répandu le plus grande consternation parmi les émigrés.

BACHER.

Le Comité de salut public aux représentants du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle.

Paris, le 2 fructidor, l'an 3e (19 août).

La Convention nationale, chers collègues, annonce l'intention de présenter incessamment la constitution aux assemblées primaires, elle a

fixé à sa séance de ce jour la discussion du rapport que la commission des onze lui a présenté hier pour remplir cet objet, et tout nous présage que la même séance verra poser les bases des opérations qui doivent couronner ses travaux et consolider les destinées de la république française.

Ces circonstances solennelles appellent tous les regards et fixeront toutes les pensées. Il s'agit de l'existence sociale d'un grand peuple et du bonheur individuel de chacun de ses membres. Le citoyen, dans ses foyers, est invité à manifester son vœu; le soldat, dans les camps, participera également à cet acte de la souveraineté nationale que ses représentants ont proclamée et qu'il a cimentée de ses sueurs et de son sang.

Dépositaires de la confiance de la Convention auprès des armées, c'est à vous, chers collègues, qu'est réservée la mission de présenter l'acte constitutionnel aux défenseurs de la patrie: vous sentez tout ce que cette tâche a de glorieux et combien il vous sera doux de leur offrir ainsi, dans l'ouvrage de leurs représentants, le prix de leurs combats, de leurs victoires, le gage de la pacification de l'Europe, de la gloire et de la prospérité nationale. Nous ne doutons point que, pénétrés de l'importance de cette fonction, vous ne trouviez dans votre zèle et dans votre sagesse tous les moyens de la remplir avec succès. Vous connaissez l'empire des principes de la raison; vous en avez fait entendre plus d'une fois le langage à ces braves soldats que la droiture de leur jugement ne distingue pas moins que leur courage, et certes ce n'aura jamais été dans des circonstances plus favorables que celles où la France va présenter à l'Europe le spectacle de onze armées, au champ de la victoire, au milieu des puissances abaissées, forçant l'Europe à la paix et s'imposant à elles-mêmes des lois qu'elles jurent de respecter et de maintenir.

C'est d'après ces vues que nous vous invitons à préparer à l'avance, d'après les dispositions que vous trouverez dans le projet de décret ci-joint, les discours et les instructions qui doivent amener de la part des soldats de la liberté une prompte acceptation de l'acte constitutionnel.

Nous disons une prompte acceptation, car c'est de la promptitude que dépend ici le grand effet de la mesure proposée par la commission des onze. Il est surtout essentiel que vous nous fassiez parvenir les procès-verbaux d'acceptation assez tôt pour que les assemblées primaires puissent en avoir connaissance à l'instant où elles se formeront, c'est-à-dire le 20 fructidor.

Nous vous adresserons demain des exemplaires des imprimés de l'acte constitutionnel.

Salut et fraternité.

MERLIN de Douai, DOULCET, DEFERMON, LOUVET, VERNIER, LETOURNEUR, JEAN DEBRY, BOISSY, RABAUT, HENRI LARIVIÈRE.

Le représentant du peuple Merlin de Thionville au général Kléber, commandant en chef l'armée devant Mayence.

(Sans date) an 3°.

Les observations du général de division Marceau me paraissent, comme à toi, très fondées à quelques réflexions près. Il faut que ce général garde le Rhin jusqu'à Boppart inclusivement, dût-il faire arriver des renforts pour garder la Moselle. Tu formeras alors la ligne depuis Bingen jusqu'à... (illisible) avec très peu de troupes. Le surplus de la division de Vincent et les autres troupes arrivant de Manheim formeront un corps respectable prêt à se porter sur les endroits par lesquels l'ennemi voudrait déboucher.

Puisque le moment des travaux de magasin de tranchée n'est pas encore venu, je ne sais pas comment Kléber raisonne avec lui-même quand, entouré de bons officiers qu'il peut employer utilement à la surveillance du Rhin, il vient me dire qu'il manque de la capacité nécessaire pour un commandement pareil. Je recevrais avec reconnaissance des leçons de Kléber: eh bien! je ne serais pas embarrassé, dans les *circonstances actuelles*, pour empêcher l'ennemi de déboucher par Mayence, et pour l'empêcher de tenter quelque chose sur la ligne. Je n'admets donc pas tes observations trop modestes, et j'y ajoute cependant des observations démonstratives de la nécessité qu'il y a pour la chose publique à ce que le commandement ne repasse pas au général de l'armée de la Moselle. Outre celles personnelles dont je t'ai parlé, je crois qu'il est plus facile de commander depuis Oberingelheim jusqu'à Boppart, que depuis Luxembourg jusqu'à Rheinfels. Tu sentiras la force de mes dires, et je compte autant sur ta résignation que sur ton amitié pour moi.

MERLIN de Thionville.

Le général en chef aux représentants du peuple Merlin et Rivaud.

Au quartier général à Illkirch, le 6 fructidor an 3° (23 août).

Votre lettre du 3, citoyens représentants, m'arrive à l'instant. J'expédie à la minute les ordres pour la formation du camp d'Hesingue. Je recommande au général Desaix d'y porter le plus grand nombre de troupes possible, et je me propose de l'augmenter dès que j'aurai quelque chose de bien positif sur les mouvements et intentions de l'ennemi. Beaucoup de rapports annoncent qu'il a le projet d'un passage réel du côté du fort Vauban. Je ne puis donc faire faire de mouvements de troupes que lorsque je serai assuré de ceux qui les nécessitent.

Je donne contre-ordre au départ des mille hommes destinés aux tra-

vaux du canal de jonction de la Sambre à l'Oise. Mais il n'est plus possible de le donner aux colonnes marchant sur l'armée d'Italie, la première étant arrivée à sa destination (Bourg) depuis le 1er du mois, la seconde devant y arriver le 10, et la troisième le 12. Cette dernière colonne, forte d'environ trois mille hommes, arrive aujourd'hui à Poligny ; le courrier pourrait la rejoindre à Poligny ou Lons-le-Saulnier ; si votre intention était de l'y arrêter, il faudrait sur-le-champ lui en expédier l'ordre.

Salut fraternel.

PICHEGRU.

Je compte toujours me rendre à Huningue demain ou après.

Au moment où Pichegru écrivait cette lettre, ses pourparlers avec le prince de Condé étaient entamés. Peut-être même avait-il déjà entre les mains la lettre suivante du prince, remise cinq jours auparavant à son agent.

« Puisque Z est toujours aussi honnête que je l'avais espéré (le mot *honnête* est joli), je désirerais, d'après ce qu'il me fait dire, qu'il envoyât ici une personne de confiance à qui j'expliquerais les avantages de tout genre que j'assurerais à Z, ainsi qu'à tous ses amis, dans le cas où il ferait ce qui lui a été communiqué de ma part. Cette mesure me paraît absolument indispensable ; car sans cela on peut multiplier les messages sans s'entendre, perdre un temps précieux et compromettre un important secret. Le porteur sera, aussi longtemps que Z le voudra, l'intermédiaire de notre correspondance sous le nom de *Louis*. Les Autrichiens, auxquels il n'est pas encore temps d'en parler, y seront désignés sous la lettre Y, et le général sous la lettre Z. — *Signé* Louis-Joseph de Bourbon. — A Mulheim, le 18 août 1795. »

La facilité avec laquelle se livra le général, ses paroles mêmes à l'agent du prince, montrent que la pensée du crime l'occupait avant même d'y avoir été sollicité. Il coopérait vraisemblablement d'intention avec le parti contre-révolutionnaire de l'intérieur, qui, après avoir concouru sourdement aux insurrections de germinal et de prairial, devait, trois mois plus tard, éclater pour son propre compte à la journée de vendémiaire. C'est ce qui explique l'inaction dans laquelle, malgré les instances de Merlin, il se tenait obstinément depuis qu'il était arrivé au commandement de l'armée. La pénurie des ressources de toute espèce ne lui fournissait que trop de prétextes, et il partait, avec une arrière-pensée opposée, du même principe qu'exprimait Gillet à Merlin dans sa lettre du 10 messidor : « Restons sur la défensive, nos armées se fondront et nous finirons par être battus. » Être battus, c'était le signal qu'attendaient les royalistes de l'intérieur.

Les instances du prince de Condé firent imaginer à ce traître un autre plan. Égaré par sa popularité et par l'enthousiasme du soldat pour sa personne, il crut possible de déterminer une partie de l'armée à passer à l'ennemi avec lui ; c'était la même folie que celle de Dumouriez. Il ne s'apercevait pas que si les armées tenaient à leur général, c'était avant tout comme au représentant armé de la république.

Sa première entrevue avec Fauche-Borel avait eu lieu le 11 août. Ce jour-là même, il devait dîner à Huningue avec Merlin. A la vue de l'agent royaliste qu'il devina à son attitude, il changea brusquement de projet, et annonça à haute voix qu'il

allait dîner à la campagne, à une lieue de là, chez une dame de sa connaissance. C'est là que l'agent l'ayant rejoint, il lui demanda comme garantie une lettre de la main du prince que celui-ci lui rapporta effectivement la semaine d'après à Illkirch : c'est celle qu'on vient de lire.

Le prince voulait que Pichegru lui livrât Huningue et Strasbourg, proclamât le roi et réunît son armée aux émigrés pour marcher ensemble sur Paris. Ce plan était insensé. Pichegru proposait, au contraire, de passer le Rhin avec les corps sur lesquels il croyait avoir le plus d'ascendant, et alors seulement de lever l'étendard contre la Convention. « Je connais le soldat, dit-il de vive voix à Fauche-Borel, en réponse à la lettre ci-dessus ; il ne faut pas lui donner le temps de penser au premier mouvement ; il faut l'entraîner et non chercher à le décider. Dès que je l'aurai comme transporté sur la rive droite du Rhin, je serai sûr de lui. Que le prince me désigne lui-même le point du fleuve le plus favorable pour qu'en le passant, je me réunisse à son armée..... Arrivé sur la rive droite, je proclamerai la royauté. Par ce moyen, douze à quatorze mille hommes d'élite des miens se joindront à l'armée du prince ; nous marcherons bras dessus bras dessous ; les places de l'Alsace s'ouvriront devant nous, et en quatorze marches, nous serons à Paris..... »

L'obstination du prince fit malheureusement traîner les négociations en longueur, et j'ose dire malheureusement, parce qu'il eût été, sans contredit, d'un grand avantage pour la république que Pichegru se fût démasqué dès cette époque ; sa trahison n'eût été dangereuse que pour lui. Comme le disait Merlin au Comité de salut public et comme le montrèrent surabondamment les votes des régiments en faveur de la Constitution : « la république était dans l'armée. » En présence de la surveillance et des instances de Merlin, il était difficile à Pichegru de continuer plus longtemps son système d'inaction. D'ailleurs, Merlin avait préparé lui-même toute l'affaire de Manheim, et il y entraîna pour ainsi dire de vive force le général. « Annoncez au prince, dit celui-ci à Fauche-Borel à l'entrevue suivante, que je pars lundi pour me rendre sur le bas Rhin, que j'attaquerai les Autrichiens et que je me porterai ensuite sur Manheim. Je ne puis différer plus longtemps d'exécuter les ordres des Comités du gouvernement à cet égard. Les commissaires de la Convention dont je suis entouré me pressent et me harcèlent ; ils veulent passer en Allemagne, à quelque prix que ce soit, pour y lever des contributions et faire subsister l'armée qui manque de tout..... J'ai un parti à Paris, et j'espère qu'il se prononcera hautement quand il en sera temps ; mais je veux un grand ensemble et que tout concoure au même but..... Ce que j'ai résolu d'entreprendre ne se recommence point, et il vaut mieux attendre quelques jours de plus et jouer à jeu sûr. Surtout que le prince se garde des indiscrétions et qu'il écarte les petites considérations. Qu'il soit sans inquiétude sur mon compte. Merlin de Thionville a beau me surveiller, je me moque de lui et de ses collègues ; ils n'oseraient rien entreprendre contre moi. J'agis à Paris comme en Alsace. » Ce fut alors qu'il ajouta : « Et pour garantie de mes bonnes dispositions envers le prince, dites-lui que je ferai jeter dans le Rhin (se servant d'une expression toute militaire) les quatre représentants du peuple qui sont ici chargés par le Comité de salut public de me forcer à passer le fleuve. » On voit qu'en s'appliquant à donner à la France une seconde édition de Dumouriez, ce misérable n'oubliait pas le traitement à infliger à ses représentants.

Le plan de Pichegru se liait à l'insurrection de vendémiaire, et l'insuccès de

cette insurrection le décida, comme on le voit par les révélations de l'agent royaliste, à ajourner l'idée de lever le masque, et à revenir à son idée bien plus infâme encore de compromettre, sans se trahir, les armées dont le salut lui était confié. Le 25 septembre, Fauche-Borel s'étant remis en route avec de nouvelles instructions, « le général, dit-il, n'était déjà plus à Strasbourg. Cédant aux ordres venus de Paris et aux instances des commissaires de la Convention, il avait repris l'offensive par une expédition sur Manheim où Merlin de Thionville et Bacher avaient pratiqué des intelligences. Manheim ayant ouvert ses portes à l'armée du Rhin, le général Pichegru s'y établit avec son état-major et les principales administrations de l'armée. J'en pris aussitôt la route et j'y arrivai le 10 octobre..... Le général me protesta aussitôt de son attachement aux intérêts du roi, et combien il avait à cœur le rétablissement de la monarchie ; mais il ajouta que le moment n'était pas encore arrivé ; qu'il ne fallait pas éclater sans être sûr de son fait ; qu'on pouvait d'ailleurs se reposer sur ses efforts et sur son zèle pour en accélérer l'époque. J'ai réfléchi depuis au langage dilatoire que me tint Pichegru dans cette première conférence de Manheim et à l'air soucieux que je lui trouvai ce jour-là; il venait vraisemblablement de recevoir la nouvelle, qui se répandit peu de jours après, de l'événement du 5 octobre qui, faisant triompher la Convention dans Paris, y avait renversé les espérances des amis du roi. »

Bien que Merlin ne fût pas d'un caractère soupçonneux, la conduite ambiguë de Pichegru n'avait pu manquer d'éveiller son attention, comme on l'entrevoit à divers traits de sa correspondance ; seulement il était si extraordinaire qu'un homme qui, six mois à peine écoulés, venait de s'élever à la gloire de conquérant par la prise de possession de la Hollande, se fût laissé toucher le cœur par l'intérêt le plus vil et la séduction du plus détestable de tous les crimes, qu'à moins de preuves formelles, il eût été difficile de faire partager à d'autres, surtout par voie de correspondance, un tel sentiment. Mais arrivé à Paris et arguant de la fin malheureuse de la campagne, Merlin se trouva plus fort, et le général fut révoqué avec les égards que commandait l'immense popularité dont il jouissait encore. « Sans avoir aucune donnée positive de ce qui se tramait contre lui, dit l'agent royaliste, Pichegru n'ignorait pas qu'il était l'objet des soupçons et de l'inquiétude du Directoire. Les provocations de Merlin de Thionville l'avaient pour ainsi dire averti. Il voyait d'ailleurs que le Directoire cherchait sourdement à l'inculper d'avoir été cause des derniers revers de l'armée. »

Mis à l'écart de toute opération militaire, il fut élu en 1797 au conseil des Cinq-Cents et nommé président, grâce à la faction royaliste avec laquelle il s'était lié. Il essayait avec ses complices de travailler au renversement de la république sur ce nouveau terrain, quand la vigoureuse initiative du Directoire en fructidor le prévint. Échappé de Cayenne, il se rendit d'abord près de l'armée autrichienne, puis de l'armée russe, et passa enfin en Angleterre. Tout le monde sait comment, revenu en France en 1804 pour coopérer aux nouvelles trames royalistes fondées sur l'assassinat du premier consul, il se pendit misérablement comme Judas.

En 1821, il a été ouvert une souscription dans sa ville natale, avec l'appui du gouvernement, pour lui ériger une statue !

Merlin de Douai à Merlin de Thionville.

Paris, le 8 fructidor, l'an 3e de la Rép. franç. (25 août).

J'ai reçu, mon brave ami, ta lettre du 1er fructidor, et j'y ai lu avec le plus vif intérêt, ainsi que mes collègues Sieyès, Boissy, etc., ce que tu m'écris de tes conférences de Bâle. Nous pensons tous ou presque tous comme toi sur la rive gauche du Rhin, et si le gouvernement à venir ne dévie pas de nos principes actuels, je te réponds que cette rive nous restera. Mais il faut passer le Rhin et le passer bien vite. Alors il sera facile de traiter avec l'Autriche ; et s'il faut sacrifier la Bavière, ma foi, nous sauterons le bâton. La conservation de nos conquêtes est un assez grand avantage pour en passer par là.

J'ai reçu ce soir tes deux dépêches apportées par un courrier extraordinaire ; les mesures ont été prises à l'instant, et les réponses partent avec cette lettre. Adieu, mon ami, je t'embrasse de tout mon cœur. — Eugène a besoin de différentes choses, notamment de pantalons, je te prie de les lui faire acheter en tenant note de tes déboursés que je te remettrai.

Il a dû partir aujourd'hui un courrier pour te porter l'acte constitutionnel. Je voudrais bien que l'acceptation de l'armée du Rhin pût être annoncée bientôt par une belle lettre de ta façon. Ce serait un des moyens les plus propres à déjouer les complots qui nous menacent encore. Un nouveau prairial s'organise, à ce qu'on prétend ; et il y a lieu de croire que l'établissement de la constitution sera précédé de quelque nouvelle secousse.

Adieu encore une fois ; je t'embrasse de nouveau.

MERLIN

P. S. J'embrasse Reubell et Rivaud.

Les représentants du peuple Merlin de Thionville et Rivaud au cit. Barthélemy, ambassadeur de la république en Suisse.

Huningue, le 11 fructidor an 3e (28 août).

Un bruit accrédité par les Suisses eux-mêmes, les dispositions des Autrichiens sur la rive droite du Rhin, annoncent les intentions de ceux-ci de violer un territoire neutre, respecté jusqu'ici par nous avec scrupule, malgré tous les inconvénients qui en sont résultés pour nous. Il ne sera plus temps de crier qu'on a forcé le passage quand il sera effectué et qu'on n'aura rien fait pour l'empêcher, ni de faire de belles démonstrations quand on n'aura pris aucun moyen d'empêcher la violation. Il vaut mieux prévenir le danger que de l'attendre. En conséquence et pour l'intérêt des Suisses, comme pour notre sûreté, nous voulons connaître leurs intentions.

attendu que dans le cas où ils ne se décideraient pas à appeler des forces suffisantes, et dans le cas où ils ne feraient pas expliquer le général autrichien catégoriquement, nous nous trouverions forcés de garder nous-mêmes les positions et places de la Suisse par lesquelles l'ennemi pourrait pénétrer.

Nous vous prions de nous faire passer de suite la réponse qui vous sera faite. Nous l'attendons positive et dictée par la bonne intelligence que nous désirons voir toujours subsister entre les cantons et la république.

MERLIN de Th., RIVAUD.

Merlin de Douai à Merlin de Thionville.

Paris, 13 fructidor an 3 de la Rep. (30 aout).

J'ai terminé, mon cher ami, l'organisation des pays entre Moselle et Rhin dans les vingt-quatre heures, du moment où j'en ai été chargé.

C'est par suite d'une mesure générale que le commissaire ordonnateur dont tu parles reste à Strasbourg. Mais si tu le juges inepte ou fripon, fais usage de tes pouvoirs. C'est ce que m'a dit Letourneur (de la Manche) à qui j'ai lu ta lettre.

En signant la lettre que le Comité t'écrit, Letourneur m'a dit qu'il lui a été remis hier par Pflieger une lettre du même genre que celle qu'on t'envoie.

Paris est en fermentation ; mais j'espère que les bons esprits l'emporteront sur les chouans et les jacobins.

Je t'embrasse de tout mon cœur.

Desaix, général de division, au citoyen Merlin, représentant du peuple.

Ottmarsheim, le 15 fructidor an 3 (1er sept. 95).

J'ai reçu, citoyen représentant, tous les exemplaires de la constitution et de l'ordre du général en chef. Je donnerai tous mes soins pour que la lecture et l'acceptation s'en fassent dans la journée de demain. Ce que je ne pourrai faire moi-même se fera par les généraux qui sont sous mes ordres et qui ne mettront pas moins de zèle à terminer cette importante opération. Le bon esprit de notre brave armée ne se démentira pas assurément dans cette occasion. Je juge de tous mes frères d'armes par moi-même ou plutôt par ce qu'ils ont fait jusqu'aujourd'hui.

Je vous rendrai compte sans délai de l'issue de cette affaire. Salut fraternel.

DESAIX.

Merlin au général Liebert, chef de l'état-major général de l'armée du Rhin-et-Moselle.

Strasbourg, le 18 fructidor, 3e année, etc. (4 sept.).

Je vois tous les jours des volontaires manquant d'habits, de bas et de souliers. Ce ne peut être que de la faute des conseils d'administration. Or, d'après l'urgence certifiée par les généraux de division et sur le visa du commissaire ordonnateur en chef, à la vue des livrets des demi-brigades, ils peuvent obtenir tous les effets d'habillement et d'équipement qui manquent aux bataillons. Ainsi, rien ne les excuse quand les volontaires manquent des effets les plus nécessaires. Vous voudrez donc bien en prévenir les conseils d'administration et quartiers-maîtres, afin qu'ils n'en ignorent.

MERLIN de Th.

Merlin de Thionville au Comité de salut public.

Strasbourg, le 19 fructidor an 3e (5 sept.).

Je vous renvoie, citoyens collègues, l'agent général Dumas qui vous dira lui-même quel est l'état dans lequel vous nous laissez : sans fonds. Vous nous en annoncez beaucoup ; mais rien n'arrive, et je crains que ces fonds ne viennent trop tard ou qu'enfin l'on ne veuille plus d'assignats. Ils sont ici à 40 sols. Hatez-vous, cependant, d'en faire arriver, et au moins 200 millions, si vous voulez que l'armée vive.

Tout à l'heure les représentants du peuple à l'armée vont rentrer : faudra-t-il attendre les décisions de Paris pour faire vivre, habiller, entretenir l'armée et veiller à tous ses besoins ?... Je crois que vous devez, dès cet instant, donner grande latitude aux commissaires généraux des armées, les choisir honnêtes, et vous en rapporter beaucoup à eux pour le matériel.

Le citoyen Dumas, auquel je vous prie de donner un quart d'heure, vous expliquera ce que je ne saurais vous dire que dans un très long mémoire.

Je pense vous envoyer dans deux jours l'acceptation de l'acte constitutionnel par l'armée. Je puis aussi presque vous assurer que les choses iront bien dans les départements du Rhin et de la Moselle.

MERLIN de Th.

Les militaires de la 5e division aux représentants Merlin de Thionville et Rivaud.

Au quartier général à Beschwoogh, le 19 fructidor, l'an 3e (5 sept.).

Oui, représentants du peuple, nous l'acceptons cette constitution, objet de tous nos vœux et récompense de nos travaux : oui, nous l'avons acceptée pour toujours.

Elle sera sacrée pour nous : nous la respecterons. Pour nous elle est l'œuvre le plus parfait sorti de la main des hommes.

Enfantée par la raison, épurée par l'expérience, consacrée par nos vœux, malheur à celui qui y porterait atteinte : car nous voulons tous qu'elle soit respectée.

Cette volonté, la première et la dernière que nous énonçons, émane de nos cœurs et de nos principes, mais si fortement que rien ne peut l'affaiblir.

Unis, serrés l'un contre l'autre, cramponnés, pour ainsi dire, à cette arche sainte, convaincus qu'en elle seule résident notre bonheur et le salut de notre patrie, tous, oui, tous, nous jurons de la soutenir et de la défendre jusqu'à la dernière goutte de notre sang contre nos ennemis, qui seront toujours ceux de la liberté et de la république.

Suivent les signatures.

Le général de division commandant la 5e division aux représentants du peuple Merlin de Thionville et Rivaud.

Au quartier général à Reschwoogh, le 20 fructidor an 3 (6 sept.).

C'est devant le fort Vauban, en face de l'ennemi, dans le champ de Mars devenu pour nous une assemblée primaire, que tous mes frères d'armes de cette partie de la 5e division ont accepté la constitution et ont arrêté la réponse à votre adresse, qu'ils me chargent de vous transmettre.

La Convention ne s'est point trompée, représentants du peuple : c'est bien dans les camps, c'est dans nos cœurs, je dois le dire, c'est là, dans toute sa pureté, qu'est le foyer du feu sacré de la liberté. Ce même feu qui, en 89, renversa la Bastille, n'a cessé d'y brûler et de s'y confondre avec l'amour pour la patrie et le respect pour ses décrets.

Non, citoyens représentants, non, jamais voie n'aura été émis avec plus de recueillement, de liberté et de franchise. J'en appelle à deux mille témoins. C'est autour d'un feu de joie, sur deux tambours, devenus pour nous l'autel le plus sacré, le plus inviolable, que nous venons de contracter cet engagement, et ce ne sera pas en vain ; nous sommes gens de parole.

BEAUPUIS, général de division.

Merlin de Thionville au Comité de salut public.

Strasbourg, le 21 fructidor an 3e (7 sept.).

Je reçois aujourd'hui, 21 fructidor, votre lettre du 13. Elle a d'autant plus lieu de me surprendre que les caisses sont à sec, que l'on doit

300 millions et qu'il n'arrive rien. Vous pouvez bien avoir envoyé à la date du 29 messidor 100,000 livres en numéraire, le 7 fructidor 100 autres mille livres, et le 30 thermidor 99.950,000 livres en assignats. Mais il est un fait aussi constant, c'est qu'il n'est arrivé depuis le premier de ce mois que ce que vous verrez porté au *recto* de l'état du payeur, et qu'il nous faut dans le plus court délai la somme portée au *verso* dudit état, le tout, sans compter le numéraire nécessaire pour la solde des troupes.

Nos embarras, vous le voyez, ne sont pas de peu de conséquence : de combien ne se sont-ils pas augmentés depuis une belle lettre de la trésorerie qui défend de payer les fournisseurs et aux agents de tirer sur les payeurs?

Je reçois aujourd'hui à sept heures du soir, par le courrier que vous nous avez dépêché, votre arrêté relatif à la suppression de la commission de commerce. Dieu merci ! elle ne fera plus sottises sur sottises, sans consulter personne, sans prendre des renseignements près de ceux qui sont sur les lieux, et en passant à Paris des marchés à des prix au-dessus de ceux que l'on pouvait avoir dans les départements. Cependant il faut tenir à quelque chose. Pour nourrir l'armée, il faut payer ce que l'on doit et avoir de quoi payer ce qui sera livré. Faites donc dépêcher par la trésorerie les 99.250,000 livres assignats annoncées dès le 29 thermidor pour la partie des fourrages. Si nous avions eu seulement 30 millions, nous aurions des avoines en quantité et nos chevaux ne seraient pas réduits au quart d'avoine, ce qui les fait dépérir à vue d'œil. J'ai chargé l'agent Dumas de vous faire ces observations ; j'espère qu'il s'en acquittera.

Je joins à ma lettre l'état des besoins de l'agent général des fourrages à Strasbourg, pour aller jusqu'au 15 vendémiaire. Je vous joins de même l'état de ce qui est dû dans cette partie ; vous trouverez aussi l'état de ce qui est dû pour les grains et de ce qu'il faut jusqu'au 15 vendémiaire. Je vous enverrai par le plus prochain courrier les états des besoins des autres sections.

Nous nous conformerons à votre arrêté du 16 de ce mois, art. 5 ; nous ne changerons rien à ce qui existe, et nous attendrons à cet égard votre décision. Mais il est impossible que nous permettions que la trésorerie de l'armée se conforme à la lettre qu'elle a reçue des commissaires de la trésorerie nationale qui lui défend de payer aucun service. La chose essentielle est de faire vivre l'armée, et nous ne le pourrions pendant quatre jours, si la trésorerie cessait ses paiements. Ainsi, nous nous voyons forcés d'ordonner au payeur de l'armée de les continuer. Mais, au lieu de remettre les fonds à la disposition des agents en chef, nous chargerons la trésorerie de solder elle-même les fournisseurs et de recevoir directement leurs quittances.

Vous verrez par la copie de l'arrêté que j'ai pris pour faire approvisionner les places du Haut-Rhin que j'avais présumé vos intentions, en ordonnant aux départements du Haut et du Bas-Rhin de faire approvi-

sionner ces places par la rentrée de la contribution en nature. Envoyez-moi votre arrêté et comptez qu'il sera exécuté.

Répondez-moi de suite si vous approuvez la conduite que je tiens à l'égard du payeur; et, je vous le répète, que l'on ne mette aucune négligence dans l'envoi des fonds.

MERLIN de Thionville.

Reubell à Merlin de Thionville.

22 fructidor an 3 de la Rép. fr. (8 sept.).

J'ai reçu ce matin, mon cher camarade, ta lettre du 20, et je te réponds d'abord que ton paquet renfermant des exemplaires de la constitution, que tu dois m'avoir expédié le 17, ne m'est pas encore parvenu. Il aura été adressé à Huningue, comme un autre paquet ne contenant que des copies de votre lettre à Pichegru l'avait été.

Je ne sais pas encore si la constitution a été acceptée par la partie de l'armée commandée par le général Desaix. Je n'ai pas eu une syllabe de lui depuis la première lettre dont je t'ai envoyé copie.

Les royalistes s'entendent d'un bout de la république à l'autre. A Strasbourg, ils réclament contre le décret des Cinq-Cents, et dans quelques communes de campagne de nos environs, ils demandent tout uniment le rétablissement du culte dominant et leurs prêtres.

J'ai reçu ce soir ton courrier ou plutôt celui du Comité de salut public. Je t'envoie copie de la lettre que m'a écrite ce comité. Fais-en part, je t'en prie, au général Pichegru. J'attends les nouvelles de ce dernier et un peu le rétablissement de ma santé pour me déplacer. Ma femme et mon fils sont bien sensibles à ton souvenir. Tu sais quels sentiments je t'ai voués.

REUBELL.

Tu peux répondre à Merlin de Douai, à l'égard de Beuret, que le sujet pouvant être de la plus grande utilité pour le service des transports et réquisitions, on peut d'autant plus laisser subsister l'arrêté que les incorporations comme soldats de citoyens qui ont joui de grades d'officiers font en général un très mauvais effet. D'ailleurs Beuret est demandé pour capitaine par un bataillon de la Côte-d'Or. Ses pièces et la pétition sont au Comité de salut public, qui n'a qu'à le nommer, et cela terminera toutes difficultés.

Reubell à Merlin.

22 fructidor an 3, 11 heures du soir (8 sept.).

Comme je n'ai encore aucune nouvelle de Desaix, il faudra bien que je retarde mon déplacement jusqu'à ce que je sache où l'on en est pour l'acceptation de la constitution de la partie de l'armée du Haut-Rhin qui est sous le commandement de ce général.

La loi du 15 fructidor mérite d'être méditée. Tu m'as toi-même envoyé par le courrier du Comité de salut public copie de l'arrêté de ce comité en date du 16, qui renferme des mesures d'exécution relatives à cette loi et qui pourra te guider.

J'ai envoyé ton courrier à Blotzheim au général Desaix ; j'attends son retour. Je lui remettrai cette lettre dont je t'enverrai le double par le courrier ordinaire de demain.

J'attends une lettre de Pichegru pour me mettre en marche. Je t'embrasse.

REUBELL.

Merlin au citoyen Pacot, directeur de l'agence des habillements militaires

Strasbourg, le 23 fructidor, 3e année (9 sept.).

Je ne sais s'il me faudra toujours batailler avec vous. Votre agence n'a qu'à venir faire l'inspection des charretiers, et l'on verra que tandis qu'elle se promène, ceux-ci n'ont pas de souliers et marchent sur la chair. Je vous conseille d'exécuter dans ce jour l'arrêté du Comité et le mien. Je rends compte de toutes ces tracasseries au Comité de salut public.

Vous voulez donc voir tous ces gens déserter. Déjà quarante d'entre eux ont refusé la constitution parce qu'ils n'avaient pas de souliers ; et s'il faut marcher demain, comment voulez-vous qu'on les y contraigne ? J'ai autant besoin de charretiers que de soldats ; ils sont tous utiles et leurs services sont essentiels.

Je ne m'inquiète pas de savoir si c'est Lauchère qui doit leur fournir ; Lauchère n'a pas de souliers. Vous en avez ; c'est à vous à en donner, sauf au gouvernement à en retenir le prix à l'entreprise, d'après l'estimation préalable qui en sera faite.

MERLIN.

Reubell à Merlin.

Sigolsheim près Colmar, 24 fructidor an 3, entre 5 et 6 heures du matin (10 sept.).

Je te fais passer, mon cher camarade, copie d'une lettre de Desaix, datée de Landser, 23 fructidor, qui vient de m'être remise par Boutray. Elle m'a paru un peu obscure ; mais j'ai lieu de croire que les procès-verbaux qui y étaient joints sont les mêmes qu'il dit, dans sa lettre, m'avoir adressés le matin, puisque parmi ces procès-verbaux est celui qui renferme les protestations de quelques individus de la 1re compagnie du 3e bataillon de la 7e demi-brigade contre les articles 2 et 3 de la loi du 5 fructidor dont il parle. Comme il y a un Lanot parmi les protestants et que cet individu est peut-être parent de notre collègue mis en état d'arrestation, j'ai d'abord pensé que ce Lanot avait porté ses consorts à protester contre l'article 2 à cause de l'article 3 : mais quand j'ai vu des signatures de commis aux entrées, etc., je n'ai pu méconnaître qu'il s'agissait ici de coalition de cravates vertes. Au reste, il peut y avoir des deux partis parmi les protestants.

Les procès-verbaux d'acceptation, joints à la lettre de Desaix que je t'envoie avec ma lettre, et qui sont les seuls que j'aie vus jusqu'à présent, sont les suivants : 1° celui de la garnison de Neuf-Brisach, 21 fructidor : en marge, 5e division du Haut-Rhin, etc.

La lettre de Desaix, que je viens de relire, paraît supposer que je dois déjà en avoir reçu de la 1re division, et qu'à sa lettre étaient joints des procès-verbaux de la 2e division. Je n'ai pas reçu les premiers et les autres n'étaient pas dans le paquet. Il paraît que le bureau de Desaix n'est pas tout à fait en règle. Je t'embrasse.

REUBELL.

Reubell à Merlin de Thionville.

Sigolsheim près Colmar, le 24 fructidor de l'an 3e (10 sept.).

Ton courrier d'hier, mon cher camarade, vient de me remettre le restant des procès-verbaux d'acceptation de la constitution de l'aile droite de l'armée du Haut-Rhin ; je te les fais passer avec l'état que j'en ai dressé et la copie de la lettre que m'a adressée le général Desaix.

Tu verras avec plaisir que quelques signants ont nettement déclaré qu'ils ne voulaient de la rentrée d'aucune espèce d'émigrés, pas plus de ceux qu'on veut appeler fugitifs que des autres. Ce n'est pas le langage des cravates vertes. Fais part de ces déclarations au Comité de salut public, ou à la Convention même, si tu le juges à propos.

Il est inconcevable que je n'aie pas reçu ton paquet du 17, tandis que je reçois exactement tout ce qui m'est adressé. Au reste, tout est fini à présent. Eh bien! il y a au moins du patriotisme dans les armées!

Quoique je sois encore faible et que je prenne des eaux pour achever le rétablissement de ma santé, cependant, dès que Pichegru m'aura écrit, je me mettrai en route pour te rejoindre. Je t'embrasse.

REUBELL.

Merlin de Douai à Merlin de Thionville.

Paris, 24 fructidor an 3 de la Rép. franç. (10 sept.).

J'ai reçu hier, mon cher ami, ta lettre du 18 apportée par l'agent des vivres Dumas, qui a été entendu au Comité, section des dépenses publiques, et le sera encore aujourd'hui. Je n'ai pas été, non plus que mes collègues, très satisfait de sa manière de s'expliquer sur les moyens de pourvoir en nature aux besoins de l'armée du Rhin. Je crains qu'il ne prenne un intérêt personnel à d'autres moyens qu'il est impossible d'employer, vu l'état de nos finances.

Tu ne reviendras sans doute que lorsque tu seras rappelé formellement, c'est-à-dire lorsque la constitution sera mise en activité. J'aurais bien désiré t'avoir ici, il y a huit jours; peut-être aurais-tu empêché le versatile et coquin Rœderer de se joindre à nos ennemis, depuis qu'il les voit en force, pour attaquer un décret, celui du 5 fructidor, qu'il a lui-même indiqué à la commission des onze comme le seul moyen d'empêcher une autre révolution. L'état de Paris est bien fait dans ce moment pour affliger tous les amis de la patrie et pour décourager leur zèle. Heureusement les départements, au moins ceux dont, jusqu'à présent, on a reçu des nouvelles, vont bien. Mais je prévois que Paris aura une infâme députation, et que si l'on n'y prend garde elle fera, dans un autre sens, autant de mal que celle de 1793. Pour moi, je fais des vœux pour être relégué dans quelque réduit obscur, où j'ensevelirai la misanthropie qui me prend malgré moi et qui gagne chaque jour.

Je ne savais pas que tu eusses demandé pour mon fils une sous-lieutenance de cavalerie; mais, à coup sûr, il ne l'obtiendra pas, par la raison que c'est moi qui ai maintenant l'initiative des nominations. Il appartient à Aubry de se nommer lui-même général de division d'artillerie à la face de Pichegru, injustice qui, certes, sera réparée; pour moi, je ne ferai jamais rien, même pour mon fils.

Adieu, mon ami, je t'embrasse de tout mon cœur.

MERLIN (d. D.).

Merlin de Thionville, etc., au Comité de santé, à Paris.

Strasbourg, le 24 fructidor, 3e année (10 sept.).

J'ai reçu vos deux obligeantes lettres; je vous remercie sincèrement des choses honnêtes que vous voulez bien me dire. Je tâcherai toujours de mériter la confiance et l'estime des hommes qui savent apprécier les hommes.

Votre première lettre semblait être le résultat de quelques plaintes relativement à l'attribution que j'avais donnée à Thomassin. Cette attribution, je la lui avais donnée pour parer aux inconvénients sans nombre qui résultaient de l'ignorance (elle est moins commune aujourd'hui) et de la facilité avec laquelle on délivrait des certificats d'incapacité de service et de maladie (et cette facilité existe encore). Il est instant que vous ordonniez beaucoup de sévérité, surtout dans les délivrances des certificats de convalescence. Au moyen des difficultés que je faisais naître en obligeant tous les réclamants à s'adresser a Thomassin, j'en diminuais le nombre et j'augmentais ainsi nos moyens. Je n'avais point en vue de mortifier les autres. D'ailleurs la hiérarchie n'a point été violée, puisque Thomassin était chef dans sa partie comme Pichegru dans la sienne, et qu'il y a des objets que Pichegru signe seul et sans que les généraux de division puissent s'en fâcher.

Je reverrai avec bien du plaisir Gorey a l'armée, et avec autant de satisfaction j'apprendrai l'arrivée de Thomassin. Je pense comme vous que deux chefs dans chaque partie, alternant à l'armée et dans les divisions territoriales, sont nécessaires pour maintenir l'ordre et veiller à la sûreté de nos frères d'armes comme ils le méritent.

Recevez, je vous prie, citoyens, l'expression de l'estime distinguée avec laquelle je suis votre concitoyen.

MERLIN de Th.

Le général en chef au représentant du peuple Merlin de Thionville.

Au quartier général à Illkirch, le 24 fructidor an 3e de la République,
11 heures du soir (10 sept.).

Je m'empresse de vous annoncer, citoyen représentant, que je reçois un courrier du général Jourdan qui m'annonce que la gauche de l'armée de Sambre-et-Meuse a passé le Rhin aux environs de Dusseldorf, qu'elle y a battu l'ennemi et s'est emparée de cette place où elle a trouvé cent soixante-huit pièces de canon.

Salut fraternel.

PICHEGRU.

Merlin de Thionville au citoyen Barthélemy, ambassadeur en Suisse.

Strasbourg, le 25 fructidor an 3e, etc. (11 sept.).

Ce n'est plus une lettre de M. Krack, adjudant-général, c'est une lettre de M. de Bender lui-même que je vous envoie pour la faire lire à M. de Hardenberg. Je vais vous rappeler ce que je vous avais dit à Bâle. Lorsque Bender quitta Luxembourg, j'eus avec lui une assez longue conversation : je lui dis bien du mal des Prussiens (pour lesquels vous connaissez mon estime); il en dit davantage, et il me confirma dans l'idée que j'avais, que si la France, sans s'en mêler, voulait voir la Bavière occupée par l'empereur, l'empereur abandonnerait les électeurs. C'est dans ce sens qu'il doit avoir parlé depuis à sa cour. Vous voudrez bien me renvoyer sa lettre sans en laisser tirer copie.

Vous savez quelle est mon estime pour vous; permettez que j'y ajoute l'expression de mon attachement.

MERLIN de Th.

Merlin de Thionville au Comité de salut public.

Strasbourg, 25 fructidor an 3 (11 sept.).

Tu triomphes, ô ma patrie! France, heureuse France! de ce jour seulement tu as vaincu le royalisme et les rois; de ce jour seulement tu as terrassé toutes les tyrannies.

Pendant que les citoyens du Haut et du Bas-Rhin et de la Moselle acceptaient la constitution, la formidable armée de Rhin-et-Moselle, partagée en autant d'assemblées primaires que de bataillons et d'escadrons, donnait avec enthousiasme son assentiment à ce pacte sacré et jurait sur ses armes de le défendre contre les ennemis de la république, de la liberté et de l'égalité. Représentants, ce serment est le gage de la durée et de la solidité de ce contrat social; car le soldat français est homme de parole, et il ne verra désormais dans l'intrigant, dans le royaliste, qu'un Autrichien un émigré, un Anglais à combattre et à vaincre. Ce sera son ouvrage, sa constitution qu'il protégera; ce sera la sauvegarde de ses droits, son bien le plus cher qu'il conservera avec jalousie et pour lequel il se battra avec fureur.

Je vous fais passer les nombreux procès-verbaux qui constatent cette acceptation. Vous verrez que la constitution a reçu l'assentiment unanime de l'armée et des administrations qui y sont attachées, moins quarante à

cinquante charretiers des équipages et convois militaires. Le décret sur la réélection n'a été rejeté que par les quarante-huit employés des subsistances générales, 2e section, qui ont cependant accepté à l'unanimité l'acte constitutionnel, ainsi que par quelques individus de la 1re compagnie du 3e bataillon de la 7e demi-brigade, deux officiers de santé et un commis aux entrées de l'hôpital de Porentruy.

Envoyé par vous à l'armée, je n'ai pu concourir aux glorieux travaux qui donnent à mon pays un gouvernement protecteur de l'homme honnête et qui atteindra tous les ennemis de la gloire et de la puissance de la patrie : je n'ai pu apporter mon faible tribut de lumières au faisceau de celles qui ont donné une constitution à la France ; je déclare donc avec nos braves frères d'armes que j'accepte cette constitution, et je jure de la défendre contre les ennemis de la liberté et de l'égalité.

MERLIN de Thionville.

Merlin de Thionville, représentant du peuple près l'armée de Rhin-et-Moselle, aux membres du Comité de salut public.

Strasbourg, le 25 fructidor de l'an 3 de la Rép. une et indiv. (11 sept. 1795).

Je vous envoie, braves collègues, un paquet pour la Convention nationale, qui contient les procès-verbaux d'acceptation de la constitution par l'armée de Rhin-et-Moselle. Cette acceptation a été faite à l'unanimité, moins soixante-trois charretiers d'artillerie qui l'ont refusée parce qu'ils n'ont pas de souliers et que l'entreprise les laisse tout nus : ce qui n'est pas étonnant, puisque les six francs que reçoit la compagnie par cheval valent trois sols. Vous verrez, par la précédente dépêche que je vous ai faite, que j'ai forcé le citoyen Pacot, directeur général de l'habillement, de leur donner cinq mille paires de souliers de rebut, d'après une estimation préalable.

Trente individus d'un bataillon d'infanterie légère de la garnison de Porentruy, dont deux chirurgiens et un commis aux entrées, ont rejeté la réélection des Cinq-Cents. Vous observerez qu'au nombre des refusants se trouve un nommé Lanot, qu'on m'a dit frère de notre collègue arrêté. Ce décret a été rejeté de même par les quarante-huit employés de la 2e section des subsistances générales, directeur général le citoyen Rolland.

La constitution a été refusée encore par quelques chasseurs du 20e de chasseurs à cheval. Le chef de brigade a sa retraite : le régiment est très mal commandé et fort indiscipliné : il est très intéressant de mettre à sa tête un homme brave et ferme.

Vous verrez par le seul exemplaire que j'ai fait tirer d'un arrêté que nous avions pris contre les prêtres, que nous avions pensé comme vous à cet égard.

Dusseldorf est pris. L'armée de la république est de l'autre côté du Rhin. Toutes nos dispositions sont faites devant Manheim. Je pars demain pour sommer cette ville de se rendre, et j'ai lieu d'espérer qu'elle va nous servir de tête de pont pour marcher sur le centre de l'ennemi, pendant que nous effectuerons un autre passage à Oppenheim.

Si nous commençons tard, en revanche nous irons ferme : acceptation de la constitution par l'armée, victoires éclatantes; voilà de quoi désespérer les ennemis de la patrie et de la représentation nationale! Voilà la paix et la fin de la révolution!

Salut et fraternité.

MERLIN de Thionville.

Merlin, etc., au Comité de salut public.

Strasbourg, le 25 fructidor, 3e année, etc. (11 sept.).

J'ai reçu votre lettre relative au respect à avoir pour la neutralité avec les cantons helvétiques. Vous verrez par les pièces ci-jointes que nous avions prévenu vos intentions, car aussitôt que nous fûmes certains que la majeure partie des forces autrichiennes avait remonté le Rhin depuis Rastadt jusqu'à Bâle, que les émigrés étaient à l'avant-garde et qu'ils disaient hautement, à Bâle, qu'ils passeraient sur le territoire bâlois pour se jeter sur la Franche-Comté, nous écrivîmes à l'ambassadeur Barthélemy, que nous n'avions pas mis dans nos premiers secrets, « que, scrupuleux observateurs de la neutralité, nous avions le droit d'exiger des cantons qu'ils la fissent respecter par les bandes de Condé et par les soldats de l'Autriche. » Les cantons se sont exécutés à cet égard. Vous verrez les lettres écrites à Wurmser et les réponses de ce dernier.

Il ne pouvait donc plus être question du tour de force projeté (1) : mais nous allons en tenter un sur le centre, à Oppenheim. Nous marcherons dans le Darmstadt, vers le Mein, à Francfort même, si nous sommes assez forts : pendant que, conformément à la capitulation, il nous sera permis de brûler Manheim ou de le soumettre. Déjà j'ai donné ordre au département de me fournir deux mille six cents chevaux ; ils seront là dans peu de jours, et le pont se mettra en route. Je désire que cette expédition, dont j'ai préparé tous les moyens, s'effectue avec mon retour.

(1) C'est apparemment du coup de main sur Rheinfelden, projeté par Merlin et dont il a été question plus haut, qu'il s'agit ici.

Puisqu'il est question de neutralité et de diplomatie, je vais vous dire un fait qui pourrait peut-être hâter la paix : lorsque Bender quitta Luxembourg, j'eus une assez longue conversation avec M. Krack, son adjudant général : je lui dis beaucoup de mal des Prussiens ; il donna dans mes idées, en dit davantage ; enfin je lui dis qu'il serait facile de conclure avec l'empereur, que s'il voulait abandonner l'Empire et se retirer en Bavière, nous le laisserions faire. Il saisit avec avidité cette ouverture, me promit d'en parler au conseil de l'empereur, appela Bender, lui dit devant moi notre conversation, et tous deux promirent de tout faire pour amener la cour de Vienne à cette conclusion. Ils n'étaient pas partis que j'écrivis à Bender pour qu'il nous renvoyât un excellent pontonnier, et un adjudant général, Jordy, qui, s'étant montré avec intrépidité, était redemandé par toute l'armée. Voici la copie littérale de la lettre que Bender vient de m'adresser par le citoyen Barthélemy. Vous verrez que si l'on glissait quelque chose de la Bavière et que l'on pût faire abandonner les électeurs par l'empereur, on conserverait facilement la rive gauche du Rhin. Nous aurions une paix d'autant plus solide que la guerre la plus désastreuse désolerait l'Allemagne. Vous pèserez tout cela et vous ferez sans nul doute ce qui sera le plus intéressant pour la patrie. Salut et fraternité.

MERLIN de Thionville.

Les représentants du peuple Rivaud et Merlin de Thionville, etc., à la Convention nationale.

Strasbourg, le 26 fructidor, l'an 3e (12 sept.).

Représentants,

Le 23 de ce mois, nous tous, enfants de la patrie, l'armée de Rhin-et-Moselle tout entière, nous avons célébré avec allégresse le triomphe du patriotisme et de la liberté sur le despotisme. Trois salves de mousqueterie et d'artillerie sur la rive gauche du Rhin, depuis Huningue jusqu'à Bingen, ont annoncé à l'autre rive les dispositions des républicains vainqueurs de la tyrannie et des armées des tyrans. La musique, les chants patriotiques, *la Marseillaise*, *le Réveil du peuple*, mille autres, les imprécations contre toute espèce d'asservissement, les invocations à la liberté, à l'égalité, à la victoire, se sont fait entendre depuis l'aube du jour jusqu'à la nuit.

A Strasbourg, centre de l'armée, nous avons eu la fête la plus fraternelle. Les corps administratifs et militaires, le général en chef, une multitude de nos frères d'armes et de citoyens se sont réunis au temple avec nous. L'un de nous a fait un discours que vous trouverez joint à cette

lettre (1). Les sentiments de concorde et d'amitié auxquels il a appelé les citoyens trop longtemps désunis par les persécutions ont été vivement applaudis; et, dans ce grand jour. Strasbourg nous a semblé une seule famille célébrant en commun l'heureuse époque de sa délivrance.

Après midi, les troupes ont attaqué et défendu le fort du polygone; toute la ville y était. On est rentré en répétant longtemps : « Veillons au salut de l'empire; Mourir pour la patrie est le sort le plus beau, » et tous les chants dictés par le patriotisme le plus ardent. Mille et mille cris de : « Vivre libres ou mourir! vive la république! vive la Convention! » nous ont accompagnés jusque chez nous.

Non, la patrie n'a pas d'enfants plus fidèles que ceux qui forment l'armée de Rhin-et-Moselle! Cette armée brûle d'achever d'anéantir la ligue des rois, pour revenir au sein de la grande famille contribuer à la rendre heureuse et à y maintenir la paix sans laquelle tout bonheur est une chimère.

Nous partageons ces sentiments et vous prions de croire à notre inviolable attachement à la république et à vous.

RIVAUD, MERLIN de Thionville.

Joubert à son collègue Merlin.

Coblenz, le 27 fructidor an 3 (13 sept.).

Tu sais, mon cher camarade, que la brave armée de Sambre-et-Meuse a passé le Rhin. Je me rends au quartier général. Il est certain que le découragement est au comble dans l'armée ennemie. Il y a une désunion très marquée entre Clairfayt et Wurmser. C'est le moment de frapper de grands coups et de forcer l'Autriche à une paix qui nous convienne. J'espère que le général Pichegru fera bientôt un effort de son côté : Jourdan a rempli sa tâche : c'est à son tour. Je compte sur toi, mon cher camarade, pour presser cette grande opération. Adieu; ton collègue.

JOUBERT.

Merlin de Thionville au Comité de salut public.

Strasbourg, le 29 fructidor an 3e (15 sept.).

J'ai fait rechercher dans l'armée le nommé Charlard jeune : voici l'attestation du commissaire général qui prouve que la lettre est anonyme. Vous

(1) Probablement Merlin; je n'ai malheureusement pu retrouver aucune trace de ce discours.

en recevrez de plus belles encore, et je crois que ce ne sera pas non plus la dernière que je recevrai, car j'ai encore envie de servir mon pays.

J'ai si peu envie de conserver de la puissance que je vais, je l'espère, devenir tout à fait paysan; et j'ai si peu envie d'être riche que je viens de vendre ma maison pour payer mes dettes. Mais j'ai l'intention de conserver l'honneur; et aussi deux hommes de Strasbourg ayant dit que j'avais fait marché pour la république à 42 francs le tezal de blé, quand Rivaud et moi avions refusé un marché à 36; comme je ne fais de marché avec personne, que je ne sollicite pour aucun fournisseur, que je ne demande rien pour qui que ce soit, j'ai pris le parti d'appeler les *avilisseurs* au tribunal de police correctionnelle, où ils ont été condamnés à huit jours de prison et à une amende triple de leurs contributions; et la sentence qui réprime la calomnie sera affichée à leurs frais. J'ai plaidé ma cause moi-même au milieu du peuple: j'ai dit les motifs de ces propos, et cela a valu un sermon pour l'acceptation de la constitution.

Il est bien temps que nous quittions la place: car donnerions-nous de l'or à pleines mains que nous ne regagnerions pas l'amitié et la confiance que ces coquins de proconsuls nous ont fait perdre dans les départements. Ils s'y sont montrés en société des bourreaux, vils, abjects, comme des mendiants; et aujourd'hui l'on trouve extraordinaire quand nous n'avons pas les coudes déchirés. Je vous enverrai la sentence: elle répond à Charlard le jeune, qui est peut-être un des condamnés, ainsi qu'à toutes les calomnies de ce genre. Mais la meilleure réponse c'est que je n'ai ni passé, ni demandé qu'on passât aucun marché. En cela, je n'ai pas imité quelqu'un de mes collègues...; mais cela ne me regarde pas; et il me suffit à moi des témoignages que me rendent l'armée, les honnêtes gens, vous et ma conscience.

Nous allons enfin, je crois, faire un mouvement vers le centre de l'ennemi. Je vous prie de nous envoyer des fonds; il n'y a rien d'arrivé de ceux mille fois promis. Mandez-moi aussi quand je devrai revenir et quitter l'armée.

Salut et fraternité.

MERLIN de Thionville.

J'ai retrouvé par hasard dans les papiers de Merlin une requête des deux individus qui avaient fait courir sur son compte les bruits calomnieux dont il s'agit ici. Je ne crois pas inutile, pour compléter la réfutation, de l'insérer ici; elle est datée de Strasbourg du 27 fructidor.

Au citoyen Merlin, représentant. — Si nous avons appelé de la sentence de la police correctionnelle, c'était plutôt pour appeler à votre justice et à votre humanité. Jamais il ne nous est venu dans l'idée d'attaquer votre probité et de vous diffamer comme affameur du peuple; personne ne pouvait être plus convaincu du contraire que nous. (Ici viennent des explications tendant à montrer qu'il y aurait eu simplement malentendu de leur part.) Nous sentons, citoyen représentant, combien

il importe à la chose publique de réparer des calomnies atroces que la malveillance a répandues avec avidité. Nous sommes très disposés à faire imprimer les faits qui prouvent au public votre probité et votre loyauté... La police correctionnelle ne pouvant plus revenir sur la sentence, nous vous prions, citoyen représentant, de contribuer à ce que le tribunal du district veuille nous remettre l'emprisonnement et la peine pécuniaire. — Salut et fraternité, *Widerroder*, *Metzger*.

S. E. M. Merlin de Thionville, représentant de la nation.

Manheim, le 17 septembre 1795 (1er jour complémentaire de l'an 3).

MONSIEUR,

J'ai reçu, par le canal de M. Recum, les itératives assurances que Votre Excellence veut bien me donner de sa confiance et de ses vues conciliantes. Pour vous donner une preuve bien marquée de mon empressement à user de réciprocité, et surtout pour tâcher d'effectuer les ouvertures contenues dans ma dernière lettre, je pars dans l'instant pour Munich. Au lieu d'envoyer un courrier, monseigneur le duc m'ordonne d'aller rendre compte à Son Altesse Électorale de l'état des choses. Il désire, et je conçois l'espoir d'un arrangement qui soit au gré des deux parties, et certainement j'y contribuerai ou je ne pourrai.

J'ose espérer que vous ne troublerez pas le succès de ma négociation par aucune hostilité contre la ville de Manhein, ni contre le Palatinat, d'ici à mon retour qui sera très prompt.

M. Recum dira à Votre Excellence quelles sont les dispositions du ministre d'Oberndorf, en attendant que Son Altesse Électorale lui ait transmis ses ordres relativement à la ville de Manheim.

J'ai l'honneur d'être, avec des sentiments très distingués, monsieur, de Votre Excellence, le très humble et très obéissant serviteur,

DE SALABERT.

Extrait d'une lettre de Van Recum, sans date. — « Lors de mon passage, M. de Salabert, ministre du duc de Deux-Ponts, me pria de lui obtenir un entretien avec vous. Je vous le dis et le désirai moi-même, persuadé qu'il peut facilement éloigner l'électeur de Bavière de la maison d'Autriche. Vous me répondîtes que vous lui parleriez ou à Huningue ou au fort de Manheim ; je le lui écrivis. M. de Salabert se rendit sans délai à Bâle... Je fus à Huningue pour vous le dire, et ne vous trouvant pas disposé à lui parler, je rompis cette affaire. »

Les représentants du peuple Merlin de Thionville et Rivaud au gouvernement de Manheim.

Au quartier général à Frankenthal, le 2e jour compl., 3e année (18 sept.).

Les représentants du peuple écouteront toujours les lois impérieuses de l'humanité, mais il faut que ce puisse être sans blesser la première loi pour eux, l'intérêt de la république française pour lequel le sang français coule depuis cinq ans.

En vain prétend-on que brûler Manheim n'aboutirait à rien : on connaît la place ; elle n'a point de casemates ; ses magasins et son arsenal sont sous le feu de nos batteries ; aucun soldat ne peut y tenir ; et dès lors, en construisant notre pont sous la protection de nos batteries, la ville nous appartient.

Ces considérations, que tout militaire jugera justes, suffisent à la garnison de cette ville pour motiver la reddition de la place ; et l'humanité invoquée par le ministre palatin fait un devoir aux Palatins plus encore qu'aux Français de ne pas permettre que l'on brûle une des plus belles et des plus riches villes de l'Allemagne. Il est évident que si l'on s'obstinait, le blâme retomberait tout entier sur les troupes qui auraient fait une résistance inutile ; car, dans tous les cas, Manheim finira toujours par tomber en notre pouvoir, se trouvant entre l'armée victorieuse de Sambre-et-Meuse qui a passé la Lahn et l'armée du Rhin qu'aucune puissance ne peut empêcher de passer ce fleuve.

Le ministre palatin sentira tout le poids de ces observations. En conséquence et pour dernière négociation, les représentants du peuple s'engagent envers lui « à faire observer une neutralité parfaite jusqu'à la pacification générale, pour le pays palatin de la rive droite du Rhin : de sorte que tout ce que les troupes françaises occuperont dans ledit pays (à l'exception des conquêtes faites par l'armée de Sambre-et-Meuse, à l'égard de laquelle la capitulation de Dusseldorf subsistera par elle-même) sera restitué à S. A. S. électorale Palatine, etc. »

En vertu de cette neutralité, le ville de Manheim se rendra à la première sommation qui lui sera faite par le général de l'armée de la rive droite aux conditions suivantes : La garnison palatine sortira de la ville, le lendemain de la reddition de la place, avec tous les honneurs de la guerre, et emmènera ses bagages après avoir pris l'engagement de ne pouvoir servir contre la république française tant que durera la neutralisation stipulée en la présente capitulation. Les magasins militaires seront remis de suite au pouvoir de l'armée française, ainsi que tout ce qui constitue l'armement et la défense de la place, bateaux, pontons, et autres attirails et ustensiles de guerre, etc.

MERLIN de Th., RIVAUD.

« En apprenant le passage du Rhin par l'armée de Sambre-et-Meuse, les représentants et Pichegru partirent pour le Palatinat ; je les accompagnai. Nous allâmes d'abord à Neustadt d'où l'on fit partir un agent secret pour Manheim. A son retour, Merlin et Pichegru se rendirent à Ogersheim. Aussitôt arrivé dans ce village, vers onze heures du soir, Merlin dit à Pichegru de faire une sommation au gouverneur de Manheim de mettre à la disposition de l'armée française la partie du pont de bateaux qui avait été reployée de son côté, quand précédemment l'armée s'était emparée de la tête de pont, ainsi que de nous ouvrir les portes de Manheim pour nous donner un libre passage. Il s'éleva, au sujet de cette sommation, une assez vive contestation entre Merlin et Pichegru qui faisait des difficultés pour la faire. Cependant il s'y décida.

» Le gouverneur fut menacé de voir la ville réduite en cendres, s'il refusait ce qu'on lui demandait. On pouvait facilement bombarder Manheim, parce qu'après avoir pris la tête de pont, on y avait fait construire des ouvrages offensifs contre la place qui étaient armés de canons, mortiers et obusiers.

» La sommation fut envoyée, et on ne tarda pas à recevoir la réponse telle qu'on la désirait. Je crois que Merlin avait laissé ignorer à Pichegru ses intelligences avec le gouverneur (il ressort assez clairement de là combien Merlin se méfiait dès lors de ce général).

» On travailla de suite à faire rétablir la partie du pont qui était en notre possession. Le pont fut rétabli avec célérité. Aussitôt qu'il fut praticable, le 4e jour complémentaire, les troupes les plus rapprochées traversèrent le Rhin pour aller occuper Manheim, et successivement celles que Pichegru avait fait avancer, destinées à être portées en avant pour faire une diversion favorable aux opérations de l'armée de Sambre-et-Meuse. Mais Pichegru n'eut point de succès dans son entreprise pour s'emparer de Heidelberg ; il n'avait pas fait passer le Rhin à un assez grand nombre de troupes, pour repousser un corps de l'armée autrichienne qui s'était avancé pour s'opposer à sa marche. J'étais toujours avec les représentants du peuple qui s'étaient établis à Manheim. » (Mémorial du général Decaen.)

Les représentants du peuple près l'armée de Rhin-et-Moselle au Comité de salut public.

Manheim, le 4e jour complémentaire de l'an 3e de la Rép. (20 sept.).

Nous envoyons, citoyens collègues, à la Convention nationale la capitulation de la ville de Manheim. Elle ouvre aux troupes françaises un nouveau passage qui n'a pas coûté une goutte de sang. La satisfaction que les troupes ont d'avoir franchi le Rhin vous promet bientôt d'autres conquêtes. Vous pouvez assurer à la Convention nationale que l'armée de Rhin-et-Moselle ne démentira pas sa renommée.

Nous ne pouvons vous donner encore le détail exact des subsistances qui existent dans la place ; mais le commissaire qui a été chargé de recevoir les magasins nous assure qu'il y a plus de six mille quintaux de

farine blutée, quatre cents sacs d'avoine, une certaine quantité de fourrages et beaucoup d'effets de casernement. La place est armée de plus de 200 pièces de canons dont nous avons l'usage, et de munitions de guerre en proportion

Salut et fraternité.

MERLIN de Thionville, RIVAUD.

Merlin de Douai à Merlin de Thionville.

Paris, 4e jour complémentaire, an 3e (20 sept.).

Les papiers publics, mon cher ami, t'apprendront par les détails de la séance d'hier de quels dangers nous sommes menacés dans l'intérieur, pendant que l'étendard républicain porte l'épouvante en Allemagne. Il paraît, par les rapports de la police, que les assemblées de section de Paris ont été hier soir plus agitées que jamais, et tu peux bien juger par là qu'on va faire l'impossible pour produire un mouvement dans Paris. Ce mouvement, à coup sûr, ne ressemblerait pas à ceux de germinal et de prairial : il aurait ouvertement les couleurs du royalisme. J'ai lieu de croire que nous en triompherons, si nous restons unis et si nous montrons de la sagesse et de la fermeté. Mais que deviendrons-nous si, comme quelques-uns le pensent, ces contre-révolutionnaires qui nous tourmentent et cherchent à nous anéantir, ont un point d'appui dans notre propre assemblée? C'est dans ce cas, mon ami, qu'il faudrait que tous les braves se serrassent pour écraser les ennemis de la république et mettre enfin un terme à nos agitations. C'est ce qui me fait désirer que tu sois ici, et qu'à la réception de ma lettre tu accoures au grand galop. Mais je subordonne ce désir aux besoins de l'armée : s'ils exigent ta présence, reste. Le plus grand de tous les maux, parce qu'il exclut tous les remèdes, serait que les armées, venant à manquer, se tournassent contre la république ou se débandassent. Prends donc, entre les deux partis, celui que tu jugeras le plus avantageux à la république. Je suis bien sûr que tu ne consulteras pas ta commodité personnelle.

Quant à mon fils, en cas que tu viennes, tu le ramèneras définitivement si tu comptes ne plus retourner à l'armée et qu'il n'ait pas l'expectative très prochaine de la sous-lieutenance de cavalerie dont tu lui as donné l'idée. Dans le cas contraire, tu le laisseras. En un mot, fais à son égard pour le mieux et comme pour ton propre fils.

J'oubliais de te dire que les calomnies les plus absurdes arrivent toujours sur ton compte ; mais ce qu'il y a d'affligeant, c'est qu'il paraît qu'elles circulent dans l'armée, notamment devant Mayence. Un de nos

collègues m'a communiqué une lettre d'un militaire par laquelle il paraît que tu passes pour avoir, étant ivre, chez Barthélemy, à Bâle, rompu les négociations de paix avec l'empereur (qui cependant, comme tu sais, n'a pas encore fait un pas pour la paix), et que ce bruit très accrédité excite des murmures, des désertions, etc. Il serait bien important d'éclairer l'armée sur ces bêtises, et surtout de la faire agir, car l'inaction la perd, et ses succès ont l'effet le plus heureux sur elle comme sur l'intérieur de la république.

Adieu, mon ami, je t'embrasse de tout mon cœur.

MERLIN (d. D.).

Le Comité de salut public aux représentants du peuple, etc., à Strasbourg.

Paris, le 5e jour complémentaire de l'an 3e (21 sept.).

Nous venons de recevoir, chers collègues, une lettre du général Jourda dont nous vous faisons passer un extrait : vous y verrez combien il importe que l'armée auprès de laquelle vous êtes en mission passe le Rhin à Manheim ou à Oppenheim pour opérer une puissante diversion : ou jette même sur la rive droite du fleuve, en passant par Neuwied, des forces capables de seconder Jourdan, si les passages dont nous venons de vous parler ne peuvent s'exécuter avec promptitude.

Comme nous sommes infiniment pressés, nous sommes forcés, pour vous faire connaître notre opinion et nos motifs, de nous borner à vous donner copie de notre dépêche au général Pichegru.

Les membres composant le Comité de s. p.,

CAMBACÉRÈS, *pr.*, LETOURNEUR, MERLIN de D., BERLIER, BOISSY.

Voici les deux pièces dont il est question dans la lettre ci-dessus. Pichegru était bien clairement averti que le sort de cette campagne de 95 qu'il avait si brillamment ouverte était entre ses mains : il ne tarda pas à montrer qu'il le savait.

Extrait de la lettre du général Jourdan au Comité de salut public, du 1er jour complémentaire an 3e.

« Je dois pareillement vous prévenir que si l'armée de Rhin-et-Moselle n'effectue pas le passage du Rhin avant l'arrivée de celle de Sambre-et-Meuse sur le Mein, la dernière de ces armées courra risque d'être compromise : car, à son arrivée sur le Mein, elle se trouvera réduite au nombre de 50 à 55 000 hommes combattant, parce que je suis obligé de laisser des troupes dans les villes qui sont entre Rhin

et Meuse, un corps dans le duché de Berg, et dans le pays qui se trouve entre la Sieg et la Lahn, enfin un corps pour bloquer le fort d'Ehrenbreitstein; tandis qu'au contraire l'ennemi sera renforcé par les troupes qui étaient entre le Mein et la Lahn, par le corps aux ordres du général d'Erbach, devant lequel nous avons passé le Rhin à Ordingen, et qui, ayant été forcé de faire sa retraite par les montagnes, a suivi directement la route de Francfort; enfin l'ennemi peut, par un mouvement sur sa droite, porter des forces considérables sur le Mein, et me présenter bataille avec une armée beaucoup plus forte que celle de Sambre-et-Meuse. Signé Jourdan. »

Pour extrait conforme, Cambacérès, Le Tourneur, Berlier.

Copie d'une lettre écrite le 5e jour complémentaire par le Comité de salut public au général Pichegru.

« Nous vous envoyons, général, la copie d'un paragraphe d'une dépêche que nous venons de recevoir du général Jourdan.

» Nous imaginons toujours et nous avons lieu de croire qu'au moment où notre lettre vous parviendra, Manheim sera en votre pouvoir ou réduit en cendres, et que dans l'une et l'autre supposition, vous aurez jeté sur la rive droite du Rhin un assez grand nombre de troupes pour seconder efficacement les opérations du général Jourdan dont nous vous avions fait part.

» Si, contre notre juste attente, vous n'avez pas passé le Rhin à Manheim, vous penserez sans doute comme nous qu'il n'y a pas un instant à perdre pour exécuter ce passage.

» Si toutefois il y avait, ce que nous ne pouvons croire, une absolue impossibilité à forcer Manheim à ouvrir ses portes très vite, alors il nous a paru que vous deviez suivre le projet de passage à Oppenheim et l'exécuter avec une grande célérité. Vous sentez qu'il est presque impossible que l'armée de Sambre-et-Meuse obtienne, malgré son courage, les succès qui nous sont nécessaires, si, par une diversion aussi forte que prompte, vous n'obligez l'ennemi à diviser son attention et ses forces. Nous sommes si convaincus de la nécessité d'ajouter aux forces du général Jourdan, que nous vous proposons, à moins de circonstance majeure qui s'y opposerait, de tirer de votre gauche et de devant Mayence tout ce qui pourra en être ôté sans danger, de le faire filer promptement vers Neuwied où il passera le Rhin, et ira ou remplacer la partie de l'armée de Sambre-et-Meuse qui garde les bords du Rhin et les derrières, ou celle qui est occupée au siége d'Ehrenbreitstein, ou enfin se mettre en ligne avec la partie de cette armée qui est destinée à vaincre l'ennemi.

» Dans la supposition bien plus naturelle de votre passage à Manheim ou Oppenheim,, alors, général, votre objet doit être d'attirer vers vous une partie de l'attention de l'ennemi, mais en prenant toujours les précautions les plus grandes pour ne pas vous compromettre.

» L'objet du Comité est de forcer l'ennemi à évacuer la rive droite du Mein sans passer sur la gauche, afin qu'il nous laisse absolument les maîtres de tout le cours du Rhin, laissant ensuite aux circonstances à décider si nous ne marcherons pas sur lui, quelque direction qu'il prenne.

» Comme c'est de l'ensemble qui règnera entre vos opérations et celles du gé-

néral Jourdan que naîtront les succès, nous vous prions d'entretenir avec lui la correspondance la plus suivie.

» Tous deux républicains, vous n'avez pas besoin qu'on vous recommande de faire ce qui peut assurer le bonheur et la gloire de la république.

» Le Comité s'en repose absolument sur votre sagesse et vos talents militaires; il lui suffit de vous avoir indiqué ce qu'il croit le plus utile. »

Pour copie conforme : Cambacérès, Le Tourneur.

Je trouve dans une lettre du Comité de salut public à Reubell sur divers objets d'administration, en date du 18 fructidor, le passage suivant qu'il me semble également utile de consigner ici.

« Nous vous prions, cher collègue, de témoigner au général Pichegru l'étonnement du Comité sur la rareté de sa correspondance avec nous; nous serions bien aises de connaître ses idées, ses projets et ses espérances. Veuillez bien aussi l'assurer que le Comité est disposé à lui donner, relativement à l'artillerie, la satisfaction que la justice réclame en sa faveur. » Cette satisfaction était sans doute relative à son avancement; mais ce malheureux visait à une bien autre fortune.

Joubert à ses collègues, etc.

Au quartier général à Hadamar, le 6e jour complém. an 3 (22 sept.).

J'ai reçu, chers collègues, la bonne nouvelle que vous m'avez adressée. Le passage du Rhin à Manheim décide absolument du sort de la campagne. L'ennemi ne pourra pas tenir sur le Mein, et bientôt Mayence sera à nous. Je suppose que Pichegru se portera aussi sur le Neckar et chassera pareillement l'ennemi du Brisgau.

Nous allons en avant L'armée a déjà passé la Lahn, et l'ennemi effrayé n'a fait qu'une légère résistance. Sous deux jours nous serons au Mein Bientôt nous pourrons nous embrasser. Salut et amitié.

JOUBERT.

Le pauvre Gillet est parti; sa santé est dans un état vraiment déplorable.

L'ambassadeur de la République, etc., à Merlin de Thionville.

Bâle, le 1er vendémiaire an 4 de la Rép. une et ind. (28 sept. 95).

CITOYEN REPRÉSENTANT,

Vous nous annoncez toujours de grandes et importantes nouvelles. Celle de la prise de Manheim, que vous avez bien voulu me faire savoir par un

courrier et dont j'ai instruit tout de suite M. de Hardenberg et les ministres de l'Électeur palatin et du duc de Deux-Ponts qui sont ici, va mettre le comble à la gloire de la république et à votre gloire personnelle, en décidant la pacification de l'Allemagne.

Salut et fraternité.

BARTHÉLEMY.

Le général en chef aux représentants du peuple près de l'armée, à Manheim.

4 vendémiaire an 4 (26 sept.).

Je m'empresse de vous annoncer, citoyens représentants, que Mayence est cerné et que le général Jourdan a son quartier général à Viesbaden.

PICHEGRU.

Il n'est peut-être pas inutile de remarquer que ce billet si laconique sur un événement aussi considérable est écrit sur un mauvais chiffon de papier de la grandeur de la main.

L'ambassadeur de la république, etc., à Merlin de Thionville.

Bâle, le 4 vendémiaire an 4 (26 sept.).

Citoyen Représentant,

La peur avait rendu M. Abel si tourmentant auprès de moi, que parmi diverses demandes saugrenues qu'il m'avait faites, je me suis borné à celle que vous connaissez et qui est simple en soi. Je me suis borné à vous instruire de la présentation de ses pleins pouvoirs, m'attendant bien que ce seul fait ne serait propre à arrêter en rien votre marche rapide et victorieuse.

Je vous ai renvoyé, il y a trois jours, par la poste la lettre du maréchal Bender. J'espère qu'elle vous sera bien parvenue. M. de Hardenberg, en la lisant, n'a fait que répéter ce que vous savez de son opinion, que la maison d'Autriche cherche à s'emparer et à se dédommager par la Bavière. Heureusement, ce projet va devenir d'une exécution difficile.

Salut et fraternité.

BARTHÉLEMY.

Rivaud à Merlin.

4 vendémiaire an 4? (26 sept.). Sans date.

A l'instant, je viens d'avoir une nouvelle conférence avec le général, dont voici le résultat. Au moyen de ce que l'armée du Rhin laissera devant Mayence vingt-cinq mille hommes et huit mille devant Manheim, elle sera réduite à cinq divisions à peu près de six mille hommes chacune. En ne laissant sur le Rhin que les postes indispensables le long de ce fleuve, il ne restera qu'à peu près dix-huit mille hommes avec lesquels il ne se croit pas en état d'entreprendre un mouvement sur le Haut-Rhin, qu'autant que Wurmser aura dégarni cette partie. Ainsi, le mouvement du général Pichegru serait postérieur à celui du général Kléber, au lieu de le précéder, comme c'est l'intention du Comité.

En dernière analyse, il paraît que le général en chef, effrayé du délabrement de son armée, qui compte très peu sur les ressources que vous espérez trouver sur la rive droite du Rhin et prétend que les habitants ont transféré leurs grains et leurs chevaux sur les derrières, à couvert de toute invasion, craint de hasarder son armée comme celle de Sambre-et-Meuse.

J'ai observé sur cela au général que l'intention du Comité étant de pousser vivement les opérations sur cette fin de campagne, de manière à déterminer l'Autrichien à demander la paix, il fallait un grand mouvement de toute l'armée pour aller à son but; que celui qu'il avait ordonné au général Kléber serait nécessairement sans effet, tant que la droite de l'armée du Rhin paraîtrait réduite à une offensive purement apparente; que l'armée de Sambre-et-Meuse, qui a donné la mesure de ce qu'elle peut entreprendre, n'empêchera pas Clairfayt d'envoyer à Wurmser tous les renforts dont il aura besoin; que, par là, celui-ci se trouvera en état de resserrer le général Kléber sur Manheim et même d'empêcher les tentatives qu'on voudra faire par la suite sur le Haut-Rhin. Mais le général a persisté dans son opinion et m'a déclaré qu'il ne croyait pas pouvoir se charger de cette opération, autrement que je l'ai expliqué plus haut.

Provisoirement, j'écris au commissaire général de l'armée de réunir tous les moyens d'organiser un service complet pour une armée active de quarante mille hommes, en l'égarant toutefois sur le point où cette armée devra se porter. Mais il est très nécessaire que tu le voies et que tu presses l'opération.

Salut et fraternité. RIVAUD.

Merlin était suffisamment en éveil; mais ce n'était pas à lui qu'appartenait la direction; et que pouvait il contre un général investi de la confiance sans bornes du Comité? Jomini dit fort bien, dans son histoire de la campagne de 95, qu'il surveillait de près; mais à quoi même la surveillance en matière de stratégie et de tactique?

Merlin de Thionville au Comité de salut public.

Sans date. 8 vendémiaire an 4 ? (31 sept.).

Je viens de recevoir votre lettre du 4 de ce mois avec la copie du mémoire adressé au représentant du peuple Joubert sur la continuation de cette campagne. Nous avions déjà été au-devant de vos vœux. Manheim pris, je partis avec Pichegru pour Ober-Ingelheim, et Jourdan et Joubert vinrent nous y trouver. Ainsi la conférence que vous prescrivez a eu lieu et se répètera toutes et quantes fois il sera nécessaire. Nous sommes occupés à établir autant de communications entre les deux armées qu'il en faudra pour n'en faire qu'une pour ainsi dire.

Je vais suivre la marche de votre mémoire pour y répondre. D'abord il n'y a pas d'insurrection à craindre dans le pays de Berg ; la contribution sera payée et tout restera tranquille. Les troupes laissées en arrière par Sambre-et-Meuse, y compris celles qui assiégent la forteresse d'Ehrenbreitstein, suffisent pour assurer la tranquillité du pays, d'ailleurs fort soumis ; mais le général Jourdan n'a pu y laisser une seconde armée d'observation pour empêcher l'armée de l'empire de revenir sur ses derrières par Wetzlar, par exemple, en violant la ligne de démarcation. Ainsi c'est au génie de ce général à choisir une position telle qu'il soit à même de virer avec l'armée ennemie et d'être toujours prêt à lui livrer bataille. Je ne doute pas que tout ne soit prêt à cet égard. C'est du moins ce que sa position actuelle me fait juger. Sa droite, appuyée à Bibrich, se prolonge devant Cassel et touche au Mein à Costheim ; elle remonte à Hocheim ; là le centre offre la bataille sur la rive du Mein jusqu'à Hochst, où commence la ligne de démarcation ; puis la gauche de l'armée, faisant face à la ligne de démarcation, retourne jusqu'auprès de Kœnigstein. Ainsi, toutes les parties de l'armée de Sambre-et-Meuse, dans une excellente position, sont prêtes à recevoir l'ennemi et à se soutenir mutuellement. Si elle reste dans sa position actuelle, qui devient meilleure encore si l'armée de Rhin-et-Moselle, comme il a été décidé dans la conférence des généraux, fait seule le blocus de Mayence, alors Jourdan peut étendre davantage sa gauche sur la ligne de neutralisation et se trouve à portée de recevoir l'ennemi s'il la dépassait. Je trace sur la carte que je vous envoie cette position..., (le reste manque)

Joubert à son collègue Merlin.

Au quartier général à Hoffheim, le 9 vendémiaire an 4 (1er oct. 95).

Tu as dû recevoir une lettre du Comité de salut public relative aux opérations ultérieures de la campagne. Le Comité veut que les généraux et

les représentants réunis se concertent sur le plan. En conséquence le général Jourdan invite le général Pichegru à se trouver au quartier général du général Chasles le 12 de ce mois. Je m'y rendrai avec lui. Je te prie d'en prévenir nos collègues Rivaud et Reubell; je serais charmé de trouver cette occasion de les voir et de m'entretenir avec eux.

Tu as sans doute eu des nouvelles de Paris. La Gazette nous a appris seulement ce matin les troubles que les royalistes ont voulu y causer. Tu sens que la colonne républicaine que devrait fournir la brave armée de Sambre-et-Meuse serait bientôt en marche si les circonstances l'exigeaient. Le général en chef et moi écrivons ce matin au Comité pour l'en instruire. Mais j'aime à croire que nous ne serons point obligés d'en venir à une si cruelle extrémité. Salut et amitié.

JOUBERT.

Merlin de Thionville, représentant du peuple près l'armée du Rhin-et-Moselle, à ses collègues composant le Comité de salut public.

Oberingelheim, le 9 vendém. an 4e de la Rép. française (1er oct. 1795).

J'ai été à Francfort avant-hier avec mon collègue Joubert, et l'armée de Sambre-et-Meuse ne manque plus de rien. Des marchés passés avec la maison Metzler, Betlemann et Cie assurent son service. Le prix des fournitures se fera avec la rentrée des contributions.

Vous ne sauriez imaginer, chers collègues, combien la ligne de neutralité gêne l'armée; 1° dans ses moyens: MM. les Prussiens ne laissent rien sortir de cette ligne que l'argent à la main, et les habitants retirent derrière cette ligne leurs chevaux, leurs blés et leurs fourrages; 2° dans ses opérations: parce que l'Autrichien ayant fait sa retraite derrière le Mein et s'y étant arrêté dans la position de Grosgeren, Hopenheim et tout le long de la Bergstrass, il serait imprudent d'entrer dans le Hesse-Darmstadt, si l'on avait à craindre que l'ennemi, dans les montagnes et sur les flancs de l'armée, pût revenir rompre la neutralité, passer sur les derrières de l'armée, faire lever le blocus de Mayence et attaquer notre armée à revers dans le Darmstadt pendant que Wurmser l'attaquerait en tête. Il faut donc que vous fassiez expliquer catégoriquement M. Hardenberg auquel il faut envoyer un courrier extraordinaire. Il faut qu'il réponde au nom de son gouvernement qu'il défendra la neutralité et que Clairfayt ne passera pas la ligne de démarcation.

Sans cette sûreté, je ne vois pas, pour Sambre-et-Meuse, de moyen d'avancer. Tout ce que peut Pichegru, qui campe avec quinze mille hommes, sa gauche au Rhin et sa droite au même fleuve sur Schwetzingen, ayant au

centre Manheim qu'il couvre, c'est d'inquiéter l'ennemi et de s'opposer au passage de Wurmser par la Bergstrass. Mais il a peu de monde. Il serait imprudent de dégarnir le Haut-Rhin où l'ennemi a toujours trois fois plus de monde que nous; et le siége de Mayence qu'il faut pousser et terminer avant l'hiver retient les troupes devant cette place. Hâtez-vous donc, chers collègues, d'avoir une réponse positive de l'ambassadeur prussien.

Il est encore une chose sur laquelle nous avons besoin d'une décision prompte et positive : les Francfortois nous tirent des coups de fusil dans Ehrenbreitstein et dans Mayence; et ces messieurs seraient neutres! et la condition de la convention avec la Prusse serait remplie! Je ne puis le penser. Je crois que quiconque n'a pas retiré son contingent ne saurait jouir de cet avantage. Nous désirons bien que vous pensiez comme nous.

Au reste, l'armée du Rhin est en très bon état. Ce dont elle manque, ce sont les chevaux d'artillerie. Obligez les entrepreneurs trop insouciants à nous en envoyer.

Nous forcerons demain ou après tous les postes extérieurs de Mayence. On y jettera des bombes demain soir La désertion est grande dans la place; des postes entiers décampent; elle est peu ou point approvisionnée, et j'espère avoir le bonheur d'y entrer bientôt. C'est la seule récompense que je désire pour les peines que je me suis données.

Je vous salue bien fraternellement.

MERLIN de Thionville.

Le Comité de salut public au représentant du peuple Merlin de Thionville, etc.

Paris, le 9 vendémiaire, l'an quatrième? (1er oct.?).

Nous avons reçu, citoyen collègue, la lettre dans laquelle vous nous annoncez que vous allez vous rendre devant Mayence et que vous avez formé le projet d'en accélérer la prise. Vous sentez tout aussi bien que nous combien cette opération est urgente, tant pour en imposer à nos ennemis que pour nous rendre la libre disposition des troupes que le siége de cette place consume.

Aussi sommes-nous certains que vous ne ménagerez ni les bombes ni les boulets, et que vous joindrez à ces moyens une marche militaire aussi sûre qu'active.

Nous écrivons aux deux généraux d'outre-Rhin; nous leur laissons la liberté de déterminer : 1° si une armée fera seule le siége de Mayence et laquelle formera ce siége; 2° si les deux armées doivent y concourir, quelle opérera sur la rive droite et quelle opérera sur la rive gauche; 3° quel général opérera contre l'armée ennemie; 4° quelles opérations il exécutera.

Mais nous pensons que, dans aucun cas, une des deux armées ne doit être occupée en entier au siége de Mayence : il n'est guère possible à l'ennemi, qui n'a que douze mille hommes, de garnir les deux points d'attaque et de faire des sorties assez considérables pour exiger un si grand nombre de troupes. D'après cela nous jugerions que l'armée de siége devrait fournir des troupes à l'armée qui la couvrira. Nous pensons aussi qu'il serait imprudent peut-être et funeste à la république de livrer combat à l'ennemi, si l'issue en pouvait paraître incertaine. Notre position demande que nous conservions cette supériorité d'opinion qui accélèrera la paix et la rendra plus sûre.

Nous vous prions, cher collègue, de peser sur cette observation ; elle deviendrait plus importante encore si nous avions une espérance de cerner l'ennemi dans le Darmstadt et de l'obliger à se rendre sans coup-férir ; car nous tenons toujours, si cela est possible, à enfermer l'ennemi entre le Mein, le Neckar et le Rhin. Cependant ce désir n'est point assez vif pour que nous fassions de cette opération une instruction militaire ni moins encore un ordre absolu.

Éloignés du théâtre de la guerre, ne le connaissant point en détail, ne connaissant ni vos forces, ni celles de l'ennemi, ni vos moyens respectifs, nous aurons toujours la sagesse de nous en reposer, et sur nos collègues dont le zèle nous est connu, et sur des généraux qui ont aussi bien mérité et justifié notre confiance que les généraux Jourdan et Pichegru.

Salut et fraternité.

Les membres du Comité de salut public,

CAMBACÉRÈS, *prés.*, LETOURNEUR, BERLIER, BOISSY, LOUVET.

Le représentant du peuple Merlin de Thionville, près les armées du Rhin et de la Moselle, aux représentants du peuple, membres du Comité de salut public.

Au quartier général, 12 vendémiaire de l'an 4e de la Rép. ? (4 oct.).

J'ai reçu votre lettre dans laquelle, après nous avoir rappelé votre premier plan de campagne, vous nous prescrivez de ne pas ménager les bombes pour Mayence. Notre dernière dépêche et l'arrêté que nous avons pris de concert avec notre collègue Joubert sont, d'après cette lettre, entièrement dans vos vues. Vous aurez senti que nous avions pesé comme vous le grand intérêt qui veut que nous ne nous exposions pas à éprouver un échec qui diminuerait l'importance et la grandeur de notre situation vis-à-vis de l'Allemagne. Wurmser ayant réuni des forces considérables entre le Rhin, le Neckar et le Mein, et se tenant toujours collé aux mon-

tagnes, sa droite au Mein et sa gauche étendue vers le Neckar, voudrait nous voir commettre l'imprudence de nous présenter au delà du Mein dont il ne défend pas le passage, afin de tomber à revers, de tout son front, sur notre gauche : car il est impossible que nous nous développions autrement devant lui, et il a la supériorité de la position.

Un autre moyen serait de le tourner par Aschaffenbourg et Wurtzbourg : mais il faudrait pour cela deux choses : du monde et de l'argent.

Du monde, puisque Sambre-et-Meuse n'a que le nécessaire pour faire tête à l'ennemi sur le Mein, et qu'il faudrait que la colonne qui filerait sur Wurtzbourg fût au moins de vingt-cinq mille hommes. Ainsi, il faut attendre la reddition de Ehrenbreitstein pour profiter de ce renfort qui sera à peu près de quinze mille hommes. Pichegru ne peut rien faire que de Manheim à Bâle, et quelle étendue de terrain! Il a environ quinze mille hommes qui couvrent Manheim : il prépare quelque chose sur Kehl : il doit harceler l'ennemi entre Colmar et Huningue : il ne peut donner à Sambre-et-Meuse que ce qu'il lui a déjà donné : une division qui cerne Mayence du côté de Cassel et qui laisse à Jourdan toute son armée. Mais en supposant même que Jourdan pût faire marcher vingt-cinq mille hommes sur Aschaffenbourg, il faudrait avec l'armée une caisse assez considérable pour qu'on pût acheter de quoi la nourrir au delà de la ligne de neutralité..... *Maudite ligne!*

On dit actuellement, et c'est à quoi il y a apparence, que l'ennemi renforcé attaquera Jourdan dans ses positions. S'il le fait, on se battra le même jour sur toute la ligne du Rhin, et ce coup décisif décidera la paix. La position de Jourdan est bonne; il attend l'ennemi avec confiance, et voudrait pouvoir aller le chercher.

L'horizon s'obscurcit toujours davantage chez vous. Si vous m'y croyez nécessaire, je vous le répète, parlez. Salut et fraternité.

MERLIN.

Merlin de Thionville, représentant du peuple près les armées du Rhin-et-Moselle, au Comité de salut public.

Au quartier général devant Mayence, le 13 vendémiaire de l'an 4 de la Rép. une et indiv. (5 oct.).

C'est au milieu du feu que l'armée vient de connaître le décret qui appelle une colonne à la défense des droits du peuple violés dans Paris : Représentants, elle est prête à partir.

L'armée qui a vaillamment défendu Mayence, qui a battu dans toutes les rencontres les brigands et les chouans de la Vendée, l'armée qui assiége aujourd'hui cette place, marchera contre les brigands et les chouans de Paris.

Quoi! c'est quand nos braves frères d'armes font triompher la république partout où ils attaquent ses adversaires, que les ennemis de la république déchirent son sein dans Paris! Et la France tout entière souffrirait plus longtemps un tel excès d'audace! Et les armées, dont le sang coule tous les jours au champ d'honneur, perdraient le fruit de tant de combats livrés à la tyrannie, pour retomber sous la tyrannie! Non, représentants; les lâches qui étaient dans les rangs d'Henriot le 31 mai, qui fuyaient et se cachaient quand, seuls, vous renversiez Robespierre, ne braveront pas plus longtemps la souveraineté du peuple dont ils se déclarent les zélateurs quand ils refusent d'écouter sa voix puissante.

Nous avons accepté librement la constitution que vous avez présentée au peuple français. Nous avons juré de la maintenir. Parlez et vous verrez comment nous tenons nos serments.

Le général Pichegru a fait des dispositions; déjà son camp contre les rebelles est reconnu. Reubell, Rivaud et moi, nous nous disputons la faveur de marcher avec nos braves camarades contre les ennemis de la paix que l'Europe vous demande, contre les ennemis d'un gouvernement que redoutent les fripons, contre ces hommes qui vivent d'agitations, sources de famine et de misère pour l'honnête homme qui ne partage pas leurs fureurs.

Mais Paris lui-même extirpera sans doute cette nouvelle Vendée qui veut se former dans son sein. Les amis de la patrie se montreront comme au 14 juillet, au 10 août, au 9 thermidor, en prairial; ils se rappelleront ce que leur ont coûté le 31 mai et l'infâme tyrannie de Robespierre; ils ne nous laisseront pas la gloire de vaincre les satellites des rois au dehors et au dedans, et la horde immonde rentrera dans le néant.

S'il en était autrement, parlez et les ennemis de la patrie ne respireront qu'autant de temps qu'il en faudra à la colonne de Rhin-et-Moselle pour arriver à eux.

Salut et fraternité.

MERLIN de Thionville.

Le Comité de salut public au citoyen Merlin de Thionville, etc.

Paris, le 16 vendémiaire, l'an 4e (8 oct.).

CITOYEN COLLÈGUE,

Au moment où une constitution républicaine, acceptée par le vœu de l'immense majorité des Français, va mettre un terme aux orages de la révolution et assurer le bonheur du peuple, on devait bien s'attendre que le royalisme et l'anarchie, également ennemis de tout ordre public, s'efforceraient de mettre obstacle à son établissement. Tel a été évidemment le but de la conjuration qui vient d'éclater autour de la représentation natio-

nale, et que le courage des troupes républicaines et le patriotisme de plusieurs citoyens ont heureusement déjouée. Jamais peut-être un danger plus pressant ne menaça les fondateurs et les amis de la liberté; jamais aussi leur victoire ne fut plus rapide et plus complète. C'est au sein même de Paris que les royalistes et les chouans organisaient la guerre civile; c'est dans quelques assemblées primaires de cette grande commune qu'ils en avaient allumé les brandons. La Convention nationale outragée, calomniée par une foule d'écrits incendiaires, n'a longtemps opposé à ses ennemis que le silence du mépris. Mais le danger de la patrie a enfin nécessité des mesures de rigueur. Après de fréquentes et vaines tentatives pour corrompre les soldats de la liberté, les rebelles ont osé les attaquer sur plusieurs points. Le sang des braves défenseurs de la patrie a coulé, mais le canon vengeur a bientôt dissipé ces hordes de brigands, et leur défaite épouvante encore leurs lâches complices. Plusieurs révoltés ont été pris et sont sous la main de la loi; les habitants de la section Lepelletier, dans le sein de laquelle était le foyer de l'insurrection, ont été désarmés et des mesures ont été prises pour rétablir le calme et assurer le respect des personnes et des propriétés.

Nous avons lieu de présumer, citoyen collègue, que le bruit des dangers dont la Convention nationale a été environnée aura pénétré jusqu'à vous, et qu'en exécution des lois du 1er germinal et du 3 du courant les colonnes républicaines destinées à protéger la sûreté du Corps législatif se seront ébranlées; les détails que nous venons de vous transmettre vous feront sentir que rien ne vous empêche aujourd'hui de donner à leur courage une autre destination.

Salut et fraternité.

CAMBACÉRÈS, *prés.*, THIBAUDEAU, BOISSY, SIEYÈS, GOURDAN, ESCHASSÉRIAUX, DAUNOU, LOUVET, BERLIER, LETOURNEUR, LESAGE, CHENIER, JEAN DEBRY, LAREVEILLÈRE-LEPEAUX, MAREC.

Merlin de Douai à Merlin de Thionville.

18 vendémiaire an 4e (10 oct.).

Pour la seconde fois, mon brave, je te dirai: *pends-toi, nous avons vaincu, et tu n'y étais pas*. Quels jours nous avons passés! Le 11, nous avons formé dans les deux comités une commission de cinq; on m'y a fourré, et quatre-vingt-seize heures de travail continu en ont été la suite. Prends vite Mayence et reviens embrasser ton bon ami.

M. d. D.

A Merlin de Thionville, etc.

Au quartier général de Sindlingen, le 18 vendémiaire an 4° (10 oct.).

Ayant obtenu, Bréjard et moi, du représentant Rivaud un permis pour aller faire un tour à Francfort, citoyen représentant, Bréjard m'y laissa aller tout seul sous divers prétextes.

J'arrivai donc hier matin dans cette ville, et après avoir été voir une connaissance, je fus instruit qu'il était de la convenance de faire une visite au général prussien qui commande la ville. Aujourd'hui matin, je me présentai chez lui, prince de Hohenlohe, sous le seul prétexte qu'ayant le projet d'y passer la journée, j'avais cru qu'il était d'usage de lui faire une visite. Il m'accueillit beaucoup, après lui avoir dit que j'avais l'honneur de vous être attaché; il m'invita à dîner, et me fit placer à côté de lui à table. Il prit mon silence pour de la politique, me questionna honnêtement sur le but de mon voyage à Francfort; et lui ayant tout ingénument répondu que j'y étais venu pour y voir des amis, il me crut prudent et n'insista plus. J'entre dans tous ces détails, citoyen représentant, pour vous donner une idée parfaite de tout ce qui s'est passé.

Un officier palatin, le jeune prince de Linange, qui me reconnut, l'instruisit que j'avais été chargé du message de la capitulation de Manheim; ce qui confirma plus encore le prince dans l'idée que, sûrement, je n'étais pas venu à Francfort avec le projet d'y voir simplement des amis. Il me fit alors des demi-confidences sur les affaires politiques de l'Empire. Mon peu de connaissance dans cette partie m'obligea à la plus grande retenue, ce qu'il prit encore pour de la prudence. Il me fit donc plusieurs ouvertures auxquelles je répondis avec toute la retenue possible, de manière qu'il me força à croire que j'étais un homme important.

Au fait: le général Jourdan lui a écrit aujourd'hui et lui rappelle que, par le traité de Bols, du 14 mai dernier, tous les princes compris dans la ligne de démarcation, qui n'auraient pas retiré leurs contingents, seraient traités comme ennemis, et que, sous ce point de vue, le Comité de salut public venait de prendre un arrêté pour lui faciliter les moyens de tirer de ces divers pays les subsistances dont il avait besoin pour son armée.

Le prince me fit la confidence de ce qu'il avait fait relativement à cette lettre qu'il avait communiquée au général Clairfayt, et me laissa, par des demi-phrases, deviner que la réponse de ce dernier était que sa conduite suivrait l'exemple des Français. Enfin le général Jourdan lui demanda un rendez-vous pour demain; il le lui a donné pour quatre heures après-dînée à Horsch.

Pendant que nous étions à dîner, il lui est arrivé un courrier expédié par le roi de Prusse lui-même; et il m'invita, après avoir pris lecture de sa lettre, à passer avec lui dans son cabinet où il me la lut tout entière. En

voici la substance : « Vous inviterez les généraux français à traiter le pays de l'électeur de Mayence avec ménagement, puisque ce dernier vient de notifier à la diète d'Empire qu'il vient d'expédier à son ministre, le baron d'Albini, tous les pouvoirs pour traiter et négocier à Bâle, avec le ministre de la république française, sa paix particulière, de concert avec le ministre prussien. » Enfin, pour conclure, il me dit que l'entrevue qu'il devait avoir avec le général Jourdan allait décider sur de grands événements et qu'il trouverait très avantageux pour les intérêts de la république que vous y soyez.

Mais, sur l'observation que je lui ai faite que vous étiez chargé de l'armée de Rhin-et-Moselle et non de celle de Sambre-et-Meuse, il répondit : « Les armées n'appartiennent donc pas toutes à la république française une et indivisible? On sépare donc les intérêts? M. Merlin, très expéditif dans les moyens embarrassants, nous tirerait d'affaire. Veuillez donc, me dit-il, l'inviter à se trouver au rendez-vous. Il importe beaucoup à l'exécution de votre traité de paix que les armées françaises respectent la ligne de démarcation ; sans cela tout est rompu. »

Lui ayant observé de nouveau que vous ne vous mêleriez sûrement pas de cette armée, puisqu'elle est confiée à d'autres représentants, et que n'ayant pas été invité à ce rendez-vous par vos collègues, vous n'y joueriez pas un rôle analogue à votre caractère et à votre délicatesse : « Eh bien! monsieur, me dit-il, pour vous prouver, et à la nation française, combien je suis plus leur ami qu'ils ne le croient, c'est que j'aurai l'air d'ignorer que M. Merlin s'y trouve comme ayant connaissance de ce qui se passe; et même je prie M. Merlin d'en agir de même et que ce ne soit qu'affaire de circonstance de ce qu'il se trouve là. »

Je fus alors voir Albini, le ministre de l'électeur, un de mes anciens amis qui me vit avec plaisir. Celui-ci me fit voir ses pouvoirs d'aller à Bâle traiter de la paix pour l'électeur de Mayence, et qu'il n'attendait que la réponse de M. Barthélemy pour aller le rejoindre : plus encore, il me fit voir en original la pièce que l'électeur a signifiée à la diete de Ratisbonne pour engager les autres à l'imiter.

L'entrevue que le général Jourdan aura demain avec le général Hohenlohe sera donc de grand intérêt pour les subsistances de l'armée; car elle est dans une grande pénurie, et d'autant plus grande que le général Hohenlohe craint que la nécessité de s'en procurer n'oblige le général Jourdan à user de quelques moyens qui pourraient, à son exemple, permettre à Clairfayt d'en faire de même, car il est dans le même cas. Aujourd'hui la cavalerie autrichienne est venue à l'avoine à Francfort et s'en est retournée sacs vides.

Je termine par vous engager à venir a ce rendez-vous. Je suis parti à sept heures du soir de Francfort pour pouvoir, au premier poste, vous expédier une ordonnance; j'invite le général Kléber à Valf de vous faire en-

voyer de suite la présente. Demain matin, je me mettrai en route pour me rendre à vos ordres. Je vous écris la présente au bivouac de Sindlingen. Pardonnez à mon mauvais style et à ma mauvaise écriture : le premier est faute de n'en savoir pas davantage, et le second défaut de lumière. Je serai demain à dîner chez le général Kléber, où je pourrai vous instruire plus particulièrement si vous venez au rendez-vous.

REMINGEN?

Le général de division Kléber aux représentants du peuple près l'armée du Rhin-et-Moselle.

Au quartier général à Niederwalof, le 19 vendémiaire, l'an 4e de la Rép. (11 oct.)

Je vous préviens, citoyens représentants, que l'ennemi a passé le Mein à Seeligenstadt et qu'il le passera, cette nuit, à Offenbach, les pontons et pontonniers y étant déjà arrivés.

Le général en chef Jourdan m'ordonne en conséquence de faire passer de la rive gauche à la rive droite du Rhin la 4e division, aux ordres du général Renaud. Je viens donc de lui en expédier l'ordre, en lui désignant la position qu'il devra occuper.

Salut et fraternité.

KLÉBER.

P. S. Je vous préviens également que j'ai donné le commandement des trois divisions de la rive gauche au général Saint-Cyr, le général Schaal ayant pris le commandement de la 4e division de Rhin-et-Moselle.

Le général de division Gouvion Saint-Cyr au citoyen Merlin de Thionville, etc.

Au quartier général à Nieder-Ulm, le 21 vendémiaire de l'an 4, à quatres heures du matin (13 oct.).

Je vous préviens, citoyen représentant, que l'armée de Sambre-et-Meuse se retire de devant Mayence : aujourd'hui elle doit passer la Lahn. La division du général Renaud a ordre de repasser le fleuve et de se réunir à nous; je doute qu'elle puisse le faire sans éprouver un échec considérable, vu le peu de bateaux qu'elle a pour effectuer ce passage. Renaud a ordre de l'effectuer partie à Nieder-Waloff, partie à Erbach, partie à Bingen, et partie à Saint-Goar. Ce qui ne pourra pas passer sur ces différents points,

a ordre de passer la Lahn avec l'armée de Sambre-et-Meuse. Nous allons par conséquent rester devant Mayence avec trois divisions. Vous concevrez aisément tous les dangers de notre position. J'en ai donné connaissance au général Pichegru. Salut et fraternité.

GOUVION SAINT-CYR.

Au citoyen Merlin de Thionville, etc.

Bodenheim, le 21 vendémiaire de l'an 4 (1) (13 oct.).

Détail circonstancié du passage du Rhin de la 11e division.

Le 19 vendémiaire dernier, à quatre heures du soir, le général Kléber me fit prévenir verbalement par un officier de son état-major de me tenir prêt à passer le Rhin avec la totalité de la division que je commande et que, sous une demi-heure, je recevrais des ordres par écrit.

Aussitôt cet ordre reçu, j'ai fait relever tous mes postes par la 20e demi-brigade d'infanterie légère que j'avais destinée à garder les lignes jusqu'à ce qu'elle soit relevée par les demi-brigades qui avaient ordre de remplacer les troupes de la 11e division. La division s'est mise en marche à six heures du soir, la gauche en tête, parce que ma gauche devait appuyer à la droite de la division Championnet et remplacer celle de Bernadotte. L'embarquement et le débarquement se sont faits par une pluie continuelle et ont duré depuis huit heures du soir jusqu'au lendemain 20 vendémiaire à une heure après dîner : et à deux heures, toutes les troupes de la division occupaient les positions ordonnées par l'instruction du général Kléber. En allant visiter ma position, j'ai rencontré, vers cinq heures et demie, un officier de correspondance à peu près à la hauteur du Hausser-Hoff, lequel m'a prévenu verbalement, de la part du général Kléber, que ma division allait repasser le Rhin, et qu'à sept heures environ je recevrais des ordres par écrit. Sans attendre l'ordre par écrit du général Kléber, j'ai aussitôt préparé mes instructions par écrit pour les généraux de brigade Lecourbe et Sandoz, dont suit copie.

Environ à sept heures et demie du soir, j'ai reçu l'ordre par écrit du général Kléber qui portait en substance : de passer avec ma division de la rive droite à la rive gauche du Rhin pour aller occuper ma première position : de passer sur les trois points suivants : Niderwalf, vis-à-vis de

(1) Le manuscrit du général Reneauld porte 1er vendemiaire ; mais c'est manifestement une erreur de plume.

Bingen, et à Saint-Goars-Hauser; de faire prendre aux troupes qui ne pourraient point passer sans se compromettre la traverse près de Saint-Goars-Hauser, faite par les Prussiens, et de se réunir à l'une des divisions de Sambre-et-Meuse, et en me prévenant que les divisions de Championnet et Bernadotte se repliaient à l'instant sur Lange-Schwalbach, et le lendemain 21 derrière la Lahn.

La tête de la colonne n'a pu arriver que vers minuit au port de Niderwalf; les bateliers, qui avaient travaillé la nuit précédente et pendant une partie du jour, étaient exténués de fatigue et se sont cachés et évadés, malgré les ordres et la consigne donnés aux gardes; il me restait pour tout moyen de passage environ vingt bateliers que j'ai fait ramasser à Sirstein, Niderwalf, Elfeld et Heidefart; et malgré les officiers que j'ai envoyés dans le Rhingau et les ordres réitérés aux baillis d'Elfeld et Rudesheim, les bateliers n'arrivèrent point, et l'on a employé depuis minuit jusqu'à cinq heures du matin pour passer l'artillerie et une demi-brigade d'infanterie. Voyant cette lenteur et appréhendant d'être suivi par l'ennemi au point du jour, j'ai ordonné au général Lecourbe de filer dans le plus grand ordre avec les 182ᵉ et 36ᵉ demi-brigades, et le 19ᵉ régiment de dragons, jusqu'à Rudesheim et de passer le Rhin, aussitôt son arrivée, avec les moyens qu'il y trouverait. J'ai envoyé, vers dix heures du soir, un de mes aides de camp à Rudesheim et Bingen pour préparer sur-le-champ des moyens de passage, et, en effet, il a réussi à réunir assez de bateliers et de moyens pour passer mille à quinze cents hommes à la fois.

Entre six et sept heures du matin, j'ai ordonné au général Sandoz de se replier sur Gessenheim avec les six bataillons d'infanterie légère et cent dragons que je lui avais laissés; de prendre position en avant de ce village pour protéger le passage du général Lecourbe à Rudesheim. Le général Sandoz étant en marche, et après m'être assuré par moi-même que l'ennemi ne suivait point notre marche, je me suis acheminé avec les officiers de mon état-major vers Rudesheim. Il y avait dans tous les villages du Rhingau des troupes à cheval et de l'infanterie de l'armée de Sambre-et-Meuse qui ramassaient du pain et du fourrage; les villages étaient assez tranquilles et j'avais la satisfaction de voir qu'il ne s'y était point commis ou au moins très peu de désordre. Mais, arrivé à Vinckel, je me suis aperçu que ce malheureux village était en butte à la brutalité et au pillage des soldats ivres de l'armée de Sambre-et-Meuse, de quelques grenadiers de ma division et des dragons du 19ᵉ régiment qui forçaient les portes des maisons, sous prétexte de prendre du fourrage, disant que depuis trente-six heures leurs chevaux n'avaient pas mangé, ce qui en partie était vrai. J'ai fait avec les officiers d'état-major tout ce que l'honneur, mon devoir et l'humanité commandent de faire en pareille circonstance, et, après être parvenu à déblayer le village et faire joindre les traînards et les maraudeurs, j'ai continué mon chemin et ai trouvé la brigade du général

Lecourbe qui se reposait en dehors de Rudesheim. J'ai donné un ordre par écrit aux généraux de brigade de rallier les bataillons et régiments, de faire faire l'appel, surtout des officiers, et de m'en donner le résultat par écrit, et ordre en même temps de passer sur-le-champ le Rhin, lequel a été effectué lestement et successivement par demi-brigades ; à l'exception de trois compagnies de carabiniers de la 20e demi-brigade auxquelles j'ai ordonné de rester sur les bords du Rhin jusqu'à minuit pour recevoir les traînards et les ramener ainsi que tous les bateaux, ancres, cables, etc., à la rive gauche.

Comme les troupes de la division étaient accablées de fatigue et la moitié pieds nus à la suite d'un mouvement de quarante heures au moins pour passer et repasser le Rhin sans prendre haleine, et m'étant bien assuré que l'ennemi n'avait point jeté de forces dans Mayence et qu'il se portait en entier sur l'armée de Sambre-et-Meuse, j'ai cru devoir leur faire faire la distribution de vivres à Bingen, et cantonner pendant une nuit les demi-brigades, à l'exception de la 35e et de l'artillerie à cheval qui avaient passé à Niderwalf, et du 19e régiment de dragons qui ont repris le même jour leur ancienne position devant Mayence. Le 22, toutes les demi-brigades sont parties de leurs cantonnements pour les lignes. Comme de toutes les troupes le 19e régiment de dragons et l'artillerie à cheval se sont le plus mal conduits, je les ai consignés pendant quelques jours dans leurs cantonnements.

Le général de division RENEAULD.

Merlin de Thionville, représentant du peuple près l'armée du Rhin-et-Moselle, au général Reneauld, à Bingen.

21 vendémiaire, an 4 (13 oct.).

Assez et trop longtemps certains agents des vivres ont pris les soldats pour des chiens qui devaient manger tout ce qu'ils leur jetaient. La loi bienfaisante qui amène enfin l'égalité dans l'armée, puisqu'elle soumet le général, le soldat et l'agent quelconque au même conseil de guerre, fournit un moyen de punir ceux desdits agents qui, avec de bonnes farines, font manger du pain détestable aux défenseurs de la patrie, soit par défaut de surveillance, soit par friponnerie. Convaincu de votre impartialité et de votre amour pour vos frères d'armes, et attendu que la loi vous renvoie positivement, comme à l'officier général le plus à portée, la connaissance des faits, vous voudrez bien convoquer de suite un conseil de guerre pour juger dans le plus court délai le citoyen Brocard, inspecteur des vivres, constitué prisonnier par un de mes arrêtés. Vous remettrez au conseil de

guerre, dans lequel vous aurez soin de faire trouver un vivrier. les procès-verbaux, les échantillons de farine, et le pain de munition scellé provenant de la distribution du 20 de ce mois et qui se trouve chez le commandant Robichon, à Bingen.

S'il résulte de l'examen qu'avec les farines on aurait pu faire de meilleur pain, le citoyen Brocard doit être puni comme n'ayant pas fait son devoir, comme un soldat qui, par défaut de surveillance, aurait laissé surprendre le poste devant lequel il aurait été en faction. Si c'est par friponnerie, ce que les témoins qu'on fera entendre pourront dire, il devra être puni comme prévaricateur et voleur.

Vous voudrez bien vous assurer aussi et faire dresser procès-verbal, en faisant faire une visite à son domicile et en faisant entendre les personnes qui mangeaient habituellement avec lui, si ce citoyen mangeait du même pain que celui qu'il nous donnait. Dans le cas où il sera prouvé qu'il mangeait d'autre pain, il faudra constater de quelle farine il le faisait faire et où on le cuisait. Le procès-verbal préalable sera remis de même au conseil de guerre pour servir à charge ou à décharge du prévenu.

Vous voudrez bien encore donner vos soins à ce que la manutention ne soit point entravée par le défaut de cet inspecteur, et y mettre de planton un officier sage et intelligent pour surveiller la fabrication, de laquelle, seulement, il pourra se mêler

Je vous recommande d'empêcher, autant qu'il sera en vous, que la passion ne se mette à la place de la justice que nous devons à tout le monde.

Vous remettrez copie de cette lettre au conseil de guerre.

Salut et fraternité.

MERLIN de Thionville.

Le Comité de salut public aux représentants du peuple près l'armée du Rhin-et-Moselle.

Paris, 30 vendémiaire, l'an 4e (22 oct.).

Vous trouverez ci-inclus, citoyens collègues, la copie d'une instruction que nous adressons aux généraux des armées sur le Rhin: nous vous prions de veiller avec suite à la prompte exécution des mesures qu'elle renferme. Nous avons été forcés par la retraite de l'armée de Sambre-et-Meuse sur le Rhin à changer nos dispositions antérieures; mais nous espérons que si notre nouveau plan est exécuté avec chaleur et entente, nous terminerons glorieusement la campagne.

Vous sentirez combien il importe que l'armée du général Pichegru se

mette en mouvement sur Kehl ou sur Huningue, et qu'elle exécute sans délai une opération majeure.

Nous vous prions, dès que vous aurez reçu cette dépêche, de conférer avec le général Pichegru et de nous faire connaître par un courrier quelles sont ses vues, c'est-à-dire s'il passera à Kehl ou à Huningue; quand il compte passer; dans la supposition de Kehl, s'il tournera sur Philisbourg ou sur quels points il marchera; et dans la supposition d'Huningue, s'il se dirigera sur les villes frontières ou sur quelque autre point. Ces détails nous sont nécessaires pour lier l'opération de cette armée avec celle qui doit agir à Manheim.

Salut et fraternité.

Les membres du Comité de salut public,

LETOURNEUR, THIBAUDEAU, SIEYÈS.

Instruction.

L'armée de Sambre-et-Meuse ayant été forcée par des événements que le Comité de salut public n'avait pu prévoir et sur lesquels on n'avait pas dû calculer, à se retirer sur la rive gauche du Rhin, le Comité pense que, dans le moment actuel, les généraux Jourdan et Pichegru doivent employer tous les moyens qui sont à leur disposition pour conserver les passages de Dusseldorf, de Neuwied et de Manheim, et pour empêcher l'ennemi de pénétrer par Mayence sur le territoire français.

Il est, pour atteindre ces différents buts, des mesures directes et des mesures indirectes.

Parmi les mesures directes, le Comité place l'approvisionnement de la place de Dusseldorf et celui de la place de Manheim, et ordonne en conséquence que ces deux villes seront approvisionnées sur le pied de siége.

Il confirme l'arrêté pris le 20 vendémiaire par le représentant du peuple Joubert, relatif à une livraison d'une somme de 30,000 livres en numéraire et 100,000 livres en assignats pour réparer les fortifications de Dusseldorf. Il autorise le même représentant à faire mettre à la disposition du chef du génie les nouvelles sommes qui seront jugées indispensables tant pour mettre la place de Dusseldorf en état de défense que pour les travaux d'un camp retranché sous ladite place.

Il autorise encore les représentants du peuple en mission près l'armée de Sambre-et-Meuse à faire mettre à la disposition du chef du génie les fonds, tant en numéraire qu'en assignats, qui seront indispensables à l'établissement d'une tête de pont à Neuwied, si cet ouvrage est jugé nécessaire.

Il autorise les représentants du peuple en mission près l'armée de

Rhin-et-Moselle à faire faire aux fortifications de la ville de Manheim les travaux qui seront jugés indispensables pour mettre cette ville en état de défense.

De puissantes diversions, faites sans nul délai, sont de tous les moyens indirects le plus prompt et le plus sûr : elles seront exécutées dès cet ordre reçu.

La diversion de l'armée de Rhin-et-Moselle aura lieu vers Huningue ou vers Kehl : le Comité laisse au général Pichegru le choix du point où la diversion aura lieu.

Le général Pichegru se rendra proche du point où il voudra agir ; il rassemblera vingt mille hommes au moins : il passera le Rhin, et, par des marches vives et des coups forts, il fixera sur lui l'attention des ennemis. Comme les troupes autrichiennes qui sont sur le haut Rhin ne pourront suffire à faire tête au général Pichegru, surtout s'il développe les talents et l'activité dont il a donné des preuves (1), il n'est pas douteux que Wurmser ne soit obligé de s'éloigner de Manheim pour se porter vers Kehl ou Huningue, points vers lesquels le général Pichegru doit agir sous le plus court délai possible.

Le général Pichegru, dès qu'il aura reçu la présente instruction, adressera au Comité de salut public, par un courrier, le détail des projets qu'il se proposera d'exécuter dès qu'il aura passé, soit à Kehl, soit à Huningue, et il remettra au citoyen Dufalga, chef de bataillon du génie, porteur de la présente dépêche, une copie de son travail sur les opérations ultérieures, pour être porté au général Jourdan.

Il est infiniment important que le secret le plus profond soit gardé sur les opérations dont on vient de parler, et plus particulièrement sur celles dont le détail suit.

Dès la réception de la présente instruction, le général Jourdan choisira dans l'armée de Sambre-et-Meuse un corps de vingt mille hommes dont seize à dix-huit mille d'infanterie et le reste en cavalerie. Ce corps aura avec lui tous les moyens d'artillerie et de transport et les munitions de guerre qui lui sont nécessaires. Il se rendra, sous les ordres du général Kléber, sous Manheim. On donnera à cette marche un prétexte quelconque, mais plausible, tel que la nécessité de renforcer le blocus de Mayence, ou même de fortifier le haut Rhin ou tel autre : on mettra assez d'art dans les confidences pour rendre le motif croyable. Ce corps se réunira aux douze mille hommes actuellement sous Manheim pour y exécuter les opérations qui lui seront indiquées.

Dès l'instant où les troupes actuellement sous Manheim auront été

(1) Cette parenthèse du Comité est remarquable ; mais quand un général mérite une pareille observation, il a mérité d'être révoqué.

jointes par celles de l'armée de Sambre-et-Meuse, elles s'organiseront avec la plus grande célérité en corps d'armée agissant ; elles auront pour commandant en chef le général Kléber et pour commandant en second le général Desaix.

Il sera donné à ces troupes une administration particulière formée par le commissaire ordonnateur en chef de l'armée de Sambre-et-Meuse. On recommande à cet administrateur de mettre dans cette opération célérité et secret.

Le général Jourdan préparera un corps de huit mille hommes pour aller tenir garnison dans Manheim. Ce corps n'aura avec lui que ses équipages particuliers, son canon de bataillon et ses effets de campement. Il devra arriver à Manheim au moment où le général Kléber pourra se mettre en campagne.

Le Comité s'est vu obligé de mêler ainsi les armées afin que les généraux Jourdan et Pichegru pussent fournir, le premier aux vingt et quelques mille hommes, et le second aux trente et quelques mille hommes qui vont agir, tout ce qui est nécessaire pour développer une très grande activité.

Le Comité pense que par ces moyens, le général Pichegru agissant avec le général Kléber, Wurmser sera obligé de remonter le Rhin, et que dès l'instant où le général Kléber agira, Clairfayt sera obligé de remonter à son tour.

Le Comité n'indique dans ce moment ni au général Pichegru ni au général Kléber les opérations qu'ils doivent exécuter ; il prescrit à ce dernier de l'instruire par un courrier extraordinaire des vues qu'il aurait à cet égard.

En général, le Comité le répète, le but du gouvernement est : 1° d'assurer la conservation de Dusseldorf, Manheim et Neuwied ; 2° d'empêcher l'ennemi de pénétrer sur le territoire français ; 3° de faire rentrer en deçà du Rhin toutes les denrées qu'il sera possible d'y transporter de la rive droite.

L'armée de Sambre-et-Meuse et celle de Rhin-et-Moselle, fortes au moins de quatre-vingt mille hommes chacune, pourront aisément fournir les corps disponibles qu'on leur demande, d'autant que l'ennemi, occupé sur trois points, songera peu à agir offensivement au delà du Rhin.

Les membres du Comité de salut public,

LETOURNEUR, THIBAUDEAU, SIEYÈS,
ESCHASSERIAUX, CAMBACÉRÈS,
LOUVET.

Le représentant du peuple Merlin de Thionville, etc., au Comité de salut public.

Au quartier général à Oberingelheim, le 30 vendémiaire de l'an 4e de la Rép. franç. (22 oct. 1795).

Vous aurez vu par la lettre de Pichegru, chers collègues, que les choses vont assez mal ici. La malheureuse ligne de neutralisation a nécessité la retraite de Jourdan et la perte de nos avantages sur la rive droite du Rhin. Il ne nous reste que Manheim, qui est serré par l'ennemi sur la rive droite, à peu près comme nous serrons Mayence sur la rive gauche. Ainsi, nous avons chacun un pied l'un chez l'autre.

Je dois vous le dire franchement : malheur à nous si nous perdons du terrain devant Mayence, parce qu'alors il nous faudra évacuer Manheim par lequel nous menaçons l'ennemi, pour nous retirer sur le Spirbach. Il est donc essentiel que Pichegru soit à même de mettre plus de monde devant Mayence où il n'y a que vingt mille hommes.

Nous avons été attaqués, il y a trois jours, sur toute la ligne, pendant qu'à Budenheim, entre Bingen et Mayence, un corps de manteaux rouges et d'émigrés avait tenté le passage du Rhin. On les a laissé arriver jusque sur la rive, et là, une grande partie a péri par la mitraille et le feu de la mousqueterie. De pareilles tentatives peuvent s'effectuer encore, l'armée ennemie n'étant plus occupée de Jourdan, et peut-être ne serions-nous pas en force? Prenez les mesures les plus sévères pour faire rejoindre les corps, pour recruter les bataillons; mais que, provisoirement, Jourdan fasse occuper par ses troupes au moins la moitié de notre position devant Mayence.

Les infortunés habitants du Palatinat, que nos revers passagers épouvantent, vous prient de ne pas les abandonner à leurs anciens despotes. Jourdan ne devant plus tenter le passage, dans cette campagne, peut nous fournir les moyens d'éviter les malheurs d'une retraite de devant Mayence : retraite qui ouvrirait encore le pays à l'ennemi, qui, cette fois, n'en sortirait peut-être pas si facilement.

Salut et fraternité.

MERLIN de Th.

La sagesse de cette lettre ne devait pas tarder à être mise en évidence par les événements.

Merlin de Thionville, etc., au Comité de salut public.

A Oberingelheim, le 30 vendémiaire, an 4 (22 oct.)

Je vous envoie ci-joint copie d'une lettre que m'écrit le citoyen Deguest, agent national de l'administration des pays compris entre Rhin-et-Moselle.

Comme c'est sans doute la perte de leur poste qui aigrit les deux messieurs qui se disent députés de la ville de Trèves, je n'ai pas besoin de prévenir les discours qu'ils pourront tenir contre nous. Nous vous avons envoyé les citoyens Kobb et Bebler, dont la probité est bien connue, pour vous présenter le plan d'organisation de l'administration des domaines et contributions de ce pays, livré depuis trop longtemps aux commissaires évacuateurs et à d'autres agents qui, pêchant en eau trouble, ont fatigué un pays qui est inépuisable et qui se réjouit de voir renaître l'ordre. Vous avez approuvé notre ouvrage, et cet ouvrage qui vous fait bénir ici, je le mets au nombre des services que j'ai contribué à rendre à la patrie.

La ville de Trèves n'est pas contente de voir l'administration portée au centre du pays : nous nous y attendions. Mais cette ville sera représentée, puisqu'un de ses habitants est membre de l'administration centrale. Vous ferez du reste sur tout cela ce que vous croirez convenable : je dois cependant vous dire que dans ce pays plus encore qu'ailleurs, l'on ne doit point varier dans ses déterminations si l'on veut inspirer confiance. La machine roule : il serait dangereux de la briser.

Je vous salue fraternellement.

MERLIN de Thionville.

Merlin de Thionville au Comité de salut public.

Oberingelheim, le 2 brumaire, an 4e (24 oct. 95).

Chers collègues, la campagne n'est pas perdue pour nous. Quoique la retraite de Jourdan soit un malheur que je regarde, moi, comme l'ouvrage combiné de la Prusse, de l'Autriche et de l'Angleterre, réunies aux conspirateurs de l'intérieur, nous sommes encore dans la plus belle position. Vous le sentez comme moi. Nous avons ôté à l'ennemi les moyens de passage partout ailleurs que dans le Haut-Rhin. Les lignes de Mayence sont inattaquables. Nous tenons encore, et il faut la tenir, la tête de pont de Dusseldorf qui est des meilleures. Nous tiendrons tant que nous pourrons celle de Neuwied qui ne vaut rien. Nous occupons la précieuse forteresse de Manheim. Nous pouvons donc marcher à l'ennemi sur ses deux ailes, quand il ne peut, lui, rien tenter sur nous. Donc notre situation sur le Rhin a beaucoup gagné par cette campagne tardive.

Mais je ne dois pas vous dissimuler que nos bataillons sont réduits à très peu de monde par la désertion à l'intérieur, où les municipalités négligent leur devoir, et par les maladies qui sont plus difficiles à guérir, le soldat étant épuisé par les privations, l'intempérie des saisons et les fatigues de cinq années.

Nos moyens de transport, malgré tous nos efforts, sont dans l'état le plus déplorable, et c'est un grand mobile ; c'est le seul de la guerre. Notre cavalerie est à demi démontée, tandis que, de son côté, l'ennemi n'en manque pas. Les vivres et les fourrages ne manqueront pas, j'espère, surtout par les soins que prendra la nouvelle administration des pays conquis. Les routes de ce pays-ci seront aussi améliorées et les moyens arriveront plus facilement. Ainsi, je pense que le plan du gouvernement doit être actuellement de tenir la tête de pont de Dusseldorf, Manheim et les lignes devant Mayence, et de faire cantonner le surplus des troupes dans les villages le plus à portée du Rhin, où les lieux de rassemblement étant indiqués, l'ennemi sera toujours maintenu ; et si vous remontez la cavalerie d'ici au mois de ventôse ou de germinal ; si les convois militaires et l'artillerie sont en état ; si les cadres sont remplis ; alors l'ennemi, sur qui vous avez deux têtes de ponts, ne vous attendra pas. S'il le fait, il sera nécessairement battu, et cette dernière campagne vous assurera la rive gauche du Rhin pour limite insurmontable.

Reubell, qui doit être de retour à Paris, vous dira que les habitants du pays sont dans les meilleures dispositions. Ses connaissances locales et particulières vous seront très utiles.

Salut et fraternité.

MERLIN de Th.

« Les Autrichiens, en violant le territoire prussien, obligèrent l'armée de Sambre-et-Meuse de repasser le Rhin. Après ce succès, ils attaquèrent notre camp retranché devant Mayence. Ce camp était défectueux. La ligne de retranchement n'était appuyée au Rhin ni par sa droite ni par sa gauche. Il n'y avait pas suffisamment de troupes. Les ennemis parvinrent à pénétrer dans le camp vers le centre de la ligne, en même temps qu'elle était tournée à la droite par des forces supérieures. Le général Schaal qui commandait n'ayant point de réserve à opposer, toutes nos troupes furent réduites à la retraite, et à abandonner, faute de chevaux, une nombreuse artillerie, au moins 100 pièces de canon. » (Mémorial du général Decaen.)

Le représentant du peuple Merlin de Th., près l'armée de Rhin-et-Moselle, à Merlin de Douai, membre du Comité de salut public.

Au quartier général à Manheim, le 6 brumaire de l'an 4° (28 oct.).

On a fait à Bâle et à l'armée les propositions les plus singulières relativement à Manheim. Tu connais la situation de cette ville, tu sais que d'après notre position dans la place, on aurait donné deux assauts ; que nous

aurions une retraite par le pont du Rhin; que la saison des siéges est passée; que nous n'aurions à craindre qu'un bombardement encore incertain dans ses effets: et l'ennemi a-t-il avec lui toute prête et approvisionnée son artillerie de siége? Tu sais que nous tenons l'ennemi encore éloigné de la place; tu sais que Manheim nous ouvre, comme Dusseldorf, un passage assuré sur le Rhin: eh bien! Wurmser consent à ne pas brûler, si on neutralise absolument cette place, si les Français s'en retirent! M. l'électeur a écrit à Bâle à cet égard, et le Comité de salut public doit être informé en ce moment de ces propositions; peut-être même sont-elles appuyées par des personnes importantes. Eh bien! je les crois contraires au bien de mon pays, et je les attaque comme éloignant la paix et comme nous privant des moyens que l'on veut nous persuader que leur acceptation fournirait.

1° Si l'on neutralise Manheim, qu'il est impossible d'assiéger aujourd'hui et d'où l'on peut se retirer à volonté, plus de passage sur le flanc gauche de l'ennemi: il peut retourner sans crainte vomir ses émigrés dans le Haut-Rhin. Vous l'y suivrez, dites-vous? Vous ne vous reposerez donc pas.

2° Vous vous privez des magasins de la ville.

3° Mais l'inconvénient le plus grand, le voici: il faut que la crainte même du bombardement de Manheim force l'électeur à une paix particulière aux conditions que nous imposerons. Pour sauver Manheim et se conserver intact sur la rive droite, il est présumable qu'il fera de grands sacrifices, surtout si l'on joint à cela la condition de ne pas servir les projets de l'empereur sur la Bavière. Eh bien! la neutralité nous prive de cet avantage, enlève à l'électeur toutes ces craintes; elle fait plus, elle le rapproche de l'empereur qui a bien voulu consentir à ne pas brûler la ville.

Il serait à désirer qu'il la brûlât pour se faire chérir dans le pays et ouvrir enfin les yeux à l'électeur; et l'on ne pourrait pas nous l'imputer, à nous qui pouvons démontrer que mille raisons de guerre nous forcent à tenir la place, tandis qu'aucune raison ne peut porter à brûler une ville que l'on ne cerne pas parfaitement. Ce serait comme si nous voulions brûler Mayence.

Ainsi donc, sous aucun rapport, on ne peut consentir à neutraliser Manheim, pas même à la condition de la neutralité de Mayence et d'une cessation d'armes sur toute la ligne; car cette cessation d'armes serait cessation de guerre pour nos soldats. Au lieu d'en augmenter le nombre, je ne sais seulement comment on rassemblerait ceux qui existent: et après tout, si nous sommes obligés d'être surveillants, de nous battre même pendant l'hiver, ce sort sera plus rigoureux encore pour l'ennemi que pour nous.

Mais je m'en réfère à la dernière lettre que j'ai écrite au Comité. Il nous

faut garder Manheim, les lignes de Mayence et Dusseldorf. Si l'ennemi veut bombarder Manheim, il faut bombarder Mayence; s'il attaque nos lignes formidables de Mayence, il se dégarnira devant Manheim, et alors nous attaquerons ses ouvrages; si nous nous fatiguons, lui il se ruine: la chance est au moins aussi désagréable pour lui que pour nous. Aussi est-il empressé d'obtenir une neutralisation qu'il violerait peut-être de suite pour s'emparer de la ville, quand nous perdrions, nous, le chemin qui nous conduit sans difficulté sur son flanc gauche, tandis que, de Dusseldorf, nous marcherions sur son flanc droit.

Je te prie de peser tout cela, et de faire, au surplus, tout ce que tu trouveras utile au bien de la patrie. Dans tous les cas, si le Comité se portait à accorder l'armistice, il faudrait toujours laisser les gardes dans les lignes de Mayence.

MERLIN de Th.

Le général en chef au représentant Merlin.

Au quartier général à Grunstadt, le 18 brumaire, an 4e de la Rép. fr. (9 nov. 95).

Le général Mayer vient d'arriver ici avec un ordre de ta part. Je ne puis l'employer sans avoir des lettres de service pour lui. Fais-les-lui expédier par le retour du courrier qui te remettra celle-ci, si tu t'intéresses à lui.

Notre situation ici est toujours la même. L'ennemi nous agace fréquemment; mais il n'y a pas encore d'attaque sérieuse. Je ne sais si nous y résisterions; nous ferons ce que nous pourrons.

Je presse le gouvernement de nous envoyer des renforts de l'armée des Alpes ou de l'intérieur. L'ennemi paraît penser à un passage du Rhin au-dessus de nous. Juge dans quelle position cela nous mettrait. Ma santé est altérée depuis quelques jours. Je demande du repos. Je te salue.

PICHEGRU.

Au citoyen Merlin de Thionville, etc.

Angers, le 22 vendémiaire, an 4e (15 oct. 95).

Représentant,

L'assemblée électorale que j'ai l'honneur de présider, reconnaissante des services importants que vous avez rendus et que vous ne cessez de rendre

à la chose publique, vous a réélu pour la formation du nouveau corps législatif. Vous trouverez ci-joint l'extrait du procès-verbal de l'assemblée électorale, légalisé par le procureur général du département et qui constate votre nomination. Salut et fraternité.

VILLIERS.

Pour ne pas interrompre le cours des événements généraux, j'ai rejeté ici ce qui se rapporte à l'élection de Merlin au Corps législatif organisé par la nouvelle constitution. Il fut nommé, ainsi qu'il le dit lui-même dans une lettre au *Moniteur*, insérée dans la première partie de cette correspondance, tant sur les premières listes que sur les listes supplémentaires, par plus de trente départements. Je n'ai trouvé dans ses papiers que les avis des départements de la Gironde, du Morbihan, du Finistère, des Deux-Sèvres, Charente-Inférieure, Maine-et-Loire, Moselle.

Au citoyen Merlin de Thionville, etc.

Metz, le 29 vendémiaire, l'an 4 de la Rép. (21 oct.).

CITOYEN,

L'assemblée électorale du département de la Moselle vous a nommé député au Corps législatif. C'est à ce titre que je vous adresse un écrit auquel je désire que vous donniez un moment d'attention. J'en adresse un pareil à Henry Larivière, de Fermon et Boissy-d'Anglas, nommés ainsi que vous par l'assemblée électorale de ce département. Salut et fraternité.

BARBÉ-MARBOIS.

Au citoyen Merlin de Thionville.

Saintes, ce 23 vendémiaire, l'an 4 de la Rép. (15 oct.).

CITOYEN,

Ce sera vraisemblablement dans Mayence rendu à la république que vous apprendrez d'un de vos collègues à l'assemblée législative que vous êtes compris dans notre liste supplémentaire. L'extrait ci-joint vous confirmera cette annonce. Salut et fraternité

DELACOSTE, *président*.

Au citoyen Merlin de Thionville.

Niort, ce 30 vendémiaire, 4e année, etc (22 oct.).

Citoyen,

Je vous envoie l'extrait du procès-verbal de l'assemblée électorale du département des Deux-Sèvres, qui vous a élu un des douze députés de la liste supplémentaire. Salut et fraternité.

PRÉAULT, *présid.*

Bordeaux, le 24 vendémiaire, an 4e de la Rép. etc. (16 oct.).

Citoyen représentant,

Conformément à l'article 3 du décret de la Convention nationale du 10 vendémiaire. je vous fais passer l'extrait du procès-verbal de l'assemblée électorale du département de la Gironde qui constate que vous avez été nommé député supplémentaire au Corps législatif. Salut et fraternité.

DESMIRAIL.

Vannes, le 21 vendémiaire de la 4e année (13 oct.).

Nous vous prevénons, citoyen représentant, que dans la séance de l'après-midi de ce jour, et par le résultat du troisième tour de scrutin relatif aux sept membres de la Convention nationale sur lesquels elle était tenue de porter son premier choix, l'assemblée électorale du département du Morbihan vous a nommé l'un des députés du département au prochain Corps législatif. Nous nous empressons de nous conformer aux ordres de l'assemblée en vous informant de cette élection. Salut et fraternité.

BOULLÉ, *prés.*

LEFEBVRIER, *secr.*

Quimper, le 27 vendémiaire, 4e année (19 oct.).

Citoyen,

L'assemblée électorale du Finistère, procédant à la réélection des membres de la Convention, tant pour la liste des deux tiers que pour la liste

supplémentaire, conformément aux décrets du 5 et 13 fructidor, vous a réélu au premier scrutin pour la liste supplémentaire. Vous trouverez ci-joint un extrait du procès-verbal de votre élection. Salut et fraternité.

LEGUILLOU.

Au citoyen Eschassériaux aîné, député.

Le 4 messidor, an 7 (12 juillet 99).

Quoique froissé par tous les partis, je suis l'ami de ma patrie et conséquemment le tien, mon cher camarade. J'ai vu avec plaisir ton opinion. Voilà ce qu'il faut; voilà avec quoi l'on s'opposera à la coalition et aux misérables qui déchirent le sein de la patrie. Je t'envoie mon projet de 1792, proposé à l'assemblée législative et auquel on substitua la réunion de la gendarmerie qui ne fit rien. Ce moyen reste donc tout entier. Si l'on s'occupe tout de suite de l'exécuter, nous sommes sauvés; car, pour la campagne prochaine, cette force sera prête, et si on ne la dissémine pas, si on l'emploie entière à chaque armée, elle repoussera les efforts de l'univers.

Voici mon plan. Le midi est sans places fortes; c'est donc là qu'il faut des armées. Sur le Rhin sont les boulevards: Huningue, Schelestadt, Strasbourg, Landau, Mayence, Ehrenbreitstein, Maestricht, Vanloo, approvisionnés, garnis de troupes, l'ennemi ne peut rien entreprendre. Formez même une seconde ligne : Luxembourg, Sarrelouis, Thionville et Metz sont capables de retenir l'ennemi une année entière. Garnissez ces places, envoyez le reste des troupes dans le midi et tombez avec toutes vos forces sur l'ennemi. Vous ne pouvez plus craindre pour cette année; que pendant ce temps, les ateliers d'armes, de salpêtre, de tous les moyens militaires, reprennent leur activité; que la cavalerie que je forme soit sur pied : qu'au printemps prochain, tous ceux qui ne veulent plus de rois soient sous les armes, et encore une fois nous ferons tête à l'Europe, et finirons par lui dicter la loi.

L'âme pleine de ces grandes idées, je regrette de n'être plus sur un théâtre où je puisse les faire adopter : je les livre à mon ami, à l'ami de ma patrie : il en tirera les moyens qu'il jugera le plus convenables. Je ne me réserve que le plaisir de contribuer à l'exécution de tous mes moyens et aux dépens de ma vie. Adieu, mon bon et brave camarade.

MERLIN de Thionville.

Cette lettre doit évidemment se rapporter au discours prononcé au conseil des Cinq-Cents par Eschassériaux, dans la séance de ce même jour, 24 messidor.

Le *Moniteur*, suivant l'habitude de cette époque, est malheureusement très laconique. Voici ce qu'on y lit : « Eschassériaux l'aîné, à la suite d'une motion d'ordre, présente un projet tendant à assurer l'indépendance des alliés de la république française et à exalter le courage des Français contre ses ennemis coalisés. Renvoi à une commission. »

Quant au projet présenté par Merlin en 1792 pour la formation de la cavalerie et dont il est ici question, je n'en trouve malheureusement aucune trace au *Moniteur*. Il fut sans doute simplement adressé au Comité militaire. Merlin dit que l'on y substitua les dispositions relatives à la gendarmerie. On peut conjecturer qu'il était du commencement de 1792. Ce fut en effet dans la séance du 5 janvier de cette année que l'Assemblée, sur le rapport de Carnot jeune, vota le décret relatif à l'augmentation de la gendarmerie, lequel portait son effectif à 1560 brigades. Danton appuya le rapporteur, en disant « qu'une moitié seulement de cette force serait employée à la répression des délits, et que l'autre moitié concourrait avec la troupe de ligne au service des garnisons, toujours prête soit à faire un corps de réserve, soit à former une armée d'exécution. »

D'après les procédés suivis par Merlin dans la campagne sur le Rhin de 93, on pourrait supposer qu'il substituait à ce projet, demeuré impuissant pour le service de la guerre, celui d'une réquisition générale opérée dans les campagnes, ce qui n'était en définitive que le principe du recrutement étendu à la population chevaline.

Le plan de campagne proposé ici par Merlin pour l'an VIII est remarquable. Il s'accorde d'une manière frappante avec celui qu'adopta le général Bonaparte, et que couronna si brillamment la journée de Marengo : « Garnissez les places du Nord, envoyez le reste des troupes dans le Midi et tombez avec toutes vos forces sur l'ennemi. » A la date de cette lettre, l'effort principal des armées de la république était porté sur les lignes stratégiques du nord et du centre où elles ne tardèrent pas à se relever par les victoires de Berghen et de Zurich, tandis qu'en Italie, notre armée se trouvait réduite à très peu de chose. C'est là ce que changea Bonaparte, en passant les Alpes et en tombant avec toutes ses forces sur l'ennemi.

On conçoit que Merlin fut assez préoccupé des conséquences qui lui paraissaient devoir résulter de l'adoption d'un tel plan de campagne, pour dire qu'il se sentait « l'âme pleine de ces grandes idées, » et pour exprimer le vœu « de contribuer à l'exécution de tous ses moyens et aux dépens de sa vie. » Il quitta en effet l'administration des postes et partit pour l'armée d'Italie en qualité d'ordonnateur en chef; mais le développement du gouvernement militaire ne lui laissa bientôt plus aucune place honorable dans l'État, et ce fut pour lui le moment de mettre à exécution son projet plus modeste de cultiver ses champs.

Il était, comme il le dit à Eschassériaux, froissé par tous les partis. Il y avait trois semaines que la journée du 30 prairial avait eu lieu, et que son ami Merlin de Douai avait dû, à la suite de son ami Reubell, quitter le Directoire ; l'ancien gouvernement de l'an III sur lequel il avait tant d'influence était désorganisé ; il se trouvait pris entre la coalition républicaine et la conspiration royaliste, et ces deux partis le froissaient également. Le 18 brumaire, qui devait les faire taire l'un et l'autre, n'était qu'à trois mois de distance ; mais il devait s'y trouver froissé bien plus rudement encore.

. . . .
. . . .
. . . .

A M. le baron d'Aigremont, général commandant à Amiens.

Péronne, le 5 mars 1814.

Mon général,

Qui veut la fin veut les moyens. Le ministre veut défendre Péronne ; il veut donc que l'on fasse les ouvrages nécessaires ; il veut donc payer ces ouvrages ; il faut donc que vous me fassiez délivrer les mandats et les ordres nécessaires.

On refuse de fournir les bois pour les ponts-levis et chevaux de frise ; on refuse de faire ces travaux sans certitude de payement ; j'ai besoin d'employer deux cents ouvriers à rétablir les banquettes, à faire et à planter les palissades. Il faut assurer des fonds.

On rencontre ici à chaque pas la conspiration de l'apathie et de l'inaction qui entrave tout : que faire ? se faire tuer ; mais cela n'empêchera pas l'ennemi d'entrer ici et d'y approvisionner son armée de quarante mille sacs de blé qui existent en ce moment dans la ville et qui deviendront si nécessaires pour alimenter les populations ruinées par l'ennemi et nos armées.

Voici l'état de la garnison, etc. (suivent des détails d'ordre).

Je vous prie aussi de mettre une somme à ma disposition pour mes besoins et ceux de mon bureau ; l'ennemi allant sans cesse de Chauny à Noyon, je ne puis rien savoir ni rien avoir de chez moi.

Vous voyez, mon général, que d'après la composition de ma garnison qui sera formée de tant de parties non soldées, il me faut les vivres de campagne. Je ne pourrai avoir personne, si l'on ne donne que le pain et l'eau (qui ne manque pas ici !). Les officiers viennent à chaque instant me dire que les soldats veulent les abandonner... Voilà même les soldats qui entrent et qui se plaignent amèrement et veulent retourner à leurs corps. Je me détermine à prendre une mesure provisoire, de concert avec le commissaire des guerres ; elle consistera à faire payer la solde à ces détachements pour dix jours... (la fin manque).

A M. le baron d'Aigremont, général commandant à Amiens.

Péronne, 7 mars, 6 heures du soir.

L'ennemi s'est présenté hier à Saint-Quentin et a menacé d'y entrer aujourd'hui. D'après le rapport d'un officier, membre de la Légion d'hon-

neur, l'ennemi a passé hier, toute la nuit, en déroute à la Fère; il en est reparti de suite en faisant couper les ponts derrière lui.

Cette nouvelle avérée m'a déterminé à prendre sur moi d'envoyer le major de ma légion sur la route de Chauny à la Fère, et de lui ordonner de couper la retraite à Guesmar, s'il en est temps encore, ainsi qu'à tous les fuyards, en faisant sonner le tocsin, en rassemblant toute la population de cette partie des départements de l'Aisne et de l'Oise armée de tous les instruments qu'elle trouvera sous sa main. Je reste au poste que vous m'avez confié : les postes veilleront, et j'ai quatre-vingts hommes au bivouac sur deux points en avant de la ville.

MERLIN de Th.

À M. le Maréchal Jourdan, général commandant la 15e division militaire.

Péronne, 9 mars 1814.

Je reçois à l'instant une lettre de M. le baron d'Aigremont, commandant la subdivision à Amiens, d'après laquelle Votre Excellence lui ordonnerait de s'informer des détails relatifs à ma légion et à moi.

Je suis Merlin de Thionville, ancien représentant du peuple à l'armée du Rhin, toujours brûlé du même zèle, compagnon des braves qui servaient sous vos ordres et dont vous avez, autant que moi, regretté la perte.

Les copies que j'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence la mettront à même de juger de ce que doit être ma légion :

Son habillement : en paysan;

Son armement : fusil à deux coups.

J'ai le cadre parfait de mes officiers, et la légion sera bientôt formée, si Votre Excellence veut bien écrire que l'on m'aide, comme le voulait Monseigneur le duc de Feltre.

Daignez vous rappeler de moi, monsieur le maréchal, avec quelque bienveillance, et de mon frère le capitaine-général de la garde de S. M. C. Je n'ai besoin que d'obtenir les vivres de campagne pour mes hommes, et bientôt je serai dans le revers des Vosges et le Sonnenwald.

J'ai l'honneur, etc.

MERLIN de Thionville.

De tous les maréchaux de l'empire, Jourdan était, à ce que l'on peut croire, le moins attaché à la personne de Bonaparte. Il avait traversé l'empire, sans prendre part à la féodalité impériale; il n'était ni prince, ni duc, ni possesseur de majorats. Il s'était opposé au 18 brumaire, et cette fidélité n'avait jamais été mise en oubli par le violateur de la république. Aussi voit-on que Merlin, par le

ton de sa lettre, n'hésite pas à ranimer les anciens souvenirs chez le maréchal qu'il n'avait probablement pas revu depuis le jour où ils avaient tenu conseil ensemble et avec Pichegru sur le Rhin. Mais ce n'était pas au réveil du lion révolutionnaire que songeait en ce moment Jourdan. Comme l'avait fait Pichegru vingt ans auparavant, il tournait déjà les yeux vers ces rois que Merlin persistait à regarder comme un danger auquel il fallait résister tant que l'entière défaite des forces nationales n'aurait pas fait une loi de se résigner. Dès le 8 avril, Merlin essayant encore de se débattre, le maréchal faisait arborer la cocarde blanche et jurer fidélité aux Bourbons. Louis XVIII le récompensa en le faisant comte.

A S. Exc. le ministre de la guerre.

Péronne, le 9 mars 1814.

J'ai eu l'honneur d'informer Votre Excellence, le 4 de ce mois, que M. le baron d'Aigremont, général commandant la subdivision de la 15e division, m'avait chargé, le 3, du commandement supérieur de la ville de Péronne, d'après une lettre de Votre Excellence qui ordonnait à ce général d'y envoyer un officier de tête, et que j'y étais arrivé le 4 à la nuit. Le jour même de mon arrivée à Péronne, j'ai rendu compte à Votre Excellence de la mission que je venais de recevoir.

Elle a dû voir par une dépêche du 8, que j'ai été autorisé à lui faire directement, que je n'ai pas perdu de temps; qu'il n'y avait rien dans la place et aucune mesure de prise; que j'ai pris toutes celles que nécessitaient les circonstances; que j'ai d'abord augmenté la garnison qui n'était à mon arrivée que de cent quatre-vingts hommes armés, y compris la colonne urbaine; que j'y ai fait entrer les hommes de ma légion; que j'ai requis les gardes-forestiers et les gardes-champêtres, d'abord appelés, puis congédiés à Amiens; que j'ai demandé les anciens militaires et cinquante jeunes gens montés et armés pour servir d'éclaireurs; que j'ai ordonné des ponts-levis, des barrières et des chevaux de frise (comme cette défense était nécessaire à l'instant même, je me suis engagé personnellement envers les ouvriers); que j'ai envoyé à Votre Excellence l'aperçu des ouvrages à faire ou à réparer, ainsi que toutes les demandes et états des besoins de la place; que depuis que j'y suis entré, j'ai été occupé jour et nuit à remuer les troupes et la garde nationale pour écarter l'ennemi; et je vou jure que, sans canons et pour ainsi dire sans garnison, il ne se serait emparé de la place qu'en passant sur mon corps. J'ai donc fait mon devoir et mérité votre estime; mon plus grand malheur serait de la perdre.

Votre Excellence verra par la même dépêche du 8, que, dans quinze jours, ma légion sera organisée contre vents et marée, si je reste commandant

supérieur de la place, dans laquelle je puis la caserner et user de l'influence du sous-préfet qui est le seul homme qui ait bien voulu m'aider. Il m'a fallu un désir bien franc et bien ardent de plaire à Votre Excellence et d'être utile à mon pays pour n'avoir pas été rebuté.

Dans le moment où je vous écris, je prends un arrêté en commun avec le sous-préfet pour lever la population en masse et couper la retraite de Guesmar. Comptez sur moi, Monseigneur, comme sur l'homme le plus dévoué à son pays, à Sa Majesté, et à Votre Excellence, dont l'approbation, je le répète, fait toute mon ambition.

MERLIN de Thionville.

Au général d'Aigremont, à Amiens.

Péronne, le 11 mars 1814.

Je vous écrivais ce matin : Rien de nouveau ; ce soir, le commandant d'armes envoyé à Saint-Quentin par Son Excellence, en revient et rapporte que l'ennemi, c'est-à-dire Guesmar, y est entré à deux heures

Songez, mon général, quelle perte pour la France ! une ville aussi riche, aussi florissante, tant de fabriques ! tout cela au pouvoir d'une poignée de bandits.

Ah ! si vous pouviez partir avec deux cents hommes de ligne, deux pièces de canon, votre cavalerie et le tocsin ; si vous me donniez l'ordre de partir de la même manière avec deux canons et la masse ramassée par le tocsin ; si Arras, Cambrai, marchaient en même temps !...

Je laisse à votre prudence, à laquelle je m'en rapporte entièrement, à peser mes raisons, toujours prêt à me soumettre à votre jugement.

MERLIN de Th.

A Son Exc. le duc de Feltre, ministre de la guerre.

Péronne, le 13 mars.

J'ai écrit à Votre Excellence les motifs qui me faisaient désirer de conserver le commandement de la place de Péronne jusqu'à l'organisation de ma légion : elle y tenait garnison ; elle y recevait les vivres qu'on lui refuse toujours ; elle pouvait y être casernée ; je pouvais recruter.

Par l'ordre formel de mon général, j'ai correspondu directement avec

Votre Excellence, relativement à la place. Votre Excellence a vu que je n'ai rien omis de ce qui était en mon pouvoir pour la mettre hors d'insulte ; j'y ai employé les jours et les nuits et mon argent : j'ai la conscience d'avoir fait mon devoir.

Je ne considère pas les ordres de Votre Excellence au baron d'Aigremont comme une preuve de peu de confiance, et je lui répéterai du fond de mon cœur que le désir de conserver son estime fait mon ambition.

MERLIN de Thionville.

On voit, d'après cette lettre, que le gouvernement avait pris ombrage de la position de Merlin à Péronne, et avait donné l'ordre, sans refuser absolument ses services, de lui retirer le commandement de cette place. Les idées de levée en masse, de tocsin, de soldats habillés en paysans, paraissaient vraisemblablement de nature à entraîner trop loin l'esprit des populations, d'autant que les rapports de police ne pouvaient manquer d'exagérer singulièrement cette résurrection des façons révolutionnaires. A la suite de cette dépêche se trouve transcrite une adresse de remercîments et de regrets adressée à Merlin par la municipalité de Péronne.

Au général baron d'Aigremont.

Amiens, 17 mars 1814.

MON GÉNÉRAL,

J'obéis à l'instant à l'ordre que vous me donnez par votre lettre de faire rentrer de Péronne à Amiens M. le major Thuillier avec la troupe qu'il a et qui consiste en quatre hommes et trois officiers. Il cessera, d'après le même ordre, toutes recherches contre les réfractaires, déserteurs, retardataires, etc. J'avais si bien senti que cette mesure ne devait se prendre que de concert avec les autorités locales, que je n'ai donné l'ordre à M. Thuillier que d'après un arrêté de M. le sous-préfet de Péronne, en date du 7 de ce mois. Cet arrêté et mon ordre ont été sous vos yeux.

Vous avez vu dans cet arrêté et dans mon ordre, M. le baron, que le but de M. le sous-préfet et le mien n'était pas de recruter ma légion, mais bien l'armée de Sa Majesté impériale et royale.

Je suis, avec tous les sentiments que vous me connaissez pour vous.

MERLIN de Th.

Voici l'ordre du sous-préfet :

Nous, sous-préfet de l'arrondissement de Péronne, département de la Somme, vu les circonstances qui exigent que la ville de Péronne soit occupée par une gar-

nison convenable, et pour nous conformer aux lois et aux arrêtés de M. le baron de la Tour du Pin, préfet de la Somme, invitons M. le colonel Merlin de Thionville, chef de légion, commandant supérieur de Péronne, à envoyer avertir tous les conscrits retardataires et les hommes de la garde nationale active de venir former la garnison de Péronne, armés des fusils à deux coups et simples qui existeront dans les communes de notre arrondissement. L'officier chargé de ces avertissements donnera des reçus ; il sera chargé aussi d'employer à cet effet, et pour y contraindre en cas de besoin, la force armée. — Péronne, le 7 mars 1814. MATAFOSSE.

Voilà, sauf quelques pièces insignifiantes, tout ce que j'ai trouvé dans une poignée de feuillets arrachés du registre qui était vraisemblablement tenu par le quartier-maître. Ce qui se rapporte soit aux commencements de la légion, soit à la suite de ses opérations, jusqu'au rétablissement des Bourbons, est égaré. Je sais seulement qu'ayant enfin réussi à s'armer, à se recruter et à se nourrir, la légion s'était mise en campagne à la poursuite du corps de Guesmar qui avait quitté Saint-Quentin et qu'elle l'avait mis en déroute, quand les suites de l'abdication de Bonaparte déterminèrent le licenciement.

J'ai recueilli ces fragments avec d'autant plus de soin qu'en aucune circonstance de sa vie, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, Merlin ne me semble avoir déployé plus d'élévation de caractère et de magnanimité. Ce n'est pas à la grandeur des opérations qu'ils accomplissent qu'il faut mesurer les hommes, mais à celle des sentiments qui les y animent ; et c'est à ce titre que la défense de Péronne, tout humble qu'elle soit, me paraît au moins aussi glorieuse pour Merlin que celle de Mayence. Que de longanimité en présence de tous ces mauvais vouloirs, et de ce qu'il appelle si bien la conspiration de l'apathie ! que d'obéissance et de soumission chez cet homme qui avait exercé l'autorité suprême sur les armées et fait la loi aux princes ! que de déférence de la part du frère d'armes des plus illustres généraux de la république pour ces militaires titrés au milieu desquels il vient tomber comme un représentant d'un autre âge ! quelle crainte de blesser leur étiquette, et comme il se faisait petit devant leurs glorioles, pour ne pas être privé par eux de la faveur de concourir à ses risques et périls à la défense de son pays compromis ! Simplicité, patience, abnégation, amour inaltérable de la patrie, il y a, ce semble, dans cette attitude, quelque chose d'antique. C'est pendant ce temps que ses champs et son foyer, abandonnés à discrétion, étaient pillés par l'ennemi, et que la ruine de son exploitation rurale se consommait ; d'autant que les frais que lui avaient occasionnés sa légion et les travaux de la défense, ne lui furent, comme on l'imagine bien, jamais remboursés. La lettre suivante offre le résumé de ses rapports avec le gouvernement qui suivit celui de Bonaparte :

A M. Merlin de Thionville, rue Chauchat, à Paris.

Laon, le 29 mai 1816.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez adressée à l'effet de m'instruire de votre projet de voyage à Commenchon. Ce que j'ai dit à ce sujet à M. le lieutenant général Merlin, je vous le répéterai à vous-même.

il m'est pénible, Monsieur, de dire à qui que ce soit des choses fâcheuses à entendre : mais j'aime mieux vous expliquer franchement ma pensée que de vous montrer des dispositions favorables que les circonstances actuelles me défendent d'avoir à votre égard. Je ne pense pas, Monsieur, que vous puissiez, d'ici à un certain temps, vous remontrer dans ce pays. Vous y avez eu une influence remarquable ; les traces en existent encore, et quelque mesurée que puisse être votre conduite, votre seule présence ranimerait les espérances d'un parti qui ne doit plus exister, et après vous avoir vu éloigner par ordre supérieur, on interpréterait mal cet acte de tolérance.

D'après ces observations, je dois vous dire, Monsieur, que je persiste dans la demande que j'ai faite au ministère de la police générale, de vous donner une autre résidence, afin d'éviter à ce département des désordres dont vous seriez, sinon la cause, du moins le prétexte. Il me semble que cette disposition doit vous convenir autant qu'à moi-même.

Je vous prie, Monsieur, de recevoir mes salutations.

Le préfet, marquis DE NICOLAY.

CORRESPONDANCE AVEC THIONVILLE.

Hentz à Merlin de Thionville.

Sierck (août 92).

O mon ami, que notre situation est déplorable! notre général, M. de Wimpfen, a à sa table et dans son intimité les plus enragés aristocrates. Il se plaint hautement de l'anarchie; il parle ouvertement le langage de nos ennemis. Il sait ce que mon canton vaut pour le patriotisme, malgré les moines, et il en fait cadeau aux Prussiens, qui auront la Moselle libre, qui vivront de nos blés, qui se fortifieront du château et d'une montagne d'où on les débusquera difficilement.

Oh! mon pauvre canton, on va l'abâtardir et le corrompre! On va, et par menaces et par séductions, le disposer contre la patrie! peut-être l'emploiera-t-on contre elle!

Ma femme, mes enfants, ce que j'ai de précieux, sont partis pour Thionville. Tout décampe d'ici. Les aristocrates triomphent, colportent, distribuent avec emphase le manifeste du duc de Brunswick.

Nous vous remercions de votre adresse. Sans tous les trains, je vous aurais déjà fait la réponse que mes concitoyens (les bons) m'ont chargé de vous faire en leur nom.

Notre coquin de département envoie avec profusion une nouvelle adresse impudente et pleine de déclamations contre les clubs.

Addio: je suis votre ami.

HENTZ.

P. S. Il y a vingt-deux mille Prussiens à Conserkruck, à sept lieues de nous.

Merlin père à Merlin de Thionville.

Thionville, le 25 août 1792.

Longwy s'est rendu lâchement. Le régiment d'Angoulême, réuni à des bourgeois, a forcé le commandant de la place à la céder. Les volontaires de la Côte-d'Or se sont signalés ; ils ont tué plus de cinq cents Prussiens. Le camp de Fontoy s'est replié sur celui du maréchal Luckner. Ces deux camps sont aujourd'hui derrière Metz, et tout cela faute d'hommes. On dirait que toute la France se lie pour sacrifier Thionville. Nous serons probablement investis dans peu de jours ; l'ennemi est à Hayange ; il pille déjà à Éblange : il n'y a ici que des recrues. Nous voilà donc abandonnés ! M. Luckner dit qu'il ne peut rien contre tant de Prussiens, Autrichiens et émigrés. Le pays est à contribution. Dumouriez ne se remue pas ; au reste, il ne peut être d'aucun secours, toutes les communications étant interceptées. Le régiment d'Angoulême a fait serment de ne jamais prendre les armes contre le roi. L'ennemi les a laissés aller. Beaucoup de soldats ont passé devant Thionville et n'ont osé y entrer : nous les aurions exterminés. Nous avons pris notre parti : nous ne nous rendrons pas, et nous ferons sauter la ville. L'Assemblée nationale ne peut, d'après ma lettre, ignorer ce qui se passe, et cependant point d'hommes, point de secours...

CHR. MERLIN.

Cette lettre, lue par extrait à l'Assemblée législative dans la séance du 29 août, est du père de Merlin de Thionville ; elle donne l'idée d'une énergie peu commune. M. Christophe Merlin, membre du district de Thionville, s'occupait avec une grande activité des intérêts de sa ville. On peut en juger par la lettre suivante que lui adressaient ses collègues à la date du 12 septembre :

« Monsieur, recevez nos remercîments et ceux de nos concitoyens pour les nouvelles que vous nous donnez, et pour les efforts et démarches que vous faites pour procurer des secours à cette ville. Vos collègues, ayant partagé vos sollicitudes, ont part aussi dans le tribut de notre reconnaissance.

» Les desseins bien marqués de l'ennemi n'étant pas de nous assiéger dans les formes, nous n'avons à craindre qu'un bombardement. Selon les apparences, il est très prochain ; car l'ennemi a déjà deux batteries bien établies sur la côte de Roseberg. Les avis portent qu'il s'en établit une autre à Gassion de quatorze mortiers et de gros canons pour battre à boulets rouges. Rien ne ralentit le courage des citoyens, plus menacés par cette sorte d'attaque que les militaires chargés de la défense de la ville.

» Continuez à nous tenir informés de ce qui se passe et surtout des succès de nos armées.

» Les administrateurs du district de Thionville, TROTYANNE, SCHWEITZER, SIMMINGER. »

L'activité de M. Merlin père se portait jusque dans le Luxembourg où ses

affaires lui avaient procuré de nombreuses relations. Dès le commencement de 1792, il était en rapport avec les patriotes de la ville, essayant d'y déterminer un mouvement analogue à celui de Mayence. Voici ce que lui écrivait à la date du 15 mars le général de division Ligniville, commandant l'armée de la Moselle :

« L'on me mande, citoyen, que la garnison et les citoyens de Luxembourg étaient très disposés en notre faveur, et que les réjouissances que l'on a faites avec affectation dans cette place avaient pour principal objet de leur en imposer. N'oubliez pas ce que je vous ai demandé. Mandez-moi si vous vous êtes procuré des intelligences dans la ville, et si vous avez des espérances de soulever la garnison en notre faveur. »

Malheureusement les intelligences que les Français s'étaient ménagées dans la place n'eurent pas grande influence, ni sur la garnison, ni sur la fermeté du général Bender ; elles n'eurent un peu d'action qu'au moment où la disette allait forcer la garnison à capituler.

Le même au même.

Metz, 5 sept. 1792.

Je suis à Metz depuis dimanche pour l'élection. Tu as réuni presque tous les suffrages, et enfin tu resteras à l'Assemblée qui est convenue de t'écrire. Ce n'était qu'un cri pour toi ; et, de mon côté, j'ai reçu tous les honneurs possibles.

J'ai conduit nos électeurs chez les commissaires de l'assemblée ; j'ai été confus et stupéfait des honneurs qu'ils m'ont faits ; ils m'ont dit qu'on avait lu la note de mon espion : tu verras que je t'ai dit la vérité, et ils en sont convenus.

Enfin, prenez garde à vous à Paris. Si vous n'êtes pas en force et en force terrible, vous êtes perdus. Tâchez de ramasser tous les canons que vous pourrez : ayez de l'artillerie volante : ils composent une armée d'au moins soixante mille hommes, dont beaucoup de cavaliers et hussards, la maison du roi, grenadiers à cheval, etc. Quant aux émigrés, ils sont méchants, tyrans, mais ils ne s'exposent pas.

Te voilà immortel dans toute la France. Il ne faut pas reculer. Si la Convention se lève, nous serons heureux : si nous avons le dessous, nous sommes perdus.

Ces Messieurs de Sarrelouis ont marqué du mécontentement au sujet de leur maire. Ils m'ont prié de t'écrire pour faire rendre un décret qui ordonne que l'on procédera à la nomination d'un autre maire. Écris-leur que tu n'as eu aucune part au pardon accordé à cet homme.

Je n'ai pas pu t'écrire, parce qu'il n'y a plus de passage, actuellement que Verdun est pris. Je doute que ma lettre te parvienne. Prends garde à ta femme et à ton fils. Adieu.

Christophe MERLIN.

Je n'ai pas le procès-verbal de l'élection dont il est ici question ; mais pour donner idée de ces élections d'une forme si différente de nos élections à suffrage universel direct, j'insère ici l'extrait du procès-verbal de l'élection de Merlin à l'Assemblée législative :

Extrait du procès-verbal des séances de l'Assemblée électorale du département de la Moselle.

Du 4 septembre 1791, les six heures du matin, lecture faite du procès-verbal de la veille à l'ouverture de la séance, icelui approuvé sans réclamation, M. le président a annoncé qu'il allait être procédé à la nomination du second député au Corps législatif. L'appel nominal fait par le secrétaire, chacun des votans ayant écrit ou fait écrire son bulletin sur le bureau par l'un des scrutateurs, et l'ayant mis dans la boîte après avoir prêté le serment individuel, le scrutin fermé, vérifié, trouvé exact et dépouillé, le résultat a prouvé que M. Antoine Merlin, homme de loi et premier officier municipal de Thionville, avait réuni 215 voix sur 422 ; que, conséquemment, il avait obtenu la pluralité absolue des suffrages. Il a été à l'instant proclamé par M. le président second député au Corps législatif, a accepté, et les bulletins ont été brûlés..... et ont MM. les président, scrutateurs, Merlin, Marin et le secrétaire, signé.

A Merlin de Thionville.

Metz, ce 12 septembre 1792.

.... Les ennemis avaient placé leurs batteries près de la Chapelle-Sainte-Anne, entre la porte de Luxembourg et celle de Metz, et dans la petite plaine que commande le fort, au-dessus de la Haute-Yutz, sur la rive droite de la Moselle. Les militaires chargés de la défense du fort se sont aperçus que l'ennemi travaillait à former des retranchements et une tranchée pour établir ses batteries dans les deux endroits indiqués ; ils sont convenus de le laisser faire et d'agir quand il en serait temps. Les assiégés, informés que le signal de l'ennemi était un coup de canon, ont attendu patiemment jusqu'à minuit, les canonniers couchés à côté de leurs pièces. Aussitôt que le signal a été donné de la part des assiégeants, leurs batteries ont commencé à jouer ; le feu n'a duré qu'un quart-d'heure pendant lequel trois bombes sont tombées dans la ville : l'une sur la paroisse, la seconde sur la maison de M. Henrion, dans la grande rue, sans dommage ; la troisième est entrée par la fenêtre du premier étage, chez M. Josse, rue de l'Hôpital : elle a fracassé les meubles et brûlé le lit. Le tout s'est borné là.

Au bout de ce quart-d'heure, les batteries de la ville et du fort, éclairées par des pots à feu, ont joué pendant trois heures. La première décharge à mitraille a tué beaucoup d'ennemis qui s'avançaient pour tenter une escalade. Ce feu continuel a forcé les assiégeants d'abandonner la place. La garnison a eu pour lors la liberté de faire une sortie pour aller ramasser le

butin abandonné par les ennemis. On a trouvé jusqu'à des planches destinées à escalader les remparts du fort. Après avoir rentré tous ces objets dans la place, une seconde sortie s'est faite pour détruire et combler tous les ouvrages qu'avait faits l'ennemi. L'on est assuré qu'il y a eu trois princes de tués dans cette action, du nombre desquels se trouve le prince de Waldeck, qui a eu au moins le bras emporté, et que les ennemis ont enlevé six voitures de cadavres. Dans la première sortie, on a trouvé du côté des batteries de la Haute-Yutz, bras, cuisses, armes de toute espèce, manteaux, montres, etc. Les ennemis, contents de ce premier échec, n'ont rien tenté depuis. Les déserteurs du camp de Richemont disent qu'ils ont perdu dans cette affaire quatre cent cinquante hommes, et que l'on en aurait bien donné quatre mille pour conserver le prince de Waldeck.

Les environs de la ville (de Metz) sont inondés à présent par la rivière de Seille dont on a arrêté le cours. On vient de renouveler aux citoyens l'avis d'abattre tout ce qui est en deçà de deux cent cinquante toises des glacis. L'armée de Kellermann, composée à présent de trente-cinq mille hommes dont douze mille de cavalerie, a quitté samedi Void sur la Meuse pour se porter du côté de Bar. D'autres veulent qu'une partie de cette armée se soit réunie à celle de Dumouriez, et que ces deux colonnes tiennent Verdun bloqué dans ce moment. On ajoute que le roi de Prusse y est.

Voici ce qui se passe à Longwy, sur le dire d'un particulier arrivé de cette ville par permission du commandant de place. On n'y a laissé que dix-huit cents hommes et les pièces de siége; les mortiers et les obusiers ont été conduits à l'armée de Thionville; la municipalité continue ses opérations; le district n'existe plus; la mortalité est parmi les chevaux, parce qu'on les a bourrés de froment à peine mûr.

Le camp de Richemont a paru faire un mouvement ce matin, en se portant du côté de Briey. On prétend que c'est la cavalerie qui en est partie et que l'infanterie est descendue dans la plaine de Thionville où il paraît que l'on veut faire le siége en règle.

Si tel est leur projet, et s'ils ouvrent une fois la brèche, les voilà retenus pour trois mois.

. . .

(Extrait lu à l'Assemblée par Merlin, le 14 sept.)

Merlin de Thionville aux électeurs du département de la Somme.

Paris, le 14 septembre 1792, l'an 1er de l'Égalité.

Chers concitoyens,

Je m'empresse de vous témoigner ma reconnaissance pour l'estime dont vous avez bien voulu payer quelques services rendus à la patrie. L'une des raisons qui vous ont engagés à me nommer votre représentant à la Con-

vention nationale est sans doute la crainte que le département de la Moselle, envahi par des hordes étrangères, fût empêché d'être représenté. Vous n'apprendrez pas sans satisfaction, chers concitoyens, que les électeurs de ce département, dispersés dans les forêts et en butte à mille dangers, viennent de donner la preuve la plus éclatante de l'assentiment de la Moselle aux lois du 10 août, en traversant les rangs ennemis pour se rendre à Metz où ils m'ont nommé leur premier député. Je leur dois d'accepter les fonctions qu'ils viennent de me déléguer en s'exposant aux plus grands dangers.

Adopté par des citoyens aussi remplis de zèle et d'amour pour la liberté et l'égalité, témoin de leurs vertus civiques, je regrette de ne pouvoir tenir d'eux ces mêmes fonctions; mais je n'en serai pas moins leur représentant, et ne me regarderai pas moins comme particulièrement attaché au département de la Somme.

Mettez à l'épreuve la sincérité des sentiments que je vous exprime et comptez sur l'attachement inviolable de votre concitoyen.

MERLIN de Thionville.

Merlin à MM. du conseil général de la commune de Thionville.

Paris, le 15 septembre de l'an 1er de l'Égalité, 4e de la Liberté.

Je m'empresse de vous apprendre, Messieurs, que l'Assemblée nationale vient de savoir par moi que la ville de Thionville s'était couverte de gloire. Elle a chargé son comité des vingt-et-un de lui proposer un projet de décret pour témoigner sa reconnaissance à mes concitoyens d'une manière éclatante.

Vous sentez bien, Messieurs, que j'ai prié le ministre de la guerre de vous épargner ainsi qu'à moi la honte d'entendre lire devant la France entière les réponses que vous avez faites aux tyrans qui vous menaçaient. Non, ni mes concitoyens, ni les soldats de la patrie, n'ont dicté ces réponses; j'y reconnais un style astucieux et bas qui n'est pas d'un homme né à Thionville. Je vous renvoie copie de ces pièces que le conseil de la commune ne peut avoir signées. Quoi! c'est à ceux qui veulent inonder votre patrie de sang français que vous parlez des crimes de la révolution! Quoi! c'est à eux que vous dites « de faire plus que menacer, car il faut conserver l'honneur en cédant. » Quel honneur! Avez-vous juré de vivre libres ou de mourir? Chérissez-vous par-dessus tout la liberté? S'il en est ainsi, dites aux lâches déserteurs que vous saurez mourir. Dites-leur avec Félix Wimpfen qu'ils ne brûleront pas vos remparts. C'est ainsi que parlent

des hommes libres; et, je le répète, vos réponses ne sont pas les vôtres, ni celles de la garnison, mais celles d'un intrigant que je démasquerai quand ma patrie sera tranquille. Heureusement, il n'est pas né parmi nous. En tous cas qu'il tremble, s'il induit mes concitoyens en erreur, car je le trouverai au delà même de l'univers. Pardonnez cette explosion à ma franchise et comptez sur la continuation de mes soins infatigables pour vous. J'espère vous apprendre bientôt une nouvelle qui vous sera agréable.

MERLIN.

Pour comprendre cette lettre si forte et dans laquelle la trempe du caractère se marque si bien, quelques explications sont nécessaires. Voici les faits :

Le 4 septembre, la ville, investie par l'ennemi, reçut au nom des princes français une première sommation. La municipalité, réunie au général comte de Wimpfen, commandant la place, y fit une réponse timide et insignifiante, en s'appuyant sur sa dépendance constitutionnelle à l'égard du département, sans les ordres duquel elle ne pouvait agir. Le lendemain, seconde sommation à laquelle il fut répondu ainsi qu'il suit :

« Nous gémissons avec vous sur les maux qui affligent la France. Nous ne partageons et ne partagerons jamais les crimes qui souillent les annales de la révolution. Nous sommes tout aussi peu disposés à nous soumettre au despotisme que vous nous offrez. Les princes français savent qu'à part d'ailleurs toute opinion, un ensemble de gens d'honneur ne pose point les armes sur des invitations qui ne sont que des menaces. »

Wimpfen, qui avait signé la première réponse, ne signa point celle-ci ; mais il est vraisemblable qu'il l'inspira. Je ne saurais guère douter que ce ne soit à lui que s'adressent les sanglantes paroles de Merlin, et que l'éloge de sa prétendue réponse, fabriquée peut-être à Paris, ne cache quelque ironie. Un an plus tard, en décembre 93, quand ce général eut levé le masque et tenté de lier le Calvados à la Vendée, Merlin disait à la tribune de la Convention : « Thionville, cette place qui a soutenu un siége si meurtrier, qui a résisté à toutes les forces des puissances étrangères et aux perfidies de Wimpfen. » Je lis dans une lettre adressée en 1833 à Merlin par M. Henri Rolly, alors président du tribunal de Thionville, et fils de M. Rolly, maire de la ville à l'époque du siége : « Mon père m'a conté souvent que dans la nuit du 4 au 5 septembre, c'est-à-dire dans le temps intermédiaire des deux réponses, le général l'avait retenu pendant cinq heures à se promener seul à seul sous les arcades de la grande place ; et discourant vaguement sur les forces de l'ennemi et les dissensions de la France, il tâtait l'esprit de la commune, et cherchait à faire naître chez le maire l'idée de pousser la municipalité à ouvrir les portes. Mon père feignit toujours de ne pas comprendre et se montra résolu. »

J'ai souvent ouï dire à Merlin qu'il s'était abstenu de démasquer Wimpfen dès ce moment, parce qu'il n'avait aucune preuve formelle contre lui, et qu'en temps de révolution, il est plus salutaire d'exalter les âmes par des idées de patriotisme et d'intrépidité que de les nourrir d'inquiétudes et de soupçons. Il voulut cependant punir à sa manière ce général infidèle. Après lui avoir dit en particulier ce qu'il pensait, il le conduisit au théâtre, à l'Opéra, je crois, et le contraignit à recevoir en sa présence, dans une confusion et un embarras que l'on imagine, les applaudisse-

ments prodigués par la foule à son prétendu patriotisme. Ce trait est assez bien d'accord avec la lettre ci-dessus. Merlin s'y montre indulgent, parce que l'intérêt public lui paraît le commander, mais avec quelle superbe amertume!

La plupart des historiens de la révolution paraissent avoir été dupes de la fausse réputation faite à cette époque au général Wimpfen. Ce n'est ni à lui ni à la municipalité, mais à l'élan de la population, qu'il faut attribuer la belle contenance de la place. A la vue de l'ennemi et des émigrés, tout le peuple s'exalta, et le général eût certainement été écharpé, s'il eût fait mine de se rendre. Les lettres de Merlin père donnent idée de cette attitude énergique. Aussi est-ce de lui que l'adroit Wimpfen fait mention d'une manière spéciale dans ses adieux à la ville consignés sur les registres de la commune : « Que j'eusse désiré rester parmi vous jusqu'au jour où les faits insidieux, les soupçons et les illusions faciles, cesseront d'agiter les esprits ! A ce jour désiré, la république reconnaissante apprendra aussi ce qu'elle doit au patriote Merlin père dont je suis également jaloux de conserver les titres sur les registres d'une cité qui lui doit une partie de sa célébrité. »

Dès que les communications furent devenues libres entre Metz et Thionville, la première de ces deux villes s'empressa de féliciter les habitants de la seconde. Une députation de la municipalité et de la garde nationale se rendit à Thionville pour y faire hommage à la commune d'une couronne.

« Braves citoyens, dit l'orateur de la députation, la république française vous doit une reconnaissance éternelle. Son salut est le fruit de votre héroïque courage, puisque la résistance que les hordes barbares ont éprouvée devant vos murs, en arrêtant une partie de leurs forces, a donné le temps de réunir les nôtres..... Vous avez procuré à la ville de Metz la tranquillité dont elle jouissait tandis que vous veilliez et combattiez. Recevez, dignes enfants de la liberté et de la patrie, les témoignages d'admiration et d'amitié de vos frères de Metz. Ils vous apportent le seul gage qu'ils aient cru digne de vous : c'est une simple couronne. »

Noble démarche à laquelle le maire répondit en exprimant le vœu que les circonstances devinssent l'occasion d'une fédération particulière entre ces deux villes qui avaient été rivales si longtemps, et qui, réunies dans une commune patrie, sont en effet l'une à l'autre ce qu'est un fort avancé à un corps de place.

Le conseil général de la commune de Thionville aux représentants du peuple en mission à l'armée de la Moselle.

Sans date (Thionville, janvier ou février 1793).

Les représentants du peuple à l'armée de la Moselle, celui de leurs collègues qui est en ce moment à Thionville, invitent les citoyens à les environner de leurs lumières, à leur dénoncer les abus et les personnes suspectes, et généralement tous les actes et individus qui peuvent entraver la marche de l'administration, compromettre la fortune publique et

porter atteinte à la liberté et au bonheur des citoyens ou de la société en général. L'objet de la mission de ces représentants est donc de remédier aux abus de tout genre... Dans ces circonstances, que doivent faire les magistrats du peuple qui sont chargés par lui ou par la loi de la surveillance des citoyens et des fonctionnaires publics? Garderont-ils le silence pour conserver la paix, dans le temps que ce silence peut perpétuer la fraude, l'anarchie et les dilapidations? Hésiteront-ils à dénoncer des actes dont la preuve n'est pas juridiquement complète?...

Le citoyen Lafontaine, procureur syndic du district de Thionville, était ci-devant huissier au bailliage de cette ville. On sait avec quelle dureté il exerçait son ministère; il était regardé comme le fléau des campagnes, et la rapidité avec laquelle il a amassé sa fortune fait mal présumer de sa délicatesse. Le citoyen Lafontaine doit être l'ami, sans doute, du nouvel ordre de choses, puisque la révolution l'a tiré d'un état aussi odieux qu'abject pour le porter au poste honorable qu'il occupe aujourd'hui; mais ce n'est pas la dignité de sa place qui le pénètre, c'est l'orgueil de se voir autorité sur ceux devant qui, naguères, il aurait fléchi le genou; et plus il se rappelle son ancienne humiliation, plus il jubile lorsqu'il croit pouvoir à son tour humilier les citoyens qui, dans l'ancien ordre de choses, occupaient un rang supérieur au sien.

Il est constant que Lafontaine veut être maître en toute occasion et se rendre arbitre souverain dans la discussion de toutes les affaires; et, en cela, il excède les bornes que la loi a mises à ses fonctions. Lorsqu'il a pris ses conclusions ou fait ses réquisitions, il doit laisser chaque membre de l'assemblée opiner librement, il doit adopter le résultat de la majorité des suffrages proclamé par le président; mais loin de là! tout opinant qui émet un vœu contraire au sien, ne peut éviter ses personnalités, ses injures, ses sarcasmes, ses menaces même; et les séances particulières du district, comme celles des différentes autorités constituées réunies, sont presque toujours orageuses par l'effet de ses provocations.

Si les sociétés populaires, au lieu d'offrir l'image d'un rassemblement de frères et d'amis qui s'éclairent et s'instruisent réciproquement, ressemblent le plus souvent à une arène de gladiateurs où des débats tumultueux, des dénonciations exaspérées, des cris et des brouhahas viennent affliger l'homme paisible et éloigner de la tribune l'orateur décent quoique énergique, dont la voix ne peut dominer, c'est parce que Lafontaine ne permet point qu'on y parle dans un sens opposé au sien, et que voulant éloigner toute réflexion qui pourrait le condamner, il a adopté une tactique au moyen de laquelle il croit par ses ramifications et par les aboyeurs qu'il excite, faire arrêter par la multitude qu'il entraîne les objets qu'il s'est proposés.

C'est ainsi que dans une séance où il avait ouvert la discussion au sujet du commissaire des guerres Pàris, à qui le conseil général de la commune

avait refusé un certificat de civisme (1), après avoir vomi contre ce conseil les imprécations les plus terribles, après avoir appelé sur lui l'exécration publique, il proposait de le dénoncer à l'accusateur public et provoquait tous ceux qui oseraient, disait-il, avancer quelque chose contre le civisme de Pàris. Son ton, son air de menace étaient faits pour intimider et forcer au silence ceux qui pouvaient craindre son courroux et la défaveur de la société populaire et des tribunes que la rage délirante de Lafontaine avait déjà prévenus. Certes, ce n'est pas ainsi qu'on cherche la vérité! Que pouvaient d'ailleurs savoir des individus isolés dont la plupart ne connaissaient le commissaire tout au plus que sur ses paroles et n'avaient jamais songé ou n'avaient jamais été à même d'éplucher sa gestion? Leurs témoignages pouvaient-ils balancer ou anéantir les résultats de la surveillance immédiate du conseil général?

Cependant un officier du 2e régiment d'infanterie, l'un des vainqueurs d'Arlon, dépose un fait contre le citoyen Pàris. Il peut à peine achever de parler; Lafontaine, sans examen, sans laisser à la société le temps d'examiner au moins la vraisemblance de l'imputation, s'élance à la tribune, traite le préopinant de calomniateur infâme, et après une sortie aussi virulente contre lui que contre le conseil, presse le président de mettre aux voix sa motion.

Un autre membre alors obtient la parole: il débute par engager la société à se garantir de toute précipitation, et à ne pas légèrement compromettre vingt-huit à trente pères de famille qui composent le conseil général de la commune. (Suit la description du tumulte qui s'élève dans le sein de la société.)

Lafontaine ne prétextera pas ici son zèle pour l'exécution de la loi: car la loi n'assujettit à aucune responsabilité les municipalités pour la délivrance ou le refus des certificats de civisme, tant elle a craint de tyranniser les consciences. Or, Lafontaine qui veut faire parler la loi lorsqu'elle est muette, qui avait déclaré à la tribune que la municipalité était digne de la guillotine, sentait cependant sans doute que dans tout ce qu'il avait débité sur le conseil, il n'y avait aucun fait qui pût même donner ouverture à accusation; et d'après la nature et le genre de ses apostrophes, il est plus que vraisemblable qu'il voulait suppléer au silence de la loi en provoquant une insurrection du peuple ou des militaires qui formaient la société et remplissaient les tribunes.

Le conseil général de la commune, qui sentait que les démarches et la conduite du procureur syndic tendaient à le mettre sous l'oppression et manifestaient un plan combiné d'anarchie en érigeant la société populaire en tribunal, le conseil, qui connaît la loi et la respecte, avait eu recours à ses organes, à l'autorité supérieure du département vers lequel il avait en-

(1) Ce certificat était nécessaire au commissaire Pàris pour être conservé en place. On retrouva, au siége de Lyon, un commissaire des guerres du même nom et agent de Dubois-Crancé.

voyé quatre députés. Celui-ci nomme un commissaire pour se rendre à Thionville. Ce commissaire, dans une séance publique des autorités constituées, parvient à rapprocher les esprits. On s'embrasse; Lafontaine. qui, dans cette séance même, avait répété les plus sanglantes diatribes contre le conseil général, qui en avait dénoncé les membres comme traîtres à la patrie, comme contre-révolutionnaires, leur donne le baiser fraternel. Il transige donc avec des traîtres; et s'il n'est pas convaincu qu'ils le sont, pourquoi a-t-il l'audace de les dénoncer formellement comme tels? (A la suite de ce récit, viennent des détails sur les menées de Lafontaine après le départ du commissaire du département, pour arriver à un soulèvement populaire contre la municipalité, qu'il prétend renouveler en faisant appel par pétition aux assemblées primaires.)

Voilà un petit historique qui, accompagné des réflexions qu'il suggère. peut donner de grandes inductions sur l'espèce d'homme qui se trouve attaché au district de Thionville en qualité de procureur syndic. duquel on peut dire en résumé que c'est un homme passionné qui, pour satisfaire ses vengeances et sa haine contre quelques individus du conseil général de la commune et les perdre plus sûrement ou au moins les écarter, veut envelopper tout ce corps dans la proscription qu'il évoque contre eux. C'est un petit tyran qui veut mener la municipalité et la société populaire comme il mène le district qu'on sait être composé de citoyens peu versés dans les affaires. C'est un orgueilleux qui prend plaisir à vexer même les généraux. Il a envoyé au général Delaage qui résidait à Hayange une ordonnance à neuf heures du soir pour qu'il se rendît sur-le-champ à Thionville. Ce général est arrivé à une heure après minuit; il n'y avait personne au district, point d'auberge ouverte, et il a été obligé de passer le reste de la nuit sur une chaise chez un particulier.

Il a aussi injurié le général Houchard, lors de la visite qu'il a faite au district, à son passage en cette ville. Ses expressions étaient si peu mesurées que le général lui a demandé s'il voulait l'inculper Les administrateurs, qui avaient souffert en voyant Lafontaine prendre un ton plus insolent que ferme, firent en quelque sorte des excuses à Houchard pour lui faire connaître qu'ils ne participaient point à ce qu'il pouvait y avoir d'injurieux pour lui dans le langage du procureur syndic.

On peut dire enfin que c'est un ambitieux qui, vraisemblablement, vise à la législature et qui veut se faire la réputation d'un chaud patriote, en dénonçant à tort et à travers ceux-là mêmes qu'il craint peut-être d'avoir pour compétiteurs.

Le département même n'est pas à l'abri de ses inculpations. Il a dit qu'il dénoncerait le département à la Convention et il l'a fait en effet. (Il s'agit d'une dame condamnée à la déportation, dont les effets sont saisis à son passage à Thionville et à laquelle le département ordonne de laisser une somme de 150 livres pour son voyage.)

Lafontaine est associé dans la fourniture du bois de l'hôpital militaire, et il ne faut pas, d'après cela, s'étonner de son intimité avec le commissaire Pâris. Pour favoriser cette entreprise et en augmenter les bénéfices, il a fait faire des convois de ce bois par des voitures d'ordonnance. On peut entendre là-dessus Limbourg fils, Mathieu l'aubergiste, etc. Lafontaine, à la vente de Distroff, s'est fait adjuger des meubles; il y a bu copieusement du vin du château avec les autres administrateurs qui s'y trouvaient. Les témoins seront le colonel du 81ᵉ régiment d'infanterie, des officiers de ce corps et plusieurs citoyens et citoyennes.

Le mémoire se termine par d'autres faits du même genre, tant à la charge de Lafontaine que d'un de ses acolytes, vice-président du district, et conclut en attirant l'attention des commissaires de la Convention sur le parti qu'il convient de prendre.

Si l'on étudiait l'histoire de la révolution dans les départements, on verrait, je crois, que, dans la plupart de nos villes, il s'était institué quelque petit imitateur, plus ou moins honnête, de Robespierre, tyrannisant le conseil de la commune à l'aide de la société populaire, à peu près comme à Paris la Convention par la commune et les jacobins, et, sous le coup de l'ambition, de la vanité ou de la cupidité, visant à se créer un avenir par la captation du bas peuple et la dénonciation. Ce fait très général explique en partie la facilité avec laquelle s'est développée presque partout la réaction contre le régime républicain. C'est sous la loi d'un despote de ce genre qu'a vécu Thionville pendant toute la durée de 93; car, ainsi qu'on le verra plus loin, la municipalité parvint, dès le commencement de 1794, à dévoiler clairement ses malversations, ainsi que sa connivence avec le commissaire des guerres dont il est ici question.

A Merlin de Thionville.

Thionville, janvier 94 (nivôse an 2).

L'armée révolutionnaire du département de la Moselle a séjourné durant environ huit jours ici. Le tribunal et tous les commissaires révolutionnaires se sont présentés aux séances de la société populaire, et quoique le nombre des citoyens sociétaires soit, depuis le départ de Pâris, doublé et triplé, nos intrigants, amis des commissaires révolutionnaires et des juges, ont cru intimider et faire trembler toute la cité. Mais quand on est pur, on ne craint pas le rouge et encore moins la guillotine. Elle a été dressée sur la place publique pendant plusieurs jours, mais elle a conservé son pucelage à Thionville. Les ennemis de la cité, ces hommes intrigants et fourbes, étaient les seuls patriotes dignes d'approcher de la commission

révolutionnaire: ceux-là, à toutes les séances, faisaient des sorties contre les égoïstes et les accapareurs; et, d'après leurs dires, tous les négociants avaient caché leurs marchandises depuis l'exécution de la taxe et les autres habitants les avaient recelées. On eut belle à observer que les habitants des campagnes et les cantonnements avaient vidé les boutiques en tout genre, que jusqu'aux volontaires et aux citoyens composant la masse avaient été les pourvoyeurs de ces campagnards, soit en leur revendant ce qu'ils avaient pris à la taxe ou autrement; les boutiques étaient vides de tout et le sont encore en ce moment. On ne trouve pas une pinte d'huile, ni d'eau-de-vie: plus de savon, ni de sucre: plus de draps, ni étoffes: tout est vendu.

Enfin, ces confidents de la commission révolutionnaire, ces j. f..... qui, durant le siége et le bombardement, étaient cachés dans leurs caves, firent motions sur motions pour qu'on fît à l'instant des visites domiciliaires. Il était neuf heures du soir, lorsqu'on demanda la fermeture des portes de la société: on enferme les sociétaires et les tribunes, et alors on donne l'ordre aux troupes révolutionnaires de se partager en escouades pour accompagner des commissaires nommés dans le sein de la société par les commissaires révolutionnaires, à l'effet d'aller faire chez tous les marchands et chez leurs amis ou parents soupçonnés de recel, une visite nocturne depuis les caves jusque sous les toitures. En même temps la gendarmerie à cheval court les rues toute la nuit et des patrouilles arrêtent tous ceux qu'ils rencontrent et fouillent tout et partout. La visite continue de suite chez les habitants le reste de la nuit et le lendemain.

Enfin le succès n'ayant pas répondu à ce qu'on se promettait, on se vit confus; et la commission sentant bien que cette visite, qui n'avait rien produit, avait troublé la tranquillité de tous les citoyens indignés d'une pareille vexation, prit le parti de faire partir l'armée et le tribunal, se contentant de laisser un commissaire révolutionnaire à demeure qui, assisté de six inquisiteurs que je vais te nommer, mesurèrent les fortunes de presque tous les citoyens, à l'exception de leurs parents et amis; on délivra indistinctement des ordres sur timbre rouge dont je te joins la formule en original: enfin il y en avait pour près de 300,000 fr., tant dans la ville que dans la banlieue. C'étaient des gendarmes qui les portaient avec un air menaçant, et le commissaire qui composait avec les malheureux citoyens, les Godausvieux, se présenta le premier jour à la société et déposa sur le bureau une somme de 10,000 francs, pour verser à la caisse des secours, provenant, dit-il, d'une saignée qu'il venait de faire sur les aristocrates de cette ville. Tu dois sentir où l'indignation des citoyens les porta, de se voir confondus pêle-mêle dans la taxe arbitraire qui avait été établie ou dictée par la scélératesse et la méchanceté des ennemis de tout bien...

Je dois t'observer que, huit jours avant l'arrivée de ces inquisiteurs, la

commune de la cité avait fait une proclamation à l'effet d'inviter tous les bons citoyens à apporter leur superflu en vieux linge pour les hôpitaux, et à faire pour leurs frères d'armes qui pourraient revenir au quartier d'hiver ce que leur amour et leur reconnaissance devaient à ces généreux défenseurs : eh bien ! une simple proclamation produisit, dans la ville et la banlieue seulement, plus de quinze cents chemises toutes bonnes, des draps, des matelas, des couvertes de laine, des toiles, des habits, manteaux, bas et souliers, une infinité d'autres objets et beaucoup d'argent monnayé et autre, dont tu recevras le détail imprimé dans peu. Les campagnes, à notre exemple, et sur la simple invitation qui leur a été faite, ont déjà conduit au moins dix voitures de linge, draps, chemises, toiles, etc., à Metz, au dépôt du département. Eh bien ! croirais-tu, si on ne te l'avait écrit, qu'une ville telle que Thionville eût été traitée de la sorte?

L'indignation s'étant emparée de tous les esprits, une rumeur du diable se répandit dans toute la ville et jusque dans la campagne. Je vis même un moment où les citoyens étaient près d'aller exterminer ce commissaire gardé par trois ou quatre gendarmes. Dans ces moments menaçants, la municipalité s'assembla sur les cris de toute la cité : tous les habitants en foule y vinrent crier au voleur, et l'on prit une délibération portant que deux députés se rendraient à la commission révolutionnaire de Metz pour faire leurs observations au nom de toute la cité, et que dans le cas où l'on ne nous ferait pas justice, on enverrait à l'instant à la Convention nationale. Et aussitôt voilà une souscription ouverte; chacun offre des fonds pour le voyage de Paris ; tous crient à l'infamie du déshonneur fait à une ville qui est toujours prête à verser son sang pour la patrie ; tous sont révoltés contre les scélérats qui ont fourni à nos plus cruels ennemis les moyens d'accabler et de désoler une ville qu'ils jalousent et dont à coup sûr ils n'auront jamais le courage d'imiter l'exemple. Nos députés partent pour Metz et reviennent ramenant avec eux deux nouveaux commissaires de la commission révolutionnaire qui se présentent à la municipalité et sont bientôt assaillis par tous les citoyens qui viennent réclamer leur argent volé. Aussitôt un nommé Trotebas, le bon ami de Lafontaine et de Richard et de tous ses adhérents, ouvre la séance en qualité de commissaire de la commission révolutionnaire, et dit qu'il arrive de la barre de la Convention nationale, que la Convention l'a approuvé, et après lui avoir accordé les honneurs de la séance, l'a engagé d'en faire part à ladite commission et de continuer à imposer indistinctement; que son collègue Remoisenet n'avait fait qu'exécuter les lois et les arrêtés des représentants du peuple près l'armée de la Moselle. Je pris la parole et lui demandai pourquoi on n'avait pas imposé tous les citoyens; pourquoi ceux qui, à travers la grêle des boulets, bombes et obus, couraient à leurs fonctions et se portaient partout au feu, en engageant tous les citoyens à se rendre aux bastions et parcouraient les remparts pour les voir à leurs postes,

pourquoi tous ces braves gens se trouvaient écrasés de contributions, tandis que les j. f... qui leur avaient donné des renseignements n'étaient pour rien dans leurs listes infâmes. Je fus applaudi, et le commissaire fut contraint de lever la séance.

Il avait été arrêté qu'on vérifierait ceux qui auraient été déclarés suspects ou qui n'auraient pas donné des preuves de leur civisme ou de leur attachement à la chose publique, et c'est ce qui devait se faire le lendemain. Mais le lendemain, à peine la séance du comité fut-elle commencée, que, me trouvant à la commune, après avoir refusé d'assister à cette infâme répartition, puisqu'on devait faire contribuer les bons citoyens dans un rôle séparé des suspects; et m'amusant à lire les feuilles du piéton qui arrive le vendredi, tout à coup je remarque un décret rendu sur l'un de tes rapports, qui défend aux commissaires révolutionnaires et aux commissaires près les armées de lever aucune contribution arbitraire sur les citoyens. Je ne fais qu'un saut et fais présenter les feuilles à la séance des inquisiteurs. Les bras leur tombent tout à coup; ils ont encore l'impudence de demander à continuer la séance à l'effet de recevoir des contributions volontaires sur une invitation qu'ils se proposent de faire à tous les citoyens; tous refusent, et les voilà dans le plus cruel embarras de retrouver les 10,000 livres déjà délivrées à la société pour la caisse de secours. Enfin la rumeur de toute la ville donne la terreur aux six j. f... qui ont vendu et livré leurs frères, et ils demandent une proclamation pour les mettre sous la protection des lois et de l'autorité des magistrats. Toute la commune s'est refusée à cette demande, et tous dirent que puisqu'ils avaient méprisé leurs magistats au point de sacrifier leurs frères sans prévenir la municipalité, ils s'étaient rendus indignes de leur protection; et quoi qu'on ait pu dire et faire pour les rassurer, il a fallu passer à l'ordre du jour par les cris tumultueux de tous les citoyens que nous eûmes bien de la peine à contenir; il a même fallu en menacer quelques-uns de la sévérité des lois qui mettent tous les citoyens sous leur protection. Enfin, nos intrépides Messins, après avoir recommandé à notre surveillance la sécurité des personnes qui leur avaient servi d'adjoints, prirent le parti de remettre leurs fonds montant déjà à plus de 150,000 livres, tant en espèces qu'en assignats, au citoyen Dondaine l'aîné, qui a bien voulu s'en charger à notre sollicitation, et pour éviter le trouble et le désordre; car j'ai vu un instant où je n'aurais pas voulu me trouver dans leur peau. Ils ont donné par écrit que s'il manquait quelque chose, ils en feraient compte et enverraient le déficit. On eut bien de la peine à y consentir, par la raison que, huit ou dix jours avant, le même Remoisenet, commissaire, avait fait enlever onze chevaux de réquisition, à l'estimation desquels je fus nommé, et jusqu'ici ils ne sont pas payés, et les malheureux auxquels on les a enlevés viennent tous les jours nous demander quand ils seront payés et par qui Il en est qui n'avaient

que leurs chevaux pour gagne-pain, tels que nos pauvres charretiers et voituriers : aussi sommes-nous dans l'ordure jusqu'au-dessus des souliers : nos malheureux meneurs de boues sont sans chevaux, et tous les laboureurs nos voisins, ainsi que ceux du district, sont en réquisition en chevaux et voitures, pour, disait-on, aller enlever les bagages que nous avions faits sur les ennemis du côté de Deux-Ponts et de Kaiserslautern. Ce bruit s'est répandu pendant plusieurs jours ; mais nos voituriers étant revenus à vide, il y en a qui ont eu l'imprudence de répandre que toutes celles du district de Sarrelouis, également en réquisition, avaient été enlevées par les ennemis qui nous avaient trompés par leur fuite. Il est inutile de t'amuser là-dessus ; tu en sauras sans doute plus que nous, car je puis t'assurer que depuis trois mois on nous fait des contes et des mensonges, et rarement nous savons la vérité, à moins qu'elle ne nous arrive directement de la Convention sur le compte qui vous en est rendu par les généraux et les ministres. Enfin les Messins vont être plus enragés que jamais contre les Thionvillois, et l'on peut bien dire les Messins, puisque la commission révolutionnaire en était entièrement composée : notre district n'y avait personne, sinon les correspondants d'une dizaine de j. f.... les amis de mes deux apôtres.

Je t'annonçais hier (car voilà deux jours et demi que je t'écris) que la justice éclaterait et découvrirait les fripons et les voleurs... J'apprends à l'instant que L. et L. sont dedans avec Lafontaine ; Simmer, en arrestation chez lui, gardé par des gendarmes, à cause de la goutte. Voilà les hommes qui avaient deux prête-noms, les bons amis, les protégés de Pâris ! Croirais-tu que Lafontaine fit aux corps réunis la demande d'une indemnité pour 70 000 fagots, soi-disant pillés et brûlés par les troupes en cantonnement dans le bois de la Grange, adjugé aux malheureux Pillois et Hoffmann de Yutz, tandis qu'il n'y avait pas 7 000 fagots dans tout le bois, et il est prouvé que c'est eux qui en étaient les adjudicataires .. Quand je te criais au voleur pour les bœufs et le bois fournis pour le service de la place, la complaisance de Pâris de passer un traité dont les conditions sont : « de telle taille, etc ., *si cela se peut !* » Les cuirs de la distribution, que la nation a payés 12 sols la livre, vendus à 8 sols à V., le parent de Gobert, directeur général des approvisionnements de viande, etc. Nous sommes cependant sous la dépendance de tous ces braves fonctionnaires publics plus despotes que le diable, et qui ne respirent que le plus vif égoïsme. Voilà de bons patriotes ! Un Remoisenet qui voulut me remettre mes trois cents livres, en me disant qu'il avait appris que je me proposais de t'écrire ; mais qu'il me les rendait parce que j'étais zélé républicain et homme de probité, et non pas qu'il craignît ; qu'il connaissait Merlin et se f... de lui ; des Lafontaine, des Simonot, des Vatry et bien d'autres j... f...; comme ceux qui vont dire à qui veut l'entendre qu'il n'est pas possible qu'une belle armée telle que celle faite pri-

sonnière à Mayence ait souffert la faim et mangé des chiens et des rats, tandis que tu reviens avec des voitures remplies de jambons de Mayence et des malles pleines d'effets précieux.

Il est temps que je finisse ; mais avant, je ne puis me dispenser de te dire que nous sommes bien malheureux ici depuis le maximum. Les volontaires et les jeunes gens de la masse qui ont vingt-huit onces de pain et une demi-livre de viande par jour et des légumes, font boucan chez nos boulangers, et enlèvent souvent de force le pain destiné aux plus malheureux qui n'ont pas moyen de rassembler pour un bichet de grain, et nos commandants ne disent mot. Un certain Privat, qu'on a donné pour adjoint au commandant temporaire Collas, est un charabia qui sort des gardes-françaises comme Collas. Ce Privat, qui est le bon ami et le compatriote de tous nos ennemis, puisque la commission révolutionnaire lui a donné une commission ici à résidence, est un des braillards à la société, mais un despote qui, pour dominer le militaire, entend qu'ils peuvent tous vider les boutiques des boulangers. Son encouragement a fait que tous nos petits charabias de volontaires ne connaissent ni règles ni police ; ils sont à l'affût tous les matins sur le marché et tombent à vingt et trente à la fois sur tout ce qui arrive. Les gens des campagnes sont tellement dégoûtés qu'ils n'apportent plus rien. Il faut se battre pour avoir une friture de six petits barbillons pour trente sols. Tout est taxé, mais rien n'arrive, sinon des malheureux campagnards qui viennent de toutes parts pour recevoir des bons des comités de sections pour un bichet de blé. La société populaire est assez nombreuse en citoyens : mais lorsqu'il s'agit d'épurer ou de parler des ennemis du bien, des faux patriotes aboyeurs, croirais-tu que ce Privat nous impose le silence et qu'il consulte la tribune qui n'est composée que de gendarmes qui crient pour Dinot, Vatry, etc.?

Lafond, lieutenant-colonel, aristocrate caché sous le voile du patriotisme, est lié à ce Privat et à une clique d'une douzaine de méchants, et ils dominent deux cents bons citoyens sociétaires par l'affluence des gendarmes qui se trouvent aux tribunes pour les soutenir. Actuellement, c'est à notre culte qu'ils en veulent. Ils sont trois ou quatre camisards qui avaient fait fermer la paroisse, ce qui a failli faire un massacre. Il était temps qu'elle fût r'ouverte. Elle a été fermée six jours, et le curé a été invité à remettre ses lettres de prêtrise : il a obéi, mais non sincèrement : on les lui a renvoyées le lendemain. Cela s'est fait durant le séjour de la commission révolutionnaire. Mais les canonniers de ligne et ceux de la cité, ainsi que toute la masse, étaient prêts à faire le diable. Tous les habitants des campagnes voisines menaçaient déja. Enfin la veille de la fête des canonniers, ils annoncèrent par une députation de trois ou quatre cents qu'ils prétendaient faire leur fête, et demandèrent pourquoi on prétendait déroger à la constitution. On leur a accordé ce qu'ils demandaient, et depuis on continue la liberté du culte.

Je dois tout te dire, et c'est pourquoi je te fais ce dernier récit. Tu vois par là que quoique nous soyons tous patriotes, tous ne sont pas encore philosophes. Notre pays tient de trop près à un pays de fanatiques : quoique nos citoyens et pas même nos campagnards ne soient tout à fait des f. b. comme ceux du pays de la Vierge, il n'y a que le temps qui puisse amener tout à lumière. Tu sais bien qu'à Thionville il n'y avait guère que les femmes qui allaient à confesse, et encore pas toutes. Les prêtres finiront, les séminaires ne seront plus courus et, tout doucement, nous nous confesserons nous-mêmes. Les institutions nouvelles pour l'instruction des jeunes républicains et le temps feront le reste. Mais ce n'est pas en forçant et brusquant qu'on fera rien qui vaille. Déjà le bruit se répandait que les camisards voulaient prendre leur revanche de la Saint-Barthélemy, et certes les visites domiciliaires nocturnes avaient déjà alarmé bien des imbéciles.

Si tu vois ma sœur, dis-lui quelque chose de ma part, ainsi qu'à Louison. Embrasse pour moi ta femme et ton petit sans-culotte, et crois-moi pour la vie, avec fraternité, ton ami.

KLEFFERT.

M. Kleffert, membre du conseil de la commune de Thionville, était cousin de Merlin de Thionville. Sa lettre, qui nous montre Thionville dans le moment le plus critique de la crise, m'a paru digne d'être conservée, aussi bien que les détails donnés ci-dessus sur le régime révolutionnaire de la petite ville ; son caractère tout local fait son intérêt. On y remarquera les traces de la vieille inimitié entre Metz et Thionville, la place forte de France et la place forte d'Empire, et en même temps une certaine vivacité toujours subsistante des anciennes mœurs municipales. Cette pièce, dont la première partie fait malheureusement défaut, se date par la mention qui s'y trouve du décret provoqué par Merlin sur les commissions révolutionnaires, dans la séance du 4 janvier, et qui vint si à propos pacifier la petite cité. Il est assez étonnant qu'à ce moment on n'eût pas encore, à ce qu'il semble, connaissance à Thionville des plaintes adressées par Merlin à la Convention, au sujet de la commission révolutionnaire du département de la Moselle, plus de vingt jours auparavant :

« A l'égard des vexations commises par les agents du pouvoir exécutif, avait-il dit courageusement, dans la séance du 26 décembre 93, il est impossible de fermer plus longtemps les yeux sur cet objet. Thionville est sous l'oppression de ses agents ; c'est là qu'ils exercent les vexations les plus tyranniques. Ils ont décerné contre un des meilleurs patriotes de cette ville un mandat, pour le forcer à payer dans trois heures une somme de 1000 livres. Je demande que le Comité de salut public dénonce ces manœuvres abominables. »

Cambon avait appuyé sa proposition, et la Convention avait chargé les Comités de salut public et de sûreté générale de lui faire un rapport. Comment, après une telle décision de la Convention, la commission révolutionnaire de la Moselle osait-elle continuer à se charger des abus dont il est question dans cette lettre ?

Merlin de Thionville au Comité de sûreté générale.

Le 9 brumaire de l'an 3e de la Rép. une et ind. (30 oct. 94).

Je suis à Metz depuis deux heures, chers collègues, et j'ai déjà recueilli des observations que je dois vous communiquer. Je vous prie de faire passer celles qui ne vous concerneront pas aux comités qui peuvent porter remède aux inconvénients dont on se plaint ici.

1° On a mal à propos fait sortir du Luxembourg, Trotebas, dénoncé dans le temps, après le 10 thermidor, par toute la députation de la Moselle et par des envoyés de Metz pour avoir « robespierrisé » la ville. Cet intrigant est rentré dans le district, et il est plus fou ou plus fourbe que jamais.

Il existe dans les administrations d'autres hommes du même genre ; il faut écrire à Loysel de remédier à ce désordre.

2° Le pain manque ici absolument ; on en a distribué aux citoyens que les soldats avaient refusé, tant il était mauvais. Je pense que ce malheur provient d'un vice d'administration. On a nommé des employés dont on me dit du mal. Il faudrait vérifier.

3° Le peuple est encore ici dans la crainte du retour du régime tyrannique. La guillotine, en permanence sur la place de la comédie, semble toujours le menacer de Robespierre et de ses agents. Vous prendrez vous-mêmes des mesures pour rassurer les citoyens et faire disparaître l'instrument de supplice, lequel ne doit menacer et punir que les coupables.

4° On se plaint beaucoup des propos et des menaces à la Robespierre du citoyen Lafontaine, beau-frère de Bar, notre collègue, qui doit être en ce moment à Paris. Il s'est dit partout, dans le département, chargé de mission de vous et du Comité de salut public. Ce dont je puis vous assurer, c'est qu'à toutes les postes, il s'est fait passer pour représentant du peuple, et ceci doit vous mettre en garde contre les propositions qu'il pourrait faire aux deux Comités.

Je vous rendrai compte successivement de ce que j'apprendrai : ce sera à vous à apporter le remède. Du pain et de la confiance, et le département sera toujours le même, c'est-à-dire bon.

Adieu, chers collègues : courage et fermeté, et la république triomphera au dedans et au dehors.

MERLIN de Thionville.

Il paraît que Merlin, encouragé sans doute par l'attitude de la population, ne tarda pas à prendre sur lui de faire disparaître de la place publique l'affreux instrument dont il parle ici. Voici une note intéressante de sa main qui se rapporte à cette arrivée à Metz :

« Renvoyé à l'armée du Rhin après la prise de Condé et l'évacuation des Autrichiens, j'arrivai à Metz et descendis à l'hôtel de Pont-à-Mousson, chez Renguet.

où je fus logé avec la vue sur la place de la Comédie. La guillotine y était en permanence depuis longtemps. J'envoyai un officier d'ordonnance à la municipalité avec l'ordre de la faire disparaître à l'instant, ce qui fut exécuté au milieu des applaudissements des citoyens. Le lendemain, arrivé à la nuit à Strasbourg, Kléber et Aubert-Dubayet vinrent me prendre pour me conduire au spectacle. J'avais déjà, de Paris même, envoyé l'ordre de relâcher plusieurs familles détenues au Pont-Couvert. A mon entrée dans la loge de l'état-major, la salle retentit d'une triple salve d'applaudissements, et presque toutes les loges se vidèrent; les dames accouraient à la mienne pour me remercier ou me demander de nouvelles mises en liberté. Ayant rendu compte de ces faits au Comité de salut public, ce Comité délégua deux députés civils, pour faire participer l'Alsace entière au succès du 9 thermidor. »

A Merlin de Thionville.

Thionville, le 2 brumaire an 4e de la Rép. fr. (24 oct. 95).

Je vous ai annoncé, mon cher cousin, par ma dernière, que je vous adresserais le détail de ce qui s'est passé aux élections faites par notre collége électoral. Je m'acquitte de mon devoir. Invité par mon neveu Lambert, secrétaire du département, d'établir mon séjour chez lui, je m'y suis rendu, autant pour l'intérêt de conserver la paix en famille que pour celui de connaître à l'avance le vent et l'esprit public de cette ville. Aussi m'a-t-on fourni les occasions de sonder les esprits. Le premier jour tous les fonctionnaires publics et tous ceux à prétentions se sont déboutonnés en ma présence. Il était arrêté qu'aucun des six anciens députés ne serait réélu. On rendait à Merlin de Thionville seul justice pour ses grandes actions, mais on attaquait son luxe, on l'accusait d'intempérance en tout genre, et on lui imputait plusieurs inconséquences occasionnées par sa témérité et par son despotisme; et pour jeter plus de défaveur sur son compte, tantôt il s'était brûlé la cervelle d'un coup de pistolet, une autre fois il avait été arrêté et conduit escorté à la Convention, ou bien il avait déserté l'armée et était passé du côté des ennemis, après avoir livré l'armée contre le gré des généraux; le lendemain, enfin, il était encore à son poste, mais l'on n'en voulait plus, non plus que des cinq autres.

Je ne pus tenir à toutes ces critiques et calomnies atroces; je m'expliquai très vertement, et je finis en pleine table à dire que je ne prévoyais que trop que notre département ne manquerait pas d'être victime de la méchanceté de ceux qui briguaient de faire ôter la confiance à nos anciens députés; et je voulus faire le pari que Merlin et peut-être bien ses cinq collègues seraient infailliblement réélus dans d'autres départements, ou

tout au moins dans les listes supplémentaires; qu'ils devaient bien se rappeler que déjà, lors des dernières élections, Merlin avait été réélu dans deux départements ; qu'au surplus, comme il pourrait se faire que les six premiers élus et d'autres des listes supplémentaires sortiraient tout à la fois dans quarante ou cinquante départements, et qu'alors le nombre de 500 n'étant pas complet, les élus qui se compléteraient dans l'excédant des membres de la Convention nationale ne manqueraient pas de nommer Merlin de Thionville qui avait sauvé la représentation nationale le 9 thermidor, avait fait fermer les jacobins, écrasé les terroristes en faisant supprimer les armées et commissions révolutionnaires composées de fripons et de voleurs ; qu'alors réélu, et peut-être bien encore ses collègues, ceux qui lui auraient fait ôter la confiance du département, auraient sujet tôt ou tard de s'en repentir; que les électeurs du district de Thionville qui savaient leur rendre justice, et n'avaient pu empêcher la cabale et la calomnie, ne manqueraient pas de leur écrire ce qui se serait passé ; que malgré que j'étais persuadé du mérite et des talents de ceux qu'ils se proposaient de députer à l'Assemblée, et malgré que je fusse bien assuré des sentiments patriotiques des six anciens députés qui ne sacrifieraient pas le bien public pour se livrer à des sentiments de vengeance quoique justement mérités, cependant il pourrait bien se faire qu'il s'ensuivît une sorte de refroidissement entre les nouveaux députés et les anciens, réélus par d'autres départements ; ce qui serait d'autant plus indubitable que vous ne manqueriez pas de vous persuader que ceux qui sont parvenus à obtenir la confiance de ceux qui les ont envoyés à la Convention, avaient coopéré avec eux et partagé leurs sentiments pour vous dénigrer et vous faire retirer la confiance.

Mes observations, malgré la contenance forcée de mes acteurs, produisirent heureusement l'effet que j'en attendais; et, dès le lendemain, il y eut une assemblée des principaux de Metz, avant l'ouverture de celle du collége électoral, de laquelle nos convives de la veille furent à coup sûr les premiers, et on me rendit bien vite que le plan avait été changé, que mes observations du soir leur avaient fait arrêter que Merlin et Bar seraient seuls réélus, mais que les quatre autres ne signifiaient rien. On m'annonça cela, à l'ouverture du collége, le matin; mais le courrier du soir changea leur résolution : on annonça à ceux initiés dans le mystère que Bar ne serait absolument plus rien. J'en appris secrètement le motif : c'était qu'une loi provoquée sur le rapport des députés de la Moselle à la Convention, rétablissait Barthélemy, ex-maire de Metz, dans ses fonctions, et Bar était l'un des signataires de l'expédition. On dit que Barthélemy était le mouvant secret des terroristes, que, par son hypocrisie, il avait abusé de la confiance des citoyens et les avait exposés au carnage et à la famine ; que Barbé-Marbois était un citoyen humain, infiniment zélé et d'un génie sublime, et qu'il avait, depuis ses fonctions de maire, sauvé la ville de Metz.

et qu'il avait tellement sa confiance par ses grands talents, surtout pour la partie des finances, que, malgré l'injustice qu'il éprouvait, il serait représentant; que, sans doute, un mémoire qu'il a fait lui avait fait du tort, et qu'on avait prévenu le comité de législation contre lui en le dépeignant comme un chouan et un royaliste; et que Pécheur lui serait adjoint comme second.

Enfin le parti de Barthélemy n'étant pas assez dominant, et tous les plus honnêtes gens de Metz les prêchant à tous les électeurs externes, Barbé-Marbois et Pécheur furent élus: les deux partis divisés se réunirent pour le troisième, et les prétentions séparées des uns et des autres districts servirent parfaitement la réunion de Metz qui leur enleva Thiébaut, ancien greffier du consul, pour le troisième. Vous seriez sorti le quatrième, au premier tour de scrutin: vous aviez cent trente-six voix, il en fallait cent quarante-quatre; mais cinq à six traîneurs de nos gens n'ayant pas voté, et trois ou quatre voix au moins pour Merlin, sans désignation, ayant été nulles, en revanche, au second tour, vous en aviez un cent de plus qu'il n'en fallait pour la majorité absolue.

Lesage d'Eure-et-Loir, Bar et Barthélemy furent en concurrence pour le troisième tour. Par un bonheur inattendu, j'avais dîné la veille avec les élus de Metz et plusieurs de leurs amis au nombre desquels se trouvait un nommé Gaux, receveur des douanes de Forbach: ce dernier vint me trouver au milieu de mes collègues, et leur dit que j'avais son estime et sa confiance, et que comme il paraissait que la récrimination avait fait changer a l'égard de Bar, il me priait de lui dire ce que j'en pensais: qu'enfin les Messins, comme lui et plusieurs districts, désiraient Rolly; mais que ne voulant point accepter, ils étaient embarrassés du choix qu'ils devaient faire, etc. Je lui répondis que Bar était brouillé avec Lafontaine plus de six ans avant son départ pour la Convention; que je le connaissais particulièrement pour un brave homme: que, s'il n'avait pas fait tout le bien qu'il désirait, il ne l'avait pu ou n'en avait pas eu l'occasion, et qu'au surplus il était populaire et humain: que sans doute la jalousie seule de nous voir deux représentants offusquait les ambitieux: sur quoi il partit comme un éclair, et lui fit donner toutes les voix de son district et partie de celui de Sarrelibre et Faulquemont, en sorte qu'il sortit au troisième tour, malgré la ligue infernale qu'il y avait contre lui.

Voilà, mon cher ami, dans l'exacte vérité, ce qui s'est passé pour le scrutin des six. A l'égard des dix-huit supplémentaires, je me suis amusé de nos gens de la ligue, assez maladroits pour ne pas avoir réélu les six, d'autant mieux que les quatre autres ne sont pas moins sortis dans la liste supplémentaire. Je ne vous dirai rien de ces autres élections; je me contenterai de vous joindre copie de la liste générale. Vous y remarquerez, au premier coup d'œil, que Metz s'est bien partagé; Sarreguemines, Briey et Faulquemont ont secondé. Aussi ont-ils leur portion: Sarrelibre, seul, n'a

rien. Je dis rien, parce que Husson de Bouzonville, depuis quelque temps, réside à Metz; et quoique Stourm et Villers de Boulay soient réunis à Sarrebourg par la suppression du district de Boulay, il n'en est pas moins vrai que tous trois ont des intérêts de localité qui les attachent plus particulièrement à leurs propres communes. Sarrelibre en a éprouvé le contre-coup, et ses électeurs sont partis de Metz désespérés.

Pour nous, nous avons à peu près notre compte, mais Metz en a trop. Je ne me suis pas gêné pour leur reprocher que puisque, d'après leur dire, ils n'avaient pas assez de productions en grains pour se nourrir plus de cinq à six mois, plus de la moitié de leur territoire étant en vignobles, conséquemment si, de leur propre aveu, les autres communes du ressort les nourrissaient six mois, ils n'étaient dans le cas de rien faire en contributions en nature pour assurer les subsistances arrêtées par le gouvernement pour les magasins militaires; que leur ambition de dominer, en se partageant le plus grand nombre dans toutes les administrations, insultait à ceux qui, en suppléant à leur insuffisance, supportaient encore pour eux le faix des contributions pour le gouvernement.

J'ai fait tout ce que j'ai pu pour placer Schweitzer au département ou au moins juge au tribunal; j'ai été croisé en tout à son égard: il était un terroriste, parce qu'il avait presque seul insisté pour l'acceptation des décrets du 5 et du 13; ou il était un ivrogne et un brutal qui se battait avec les autres membres du département ou avec ses collègues les juges!... On assure que les trois députés de Metz sont de braves gens. Le salut de la chose publique me fait un devoir de vous engager à les recevoir avec fraternité, sans rien leur témoigner de ce que je vous mande. Je fais des vœux pour votre union, d'où dépend notre commun bonheur, et suis pour la vie votre affectionné ami,

KLEFFERT.

Voilà l'historique des élections de la Moselle pour le Corps législatif de l'an IV. On voit que la réaction royaliste, bien qu'aussi puissante à Metz qu'y avait été précédemment la force révolutionnaire, ne l'avait cependant pas été assez pour éliminer tout à fait les républicains. Cependant la calomnie, comme on le voit aussi par cette lettre, n'avait pas manqué contre eux à son office ordinaire. De la précédente députation, Merlin et Bar furent seuls réélus. Bar était, comme Merlin, avocat à Thionville, et nommé avec lui à la Convention, il y avait suivi à peu près la même ligne politique: il avait voté la mort du roi et contribué au 9 thermidor. Il était beau-frère de ce Lafontaine qui avait occupé, ainsi qu'il a été dit précédemment, le premier rang dans le parti de Robespierre à Thionville.

A Merlin de Thionville.

Thionville, 3 pluviôse an 6 (22 janvier 98).

Je n'attendrai pas, mon cher représentant, la réponse à ma derniere pour vous donner des nouvelles de la commune où vous avez reçu le jour.

Le 30 du mois dernier nous avons célébré la fête de la paix d'une manière aussi distinguée que républicaine. Malgré mon peu de mémoire, je vais essayer de vous donner quelques détails.

Le citoyen Mangin, architecte et adjoint du génie, avait ordonné la fête. Elle fut annoncée la veille par le bruit du canon et le son des cloches, qui se firent encore entendre le lendemain matin. Dès les dix ou onze heures les troupes se mirent sous les armes; l'on avait nettoyé les rues, et l'on avait dressé sur la place du marché un autel à la patrie.

A midi, on sortit de la maison commune d'une manière processionnelle pour se rendre d'abord à l'autel, en passant par votre rue. La marche commençait par la gendarmerie et une pyramide chargée d'inscriptions analogues à la circonstance. Derrière la pyramide marchait un groupe des anciens défenseurs, honorés de blessures reçues en défendant la patrie.

Venaient ensuite vingt-quatre nymphes vêtues de blanc qui chantaient les hymnes patriotiques chéris des Français. Elles précédaient un char à l'antique, blanc, mais orné des trois couleurs, traîné par trois chevaux caparaçonnés de même, lequel portait deux déesses, l'une de la paix, je ne me rappelle pas la dénomination de l'autre.

Après ce char marchait l'état-major, suivi d'un piquet de dragons à cheval, ensuite la municipalité et autres employés des administrations. A quelque distance, un piquet de dragons à pied et une brigade à cheval terminaient la marche. Vous concevez que ce cortége était encadré dans deux files d'hommes sous les armes.

Parvenue à l'autel, la municipalité monta sur l'amphithéâtre avec les chefs militaires et les deux déesses. Bientôt après, l'on vit monter trois sages-femmes portant chacune une enfant femelle dont une fille était accouchée la nuit précédente et que l'on dit issues d'un dragon. Les parrains et marraines montèrent pour nommer ces enfants; après quoi le président Dinot fit deux discours ou un discours en deux points, dont je ne puis parler, parce que je ne l'ai point entendu. Des gens plus voisins que moi prétendent que c'est la faute du lecteur. Le discours fini, ainsi que les cris mille fois répétés, ou même pendant ces cris, l'une des déesses couronna les chefs militaires et l'autre leur donna des branches de laurier.

Le cortége se transporta ensuite à l'hospice militaire où la déesse a fait un discours charmant, à ce que l'on assure; le directeur a signalé sa générosité envers les malades.

L'on se rendit après cela sur la place d'armes par la grande rue où il y eut une station. Ensuite on se réunit à un banquet civique, composé de cent trente personnes en quatre tables ; chacun avait souscrit pour six francs. Le soir, il y eut feu de joie, feu d'artifice et illumination générale dans laquelle chacun se distingua. Ensuite, bal public jusqu'à dix heures que l'on battit la retraite. Il y eut, le soir, souper particulier, où les autorités invitèrent quelques citoyennes ; il avait été résolu qu'il y aurait bal particulier après le souper, mais la prudence a fait supprimer cette partie de la fête.

Elle s'est parfaitement bien passée. Cependant je ne puis dissimuler que quelques rigoristes ont improuvé que, parmi les vestales, il se fût glissé des filles entretenues, et d'autres qui, dit-on, en sont à leur seconde ou troisième couche ; et que l'on eût fait nommer en public trois enfants de débauche. Ils craignent l'influence du désordre ainsi récompensé.

Maintenant, mon cher représentant, si vous avez eu le courage de lire cette longue description, vous lirez aussi que vos amis sont vivement affectés de votre silence. Votre mère et les Sequer se portent bien. Ma femme et ma famille vous disent mille choses ainsi qu'à votre chère moitié.

On ne parle par ici que de vols et d'assassinats. Personne, pas même les représentants, n'est exempt des traits émoussés de la feuille des amis : mais ils n'obtiennent que le mépris : on voit qu'ils préludent pour le moment des élections.

Je vous aime et vous embrasse.

M...

Il s'agit dans cette lettre de la fête célébrée à l'occasion du traité de Campo-Formio, à l'imitation de celle qui avait eu lieu le mois précédent à Paris. L'autel de la patrie avait été dressé également dans la capitale devant les troupes et les autorités. « La religion, la féodalité, le royalisme, avait dit solennellement Bonaparte dans son discours au Directoire, ont successivement depuis vingt siècles gouverné l'Europe ; mais de la paix que vous venez de conclure date l'ère des gouvernements représentatifs. » Il s'en fallait malheureusement tout autant que le jour de la paix fût arrivé que celui des gouvernements représentatifs ; mais les populations de nos départements étaient si lasses de combats et de révolutions qu'elles étaient toutes disposées à prendre au sérieux l'assertion du jeune ambitieux.

La fête célébrée à Thionville se ressent assez clairement, d'après certains détails de cette narration, du relâchement moral qui avait fini par prévaloir sous le Directoire, même en province ; aussi faut-il remarquer que la lettre du correspondant de Merlin est partout empreinte d'un certain caractère d'ironie, sinon de blâme. Dans une ville où l'on tenait encore autant qu'on l'a vu tout à l'heure aux fêtes de la paroisse, la réapparition des déesses aurait dû sembler à tout le monde un anachronisme choquant.

A la suite de cette lettre je ne rencontre plus, dans la correspondance de Merlin avec sa ville natale, que des pièces tout à fait insignifiantes. Placé désormais en dehors de la politique, il se contentait d'entretenir par écrit ses relations d'amitié et de famille. Il était lié, chose assez curieuse, avec le curé de la paroisse

qu'il avait, je crois, tiré de prison à la suite du 9 thermidor, et quelques lettres de celui-ci ont un certain intérêt en ce qu'elles montrent au naturel la tranquillité des rapports qui existaient sous le Directoire entre les membres du nouveau clergé et les hommes de la révolution. « Citoyen, écrit cet abbé à Merlin, on dit que vous êtes invisible ; mais vous avez beau faire, votre belle âme vous décèlera toujours. Votre généreux cœur se montrera toutes les fois qu'il pourra être bienfaisant ; il y est habitué. Je l'ai vu ce cœur sensible, et je le contemple souvent avec délices. Aussi lorsque je partis de Paris, vous quitter fut pour moi une peine si singulière que, si j'eusse été libre, j'aurais aujourd'hui accompagné mon frère qui y retourne, ne fût-ce que pour vous voir, vous embrasser, choquer mon verre avec le vôtre et vous répéter combien je vous aime. »

L'invisibilité que reprochait ici à Merlin l'abbé Dumas venait de ce qu'à la suite du grand rôle qu'il avait joué et du renversement de la politique à laquelle il s'était dévoué, Merlin avait compris que la solitude lui offrait la seule position digne de son caractère. Il s'était retiré dans son ermitage du Calvaire dont il ne tarda pas à se dégoûter lorsque Bonaparte vint s'établir à la Malmaison, au pied de la colline. Aussi se trouva-t-il heureux de s'en défaire pour s'éloigner tout à fait de Paris ; c'est alors qu'il se fixa près de Chauny : « De là du moins, dit-il dans une de ses lettres, je ne voyais plus la Malmaison. »

FIN DE LA CORRESPONDANCE.

ÉLOGE FUNÈBRE

DE

MERLIN DE THIONVILLE[1].

C'est une sainte et louable coutume de se détourner de ses travaux habituels, lorsqu'un citoyen illustre quitte ce monde, pour venir déposer sur sa tombe l'hommage des paroles funéraires; mais depuis quelque temps la mort redouble si fort ses coups, qu'elle a presque forcé de renoncer à cette piété, et qu'elle ne permet plus en quelque sorte aux vivants que de signaler les noms des victimes sèchement et à la hâte, à mesure qu'elle frappe, et de les livrer ainsi en courant à la mémoire publique sans lui rappeler à la fois les titres qu'ils ont à y rester. Depuis ces dernières années, combien sont partis! et quelle idée ne prendrait-on pas de notre époque, si l'on devait juger de sa grandeur d'après celle des hommes qu'elle voit mourir! Hélas! c'est que nous voilà vers le milieu de la vie, et c'est le moment

[1] Cet éloge de Merlin de Thionville, composé au moment de sa mort, fut imprimé en septembre 1833 dans la *Revue encyclopédique*, et nous le reproduisons ici comme une conclusion justifiée par toutes les pages qui précèdent. La tristesse et la reconnaissance l'avaient dicté. A la mort de mon père, Merlin, qui était un de mes parents les plus rapprochés dans la ligne paternelle, voulut bien prendre la charge de ma tutelle et de celle de mes deux frères; il voulait ainsi rendre à notre jeunesse, avec usure, les services qu'il avait reçus dans la sienne de notre grand oncle, l'excellent prieur dom Eflinger, dont il a été si souvent question dans le récit des premières années inséré ci-dessus.

où la génération de nos pères arrive sur le seuil, et c'est elle qui descend. Puisons donc dans leurs derniers exemples la vertu de soutenir, mieux que ne le font nos aînés, les charges de leur pesant héritage ; montrons leur austère vertu et leur persévérance, leur sérénité durant les jours mauvais, et l'inaltérable fermeté de leur foi dans un avenir meilleur. Quel plus juste sujet d'une telle leçon pourrions-nous prendre que le vieillard que nous venons de perdre ? Et où pourrais-je trouver moi-même plus d'assurance pour la faire que dans le souvenir de celui que j'ai tant connu et tant aimé, et qui fut un second père pour une moitié de ma jeunesse ? Sans doute je n'ai aucun droit à laisser éclater ici mes sentiments personnels, et à mettre sous les yeux du public une douleur qui n'intéresse que moi : je tairai donc tout ce qui n'appartient qu'au regret et à la reconnaissance, et je comprimerai bien volontiers ma tristesse dans le silence et l'obscurité de sa profondeur. Je ne dirai, ô toi que j'appelais mon vieux père, ni la bonté avec laquelle tu te chargeas de la conduite de quelques pauvres orphelins que tout le monde abandonnait, ni ta tendre sollicitude de leurs affaires, ni ta constance paternelle à développer dans leur âme le germe sacré de l'amour de la patrie, ni la douce familiarité de tes discours. Toutes ces choses, hélas ! sont dans mon cœur, et rien ne les sollicite à se produire au dehors ; ma seule consolation est de penser que je n'ai pas été ingrat envers toi un seul jour, et que le souvenir que tu as emporté de moi dans la tombe était tranquille et pur de tout reproche : les anciens dans le deuil se voilaient le visage, et je les admire d'avoir si bien connu le secret que cherche la douleur ! Ce sera donc assez pour moi, dans ce moment, si je réussis à faire voir combien la vieillesse de Merlin fut digne de respect et d'admiration ; et si, du spectacle qu'elle nous présente, je parviens à tirer un enseignement utile pour ceux que le présent décourage, et que les incertitudes de la politique corrompent ou intimident. Je n'aborderai point l'histoire de sa vie publique, de son action dans les luttes de nos assemblées et dans nos

guerres du dedans et du dehors ; je n'aurais d'autres éléments pour le faire que ceux que tout le monde possède, et pour m'acquitter envers sa mémoire de ce devoir pieux, j'attendrai la publicité que réclament les matériaux qu'à cette intention il amassait lui-même depuis longtemps.

Merlin de Thionville est un de ces hommes que la France prit dans le peuple quand elle voulut montrer à sa vieille noblesse que son règne était fini, et que désormais l'État pouvait choisir ses serviteurs ailleurs que dans les hautes maisons. Sorti de son obscure demeure, et comme soudainement entraîné par un courant où il ne se donnait aucun mal, il se vit en un instant dans les magistratures les plus élevées et les plus difficiles ; et l'on eût dit qu'il était né pour elles et s'y était préparé dès son enfance, tant il y fut à l'aise et bien placé. Son esprit était remarquable par une grande rectitude et une singulière puissance de se traduire toutes choses avec simplicité ; son jugement était calme et précis, et il s'appliquait à tenir toujours aussi loin de lui que possible les illusions et les ombres fatales qu'elles promènent. Jeté au milieu des plus incroyables tourbillons que la politique humaine ait encore soulevés, jamais homme ne garda mieux que lui la tutélaire vertu de son bon sens et ne demeura plus constamment sur le terrain inébranlable de la réalité. Doué d'un courage instinctif, il le laissait agir, en quelque sorte, sans en prendre souci, et, grâce à ce rempart, imperturbable aussi bien dans les terribles séances de la Convention que dans le retentissement des batailles, il gardait en toutes circonstances l'usage de sa raison et de sa volonté. Émanation de la philosophie de son temps, l'amour de la liberté était sa force, et la croyance au peuple sa religion. Son âme, sans cesse engagée dans ces principes, y avait contracté je ne sais qu'elle inflexible roideur ; semblable sur ce point à ces anciens guerriers qui, continuellement vêtus de la cuirasse de fer, avaient perdu toute habitude des articulations fines et légères. Logicien franc et plein de rudesse, inhabile aux complots comme à l'intrigue, n'espérez pas qu'il vous montre ja-

mais de ces desseins ambitieux, de ces tactiques longuement conçues, de ces lignes déliées et savantes : il traversera les partis sans se détourner ni se baisser devant aucun ; son opinion sera toujours ouverte et sonore, et son langage celui d'un homme de guerre plus que d'un diplomate. Il craignait les attentats contre la liberté, mais bien plus encore contre l'inviolabilité de la souveraineté nationale. Il détestait Robespierre, et il osait ne point conspirer contre lui, aimant mieux courir le risque de périr que de nuire. Ami de la république bien plus profondément que des siens, et ne sachant aucune réserve à faire dans les sacrifices qu'elle commande, il se tenait, en effet, aussi bien en garde contre l'entraînement des ressentiments personnels que contre l'imprudence des jugements anticipés. Mais que sa conviction mûrisse, que sa conscience soit touchée, il n'y a plus alors aucun tempérament dans sa haine, et vous lui voyez déployer contre le triumvir cette énergie et cette vigueur qui ne se connaissent encore qu'en plein jour, et qui ne se sont apprises jusque-là que sur les tyrans et sur les traîtres. C'est le 20 prairial, à la fête de l'Être-Suprême, et lorsque la puissance de Robespierre est à une hauteur qui semble défier toutes les attaques du monde, c'est à ce moment qu'il se décide, et six semaines plus tard il inscrit son nom au 9 thermidor.

Je ne dirai rien de sa bravoure, mais je veux dire un mot de sa bonté. Et d'abord comment un homme affranchi de tout sentiment d'égoïsme, aussi éloigné des égarements de l'envie que de ceux de l'ambition, serviteur ardent de la république, c'est-à-dire de l'humanité, comment un pareil homme ne serait-il pas bon ? S'il a souvent été sévère, même terrible, ce n'a jamais été sans justice. La seule terreur que sa position dans l'État l'ait mis dans la nécessité de répandre a été celle des armes ; et cette terreur, bien que plus sanglante et plus meurtrière que toute autre, cette terreur qui procède par le renversement des armées et la dévastation des campagnes, qui confond dans les mêmes ruisseaux le sang des ennemis et celui des plus fidèles enfants de la patrie, qui étend aveuglément le deuil et les larmes

au dedans de la nation comme au dehors, et au dedans, puisqu'il faut le dire, chez les familles qui méritaient la récompense aussi bien que chez celles qui avaient mérité le châtiment; cette terreur, à laquelle les exemples de l'histoire ne nous ont que trop habitués, n'est malheureusement pas de ces mesures qui ont besoin d'être justifiées et dont les exécuteurs demeurent en proie à l'animadversion de la postérité : s'il y a une plainte à faire, c'est à Dieu, qui a imposé aux peuples d'arroser la terre de leur sang, comme aux hommes de l'arroser de leur sueur. Mais au sein de ces scènes cruelles dont il était l'ordonnateur, combien il a désiré la fin d'une gloire si coûteuse! Combien de fois, au sortir des émotions de la mêlée, n'a-t-il pas senti, aux secrètes amertumes de son âme, qu'il était de la même substance que tous ces restes de morts et de blessés! Combien de fois encore, semblable à ce vertueux capitaine qui gémissait sur les champs de bataille où il avait vaincu, n'a-t-il pas déploré la fatale obligation qui commandait tant de luttes et tant de sacrifices! « Je n'aspire, écrivait-il au milieu même des enivrements que causent à tous les cœurs courageux l'ardeur et le fracas de la guerre, je n'aspire qu'à la paix, et je ne lui demande d'autre bienfait que la liberté d'aller cultiver tranquillement mon champ. » Mais aussi, dans ces temps de deuil et de discordes, que d'occasions se sont présentées à sa bienfaisance et à son humanité! Je ne rappellerai pas tous ceux qu'il a aidés de son crédit et de sa main, tous ceux qu'il sauva, soit en ouvrant les portes de leurs prisons, soit en leur livrant les tristes clefs de la frontière et de l'exil; beaucoup vivaient encore et en avaient gardé la mémoire, mais lui, il n'aimait point à voir ces choses sortir du passé, et il les tenait toujours dans un austère silence. « J'ai peut-être eu tort, nous disait-il quelquefois; mais soyez sûrs qu'en cela je n'ai jamais compromis que moi seul. » D'autant meilleur qu'il consentait bien à être bon, mais non à le paraître, il aurait voulu que la sévérité républicaine, tout en laissant à son cœur sa tendresse naturelle et sa liberté, demeurât alentour comme une écorce qui pût l'abriter sans le trahir.

Tel était Merlin. Né de la révolution, et pour elle, il ne crut pas qu'il lui fût permis d'en séparer en rien sa destinée. Son dévouement à cette grande cause était un de ces dévouements à la vie et à la mort, toujours si dignes de l'admiration des hommes. A peine était-il au milieu de sa carrière, que l'étoile de Napoléon s'élève, et que celle de la république commence à décliner et à pâlir. Quel était en cela le dessein de Dieu? Sa sublime politique dépasse toutes les nôtres; les hommes, sous sa main, ne sont que des tranchants qu'il prend ou dépose suivant chaque détail de son œuvre éternelle; mais ils se doivent à eux-mêmes et ils doivent à Dieu d'attendre patiemment qu'il les appelle, et de ne point fausser leur nature pour s'immiscer en des choses où ils n'ont pas qualité. Aussi Merlin proteste-t-il, et il rentre dans l'ombre avec la liberté. Assez d'autres sauront combattre sous la bannière de l'aigle, et cueillir dans d'illustres campagnes des titres et des lauriers d'or; ne lui demandez pas de les suivre et de les soutenir de son courage et de son expérience : son silence parlera plus haut que n'aurait parlé son service, et la rouille de sa vieille épée de Mayence et de la Vendée lui sera plus glorieuse que tout l'éclat dont il aurait pu la couvrir. Il rejoint donc le peuple, et, se résignant à l'exigence des temps, il guide paisiblement, entouré de sa famille, le travail de sa ferme. Mais que le génie des conquêtes soit à son tour frappé, que l'empire vienne joindre sa propre ruine à celle qu'il avait faite de la république, la question n'est plus la défense et l'agrandissement d'un gouvernement liberticide : il s'agit du salut de la France et de sa dignité. Un conventionnel aura le droit de paraître. Voici Merlin, à la tête de ses paysans de Picardie, réunis en bataillons, qui s'avance au travers de nos champs menacés, et vient noblement se remettre à qui combat pour le sol sacré. Image symbolique et fidèle de l'âme du peuple, tu apparus un instant dans le déchirement de la patrie; mais l'Europe tout entière pesait sur nous, et ce ne fut qu'une apparition éphémère! Compagnon de la république, tu descendis avec elle, non dans le tombeau, dans la retraite. Tu la suivis

dans ces mystérieuses catacombes de la pensée humaine au fond desquelles, loin du jour, et sans être troublé ni par le bruit ni par les empêchements du dehors, s'achève et s'épure sans relâche ce qui un jour sera la loi du monde. Tu rentras, vieux conventionnel, dans cet immense atelier de l'opinion publique où tous travaillent et où nul ne s'impose. Là, par un concert que nous n'entendons point, s'élabore insensiblement le verbe des nations; et la tâche de chacun, pour être, en cet endroit, moins appréciable à la mesure et à l'estime des hommes, n'en est cependant ni moins grande en elle-même, ni moins efficace, ni moins méritoire devant Dieu.

C'est alors que je le connus. Il avait quitté sa campagne, et vivait modestement dans un de nos faubourgs. En revoyant Paris, il n'y avait plus retrouvé qu'un bien petit nombre de ses anciens amis; les uns étaient exilés, les autres morts; et, privé de son primitif entourage, il demeurait, presque seul parmi nous, comme un de ces monuments des âges passés qui se tiennent encore à leur place dans le milieu de nos villes. Mais quel que fût son attachement au sol de la révolution, ce n'était point une raison pour lui de s'isoler des nouveautés de notre époque. Hostile au parti dominant, il n'était pas moins animé de la même sympathie pour le fond du pays. L'amour de la France était une passion qui ne souffrait en lui aucun repos, et qui entretenait dans son esprit une infatigable activité. Il voyait beaucoup de monde, mais de celui-là seul où il pouvait trouver quelque profit, et qu'il pouvait aborder sans danger pour la dignité de son nom. Rien ne se faisait dans l'ombre qu'il ne voulût y pénétrer; rien n'éclatait qu'il ne cherchât à étudier aussitôt ce qu'on devait en espérer ou en attendre. Son œil était toujours ouvert, sa pensée toujours en mouvement; et là où tant d'autres ne s'intéressent et ne prennent de si grands soins que par le désir du pouvoir ou de la renommée, il se donnait le même mal quoiqu'il ne voulût rien gagner que de satisfaire son instinct naturel, qui était d'aimer sa patrie jusqu'au bout avec la même ardeur dont il l'avait servie dans sa jeunesse. Bien différent en cela de ceux qui, fixant la patrie au temps où ils fu-

rent puissants et glorieux, s'enferment dédaigneusement dans ce qui n'est plus et se tiennent au milieu du présent comme chez un peuple étranger, il n'oublia jamais que le nom de citoyen est un titre qui ne vieillit pas et qui ne s'éteint qu'avec la vie. Mais ce feu, qui, malgré les fatigues de l'âge, le faisait encore jeune parmi nous, demeurait concentré dans son intérieur, et ne se trahissait par aucune manifestation publique ; il voulait bien que les affaires de son pays conservassent toujours pour lui le même attrait, mais il ne voulait plus s'y mêler. « Chaque génération, disait-il, a son temps pour agir : le nôtre est achevé ; à vous le vôtre. Faites bien ; nous ne sommes plus ici que pour regarder et applaudir. »

Et cependant combien de fois ne l'avons-nous pas vu s'emporter contre nous avec hauteur, et nous rappeler la cause de la révolution, qu'il nous accusait de laisser perdre par notre mollesse et notre indifférence ! « Allez, nous disait-il alors, vous n'êtes que des enfants. » Quelles paroles, en effet, et quels reproches aurions-nous pu refuser à sa tristesse et à son indignation, lorsqu'il connut que la France ne s'était affranchie d'une dynastie qu'il détestait que pour tomber sous la main d'une famille envers laquelle il ne connaissait que le mépris ? Quelles ne furent pas sa colère et son inquiétude, lorsqu'il sentit l'Espagne trahie, le Rhin délaissé, l'Italie donnée à l'Autriche, la Pologne perdue, et, au milieu de tout cela, la France inerte et se laissant tailler au gré des potentats ! Avec quel orgueil il nous citait alors l'exemple de nos pères ! Mais bien qu'il en ait eu si souvent le sujet, jamais, et cela peut être dit à notre gloire comme à la sienne, jamais il n'a désespéré du salut de la république ; et si serrées qu'aient pu être les attaques que l'on dirigeait contre elle, il ne s'est pas trouvé un seul moment où il eût balancé à mettre aux enchères comme terrain national le terrain sur lequel on bâtissait les trônes. Pour lui, la république, quoique rentrée sous le sol, était toujours aussi vivante qu'à l'origine et aussi pleine de force et d'avenir : pour la voir bientôt reparaître, il ne s'agissait que de l'activer et de la soutenir, et il s'y employait tout en-

tier. La véritable tribune, à son avis, n'était pas à la chambre, mais aux journaux ; la chambre était au corps électoral, les journaux seuls étaient à tout le peuple, et c'était dans cette direction que sa sollicitude s'exerçait avec le plus de persévérance et de vivacité. Il y avait bien peu d'organes de l'opposition, surtout depuis la fin du dernier règne, où il ne se fût ménagé quelque ouverture ; il lisait et commentait toutes les feuilles avec une incroyable attention, courait d'une rédaction à l'autre, et faisait sonner en tous lieux la voix sévère des principes et de la souveraineté nationale dont il ne se départait jamais. Rien n'était si médiocre ou si faible qu'il se crût permis de négliger ce qu'il était possible d'en faire sortir pour la cause de la révolution. Il avait des intelligences jusque dans le camp du *Constitutionnel*, et, si peu d'état que l'on y fît de ses opinions, il acceptait le fait et ne s'en rebutait pas. Il n'y avait pas jusqu'aux tentatives de la nouvelle Église française qui ne fussent de son ressort ; il connaissait de longue date le débonnaire abbé qui avait imaginé de s'intituler Primat des Gaules, et ne le négligeait pas depuis sa chimérique grandeur ; il ne manquait pas de gens, disait-il, qui ne pouvaient être détachés de Rome que par ce langage et par ces simulacres ; et quant à la durée de cette église, il était bien tranquille à cet égard. Quoique complétement ignoré du public, en débarrassant les choses de leur superficie, on l'eût donc avec surprise trouvé presque partout. Le respect et l'affection des jeunes gens, et la conscience d'être encore utile à son pays malgré son âge, formaient sa plus douce récompense, et il n'en voulait pas d'autre. Mais sous ce voile modeste, beaucoup avaient reçu ses enseignements et ses leçons, et beaucoup l'en ont dignement payé. Je ne veux que rappeler ici le loyal témoignage rendu à sa mémoire par l'un des premiers chefs de la presse patriote, qu'il voyait souvent, et dont il ne parlait jamais qu'avec une haute et sérieuse estime. « Nous aimions, disait Armand Carrel dans le *National* le lendemain de sa mort, nous aimions à nous en rapporter à l'instinct droit, au tact si sûr et si exercé de Merlin de Thionville dans nos impressions sur les

hommes et sur les choses ; nous trouvions en lui cette foi réconfortante et invincible dont il suffit de s'approcher pour avoir toujours une raison de ne jamais désespérer de l'avenir. Nous n'avons donc pas seulement, comme amis de la révolution et comme Français, fait une perte en lui, mais comme hommes privés, nous dirions presque comme disciples, tant nous nous sentons imbus du sentiment à la fois révolutionnaire et libéral qui respirait dans toutes ses conversations. » Sentiment à la fois révolutionnaire et libéral, tel était en effet le trait qui différenciait Merlin de tant d'esprits fanatiques, plus amis de la mécanique sociale que de la grandeur des citoyens, et que réunit confusément le même drapeau. Pour lui, l'idée de république était essentiellement liée au droit des particuliers et à leur émancipation la plus complète à l'égard de l'État devenu protecteur plutôt que gouverneur, et il ne pouvait voir de république où il ne voyait pas de liberté.

A l'apparition du saint-simonisme, le premier sentiment du vieux Merlin fut de s'étonner devant une telle nouveauté : l'ambiguïté du mot de religion, l'audace et l'ambition des chefs, l'irréflexion et l'enthousiasme aveugle de la plupart des partisans, la servilité d'un grand nombre, tout cela l'inquiétait et lui donnait à penser. Mais, armé de son admirable bon sens, il ne tarda guère à faire la séparation du fantôme et de la vérité ; il n'était pas de ceux qui craignent que l'ivraie puisse jamais étouffer le bon grain, et son approbation fut promptement assurée, moyennant ses réserves sur le principe de souveraineté, à ceux qui, réveillant l'ombre de Condorcet, commençaient à jeter cette semence sur le pays. Ce n'était pas un médiocre spectacle que de voir ce sage vieillard, qui avait passé par tant de changements et tant d'expériences, assis maintenant dans le fond de quelque tribune de la salle saint-simonienne, et recueillant attentivement dans sa pensée, sans jamais se révolter ni s'émouvoir, tant de choses inouïes et de discours inusités. Il écoutait chaque formule et la pesait, et ne craignait pas plus que la nation fût détournée de sa route par les imaginations d'Enfantin qu'elle ne l'avait été par les théories de Saint-Just et des

rêveurs de tous les temps, montrant bien en cela tout le calme et toute la solidité de son jugement, et en même temps toute l'étendue de sa confiance dans le sens inaltérable du peuple et dans les destinées invincibles de la révolution.

Ici que ne dirais-je pas, si je n'étais condamné à renfermer en moi-même tout ce qui ne touche qu'à mon cercle personnel ? Que ne dois-je pas à ses conseils et au constant appui de sa prudence ? Nous ne marchions pas toujours dans le même chemin ; mais que de fois les clartés de son esprit ne sont-elles pas venues se refléter jusque dans les sentiers difficiles où je me trouvais, et entretenir ainsi mon assurance et mon dévouement à la cause de l'esprit et de la liberté ! C'était un de ces hommes de bronze dont les idées une fois faites ne fléchissent plus, mais qui sont aussi capables de comprendre les doctrines qui se produisent en avant que celles qui se sont écoulées derrière eux dans les écoles du passé. Sa source était au XVIII[e] siècle ; mais il permettait volontiers aux jeunes gens d'être venus plus tard, et ne leur en voulait pas de leur différence. Le sentiment de la liberté, non pas de cette liberté mesquine et personnelle qui ne fait que des individus, mais de cette liberté grande et substantielle qui, par la forte éducation des âmes, prépare les sociétés nouvelles, était celui qui occupait dans son âme le premier rang. Ce sentiment n'étouffait pas les autres ; mais on comprenait aisément qu'il les gênait par trop de prépondérance, et que la supériorité que les circonstances lui avaient fait prendre avait entravé d'autres développements. La conscience de Dieu se laissait fréquemment apercevoir chez lui dans ses vues sur le monde et sur l'histoire, profonde, il est vrai, mais toujours entourée d'une obscurité dont il ne cherchait guère à sortir. Il était religieux, mais pour ainsi dire par la seule vertu de son fonds naturel, et prenait plus volontiers la religion dans son cœur que dans les souvenirs de son éducation. Il tenait le culte romain, comme tous les autres, dans une sorte de dédain, parce qu'il le jugeait indigne de la majesté de celui qu'il affectait toujours de nommer le créateur des étoiles fixes.

Du reste, il n'aimait point à plonger dans ces matières; il s'en abstenait comme de questions où son esprit n'avait pas le don de pénétrer ; le Dieu absolu lui suffisait, et quelque difficulté que l'on pût soulever à cet égard, il se retranchait dans ce fameux vers qui s'interprète si diversement : *Magna mens agitat molem*, et qu'il regardait avec raison comme le fondement de toute théologie. Le point capital auquel se rapportaient toutes ses pensées était donc le culte de la liberté, et il en partait avec une indomptable logique pour briser, jusque dans leurs derniers restes, toutes les traditions de Rome et de la monarchie. « Fi de toutes ces vieilleries ! disait-il ; il faut y cracher et les mettre au banc des nations. » C'était toujours le grand cri d'émancipation de 1789 qui était présent à son esprit, et jusqu'à la fin, cette voix ne cessa de retentir d'écho en écho dans son âme avec le même éclat et la même roideur.

Il a pu, comme le veut notre commune imperfection, faillir dans son entendement ; mais sa foi dans l'humanité est demeurée dans tous les temps de sa vie également vive et radieuse, et, malgré tant de déceptions et de dures épreuves, il est permis de dire de lui ce que le christianisme ne disait que de ses plus grands saints, qu'il est mort sans avoir douté. Non pas qu'un si sage politique ait eu la témérité de s'imaginer que l'erreur ne pouvait l'atteindre. Il a su douter dans bien des circonstances de la certitude de ses jugements ; mais il n'a pas douté un seul jour de ses croyances. Il ne sentait pas seulement en lui la raison, il y sentait la foi ; et qu'il me soit permis de rapporter à ce sujet un discours de lui qui est bien grave, et qui enseigne bien hautement quels étaient à la fois son désintéressement personnel et son amour du bien public. Un soir, avec quelques amis, nous étions près de lui ; les nouvelles du jour étaient tristes et décourageantes, la conversation morne et entrecoupée; le vieillard surtout paraissait plus affecté que de coutume de l'aspect de la politique de plus en plus troublée par les tendances matérielles : « Mes amis, nous dit-il enfin, il me vient parfois, en voyant toutes ces choses,

d'étranges pensées; je me demande si nous avons sagement fait en renversant Robespierre, et si ce qui eût suivi sa dictature eût été pire que tout ceci... Que voulez-vous, ajouta-t-il, la France ne voulait plus de despotisme, et celui de la guillotine était le pire de tous. » Admirable vertu qui, à quarante ans de distance, permettait encore à cet illustre conventionnel de se juger lui-même avec tant d'indépendance et de simplicité! Robespierre avait tué ses amis les plus dévoués et les plus chers et l'avait lui-même inscrit sur ses sanglantes listes, et il ne gardait dans son souvenir aucune idée de vengeance, et il ne s'inquiétait que de savoir s'il avait prudemment agi, non dans l'intérêt d'un parti, mais dans l'intérêt permanent de son pays. Il avait abattu Robespierre, et non-seulement il ne cherchait pas à tirer une gloire facile d'une action que tant de gens ne demandaient qu'à exalter, mais appuyé sur la conscience de l'honnêteté de ses motifs, il s'en remettait pour le reste au jugement de la postérité.

Que de fois, dans la familiarité de nos promenades et de nos entretiens, il m'a été donné de pénétrer ainsi par de naïves ouvertures jusque dans les profondeurs de cette grande âme! Sa vie coulait parmi nous tranquille et pure comme un beau fleuve, et si limpide qu'à travers chacun de ses flots on pouvait aisément distinguer la netteté du fond qui la portait. Hélas! le courant terrestre en est maintenant tari, et il ne nous en demeure plus que ce qui peut être tenu dans la mémoire et dans le cœur. A chaque instant je songe à lui, comme si je l'avais quitté tout à l'heure et comme si j'allais le retrouver encore. Je le vois dans son ample fauteuil de vieillard, courbé et largement accoudé des deux bras, mais l'œil ferme et tranquille, et levant son grand front sillonné et sa tête puissante, vieux lion blanchi! Oh! pourquoi donc ai-je été privé de la triste consolation de tes adieux suprêmes? Mais, jusqu'au dernier jour, ton énergie semblait chasser la mort et démentir les trop fidèles calculs de ta prévoyance. Certes, durant cette soirée où, l'âme si solide encore et si pleine de l'indomptable énergie de la révolution,

tu regrettais avec tant de hardiesse devant nous tous que la Convention n'eût pas complété son anathème contre l'ancienne France, en effaçant du sol tous les palais et tous les temples, durant cette dernière soirée, j'étais bien loin de penser qu'avant huit jours tu nous aurais quittés; et toi-même, vieux Merlin, tu ne te doutais guère que la dernière invitation qu'on m'enverrait en ton nom serait dans une église, et que toi aussi, après ta mort, tu aurais ta messe et ta paroisse ! Mais que t'importent, au surplus, et que nous importent à nous-mêmes la couleur du drap mortuaire dont on a couvert ton cercueil et la langue des oraisons que l'on a récitées sur ton cadavre ? Néant sur poussière que tout cela. De quelle hauteur ne devais-tu pas dominer alors de telles vanités, toi qui avais toujours vécu si fort au-dessus d'elles ! Et quelle leçon n'y avait-il pas pour nous tous à voir cet inerte objet que l'on nomme le corps tombé en un tel assujettissement et une telle misère ! Ce que nous admirions en toi, c'était la vertu et l'intrépidité de ton âme, la droiture de ton cœur, la simplicité de tes goûts et l'infatigable constance de ta vie : ce sont là les choses impérissables et hors d'atteinte ; la mort ne leur est point une fin, mais un sceau qui les consacre et qui les fixe ; elles ont eu le temps de s'identifier avec ton âme et tu les possèdes toujours. Que ne nous est-il permis de te suivre dans les élévations de ton existence présente ! Sans doute, nous aurions à t'admirer plus encore ; mais à défaut de ce savoir qui nous manque, l'histoire de ton passé nous est acquise, et elle suffit pour assurer ton immortalité dans la mémoire des hommes. Modèle illustre de pureté civique et de conviction vigoureuse, tu seras éternellement vénéré parmi nous, et tu demeureras pour la postérité l'un des plus beaux types de cette forte race qui brisa la première avec la servitude monarchique, et ouvrit la liberté d'une ère nouvelle à l'essor du monde.

TABLE DES MATIÈRES.

CORRESPONDANCE OFFICIELLE. . 73

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

